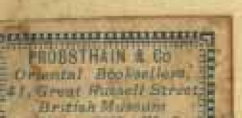
GOVERNMENT OF INDIA
ARCHÆOLOGICAL SURVEY OF INDIA
ARCHÆOLOGICAL
LIBRARY

ACCESSION NO. 25674
CALL No. 913.005/R.A.

D.G.A. 79




OFFICE OF THE DIRECTOR GENERAL OF ARCHAEOLOGY
Library Regr No
INDIA

REVUE

# ARCHÉOLOGIQUE

---

JANVIER — JUIN 1887



*Droits de traduction et de reproduction réservés.*

ANGERS, IMP. A. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4

A 184
8°

# REVUE
# ARCHÉOLOGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE MM.

ALEX. BERTRAND ET G. PERROT

MEMBRES DE L'INSTITUT

25674

---

TROISIÈME SÉRIE. — TOME IX

JANVIER — JUIN 1887

---

913.005
R. A.

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28
1887



CENTRAL ARCHAEOLOGICAL
LIBRARY, NEW DELHI.
Acc. No. 25675
Date 8.2.57
Call No. 913.005/R.A.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

MUSÉES NATIONAUX

# FOUILLES DE SUSE

**Campagne de 1885-1886[1]**

## RAPPORT

## DE L'INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES

DIRECTEUR DE LA MISSION

(*Fin*[2])

Comme dans la campagne précédente, le nombre des petits objets découverts a dû être considérable. Quelques-uns, mis au jour en présence de l'un des membres de la mission, m'ont été remis ; la plupart ont été volés et sont revenus, je l'espère au moins, grâce à l'habitude que j'avais prise d'acheter tous les petits monuments présentés par les Arabes. Il eût été préférable, au point de vue scientifique, de connaître l'origine exacte des bronzes et des cylindres de la collection susienne; mais si je l'avais recherché trop sévèrement, j'aurais intimidé sans profit nos ouvriers et les nomades. Je me contentai donc de punir sévèrement les travailleurs pris en flagrant délit de vol; mais quand un objet avait échappé à notre surveillance, je l'acquérais les yeux fermés et je feignais d'être la dupe de son propriétaire. Entre deux maux mieux valait choisir le moindre. Au reste, soit que les fouilles aient été plus fructueuses, soit que je me sois montré plus accommodant que l'année passée, la récolte a été particulièrement abondante.

Je citerai : une grande statue de grès sans tête et sans jambe trouvée par Mme Dieulafoy aux pieds de l'angle sud des tumulus, dans le voisinage immédiat du temple; une figurine de

1. Voir le 1er rapport, *Revue archéologique* (1884-1885), 2e semestre, p. 48.
2. Voir les nos de septembre-octobre et novembre-décembre 1886.

terre cuite exhumée en ma présence dans un état de conservation surprenant, une collection de statuettes de femmes du type d'Anaïta. Des plus maigres aux plus grasses toutes les natures sont représentées. La collection des vases lacrymatoires s'est accrue dans de notables proportions; il en est de même de celle des monnaies de cuivre et des bijoux de bronze, bracelets, boucles d'oreilles, bagues ornées de turquoises. Tous ces derniers objets proviennent des poteries funéraires et étaient mêlés soit avec les cendres et les ossements, soit déposés dans les galeries souterraines. Des cimetières antiques on a extrait également quelques urnes émaillées fort remarquables. Des pointes de flèches et des fers de javeline gisaient auprès des fortifications. Aunombre des bronzes que je rapporte se trouvent de petits lions, un oiseau et un groupe de style assyrien haut de 8 cent. représentant un homme appuyé sur un lion.

Je ne parlerai pas d'une collection complète de lampes pour arriver plus vite aux pierres gravées. Elles sont nombreuses et d'un haut intérêt. L'année dernière les cachets sassanides affluaient; cette année ce sont les cylindres et les sceaux des époques antérieures à Alexandre. On peut les répartir en trois catégories:

| | |
|---|---|
| Cylindres . . . . . . . . . . . . . . | 96 |
| Sceaux anciens . . . . . . . . . . . . | 31 |
| Pierres parthes ou sassanides . . . . . . | 82 |

La description des intailles, la plupart très remarquables, demanderait des études que je n'ai eu ni le loisir ni les moyens de terminer à Suse. Je ne puis pourtant omettre de citer deux cylindres d'un caractère des plus singuliers.

L'un représente un tableau d'un naturalisme transcendant; l'autre, plus calme, une chasseresse et deux gazelles. Ce dernier sujet a été souvent reproduit par les artistes de l'ancien Orient; mais la coiffure, le vêtement et la délicatesse de la femme rappellent de si près les statues de Diane, le style des intailles est si franchement grec que les deux scènes semblent détachées d'un

vase athénien et transportées sur la pierre par un enfant de la Hellade. Je tiens cependant les deux cylindres pour des œuvres chaldéennes.

Je dois joindre cette année à l'actif de la mission un magnifique plan coté du tumulus et de ses environs, relevé avec une rare précision par M. Babin, les études de M. Houssay sur la flore, la faune, la géologie du sud-ouest de la Perse et sur les races qui ont occupé ou qui peuplent encore la Susiane, les 576 photographies prises tour à tour par chacun de nous et une collection de moulages qui est également une œuvre collective.

Ces travaux particuliers, la comptabilité, la surveillance des chantiers, la conduite des convois et des charrettes ont absorbé tout le temps de MM. Babin et Houssay. Mme Dieulafoy a dirigé, comme par le passé, le déblaiement si minutieux et si absorbant des frises émaillées, le numérotage des briques, leur transport au magasin et l'emballage de nos richesses dans 215 caisses qui ont pesé pleines 45,000 kilos.

Les résultats acquis à la suite des deux campagnes de fouilles sont de deux ordres bien distincts.

Dans la première catégorie je rangerai les objets dont s'enrichissent nos collections nationales.

1° Deux fragments d'une frise en faïence émaillée ornée de lions en bas-relief et provenant des pylônes du palais d'Artaxerxès Mnémon; ces deux fragments ayant ensemble 4 mètres de haut et 9 mètres de long;

2° Un fragment d'une frise en faïence émaillée ornée de onze gardes royaux du corps des immortels et provenant du palais de Darius; ce fragment ayant 4$^{m}$,60 de haut et près de 10 mètres de long (Pl. I. et II);

3° Deux fragments de rampe d'escalier en faïence émaillée; l'un est sans doute élamite;

4° Trois fragments de frise en terre cuite représentant des animaux fantastiques; ces deux fragments ayant ensemble 1$^{m}$,90 de haut et 6$^{m}$,30 de long;

5° Un chapiteau bicéphale porté sur ses volutes provenant du palais d'Artaxerxès;

6° Une superbe collection de pierres gravées comportant en totalité 302 cachets et cylindres commençant aux temps les plus archaïques pour se terminer sous le règne des Sassanides;

7° Un très grand nombre d'inscriptions cunéiformes, la plupart susiennes ou achéménides. Ces inscriptions sont gravées sur terre et sur pierre ou émaillées sur brique;

8° Des monnaies de bronze de la Susiane et des pays limitrophes de l'époque des Parthes et des Sassanides;

9° Quelques statuettes de bronze, de terre cuite, de marbre et d'ivoire;

10° Une partie du revêtement en bronze des portes extérieures du palais d'Artaxerxès;

11° Une suite nombreuse de vases lacrymatoires en verre;

12° Près de 500 objets d'ordre secondaire comprenant des vases émaillés sassanides, des urnes funéraires parthes, une statue de grès acéphale, des armes de fer et de bronze, des lampes, des ustensiles de toilette, des vases de marbre, des autels, des fragments de briques émaillées ou de pierres sculptées, des inscriptions funéraires, etc., etc.;

13° Des squelettes de Susiens enterrés depuis 1700 à 2000 ans;

14° Les moulages en plâtre des grandes bases des palais et de leurs inscriptions, et des objets trop lourds pour être transportés;

15° Une belle suite de clichés [1], quelques-uns en couleur reproduisant les sites les plus importants du tumulus, les chantiers, les types des indigènes de la Susiane, les inscriptions et les sculptures de Mal-Amir et de Nakhchè-Roustem, les bas-reliefs de Persépolis, des paysages et des scènes empruntées à toute la Perse. J'attache le plus grand prix aux photographies des chantiers, car elles sont les témoins irrécusables et journaliers de tous les travaux de la mission;

16° Le plan en relief du tumulus et des fouilles.

1. En y ajoutant les vues rapportées de notre premier voyage en Perse la collection ne comportera pas moins de mille photographies.

Au point de vue plus spécialement spéculatif, je rapporte des documents qui me permettront de combler, en m'appuyant sur des observations certaines, les lacunes que présentaient mes études sur l'art achéménide et de préparer à cette fin des travaux sur les sujets suivants :

1° Ornementation extérieure des palais achéménides et susiens;

2° Étude sur les origines et le développement de la décoration en faïence dans l'antiquité;

3° Restitution dans son ensemble et ses détails de l'Apadâna d'Artaxerxès Mnémon, au rapport des Grecs le plus beau et le plus complet des ensembles architectoniques élevés par les monarques perses;

4° Etude sur la poliorcétique de l'ancien Orient basée sur la restauration de la forteresse historique de Suse;

5° Description des pierres gravées et des monnaies trouvées à Suse;

6° Essai sur l'architecture religieuse de la Perse à l'époque des Achéménides;

7° Note sur les races noires de l'Asie archaïque et le mythe de Memnon.

Les fonds mis à ma disposition pour faire face aux dépenses de toute sorte occasionnées par les fouilles de Suse s'élevaient d'abord à 41,000 francs. Ils ont été augmentés de 3,000 francs en 1885 et j'ai à liquider un passif de 10,500 francs.

La dépense totale en acquisition de matériel, transports, fouilles, emballages, s'élèvera donc à 54,500 francs. J'ajoute que le tumulus de Suse, perdu dans les déserts, est à 400 kilomètres du port d'embarquement le plus voisin et que ce port est à 10,000 kilomètres de Marseille.

Je ne cherche pas, en mettant en parallèle les résultats acquis et le montant des dépenses, un succès qui est dû à la prévoyance et à la parcimonieuse économie de mes collaborateurs; mais je désire montrer combien, quand elles sont possibles, les fouilles directes sont préférables aux acquisitions. Ces chiffres eussent été

sensiblement dépassés si les ouvriers n'avaient successivement accepté pour leur salaire quotidien les prix minimes de 0 fr. 60 et 0 fr. 40 et si le *Sané* n'avait transporté le produit des fouilles de Bender-Bouchyr en France. De ce dernier chef les navires anglais auraient demandé, si j'en juge à un seul exemple[1], de 10 à 12,000 francs pour le port des colis et 6,000 francs pour le prix du passage du personnel complet de la mission. Il va de soi que nos caisses, éprouvées par un long voyage en caravane, eussent été traitées comme de vulgaires colis de sucre ou de coton.

Les renseignements fournis par les fouilles de Suse ont un caractère bien particulier. Ils apportent aux études archéologiques un contingent nombreux de faits inédits et parfois imprévus ; mais en revanche, ils sont compris dans une période de courte durée, limitée par les règnes de Darius et d'Artaxerxès Mnémon.

Aujourd'hui ce double résultat est aisé à expliquer.

D'un côté la mine à exploiter était vierge et d'autant plus intéressante que les monuments persépolitains, tout comme les travaux de Loftus, n'avaient fait connaître d'une manière définitive que des colonnes et les portes en pierre des palais achéménides ; d'autre part, le défaut de documents relatifs à l'époque des rois de Suse provient de l'énorme profondeur où ils doivent être enfouis.

Le palais de Darius gît à 8 mètres au-dessous du sol du tumulus achéménide, les constructions perses du grand *tel* et de la forteresse dorment sous une couche de terre ou de débris n'atteignant pas moins de 12 à 14 mètres d'épaisseur.

A quel niveau rencontrerait-on les demeures des Koudour Nakhounta ou de ses successeurs?

1. Au moment de quitter Mohamerèh, je demandai au représentant de la *British India* de faire embarquer sur un des navires de sa compagnie, à destination de Bouchyr, vingt-cinq tonnes de bagages. Le voyage dure vingt-quatre heures et le fret payé pour ce voyage par les négociants de Mohamerèh était de 4 francs la tonne. L'agent de la compagnie, après s'être concerté avec le capitaine, me réclama dans les mêmes conditions 8 francs par caisse de 80 kilos, soit 100 francs par tonne. Je ne traitai pas, naturellement, et je chargeai mes colis sur un bateau à voile qui les transporta à bord du *Sané* pour 200 francs.

Je ne pouvais donc, avec l'outillage rudimentaire, les crédits restreints et surtout les deux années dont je disposais, atteindre le niveau susien dont la profondeur ne saurait être déduite de la situation des documents archaïques que j'ai retrouvés dans les excavations ; ces documents avaient été ramenés des couches élamites depuis bien des siècles et se trouvaient accidentellement mêlés aux matériaux des âges postérieurs.

Il importait au plus haut degré d'entrer dans ces précisions, afin de déduire des résultats acquis la voie à suivre le jour où l'on reprendra les travaux.

Des recherches nouvelles ne nécessiteraient pas seulement une installation sûre à l'abri des fluctuations de la politique persane comme des attaques des voleurs et des pèlerins, mais aussi des crédits considérables répartis sur une longue suite de campagnes et un matériel approprié à la nature des travaux à prévoir.

Quand les fouilles dépassent 6 mètres de profondeur, il est nuisible et dangereux de porter le long des tranchées les déblais en provenant. Nuisible parce qu'il faut élever à une hauteur double de la profondeur de la fouille chaque pelletée de terre et déplacer les cavaliers quand la suite des travaux conduit au-dessous des dépôts ; dangereux parce que les poids accumulés auprès des parois des excavations risquent d'accélérer les éboulements.

Cette année j'ai utilisé au transport des déblais une armée de petits ânes ; mais on ne saurait demander à ces vaillantes bêtes de participer, sans les encombrer, à des fouilles conduites jusqu'à 15, 20 et peut-être 25 mètres de profondeur sur 12 à 15 mètres de large, et plus d'un kilomètre de long. On devrait plutôt avoir recours à des wagonnets remorqués par des chevaux et à leur aide sillonner le tumulus de cuvettes de recherche élargies, suivant les besoins, comme le sont les tranchées de chemins de fer, quitte à examiner minutieusement les déblais et les parois des excavations. La méthode, brutale si elle était confiée à des mains inexpérimentées, serait pourtant la seule pratique. Que l'on n'oublie pas en effet que l'ensemble des ruines ne cube pas moins de 15 millions de mètres et que l'on ne doit jamais

abandonner une tranchée, quand on en a les moyens s'entend, avant d'avoir atteint le sol naturel.

Quel serait l'avenir des nouvelles fouilles ?

J'ai remué 42,000 mètres cubes de terre et, cette année surtout, j'ai accumulé mes ressources et mes ouvriers sur le tumulus le plus petit et sur les monuments les moins profonds. C'est un chiffre bien faible, eu égard à la masse totale, et ce sont des informations bien sommaires pour porter un jugement certain sur une aussi grave question.

Je pense, néanmoins, que tous les édifices étaient bâtis en brique crue et par exception en matériaux cuits, que la contrée, bien que pillée par les conquérants babyloniens et assyriens, a toujours été populeuse et que chaque résurrection de la ville royale s'est opérée aux dépens des ruines et des débris de la cité défunte. On trouverait donc, semble-t-il, dans des fouilles très profondes des documents intéressants, mais peu de monuments en place. Les plus beaux morceaux que je rapporte proviennent d'un palais brûlé et enterré d'une manière définitive moins de cent ans après sa ruine. Bénéficiera-t-on souvent d'une chance aussi heureuse ?

Il m'est bien doux, en clôturant ce rapport, de n'avoir que des remerciements à adresser. D'abord à M. de Ronchaud et aux différents chefs de services de qui dépendait la mission ; j'ai dit combien chacun d'eux avait aidé au succès des travaux ; je voudrais trouver une formule assez vive pour leur témoigner toute ma reconnaissance ; au Ministère des affaires étrangères et de la marine et aux officiers du *Scorpion* et du *Sané* qui ont fait, en nous conduisant à Bassorah et en venant nous recueillir, une corvée bien monotone et bien pénible, au profit de la science archéologique.

Je n'aurais garde d'oublier le Dr Tholozan dont la haute situation à la cour de Perse, due au seul prestige d'une science éminente et d'une honnêteté incorruptible, a toujours été mise au service de la mission. Son action a été officieuse, mais les conseils et les explications qu'il était seul en mesure de fournir au

roi ont aidé d'une manière souveraine à surmonter de grosses difficultés, à détourner bien des orages et à faire revenir Naser-Eddin-Chah, le plus autoritaire des souverains, sur des décisions funestes déjà transmises au gouvernement français.

Je désirerais enfin attirer d'une manière toute spéciale la bienveillance de l'administration sur mes collaborateurs. Passer deux ans sous un climat meurtrier, dans une installation des plus précaires, au milieu d'un désert sauvage, visité seulement par des bandits et des énergumènes, puiser tout son courage dans l'accomplissement régulier d'un devoir toujours pénible et parfois périlleux, manquer de la satisfaction toute spéciale que les chefs trouvent dans la direction générale et dans le succès d'entreprises conduites sur leurs avis, est digne des plus grands éloges. Je les donne de grand cœur et avec le désir bien ardent qu'une conduite aussi méritoire trouve sa juste récompense.

A Bord du *Sané*, le 9 juin 1886.

*L'Ingénieur en chef des ponts et chaussées,*
*directeur de la mission de Susiane,*

DIEULAFOY.

---

SUR

# QUELQUES MÉTAUX ET MINÉRAUX

PROVENANT DE

# L'ANTIQUE CHALDÉE

Par M. BERTHELOT

---

En poursuivant mes études sur les origines de l'alchimie et sur les métaux antiques, j'ai eu occasion d'examiner diverses matières provenant, les unes du palais de Sargon à Khorsabad, les autres des fouilles de Tello par M. de Sarzec. C'est grâce à l'extrême obligeance de notre confrère, M. Heuzey, conservateur au musée du Louvre, que j'ai pu étudier ces échantillons tirés des précieuses collections de notre grand Musée national : je le prie de vouloir bien agréer tous mes remerciements. Je vais exposer les résultats de mes analyses. Commençons par les objets provenant de Khorsabad.

Dans le cours de ses fouilles, en 1854, M. Place découvrit, sous l'une des pierres angulaires du palais de Sargon, un coffre de pierre contenant des tablettes votives, couvertes d'inscriptions cunéiformes très nettes, destinées à rappeler la fondation de l'édifice (706 av. J.-C.). D'après M. Place, ces tablettes auraient été au nombre de cinq ; mais les inscriptions indiquent formellement qu'il y en avait sept, désignées nominativement. Le nombre sept était d'ailleurs un nombre sacramentel à Babylone et dans l'antiquité, en relation avec le nombre des planètes alors connues et celui des jours de la semaine. Quatre seulement de ces tablettes se trouvent aujourd'hui au musée du Louvre ; les trois autres sont perdues. Les quatre tablettes qui restent portent des inscriptions longues et détaillées. M. Oppert a publié la traduction de trois d'entre elles dans l'ouvrage intitulé : *Ninive et l'Assyrie*, par V. Place, tome II, p. 303, 1870. Le sens en est à

peu près le même pour les trois et se rapporte à la construction du palais. D'après cette traduction, les tablettes étaient en or, argent, cuivre, et deux autres corps dont les noms ont été identifiés avec le plomb et l'étain : ce dernier plus douteux, d'après M. Oppert : enfin deux corps portant le déterminatif des pierres employées comme matériaux de construction et qui sont regardés comme du marbre et de l'albâtre. Malheureusement, chaque tablette ne contient pas à part le nom de la matière dont elle est faite.

J'ai examiné les quatre tablettes actuellement existantes au Louvre. Elle sont rectangulaires et épaisses de plusieurs millimètres. La lame d'or est la plus petite; elle se reconnaît aisément, quoiqu'elle ait perdu son éclat.

Elle pèse environ 167 grammes. Elle a été façonnée au marteau. Le métal n'est pas allié avec un autre, en proportion notable.

La lame d'argent est également pure ou à peu près. Elle est légèrement noircie à la surface, en raison de la formation d'un sulfure, comme il arrive à l'argent exposé pendant longtemps aux agents atmosphériques. Elle pèse environ 435 grammes. Je donne ces poids à titre de renseignements, sans préjuger la question de savoir s'ils répondaient aux valeurs relatives des métaux à l'époque de la fondation du palais. On sait que le rapport de valeur de l'or à l'argent a varié beaucoup suivant les temps et les lieux.

La lame réputée de cuivre est profondément altérée et en partie exfoliée par l'oxydation. Elle pèse dans son état actuel environ 952 grammes. Ceci suffit pour montrer que les dimensions en sont beaucoup plus considérables que celles des deux autres. La couleur en est rouge-foncé, déterminée surtout par la présence du protoxyde de cuivre. Cependant ce n'est pas du cuivre pur, mais du bronze. En effet, un échantillon prélevé à la lime sur les bords renferme d'après l'analyse :

| | |
|---|---|
| Étain. . . . . | 10,04 |
| Cuivre . . . . . | 85,25 |
| Oxygène, etc. . | 4,71 |

Il n'y a ni plomb, ni zinc ou autre métal, en quantité notable. La proportion de l'étain répond à celle du bronze jaune d'or; mais la présence du protoxyde de cuivre a altéré la couleur. Cette composition se retrouve d'ailleurs dans un grand nombre de bronzes antiques. Je citerai seulement un miroir égyptien, datant du XVI<sup>e</sup> ou XVIII<sup>e</sup> siècle avant notre ère et que j'ai analysé autrefois pour M. Mariette. Il renfermait 9 parties d'étain et 91 de cuivre.

La quatrième tablette est la plus intéressante de toutes, à cause de sa composition. Elle pèse environ 185 grammes. Elle est formée par une matière d'un blanc éclatant, opaque, compacte, dure, taillée, et polie avec soin. Elle a été réputée jusqu'ici formée par un oxyde métallique, et désignée même à l'origine sous le nom de tablette d'antimoine, d'autres disent d'étain, d'après l'opinion qu'elle aurait été constituée autrefois par un métal que le temps aurait peu à peu oxydé. Cependant ni l'antimoine ni l'étain ne possèdent la propriété de s'altérer de cette façon, surtout lorsqu'ils sont contenus dans un coffre de pierre. Tout au plus le plomb ou le zinc sont-ils susceptibles de se changer en oxyde ou en carbonate dans un milieu humide; mais alors ils se désagrègent et tombent en poussière, tandis que la tablette est parfaitement compacte et couverte d'une inscription très fine et d'une extrême netteté. Sa nature réelle constituait donc une véritable énigme. Nous avons d'abord pratiqué avec précaution un sondage et constaté qu'il n'existait pas de feuille de métal conservée dans l'épaisseur de la tablette. L'analyse chimique a indiqué que c'est du carbonate de magnésie pur et cristallisé. Le poli paraît avoir été complété à l'aide d'une trace presque insensible de matière grasse, qui se manifeste lorsqu'on calcine la substance. En tout cas, le carbonate de magnésie pur, et surtout cristallisé, est un minéral fort rare que Haüy ne connaissait pas et qui a été découvert depuis, minéral exceptionnel, quoique son association intime avec le carbonate de chaux donne lieu à la *dolomie*, roche, au contraire, fort répandue. On rencontre surtout le carbonate de magnésie

en veines, intercalé dans les schistes talqueux, serpentines et autres silicates magnésiens; il résulte de leur décomposition lente par les agents naturels. La matière de la tablette renferme d'ailleurs quelques traces de silice, qui trahissent la même origine. Le choix d'un minerai aussi exceptionnel pour fabriquer une tablette sacrée n'a pas dû être fait au hasard; il répondait sans doute à quelque idée religieuse particulière. En tout cas, il prouve que les Assyriens connaissaient le carbonate de magnésie comme une substance spéciale. A quel nom répondait réellement cette tablette dans l'inscription, où elle paraît figurer sous l'un des noms qui jusqu'ici ont passé pour des noms de métaux? Malgré l'absence d'une dénomination spéciale sur cette tablette, M. Oppert a bien voulu me dire qu'elle était désignée par le mot *a-bar*, pris auparavant pour celui de l'étain.

Il m'a semblé utile, pour tâcher d'obtenir quelque lumière nouvelle à cet égard, d'analyser la matière même avec laquelle sont construits les grands taureaux du musée du Louvre et de rechercher spécialement si elle renfermerait de la dolomie. Mais j'ai vérifié que c'est du carbonate de chaux cristallisé, présentant la constitution physique soit du marbre, soit plutôt de cette variété de calcaire confondue autrefois sous le nom d'albâtre avec le sulfate de chaux anhydre. Il ne m'appartient pas de discuter davantage cette question philologique.

A un autre point de vue, je crois utile de rappeler que la substance que nous désignons aujourd'hui sous le nom de magnésie, ainsi que ses sels, ne sont distingués sous ce nom que depuis un siècle environ. Le nom de magnésie, chez les anciens, désignait des minéraux les uns noirs, les autres blancs, très divers et mal connus, provenant des villes ou provinces de ce nom, en particulier, la pierre d'aimant (pierre magnétique). Mais elle n'avait rien de commun avec notre magnésie actuelle. Les alchimistes ont appelé ensuite de ce nom diverses pyrites et sulfures métalliques, ainsi que certains oxydes de plomb et d'étain, et, par extension, certains alliages et amalgames renfermant ces métaux, parfois associés à l'argent. Le nom de

magnésie noire a désigné au moyen âge, et peut-être dès l'antiquité, notre oxyde de manganèse. Enfin, pendant le XVIII[e] siècle, le nom de magnésie a été appliqué à divers mélanges de sulfate et de carbonate de chaux, renfermant parfois des sels de notre magnésie. C'est ainsi que ce mot a fini par prendre sa signification actuelle. Il n'en est que plus curieux de voir que les Assyriens connaissaient déjà un minéral formé par la magnésie pure.

Pendant que j'étudiais les tablettes de Khorsabad, M. Heuzey appela mon attention sur certains métaux provenant des fouilles de Tello par M. de Sarzec : c'étaient un fragment de vase et une figurine votive.

Le fragment représente une portion d'un cordon circulaire cylindrique, de 7 à 8 millimètres de diamètre, qui formait l'orifice d'un vase moulé, préparé par fusion et coulage. On voit encore une partie de la gorge qui séparait ce cordon du corps du vase proprement dit. La forme en est très simple et sans aucun délinéament délicat ni inscriptions. La surface est couverte d'une très légère patine, d'un noir jaunâtre. La masse est formée par un métal brillant, noir, dont la cassure présente des cristaux volumineux et miroitants. La matière est très dure, mais fragile. D'après l'analyse, elle est constituée par de l'antimoine métallique sensiblement pur et ne renfermant, à dose notable, ni cuivre, ni plomb, ni bismuth, ni zinc, mais seulement quelques traces de fer. La patine paraît être un oxysulfure, formé par l'action des traces d'hydrogène sulfuré qui existent dans l'atmosphère.

L'existence d'un fragment brisé de vase moulé en antimoine pur a quelque chose de singulier, car l'industrie actuelle n'emploie pas ce métal pur à un semblable usage, quoiqu'elle se serve fréquemment de ses alliages, et je ne connais aucun autre exemple analogue dans les ustensiles, soit du temps présent, soit des temps passés. On m'a affirmé cependant que les Japonais l'emploient dans leurs fabrications et apporté comme preuve un petit dauphin ailé. Mais j'ai vérifié qu'il était constitué par un alliage complexe et non par de l'antimoine pur.

C'est d'ailleurs une circonstance extrêmement curieuse que la trouvaille authentique d'un fragment travaillé d'antimoine, faite à Tello, lieu demeuré inhabité depuis le temps des Parthes et qui renferme les débris de la plus vieille civilisation chaldéenne. L'antimoine, en effet, est réputé ne pas avoir été connu des anciens et avoir été découvert seulement vers le XVe siècle. Cependant on doit observer que les anciens connaissaient parfaitement notre sulfure d'antimoine, minéral naturel auquel ils donnaient le nom de *stibium* ou *stimmi* et qu'ils employaient à de nombreux usages, particulièrement en médecine. Il existe même dans Dioscoride un passage reproduit par Pline, et dont je crois pouvoir induire que l'antimoine métallique avait déjà été obtenu à cette époque. On lit, en effet, dans Dioscoride (*Matière médicale*, livre V, ch. XCIX) : « On brûle ce minéral en le posant sur des charbons et en soufflant jusqu'à l'incandescence. Si on prolonge le grillage, il se change en plomb (μολυβδοῦται). » Pline dit de même (*Hist. nat.*, livre XXXIII, ch. XXXIV) : « Il faut surtout le griller avec précaution pour ne pas le changer en plomb (*ne plumbum fiat*). »

Ces observations répondent à des phénomènes bien connus des chimistes. En effet, le grillage ménagé du sulfure d'antimoine, surtout en présence du charbon, peut aisément le ramener à l'état d'antimoine fusible et métallique, substance que Pline et ses contemporains confondaient, au même titre que tous les métaux noirs et facilement fusibles, avec le plomb.

L'existence du vase de Tello prouve que l'on avait également, en Mésopotamie, et dès une époque probablement beaucoup plus ancienne, essayé de préparer des vases moulés avec cette prétendue variété de plomb, moins altérable que le plomb ordinaire.

La figurine métallique votive de Tello donne lieu à des observations non moins intéressantes. Elle représente un personnage divin, agenouillé, tenant une sorte de pointe ou cône métallique. Elle porte le nom gravé de Goudéah, c'est-à-dire qu'elle répond à l'époque la plus ancienne à laquelle appartiennent les objets trouvés jusqu'ici en Mésopotamie. M. Oppert lui attri-

buerait une antiquité de quatre mille ans avant notre ère. Nous nous trouvons ainsi reportés aux temps les plus reculés de la métallurgie historique.

Cette figurine est recouverte d'une épaisse patine verte; au-dessous de la patine, se trouve une couche rouge, constituée par le métal profondément altéré et oxydé dans la majeure partie de son épaisseur. Puis vient un noyau métallique rouge, qui offre l'apparence et la ténacité du cuivre proprement dit : c'est le dernier reste du métal primitif, progressivement détruit par les actions naturelles.

J'ai analysé ces différentes parties.

La patine verte superficielle est un mélange de carbonate de cuivre et d'oxychlorure de cuivre hydraté : ce dernier composé est bien connu des minéralogistes sous le nom d'*atakamite*. Il résulte de l'altération du métal par les eaux saumâtres, avec lesquelles la figurine s'est trouvée en contact pendant la suite des temps. La couche moyenne est du protoxyde de cuivre à peu près pur, ne renfermant ni étain, ni antimoine, ni plomb, ni zinc ou métal analogue à dose notable : elle résulte d'une altération lente du cuivre métallique. Enfin le noyau est constitué par du cuivre métallique très sensiblement pur.

L'absence de tout métal autre que le cuivre dans cette figurine mérite d'être notée. En effet, les objets de ce genre sont d'ordinaire fabriqués avec du bronze, alliage d'étain et de cuivre plus dur et plus facile à travailler. L'absence de l'étain dans le cuivre de Tello pourrait offrir une signification historique toute particulière. En effet, l'étain est bien moins répandu que le cuivre à la surface de la terre et son transport a toujours été, dans l'antiquité comme de nos jours, l'objet d'un commerce tout spécial. En Asie et en Égypte spécialement, on ne connaît de gîtes d'étain abondants que ceux des îles de la Sonde et des provinces méridionales de la Chine [1]. Le transport de cet étain vers l'Asie occi-

1. Strabon indique cependant des mines d'étain dans la Drangiane, vers les limites occidentales de notre Afghanistan, mais nul voyageur moderne n'en a parlé.

dentale se faisait par mer jusqu'au golfe Persique et à la mer Rouge à l'aide d'une navigation longue et pénible, et il était transmis de là jusque sur les côtes de la Méditerranée, où il venait faire concurrence à l'étain des îles anglaises et à celui des gîtes moins abondants de la Gaule centrale et peut-être de la Saxe et de la Bohême. Mais une navigation aussi difficile n'a dû s'établir qu'après de longs siècles de civilisation. Les minerais de cuivre se trouvent, au contraire, sur un grand nombre de points. Les mines du Sinaï, pour ne pas en citer de plus lointaines, sont célèbres dans la vieille Égypte. L'extraction du cuivre de ses minerais est d'ailleurs facile. En raison de ces circonstances, plusieurs archéologues ont supposé qu'un âge du cuivre pur, c'est-à-dire un âge où l'on fabriquait avec ce métal des armes et des ustensiles, avait dû précéder l'âge de bronze. Pour juger de cette hypothèse et pour établir la date à laquelle a commencé cette vieille navigation, il serait nécessaire de posséder l'analyse des objets les plus anciens qui aient une date précise, parmi les objets de l'antiquité parvenus jusqu'à nous. Or le bronze d'étain existait déjà en Égypte près de deux mille ans avant notre ère, d'après les analyses de ce genre. Celle de la figurine de Tello semble indiquer au contraire que l'étain n'était pas encore connu, l'étain n'arrivant pas encore jusqu'au golfe Persique à l'époque reculée de la fabrication de ces objets. Ce n'est là d'ailleurs qu'une induction, quelque circonstance religieuse ou autre ayant pu déterminer l'emploi exclusif du cuivre dans cette figurine. Il faudrait examiner des objets plus nombreux et plus variés pour arriver à cet égard à une certitude ; mais il m'a paru intéressant de signaler les problèmes d'ordre général soulevés par l'analyse des métaux de Tello.

---

LA

# MAISON DE CAMPAGNE D'ARMANDE BÉJARD

## A MEUDON

On sait depuis quelque temps, d'après des titres authentiques, que l'illustre compagne de Molière et l'interprète de ses œuvres, Armande Béjard, eut à Meudon une maison de campagne qu'elle habita jusqu'à sa mort et qui est située rue des Pierres, n° 11 (ancien n° 12). Elle en fit l'acquisition en 1676, trois ans après la mort de Molière, mais ce ne fut pas, comme l'a dit à tort M. Larroumet dans la *Revue des Deux-Mondes*, pour y prendre sa retraite du théâtre. Au contraire, après avoir été dépouillée par Lulli de la salle du Palais-Royal, elle se réfugia avec les restes de la troupe sur la scène du théâtre construit par Sourdéac, en face de la rue Guénégaud, et elle y joua un grand nombre de fois jusqu'en 1694, six ans seulement avant sa mort. On ne peut, en effet, croire à une semblable résolution de la part d'une femme jeune, jolie comme on l'a représentée, et l'objet encore de bien des passions. Ce ne fut donc point, comme l'écrivait un jour Arsène Houssaye, la Thébaïde dans les fleurs de la belle Armande, mais bien un tranquille Tibur, un lieu de repos momentané des fatigues du théâtre, d'où le luxe n'était pas exclu, ainsi qu'on le verra plus loin.

Cette acquisition avait été faite d'un sieur Claude de Laborie, ancien secrétaire du roi. La fille d'Armande et de Molière, Esprit-Madelaine, plus tard femme du sieur de Montalant, qui l'enleva, dit-on, pour l'épouser, et le second mari d'Armande, François Guérin, comédien de la troupe du Marais, ainsi que le fils issu de cette dernière union, Nicolas-Martial-François Guérin, restèrent pro-

priétaires de cette maison jusqu'en 1705, époque où elle fut vendue à Pierre Pepoulain de Launay, secrétaire de M. de Joyeuse, premier valet de chambre ordinaire de Mgr le Dauphin, de qui relevait la seigneurie de Meudon. Elle passa ensuite entre les mains de huit propriétaires différents. Elle appartint notamment à une dame Hupais, fille de David Laurisse de Salienne et femme d'un commissaire des guerres et intendant général des armées du premier empire. Amie de la littérature et des arts, cette dame y recevait de nombreux artistes et y donnait des fêtes. Elle décora de noms gracieux différentes retraites du jardin. Ici, était le bosquet de l'amitié; là, l'allée Molière, désignation perpétuée par les propriétaires qui se sont succédé. Enfin, en 1875, le savant orientaliste Dulaurier en fit l'acquisition. Il signala aussitôt les titres de noblesse de la maison à la Commission des monuments historiques en même temps qu'à Eudore Soulié, le chercheur infatigable des documents relatifs à la vie de Molière et le défenseur de la mémoire de la belle Armande, qu'il voulait justifier de toutes les calomnies répandues sur elle par des pamphlets comme *La fameuse Comédienne*, dont il espérait découvrir l'infâme auteur. Ignorant encore qu'Armande Béjard avait eu une propriété à Meudon, il fut heureux de cette découverte; il accourut, peu de temps avant sa mort prématurée, visiter la maison de la rue des Pierres. Muni des actes authentiques, Édouard Dulaurier la fit classer comme monument historique. Il se promettait de la restaurer, lorsque la mort vint subitement l'enlever aussi à ses travaux et à ses projets.

Si on compare l'état actuel de la maison avec la description qu'en donne l'acte de vente de 1705, on reconnaît au premier aspect que dans sa disposition intérieure comme dans la façade qui borde la rue des Pierres, il n'a été fait que des modifications de peu d'importance et qu'on lui a conservé son caractère architectural primitif, qui dénote évidemment le commencement du XVII[e] siècle.

Composée d'un corps de bâtiment principal sur la rue des Pierres, elle se prolonge par derrière en deux ailes terminées

par des pavillons à toits pointus. Les fenêtres du second étage existant sur la cour, qui prennent corps dans le bâtiment et se profilent sur la toiture, les petits carreaux de plusieurs des fenêtres, les frontons placés au-dessus, les denticules finement découpés des pavillons d'extrémité, les arcs et les contreforts de soutènement et, à l'intérieur, les larges escaliers à balustres de bois, tout cet ensemble a un cachet Louis XIII évident et l'on y reconnait la main d'un architecte habile et non d'un simple maçon de village.

Un vaste jardin, qui suit le mouvement du coteau jusqu'aux murs du parc du château, accompagne la maison et la rattache à la forêt de Meudon, sans que, dans l'intervalle, il se dresse d'autre obstacle qu'une masse de verdure indéfinie.

Les projets qu'Édouard Dulaurier n'avait pas eu le temps de réaliser, son fils s'est chargé de les exécuter. Au printemps de l'an dernier, il eut le bonheur de découvrir sous plusieurs couches de papier peint des peintures murales remarquables qui ornaient le salon de la belle Armande. Il en confia la restauration à M. Jouvenot, un jeune artiste de talent et d'avenir, qui s'est fort bien acquitté de cette tâche, à l'honneur de l'art.

Ces peintures décoraient primitivement une seule pièce, aujourd'hui divisée par une cloison. Dans la première partie, la plus grande, dont les fenêtres donnent sur la cour, on a retrouvé six grands panneaux, occupant deux par deux le mur de gauche. Les aménagements qui ont été faits ultérieurement ne permettent pas de voir complètement les panneaux qui se trouvent près de la porte et qui sont assez bien conservés, mais ceux qui occupent le trumeau, partant comme les autres de la cimaise, à la hauteur des linteaux, sont restés bien visibles et l'on peut se rendre compte de leur remarquable exécution. Le panneau inférieur, composé d'un élégant bâti sur lequel s'enroulent des feuilles d'acanthe, est coquettement surmonté de chaque côté par des touffes d'herbes s'échappant de délicates colonnettes; le panneau qui le surmonte est aussi d'une composition très originale.

Chacun de ces panneaux, encadré d'une fausse moulure jaune,

semblable aux volutes des ornements, est placé sur un fond, visible encore, simulant le marbre blanc; par places, la pierre brute présente de petites cavités, n'ayant même pas été enduites dans le principe; l'artiste a peint naïvement dessus, sans s'inquiéter des irrégularités forcées des lignes de ses compositions. Il est vrai qu'à cette époque les difficultés matérielles n'arrêtaient guère. Elles n'empêchaient pas de produire des chefs-d'œuvre, et, comme l'auteur de ces peintures, on passait outre. La composition très variée de ces panneaux, bien qu'offrant un ensemble régulier et du plus beau style Louis XIV, démontre que l'artiste ne s'est pas servi d'un poncif banal, que l'on place partout où l'occasion se présente, comme font la plupart de nos décorateurs d'aujourd'hui, mais bien qu'il a mis là des sujets composés selon la place laissée à la décoration. Dans la seconde pièce, éclairée maintenant par une fenêtre donnant sur la rue, on retrouve, parfaitement conservée, une frise qui a disparu complètement dans la première pièce sous une épaisse couche de peinture; de solides nervures recouvertes gracieusement par l'acanthe, supportent, au-dessous d'un enroulement, des feuilles de laurier dont les fruits retombent en grappes gracieuses; la teinte gris fer des feuilles, relevée par des touches d'un vermillon pur, donne à cette frise une grande richesse de coloris. La croisée est couronnée par un petit panneau dont la partie supérieure, restée visible, est d'un dessin plus délicat et d'une facture plus serrée que dans les grands panneaux de la première pièce. De chaque côté des portes, le long de l'huisserie, se trouvaient de petits panneaux placés deux par deux, comme ceux des trumeaux. Quatre d'entre eux sont encore apparents; une longue tige garnie d'ornements et de feuillages et supportant par places des médaillons, dont quelques-uns représentent des camées aux bustes d'empereurs, forme le motif de leur composition. C'est là un ensemble qui, à l'origine, devait être d'un grand effet décoratif.

Il y a lieu de croire que ces peintures ne sont pas les seules qui embellissaient la maison de campagne de la veuve de Molière et qu'on en découvrira d'autres ailleurs, soit sur les plafonds, soit

au-dessus des portes. L'avenir nous réserve sans doute cette surprise, et on peut espérer que le propriétaire actuel ne reculera pas devant les frais de leur restauration. On doit seulement regretter que l'ignorance, le mauvais goût et la négligence des propriétaires qui ont succédé à Armande Béjard aient causé la destruction d'une partie de la frise remarquable que nous venons de décrire.

AUG. LEUGE.

---

LES

# NOMS DE MOIS ATTIQUES

## CHEZ LES BYZANTINS

Par PAUL TANNERY

---

Gardthausen dit (*Griechische Palæographie*, p. 400) : « On trouve parfois dans les souscriptions des manuscrits les mois désignés par leurs noms classiques; cet usage apparaît dans la littérature dès 1308, chez Georges Pachymère, mais dans les manuscrits on ne le trouve guère avant l'an 1500. Le *Codex Oxon.* Corp. Christi 22 (*s. XV exeunte*) est écrit en pyanepsion, le *Paris.* 831 de 1541 en élaphébolion, le *Paris.* 1691 de 1548 en hécatombéon. Au fond, c'est l'emploi de la liste des mois attiques des ménologes avec le déplacement qu'ils y ont subi, mais les écrivains ne paraissent nullement s'y être toujours régulièrement attachés. »

Cette courte et substantielle notice pourrait facilement induire en erreur. La liste des ménologes (celle de l'appendix du *Thesaurus* d'Henri Estienne) donne, comme on sait, les mois attiques dans leur ordre véritable, en indiquant les synonymies de *cronios* pour hécatombéon et de *lénéon* pour poseidéon; de plus, elle fait correspondre chaque mois attique avec un mois romain en partant de l'identification d'hécatombéon avec septembre.

Les copistes des manuscrits qui ont eu la fantaisie de dater par mois attiques en plein XVIe siècle et, la plupart du temps, en Occident même, n'ont point donné la correspondance de leurs dates; en disant que la liste des ménologes ne paraît pas toujours régulièrement suivie, Gardthausen ne peut donc viser que Pachymère. Or ce dernier suit, dans son *Histoire*, un système tout particulier; il donne aux mois romains des noms at-

tiques, d'après une correspondance que Possin[1] a établie, grâce aux annotations des manuscrits, et vérifiée conformément à diverses données chronologiques, mais dont il n'a pas reconnu la véritable origine. En fait, Pachymère n'a nullement pris la liste des ménologes, mais bien celle qu'avait donnée, comme attique, Tzetzès dans son commentaire sur Hésiode, liste essentiellement différente et sans aucune valeur historique ; d'un autre côté, pour établir la correspondance avec les mois romains, Pachymère a purement et simplement identifié le premier mois attique, hécatombéon, avec le premier mois romain, janvier, et ainsi de suite.

Ce système de Pachymère est d'ailleurs un accident tout à fait isolé ; ce fut une tentative de lettré pour bannir de la langue hellénique des mots étrangers, tentative à laquelle on en pourrait comparer d'autres toutes récentes, mais qui, en tout cas, était aussi malheureuse que possible. Les Byzantins, qui partageaient le plus les passions de Pachymère contre les Latins, qui prenaient le plus part à la réaction contre les conquérants chassés, n'en étaient pas moins incapables de comprendre la synonymie proposée, et c'est sans doute l'auteur lui-même qui, le premier, a jugé nécessaire d'indiquer en marge les noms des mois romains dont il parlait. Il ne paraît enfin avoir eu aucun imitateur, et il n'est guère probable qu'un copiste du XVIe siècle ait repris la même correspondance, à moins d'avoir précisément travaillé sur quelque manuscrit de l'*Histoire* de Pachymère.

On pourrait donc conclure qu'en thèse générale, pour convertir les dates des mois attiques dans les souscriptions du XVIe siècle, il faudrait, comme le dit Gardthausen, prendre la liste des ménologes ; d'ailleurs, il ne peut y avoir, en aucun cas, à se préoccuper de l'hypothèse d'après laquelle l'année attique aurait été, comme semblent l'avoir été diverses années grecques, rendue solaire fixe sous l'empire romain, mais en même temps réglée de façon que les équinoxes et les solstices tombassent à des com-

1. Voir les commentaires dans l'édition de Bonn.

mencements de mois. Aucun érudit du XVI[e] siècle n'a certainement jamais soupçonné l'éventualité d'un pareil arrangement, pas plus qu'on ne connaissait, avant Scaliger, la véritable nature des anciens mois attiques, réglés d'après le cours de la lune.

L'hypothèse à laquelle je fais allusion est d'ailleurs très improbable et la concordance établie par la liste des ménologes ne suffit nullement pour prouver que le calendrier athénien soit jamais devenu solaire, et qu'alors hécatombéon aurait subi un déplacement notable [1]. Cette concordance ne me paraît nullement avoir plus de valeur que celle admise par Pachymère; le premier mois attique, hécatombéon, aura été sans doute, à une époque où la tradition avait déjà disparu, identifié avec septembre, le premier mois de l'année de l'ère des indictions [2], qui, comme on sait, fut adoptée à Constantinople et devint plus tard l'année byzantine de l'ère du monde.

Nous savons en tout cas que, sous l'empereur Hadrien, le calendrier attique était encore lunisolaire, puisque le nom de cet empereur fut alors donné au mois intercalaire. D'autre part, la date de la mort de Proclus que donne Marinus [3] au 17 mounychion suivant les Athéniens, au 17 avril suivant les Romains, prouve invinciblement qu'en 485, ou bien la correspondance des mois était établie avec l'identité des quantièmes (et hécatombéon = juillet), ou bien l'année attique restait toujours lunaire. Il se trouve en effet que, précisément en 485, le 1[er] hécatombéon a dû tomber le 29 juin, et que dès lors le 1[er] mounychion précédent a pu tomber le 1[er] avril. La seconde alternative me paraît d'ailleurs la plus probable, car Marinus nous représente Proclus comme célébrant les néoménies par un culte évidemment rendu à la lune; je suis donc porté à admettre que l'année attique sub-

1. Régulièrement, dans l'année attique, hécatombéon devait commencer à la nouvelle lune suivant le solstice d'été ; on ne voit nullement pour quelle raison, en rendant l'année solaire fixe, on aurait rejeté ce mois vers l'équinoxe d'automne.

2. Cette année, d'origine chrétienne, semble avoir été combinée en Égypte, comme compromis entre l'année alexandrine fixe, commençant le 29 août, et l'année romaine.

3. *Marini vita Procli*, ed. Boissonade, p. 28.

sista dans son ancienne forme jusqu'à l'abolition définitive du paganisme, époque à partir de laquelle elle n'eut plus de raison d'être[1].

Quoi qu'il en soit à cet égard, la conversion à l'aide de la liste des ménologes, des dates du XVI[e] siècle souscrites en mois attiques, donne lieu à une grave objection.

En 1470, un célèbre érudit grec, Théodore Gaza, composait un traité Περὶ μηνῶν, dont l'impression multiplia rapidement les exemplaires[2]. Dans cet opuscule, après avoir affirmé que la tradition sur l'ordre des mois attiques est perdue, il essaie de rétablir cet ordre d'après les témoignages des auteurs classiques; dans cette tentative, il fait preuve d'une critique assez saine, et, s'il n'arrive pas à la vérité, c'est peut-être surtout qu'au fond il tient compte aussi bien de la liste de Tzetzès que de celle des ménologes, quoiqu'il se garde soigneusement d'invoquer de pareilles autorités[3]. Mais quand il s'agit d'établir une correspondance avec le calendrier romain, Gaza montre qu'il ne soupçonne pas les premiers éléments de la question; il admet, comme allant de soi, que l'année attique peut être assimilée à une année solaire fixe, et que les mois en doivent rigoureusement coïncider avec des mois romains; en partant de ces prémisses, il arrive à identifier hécatombéon avec juin.

Voilà donc un troisième système qui s'est produit avant les souscriptions de manuscrits du XVI[e] siècle; la publicité qu'il a reçue et la réputation de Théodore Gaza auprès des hellénistes semble indiquer que si quelque copiste a voulu se parer de connaissances qu'au fond il ne pouvait avoir, il ne se sera guère mis en contradiction avec le traité *ex professo* écrit sur la matière. Il n'aurait été induit à le faire que si précisément il avait copié

1. Il est d'ailleurs essentiel d'observer que l'année attique, sous les Romains, était purement locale; dans les ménologes, les mois dits *hellènes* sont les mois *macédoniens*.

2. La première édition, Venise 1495, a été suivie de neuf autres Voir *Fabricius*. éd. Harles, X, p. 392.

3. Il cite toutefois, pour le réfuter, Tzetzès sous le nom de Κάκος (Pétau, p. 285 B).

quelque manuscrit contenant la liste des ménologes; mais avant Henri Estienne, cette liste a certainement été beaucoup moins connue que celle de Théodore Gaza. C'est donc cette dernière qui, à priori, et à moins de motifs particuliers contraires, semble devoir être adoptée pour la conversion des dates de souscription.

Voici, au reste, le tableau de la correspondance avec les mois romains dans les trois systèmes.

| MOIS ROMAINS | MÉNOLOGES | PACHYMÈRE | GAZA |
|---|---|---|---|
| 1. Janvier. | 5. Maimactérion. | 1. Hécatombéon. | 8. Gamélion. |
| 2. Février. | 6. Poseidéon. | 2. Lénéon. | 9. Elaphébolion. |
| 3. Mars. | 7. Gamélion. | 3. Cronion. | 10. Mounychion. |
| 4. Avril. | 8. Anthestérion. | 4. Boédromion. | 11. Thargélion. |
| 5. Mai. | 9. Elaphébolion. | 5. Pyanepsion. | 12. Scirophorion. |
| 6. Juin. | 10. Mounychion. | 6. Maimactérion. | 1. Hécatombéon. |
| 7. Juillet. | 11. Thargélion. | 7. Anthestérion. | 2. Métageitnion. |
| 8. Août. | 12. Scirophorion. | 8. Poseidéon. | 3. Boédromion. |
| 9. Septembre. | 1. Hécatombéon. | 9. Gamélion. | 4. Maimactérion. |
| 10. Octobre. | 2. Métageitnion. | 10. Elaphébolion. | 5. Pyanepsion. |
| 11. Novembre. | 3. Boédromion. | 11. Mounychion. | 6. Anthestérion. |
| 12. Décembre. | 4. Pyanepsion. | 12. Scirophorion. | 7. Poseidéon. |

On voit que c'est à Gaza qu'est due l'interversion de pyanepsion qui a suscité tant de controverses; que, pour le reste, il est revenu à l'ordre vrai, sauf pour anthestérion, que, comme Tzetzès, il a mis avant poseidéon.

2. A l'appui des conjectures qui précèdent, je puis citer un fait précis : un copiste bien connu du XVI[e] siècle, Constantin Paléocappa, a substitué dans un texte ancien, aux noms des mois romains, ceux qui leur correspondent dans la liste de Théodore Gaza. Si Paléocappa n'est pas d'ailleurs au nombre des rares copistes qui ont daté en mois attiques, le fait que je signale n'en est pas moins évidemment un grave indice tendant à faire, en principe, préférer cette liste pour la traduction des dates en question.

Pour établir le fait dont il s'agit, et qui est, à vrai dire, le principal objet de cette note, je suis obligé d'entrer dans des détails particuliers; j'espère qu'on me les pardonnera, en raison de l'intérêt qu'ils peuvent offrir par eux-mêmes.

A la suite du petit traité de Jean d'Alexandrie (Philopon) sur l'usage et la construction de l'astrolabe (*Rheinisches Museum*, 1839, 127 et suiv.)[1], H. Hase a publié (p. 157) un scholie du saint-moine Macarios sur le traité de Nicéphore Grégoras relatif au même sujet, puis (p. 158) sous le titre : Αἰγυπτίου ἑρμηνεία τῆς τοῦ ἀστρολάβου χρήσεως, un autre opuscule qu'il a trouvé à la suite dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, Supplément grec, 55, lequel est de la main de Paléocappa. J'ignore pour quel motif il a affirmé que Macarios se serait, pour son scholie, servi de cet opuscule; pourquoi, en disant que ce dernier traité se retrouve dans trois manuscrits du Vatican, il n'a pas ajouté expressément qu'il y est anonyme et qu'on n'y trouve que les sept premiers chapitres sur quinze; pourquoi, en indiquant une traduction faite par Georges Valla, il n'a pas dit que cette traduction ne s'étendait pas plus loin; pourquoi, enfin, il a supprimé, sans rien dire, les chapitres IV, V, VI, VII et XII (il donne seulement le titre de ce dernier).

Quoi qu'il en soit à cet égard, il est incontestable que le titre suivi par Hase n'est garanti que par le manuscrit de Paléocappa; que la première moitié du traité se retrouve isolée, en général accolée au traité de Philopon et sous le titre : Ἑτέρα ἐξήγησις περὶ τοῦ ἀστρολάβου, dans au moins six manuscrits de la Bibliothèque Nationale[2]; que la seconde moitié ne la suit dans aucun manuscrit connu autre que celui de Paléocappa; et qu'enfin elle n'a, avec ce qui précède, qu'un rapport très éloigné, tandis que la moitié isolée forme un tout complet qui n'appelle pas d'autres développements.

Cet ensemble de circonstances, joint au nom passablement suspect d'Ægyptius[3], m'avait déjà fait soupçonner une fraude

1. Il suffit de retrancher 128 des chiffres des pages citées ci-après pour avoir les correspondantes dans le tirage à part : *Joannis Alexandrini, cognomine Philoponi, de usu astrolabii ejusque constructione libellus*, éd. Hase, Bonn, 1839.

2. 2397, 2409, 2490, 2491, 2493, Suppl. 13. — En dehors des manuscrits du Vatican, 184, 223, 1026, signalés par Hase, je l'ai encore retrouvé à Saint-Marc, n° 308 et App. cl. XI, cod. 23, sous le titre Ἐξήγησις μερικὴ περὶ τοῦ ἀστρολάβου σαφεστάτη καὶ σύντομος.

3. Ce nom fictif, dans la pensée du faussaire, signifiait sans doute seulement

de Paléocappa, lorsque mon attention fut attirée sur le contenu du premier chapitre de la seconde moitié du traité en question : Μέθοδος εἰς τὸ ψηφίσαι τὸν ἥλιον ἐν ποίᾳ μοίρᾳ τοῦ ζωδίου[1] ἐστί (Hase, p.160). On y parle précisément de la conversion en dates de l'année égyptienne vague de dates en mois attiques ; j'y reconnus assez facilement que ces mois étaient en réalité des mois romains, et la concordance m'apparaissait comme étant celle de Théodore Gaza, sauf une discordance particulière qu'il était difficile d'expliquer ; une certaine donnée me conduisait, d'autre part, à assigner hypothétiquement le x^e siècle comme époque de la rédaction primitive de ce morceau[2]. Il me parut donc intéressant de chercher à en contrôler l'authenticité.

Dans la persuasion où j'étais que Paléocappa avait compilé son traité du pseudo-Ægyptius, en ajoutant à l'ἑτέρα ἐξήγησις anonyme trouvée par lui dans un des *Codices Regii* des morceaux tirés de droite et de gauche, j'avais tout d'abord à examiner les manuscrits où il avait pu copier les autres traités que renferme le Suppl. gr. 55. Je n'ai pas eu besoin de longues recherches ; du premier coup, en demandant le plus ancien manuscrit qui contienne Philopon sur l'astrolabe et l'ἐξήγησις anonyme (Bibl. Nat. gr., 2491)[3], je trouvai, au verso du folio 12, à la suite de figures astronomiques, la Μέθοδος que je cherchais, et, à la suite, quatre autres chapitres du pseudo-Ægyptius[4].

Or le texte de la Μέθοδος dans le manuscrit 2491 donne les noms de mois romains, et non pas attiques ; bien plus, la discordance que j'avais cru remarquer avec la liste de Théodore Gaza

un Égyptien, Αἰγύπτιός τις expliquant aux Byzantins les pratiques de l'astronomie alexandrine.

1. Supprimez les deux mots τοῦ ζωδίου, ajoutés par Paléocappa.

2. J'ajoute que dans le reste du traité, les noms de mois attiques ne reparaissent pas ; ainsi, p. 167, l. 6, nous lisons φεβρουαρίου.

3. Ils sont à la fin du manuscrit, qui d'ailleurs ne contient pas le traité de Nicéphore Grégoras. Ce manuscrit, du xiv^e siècle, provient de Fontainebleau. Au reste, le traité de Philopon existe dans quinze manuscrits de la Nationale ; Hase n'en a utilisé que trois qui sont loin d'être les plus anciens.

4. Quant aux trois derniers, ils se trouvent, à la suite du traité de Nicéphore Grégoras sur l'astrolabe, dans le manuscrit 2410, qui a été collationné par Paléocappa.

s'est évanouie, ou, pour parler plus exactement, j'ai constaté une erreur qui, mal corrigée par Paléocappa, m'avait fait croire à cette discordance, mais qui peut donner une preuve palpable que le copiste a réellement utilisé notre manuscrit 2491, en substituant aux noms romains les noms attiques d'après Théodore Gaza.

Voici le fait : énumérant à partir de septembre les premiers mois qui ont trente et un jours, le nº 2491 disait : καὶ ὀκτωβρίου α καὶ ὀκτωβρίου α καὶ δεκεμβρίου α (les noms des mois sont d'ailleurs écrits en abrégé par leurs initiales). Il est clair que le mois d'octobre a été répété deux fois par inadvertance. Paléocappa dit (Hase, p. 161, l. 8) : καὶ πυανεψιῶνος α καὶ ἀνθεστηριῶνος α καὶ ποσειδεῶνος α. Comme ces mois doivent, ainsi que je l'ai dit, avoir trente et un jours, j'en concluais la correspondance : pyanepsion = octobre, anthestérion = décembre, poseidéon = janvier. Mais si nous remarquons que l'ο, initiale du second ὀκτωβρίου, a été surchargée [1], dans le manuscrit 2491, par un ν, initiale de νοεμβρίου, il est clair que cette correction, aussi naturelle que malencontreuse, est intimement liée au texte de Paléocappa, et dès lors nous retrouvons la concordance avec la liste de Théodore Gaza. D'après l'ensemble du morceau, cette concordance est établie pour sept mois, et dès lors aussi complète qu'on peut le désirer.

3. Je crois que la démonstration est suffisante, mais il ne sera peut-être pas sans intérêt d'ajouter ici une traduction du morceau en question, avec les commentaires qu'il appelle.

### *Méthode pour calculer sur quel degré du zodiaque se trouve le soleil.*

« Prends les années à partir de la création du monde [2] et re-

1. Il est évident que l'on ne peut se prononcer sur une seule lettre, si facile à reconnaître que soit l'écriture de Paléocappa; mais cette surcharge semble bien devoir lui être attribuée.

2. C'est-à-dire l'année de l'ère byzantine; on la transforme, comme on sait, en année de l'ère chrétienne en retranchant 5508. Mais il faut observer, ce qu'on oublie souvent, que les quatre mois de septembre à décembre de l'année byzantine appartiennent à l'année de l'ère chrétienne précédente, que par conséquent pour ces quatre mois, il faut retrancher 5509.

tranches-en 5184 (1) ; cherche le reste dans la table des périodes de 25 ans (2), et là où tu le trouveras à la première colonne, prends les degrés et fractions en regard. Si le reste obtenu présente un excès par rapport à une période de 25 ans, regarde cet excès comme des années simples et cherche-le dans la table des années simples, où tu prendras de même le nombre correspondant (degrés et fractions) que tu écriras au-dessous de celui donné par la table des périodes de 25 ans (3).

« Il faut ensuite calculer comme suit le mois égyptien et le jour : prends les années à partir de la création du monde et retranches-en de même 5484 (4); divise le reste par 4, puisque tous les quatre ans les Égyptiens avancent d'un jour sur les Hellènes, et prends le quotient sur tes doigts (5). Ajoutes-y successivement les trois jours avant septembre (maimactérion), un jour pour octobre (pyanepsion) (6), un jour pour décembre (poseidéon), et, en général, un jour pour chaque mois de 31 jusqu'à celui pour lequel tu fais le calcul; ajoute enfin le nombre de jours du mois commencé jusqu'à celui qui est proposé, soit deux, soit dix, soit vingt, soit plus, soit moins. Lorsque tu auras fait le total, tu retrancheras cinq jours pour le mois épagomène (7), si toutefois tu fais le calcul sur décembre (poseidéon) ou un mois suivant ; mais si tu fais le calcul sur septembre (maimactérion), octobre (pyanepsion) ou novembre (anthestérion), il ne faut pas retrancher les cinq jours de l'épagomène. De même, retranche deux pour février (élaphébolion), si tu calcules pour un jour au delà de ce mois ; mais s'il s'agit d'un jour avant mars (mounychion), il n'y a pas à retrancher ces deux jours (6).

« Tu diviseras par 30 le résultat obtenu, et autant de fois 30 y sera contenu, autant tu auras de mois à compter en partant de celui pour lequel tu fais le calcul; le reste de la division, au-dessus de 30, te donnera de même les jours. Écris donc les nombres correspondant aux mois et aux jours (8).

« En faisant la somme, si elle est supérieure à 360, retranche ce nombre de 360 et écris le reste, degrés et minutes. Cherche-le ensuite dans la table de l'anomalie du soleil, à la première ou

seconde colonne (9), sous le titre des nombres communs, prends le nombre correspondant dans la troisième colonne. Tu as à l'ajouter ou à le retrancher de la somme des quatre chefs (2). Si cette somme est supérieure à 180, ajoute le nombre de la troisième colonne, si elle est inférieure à 180 (10), retranche. Au résultat que tu auras obtenu, tu ajouteras enfin 65° 30′. Du total tu ôteras les trentaines, en commençant par le Bélier, et le reste, en degrés et minutes, te donnera enfin la position du soleil dans le signe auquel tu seras arrivé (11). »

(1) Hase a laissé en blanc le nombre ρπδ = 184. — En retranchant 5184 du millésime d'une année byzantine, on trouve en fait (au moins pour l'intervalle entre les années 5477 et 6935 incluses, 32 av. J.-C. à 1427 ap. J.-C.) le millésime de l'année vague de l'ère de Philippe Arrhidée dont le premier jour (1er thoth) tombe dans le cours de cette année byzantine. Mais par « année à partir de la création du monde », il faut entendre les années écoulées, c'est-à-dire le millésime moins une unité. On obtient donc le millésime de l'année vague d'Arrhidée ayant commencé dans le cours de l'année précédente.

Cette ère d'Arrhidée et l'indication subséquente de périodes de 25 ans déterminent sans ambiguïté les tables astronomiques dont il est ensuite parlé comme étant les Κανόνες πρόχειροι de Ptolémée.

(2) Lisez εἰκοσιπενταετηρίδων et non pas εἴκοσι πενταετηρίδων. Cette table de Κανόνες πρόχειροι donne effectivement pour le 1er thoth des années 1, 26, 51, 76, 101, etc., de l'ère d'Arrhidée (c'est-à-dire pour les multiples de 25 augmentés d'une unité) la longitude moyenne du soleil à partir de l'apogée. A cette longitude il faut ajouter : 1° le mouvement moyen en longitude pour le nombre d'années écoulées en sus du plus grand nombre figurant dans la table précédente et contenu dans le millésime obtenu pour l'ère d'Arrhidée; 2° le mouvement moyen pour les mois écoulés en sus; 3° le mouvement moyen pour les jours écoulés en sus. On trouve ces trois mouvements moyens dans des

tables spéciales, des *années simples* (de 1 à 24), des mois (égyptiens) et des jours. En ajoutant ainsi les nombres trouvés dans les quatre tables, on a une somme que notre auteur appelle plus loin *des quatre chefs* (ἐκ τῶν τεσσάρων κεφαλαίων). Il reste à la corriger de l'anomalie et enfin à ajouter la longitude de l'apogée; on a finalement la longitude vraie du soleil. Telle est la marche générale de l'opération.

(3) Ces deux nombres sont écrits l'un au-dessous de l'autre, pour être additionnés ensuite avec ceux à trouver dans les tables des mois et des jours.

(4) Cette nouvelle différence obtenue en retranchant cette fois 5484 du millésime de l'année courante suivant l'ère du monde, toujours diminué d'une unité, donne le nombre d'années écoulées depuis la première de celles où le 1er thoth de l'année vague d'Arrhidée a coïncidé avec le 1er thoth de l'année fixe alexandrine, c'est-à-dire avec le 29 août de l'année julienne. En s'attachant à cette époque, les Byzantins ont servilement suivi les indications de Ptolémée pour la transformation des dates de l'année fixe en dates de l'année vague.

(5) On remarquera ici l'indication d'un calcul sur les doigts, tandis que le calcul des degrés et minutes est écrit. — Il s'agit désormais de trouver le nombre de mois et de jours écoulés depuis le 1er thoth de l'année vague en cours (ou plus exactement de celle qui a commencé pendant le cours de l'année précédente). Pour cela, il y a à tenir compte de deux éléments : 1° le déplacement du 1° thoth de l'année *vague* depuis l'an du monde 5484; 2° les différences constantes qui existent pour chaque mois entre les quantièmes de l'année fixe alexandrine et les quantièmes de l'année byzantine, si l'on suppose la correspondance approximative : thoth = septembre, etc. Or, le premier élément s'obtient immédiatement par la division qu'indique l'auteur, puisque le quotient donne le nombre des années bissextiles écoulées et par suite le nombre de jours dont a reculé le 1er thoth vague au delà du 29 août julien. Le second élément sera calculé ensuite.

(6) C'est ici que Paléocappa a changé les noms de mois ro-

mains et intercalé malencontreusement « un jour pour anthestérion (novembre) ». Ici l'auteur s'écarte quelque peu des règles indiquées par Ptolémée, Théon et Héraclius (pour l'année romaine). Supposant la correspondance approximative que j'ai indiquée (5) entre les mois égyptiens et les mois byzantins, il calcule les différences des quantièmes. Il compte donc trois jours avant le 1[er] septembre ; puis, comme les mois égyptiens ont tous trente jours, il ajoute un jour pour chaque mois romain de trente et un jours écoulé à partir de septembre, et retranche deux pour février, si la date est postérieure. La différence ainsi formée, ajoutée au quantième romain, donnerait le quantième du mois correspondant de l'année fixe alexandrine ; mais, comme on cherche la date de l'année vague, on a à ajouter le nombre de jours dont le 1[er] thoth s'est déplacé. On a ainsi un nombre total de jours qui donnent tant de mois de trente jours (à compter à partir du correspondant) et tant de jours en sus (quantième).

(7) Ici l'auteur commet une faute intéressante ; il peut arriver, suivant la date considérée, que le total des mois et des jours, trouvé comme il a été indiqué précédemment, à partir du 1[er] thoth de l'année vague, dépasse trois cent soixante-cinq. Il faut évidemment, dans ce cas, compter une année en plus, ce que l'auteur sous-entend ; mais, pour la correspondance des quantièmes, dont il s'agit ici, les douze mois de l'année valent trois cent soixante-cinq jours, c'est-à-dire qu'il faudra retrancher cinq unités du compte des jours, ces unités correspondant d'ailleurs aux jours complémentaires de l'année égyptienne, à ce qu'il appelle le mois épagomène. C'est bien là ce qu'il veut dire ; mais il a tort d'ajouter que ce retranchement ne doit se faire que si la date considérée est en décembre ou postérieure, car la date à partir de laquelle doit se faire le retranchement, date qui est précisément le 1[er] thoth de l'année suivante, avance d'un jour tous les quatre ans. Cette faute nous permet d'assigner approximativement l'époque à laquelle le fragment a été rédigé. Le 1[er] thot de l'année vague est tombé en décembre entre les années 939 et 1063 de l'ère chrétienne. On doit évidemment se

rapprocher de la dernière date, et l'on peut dès lors assigner notre fragment au XI[e] siècle.

(8) Ces nombres, trouvés dans les tables des mois et des jours — voir (2) et (6) — doivent être écrits au-dessous des nombres trouvés dans les tables des périodes de vingt-cinq ans et des années simples, pour former la somme des *quatre chefs*, dont on doit d'ailleurs retrancher trois cent soixante autant de fois que possible, puisque cette somme représente une longitude en degrés.

(9) Dans la table de l'anomalie de Ptolémée, la première colonne comprend les longitudes (comptées à partir de l'apogée) inférieures à 180°; la seconde colonne, celles comprises entre 180° et 360°. On cherche donc dans l'une ou l'autre de ces colonnes, suivant la valeur de la longitude donnée, et, dans une troisième colonne, on trouve un nombre qui, dans un cas, est à ajouter, dans l'autre, à retrancher.

(10) Hase donne $\overline{\rho\pi\alpha}$ au lieu de $\overline{\rho\pi}$. Il y a dittographie avec l'α du mot suivant, ἀφαίρει.

(11) Le nombre de 65°30′, ajouté après la correction de l'anomalie, est la valeur constante assignée par Ptolémée à la longitude de l'apogée. La somme, ainsi obtenue, donne la longitude du soleil, comptée à partir du point équinoxial du printemps, ou du commencement du Bélier. Le reste de l'opération se comprend sans peine; de cette longitude on retranche 30° autant de fois que possible, en passant à chaque fois d'un signe au suivant; on arrive ainsi au signe où se trouve le soleil, et le reste en degrés et fractions indique le lieu vrai du soleil sur ce signe.

4. En résumé, je crois avoir établi :

1° Qu'à moins de motifs particuliers il convient, pour convertir les dates en mois attiques sur les monuments du XVI[e] siècle, d'adopter de préférence la liste de concordance de Théodore Gaza.

2° Que Constantin Paléocappa s'est rendu coupable d'une double fraude, d'une part, en formant de différents morceaux étrangers les uns aux autres l'opuscule astronomique qu'il a mis sous le nom fictif d'Ægyptius et que Hase a publié; d'autre

part, en substituant les noms des mois attiques aux noms romains dans un texte du XI^e siècle, de manière à assurer à la liste de Gaza, qu'il suivait, une autorité qu'il faut lui dénier.

*P. S.* — Cet article était déjà imprimé, quand j'ai eu connaissance du *Catalogue des manuscrits grecs copiés à Paris par Constantin Paléocappa*, catalogue rédigé en grec par Paléocappa lui-même et publié, l'année dernière, par mon excellent ami, M. Henri Omont. Le manuscrit du Suppl. gr. 55 correspond, en partie du moins, au n° 8 de ce catalogue ; je dis en partie, car on n'y trouve rien qui se rapporte aux trois dernières lignes de la description : Ὡροκύκλια, etc. En revanche, cette description ne mentionne pas, après l'ouvrage de Barlaam, le traité sur l'astrolabe de Nicéphore Grégoras. Mais la compilation du pseudo-Ægyptius est évidemment indiquée par les quatre lignes dont voici la traduction : « Introduction exposée d'une façon abrégée et guidant en peu de mots celui qui désire aborder l'astronomie, embrassant celle-ci presque tout entière et touchant même quelque peu à l'astrologie. On dit qu'elle est de Synésius de Ptolémaïs en Cyrénaïque. »

Voilà une autre attribution encore plus hardie, mais tout aussi fausse. Paléocappa n'y a, en tout cas, pensé que tardivement. Est-ce après avoir eu connaissance du passage de Synésius relatif à l'astrolabe, dans la lettre à Péonius?

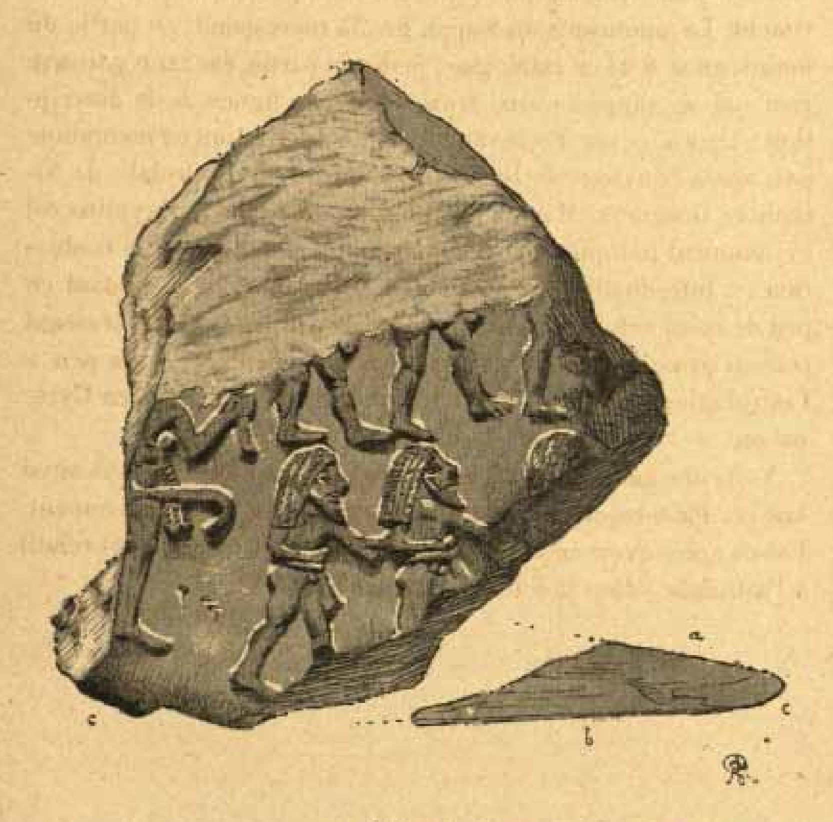
---

# LETTRE

## DE M. ARY RENAN

### A M. G. PERROT

---




Collège de France, 15 décembre 1886.

Cher Monsieur,

Je vous envoie un dessin que j'ai fait d'après le fragment que je vous avais communiqué l'an dernier. Plusieurs personnes

m'ayant dit qu'il était intéressant, j'ai tâché d'en tirer une représentation qui puisse trouver place dans votre *Revue*.

Les renseignements que je puis vous donner sont maigres, juste suffisants pour renvoyer au dessin, qui reproduit exactement les dimensions du modèle :

« Fragment d'une pierre dure et verte, provenant d'un objet en forme de cône très aplati.

« Surface inférieure unie (*b*); surface gravée en relief (*a*); bord arrondi subsistant (en *c*).

« De provenance inconnue ; acheté à Beyrouth. »

Croyez-moi, cher Monsieur, votre bien cordialement dévoué,

ARY RENAN.

---

LA

# NÉCROPOLE PHÉNICIENNE DE VAGA

M. le capitaine Vincent, actuellement chef du bureau des renseignements à Aïn-Draham, naguère chargé des mêmes fonctions à Béja, a eu la bonne fortune de rencontrer tout auprès de cette dernière ville une nécropole punique intacte. Cette importante découverte, l'une des plus heureuses qui ait marqué le passage de nos officiers en Tunisie, a déjà été signalée, mais assez brièvement. Le rapport même que le capitaine avait envoyé à l'Académie et qui était demeuré enseveli dans les papiers de Tissot, où M. Reinach l'a retrouvé pour me le communiquer obligeamment, quoique fournissant quelques détails intéressants, ne satisfait pas encore la curiosité sur bien des points. J'ai été assez heureux pour pouvoir interroger cette année l'aimable auteur de cette trouvaille, de vive voix et par écrit, et j'ai obtenu de lui bon nombre de renseignements complémentaires. Il paraîtra sans doute intéressant à quelques-uns de trouver ici réunis tous les documents que je possède sur la question.

Béja est l'ancienne Vaga ou Vacca; son existence à l'époque de la domination carthaginoise n'est pas douteuse puisque, suivant Silius Italicus[1], elle envoya des secours à Annibal dans la lutte qu'il soutint contre Rome. On pouvait donc et l'on peut encore s'attendre à trouver à Béja des traces de l'occupation punique; mais il faut, comme le capitaine Vincent, être servi par des circonstances favorables.

Quand nos troupes eurent occupé la ville, elles ne s'établirent pas à Béja même qui est aux trois quarts ruinée et n'est pas entourée, comme d'autres places tunisiennes, de grands jardins

1. III, 259.

d'oliviers favorables au campement; elles allèrent planter leurs tentes sur un mamelon situé à 1,800 mètres au nord et appelé Bou-Hamba. Des travaux furent entrepris afin d'aménager les lieux aux différents besoins des soldats et, en traçant un canal pour l'écoulement des eaux, on découvrit un caveau où l'on recueillit des ossements humains. La curiosité des officiers fut éveillée et des fouilles régulières furent entreprises sous la direction du capitaine Vincent. On trouva en cet endroit plus de cent cinquante tombeaux semblables au premier que le hasard avait révélé.

Le sol de la colline est formé d'un amas de galets ronds, de pierres et de sable amalgamés ensemble et présentant l'aspect d'un béton grossier de couleur rougeâtre. C'est dans cette matière que sont creusés la plupart des caveaux découverts. « J'ai percé, m'écrit le capitaine, à l'extrémité d'un de ces caveaux une galerie de 11 mètres de long et je n'ai jamais rencontré que cette matière dure à la pioche, et donnant des étincelles sous les pics; je suis descendu en dessous du sol du même caveau et je n'ai trouvé qu'au bout de 5 mètres la fin de cette couche qui repose sur le rocher. Ce massif s'étend sous tout le camp; mais, à la partie sud, il fait place à un terrain blanchâtre qui ressemble à de la craie; quelques tombeaux sont taillés dans ce terrain. Au nord, le sol devient plus dur et l'on rencontre le rocher. Là encore on avait creusé des caveaux funéraires; mais en les ouvrant nous avons constaté qu'ils étaient vides ou comblés. »

D'un côté comme de l'autre, les sépultures présentent les mêmes dispositions. Ce sont des puits rectangulaires, creusés perpendiculairement au sol et dont la profondeur varie entre 1m,50 et 3 mètres. Ces puits étaient comblés par de forts moellons et de la terre meuble qu'on y avait amassés.

L'extrémité inférieure aboutissait à un caveau funéraire. Les caveaux de Béja ne ressemblent complètement ni à ceux des nécropoles de Phénicie, ni à ceux de Carthage; ils sont beaucoup plus simples et grossiers. La chambre, au lieu d'être rectangulaire, comme d'ordinaire, affecte une forme arrondie, demi-circulaire. Le dessin suivant peut servir de type; tous les autres

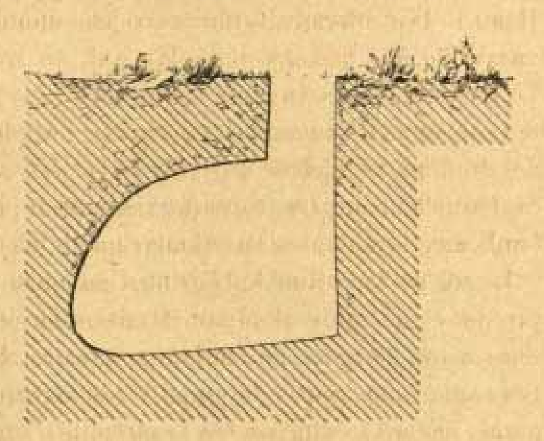
caveaux, moins un, n'en diffèrent que par le plus ou moins de hauteur du puits, le plus ou moins de profondeur de la chambre.

Les dimensions de cette tombe sont :

Hauteur totale du puits : 2m,80.

Ouverture de la chambre funéraire : 1m,80.

Profondeur de la chambre à partir de l'entrée : 3 mètres.



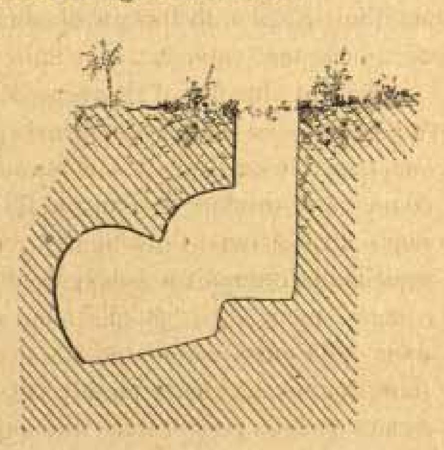
On a déjà constaté cette forme de sépulture à Malte [1] ; je l'ai retrouvée aussi dans une planche de l'*Archéologie de l'Algérie* de De la Mare qui représente des caveaux découverts entre Announa et Guelma [2].

Mais je ne crois pas qu'on ait encore rencontré de caveaux semblables à celui que représente la figure suivante :

Hauteur totale du puits : 2m,60.

Hauteur de l'ouverture de la chambre : 1m,50.

Profondeur de cette chambre : 3 mètres [3].



Enfin, une seule fois, on a rencontré un caveau rectangulaire, garni à sa partie postérieure d'un petit renfoncement ; le dessin qu'en a envoyé le capitaine

1. Perrot, *Hist. de l'art*, III, p. 226, fig. 162, 163.
2. *Archéol. de l'Algérie*, pl CLXX, fig. 10 et 13.
3. Il est probable que la chambre d'abord insuffisamment creusée, aura été agrandie dans la suite, peut-être pour recevoir un nouveau corps.

Vincent ne permet pas de voir nettement si c'était une niche placée au fond du caveau, comme dans des tombes déjà connues, ou s'il se prolongeait sur toute la longueur, ce qui est moins probable.

Hauteur totale du puits : 3 mètres.

Largeur de l'ouverture du caveau : 1$^{m}$,50.

Profondeur à partir de l'entrée : 1$^{m}$,50.

On peut comparer à ce dernier caveau une tombe de Djijelli qui offre les mêmes particularités [1]. Ici le renfoncement qui s'ouvre au fond semble bien être une sorte de *columbarium*.

Quoi qu'il en soit de ces détails, nous retrouvons dans cette nécropole le type caractéristique des tombes phéniciennes; les caveaux sont peut-être plus grossièrement taillés qu'ailleurs, mais ils sont évidemment inspirés des mêmes traditions. Leur orientation est rigoureuse [2].

Les tombes sont inégalement réparties sur le mamelon de Bou-Hamba; elles sont groupées par endroit en grand nombre et disposées sur plusieurs lignes, de telle sorte que les puits de la deuxième ligne sont creusés entre les chambres de deux caveaux antérieurs. Entre chaque groupe de tombes, il existe là des espaces vierges de tout travail.

« En entrant dans l'intérieur des caveaux, dit le capitaine Vincent, on est frappé de l'état de conservation des objets qui y sont placés; sur un sol légèrement friable et recouvert d'une couche de poussière grisâtre, mêlée à des coquilles d'escargots, reposent des ossements humains qui donnent une idée de la position qu'occupait précédemment le corps. » Le squelette était couché sur le dos, les pieds tournés vers l'ouverture comme dans les tombes sardes de Caralis et de Tharros [3] et dans les fours des caveaux carthaginois [4]. De cette façon, le cadavre avait la face dirigée vers l'entrée du caveau, c'est-à-dire vers l'est. Il

1. *Archéol. de l'Algérie, ibid.*, fig. 15.

2. Les puits ont été murés de nouveau afin d'empêcher les accidents, à l'exception d'une dizaine dont le capitaine a fait entourer l'ouverture de murs en pierres.

3. Perrot, *ibid.*, p. 232.

4. Beulé, *Fouilles à Carthage*, p. 135.

a été trouvé jusqu'à trois squelettes dans le même caveau, mais la moyenne était d'un seul corps par tombe. Dès que la sépulture était ouverte, il se produisait, comme toujours en pareil cas, sous l'influence de l'air, un affaissement rapide des ossements qui se réduisaient presque aussitôt en poussière. Seule, une tête dont la moitié droite était intacte a pu se conserver quelque temps. M. le docteur Martin, du 92ᵉ de ligne, l'a examinée et a fait, à ce sujet, un rapport que j'ai sous les yeux. J'en extrais le passage le plus important :

« L'angle facial a été mesuré suivant la méthode de Camper : c'est l'angle compris, 1° entre une ligne hammée faciale tirée depuis les dents de la mâchoire supérieure jusqu'à la partie la plus saillante du front, comprise entre les arcades sourcilières et, 2° une ligne dite horizontale, passant par l'ouverture du conduit auditif et l'épine nasale inférieure. Cet angle facial mesure 73°. La boîte crânienne vue par sa partie supérieure est ovale, la plus grande longueur l'emportant sensiblement sur la plus grande largeur. Les bosses sourcilières sont développées, les incisives sont verticales. Le crâne appartient donc à une race dolichocéphale et orthognathe.

« Dans l'un des tombeaux a été découvert un cartilage thyroïde ossifié de très grande dimension et présentant intactes la grande corne du côté gauche et les deux petites cornes. »

Autour du squelette, aux pieds ou près de lui, se trouvaient diverses poteries dont les principaux types sont reproduits sur nos planches III et IV. On y voit des vases de forme et de grandeur différentes, ainsi que des petites coupes et des soucoupes. Quelques-unes de ces dernières contenaient même des os de volaille. Ici, comme dans les tombes phéniciennes déjà connues, on avait entouré le mort d'objets auxquels il était accoutumé pendant sa vie et qui devait lui permettre de continuer dans sa dernière demeure son existence antérieure. Ces poteries sont en terre rouge ou noire, quelques-unes d'un grain très fin. Les coupes noires sont entourées d'un liseré jaune qui court en cercle à la partie supérieure. Parmi les patères, le capitaine Vincent en si-

gnale une qui, cassée avant d'être mise dans la tombe, avait été raccommodée au moyen d'attaches en fer. On a également rencontré des lampes en certaine quantité; celles qui sont représentées sur la planche n'ont pas une forme caractéristique. Les ornements qu'on y voit sont géométriques ou empruntés au règne végétal. Aucune n'est analogue à celles que le P. Delattre a découvertes dans un tombeau punique de Byrsa ou qui ont été trouvées sur la colline dite de Junon[1]. Celles-ci sont faites comme des patères dont le bord serait replié en dedans, à trois endroits pour retenir l'huile et les mèches; je les ai vues au musée de Saint-Louis de Carthage. Le P. Delattre les considère, avec raison, je crois, comme fort anciennes; la nécropole de Béja n'en contenant pas un seul exemplaire, serait probablement de date plus récente. Au reste, il sera possible d'avoir sur cette poterie de plus amples détails, quand M. de la Blanchère aura pu, malgré les difficultés matérielles qu'il rencontre, installer le musée de Tunis : le capitaine Vincent a envoyé à la résidence de France deux caisses remplies de ces poteries, qui n'ont point encore été ouvertes.

Dans les tombeaux situés au nord (sans doute ceux qui sont creusés dans le roc), il a été rencontré un vase à anse portant une marque de fabrique *en lettres grecques*. Ce vase existe encore, mais je n'ai pu me procurer l'empreinte du timbre qui s'y lit. Je n'y renonce pas. Si, comme il est probable, on peut en fixer l'époque par la paléographie, on arrivera peut-être par là à déterminer approximativement l'âge du cimetière, ou, du moins, de la partie du cimetière où le vase a été trouvé ; car le capitaine estime que, vu surtout la distance qui sépare ce groupe de tombe des autres, il devait constituer un cimetière à part.

Aucune trace de cercueil de pierres ni de bois n'a été découverte dans les tombes; on a trouvé seulement à quatre cents mètres de la nécropole, vers le nord-est, un petit sarcophage en marbre, contenant des cendres, qui a été également envoyé à la résidence. Il est évident qu'il date de l'époque romaine. Les morts

1. Delattre, *Le tombeau punique de Byrsa* (extrait du *Bullet. des Antiq. afric.*, 1885), p. 5 et 7.

n'étaient donc point déposés en terre dans des cercueils comme ailleurs, et notamment dans la tombe de Byrsa ouverte par le P. Delattre[1], ou s'ils l'étaient, il n'en reste plus aucun vestige[2].

Auprès du cadavre, on n'a pas ramassé non plus de ces amulettes qui ont été signalées dans d'autres nécropoles ; on a seulement rencontré des monnaies puniques et numides. L'une d'elles, d'après le capitaine Vincent, porterait au droit la tête de Jugurtha; « elle est semblable, dit-il, à la figure représentée dans l'*Histoire des Romains* de M. Duruy, t. II, p. 444[3]. » Le cimetière aurait donc servi encore postérieurement à l'époque de ce prince, peut-être même longtemps après.

L'objet le plus curieux et le plus précieux est une fibule en or dont j'ai sous les yeux une photographie, malheureusement un peu trop petite, du capitaine Vincent. Mais ce bijou est-il phénicien?

Dans la tombe où a été trouvé ce bijou et qui était évidemment celle d'une femme, a été recueillie aussi une épingle en bronze.

Quoique des procès-verbaux de fouilles n'aient pas été rédigés, ce qui est fâcheux, nous possédons sur le contenu de certaines de ces tombes des renseignements d'ensemble ; je transcrirai ceux que j'ai pu réunir sur la dimension, la disposition et le mobilier funéraire de huit d'entre elles :

A. Hauteur du puits, $0^m,60$ ; profondeur de la chambre, $1^m,20$.

Objets trouvés : une lampe en terre noire, un grand vase. Ossements humains.

B. Hauteur du puits, $2^m,60$ ; profondeur de la chambre, 3 mètres. (Voir fig. 2.)

Objets trouvés : deux lampes à anses, avec ornements ; deux tasses en terre noire ; deux patères de même terre ; un petit vase en terre rouge ; quatre monnaies de bronze ; six vases moyens ; six grands vases. Fragments de fer et de cuivre. Ossements humains.

1. Delattre, *article cité*, p. 5.

2. Dans une des tombes on a pourtant recueilli des fragments de cuivre et de fer qui pourraient à la grande rigueur provenir d'un cercueil ; mais rien n'est moins certain.

3. Il n'y en avait que deux qui fussent entières.

C. Hauteur du puits, 1m,60; profondeur de la chambre, 1m,55.

Objets trouvés : un vase à deux anses en terre rouge; une tasse en terre noire; une patère cassée, puis raccommodée; une lampe en terre rouge avec ornements; deux monnaies; cinq grands vases de formes diverses. Ossements humains.

D. Hauteur du puits, 2m,30; profondeur de la chambre, 2m,10.

Objets trouvés : un petit vase en terre rouge; une grande patère en terre grise; quatre lampes; quatre petits vases; une monnaie; quatre grands vases. Ossements humains.

E. Hauteur du puits, 1m,65; profondeur de la chambre, 1m,20.

Objets trouvés : une lampe ordinaire; un vase moyen; deux grands vases. Ossements humains.

F. Hauteur du puits, 2m,80; profondeur de la chambre, 1m,80. (Voir fig. 1.)

Objets trouvés : une tasse en terre noire; une patère en même matière; quatre monnaies; quatre lampes; cinq grands vases. Ossements humains. C'est dans ce tombeau qu'a été rencontré le crâne qu'on a pu examiner.

G. Mêmes dimensions.

Objets trouvés : une lampe; une tasse en terre rouge; trois grands vases. Ossements humains.

H. Hauteur du puits, 3 mètres; profondeur de la chambre, 1m,50.

Objets trouvés : trois patères; un grand vase. Ossements humains.

Ainsi, plus de cent cinquante tombes ont été ouvertes dans ce cimetière qui jamais n'avaient été violées, et l'on n'y a découvert ni bijoux, à une exception près, ni colliers, ni anneaux, ni ornements d'aucune sorte, tels qu'on en a rencontrés dans la plupart des tombes phéniciennes qu'on a déjà explorées, tels qu'on pouvait s'attendre à en trouver dans la sépulture de bourgeois et de commerçants aisés [1]. Et pourtant Vacca, au dire de Salluste [2], était *forum rerum venalium totius regni maxime celebratum*. Il y a bien là de quoi étonner quelque peu.

R. Cagnat.

1. On sait qu'on ne trouve qu'exceptionnellement des armes dans les nécropoles phéniciennes. (Perrot, *Hist. de l'art*, III, p. 205.)
2. *Jug.*, 47.

# ÉTUDES

# SUR QUELQUES CACHETS

ET

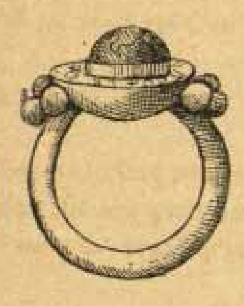
## ANNEAUX DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

(*Suite*[1])

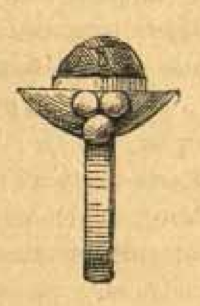
---

## XXXI

### ANNEAU DE LÉODENUS







Voici une belle bague en or pur, trouvée en 1880 dans le lit de l'Oise, en amont de Compiègne, et près du confluent de l'Aisne. Acquise, peu après la découverte, par M. le docteur Lesguillons, elle est entrée dans la collection de M. le baron Pichon, où nous l'avons fait dessiner.

Elle a 19 millimètres d'ouverture, et la baguette a près de 4 millim. d'épaisseur. Elle est ornée d'un chaton soudé sur les branches de l'anneau, et accosté, aux deux points de réunion, de trois cabochons en or, disposés en feuilles de trèfle. Ce chaton est composé d'une cuvette ovale, qui, à sa partie supérieure, a 17 millimètres sur 14. Dans cette cuvette est enchâssé un grenat ovale, de forme convexe, de 18 millimètres dans son plus grand axe à sa base, et serti lui-même dans un cercle d'or. On y voit un oiseau grossièrement gravé en creux.

1. Voir la *Revue Archéolog.*, 3e série, année 1884, t. I, p. 141 ; t. II, p. 1, 193, 257 ; année 1885, t. I, p. 168, 305 et 348 ; t. II, p. 42, 44, 45, 46, 129 et 321 ; année 1886, t. I, p. 20, 216 et 341 ; t. II, p. 1, 40 et 137.

Sur la bande de la cuvette, restée libre autour du grenat, et qui a 3 millim. de large, est également gravée en creux la légende suivante :

+ LEODENVS VIVΛT DO

*Leodenus vivat Deo* (pour *in Deo*).

Cette inscription nous prouve que notre bague était un don fait à Léodenus.

M. le comte de Marsy, qui, en 1883, a publié une excellente étude sur ce bijou[1], l'a rapproché d'un autre anneau sigillaire en or, découvert à Saint-Chamant (Corrèze), et décrit par nous en 1880[2]. Il a remarqué dans ces deux objets d'orfèvrerie les mêmes procédés de fabrication, les mêmes traits caractéristiques, et il a pensé qu'on pouvait adopter, pour celui de Compiègne, la date approximative que nous avons donnée à celui de Saint-Chamant, qui est la fin du VII^e siècle[3]. Le savant archéologue a fait observer que si l'on tient compte de la matière précieuse, du poids considérable de l'anneau, orné d'une pierre gravée, ce bijou a

1. *Rev. de la Société historique de Compiègne*, t. V.

2. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et bell.-lett.*, 1880, p. 231. — *Rev. archéol.*, 2e série, année 1880, t. II, p. 19.

3. Et non « la *deuxième moitié* », comme le dit M. de Marsy. La légende inscrite sur la bande d'or où était enchâssée la cornaline antique gravée de la bague de Saint-Chamant, est la suivante :

+ DONOBERTVS FEET MDICMI

Nous l'avons interprétée ainsi :

+ DONOBERTVS FEET (*fecit*) M*e*DIC*a*M*en* I*llud*.

M. de Marsy est disposé « à voir dans ces derniers mots, qui, dit-il, ne sont peut-être pas très correctement gravés, une variante d'une invocation chrétienne : *Floreat in Deo*, ou quelque forme analogue. » (*Ubi supra*; tiré à part, page 9.) Mais la formule *Floreat in Deo* ou une forme analogue sont bien éloignées de *Feet mdicmi*, qui ne prête pas au doute, et je ne vois même pas comment on pourrait faire de celle-ci une corruption de celles-là. Le verbe *Feet* est d'ailleurs la forme bien connue et usitée sous les mérovingiens de *Fecit*, et il paraît impossible d'y voir une dégradation de *Floreat*. Or, ce verbe, précédé du sujet *Donobertus*, suppose un régime qui le suit et qui ne peut que désigner l'objet qu'a *fait Donobertus*. Cet objet, exprimé par *mdicmi*, forme contractée d'un substantif, est très probablement *m(e)dic(a)m(en) i(llud)*, c'est-à-dire le remède que le pharmacien ou plutôt le médecin pharmacopole venait de fabriquer. Je n'aperçois même pas à quel autre produit ce terme aurait pu s'appliquer. Je maintiens donc l'explication que j'ai proposée en 1880.

dû appartenir à un personnage important, ou tout au moins riche, de la seconde moitié du VII[e] siècle, et que ce personnage, par la formule acclamatoire qui accompagne son nom et par le choix de l'intaille, paraît avoir tenu à manifester ses sentiments religieux. M. de Marsy indique, à titre d'hypothèse, comme pouvant être identifié avec le Léodenus, propriétaire de notre bague, un Leudinus ou Leuduinus, plus connu sous le surnom de Bodo, qui fut moine et puis évêque de Toul, depuis l'an 660 jusqu'à sa mort, dont la date ne peut être postérieure à 680[1].

Nous reconnaissons, avec M. de Marsy, qu'à raison de la richesse de la matière et de l'élégance de la mise en œuvre, le monument qui nous occupe a dû appartenir à un homme de condition élevée.

Mais nous ne saurions voir dans la formule *vivat Deo* (pour *in Deo*), la manifestation, *par le possesseur de l'anneau*, de ses sentiments religieux. Nous pensons que cette acclamation, de même que celles de *vivas* ou *vive in Deo*, ou *in Christo*, « constituait pour les fidèles, suivant l'expression de M. Le Blant, un souhait de longue vie et de bonheur, soit terrestre, soit éternel[2]. » J'ajoute que ce souhait s'adressait aussi bien aux laïques qu'aux clercs[3].

Quand la formule se trouve dans une inscription funéraire, c'est évidemment un souhait de bonheur *éternel*, exprimé par des parents ou des amis du défunt. Lorsqu'elle figure sur un objet usuel, tel qu'une bague, il est indubitable qu'il faut y voir un vœu de bonheur *terrestre*, exprimé *par le donateur de l'objet*, et non *par celui à qui il était destiné*.

Dans l'espèce, *vivat Deo* n'est donc pas, comme l'a cru M. de

1. De Marsy, *loc. cit.*, p. 13 et 14.
2. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 64.
3. Exemple :

+ SECVNDE ET PROIECTA VIVATIS IN CHRISTO.

Cette acclamation est gravée sur un coffret d'argent offert à des fiancés : cet objet appartenait à la collection de M. le duc de Blacas. Voir *Lettera di E. Q. Visconti intorno ad un antica supellettile d'argento*, tav. V, citée par Le Blant, *ubi supra*, p. 65, note 2.

Marsy, une manifestation des sentiments religieux de Léodenus; et on n'en peut rien induire pour attribuer notre anneau à un personnage ecclésiastique.

En résumé, l'identification du Léodenus de notre bijou avec l'évêque de Toul, saint Leudin, ne semble justifiée, même à titre d'hypothèse, par aucune raison sérieuse.

Il y a même, au contraire, des motifs de la considérer comme peu admissible à priori.

L'anneau de Léodenus n'a pas été fabriqué, comme l'a présumé M. de Marsy, dans la même période que celui de Donobertus : le premier est assurément plus ancien que le second. Celui-ci, suivant l'observation que nous faisions en 1880, est d'une facture médiocre, « qui accuse un abaissement sensible dans le niveau artistique et un oubli à peu près complet des procédés de composition de pièces d'orfèvrerie. Pour ce motif et en considérant en outre la gravure incorrecte et inégale de la légende, nous pensons, ajoutions-nous, qu'il faut *dater* ce bijou *de la fin du* VII^e^ *siècle*[1]. »

L'anneau sigillaire de Léodenus est, au contraire, de bonne et belle fabrication; les caractères de la légende sont nettement et correctement gravés; le tout dénote une meilleure époque artistique et se place avec vraisemblance dans le premier tiers du VII^e^ siècle, ce qui ne s'accorde plus avec la date du gouvernement épiscopal de Leudinus, qui commence en 660 et finit vers 680.

Il n'est pas inutile de placer ici quelques observations sur l'époque où furent en usage les acclamations *vivat*, *vivas* ou *vive Deo*, *in Deo*, ou *in Christo*. Ces formules furent employées, dès les premiers siècles de l'Église, dans l'épigraphie funéraire et sur des objets usuels, notamment sur des anneaux. On a cru d'abord qu'elles ne s'étaient guère conservées au delà du IV^e^ siècle ; mais il y a tout lieu de croire qu'elles furent usitées jusque dans des temps beaucoup moins reculés, si l'on tient compte de la pré-

1. *Rev. archéol.*, 2^e^ série, année 1880, t. II, p. 26.

sence, dans un vers de Téodulfe, évêque d'Orléans au IXe siècle, de l'acclamation *vive Deo*, semblable à celle du pape saint Scutaire gravée sur une pierre de l'église cathédrale du Puy, et qui ne parait pas descendre au delà du ve siècle [1].

## XXXII

### ANNEAU DE MICAËL




Ce magnifique bijou, que je crois inédit, appartient, comme le précédent, à M. le baron Pichon, qui l'a acquis de M. Castellani. Il est en or pur, a 22 millimètres d'ouverture, et se compose d'une baguette massive fermée, et sur laquelle est soudé un chaton également en or. Au point de réunion du chaton et de la baguette, celle-ci a une largeur de 10 millim. et est ornée de guirlandes sur deux de ses faces extérieures.

Le chaton présente deux assises, dont l'une, l'inférieure, a 15 millim. de longueur sur 10 de largeur; l'assise supérieure, en retrait sur la première, a 13 1/2 millim. de longueur sur 8 1/2 de largeur.

Sur la surface de ce chaton sont incrustées trois pierres : un rubis de forme rectangulaire, accosté de deux petites émeraudes de forme circulaire.

1. Voir, sur ce sujet, le *Bulletin d'archéologie chrétienne*, édit. française années 1873, p. 154, et 1874, p. 39, 82 et 144. — E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, préface, p. CXLIII, nos 29 et 336; t. II, n° 572. — De Marsy, *Bullet. de la Soc. hist. de Compiègne*, t. V, et tiré à part. 1882, p. 11. Ce dernier a cité, note 4, comme étant du IXe siècle, l'inscription du pape Scutaire, qui ne peut guère être datée plus bas que la fin du ve siècle. Cf. Le Blant, *loc. cit.*, t. II, n° 572, p. 347.

25674

Sur une face de l'assise inférieure du chaton sont gravés en creux ces deux mots :

MICAEL MECVM

et sur la face opposée :

VIVAS IN DEO.

C'est assurément une bague donnée par une jeune fille à son fiancé ou par une femme à son mari.

La formule *vivas in Deo* nous conduit naturellement à rapprocher cette bague de plusieurs objets assurément mérovingiens, qui portent une acclamation analogue, savoir : l'anneau de Léodenus, décrit plus haut [1]; un anneau émaillé inédit de la collection de M. le baron Pichon, où on lit : *Gundobertus vivat in Deo*; et une fibule sur laquelle est gravée la légende *Vivat Deo in pace* [2]. Quant aux considérations générales relatives à cette légende et aux acclamations *vivas, vivatis* ou *vive in Deo* ou *in Christo*, nous renvoyons le lecteur à ce qui en est dit dans notre précédente notice : nous ferons seulement observer que c'est la première fois que paraît la formule *vivas* MECUM *in Deo*, et qu'à ce point de vue, la bague de *Micaël* est particulièrement intéressante.

## XXXIII

### ANNEAU SIGILLAIRE TROUVÉ DANS L'AMIÉNOIS



Voici encore une bague sigillaire inédite, qui fait partie de la

1. N° XXXI de ces Études.
2. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 607, correction au t. I, p. 493.

précieuse collection de M. le baron Pichon, et qui a été découverte dans le territoire d'Amiens. Elle est en or pur et a 28 millimètres d'ouverture; sur sa baguette, qui est ronde, est soudé un chaton également en or, sous lequel elle se prolonge en formant deux larges pattes terminées chacune par deux volutes affrontées. Aux points de réunion de la baguette, il y a trois globules ou cabochons disposés en feuilles de trèfle, ce qui est, ainsi que je l'ai fait observer plusieurs fois dans le cours de ces Études, un des traits caractéristiques de la fabrique mérovingienne.

Le chaton, qui est octogone et a 12 millimètres de large sur une hauteur de 10 1/2 millim., est décoré d'un monogramme où on lit sans difficulté, en redoublant le S:

ƎSPANVS (ESPANVS)

*Espanus* a formé, en vieux français, *Espain*, et, en dernier lieu, *Epain*, qui est le nom d'un saint martyrisé, en Touraine, au IV<sup></sup>e ou au Ve siècle, et dont l'Église célèbre l'anniversaire le 25 octobre, conjointement avec celui de plusieurs martyrs du même pays et du Berry[1].

Le vocable primitif du saint était *Spanus*; mais la forme *Espain* implique la transition par celle de *Espanus*, où figure déjà la prosthétique du nom moderne. C'est ainsi d'ailleurs que, dans la langue géographique, le nom du bourg d'Espagnac, en Limousin, qui était originairement *Spaniacus*, était déjà, au VIIe siècle, inscrit par les graveurs de coins monétaires dans la forme *Espaniaco*[2].

1. Bolland., *Acta SS.*, mens. octobr., t. XI, p. 578.
2. Deloche, *Descript. des monn. méroving. du Limousin*, in-8, 1863, p. 169, et planches, fig. 70. Cf. Longpérier, *Notice sur les monn. de la collect. Rousseau*, p. 81.

M. Deloche.

LES

# MONUMENTS ANTIQUES DE ROME

## A L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE

NOUVELLES RECHERCHES

## LES MURS ET LES PORTES

(*Suite*[1])

1546. 18 février. « Solvatis magistro Juliano de Mus (?); Francisco Nigrono, Thome de Cabaleriis et Jacobo de Valeriis sociis muratoribus ad computum et diminutionem eorum crediti quod habent cum Cam. ap. occasione diversorum laboreriorum per eos in fabrica fortificationis Burgi S^ti^ Petri Alme Urbis in loco dicto Alli Spinelli factorum, duc. centum auri de Cam. de paulis X. Datum, etc. die XVIII februarii 1546.

« Duc. centum auri de cam. pro valore domus extra portam Turrionis e regione propugnaculi seu balvardi Incoronatorum, 13 aprilis 1546.

« Duc. 200 ratione pretii quarumdam domorum fornacis et vinee pro fortificatione burgi S. Petri Camere vendit. 18 martii 1546.

« Duc. 65 pro restauratione damnorum in quodam horto ad Spinello in loco dicto sotto Belvedere pro constructione aggerum pro fortificatione Burgi s. Petri. 5 junii 1546... (Omissis.)

« Duc. 180 pro satisfactione crediti ratione ruine unius vinee extra portam Turrionis prope vineam d. Bernardini de Incoronatis pro dicta fortificatione devastate et occupate. Die 20 decembris 1546. » (Etc., etc. Suivent des versements pour une somme d'environ 6,000 écus). — M. 1544-1548, ff. 7 v° et *passim*.

1. Voyez la *Revue* de juillet 1884, de juin et juillet-août 1885, de février, mars, avril-mai et juin 1886.

1546. « Duc. 150 ad bonum computum vinee subtus muros Belvedere in constructione Burgi sancti Petri aggerum subtus Belvedere devastate. Die 1ª januarii 1545 ».

« Duc. 1095 magistro Bartholomeo de Bocchis muratori mediolanensi pro pretio et valore quinque domorum in prosequendo fortificatione Burgi S. Petri dejectarum et solo equatarum. Die 5 februarii 1545.

« Duc. 450 a Mᵐᵃ Margarita moglie gia di Martin calzolaro, son di tanti se li danno per prezo d'una fornace con una casa et vigna compra da loro per far la fortification de Borgo. Die 10 martii 1545... (Suivent différents versements.) — M. 1545-1546, fol. 130 v° et *passim*.

» 10 décembre. « Mᵒ Paulo (da Caravaggio muratore) de rincontra de havere.. per fine adi 10 di dicembre sc. 1,95 tanti sono per resto de opere et altre fatige che lui a date per la fortificatione del Borgo. » — *Fortif. di Borgo*, 1545-1549, fol. 98.

1547. 21 septembre. « Mᵒ Francesco da Riscigia muratore uno mandato per a bon conto de sc. vinticinque per l'opera a da fare alla muraglia per julii X la canna, dandoli noi la calce, la quale lo dicto Mᵒ Francesco habia a bagnare. » — *Giorn., Spese fabr. delle mura di Roma*, 1547, fol. 1 et *passim*.

» 21 septembre. « Mᵒ Francesco Risscigia muratore e debitore de sc. venticinque a julii X per sc. e sono a bon conto como per un mandato per l'opera a da fare alle mura de porta S. Janni a julii XI la canna. » — *Giorn., Spese fort. Roma*, 1547, fol. 17 A et *passim*.

» 24 septembre. « Mᵒ Gironimo Baronino uno mandato de sc. quindici a julii X per sc. sono per portatura de cento rubia de calce et guastatori che talliorno la fracta et canneti canto le mura di Roma. » — *Ibid.*, fol. 1 et *passim*.

» 2 octobre. « Mᵒ Antonio Gambarrone et Mᵒ Alberto et Mᵒ Pelligrino compagni muratori uno mandato directo al dicto (Perino) sc. dieci a julii X per sc. sono per a bon conto del' opera an pilliato ad conciar le mura di Roma fra porta s. Bastiano e sino alla ferrata della Marana a julii X la canna, dandoli noi la

calce conducta et loro l'abino da bagnare a lore spese. » — *Ibid.*, fol. 1 v° et *passim*.

1547. 15 octobre. « Uno mandato de sc. sei, b. cinque a M. Io: Batista Perini, sono per tante hopere e spese facte per nectare le mura de Roma. » — *Ibid.*, fol. 2 v° et passim.

» 15 octobre. « M. Nanni de Baccio (architecto) uno mandato de sc. octo a julii x per sc. sono per la provisionne sua de l'opera delle mura de Roma per un mese comincio adi 24 del mese di settembre proximo passato. » — *Ibid.*, fol. 2 v° et passim.

« In Roma, de l'onipotente eterno dio, amen. Questo libro.. per li conti s'a da tenere per la fabrica delle mura antiche di Roma hordinato per lo nobile Sig^r Berardino Cafarello a me Lorenzo de Picolocti, abia a tenere dicti conti in suo nome et comesso abia et debia rendere conto alla R^da Camera apostolica como qui in lo presente libro se vede socto lo di 20 de dicembre 1547. »

1548. 4 mars. « M^ro Girolamo da Milano et M^ro Antonio da Lugano compagni muratori deno dare... sc. 50 .. a buon conto per le monitione et fabricare che loro fanno al balvardo del Galinaro sotto Belvedere. » — *Fortif. di Borgo*, 1545-1549, fol. CXXXIII et passim.

» 8 mars. « Bernardino Helvino episcopo Anglonensi Thesaurario apostolico generali. — Mandamus ut de pecuniis taxarum domorum suburbii S. Petri de urbe per manus d. Francisci Bellotti dictarum taxarum commissarii et exactoris solvi faciatis heredibus Augustini de Trinciis romani ducatos ducentos quadraginta auri de Cam. pro pretio quorundam eorum soli seu terreni alias vineati et canneti extra portam Portuensem sub gallinario Belvideris sibi superioribus annis in prosecutione fabrice muniminis dicti suburbii devastatorum et occupatorum per d. Marium Maceronem et Julium de Mericis fabricarum Cam. ap. mensores et quondam Antonium Sangallum architectum extimatorum. » Datum Rome, die VIII martii 1548. G. As. Card. Cam^s. Nic. de Tarano. » — M. 1546-1548, fol. 261.

» 18 mars. « Bachino da Rezo capo de guastatori de dare sc.

29,80 per opere 298 de guastatori che lui a meso a cavare li fondamenti a porta Pertusa. » — *Fortif. di Borgo*, 1545-1549, fol. CXXXIX.

1548. 18 avril. « Agustino de Bologna et Presaccio e compagni (appaltatori de terra) de rincontra deno havere .. sc. 536,68 .. per.. terra creta che loro anno levata a canto la cortina che sta infra el belvardo del Galinaro e quello delle guasche (*vasche*) per juli otto la canna, come apare per la stima et misura fatta per Mro Giulio Merigi misuratore della Rda Ca. ap. et Mro Giuseppe da Caravaggio. » — *Fortif. di Borgo*, 1545-1549, fol. 125.

» 22 avril. « Mro Lionardo da Udine deve dare .. sc. 57 .. a buon conto per la terra che loro levano (?) accanne in la piazza de porta Pertusa. » — *Ibid.*, fol. CLI.

» 30 août. « Mro Hieronimo (alias il Bologna falegniame) di rincontra deve havere sc. 53, b. 65 .. e piu sc. 19,45 per le opere de rincontra, e piu sc. 28,75 per li legniami compri.., e piu sc. 39 .. per li legnami compri per fare il ponte Molle, et altre opere dateci in ditto ponte.

« E piu scudi 53 b. 60 .. per tutti li legniami che lui havessi compri adi 18 di novembre 1547 per fine tutto il 49 per servitio delle due porte che lui ha fatte, cioe il portone de Sto Spirito et la porta della cortina a canto fiume, et similmente per tutti li ponti fatti al ditto portone de Sto Spirito et a ponte Molle.

« E piu scudi 90 simili per manifactura de le portone di Sto Spirito et la porta della cortina che va a canto fiume, come ne apare una stima et misura fatta per Mro Giulio Merigi et M. Mario Macharone misuratori della Rda Ca. et Mro Francesco da Caravagio e Mro Angelo falegniame da Sto Agustino, fatta il di 20 di octobre 1548. » — *Fortif. di Borgo*, 1545-1549, fol. 155.

» 29 septembre. « Mro Jacomo Perni intagliatore milanese de dare sc. 50 a bon conto per le arme che lui fa de trevertino de N. S. per mettere nel cantone della fabrica delli Spinelli sotto Belvedere. » — *Fortif. di Borgo*, 1545-1549, fol. CVIII. (En tout 180 sc.)

» 13 octobre. « Mro Rocho da Ostene muratore deve dare... sc. 7,49 .. per opere 5 de maestri e giornate 39 de manovali, quali

anno servito a cavare il fosso al monte delli Incoronati. » — *Ibid.*, fol. CLXIX et passim.

1549. 10 août. « Magistris Dom^co et Jac^o Chetii de Morco et Jo. Mariæ etiam de Morco muratoribus fabrice murorum novorum a retro hospitale sancti Spiritus sc. 228 pro residuo mercedis occasione dicte fabrice. » — M. 1549-1550 B, fol. 25.

## LES PONTS

« Pontem qui ipsam insulam jungit urbi indicat titulus marmore excisus Quintum Lepidum et M. Curium ædiles : alium vero qui ipsam insulam Janiculo jungit Valentinianum superiorem et Valentem, qui Romanum imperium primus ad ruinam perduci adjuvit, extruxisse. Quos nuper tua, pontifex Eugeni, opera instauratos et tiburtino lapide stratos videmus. » — Flavio Biondo, *Instaurata Roma*, liv. II, chap. LXXX.

### *Le pont Saint-Ange.*

1444. 10 décembre. « Francisco Barbarino magistro artificiorum pro residuo sui salarii de reparando portem Sancti Angeli, ut apparet per mandatum factum die VIII ejusdem flor. auri similes triginta tres. » — *A. S. V.*, Intr. et exit., 1443-1445, fol. 165 v°.

1487. 16 janvier. « M^o Rouello muratori florenos viginti novem de k. X pro floreno, bl. 63 pro preparatione pontis S. Angeli noviter fact.. » — M. 1487, 1488, fol. 5 v°.

1541. 12 octobre. « Jo. Bartholomeo Baronino dominorum magistrorum stratarum alme Urbis locum tenenti ducatos auri de camera triginta sex et bol. decem de jul. X et quat. X pro ducato pro residuo et integra satisfactione expensarum in amatonatu pontis sancti Angeli factarum. » — M. 1541-1543 B, fol. 63.

### *Le Ponte Salaro.*

1433. 26 octobre. « Flor. viginti pro actando pontem Salarium. » — *A. S. V.*, Intr. et exit., 1431-1434, fol. 87.

*Le Ponte Rotto.*

Les documents ci-après rapportés permettent de préciser l'époque à laquelle furent commencés les travaux de réparation de ce pont, vulgairement appelé « Ponte di Santa Maria »; ils complètent les pièces comptables publiées dans le premier volume de mon ouvrage sur *les Arts à la cour des papes*, p. 175.

1423. Janvier. « Antonio de Porcariis anteposito reparationis pontis S. Marie Urbis a die 14 jan. ad 8 aprilis flor. centum quinquaginta quinque auri similes [de camera]. »

» (De juillet à septembre.) « Duc. quattro milia docento tredici e bol. vinticinque e mezzo pacammo (?) a Antonio Porcaro deputato sopra la fabrica de ponte Sancte Marie. Rienzo Omnia sancti dicto Mancino deputato sopra la fabrica della torre de Hostia. »

1424. Septembre. « Antonio de Porcariis anteposito pontis sancte Marie Urbis flor. trecentos sexaginta duos de bon. quinquaginta ut supra et bon. triginta sex pro reparatione pontis predicti. » (Autres payements en octobre et en décembre 1424.)

1426. 12 octobre. « Renzio Renzolini civi romano anteposito pontis S. Marie Urbis pro reparatione ejusdem pontis flor. centum quinquaginta, ad rationem bolognenorum quinquaginta quinque pro quolibet ducato. » — *A. S. V.*, Intr. et Exit., 1426-1430, fol. 1. Cf. ff. 3, 9 v° (255 fl. et 62 fl., 40 bol., 3 d.).

1549. 12 novembre. « In restauratione pontis S. Marie. » sc. 860. — M. 1549-1550 B, fol. 53.

*Le Ponte Molle.*

1426. 30 décembre (6 duc. 26 bol. pour réparations.) — *A. S. V.*, Intr. et Exit., 1423-1424, fol. 245 v°.)

1484. 29 septembre. « De mandato facto die XXVIII dicti (mensis) florenos sexdecim de carl. X pro flor. et bol. 30 Egidio de Tocco pro reparatione pontium Milvii et Salarii. » — *A. S. V.*, Intr. et Exit. cam., 1484-1485, fol. 152 (le 8 février 1485, 19 fl., 53 bol. au même pour le même ouvrage : *Ibid.*, fol. 182).

1507. 17 août. « Duc. quinquaginta quinque et bol. 67 de carl. X pro ducato veteris monete vigore similis mandati sub die XXII julii magistro Batio carpentario pro diversis expensis factis in lignaminibus et aliis necessariis ac magisterio pro reparatione pontis Mollis numeratos sibi. — *Arch. secr. Vat.*, Intr. et Exit. Cam. Ap., 1506-1507, fol. 209.

1509. 5 mai. « Duc. triginta novem, bol. 10 1/2 de carlenis X monete veteris pro ducato de mandato Dni thesaurarii, sub die 3 presentis Simoni alias Confecto pro lignaminibus, ferramentis et manifactura unius porte et duobus pontibus in ponte Milvio de Urbe, computatis veteribus, numeratos eidem. » — *Ibid.*, 1508-1509, fol. 186.

1540. 8 janvier. « Magistro Juliano bombarderio arcis S. Angeli ducatos viginti tres et bol. 66 de juliis decem pro ducato pro expensis factis in restauratione pontis Mollis. » — M. 1537-1541, fol. 282 v° et M. 1540-1541, fol. 6.

1549. 15 novembre. « Pro reparatione pontis Mollis... sc. 30. » — M. 1549-1550 B., fol. 62.

EUGÈNE MUNTZ.

(*A suivre.*)

# CHRONIQUE D'ORIENT

Athènes. — L'Éphorie générale a publié un recueil complet des lois et ordonnances relatives aux antiquités depuis la fondation du royaume hellénique jusqu'en 1886[1]. Cette intéressante brochure mériterait d'être analysée en détail, ce que le manque de place ne nous permet pas de faire ici. Signalons seulement quelques dispositions nouvelles. Toutes les antiquités importantes trouvées en Grèce doivent être réunies au Musée central, sauf les statues découvertes sur l'Acropole, qui seront placées dans le Musée de l'Acropole; les inscriptions seront toutes transportées au Musée central (p. 70). On exposera au Musée central des moulages des œuvres d'art antiques dispersées dans les galeries de l'Occident. Chacun pourra copier et reproduire les inscriptions et les monuments déposés dans les musées; mais le gouvernement se réserve le droit de faire exécuter lui-même les moulages, qui faciliteront les échanges avec les gouvernements étrangers.

Quand un particulier, muni d'une autorisation, entreprendra une fouille, cette fouille sera dirigée à titre exclusif par l'éphore du gouvernement, qui seul aura le droit de retirer des tranchées les objets rendus à la lumière. Les trouvailles seront transportées à l'Éphorie générale pour être partagées entre le propriétaire du terrain et l'État (p. 85, circulaire du 12 mai 1886).

Il nous semble qu'il eût été bon d'établir une distinction, dans cette circulaire, entre les particuliers qui font des fouilles en leur nom propre et les représentants de gouvernements étrangers. Ceux-ci ne peuvent évidemment pas admettre que les fouilles soient dirigées par d'autres qu'eux-mêmes. Si l'éphore est intelligent, il les laissera faire; mais s'il ne l'est pas — et cela peut arriver — il en résultera des conflits et des récriminations désagréables. Nous soumettons cette observation au jugement éclairé de M. Cavvadias; qui se souvient peut-être, comme nous, des faits et gestes d'un éphore nommé Skokkos.

L'an dernier, l'Éphorie générale avait établi un tourniquet à l'Acropole : le nouveau règlement du 19 juillet 1886 supprime tout péage. Seule l'entrée de nuit à l'Acropole pendant la pleine lune est soumise à une taxe de cinq drachmes; le billet est valable pour cinq personnes. Pour dessiner ou photographier les antiquités, il faut une permission écrite de l'Éphorie. Les enfants de moins de douze ans non accompagnés, les ivrognes et les chiens ne pourront entrer à

1. Συλλογὴ ἀρχαιολογικῶν νόμων, διαταγμάτων καὶ ἐγκυκλίων. Ἐν Ἀθήναις, ἐκ τοῦ ἐθνικοῦ τυπογραφείου, 1886, 98 p. in-8.

l'Acropole. Enfin, par mesure de prudence, tout groupe trop nombreux de visiteurs ne sera admis que par fractions de dix personnes à la fois. Espérons que ces mesures mettront fin aux actes scandaleux de vandalisme que des touristes imbéciles commettaient presque journellement sur l'Acropole.

— M. Cavvadias a terminé le classement des marbres du Musée de l'Acropole; il travaille en ce moment à la réorganisation du Musée central. Ces remaniements étaient nécessaires, mais ils ne contribueront pas à faciliter l'usage des catalogues publiés jusqu'à présent.

M. Dörpfeld a commencé des sondages au théâtre de Dionysos afin de préparer la restauration de l'orchestre et de la scène (avril 1886).

La Société archéologique a continué les fouilles de l'Acropole et de l'ancienne agora; elle a également poursuivi les recherches à Érétrie et a repris celles d'Éleusis dans les derniers jours d'avril. Aux mois de mai et de juin, elle a fait pratiquer de nouvelles fouilles à Épidaure, à Mycènes et au sanctuaire d'Amphiaraos à Orope.

L'Ὥρα du 1er août 1886 annonce la découverte, près du mur septentrional de l'Acropole et non loin des Propylées, d'un ancien escalier de vingt-trois marches taillées dans le roc et conduisant à une porte située juste vis-à-vis de l'Aréopage. Les murs, de part et d'autre de l'escalier, sont construits en *opus isodomum*, et la porte, surmontée de deux pierres formant angle aigu, présente l'aspect des plus anciennes portes grecques. Au moyen âge, on l'a bouchée avec de petites pierres mêlées de mortier. L'Ὥρα suppose que l'escalier nouvellement découvert est celui par lequel montaient les Arréphores et peut-être celui que suivirent les Perses pour pénétrer dans l'Acropole. Il faisait partie du sanctuaire d'Aglaure, dont le déblaiement sera désormais facile.

Nous traduisons la note de l'Ὥρα en lui laissant la responsabilité de ses hypothèses. Il serait intéressant de savoir quel rapport existe entre cet escalier et celui qui a été découvert en 1873 par M. E. Burnouf. En tous les cas, il ne peut être question de le faire remonter à l'époque des guerres médiques; d'après des informations plus sûres, il daterait de l'époque de Cimon.

Au mois de juillet 1886, on a trouvé sur l'Acropole, dans les environs des Propylées, une tête virile en bronze de grandeur naturelle dont le style rappelle celui des sculptures éginétiques. C'est la plus grande tête en bronze que l'on ait encore découverte en Grèce.

Entre l'Érechthéion et le Parthénon, on a continué à déblayer les fondations d'un édifice où M. Dörpfeld reconnaît le temple d'Athéné Polias brûlé par les Perses [1]. Entre l'Érechthéion et les Propylées, on a trouvé douze vases en bronze de différents modèles, dont le plus grand a 0m,29 de hauteur. Au même endroit on a recueilli une statuette en bronze haute de 0m,27, représentant une

1. Δελτίον τῆς Ἑστίας, 20 juillet (2 août) 1886; *Phil. Woch.*, 4 septembre 1886. MM. Bötticher et Christian Belger ont publié un utile résumé des dernières recherches faites sur l'Acropole et des résultats qu'elles ont donnés tant pour l'architecture que pour la sculpture (*Philologische Wochenschrift*, 1er, 8 et 15 janvier 1887). Le fait capital, établi avec certitude, c'est que le Parthénon actuel n'occupe pas l'emplacement de l'ancien temple détruit par les Perses, qui était situé plus au nord. Cf. Collignon, *Phidias*, p. 19.

femme d'un type analogue aux statues de marbre découvertes en 1885. Ces trouvailles donnent à penser que l'on n'est pas loin du magasin des bronzes ou chalcothèque[1].

*Mars et avril* 1886[2]. — On a déposé à l'Éphorie générale un bas-relief votif du IVe siècle représentant Hadès assis sur un trône, tenant de la main droite un sceptre, de la main gauche une corne d'abondance. Auprès de lui est Perséphone, tenant également un sceptre de la main droite et appuyant sa main gauche sur l'épaule droite de Déméter, qui tient une coupe de la main droite et une grande torche de la main gauche. Derrière elle marchent deux jeunes filles, dont l'une porte une hydrie sur sa tête et tient une œnochoé dans la main gauche; l'autre, tenant de la main gauche un kalathos, étend la main avec un geste d'adoration. Au-dessus de la figure d'Hadès on lit KAE... Ce bas-relief, qui paraît fort intéressant, a été trouvé à Tégée (Palaia Episkopi).

L'Éphorie a encore reçu une statue plus grande que nature, à laquelle manquent les avant-bras, le pied droit et la jambe gauche; elle représente un éphèbe, dans l'attitude d'un athlète prenant son élan. Il porte une courte chlamyde qui, agrafée sur l'épaule droite, cache le côté gauche de la poitrine et s'enroule autour du bras gauche. La tête est un peu inclinée sur l'épaule gauche; la chevelure est abondante sur le front et sur le cou; les pupilles des yeux sont sculptées.

*Mai-juin* 1886. — On a déposé à l'Éphorie les antiquités suivantes :

1° Une tête archaïque de femme, de grandeur naturelle, trouvée par M. Holleaux au temple d'Apollon Ptoos à Akraephiae. Cette tête est presque identique à celles que l'on a découvertes sur l'Acropole d'Athènes les 24 et 25 janvier 1886; elle porte de même des traces de coloration, entre autres un méandre sur le diadème, et présente aussi au sommet de la tête un trou destiné à l'insertion d'une pièce métallique (sorte de parasol destiné à préserver les couleurs des œuvres exposées en plein air?)[3].

2° Une tête archaïque d'Apollon, de grandeur naturelle et parfaitement conservée (même provenance). « Cette tête, écrit M. Cavvadias, est la plus belle tête archaïque de notre Musée et ressemble à celle de l'Apollon de Piombino au Musée du Louvre, copie de l'Apollon de Canachos. »

3° Une tête archaïque d'Apollon (?), de grandeur naturelle, où l'imitation du travail du bois est manifeste (même provenance).

4° Une tête archaïque d'Apollon en pierre calcaire, de grandeur naturelle, médiocrement conservée (même provenance).

5° Une statue d'Apollon plus grande que nature, ressemblant à l'Apollon de Ténéa; la tête manque (même provenance).

6° Une statuette de femme en bronze, de style archaïque (haut. $0^{m},13$), avec son piédestal. Elle est debout, les jambes rapprochées, la tête ornée d'un dia-

1. *Philologische Wochenschrift*, 1886, p. 1619.

2. Les renseignements qui suivent sont empruntés à l'Ἀρχαιολογικὸν δελτίον que M. Cavvadias publie, depuis le mois de juin 1885, comme supplément au *Journal officiel* d'Athènes. Voir l'analyse des premiers *Bulletins* de cette série dans notre précédente *Chronique* (*Revue*, 1886, II, p. 79-85).

3. Cf. Cavvadias, *Les Musées d'Athènes*, notice de la pl. I.

dème, vêtue d'un chiton talaire collant au corps. Les mains, portées en avant, tiennent l'une une fleur, l'autre un objet indistinct et mutilé (même provenance).

7° Une stèle funéraire trouvée dans la rue de Lycurgue à Athènes avec l'inscription

ΝΙΚΩΝ ΗΡΑΙΟΥ ΚΥΖΙΚΗΝΟΣ.

— M. Penrose a été nommé directeur du nouvel Institut archéologique anglais à Athènes, dont la construction est tout à fait terminée[1]. L'École américaine sera dirigée en 1887-88 par M. Merriam, qui a récemment publié une très remarquable édition de la loi de Gortyne avec traduction anglaise et commentaire. Le directeur actuel (1886-87) est M. Martin L. d'Ooge, de l'Université de Michigan. L'École compte sept élèves; elle tient des réunions hebdomadaires où l'on discute des questions archéologiques, et une soirée par semaine est consacrée à l'explication d'un auteur grec (*les Acharniens*, *Oedipe à Colone*). La construction de l'école a commencé le 4 novembre 1886, sur un terrain du Lycabette donné par le gouvernement grec, à proximité de l'École anglaise. Les deux écoles se sont entendues pour que les livres de fonds qu'elles acquièrent pour leurs bibliothèques se complètent mutuellement au lieu de faire double emploi[2].

Attique. — La série des cartes de l'Attique, publiées sous la direction de M. Curtius, est aujourd'hui terminée, à l'exception de la section d'Éleusis et de Rhamnonte. M. Milchhœfer, actuellement professeur à Münster, s'est rendu en Attique au mois de novembre 1886, afin de s'occuper spécialement de la topographie des dèmes[3].

Thoricos. — L'école américaine d'Athènes a commencé au mois d'avril 1886 des fouilles dans le théâtre de Thoricos, dont elle se propose de publier le plan[4]. On a constaté que le théâtre de Thoricos n'avait pas de scène; l'orchestre est limité par un simple mur. Près du mur occidental de la *parodos*, on a trouvé les fondations d'un petit temple *in antis* faisant face à l'orchestre, avec des fragments d'un entablement ionique, des tuiles en terre cuite et des antéfixes polychromes. La seule inscription découverte comprend un mot unique, ΔΙΟΝΥΣΩΙ, en caractères de l'époque macédonienne. L'Éphorie a promis à l'École la permission de fouiller le théâtre de Sicyone.

M. Petersen a succédé à M. Kœhler comme directeur de l'Institut allemand d'Athènes. M. Kœhler est professeur d'histoire ancienne à l'Université de Berlin.

Lébadée et Orchomène. — M. Schliemann a recommencé, au mois de mars dernier, les travaux de déblaiement du sanctuaire de Trophonios à Lébadée et du trésor de Minyas à Orchomène. Dans le trésor de Minyas il a découvert, au milieu de la construction, une base archaïque où étaient placées trois statues et un grand nombre de fragments de vases du plus ancien style[5].

1. Le *Temps* du 19 janvier 1887 a publié un article sur l'organisation de l'École anglaise d'Athènes.
2. *The Nation*, New-York, 16 décembre 1886.
3. *Berliner Philologische Wochenschrift*, 27 novembre 1886.
4. Ἀρχαιολογικὸν δελτίον τῶν μηνῶν Μαρτίου καὶ Ἀπριλίου; *The Nation*, 16 décembre 1886.
5. Παράρτημα τῆς Ἐφημ. τῆς Κυβερνήσεως, ἀρχαιολ. δελτίον τῶν μηνῶν Μαρτίου καὶ Ἀπριλίου.

Corinthie. — Au lieu dit *Athékia*, des fouilleurs de tombes ont trouvé soixante-dix vases qui, confisqués par le ministère, ont été déposés provisoirement à Nauplie (avril 1886).

Épidaure[1]. — La Société archéologique ayant fait reprendre les fouilles au mois de mai, on a découvert, dès le début, trente petites statues, deux bas-reliefs, quatre têtes et quarante inscriptions. Ces trouvailles se décomposent comme il suit : 1° sept statues d'Esculape, de demi-grandeur naturelle ou plus petites, toutes bien conservées, sauf une seule dont la tête manque. Le type est celui d'Esculape debout, appuyé sur son bâton autour duquel s'enroule le serpent; 2° trois petites statues de Minerve (haut., 0m,75; 0m,67; 0m,55) d'une excellente conservation. L'une d'elles représente la déesse courant rapidement vers la gauche, la tête tournée à droite, comme si elle se croyait poursuivie; elle porte le bouclier avec la gorgone ailée sur le bras gauche. La tête est coiffée d'un casque présentant au milieu un sphinx, de part et d'autre un cheval ailé. Le travail date de l'époque romaine et paraît médiocre. Sur la base on lit : ΑΘΗΝΑΙ ΥΓΙΕΙΑΙ Ο ΙΕΡΕΥΣ, etc. La seconde statue offre à peu près le même type; la troisième est toute différente, la déesse étant représentée au repos, portant sur sa poitrine l'égide sans gorgonéion.

3° Trois statues d'Hygie (haut. 0m,60; 0m,55; 0m,30). La déesse est debout, vêtue d'un chiton talaire noué sous les seins; un serpent s'enroule autour d'elle.

4° Une statue de Pan (haut. 0m,40) aux pieds de bouc, enveloppé d'un ample himation et tenant une flûte dans la main gauche.

5° Une statuette de Cybèle (haut. 0m,25).

6° Une statuette de Télesphore enfant; le nom du dieu est donné par l'inscription de la base (haut. 0m,50).

7° Une statuette d'Apollon (?) rappelant le type du Sauroctone (haut. 0m,25).

8° Trois statuettes d'Aphrodite (0m,35; 0m,20; 0m,18).

9° Quatre statuettes représentant des éphèbes nus, portant seulement un himation sur l'épaule gauche avec un bandeau autour des cheveux (haut. 0m,50).

10° Une statuett en terre cuite, du plus beau style grec, représentant un jeune homme nu.

11° Le torse d'une Victoire ailée, trouvé auprès d'un piédestal en forme d'avant de navire (à rapprocher de la Victoire de Samothrace).

12° Un bas-relief représentant Esculape assis sur son trône.

Les inscriptions, pour la plupart votives, sont toutes d'époque romaine[2].

Ces découvertes ont toutes été faites dans le grand édifice romain situé au nord-est du portique ionique; une partie de la face occidentale et trois chambres attenant au portique avaient été déblayées l'année précédente[3].

Plus récemment, on a signalé[4] la découverte d'une *Vénus genitrix* de gran-

1. Ἀρχαιολογικὸν δελτίον τῶν μηνῶν Μαΐου καὶ Ἰουνίου 1886.
2. Rapport de l'éphore B. Staïs, chargé des fouilles depuis la nomination de M. Cavvadias à l'Éphorie générale.
3. Voir le plan du sanctuaire dans les Πρακτικὰ de la Société archéologique de 1884.
4. Δελτίον τῆς Ἑστίας, 4 (15) août 1886; *Berliner Philologische Wochenschrift*, 11 septembre 1886.

deur naturelle, très semblable à celle du Louvre et vêtue d'un chiton transparent, *miroir du corps*, suivant la jolie expression d'Achille Tatius (σώματος κάτοπτρον). Les répliques de cet admirable motif, où l'on est fondé à reconnaître la Vénus drapée achetée par les habitants de Cos à Praxitèle, sont aujourd'hui très nombreuses; nous nous proposons de les énumérer prochainement dans la *Gazette archéologique*.

Érétrie. — On a découvert l'été dernier dans cette ville une statue d'éphèbe, en marbre, qui a été envoyée au musée central d'Athènes; c'est un très bon travail de l'époque romaine et parfaitement conservé [1].

Mycènes-Tirynthe. — Nous devons signaler, mais sans pouvoir y insister, une très intéressante polémique entre MM. Stillmann et Dœrpfeld au sujet de la date des constructions découvertes par M. Schliemann, tant à Tirynthe qu'à Mycènes [2]. M. Stillmann, d'accord avec MM. Stephani, Schulze et Westropp, avait contesté, dès l'origine, la haute antiquité des découvertes de Mycènes [3] : la réfutation de M. Percy Gardner [4], les fouilles subséquentes de Menidi et de Spata ne l'avaient pas convaincu de ce qu'il nous permettra, en attendant des objections décisives, d'appeler son erreur. Après avoir sommeillé pendant quelque temps, la discussion a repris avec ardeur l'été dernier, à la suite d'une visite faite par M. Penrose, le célèbre architecte anglais, aux ruines de Mycènes et de Tirynthe. M. Penrose était accompagné de M. Stillmann, qui déclare, dans sa lettre au *Times*, exprimer l'opinion à laquelle ils sont arrivés en commun. Ceci a été contesté par M. Dœrpfeld, et M. Penrose a depuis traité la question en son nom propre devant la *Society of Hellenic Studies*, où il a été combattu par MM. Dœrpfeld et Schliemann, venus exprès à Londres pour assister au débat [5]. La présence de M. Schliemann paraît avoir gêné M. Penrose, qui ne s'est pas exprimé d'une façon très nette. Il a pourtant déclaré qu'il n'y avait rien de commun entre le palais de Tirynthe et la véritable architecture pélasgique telle que le Trésor et la Porte des Lions de Mycènes nous l'ont fait connaître; il a insisté — nous ne comprenons pas à quel titre — sur la ressemblance des armes de Mycènes avec les armes celtiques, sur celle des masques d'or trouvés par M. Schliemann avec un masque de plomb découvert dans une tombe celtique (?) de Bath. M. Schliemann a répondu avec beaucoup de modération; il a rappelé que les peintures murales de Tirynthe présentent les mêmes dessins que le *thalamos* d'Orchomène. M. Newton a ensuite donné lecture de la traduction d'un mémoire de M. Dœrpfeld et M. Pelham a communiqué un nouvel exposé des ob-

1. C'est probablement la même statue dont l'arrivée au musée d'Athènes a été signalée plus haut, p. 63.
2. Stillmann, *Times* du 24 avril et *The Nation*, 20 mai 1886; Dœrpfeld, *Times* du 29 mai; Goodwin, *The Nation*, 8 juillet 1886.
3. Stephani, *Compte rendu de la commission impériale*, 1877, p. 31-52; E. Schulze, *Mykenai*, 1880 (voir la réfutation de ce livre par M. Benndorf, *Deutsche Literaturzeitung*, 20 novembre 1880) : Westropp, *The Athenaeum*, 18 septembre 1880. Dans un sens un peu différent, cf. Murray, *Nineteenth Century*, janvier 1879. Je regrette de ne pas avoir l'indication exacte des articles plus anciens de M. Stillmann.
4. Percy Gardner, *Journal of Hellenic Studies*, t. I, p. 94-106.
5. Cf. le compte rendu de cette séance dans l'*Academy*, n° 740, p. 30-32 (10 juillet 1886).

jections de M. Stillmann, que nous connaissons déjà par le *Times* de Londres et la *Nation* de New-York.

Selon M. Stillmann, le tombeau d'Atrée, les murs de Mycènes et la *Porte des Lions* appartiennent bien à l'époque préhistorique, c'est-à-dire à celle de la pierre polie, mais il n'en est pas de même des tombeaux où M. Schliemann a découvert ses trésors. Ceux-ci sont entourés d'un mur elliptique construit dans un style barbare, mêlé de débris de l'époque préhistorique et de pierres taillées à la belle époque de l'art grec. M. Stillmann trouve de l'analogie entre les sépultures explorées par M. Schliemann et les *tumuli* celtiques ; il n'hésite pas à conclure que l'emplacement de Mycènes a été occupé du temps de Pyrrhus par quelque tribu de Gaulois, enrichis du pillage des temples voisins, et que les prétendues tombes des Atrides ne sont que le dernier asile de chefs barbares vagabonds.

Tirynthe est encore plus maltraitée. Le palais prétendu homérique serait byzantin et peut-être du x^e^ siècle[1]. Les fragments des époques les plus diverses sont mélangés dans sa construction. On y a découvert non seulement une chapelle byzantine, mais de la poterie vernissée avec des emblèmes chrétiens, le lion, le cerf, le lièvre, que M. Schliemann n'a pas reproduits dans son ouvrage ; ces fragments sont conservés à l'éphorie générale d'Athènes. Voici la conclusion de M. Stillmann : « Le palais préhistorique de Tyrinthe est une des plus extraordinaires hallucinations de l'enthousiasme anti-scientifique dont l'histoire ait gardé le souvenir. »

Le *Times*, dans un *leader* fort développé, s'est associé aux conclusions de son correspondant athénien : « M. Schliemann, dit le grand journal anglais, a fouillé un tumulus celtique en croyant y trouver les ossements et les trophées des héros d'Homère..... Il y a quelque chose de presque tragique dans ce dénouement d'une croisade archéologique dont le triomphe avait été annoncé au monde à grand fracas de trompettes. »

M. Dœrpfeld, dont le témoignage a été appuyé par M. Goodwin, répond que la maçonnerie du *tumulus* de Mycènes est encore beaucoup plus récente que ne le croit M. Stillmann, ayant été refaite presque entièrement, il y a quelques années, par la Société archéologique d'Athènes, afin de mieux protéger les tombes. M. Goodwin affirme que le mur elliptique de l'agora a été complètement démoli par les indigènes après le départ de M. Schliemann, dans l'espoir que l'on pourrait y trouver de l'or. Il fut ensuite reconstruit avec les matériaux antiques, auxquels on mêla naturellement des pierres plus récentes. Il y a là un acte de vandalisme sur lequel on voudrait être mieux renseigné. M. Dœrpfeld, dont la réponse n'est pas tout à fait claire, dit que les matériaux d'époque classique vus par M. Stillmann sont tombés d'une ancienne construction dorique élevée sur le haut de la citadelle.

En ce qui concerne Tirynthe, M. Dœrpfeld affirme formellement que les seuls murs construits avec des matériaux hétérogènes sont ceux qu'il a lui-même,

1. M. Sterrett, qui accompagnait MM. Stillmann et Penrose, déclare qu'il aurait considéré cette ruine comme turque s'il l'avait rencontrée en Asie-Mineure (*The Nation*, 1886, p. 423).

sur son plan, désignés comme byzantins, à savoir ceux de l'église et des tombeaux. Il pense que M. Stillmann a dû prendre les murs de l'église pour ceux du palais. En terminant, il s'offre à accompagner M. Stillmann à Mycènes et à Tirynthe pour le convaincre sur place de sa double erreur.

Ne connaissant malheureusement pas les lieux, nous ne voudrions pas exprimer une opinion personnelle dans le débat que nous venons de résumer. Mais l'hypothèse celtique de M. Stillmann nous séduit aussi peu que l'hypothèse hérule de M. Stephani [1]. Les tombes royales de Mycènes et leur contenu restent pour nous, jusqu'à nouvel ordre, des monuments fort antérieurs à Homère. Attendons le mémoire développé de M. Penrose.

— M. Schliemann avait eu l'intention de reprendre lui-même les fouilles de Mycènes; il calculait qu'il faudrait cent ouvriers pendant trois ans pour enlever les débris accumulés sur l'Acropole et dans la ville basse. La Société archéologique d'Athènes a préféré se charger elle-même des travaux, qui ont commencé au mois de juin 1886 avec seize ouvriers seulement. On a trouvé, dès le début, quelques objets, entre autres un fil d'or en spirale (cf. *Mycènes*, fig. 529). M. Schliemann s'est rendu lui-même sur les lieux, et, d'après une lettre insérée dans l'*Academy* du 11 décembre, il s'est convaincu qu'il existait un édifice très ancien sur le sommet du rocher. Cet édifice a été ensuite transformé en un temple d'ordre dorique. Le monument primitif serait — toujours d'après M. Schliemann — le palais des Atrides. Du côté sud, au-dessous du sommet, on a déblayé la moitié d'un vestibule et une petite chambre qui paraissent appartenir à l'ancien palais; le vestibule contenait la moitié d'un foyer circulaire, comme à Hissarlik et à Tirynthe. « Les murs sont du même style que ceux du palais de Tirynthe; ils se composent d'une assise inférieure de pierres de taille et de mortier, surmontée de briques séchées au soleil... Ce palais a aussi été détruit par le feu; dans les décombres, on a recueilli des morceaux de revêtement peint comme j'en ai découvert à Mycènes en 1876. »

Sur une terrasse inférieure au sommet, à droite des fouilles de M. Schliemann, on a trouvé une petite maison avec trois chambres. Les autres découvertes à signaler sont quelques fragments de vases et d'idoles en terre cuite, ainsi qu'un chapiteau dorique appartenant à une époque postérieure.

Olympie. — A la suite d'un accord intervenu entre M. Ernest Curtius et le gouvernement hellénique, le sculpteur Grütner a été appelé à Olympie pour procéder au rajustement et à la restauration des frontons du temple de Jupiter. On sait que M. Grütner s'occupe depuis quatre ans au musée de Berlin de réunir les moulages des frontons, dont la restauration définitive peut être considérée comme fort avancée. Nous voudrions cependant qu'on ne touchât point aux originaux avant d'avoir soumis à une commission spéciale les divergences de vues qui existent encore au sujet de l'agencement des figures entre MM. Curtius, Lœschke, Kékulé et Treu.

— Plusieurs savants allemands, entre autres MM. Treu et Furtwængler, se sont rendus à Olympie au mois d'octobre 1886 pour compléter l'étude du terrain

1. Stephani, *Compte rendu de la commission impériale*, 1877, p. 31 et suiv.

déblayé et des collections découvertes au cours des fouilles. Un télégramme de M. Treu, en date du 15 novembre, annonce une découverte importante : dans le monument anonyme du sud-ouest de l'Altis, on a découvert une inscription d'après laquelle cet édifice aurait été construit par Léonidas, fils de Leotos. Dès 1882[1], M. Adolphe Bœtticher avait proposé d'y reconnaître le Léonidaion, hypothèse qui vient d'être confirmée d'une manière aussi brillante qu'inattendue.

Le Léonidaion est le plus grand édifice que les Allemands aient déblayé à Olympie. Les côtés mesurent respectivement 81m,20 et 74m,51 ; la surface qu'il couvre est donc plus que triple de celle du temple de Jupiter.

Cette découverte de M. Treu est d'une haute importance pour la topographie d'Olympie. Qu'on se rappelle, en effet, le texte de Pausanias (*Elide*, chap. XV) : « En retournant sur ses pas pour aller vers l'Altis (après avoir visité l'atelier de Phidias en dehors de l'Altis), on a devant soi le Léonidaion, édifice situé en dehors de l'enceinte sacrée, auprès du chemin que suivent les processions (πομπικὴ ὁδός). Cet édifice a été consacré au dieu par un Éléen nommé Léonidas ; il sert actuellement à loger les magistrats romains qui gouvernent la Grèce ; une ruelle le sépare de la porte d'entrée des processions. »

Le Léonidaion et, par suite, la porte d'entrée des processions se trouvant au sud-ouest de l'Altis, l'itinéraire de Pausanias s'explique très clairement. Il en est de même de la route suivie par les théories qui, après avoir longé le sud de l'Altis de l'ouest à l'est, s'infléchissait vers le nord à la hauteur du Bouleutérion pour gagner le grand autel de Jupiter. C'est à ce tournant de la route qu'étaient précisément rassemblés les ex-voto les plus importants, entre autres le Jupiter élevé par toute la Grèce avec le butin de la victoire de Platées[2].

On a récemment annoncé la découverte d'une *Voie des Tombeaux* à Olympie et celle d'une tête archaïque en haut-relief très bien conservée[3].

Le tremblement de terre qui a dévasté l'été dernier une partie de la Grèce a été ressenti assez vivement à Olympie : quatre colonnes de l'église byzantine et deux colonnes dans la palestre ont été renversées. Les collections n'ont éprouvé aucun dommage.

Orope. — M. Léonardos a repris, au nom de la Société archéologique, les fouilles de l'Amphiaraion (août 1885). On a travaillé à déblayer le théâtre, où l'on a découvert un portique de dix colonnes doriques ; l'un des sièges porte le nom de Nikon, prêtre d'Amphiaraos. Une stèle avec un relief (?) de bon travail mentionne le nom, jusqu'à présent inconnu, du sculpteur Strombychos d'Athènes[4].

Carditza. — L'Ἀρχαιολογικὸν δελτίον des mois de mai et juin 1886 nous apprend que l'École française d'Athènes a obtenu la permission de fouiller pendant quinze jours dans l'enceinte de l'église de Karditza, en Béotie. Ces fouilles, qui n'étaient que de simples sondages, n'ont pas donné de résultats importants.

1. *Philologische Wochenschrift*, 23 septembre 1882.
2. Adolf. Bœtticher, *Philologische Wochenschrift* du 4 décembre 1886, p. 1523-24.
3. *Philologische Wochenschrift*, 1886, p. 1555.
4. Δελτίον τῆς Ἑστίας, 24 août (6 septembre) 1886 ; *Berliner Philologische Wochenschrift*, 2 octobre 1886.

Akraephiae. — Les fouilles de M. Holleaux au temple d'Apollon Ptoos, dont l'auteur a récemment rendu compte à l'Académie des Inscriptions[1], ont pris fin au mois de juin 1886. On sait quelles découvertes de premier ordre ont été faites sur cet emplacement[2]. Il est déplorable qu'aucun des architectes de la villa Médicis ne se soit décidé à venir en lever le plan. Nous avons déjà plus d'une fois protesté contre cette indifférence de nos architectes, qui ont laissé à des Allemands l'honneur de lever le plan de Nimroud-Kalessi, ruines découvertes et explorées par des Français. Veut-on encore réserver à M. Dœrpfeld l'étude architecturale du sanctuaire d'Akraephiae?

Peu de jours avant la suspension des fouilles, M. Holleaux a trouvé une construction en tuf longue de 25 mètres sur 2m,10 de large et 5m,50 de profondeur. Elle est divisée en sept compartiments, dont l'un contenait 0m,80 d'eau. En explorant les abords de cette construction, on a découvert les deux belles têtes archaïques d'Apollon mentionnées plus haut (p. 63). Les trouvailles de moindre valeur faites au cours de cette fructueuse campagne ont été réunies dans le monastère voisin de Pélagia; les plus importantes ont été transportées au Musée central[3].

Sparte. — On a trouvé à Sparte une stèle funéraire représentant un jeune homme portant un pétase. L'inventeur, M. Pappagianopoulos, l'a offerte au musée de Mistra (avril 1886).

Thessalie. — A Zarkos, on a déblayé les fondations d'un édifice quadrangulaire en marbre, long de 9 mètres et large de 6. Auprès de cet édifice est un tombeau voûté construit en briques, long de 0m,90 sur 0m,70 de largeur. Dans le voisinage du tombeau, on a découvert une statue de marbre plus grande que nature, représentant un homme debout, vêtu d'un chiton podère et d'un himation qui descend presque jusqu'aux pieds en couvrant les deux mains. D'après le rapport de l'inspecteur Kouzis, la conservation de la statue est très bonne : le nez seul est endommagé. Le travail serait soigné et daterait des premiers temps de l'époque romaine (avril 1886).

D'autres découvertes ont été faites sur l'Acropole de Larissa, mais les renseignements que nous avons reçus à ce sujet sont insuffisants.

Rhodope. — Au cours d'une excursion sur le mont Rhodope, au mois de mai 1886, M. Papageorgios de Salonique (qui signe *Peter Papageorg* dans les journaux allemands), a découvert au couvent de Batskowo, datant du temps d'Alexis Comnène, une partie de l'*Ajax* de Sophocle dans un manuscrit de 1460. Le texte nouveau ne paraît pas très important; on en publiera prochainement une collation[4].

Eski-Zaghra. — Au moment même où nous avons publié dans la *Revue* (1886, II, p. 88) une inscription métrique inédite d'Eski-Zaghra, M. Jirecek l'a fait connaître de son côté, avec quelques autres, dans les *Archaeologische Epigra-*

1. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 5 novembre 1886.
2. Cf. la *Revue archéologique*, 1886, II, p. 83, et plus haut, p. 63.
3. Ἀρχαιολογικὸν δελτίον τῶν μηνῶν Μαΐου καὶ Ἰουνίου 1886.
4. *Berliner Philologische Wochenschrift*, 6 novembre 1886.

*phische Mittheilungen aus Oesterreich* (1886, p. 103). La copie qu'il a eue à sa disposition ne vaut guère mieux que la nôtre; à certains égards, elle est même plus mauvaise. M. Gomperz, qui excelle à tenter l'impossible, et réussit parfois à force d'audace et de science, avait proposé une restitution plausible, que l'on peut maintenant compléter avec certitude d'après une nouvelle copie de M. Montani (*Arch. Epigr. Mittheil.*, 1886, p. 209) :

Βωμὸν 'Ατειλιανῷ γαμέτις μ' ἔστησε Σεκοῦνδα
Εἵνεκα κουριδίο[υ θαλά]μου τέκνου τ' ἐνὶ γαστρί.
Ἥρωι 'Ατειλιανῷ βωμὸν τόνδ' [εἷσε Σε]κοῦνδα
Μνῆμα μὲν ἐσσομένοις, σ[ῆμα δὲ τ]ῷ νέκυι.

Nous serions en présence de trois hexamètres suivis d'un pentamètre, ce qui n'est pas très rare dans les épitaphes [1].

DOBROUDJA. — Au mois de juillet dernier, on a découvert à Babadagh, dans la Dobroudja, des restes de monuments romains. Le gouvernement a envoyé sur les lieux M. Tocilesco, conservateur du Musée de Bucharest, chargé de faire un rapport.

KUSTENDJÉ. — On travaille en ce moment à l'érection d'une statue d'Ovide sur la place publique de cette ville : les littérateurs des pays latins seront convoqués à la cérémonie d'inauguration, qui aura lieu au mois de juillet 1887. Kustendjé, comme l'on sait, est l'ancienne Tomi, la *patrie d'exil* d'Ovide :

*Naso Tomitanâ flebilis exsul humo* [2].

*Constantia*, qui a donné son nom à Kustendjé, fut élevée ou rebâtie par Constantin le Grand un peu au sud de l'emplacement de Tomi. M. Chousserie, qui a géré en 1886 le vice-consulat de France à Kustendjé, m'apprend que les anciens auteurs russes et italiens ne confondent point Constantia et Tomi. Cette confusion, souvent commise depuis, paraît déjà dans la Γεωγραφία de Mélétios (1728). Les deux villes ont existé séparément jusqu'au x^e^ siècle.

Parmi les inscriptions découvertes à Kustendjé, et qui ont définitivement prouvé que cette ville est identique à Tomi — honneur qui lui a été contesté par Tomiswar en Roumélie et par Ovidiopol — les unes ont été transportées à Londres et au Musée du Louvre, d'autres ont été encastrées dans les murs d'une maison de Kustendjé par M. Kogalniceano, ancien ministre de Roumanie à Paris. La cour de la Préfecture contient un fragment de corniche, des bas-reliefs, une statue sans tête et des textes épigraphiques mutilés.

Une inscription, qui se trouvait dans le mur d'un café situé sur la place de Kustendjé, a été transportée au Musée de Bucharest dans des circonstances assez curieuses que me fait connaître M. Chousserie. Le propriétaire de cet établissement avait promis la pierre à M. Kogalniceano, mais M. Tocilesco, conservateur du Musée roumain, qui était venu passer quelques jours à Kustendjé, en eut envie et la demanda au propriétaire. Celui-ci refusa, alléguant la parole donnée.

1. Kaibel, *Epigrammata graeca*, n^os^ 156, 309, 316, 356, 357, 598, 683, 844, 850, 909.
2. Sur l'identité de Kustendjé et de Tomi, voir Perrot, *Mémoires d'archéologie*, 1875, p. 181 et suiv.; Christ, *Sitzungsberichte der bayrischen Akademie*, 1875, t. I, p. 74; t. II, p. 516; Mordtmann, Σύλλογος de Constantinople, 1881, p. 64.

De retour à Bucharest, M. Tocilesco, muni de pleins pouvoirs par le ministère, donna ordre au préfet de Kustendjé de lui procurer l'inscription. Le propriétaire ayant refusé toutes les offres d'argent, il se passa, en plein midi, un spectacle étrange sur la place de Kustendjé : quatre maçons, autour desquels des agents de police formaient la haie, enlevèrent prestement la pierre de discorde et la remplacèrent par une autre toute unie. M. Kogalniceano protesta, mais le Musée de Bucharest tient son inscription et il n'est pas probable qu'il la rende.

M. Mommsen, dans le *Corpus*[1], avait identifié Tomi à Anadol-Keui, petite localité à dix minutes de Kustendjé. M. Chousserie me fait observer que cette bourgade n'a jamais donné qu'une seule inscription, tandis que l'emplacement de Kustendjé a fourni des quantités de marbres et de monnaies. Anadol-Keui n'était qu'un faubourg de Tomi.

Au delà d'Anadol-Keui, sur la route de Babadagh, on rencontre un village tartare nommé Pallas, sur le versant méridional d'une colline au pied de laquelle on a trouvé des débris de colonnes et les ruines d'un temple dédié à Minerve avec une inscription au nom de Titus Crispus (?). Au delà de Pallas se trouve un autre village tartare nommé Canara, situé auprès d'un lac que les Turcs appellent Sulghiol, c'est-à-dire *lac de lait*, à cause de la douceur de ses eaux. Le terrain de pâturage qui s'étend entre le village et le lac est appelé *Tomis* par les paysans ; il paraît que les eaux du lac, lorsqu'elles se retirent pendant l'été, laissent souvent à sec des monnaies antiques, et les habitants se rappellent avoir vu transporter de Canara à Kustendjé deux grandes pierres portant des inscriptions. Les maisons du village seraient, dit-on, construites avec des pierres antiques. Dans le lac se trouve une petite île plantée de saules que la tradition populaire désigne comme le tombeau d'un homme illustre : les savants du pays n'ont pas manqué d'y reconnaître le tombeau d'Ovide.

C'est à Canara, et non à Kustendjé, que plusieurs archéologues roumains voudraient placer Tomi. Ils s'appuient sur un passage de Strabon (VII, 7) qui, suivant la côte à partir de l'embouchure du Danube, nomme Istros à 500 stades (90 kilomètres) et Tomi à 250 stades plus loin (45 kilomètres). Or, Kara-Harman, équivalent certain d'Istropolis, est à 89 kilomètres de l'embouchure du Danube (Soulina), mais Kustendjé est à 59 kilomètres de Kara-Harman tandis que Canara en est à 45 kilomètres. A cela on objecte qu'Arrien compte 300 stades ou 40 milles romains (54 ou 59 kilomètres) entre Istropolis et Tomi, ce qui militerait en faveur de l'identification de Tomi avec Kustendjé. Comme le fait remarquer M. Chousserie, dans un très intéressant travail qu'il a envoyé au Ministère des affaires étrangères, les chiffres d'Arrien, qui a étudié spécialement cette région, méritent plus de créance que ceux de Strabon. On pourrait d'ailleurs supposer qu'il existait deux villes homonymes à 14 kilomètres de distance l'une de l'autre; la plus ancienne, Canara, serait la colonie de Milet, et l'autre la ville romaine.

1. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. III, p. 144. Dans les *additamenta* du même volume (p. 995), M. Mommsen retire cette identification sur l'avis de M. Kiepert : *Kiepertus monet Tomos fuisse ubi nunc est Kustendje ad ipsum litus, non in colle Anadolkoi semihora* (?) *inde remoto*.

Terminons par quelques détails sur la statue d'Ovide. Œuvre du sculpteur italien Hector Ferrari, cette statue de bronze, haute de 2m,50, représente Ovide écrivant les *Tristes*, les yeux fixés sur l'horizon. Elle est restée longtemps sous séquestre parce que la municipalité de Kustendjé ne pouvait en payer le prix à l'auteur. L'affaire du payement a enfin été réglée, mais le poète attend toujours, dans une caisse perdue au milieu des ballots de marchandises, que la municipalité de Kustendjé, qui est très obérée, puisse subvenir aux dépenses de son piédestal. Si l'on réussit à inaugurer la statue en 1887, ce sera une belle occasion, pour ceux qui n'ont pas dit adieu aux Muses latines, d'aligner quelques distiques touchants en l'honneur du trop aimable exilé.

KERTCH. — On a récemment découvert à Kertch, en construisant une maison, les restes d'un édifice en marbre avec le piédestal d'une statue qui, d'après l'inscription, a été élevée par Tiberius Julius Sauromatus en l'honneur de l'empereur Marc-Aurèle[1].

CONSTANTINOPLE. — On n'ira guère chercher une épitaphe grecque de Constantinople dans les *Annales de la Société pour la connaissance des antiquités de Nassau*. Il y en a pourtant une, publiée par J. Becker en 1874[2], que C. Curtius est bien excusable de ne pas avoir mentionnée dans son *Compte rendu sur les découvertes épigraphiques* inséré au *Jahresbericht* de Bursian en 1874-1875. C'est une inscription sur marbre blanc, autrefois encastrée dans le mur d'enceinte de Constantinople, qui a été rapportée au Musée germanique de Nuremberg par M. Essenwein. Il en existe un moulage au Musée germano-romain de Mayence. Le texte est intéressant, à cause du nom gothique qu'il contient; je le reproduis ici, sans garantir, du reste, qu'il n'ait pas été publié ailleurs.

| | |
|---|---|
| + ΕΝΘΑΔΕ | Ἐνθάδε |
| ΚΑΤΑΚΙΤΕ | κατάκιτε (κατάκειται) |
| ΟΔȣΛΟΣ | ὁ δοῦλος |
| Τȣ ΟΥΑΡ. | τοῦ Οὐαρ[ι]- |
| ΦΡΙΔ . . . | φριδ[ίου]. |

Warfried est un nom évidemment gothique; l'inscription paraît dater de 450 à 480 après J.-C.

— Le *Levant Herald and Eastern Express* du 13 octobre 1886 a publié la note suivante[3] : « Une grande quantité de monnaies anciennes se trouvant au dépôt du Musée impérial de Tchinli-Kiosk seront prochainement mises en vente par les soins du Ministère de l'instruction publique. Cette vente sera faite dans le local même de ce département. »

Nous ne savons si cette vente a vraiment eu lieu, mais nous pouvons affirmer que les *sacs à monnaies* de Tchinli-Kiosk contiennent une très respectable quan-

1. *Berliner Philologische Wochenschrift*, 9 octobre 1886, d'après le *Journal de Moscou*.
2. J. Becker, *Rœmische-Frænkische Alterthümer vom Mittelrhein*, extrait des *Annalen des Vereins für nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung*, Bd. XIII, 1874, p. 32 du tirage à part (Wiesbaden).
3. Je dois la communication de cet extrait à l'obligeance de M. André Leval.

tité de pièces fausses, en particulier de la Macédoine. Le Musée possédait encore, en 1882, un grand nombre d'Alexandres d'or provenant d'une même trouvaille ; le Ministère de l'instruction publique les vendait au prix de deux livres turques chacun (46 francs). Une ambassadrice de Russie, Mme de Novikoff, en avait à elle seule acheté deux cents, dans le dessein, dit-on, de les faire monter en collier. La trouvaille, qui a été ainsi dispersée, se composait de près de deux mille statères.

— On a récemment fait transporter à Tchinli-Kiosk un baptistère byzantin, à moitié enfoui jusque-là dans la cour de la petite mosquée dite *Zeineb Sultane Djamissi*. « Cette mosquée, m'écrit M. Leval, s'élève sur l'emplacement de la Panagia Chalcopratia, qui, elle-même, avait occupé la place d'une synagogue. On y a aussi découvert récemment un sarcophage et plusieurs briques avec inscriptions. »

— Au moment où allait se réunir, le 27 août dernier, le congrès littéraire convoqué par le Syllogue grec, les journaux byzantins ont publié la note suivante :

« Sur l'ordre de la Sublime Porte, le ministère de l'instruction publique a informé ces jours derniers le Syllogue littéraire grec que le gouvernement se voyait obligé d'empêcher la réunion du congrès littéraire qui devait se tenir a Constantinople le 27 courant. Les restrictions qui nous sont imposées ne nous ont pas permis de parler plus tôt de cette décision administrative. »

On s'est demandé le motif de cette bizarre interdiction, fort peu gracieuse pour les savants étrangers qui avaient fait le voyage de Constantinople. Nous ne répéterons pas les racontars qu'on a mis en circulation à ce propos. L'essentiel, au point de vue de la science, c'est que les articles et mémoires destinés au congrès vont être réunis en un volume par les soins du Syllogue ; la déception n'aura pas été complète.

Une séance solennelle du *Syllogos* a eu lieu le 5 septembre, sous la présidence de M. Basiadès. Après un discours du président, M. Kiepert a parlé en grec et en français de ses travaux récents relatifs à la géographie de l'Asie-Mineure. D'autres savants étrangers ont successivement pris la parole et le grand logothète Aristarchi a fini par une communication sur les manuscrits grecs de l'Escurial. Cette réunion a été comme une image en raccourci de ce qu'aurait pu être le congrès projeté par le Syllogue et interdit par un mystérieux caprice de la Sublime Porte. Le correspondant de l'*Allgemeine Zeitung* à Constantinople, auquel nous empruntons les détails qui précèdent, en sait peut-être sur ce point bien plus long que nous.

Amorgos. — On a trouvé dans cette île trois inscriptions funéraires et une dédicace à Artémis ὑπὸ Πανκρίτου υἱοῦ Πανκρίτου (avril 1886).

Délos. — MM. Durrbach et Fougère ont repris les fouilles de l'École française à Délos le 5 avril 1886. Cette campagne paraît avoir été très fructueuse. Dans l'Artémision, on a trouvé huit dédicaces, vingt-trois décrets de proxénie, quatorze fragments divers de vingt à quarante lignes, une grande inscription de cent soixante-quatre lignes (sans doute un inventaire), un buste viril et un bras colossal, qui a très probablement appartenu au célèbre Apollon des Naxiens. Auprès du lac sacré, les explorateurs auraient exhumé trois statues

archaïques d'Apollon; c'est un renseignement que nous ne sommes pas en mesure de contrôler. Enfin, MM. Durrbach et Fougère ont encore fouillé l'emplacement du gymnase, situé au nord-est de l'île, à l'endroit appelé *Kalybakia*; ils ont déblayé la palestre et trouvé six inscriptions éphébiques, neuf dédicaces et plusieurs sièges en marbre portant des graffites ou des inscriptions. On signale aussi, parmi leurs découvertes, deux têtes de femmes, dont une archaïque, et trois têtes viriles.

C'est à des publications grecques, l'Ἀρχαιολογικὸν δελτίον (mars et avril 1886) et l'Ἑστία (Δελτίον du 24 octobre 1886) que nous sommes obligés d'emprunter les informations qui précèdent, dont on chercherait vainement la trace dans les comptes rendus de l'Académie des Inscriptions. Entre cette modestie presque dédaigneuse de l'École et les télégrammes à sensation de M. Schliemann, il y a un juste milieu qui est la publicité discrète, et nous avouons ne pas comprendre un système qui consiste à mettre ses découvertes sous le boisseau.

Crète. — On nous apprend que M. Schliemann avait pris des mesures pour fouiller un tumulus près de Cnossos, mais le paysan avec lequel il s'était abouché est mort, et les tuteurs des enfants de cet homme ne veulent autoriser les fouilles qu'à la condition que M. Schliemann acquerra préalablement l'ensemble de leur domaine, c'est-à-dire à peu près tout le territoire de Cnossos. Ces prétentions ont été considérées comme inacceptables, et l'entreprise est restée en suspens. On assure cependant que M. Schliemann compte commencer des fouilles en Crète au printemps de 1887; il vient de partir pour l'Égypte, où il doit remonter le Nil jusqu'à la seconde cataracte.

De nouvelles et très intéressantes découvertes épigraphiques, faites par M. Halbherr dans les environs de Gortyne, à l'endroit appelé Βίγλαις (*Vigle*), ont été portées à la connaissance du public par M. Comparetti, dans le dernier fascicule du *Museo Italiano* (1886, p. 190 et suiv.)[1]. Ce sont des fragments juridiques, écrits dans un alphabet très ancien qui présente plusieurs caractères tout à fait nouveaux. Il semble que ce soit là une première rédaction du code de Gortyne, dont nous possédons une version lapidaire gravée à une époque postérieure. Comme les fragments des *Vigle* ne mentionnent pas l'usage de la monnaie, mais celui de *trépieds* et de *bassins* (τριπόδες, λέβητες) tenant lieu des sommes d'argent monnayé, M. Comparetti suppose que l'introduction de la monnaie en Crète, vers l'an 650 avant J.-C., a été le motif déterminant qui a fait rédiger à nouveau le code de Gortyne. On sait que dans celui que nous possédons, grâce à MM. Halbherr et Fabricius, les mentions d'argent monnayé sont nombreuses, alors qu'elles font entièrement défaut dans les fragments des *Vigle*. L'hypothèse de M. Comparetti est très séduisante, mais nous ne pouvons que la rappeler en passant. Elle s'autorise notamment des passages d'Homère où les trépieds et les bassins (λέβητες) sont offerts à titre d'indemnité (*Iliade*, IX, 120 et suiv.) ou de rançon (*ibid.*, XXIV, 228). Ajoutons, avec l'espoir de revenir sur ce sujet, que depuis la découverte des frag-

1. M. Baunack a commencé l'étude grammaticale de ces textes dans le *Philologische Wochenschrift*, 1er, 8, 15, 22 et 29 janvier 1887.

ments des *Vigle*, l'histoire de l'alphabet grec archaïque paraît être à récrire une fois de plus. Les auteurs de *Manuels d'épigraphie* sont peu enviables par le temps qui court : à peine ont-ils imprimé une feuille que des découvertes imprévues les obligent à la recommencer.

CHYPRE. — La stèle que j'ai publiée comme provenant de Salamine, et où M. Lortet avait reconnu le type syrien (*Revue archéologique*, 1886, I, p. 146, II, p. 92) a été trouvée, d'après ce que m'écrit M. Papadopoulos Kerameus, à *Salamine de Chypre*, vis-à-vis la côte de Syrie.

Le vase d'Athienau dont j'ai donné un croquis dans ma *Chronique* sur Chypre (*Revue*, 1885, t. II, p. 360), croquis que M. Perrot a bien voulu insérer dans le IVe volume de son *Histoire de l'Art*, a été réédité avec une planche en couleur médiocre dans le nouveau recueil qui remplace l'*Archæologische Zeitung*, le *Jahrbuch des Deutschen archaeologischen Institutes* (1885, t. I, pl. VIII). La planche est accompagnée d'un article de M. Ohnefalsch-Richter.

Ajoutons que le même archéologue a publié dans le *Repertorium für Kunstwissenschaft* de 1886 trois articles très instructifs intitulés : *Le Musée de Chypre et les fouilles depuis* 1878. Bien que la polémique y tienne une grande place, on y trouvera bien des renseignements curieux, qui feront seulement regretter le manque absolu d'illustrations.

Les explorations archéologiques n'ont pas été interrompues à Chypre[1] et ont fourni, pendant l'année 1886, un beau contingent de découvertes. Ce ne seront certainement pas les dernières. Nous avons même lieu d'espérer que ce sol merveilleusement fertile va être prochainement l'objet de recherches tout à fait systématiques et régulières, auxquelles la France ne restera pas indifférente. Le nouveau gouverneur de l'île, Sir Henry Bulwer, porte un nom illustre qu oblige et paraît animé des intentions les plus libérales[2]. Il est décidé à encourager les fouilles sérieuses, qui doivent profiter au musée de Chypre et à la science, mais non les explorations tumultuaires qui n'ont d'autre mobile que le lucre. Sir H. Bulwer peut compter sur la reconnaissance de l'Europe savante s'il réussit à protéger les richesses archéologiques de Chypre contre les ravages et les caprices des spéculateurs en antiquités. Entre le système turc de la prohibition absolue et le régime du laisser-faire, il existe un juste milieu auquel il ne paraît pas bien difficile de s'arrêter.

C'est encore à l'obligeance de M. Ohnefalsch-Richter que je dois de pouvoir renseigner nos lecteurs sur les fructueuses explorations de Tamassos et de Polis-tis-Chrysokou, dont il a déjà été brièvement question dans cette *Chronique*[3]. M. Richter m'a envoyé un très grand nombre de photographies d'après les objets découverts, en même temps que de volumineux rapports sur l'histoire et les péripéties des fouilles. Je ne puis donner ici qu'un aperçu sommaire de toutes ces richesses, que M. Richter se propose de faire connaître intégralement l'an prochain dans une grande publication en allemand et en anglais.

1. Cf. *Revue archéologique*, 1885, II, p. 340-364; 1886, II, p. 96-100.
2. Voir une lettre de M. Richter dans la *Berliner Philologische Wochenschrift* du 20 novembre 1886, rapportant un entretien qu'il a eu avec sir H. Bulwer et son secrétaire le major T. Chamberlain.
3. *Revue*, 1885, II, p. 362; 1886, II, p. 99.

Les ruines de Tamassos, aujourd'hui *Frangissa*, ont été explorées par M. Richter en 1885. Nous avons dit que ces fouilles avaient donné lieu à un procès archéologique peu édifiant, sur lequel nous nous dispenserons de revenir. Heureusement, elles ont eu d'autres conséquences plus dignes d'arrêter notre attention : la découverte d'un vase archaïque extrêmement curieux et celle d'une belle inscription bilingue phénicienne et chypriote.

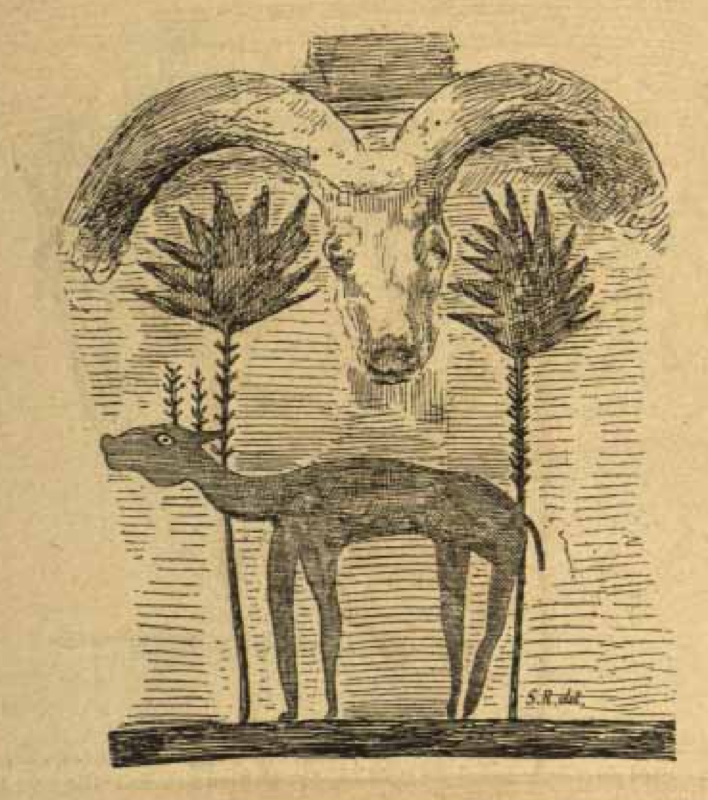


L'emplacement de Tamassos et de sa nécropole[1] s'étend à l'ouest, au nord-est et au nord du village actuel de *Politiko*, construit en grande partie avec les débris de la ville antique. Vers l'ouest, on peut encore suivre distinctement la trace des murs. Les premières découvertes de M. Richter furent une fabrique de verreries à l'intérieur de l'enceinte et un tombeau gréco-romain taillé dans le roc, adjacent au mur occidental. A quelques centaines de pas plus loin, en dehors de la ville, il eut la chance de rencontrer un groupe compact de tombeaux phéniciens datant des premiers temps de l'influence grecque à Chypre. Ce sont de simples fosses creusées dans la terre et qui sont, en général, d'au-

1. Tamassos est indiquée sur la carte de Chypre publiée par M. Perrot, *Histoire de l'art*, t. III, p. 482.

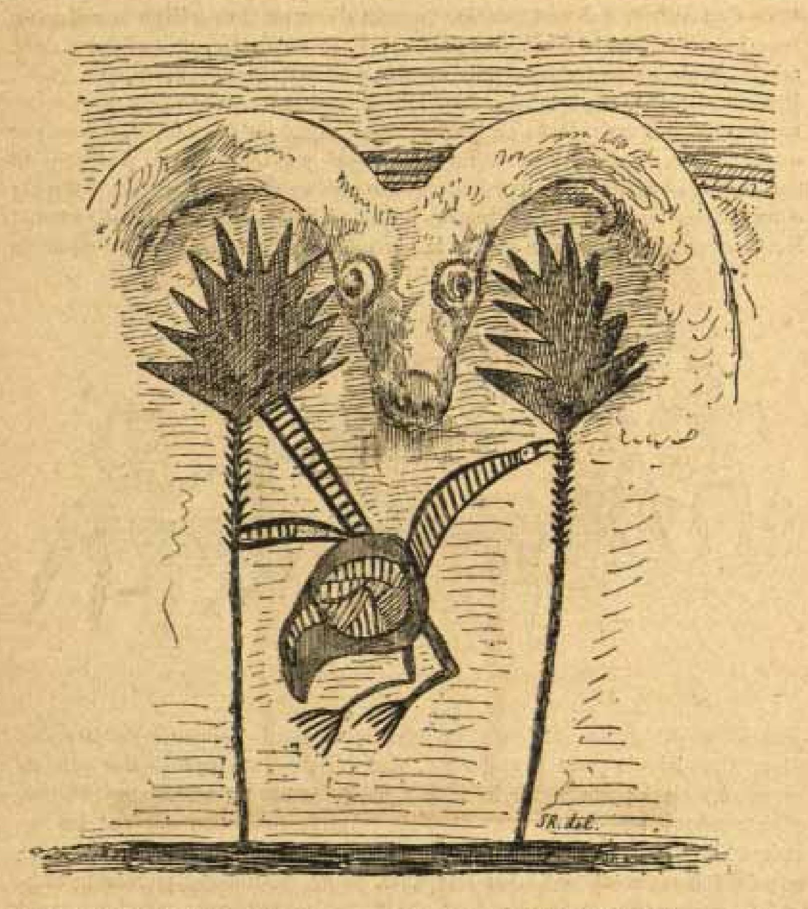
tant plus profondes que le contenu en est plus riche. Les pauvres, à ce qu'il semble, étaient ensevelis à fleur de terre, n'ayant pas à redouter les τυμβωρύχοι.

Le tombeau où l'on a découvert le grand vase qui portera désormais dans la science le nom de *vase de Tamassos*, est une fosse très profonde avec une galerie ou couloir d'accès fermée par un mur grossier de petites pierres. A droite de l'entrée était une petite coupe commune, puis les ossements de plusieurs squelettes. Au fond gisaient entassés plusieurs vases, un aryballe à une anse,




un vase à deux anses, sans couverte, avec cercles concentriques peints et trois autres qui méritent d'être décrits avec plus de détail : 1° Vase sans couverte (forme Perrot-Chipiez, t. III, fig. 497, p. 691), décoré de cercles concentriques noirs et d'ornements géométriques; sur la panse est représentée une figure humaine extrêmement grossière, formée de deux cônes opposés remplis par des lignes noires parallèles, auxquels sont attachés des bras terminés par des doigts écartés (cf. A. de Cesnola, *Salaminia*, fig. 235, p. 249); 2° espèce de *prochous* à une anse, présentant un déversoir latéral; à l'intérieur du vase s'élève un conduit vertical qui communique avec le déversoir (cf. *Salaminia*, p. 275,

fig. 269). On fabrique encore des récipients de ce genre à Varoschia, près de Famagouste. Celui qu'a découvert M. Richter est sans couverte, orné de cercles concentriques et d'un oiseau aquatique peints en noir (cf. Cesnola-Stern, pl. XCIV). Le troisième vase, malheureusement assez dégradé, est celui dont nous avons essayé de reproduire les peintures d'après les photographies très




défectueuses et deux calques un peu rapides de M. Richter. Nous pensons toutefois que l'étude directe de l'original ne modifierait rien d'essentiel à nos dessins.

Le vase a la forme d'une urne apode ; comme beaucoup de produits de la céramique chypriote, il a été cuit avant d'être peint. L'argile est grise et travaillée au tour. Les contours des figures sont noirs, l'intérieur rouge; les boucliers, les armes, les cheveux, la barbe et le cristallin des yeux des personnages sont peints en noir. Les têtes sont toutes rouges, excepté celle de la Gorgone

et du lion (?); les arbres eux-mêmes sont rouges. Cette coloration capricieuse est une singularité dont on n'avait pas encore rencontré d'exemple à Chypre.

De chaque côté du vase est une tête de mouflon[1] en relief, dont les cornes — autre détail exceptionnel — forment deux petites anses géminées. Au-dessus et au-dessous des figures, courent des bandes parallèles peintes en noir.

Décrivons maintenant les compositions qui ornent la panse. Au-dessous des têtes de mouflon, qui sont peintes, on voit, d'une part, un oiseau au vol, d'un type fréquent dans la céramique de Chypre, et de l'autre, un cerf entre deux arbres, probablement des cyprès ou des pins (cf. Cesnola-Stern, pl. XCIV; Perrot-Chipiez, t. III, fig. 513). Plus loin, nous trouvons une scène de chasse : un personnage, sans doute un prince, accompagné de son écuyer, debout sur une voiture à un cheval; le cheval est attaqué par un monstre, peut-être un lion, qu'un chasseur à pied saisit par les oreilles et qu'il s'apprête à frapper d'une hache bipenne. Au-dessus de l'attelage vole l'oiseau, destiné, suivant M. Clermont-Ganneau, à marquer la direction de la marche[2]. Le dessin de



cette scène est d'une extrême grossièreté. Les corps sont vus de face, les têtes, d'une laideur presque grotesque, sont de profil. La coiffure des personnages suffirait à prouver que le vase a été peint par un céramiste indigène, qui connaissait mal les chevaux et n'avait jamais vu de lion que sur des cylindres hittites ou assyriens. Une chasse au lion, dont l'analogie avec la peinture de Tamassos est tout à fait frappante, figure sur une des pierres de Saktché-Gheuzkou (Perrot-Chipiez, t. IV, fig. 279). Un chasseur, armé d'une hache bipenne, attaque le lion par derrière, tandis qu'un autre lui enfonce un pieu

1. Le mouflon est encore fréquent à Chypre. Un correspondant du *Cyprus Herald* (4 décembre 1886) se plaint que les chasseurs anglais en détruisent un trop grand nombre; il raconte que M. Williamson s'est vanté d'en avoir tué seize en 1886. Le correspondant demande qu'une loi fixe annuellement le nombre des mouflons laissés à la merci des Nemrod de l'île.

2. Nous avons cité d'autres exemples de ce motif, *Revue archéologique*, 1885, II, p. 361 ; cf. Clermont-Ganneau, *Imagerie phénicienne*, 1880, p. 42.

dans la tête. Ce bas-relief pseudo-assyrien est très probablement hittite. Il y a là une preuve nouvelle de l'influence de cet art asiatique sur l'art gréco-chypriote à ses débuts.

A cette scène correspondent, de l'autre côté du vase, une chasse aux chèvres sauvages et l'épisode de Persée. Le premier motif est d'origine assyrienne : on le retrouve sur un bas-relief du Musée Britannique (Perrot-Chipiez, t. II, fig. 316). Quant au second, il présente un intérêt tout particulier ; c'est la plus ancienne apparition d'une légende grecque sur un monument de la céramique chypriote. Malheureusement, la figure de la Gorgone est fort effacée, mais l'ensemble de



la composition ne peut pas prêter au doute. Un compagnon de Persée enfonce un clou dans le cou de la Méduse, tandis que le héros a saisi la tête du monstre, qui porte, détail singulier, la coiffure chypriote indigène. L'épisode du *fichement du clou* doit correspondre à quelque détail de la légende que les auteurs ne nous ont pas transmis ou qui s'est modifié de bonne heure[1]. Remarquons que la représentation du mythe de Persée paraît aussi sur un sarcophage d'Athiénau (Cesnola-Stern, pl. XVIII); Persée s'éloigne, portant dans un sac la tête de la Méduse, dont le torse mutilé donne naissance au cheval Pégase et à Chrysaor[2].

1. C'est peut-être le plus ancien exemple de la *clavi fixio* (γομφοῦν) considérée comme prophylactique. Cette superstition, qui parvint à Rome par l'entremise des Etrusques, est certainement d'origine orientale (cf. Marquardt, *Ræmisches Staatswesen*, t. III, p. 105; Müller-Deecke, *Die Etrusker*, t. II, p. 307 et suiv.). M. Stephani a cité, entre autres monuments analogues, une carniole où l'on voit Eros clouant un papillon (Psyché) contre un tronc d'arbre. Voir le *Compte rendu de la Commission impériale* pour 1862, p. 157-168, pl. VI; 1877, p. 116; Unger, *Philologus*, t. XXXII, p. 531-540.

2. On a fait observer récemment que le nom de Chrysaor est très fréquent sur la côte de Carie. (*Bulletin de Correspondance Hellénique*, t. X, p. 489.)

La même nécropole a encore fourni beaucoup de petites coupes en bronze, des poignards en fer à manche de bois, des boucles d'oreilles en électre et en or, un scarabée phénicien en pierre, quelques grossiers cavaliers en terre cuite, etc. M. Richter me signale aussi un fragment de vase orné d'écailles et des fusaïoles de pierre en forme de doubles cônes opposés, que l'on a déjà rencontrées en grand nombre dans les tombes d'Agia Paraskévi, où elles sont souvent accompagnées de cylindres assyriens.

L'inscription bilingue de Tamassos a été découverte par M. Richter au mois de novembre 1885, au cours des fouilles qu'il conduisait pour le compte du colonel Warren. Elle était encastrée dans le mur d'enceinte de l'autel adjacent au *téménos* d'Apollon. Comme les caractères étaient tournés vers l'intérieur, la double inscription s'est conservée presque intacte. M. Richter a recueilli au même endroit une autre inscription bilingue plus petite et mutilée, mais des motifs de discrétion l'ont empêché d'en prendre copie.

La première bilingue a été publiée par M. Piéridès dans une petite brochure imprimée à Chypre qu'il a bien voulu nous faire parvenir[1]. M. Piéridès n'a donné que la traduction anglaise de la partie phénicienne et la transcription grecque de la partie chypriote. Ne pouvant contrôler ses lectures, je me contente de les reproduire ici.

*Traduction de la partie phénicienne* : « Cette statue a été élevée et dédiée par Menahim, fils de Benhodesh, fils de Menahim, fils d'Arek, à son seigneur [Reshep] Elyith, dans le mois Ethanim, dans la trentième année du règne de Melekiaton, roi de Kâtion et d'Idalion. Puisse-t-il entendre sa prière et le bénir! »

Le mot *Reshep* est une restitution de M. Piéridès, la pierre présentant une fissure à cet endroit. L'éditeur propose d'identifier *Reshep Elyith* à l'Apollon *Hylates* de Kurium; il rappelle que M. de Vogüé a déjà signalé la juxtaposition de *Reshep Mekal* et d'Apollon *Amycléen*. La date de la trentième année du règne de Melekiaton serait environ 350-360 av. J.-C.[2]. Le mois *Ethanim* est déjà mentionné dans une inscription de Larnaca (*Corpus inscr. semitic.*, nº 86).

Voici maintenant la transcription du texte syllabique chypriote[3] :

Τὸν ἀ(ν)δριά(ν)ταν τόν(ν)υ ἔδωκεν
κὰς ὀνέθηκεν Μανασ(σ)ῆς
ὁ Νωμηνίων τῶ θεῶι
τῶι Ἀπείλωνι τῶι Ἐλει-
ται ἰ(ν)τύχᾳ.

Ἀδριάταν pour ἀνδριάντα, avec aphérèse du ν médian et addition d'un ν final,

1. Cf. Deecke, *Berliner Philologische Wochenschrift*, 16 octobre 1886, p. 1322. M. Deecke a fait de vains efforts pour se procurer des estampages des deux inscriptions. — Ce qui précède était déjà imprimé lorsque j'en ai reçu une photographie, que j'ai transmise à la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*. J'apprends de M. Berger que les deux textes bilingues doivent être incessamment publiés par M. Wright.
2. Cf. Six, *Classement des séries chypriotes*, p. 335.
3. Je profite des observations de M. Deecke, *Berliner philologische Wochenschrift*, 1886, p. 1323.

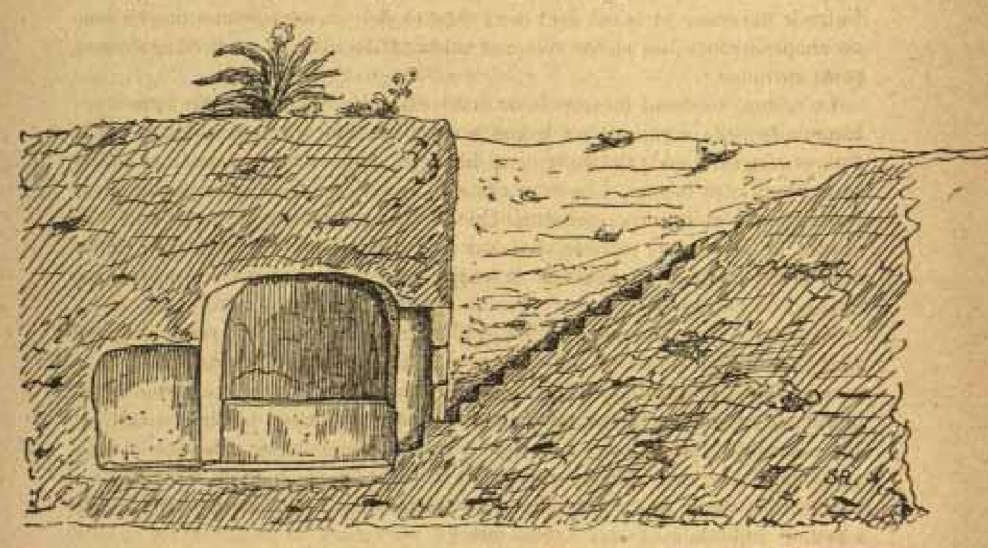
est conforme au dialecte grec actuel de Chypre. Νουμήνιος s'était déjà rencontré dans une bilingue athénienne comme équivalent du phénicien *Benhodesch*. La forme Ἀπείλων est à remarquer. Quant à l'identification d'Eleitas avec Hylates, elle nous semble bien contestable ; M. Deecke fait d'ailleurs observer que l'Ἀπόλλων Ὑλάτας de Chypre doit son nom à la localité chypriote Ὕλη ou Ὕλαι. Ἐλείτας, d'après Étienne de Byzance, est l'ethnique de la ville laconienne d'Hélos ; l'Ἀπόλλων Ἐλείτας paraît ainsi, suivant une ingénieuse remarque du savant allemand, comme la contre-partie de l'Apollon Amycléen, également originaire de Laconie. Le phénicien *Elyith* n'est qu'une transcription du grec Ἐλείτας. M. Deecke vient à se demander si l'île de Chypre n'a pas été colonisée à l'origine par des Achéens de Laconie fuyant devant l'invasion dorienne. La fondation de Paphos était attribuée à une colonie d'Arcadiens, qui auraient émigré après la guerre de Troie sous la conduite d'Agapénor de Tégée ; or, Tégée était une ville royale achéenne, comme le prouve l'histoire de la découverte des ossements d'Oreste. Mais laissons la parole à M. Deecke : « Expliquera-t-on aussi par cette émigration achéenne la part importante que Chypre a prise de bonne heure dans la poésie homérique et cyclique, qui n'est que la mise en œuvre de la tradition héroïque des Achéens? Que l'on songe seulement au V^e chant de l'*Iliade* et aux Κύπρια de Stasinos! J'ai déjà indiqué dans les *Studien* de Curtius (t. VII, p. 262) les traces de la langue épique dans le dialecte chypriote. Faut-il encore expliquer de même cette notice d'Hésychius : Ἀχαιομάντεις· οἱ τὴν τῶν θεῶν ἔχοντες ἱερωσύνην ἐν Κύπρῳ? Enfin, le dialecte chypriote ne ressemble-t-il au dialecte arcadien que parce que l'un et l'autre sont achaeo-laconiens et que la population achéenne de la Laconie était proche parente de sa voisine, la population arcadienne? Ce sont là des problèmes fort intéressants. » — Le premier établissement des Achéens à Chypre pourrait remonter à une époque plus ancienne que l'invasion des Doriens, puisque nous les trouvons guerroyant dans la Haute-Égypte au XII^e siècle av. J. C. Vaincus par Ramsès et par Ménephtah, les *peuples de la mer* ont dû refluer en partie sur les îles de l'Archipel[1].

— Les fouilles de Polis tis Chrysokou, l'ancienne Arsinoé, ont été faites aux frais de trois Anglais, MM. C. Watkins et G. Christian, de la Banque ottomane, et M. J. W. Williamson, propriétaire du *Cyprus Herald*. Leur succès paraît dû en grande partie à la persévérance de M. Watkins, qui n'a pas reculé devant les sacrifices considérables qu'elles entraînaient. Commencées au mois de mars 1885 et poussées avec beaucoup d'activité — on a employé jusqu'à cent ouvriers à la fois — elles ont porté sur deux nécropoles, situées l'une au sud, l'autre à l'est de la ville. Les produits de ces fouilles seront probablement exposés à Paris au printemps de 1887 : MM. Frœhner et Hoffmann en préparent, dit-on, le catalogue.

Ce qui frappe d'abord dans l'ensemble des découvertes de Polis, ce sont les rapports qu'elles présentent avec Athènes et Vulci, d'une part, avec Camiros, de l'autre. On a trouvé deux coupes à figures rouges de style sévère portant

1. Cf. Perrot, *Histoire de l'art*, t. IV, p. 18. Après l'invasion dorienne, une partie des Achéens sera revenue vers le sud, notamment à Lesbos et à Chypre.

la signature HEPMAIOΣ EΠOIEΣEN, qui s'est rencontrée à Vulci (Klein, p. 115-116), et une troisième avec l'inscription KAXPYΛION EΠOIEΣEN, qui a déjà été signalée en Italie et en Attique (Klein, p. 124-130) [1]. Par contre, une ceinture d'argent doré, formée de quatre plaques minces avec pendeloques unies par des charnières, rappelle exactement les bijoux archaïques de Camiros découverts par M. Salzmann. Les plaques, ornées de granulé, portent des reliefs au repoussé représentant : 1° l'Artémis persique vue de face, tenant de chaque main un cerf ou un mouflon ; des soleils remplissent le champ et les bords sont décorés de méandres, de fleurs et de boutons de lotus ; 2° deux lions ailés accroupis et adossés, motif fréquent sur les stèles chypriotes.



Les tombeaux de Polis sont généralement des fosses, mais quelques-uns offrent l'aspect de cryptes funéraires construites avec soin où l'on descend par un escalier. Nous reproduisons ici la coupe de l'un d'eux, d'après une aquarelle de M. Richter. Le couloir qui conduit dans la tombe renferme généralement des statuettes en terre cuite jetées pêle-mêle et *brisées intentionnellement*. Une fois on a trouvé dans le couloir plus de vingt figurines dont les têtes avaient été cassées. Ces observations sont de M. Richter [2] et concordent parfaitement avec celles que nous avons faites, M. Pottier et moi, à Myrina [3] ; un

1. Voir Klein, *Griechische Vasen mit Meistersignaturen*, 2e édition, 1887. Le nom d'Hermaios doit être ajouté à la liste des céramistes dont les noms se sont retrouvés sur des vases découverts en Grèce et en Italie. (*Traité d'épigraphie grecque*, p. 450.) Celui de Nicosthènes, déjà connu en Grèce et en Italie, se lit sur un vase récemment découvert à Naucratis en Egypte. (Klein, p. 220.)

2. « *Eine absichtliche Zertrümmerung und Kœpfung der Figuren hat stattgefunden... offenbar absichtlich abgeschlagene Kœpfe.* »

3. *La nécropole de Myrina*, t. I, p. 102 ; cf. Rayet, *Monuments de l'art antique*, II, pl. LXXVII, p. 8, qui a observé le même fait à Tanagre.

archéologue a donc eu tort de se fonder sur nos constatations pour prétendre que la nécropole éolienne avait été violée dès l'antiquité.

M. Richter nous a communiqué la description de plus de cent tombeaux; nous en choisirons deux seulement à titre de spécimens. Dans le premier (nécropole du sud), le couloir contenait deux statuettes et une tête haute de $0^m,12$, d'un très beau style grec sévère. Le tombeau renfermait quinze vases à couverte noire portant des caractères chypriotes gravés sur le fond, une quantité de vases communs, des pointes de flèches en fer et en bronze, des ornements d'or. L'objet capital était une grande amphore ornée de peintures polychromes sur la panse (réseaux et palmettes); le col est couvert d'un vernis noir et la partie supérieure de la panse présente un petit déversoir latéral en forme d'urne. Entre le déversoir et le col sont deux figures debout, une femme drapée avec un chapeau rouge, un chiton rouge et un himation bleu, et un Éros également peint en rouge.

Le second tombeau (nécropole de l'est) est une fosse simple, de forme rectangulaire; elle contenait un grand nombre de vases à couverte noire et à figures rouges, deux panthères, deux oies, etc. Onze vases portaient des caractères chypriotes incisés. Une amphore avec déversoir latéral est ornée de peintures rouges et brunes représentant deux taureaux cornupètes, ayant chacun devant lui une fleur; entre le déversoir et le col est une figure drapée coiffée d'un grand chapeau triangulaire et tenant dans sa main gauche la petite urne qui sert de déversoir.

Nous ne savons si la présence de graffites chypriotes sur des vases à figures rouges autorise à supposer que ces vases auraient été fabriqués dans l'île; nous serions tentés plutôt d'y voir des produits athéniens importés, sur lesquels les marchands indigènes ou les possesseurs auraient pu graver quelques caractères à la pointe. Une phiale noire avec trois Δ incisés rentre dans la catégorie intéressante des vases avec indication de prix [1].

Outre les vases que nous venons de signaler, on a découvert beaucoup de lécythes reproduisant des types grecs connus, des urnes ornées de têtes de bœufs en relief, plusieurs vases à déversoir, dont nous avons dessiné le plus remarquable d'après une photographie de M. Richter. Il y a quelques statues en pierre calcaire, notamment un Hercule et un homme couché sur une kliné. Les terres cuites sont nombreuses et souvent d'un excellent style, sans aucune trace d'archaïsme ni de raideur. Ce sont en particulier des personnages assis sur des trônes, des hommes couchés sur des lits, des femmes au type de la *Spes* ou voilées. Une figure assise sur un trône a $0^m,40$ de haut; une main de statuette atteint $0^m,07$ de longueur. On a aussi recueilli quelques fragments



1. Cf. *Traité d'épigraphie grecque*, p. 450.

de groupes, malheureusement mutilés; un seul, parfaitement intact, reproduit le motif connu d'Éros et Psyché, dont il existe une autre réplique dans la collection Piéridès à Larnaka. Éros et Psyché sont l'un et l'autre ailés[1]. Les têtes présentent souvent une expression individuelle qui ferait songer à des portraits.

Les lampes en forme de coquilles plates à bords relevés sont nombreuses; fréquentes à Chypre (Achna, Dali, Tamassos) et dans les anciens tombeaux de Carthage, elles font absolument défaut dans les sépultures d'époque romaine. Parmi les petits objets, signalons un miroir de bronze avec son manche, de grands clous en bronze et des verreries. Mais ce qui est particulièrement digne d'attention, c'est le grand nombre d'inscriptions en caractères chypriotes; l'une d'elles, malheureusement fort courte, présente quatre caractères incrustés de bronze. M. Deecke a publié, dans la *Berliner Philologische Wochenschrift* du 9 octobre 1886 (p. 1289 à 1292), une première série de ces inscriptions chypriotes; il possédait, à cette date, les copies et les estampages de cent trente et un textes, dont dix sur pierre, un sur topaze et cent dix sur des vases. Nous reproduisons ici les plus importants, suivant les transcriptions de M. Deecke[2].

1. Sur pierre : Ἄριστος [τᾶι?] Ἀριστοκύπρω παιδί. On connaît le roi Ἀριστόκυπρος de Soloi, mort en 498 av. J.-C. (Hérodote, V, 113).

2. Sur un lion de pierre : Τιμόκυπρος ὁ Τιμοκρέτεος ἐπέστασε Γιλ(λ)ίκαϝι τῶι κασιγνήτωι. Le nom Γιλ(λ)ίκας est déjà connu à Chypre. Ἐπέστασε pour ἔστασε est exceptionnel, mais s'est aussi rencontré dans l'épigraphie chypriote.

3. Sur pierre : Ὀναιός ἠμι.

4. Sur pierre : Στασαγόραυ ἠμὶ τῶ Στασά(ν)δρω. Stasandros est le nom d'un prince chypriote au service d'Alexandre; il se rencontre aussi sur des monnaies de Chypre.

5. Sur pierre : Τιμά(ν)δρω ἠμὶ τῶ Ὀνασαγόραυ. Le nom *Onasagoras* se lit deux fois sur la table de Dali.

6. Sur pierre : Ἀριστοκύπρας ἠμί· ἔστασε Ἄριστος.

7. Sur un pilier de pierre, avec caractères incrustés de bronze (voir plus haut) : Ἀρὰ Διί. Le mot Ἀρά est synonyme d'εὐχή et s'est déjà trouvé dans ce sens à Chypre.

8. Bague avec chaton de topaze, où est gravé un taureau luttant contre un cerf. L'inscription, courant de droite à gauche au-dessus des animaux, va de gauche à droite à la dernière ligne. M. Deecke lit : Ἀριστοϝάναξ, syllabiquement *a-ri-si-to-va-na-xe*.

Au commencement du mois de novembre, M. Richter a découvert une grande amphore à figures rouges dont le sujet principal est Aphrodite avec Héraclès et Charis; l'inscription, qui est difficile à lire, contient le mot ΚΑΛΟΣ. En

1. Le type est le même que celui du groupe publié par M. Stephani en tête du *Compte rendu* de 1877.

2. Les mêmes inscriptions ont aussi été communiquées par M. Sayce à la *Society of biblical archaeology*, mais je n'ai pas eu cette publication entre les mains. M. Deecke a encore publié des inscriptions de Polis tis Chrysokou dans la *Philologische Wochenschrift* du 18 et du 25 décembre 1886. Celles qu'il a données en dernier lieu proviennent d'une troisième nécropole de Polis tis Chrysokou et portent au chiffre de 290 le nombre des textes chypriotes de cette localité.

même temps, il a trouvé une pyxis d'un dessin très soigné, malheureusement en morceaux, ornée de nombreuses figures accompagnées de leurs noms, ΘΕΜΙΣ, ΝΕΜΕΣΙΣ, ΕΡΩΣ.

Une nouvelle campagne de fouilles est projetée pour les mois de février, mars et avril 1887. M. Richter commencera l'été prochain à préparer la publication de ses trouvailles.

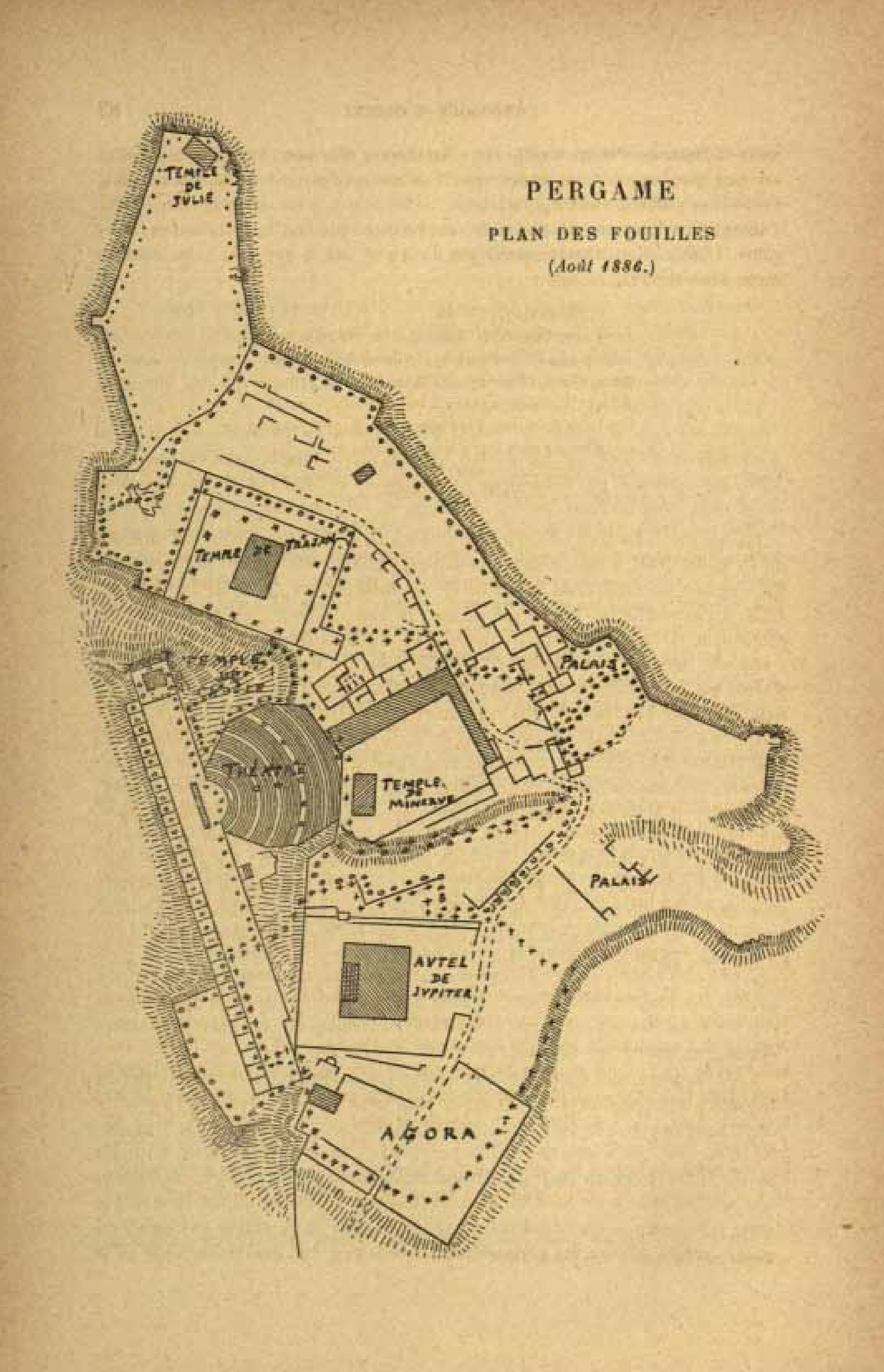
Pergame. — On lit dans le *Levant Herald* des 13 et 14 octobre 1886 :

« Le ministère de l'instruction publique a envoyé à Pergame un certain nombre de gardiens pour veiller sur les ruines du nouveau temple récemment découvert dans cette localité et afin d'empêcher le pillage que les indigènes avaient déjà commencé à y commettre.

« On sait que le musée de Berlin avait obtenu du gouvernement impérial l'autorisation de faire des fouilles à Pergame, où un temple avait été dernièrement mis à jour, et qu'une convention réglant le partage des découvertes était intervenue entre les deux parties. Le terme de cette convention ayant expiré et la direction du musée de Berlin jugeant que les fragments restés en sa possession étaient sans aucune valeur (?), des démarches sont faites en ce moment auprès du ministère de l'instruction publique en vue de renouveler la convention et mettre ainsi les explorateurs allemands à même de découvrir les pièces archéologiques devant compléter celles qui ont été mises à jour jusqu'ici. »

Les fouilles de Pergame ont été suspendues dès le mois de juillet 1886. On a déblayé l'acropole de l'époque hellénistique, mais on n'a découvert que les fondations en marbre d'un grand édifice situé au sommet. L'ambassade d'Allemagne à Constantinople a demandé un nouveau permis pour continuer les travaux, qui ont été repris au mois d'octobre en presence de M. Conze. On espérait, en terminant le déblayement, pouvoir établir, par quelque découverte épigraphique, que le temple dit jusqu'à présent d'Auguste est celui de Jupiter et de Trajan. Il est prouvé aujourd'hui, m'écrit M. D. Baltazzi, que le temple d'Auguste se trouve dans la partie basse de l'Acropole. M. Baltazzi m'a communiqué un plan des fouilles dressé par M. Humann, qui montre avec beaucoup de clarté le progrès des travaux. Nous l'avons fait reproduire à l'échelle de 1/3200e, mais comme nous ne pouvions employer des teintes, nous avons eu recours aux indications conventionnelles que voici. Les espaces de terrains entourés d'un pointillé noir restent encore à déblayer; ceux qui sont entourés d'étoiles ont été fouillés du 6 septembre 1878 au 13 août 1881 ; enfin ceux qui ont pour limites des petits cercles ont été explorés du 13 avril 1883 au 13 juin 1886. Le théâtre est compris parmi ces derniers.

— M. Démosthènes Baltazzi m'a envoyé la copie d'une intéressante inscription trouvée à Poiradjik, près de Pergame. Mon frère Théodore Reinach l'a publiée dans la *Revue Historique* (sept.-oct. 1886), d'après la copie de M. Baltazzi; bientôt après, il en a reçu un estampage qui lui a permis de modifier sur quelques points la transcription du texte. (*Revue Historique*, nov.-déc. 1886.) Je renvoie aux articles cités pour les détails du commentaire ; qu'il me suffise de dire que cette inscription, malheureusement mutilée, prouve entre autres : 1° qu'à Pergame, comme ailleurs, les prytanes ont succédé à un état monarchique; 2° qu'O-




**PERGAME**

**PLAN DES FOUILLES**

*(Août 1886.)*

ronte le Bactrien s'étant révolté sous Artaxerxès Mnémon, vers 363 av. J.-C., vainquit les Pergaméniens et les établit de nouveau dans leur ancienne ville, c'est-à-dire probablement à Teuthrania. — On le voit, c'est une page d'histoire, d'autant plus intéressante que nous connaissons plus mal les origines de Pergame. L'inscription appartient au IIIe ou au IIe siècle av. J.-C.; en voici le texte, revu sur l'estampage :

[μοναρ]χία ...διό...
κατ'] ἔτος ἑκα[στ]ον. Καὶ πρῶτος ἐπρυτ[άνευσεν
....ας καὶ ἐξ ἐκείνου μέχρι νῦν πρυτά[νεις ἀεὶ
διατελοῦσιν. Ὀρόντης δὲ Ἀρτασύ[ρου......
...]ος Βάκτριος ἀποστὰς ἀπὸ Ἀρταξέρ[ξου τοῦ
Περ]σῶν βασιλέως ἐκράτησεν τῶν Περγα[μηνῶν
καὶ μ]ετῴκισεν αὐτοὺς πάλιν ἐπὶ τὸν κοι[.....
εἰς] τὴν πα[λαι]ὰν πόλιν. Εἶτα Ὀρόντης.....
...τρε... [Ἀρτα]ξέρξη ἀπέθανεν..........

JÉRUSALEM. — Le *Daily News* a consacré un *leading article*, dans son numéro du 19 juillet 1886, à une découverte importante faite récemment à Jérusalem. En creusant les fondations de l'*hôtel de la Méditerranée*, près de la porte de Jaffa, à l'extrémité de la rue qui mène à la tour de David, on a trouvé, à la profondeur de quinze pieds, les restes d'un vieux mur que l'on croit être la « seconde muraille » de Josèphe. Il reste deux ou trois assises de grandes pierres sur un espace de vingt-cinq mètres. Or, on sait que l'identification du Saint-Sépulcre avec le Golgotha est fortement contestée depuis Robinson. Gordon, qui a séjourné à Jérusalem avant de se rendre à Khartoum, expressément pour étudier cette question, concluait avec Conder à placer le Calvaire sur une éminence rocheuse près de la porte de Damas. Le crucifiement a eu lieu « en dehors de la porte ». Mais le prétendu Saint-Sépulcre est au milieu même de Jérusalem. Si l'on pouvait suivre le second mur et que le Saint-Sépulcre se trouvât compris dans son enceinte, la sainteté de ce lieu ne reposerait plus que sur une erreur. « Les croisades, dit le *Daily News*, ne seraient plus qu'un long combat pour une coquille de noix vide. » Malheureusement, les maisons modernes d'une part, la loi turque de l'autre, empêchent de continuer des fouilles dont l'Angleterre serait prête à faire les frais.

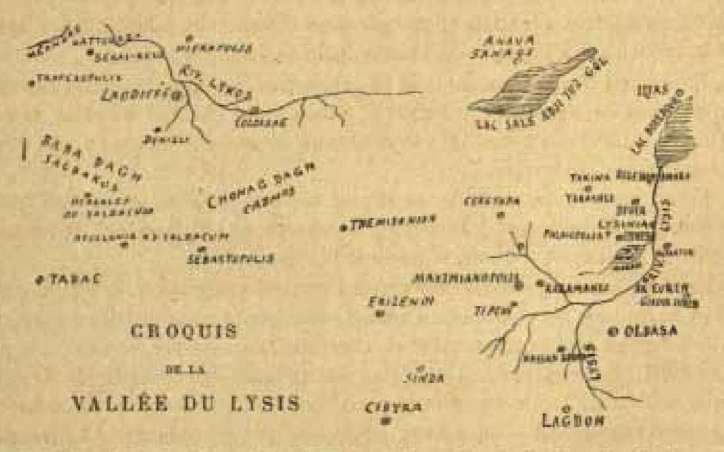
SINAÏ. — M. Gardthausen a récemment publié à Oxford[1] le catalogue des manuscrits grecs conservés dans les couvents du mont Sinaï, suivi d'une description des manuscrits les plus importants de Patmos et d'Alexandrie. Ce volume est le fruit d'une mission remplie par l'auteur pendant l'hiver de 1880 à 1881. Les résultats sont plus importants pour la paléographie que pour la littérature. Ainsi M. Gardthausen a signalé le plus ancien bombycin daté, un *Euchologe* de 1153 ap. J.-C., et quatre feuillets d'un *Asceticum*, écrits sur papier de coton en lettres onciales, qui paraissent appartenir au Xe ou au XIe siècle. Il y a beaucoup de manuscrits de l'Ancien et du Nouveau Testament, mais

1. *Catalogus Codicum graecorum Sinaiticorum*, Oxonii, 1886. Cf. un intéressant compte rendu dans l'*Academy*, 1886, p. 331.

aucun n'est comparable, pour l'importance, au *Codex Sinaiticus* étudié par Tischendorf. Parmi les textes nouveaux, on peut citer un feuillet de *Sententiae* quelques écrits de théologie et des lexiques de basse époque. Un manuscrit d'Apollonius de Rhodes, écrit en Crète, remonte au xv[e] siècle; deux manuscrits d'Euripide appartiennent au xiv[e] et au xv[e]; enfin, un lexique du xv[e] siècle contient un fragment des *Grenouilles* d'Aristophane. Les palimpsestes sont sans intérêt. En somme, c'est une déception pour ceux qui attendaient la résurrection de quelque chef-d'œuvre. M. Lindsay, dans l'*Academy*, exprime l'opinion que l'on trouverait bien davantage, sans aller si loin, si l'on pouvait décider les grands seigneurs anglais à ouvrir plus libéralement leurs bibliothèques au public studieux.

Éphèse. — Dans une *Chronique* de l'an passé (*Revue*, 1886, I, p. 164), j'avais signalé, à titre de mystification, la découverte annoncée par un journal grec du manuscrit original de l'Apocalypse. M. Papadopoulos Kerameus m'écrit qu'il s'agit bien d'un manuscrit de cet ouvrage, qui se trouve dans l'église de Kirkintjé et qui a déjà été mentionné par M. Wood dans ses *Discoveries at Ephesos*; mais il n'a pas été découvert dans une caverne, et — bien entendu — il n'est pas de la main de saint Jean.

Asie-Mineure. — M. Ramsay, qui a récemment passé de l'université d'Oxford à celle d'Aberdeen, s'est acquitté avec succès, pendant l'été de 1886, d'une nouvelle mission en Asie-Mineure. Sur ma demande, il a eu l'obligeance de me tenir au courant de ses découvertes par une série de lettres écrites en voyage qu'il m'a remises toutes ensemble à son retour, en les accompagnant d'un croquis topographique que je reproduis ici. Nos lecteurs ont accueilli avec trop d'intérêt les détails que nous leur avons donnés à diverses reprises sur les explorations antérieures de M. Ramsay pour que nous ne nous fassions pas un devoir de traduire aussi complètement que possible les importantes communications de notre ami.




CROQUIS

DE LA

VALLÉE DU LYSIS

« *Environs de Koniah, juillet* 1886. — En quittant le chemin de fer, je me

suis d'abord proposé pour but d'éclaircir la seule difficulté sérieuse que présente encore la topographie de la Phrygie méridionale, l'identification de Trapezopolis. La situation de cette ville est déterminée, d'une manière générale, par deux considérations : 1° elle était sur la frontière de la Carie et de la Phrygie, c'est-à-dire au sud-ouest de la Phrygie ; aussi l'attribuait-on tantôt à la Phrygie, tantôt à la Carie ; 2° elle faisait partie du *conventus* d'Alabanda et doit, par suite, avoir été située à l'ouest de la route conduisant de Cibyra à Laodicée, car toute ville placée sur cette route doit avoir appartenu au *conventus* qui comprenait Laodicée et Cibyra. Par suite, la position assignée à Trapezopolis par M. Waddington (*Kizil-Hissar*) est inadmissible. Kisil-Hissar est, en effet, sur la route de Cibyra à Laodicée.

« La Carie et la Phrygie sont limitrophes sur un assez court espace suivant les deux versants nord et sud du Baba-Dagh (mont Salbacus, suivant l'identification proposée en premier lieu par M. Waddington). Trapezopolis peut donc avoir été au nord ou au sud de cette montagne. J'examinai d'abord le pays dans la région du nord et je me convainquis qu'il avait existé deux villes anciennes dans un district où l'on n'en avait encore signalé qu'une seule, Attoudda. Une de ces villes était près de Serai-Keui, actuellement la tête du chemin de fer ottoman ; l'autre était à Assar ou Hissar, à quatre heures de Serai-Keui, sur la route d'Aphrodisias. Jusqu'à présent, on a placé sans hésitation Attoudda à Hissar, sur la foi d'une inscription publiée dans le *Corpus*. Je ne veux point entrer dans l'examen de ce témoignage : qu'il me suffise de dire que si j'ai raison de reconnaître le site d'une ville gréco-romaine près de Serai-Keui, cette ville n'a pu être qu'Attoudda. Le temple de Men-Karou appartenait à Attoudda (la légende ΜΗΝ ΚΑΡΟΥ se lit sur les monnaies de cette ville) et le temple en question était dans la plaine un peu à l'ouest de Serai-Keui. Hissar est à une hauteur considérable dans la montagne, et le seul nom antique qu'on puisse lui attribuer est Trapezopolis. Sa situation à mi-route entre la ville phrygienne d'Attoudda et la ville carienne d'Aphrodisias explique pourquoi les Romains l'assignèrent à la Carie et au *conventus* d'Alabanda, tandis que les Byzantins la mettent en Phrygie sous la métropole de Laodicée.

« En second lieu, j'ai examiné le pays montagneux entre les villes cariennes bien connues de Heracleia (Nakuf) et de Sebastopolis (Kizilje) à l'ouest, la route de Cibyra à Laodicée à l'est. Il me semble qu'aucune cité antique n'a pu exister dans cet espace de terrain.

« En un mot, l'ancienne ville de Hissar réclame un nom, et le seul qui lui convienne est Trapezopolis ; Trapezopolis réclame un emplacement, et aucun ne remplit les conditions voulues, si ce n'est Hissar.

« Pendant les dix jours suivants, nous explorâmes le pays montagneux au nord et au sud-est de Colossae, à l'effet de corriger la carte de la Pisidie. Kayadibi doit représenter l'emplacement de Ceretapa Diocaesareia, comme je le pensais en 1884 : l'inscription Διὶ [Κ]αίσαρι sur un autel dans le bazar de Kayadibi indique une forme locale du culte impérial qui justifie le nom de Diocaesareia. Le lac de Kayadibi est l'Aulindenos mentionné par les monnaies. La frontière entre la Phrygie et la Pisidie sur ce point est la ligne de partage des eaux entre

Kayadibi et Gebren. Toute la vallée du Gebren-Sou avec ses nombreuses cités antiques appartient à la Pisidie. Le cours supérieur du Gebren-Sou traverse de grands domaines impériaux ; les cités des environs datent leurs documents suivant le procurateur impérial (ἐπὶ ἐπιτρόπου) et les locataires de ces domaines (ἐπὶ μισθωτῶν). Tout le territoire d'Ormelion paraît avoir formé un grand domaine impérial.

« Cette ville a été étudiée d'abord par MM. Duchesne et Collignon, mais je dois contester sur bien des points la lecture et l'interprétation qu'ils ont données de ses nombreuses inscriptions. Le nom d'Ormelion (je l'écris ainsi d'après l'analogie de *Philomelion*) n'est connu que par les inscriptions. Cette localité paraît avoir été élevée au rang de πόλις vers l'époque de Dioclétien ; à l'époque byzantine, elle s'appelle toujours Maximianopolis. Hiéroclès, dans sa liste de cités pamphyliennes, qui nous est parvenue fort altérée, la nomme deux fois : 1° *Maximianoupolis*, 2° *Ktéma Maximianoupoleos*, c'est-à-dire « le domaine impérial de Maximianoupolis. »

« Gebren marque l'emplacement d'une cité antique, probablement d'Ariassos, qui est mentionnée par Hiéroclès à côté de Maximianopolis. L'ère employée dans une inscription de Gebren paraît être l'ère asiatique d'octobre 85 av. J.-C.

« A Ormelion, deux ères étaient usitées concurremment, l'ère asiatique et une autre remontant à 37 ap. J.-C., qui donne peut-être la date où le domaine impérial fut organisé.

« Une borne milliaire à Ormelion marque la distance de cette ville ἀπὸ Κιβύρας.

« L'emplacement de Gebren a été d'abord étudié par M. G. Hirschfeld qui reconnaît dans le nom moderne celui d'une ancienne ville hypothétique de Kebrene.

« A Eyinesh, sur un affluent du Gebren-Sou, il y avait une autre cité antique, découverte par MM. Duchesne et Collignon. L'ordre suivi par Hiéroclès me fait croire que cette ville est Palaiopolis ou *Alieros ; le dernier nom est le nom indigène qui fut remplacé pour un temps par le nom grec, mais qui reparaît dans les listes ecclésiastiques byzantines de basse époque. Les noms proposés par les explorateurs récents (Sanaos, par M. Duchesne ; Themissonion, par M. Sterrett) ne sont pas d'accord avec les données topographiques. Palaiopolis a frappé quelques rares monnaies, si toutefois j'ai raison de lui attribuer les pièces données jusqu'à présent à une ville supposée de Palaiopolis en Lycie ou en Carie.

« Olbasa a été découverte, il y a longtemps, par Schœnborn à Belenli : c'est, à mon avis, la seule ville antique qui eût été identifiée d'une manière certaine avant mon voyage dans la vallée du Gebren-Sou.

« Hassan-Pacha, au sud d'Ormélion, dans la vallée du Gebren, est aussi un site antique et pourrait disputer à Gebren le nom d'Ariassos : l'un et l'autre de ces emplacements conviennent à l'ordre suivi par Hiéroclès. Strabon donne la forme Aarassos, qui paraît n'être qu'une transcription grecque différente du même nom indigène.

« Ainsi les résultats de notre voyage de 1884 se trouvent confirmés dans leur ensemble par nos explorations plus minutieuses de cette année. J'avais été

aussi conduit à la pensée que Lysinia doit être cherchée sur le Lysis (Gebren-Sou), dans la partie supérieure de son cours, mais à quelque distance au-dessus de son embouchure, et que Colbasa, Corbasa, Cormasa ou Colbassos (quatre transcriptions grecques d'un nom pisidien) est située à l'extrémité septentrionale du passage par lequel Manlius traversa le Kestel-Dagh, entre la vallée du Taurus et celle du Lysis, dans sa célèbre campagne contre les Galates.

« Nous avons passé beaucoup de temps et pris beaucoup de peine pour arriver à éclaircir ces questions, et bien que nous ne soyons pas parvenus à des résultats indiscutables, je crois avoir définitivement résolu le problème de l'itinéraire de Manlius et déterminé l'emplacement des cités susdites.

« La rivière appelée aujourd'hui Gebren-Sou a deux branches principales : celle du nord commence près de Gebren, celle du sud près d'Ali Tachreddin Yaila (l'ancienne *Lagbon*, la *Lagon* de Tite-Live). La branche du sud était considérée dans l'antiquité comme la principale. Les sources du Lysis sont sur la route de Manlius, et c'est à ce fait que nous devons d'en connaître le nom.

« La situation de Lysinia est déterminée par trois conditions : 1° nous pouvons inférer de son nom même qu'elle était sur le Lysis ou près de cette rivière; 2° elle est dans le voisinage, mais non sur le tracé même de la route de Manlius; 3° elle n'était pas voisine de l'embouchure du Lysis, car ce territoire appartenait à Sagalassos et n'était pas une cité indépendante.

« Cela posé, pour découvrir Lysinia, il nous suffisait d'étudier le cours du Lysis. A Elmajik, nous trouvâmes une inscription dédiée par le sénat et le peuple, ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος; le possesseur du marbre m'informa qu'elle avait été apportée là d'un ancien site placé sur la rivière à trois milles de distance environ. Nous nous y rendîmes et trouvâmes un pont romain avec quelques ruines *in situ*.

« Colbasa est presque certainement représentée par les ruines étendues de Giaour-Euren, près de Geuldé, à six heures au sud de Bouldour, près de la route directe de Bouldour à Termessos. Quelques rares monnaies, dont deux sont au Musée Britannique, portent la légende ΚΟΛΒΑϹϹΕΩΝ.

« De la vallée du Gebren, nous fîmes une courte excursion par delà les montagnes dans la vallée du Taurus (Istanoz-Tchai). Mon but était de voir la route par laquelle Manlius passa dans son *raid* en Galatie. La vallée de l'Istanoz-Sou a été si complètement explorée au cours de notre expédition de 1884, et les inscriptions recueillies ont fourni tant de noms anciens, que la topographie de cette région pouvait être considérée comme fixée. Dans les *Mittheilungen* de 1885 [1], j'ai montré que les cités d'Isinda, Pogla, Andeda, Berbe, Colonia Comama et le dème des Perminodeis se partageaient ce district. Je me rendis en hâte à Comama et j'y trouvai trois ou quatre inscriptions qui m'avaient

1. Ramsay, *Mittheilungen des deutschen Instituts*, 1885 (t. X), p. 334 et suiv. Je profite de l'occasion pour signaler l'excellent index des tomes VI à X des *Mittheilungen*, qui vient d'être publié à Athènes, et celui de l'*Archaeologische Zeitung*, 1843 à 1885, qui est un monument de patience et d'exactitude. Il serait bien désirable qu'on nous donnât un index du *Bulletin de Correspondance hellénique*, bien plus riche que les *Mittheilungen* en inscriptions et en planches, et par cela même assez difficile à consulter pour celui qui n'en a pas fait une table à son usage.

échappé dans une visite précédente. Je crois qu'aucun autre Européen n'a jamais visité Comama et le nom même en était ignoré, jusqu'à ce que les inscriptions que j'y découvris en 1884 justifièrent la lecture de certaines monnaies et permirent de le retrouver dans un texte corrompu de Ptolémée. Mais en 1885 l'éditeur des *Mittheilungen* n'a pas cru devoir accepter le nom de Comama et l'a corrigé partout en Comana.

« Je crois qu'il ne peut plus y avoir de doute aujourd'hui sur ce point : Manlius, dans sa marche de Termessos en Galatie, suivit partout la route directe. En parcourant aujourd'hui cette route, on trouve une série de points qui tantôt ont certainement été touchés par lui, tantôt s'accordent le mieux avec le récit de Tite-Live. Les identifications les plus certaines sont Synnada (Cassaba) et le Metropolitanus Campus (Tchul-Ova), puis les *Rhotrini fontes* (les grandes sources à dix milles à l'est d'Apamée). En identifiant les deux derniers points (l'identification de Synnada est due à M. Perrot en 1876) dans le *Journal of Hellenic studies* de 1882, je négligeai de faire remarquer que le nom latin, *Rhotrini Fontes* (généralement changé, par une conjecture malheureuse, en *Obrimae Fontes*), n'est qu'une légère altération du nom grec Αὐροκρηνοὶ πηγαί ou Αὐλοκρήνη et devrait s'écrire *Rhocrini Fontes*. M. Hirschfeld a identifié Aporidos Komê avec la moderne Paradis ou Baradis, voisine également de la route directe. Darsa doit être Darsila, c'est-à-dire Darzela ou Zarzela, la moderne Bouldour. Cormasa et Lysinia sont l'une sur le chemin de Manlius, l'autre à peu de distance de la route directe, d'après les positions que je leur ai assignées, et les *fines Sagalassensium* se trouvent près du lac de Bouldour (la Λίμνη de Polybe, improprement appelé *paludes* dans Tite-Live). Si l'on cherchait le plus court chemin praticable entre Termessus et Synnada, on n'en trouverait pas de plus direct que celui que j'indique [1].

« Le passage à travers les montagnes s'ouvre au sud entre Fughla (Pogla) et Urkudlu ; au nord, il s'ouvre vers le petit village d'Azizie. C'est un passage facile, excepté là où la route, autrefois parfaitement aménagée sur le versant plus rapide du côté sud, a été ruinée par suite de la négligence des Turcs.

« L'identification de Bouldour (le nom officiel est Bourdour) avec l'ancienne Zorzila, Zarzela ou Durzela, et de celle-ci avec la Darsa (pour Dar[si]la) de Tite-Live, peut sembler un peu téméraire. J'ai d'abord été amené à croire, en étudiant la liste des cités de Pisidie dans Hiéroclès, que le groupe des villes de Mallos, Adada et Zorzila devait se trouver sur le lac de Bouldour, et que l'ordre suivi autorisait l'identification de Bouldour avec Zorzila. La ressemblance générale qui existe entre ces deux noms était un argument de plus. Puis, je remarquai que la Darsa de Tite-Live devait être dans le voisinage, et je ne mettais pas en doute que l'ἅπαξ εἰρημένον Darsa ne fût un nom corrompu par les copistes.

« Il reste dans la vallée du Gebren-Sou trois sites de villages ou de villes : un près d'Akschê-Euren (petite ville, une seule inscription), un autre à Azizie (simple village), un troisième à Ak-Euren. Dans cette dernière localité, nous trouvâmes une curieuse inscription mentionnant le dème τῶν Μακροπεδειτῶν. Le

1. Cf. un récent article de M. Ramsay dans l'*American Journal of Archæology*, 1886, p. 128-131.

Μακρὸν πεδίον est la longue vallée étroite qui longe le Lysis au-dessus de Lysinia. L'inscription porte une double date, ἔτους βρ' ρν', qui indique l'emploi de deux ères. Si l'une est celle de Cibyra, 22 ap. J.-C., l'autre serait 70 ap. J.-C., probablement celle de la formation par Vespasien de la province de Pamphylie.

« Le long du lac de Bouldour, il y a de nombreux sites antiques : à l'extrémité sud et sur la rive du sud-est, jusqu'à Bouldour et au delà, le territoire appartenait à Sagalassos. A l'époque byzantine il était probablement séparé de Sagalassos et peut-être identique à la Regesalamara (Regio Salis Amara) d'Hiéroclès. Le lac de Bouldour est, en effet, un lac salé et produit du salpêtre.

« Près de l'extrémité sud du lac, à Kilij, se trouve une ville découverte en 1885 par M. Sterrett : c'était probablement Mallos ou Malos de Pisidie. De l'autre côté du lac est le village d'Ilias, que les Turcs prononcent *Illes* ou *Elles*. MM. Duchesne et Collignon entendirent parler de ruines sur ce point : M. Smith, qui m'accompagnait en 1884, visita le village et y copia quelques inscriptions; en 1885, M. Sterrett découvrit le site de l'ancienne cité à un mille environ vers l'est du village moderne. Je suis arrivé à la conclusion que cette cité doit être Adada et que le nom moderne dérive de saint Élie, auquel une chapelle aura été consacrée dans le voisinage.

« Il y a toutefois une objection sérieuse à cette identification. Un milliaire du consul M'. Aquilius (130 av. J.-C.), trouvé à Yarashli, l'ancienne Takina ou Tagina, donne la distance d'Éphèse sous la forme CCXXIII ou ΣΚΓ. Cette distance est évidemment mesurée sur la grande route orientale d'Éphèse par Tralles, Laodicée ad Lycum et Apamée : en cet endroit une route secondaire doit s'être détachée et avoir longé la frontière méridionale de la province d'Asie en passant le long des rivages nord et ouest du lac de Bouldour à travers les villes que j'ai nommées par conjecture Mallos et Adada. La conséquence naturelle est que ces deux cités étaient asiatiques, puisque la route qui longeait la frontière sud de la province devait se tenir en deçà de cette frontière. Or, Adada ne paraît pas avoir été une cité asiatique : comme Termessos, c'était une ville autonome et Ptolémée la place en Pamphylie. Il y a, il est vrai, une monnaie d'Adada avec un nom de magistrat, citée par Mionnet d'après Sestini; mais c'est là une médiocre autorité. Si la monnaie est authentique et a été bien lue, il faudrait admettre qu'Adada faisait partie de la province d'Asie; mais jusqu'à ce que cette pièce ait été étudiée de près, il faut laisser Adada en Pamphylie là où la place Ptolémée. On n'est pas autorisé à supposer que les frontières de l'Asie varièrent entre l'époque de Manlius et celle de l'empire, bien qu'une grande partie de la Pisidie ait été détachée de la Galatie et incorporée dans la nouvelle province de Pamphylie.

« Nous avons suivi les rivages des lacs d'Egerdir et d'Hoiran sur une moitié de leur développement. La véritable forme de ces lacs diffère beaucoup de celle que leur assignent les cartes. Comme l'a conjecturé M. Hirschfeld, ils s'appelaient probablement *Limnai* dans l'antiquité.

« Je suis allé examiner de nouveau la longue inscription du village de Gondanli[1] que j'ai publiée en 1882 dans le *Journal of Hellenic Studies* (IV, p. 25).

1. Dans le *Journal of Hellenic Studies*, cet endroit est appelé *Gondáne*.

L'en-tête peut être approximativement restitué ainsi : ['Αγαθῇ Τ]ύχῃ... ἔτους ερ' ? τύχης, μεγάλη Ἄρτεμις. [Ξένοι Τεκμό]ρειοι ἐποίησαν φιάλην [καὶ... καὶ ἀνδ]ρείαντα καὶ χάλκωμα καὶ πατέλλας καὶ λιβανωτρίδα ἐκ τῶν ἰδίων ἀναλωμάτων. Pour la seconde ligne, j'ai pensé également à lire εὐτυχῆς μεγάλη; ὑπὲρ τύχης *n'est pas* sur la pierre.

« Les *Xenoi Tekmoreioi* sont une corporation bien curieuse. M. Sterrett a découvert le même nom en 1885 dans une inscription de Saghir, village situé à neuf milles environ au nord-nord-est de Gondanli. Il suppose que Saghir s'appelait autrefois Tekmorion. C'est ce que je ne puis admettre ; ayant rencontré la mention des *Xenoi Tekmoreioi* dans deux inscriptions de Gondanli, je suis arrivé à croire que les *Xenoi* étaient un corps qui existait également dans les deux localités. Elles sont d'ailleurs toutes deux des sites antiques, et rien n'autorise à penser, comme le fait M. Sterrett, que des pierres aient été transportées de l'une à l'autre. Je maintiens donc mon explication de 1882. Artémis, dont le culte est si souvent associé à celui de lacs et de marécages, était adorée aux *Limnai*. Le pays alentour des extrémités est et nord-est des *Limnai* était organisé en villages, ᾤκεῖτο κωμηδόν ; à l'origine, il était gouverné par les prêtres d'Artémis, mais sous l'empire romain ce régime théocratique fut remplacé par une sorte d'union fédérale dont le centre était le temple d'Artémis. Aujourd'hui encore il y a une église de la Vierge dans une petite île à l'extrémité nord-est des Limnai ; cette église est particulièrement vénérée de toutes les communautés chrétiennes à 100 milles alentour, et beaucoup de chrétiens y viennent en pèlerinage le jour de la fête, qui tombe le 30 septembre. Cette fête de la Vierge chrétienne a remplacé une fête de l'Artémis Parthénos, célébrée à la même époque de l'année. Je ne pus me rendre dans cette île, qui passe pour contenir beaucoup d'antiquités, parce que le seul bateau existant sur le lac était brisé. L'île est voisine du petit village de Kaziri ou Ghaziri.

« Les membres de ce κοινόν, unis par le culte d'Artémis, adoptèrent le nom de Ξένοι Τεκμόρειοι. Ils admirent parmi eux des étrangers de Synnada, Julia, Malos de Pisidie, Adada, Metropolis de Phrygie, etc. Vers la fin du IIe siècle ce devint une habitude parmi eux d'élever des statues votives et d'autres œuvres d'art en l'honneur d'Artémis et de l'empereur régnant. Les frais de ces dédicaces étaient suppportés par les Ξένοι. Une des statues votives dédiées à un empereur est appelée ἥλιος ἔφιππος ; plusieurs autres dédicaces mentionnent des statues de Tyché. Les fonctionnaires du κοινὸν étaient un ἀναγραφεὺς et deux βραβευταί. L'ensemble de ces inscriptions offre la plus instructive peinture de l'ancienne vie municipale des villages anatoliens ; il est à souhaiter que le rapport de M. Sterrett les porte bientôt à la connaissance du public. Je les ai toutes relues à mon tour et j'en ai ajouté quelques-unes qui lui avaient échappé. Je dois vous exprimer ici mon admiration pour le savoir et la minutie dont M. Sterrett a fait preuve en 1885 dans sa chasse aux inscriptions de ce pays [1]. J'ai déjà voyagé sur les traces de bien des explorateurs, et n'ai jamais trouvé difficile de corriger leurs lectures ou de glaner après eux. Mais quand je suis

1. M. Sterrett a rapporté de son voyage en Asie-Mineure *plus de mille inscriptions inédites ou imparfaitement copiées avant lui.*

venu après M. Sterrett, dans le dessein arrêté de contrôler ses lectures, j'ai eu peine à découvrir à mon tour tout ce qu'il avait vu ; c'est à Saghir seulement que j'ai pu mettre la main sur quelques *inedita* qu'il avait laissés de côté. Dans cette lettre, j'ai évité avec soin d'exprimer un jugement sur les localités que M. Sterrett a découvertes, excepté lorsque j'avais des faits nouveaux à signaler, par exemple dans le cas des emplacements où je reconnais Adada et Mallos, noms que M. Sterrett ne leur avait pas attribués.

« En publiant la longue inscription de Gondanli, j'avais exprimé l'opinion qu'Amblada ou Ampelada, qui y est souvent nommée, devait avoir été située près de Gelandos. Plus tard, M. Sterrett ayant affirmé, dans son *Report* de 1884, qu'il n'y avait pas de ruines à Gelandos, je crus devoir changer d'opinion. Mais, maintenant, je vois que des inscriptions et des ruines se trouvent à deux milles de Gelandos et que les environs de ce village sont plantés de vignes (*ambelia*) : j'en conclus qu'il est très probable qu'Amblada et Gelandos sont bien identiques.

« Les trois localités nommées le plus souvent dans ces inscriptions sont Amblada, Oinia et Kinnaborion. Oinia a conservé son nom, sous la forme d'Oinan, dans les montagnes au nord-ouest de Gondanli ; Kinnaborion est presque certainement Karamük-Ova, au nord-est de Gondanli, et Amblada est dans le voisinage immédiat de Gelandos au sud de Gondanli. J'ai visité Oinan et j'y ai découvert un fragment, malheureusement fort court, d'un décret du sénat romain.

« Je ne vois pas de raison pour modifier mon ancienne opinion que Misthia était située près de Kirili (M. Sterrett a découvert l'emplacement exact un peu au nord de Kirili) et que Pappa Tiberiopolis, l'autre cité des Orondeis, était un peu au nord-ouest de ce point ; mais je n'ai pu déterminer l'exacte situation de cette dernière ville. Anaboura était dans le voisinage de Karagatch, comme je l'ai prouvé en 1882 : M. Sterrett a trouvé que le nom ancien s'était conservé à l'endroit même sous la forme *Enevre*. Néapolis de Pisidie, fondée probablement à l'époque de Tibère ou de Claude, paraît avoir pris la place d'Anaboura, dont le nom ne se trouve dans aucun écrivain après Strabon. La survivance du nom indigène Anaboura et la disparition complète du nom grec, Neapolis, est un phénomène commun en Anatolie ; de même, Diocaesarea en Isaurie reprend son nom indigène *Pracana* au VIIIe siècle ap. J.-C.

« Nous avons visité Khadyn-Khan, le site de l'ancienne Sinethandos ou Siniandos, et y avons copié, dans une matinée, soixante-quatre inscriptions funéraires, en laissant de côté beaucoup de fragments effacés ou illisibles. A Ladik (Laodicea Katakekaumene), ou dans les environs de cette ville, j'ai recueilli, tant en 1882 qu'en 1886, environ soixante-quinze inscriptions. Entre Khadyn-Khan et Ilghyn, j'ai examiné la curieuse pierre décrite par M. Solokowski dans la *Revue archéologique* de 1885 (t. I, p. 257 et suiv.). C'est un des meilleurs spécimens que j'aie vus des hiéroglyphes cappadociens ou hittites ; l'inscription est écrite sur trois lignes, comme à l'ordinaire en *boustrophédon*. Les deux tiers des caractères sont faciles à lire. La pierre se trouve sur un petit mamelon dans la plaine, à deux milles environ de la *yaila* appelée Kœlitolu. De l'éminence où elle est

placée on peut voir Khadyn-Khan et Kœlitolu, mais Ilghyn est dissimulé par un pli de terrain; les visées obtenues au compas prismatique sont Khadyn-Khan à 116°, Kœlitolu à 139°, la colline conique qui domine Ilghyn à 275° (180° étant le sud magnétique, et 270° l'ouest). Ces indications suffisent pour que tout voyageur, disposant d'une bonne boussole prismatique, puisse retrouver la pierre en question, qui n'a été exhumée que depuis peu. Elle faisait plus anciennement partie d'un mur ou d'une construction; ses dimensions sont 5 pieds 9 pouces de long sur 2 pieds 11 pouces de large.

« Nous observâmes à cet endroit une élévation courant à travers la plaine. J'en suivis la crête sur une longueur de plusieurs centaines de mètres : l'aspect est celui d'un ancien rempart, recouvrant un mur de pierres intérieur. Une colline éloignée d'environ trois milles (orientation 320°) passe pour contenir des fortifications et des *pierres écrites*. Cet emplacement récompensera quelque jour ceux qui prendront la peine de l'explorer. Je croirais volontiers que c'est l'ancienne Tyriaion, que Xénophon et Cyrus ont traversée.

« J'ai aussi visité le remarquable monument découvert en 1885 par M. Sterrett à Fassiller, à quatre heures vers l'est de Beisheher sur la route de Konieh[1]. Bien qu'il ne présente pas d'hiéroglyphes, il appartient sans aucun doute au même ancien art cappadocien ou hittite. C'est une espèce de grand obélisque élevé sur le dos de deux lions; lions et obélisque sont taillés dans un seul bloc trachytique. Les lions ne sont pas sculptés en ronde bosse, mais seulement dégagés en partie du bloc central. Sur une face de l'obélisque, entre les lions, on voit une grossière figure humaine, sans doute une femme, sculptée en relief; les mains sont croisées sur la poitrine, exactement comme dans la *Niobé* de Magnésie. Notre figure porte ce qui, dans l'intention de l'artiste, devait représenter une couronne murale. Au-dessus d'elle est un dieu, plus grand de taille, qui semble sortir de l'obélisque en avançant le pied gauche; il pose ce pied sur le sommet de la déesse, tandis que sa jambe droite n'est indiquée que vaguement en bas-relief. Il porte le grand chapeau conique particulier aux sculptures cappadociennes. Les trois autres faces de l'obélisque paraissent être sans figures; la face postérieure est profondément enterrée. Je pris quatre ouvriers qui, après une journée de travail, dégagèrent complètement une des faces de l'obélisque et du lion et creusèrent une tranchée au-dessous d'une partie du revers. Cela me convainquit que le revers ne portait pas de sculptures continues, mais il est bien possible qu'il y ait une inscription sur la partie encore enterrée. Je dois d'ailleurs laisser à M. Sterrett le soin de décrire d'une manière complète ce monument qu'il a découvert.

« J'ai également observé diverses sculptures rupestres appartenant à l'époque romaine. L'une d'elles, qui a échappé à l'attention de M. Sterrett, est un relief représentant les Dioscures avec l'inscription : Διὸς κόροι Σαμοθρᾴκων θεοὶ Ἐπιφανεῖς. J'ai trouvé aussi une tombe creusée dans le roc avec une inscription latine; les autres monuments de ce genre seront décrits par M. Sterrett. La ville dont ils font partie est peut-être la capitale des Homonades, qui paraissent avoir possédé ce district.

1. Cf. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, t. IV, p. 739.

« J'ai visité le monument d'Eflatun Bounar qui a été inexactement décrit par M. Sokolowski dans la *Revue archéologique*[1]. *Eflatun Bounar*, « la source de Platon », ou, d'après la prononciation vulgaire, *Elfatun Bounar*, est une belle fontaine qui s'élève au milieu d'un petit bassin demi-circulaire dans la plaine à l'est du lac de Beysheher, le long de la grande route de Beysheher à Kirili et Yalowadj (Antioche de Pisidie), près du point où une route s'embranche à droite dans la direction du village de Selki, éloigné de quatre milles. Le bassin a l'aspect d'une *cavea* de théâtre et la *scène* est formée par une digue artificielle, qui a refoulé l'eau de la fontaine dans un petit espace. Le trop-plein des eaux s'écoule par un trou pratiqué dans la digue et arrive au lac de Beysheher. A côté de la fontaine actuelle, sur le bord même de l'eau, un édifice, qui avait probablement la forme d'une simple *cella*, a été construit à une époque ancienne. Un des murs est presque intact, un second est à moitié debout, les deux autres ont été entièrement détruits. Un bloc au moins, long de dix-sept pieds, a été employé à contenir la digue ; d'autres, sans doute, sont dissimulés dans la construction. Le mur de l'édifice, qui est presque complet, mesure vingt-deux pieds et demi de long et douze de haut. Derrière l'édifice on voit deux grands fragments qui faisaient autrefois partie d'un même bloc. Ce bloc présente les deux faces d'une porte ou d'une fenêtre, pratiquée dans la partie postérieure de l'édifice. Au-dessous de la porte, il reste une partie d'un grand animal, probablement un lion, sculpté en haut-relief. »

On ne regrettera certainement point la place considérable que nous donnons, dans cette *Chronique*, aux lettres de M. Ramsay. Grâce à son obligeance, les lecteurs de la *Revue* ont la primeur de découvertes topographiques et archéologiques du plus grand intérêt, clairement exposées par celui qui les a faites, écrivant sur le théâtre même de sa féconde et intelligente activité.

— L'inscription hittite découverte par M. Sokolowski entre Ikonium et Ilgün, et copiée plus exactement par M. Ramsay, a été l'objet d'une très intéressante notice de M. Sayce dans l'*Academy* du 23 octobre 1886[2]. Ce texte est gravé sur trois lignes, en caractères identiques à ceux des pierres de Carchémish et de Hamath. Depuis la seconde édition du livre de M. Wright, *The Empire of the Hittites*, M. Sayce croit avoir fait un pas de plus dans le déchiffrement de ces mystérieux hiéroglyphes. Un des titres portés par le roi de Carchémish est *roi du pays de la tête de taureau*. Or, la tête de taureau est un idéogramme qui permute avec les trois caractères *e-me-er*, dont les deux derniers sont connus par l'inscription bilingue de Tarkondémos. La valeur phonétique de ce signe serait donc *Emer* ou *Emeris*. D'autre part, les Assyriens appellent *Gar-Emeris*, la contrée située au nord de Damas ; M. Sayce traduit cette expression par *le gar* (district?) *des Amorites*. Dans les textes égyptiens, suivant une remarque de M. Maspero, la région hittite au sud de Carchémish s'appelle *pays des Amorites*. Ces rapprochements paraissent confirmés par des textes de la

1. Voir maintenant Perrot, *Histoire de l'art*, t. IV, p. 730-739, 810. M. Perrot a pu tirer parti des photographies de M. Haynes, d'une lettre de M. Ramsay sur le même sujet et d'un mémoire inédit de M. Radet.

2. Cf. la lettre de M. Cheyne dans le même recueil, 30 octobre 1886.

Bible. Hébron, dans l'Ancien Testament, est à la fois une ville hittite et une ville amorite. Ézéchiel dit que la mère de Jérusalem était hittite et son père amorite. Suivant Manéthon, Jérusalem aurait été fondée par les Hycsos après leur expulsion d'Égypte ; si donc Mariette a eu raison d'identifier les Hittites et les Hycsos, Ézéchiel et Manéthon sont presque d'accord.

M. Sayce a encore fait observer, avec l'assentiment de M. Deecke, que la tête de taureau hittite, équivalent de *e-me-er*, est le prototype du caractère chypriote *me*. On sait que M. Deecke, après avoir soutenu l'origine cunéiforme du syllabaire chypriote, s'est entièrement rallié à l'opinion de M. Sayce qui le fait dériver des hiéroglyphes hittites. Il nous semble que cette manière de voir est aujourd'hui tout à fait inattaquable. Elle n'empêche pas, du reste, de reconnaître un lien de parenté entre les alphabets *asianiques* de M. Sayce et le groupe des alphabets phéniciens. Si les Hittites ont été en Égypte, leur écriture peut être, comme l'alphabet phénicien, un dérivé plus ou moins direct des hiéroglyphes. Ainsi s'expliquerait le caractère égyptien du monument de Nymphi et du cartouche qu'il porte, où l'on a si longtemps cru reconnaître des hiéroglyphes.

Le syllabaire chypriote serait un *cousin germain* de l'alphabet phénicien auquel on le trouve réuni dans les textes bilingues de Chypre. De la sorte, la doctrine du *monogénisme alphabétique*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, doctrine que les progrès de la science des alphabets n'ont fait que confirmer, ne recevrait aucune atteinte par l'existence de ce groupe asianique, dont le chypriote indigène est encore le seul représentant auquel la philologie contemporaine ait arraché son secret.

Asie-Mineure (*terres cuites prétendues trouvées en*). — Les groupes de terre cuite dits d'Éphèse, de Cymé, de Grynium et d'autres lieux continuent à dissimuler leur origine; les défenseurs de leur authenticité observent le silence de Conrart. Nous avons eu récemment l'occasion d'étudier un beau groupe de cette classe, une scène de lécythe attique, l'*offrande à la stèle*, exécutée en haut-relief. Notre interlocuteur croyait fermement à l'authenticité, et, comme de juste, après deux heures de discussion, nous avons conservé chacun notre manière de voir. L'avenir prononcera ; nous attendons son verdict sans inquiétude. Disons seulement qu'il ne faudrait pas essayer, à cause du caractère attique de ces groupes, de les attribuer à quelque île de clérouques, comme Salamine, Imbros ou Lemnos ; ces îles sont bien connues, nous avons été une fois à Lemnos, deux fois à Imbros, et n'y avons pas vu le moindre fragment de ce genre. Il ne faut pas non plus faire le silence sur les groupes faux confisqués par l'Éphorie d'Athènes, ni surtout — *quod quibusdam placet* — substituer, dans une question aussi délicate, les injures aux arguments. Il est d'ores et déjà certain pour nous que la *grande majorité* des groupes sont fabriqués à Naples ou près de Naples, mais il reste toujours à en déterminer les prototypes, c'est-à-dire les modèles authentiques dont les faussaires se sont inspirés. C'est une étude qui vaut la peine d'être poursuivie avec un peu de sangfroid et un esprit scientifique exempt de toute prévention.

Myrina. — Les terres cuites de Myrina sont aujourd'hui extrêmement ré-

pandues dans les collections publiques et privées; la concurrence des fameux groupes d'*Asie-Mineure* a pour heureux résultat d'en maintenir le prix dans des limites raisonnables. Nous venons de publier, M. Pottier et moi, le catalogue de celles du Louvre, qui comprennent la collection découverte par l'École d'Athènes et celle qui a été acquise depuis d'un antiquaire anglais. Il serait bien désirable que l'on possédât un inventaire des terres cuites de Myrina qui figurent aux musées de Constantinople, d'Athènes et de l'École évangélique de Smyrne. Le Musée Britannique n'en avait qu'un très petit nombre au printemps de 1886; j'ai publié ici la plus remarquable, le groupe des *Derniers Conseils*. Au cours d'un récent voyage en Allemagne, j'ai pu cataloguer sommairement les figurines de Myrina acquises récemment par les musées d'outre-Rhin; comme elles n'ont encore été l'objet d'aucune publication, je crois devoir les signaler brièvement ici. J'indiquerai à la même occasion quelques petits objets grecs intéressants qui risqueraient de rester inaperçus.

1. Bonn, *Akademisches Kunstmuseum* (conservateur : M. Kékulé). — A côté d'une série de figurines de Chypre, quelques bons spécimens de Myrina : danseuse *phénoméride*; danseuse voilée; Bacchant debout, couronné de pampres, ailé, le bras droit levé, l'himation jeté sur l'épaule gauche. Dans la même collection, il y a un beau fragment de vase du Dipylon (mort étendu sur un char orné de deux *svastikas*, avec un homme debout à gauche) et trois lécythes blancs attiques (*offrandes à la stèle*).

2. Francfort-sur-le-Mein, *Historisches Museum* (conservateur : M. O. Cornil). — Deux κόραι de Tanagre; une chaussure surmontée d'un bombylios peint en rouge; quelques bonnes terres cuites de Sélinonte.

3. Worms, *Pauluskirche* (conservateur : M. Weckerlin). — Objets chypriotes, entre autres une lampe en forme de coquille plate (voir plus haut, p. 86), donnés par M. Naue.

4. Carlsruhe (conservateur : M. Wagner). — Cette collection contient, outre de nombreuses terres cuites italiennes, en partie décrites dans le catalogue de M. Froehner, une excellente série de figurines grecques et asiatiques récemment acquises [1]. — B. 1527 (achetée en juillet 1879), petite tête de Myrina (*Kleinasien* sur l'étiquette), remarquable par une coiffure dont je ne connais pas d'autre exemple. — B. 611. Eros lyricine monté sur un dauphin, provenant d'Italie; le même motif s'est rencontré plusieurs fois à Myrina. — B. 456. Groupe dont j'ignore la provenance; une femme porte un personnage dont le dos présente des amorces d'ailes. Le sexe de la figure portée, qui est nue jusqu'à mi-corps, est incertain. On voit que c'est une réplique du motif de la κατάγουσα, que la présence des ailes rend curieux. Un autre groupe analogue (B. 458) montre une femme drapée portant un Eros ailé couronné de feuillages. Je ne sache pas que ces deux terres cuites aient encore été publiées. — B. 370. Artémis debout, une jambe croisée sur l'autre, comme dans la statue de Constantinople que j'ai publiée (*American Journal of archaeology*, 1885, pl. IX), tenant une torche (?) à la main, avec un chien à côté d'elle. — B. 839, 840, 863. Grossières statuettes cariennes (?) en marbre, analogues à celles que l'on

1. Je n'ai malheureusement pu les étudier qu'au travers des vitrines.

a trouvées à Naxos et à Amorgos (cf. Koehler, *Mittheilungen*, 1884, t. IX, p. 156); l'une d'elles est une femme qui tient un enfant sur sa tête.

Une grande vitrine porte l'étiquette suivante : *November* 1885. *Grieschische Figuren aus Græbern von Myrina*. Indiquons-en rapidement le contenu.

*Première rangée en haut*. — (2130) Eros bacchique. — (2213) Partie supérieure d'une grande statuette de femme rappelant le groupe de *la Mère et la Fille* au Louvre. — (2227) Eros avec une haute couronne, bon style. — (2226) Eros appuyé sur une colonne, couleur rose. — (2229) Eros lyricine assis, réplique d'une statuette de la collection Lawson acquise par le Louvre[1]. — (2228) Eros debout. — (2223-2225) Trois danseuses *phénomérides*, mutilées et grossières. — (2202) Danseuse voilée. — (2212) Femme debout, dans l'attitude d'une Muse. — (2199) Femme appuyée sur un cippe de la main gauche, tenant la main droite sur sa hanche; bon style. — (2201) Éphèbe debout de style romain. La plus intéressante statuette de cette série est une femme debout, nue à mi-corps et tenant une pomme de la main droite. Le motif, qui est nouveau, n'est pas sans analogie avec celui de la Vénus de Milo. Je donne, à titre de renseignement, le calque d'un méchant croquis fait sur le pouce, qui vaut cependant mieux qu'une éloquente description.



*Deuxième rangée*. — (2108) Sirène très bien conservée, belles couleurs. — (2191) Deux enfants avec une oie sur un pan de mur, motif identique à celui d'un groupe du Louvre. — (2237) Eros funéraire marchant. — (2203) Jolie figure de Vénus drapée, marchant en avant, tenant un double miroir ouvert, avec un petit Eros sur son épaule. — (2200) Petite figurine de style tanagréen, le poing sur la hanche. — (2207) Figurine de style tanagréen, marchant. — (2240) Eros enfant dansant. — (2236) Eros funéraire. — (2217) Petite femme assise. — (2195) Eros lyricine sur le dauphin, réplique médiocre du type connu. — (2235, 2249) Deux Eros nus, mauvais style. — (2215) Femme nue assise. — (2231) Enfant ailé conduisant un char, motif connu. — (2214) Femme à haut diadème assise, drapée, avec bras articulés ; couleur rouge vive, très bonne réplique du type connu. — (2233) Bacchant et lion, bonne réplique avec couleurs vives. — (2192) Eros avec cygne, motif connu.

Sur le devant, une trentaine de têtes sans intérêt particulier; l'une d'elles (2220) est une tête d'Hercule qui me paraît porter à tort l'étiquette *Myrina*.

Au revers d'une statuette d'éphèbe drapé, d'un mauvais style romain, on lit la signature connue :

ΜΗΝΟ
ΦΙΛΟΥ

*Troisième rangée*. — (2204) Eros debout. — (2209) Femme assise. — (2243) Enfant drapé. — (2196) Jeune fille avec un livre sur ses genoux. — (2194)

1. Le musée de Carlsruhe possède une seconde réplique de la même figurine, où les ailes de l'Eros sont conservées.

Eros ailé avec un livre (?) à la main, type connu. — (2232) Femme drapée. — (2251) Très belle tête de Bacchus, couronnée de pampres; la main droite repose sur sa tête, comme dans le type connu de la sculpture qui parait remonter à Praxitèle. — (2219) Hercule au repos appuyé sur sa massue, intact, mais grossier. — Deux Eros funéraires, une femme assise, un Eros jouant avec un chien et des fragments.

Au milieu des terres cuites italiennes, j'ai remarqué une figure du type des danseuses voilées (n° 1465), avec l'étiquette : *December* 1877. *Griechische Tænzerin. Terracotta. Original gefunden* 1872 *in einem grabe zu Merina* (sic) *bei Smyrna in Klein-Asien, in Besitz des Hrn. von Cancrin, Carlsruhe.* L'exemplaire exposé est un moulage. J'apprends de M. Wagner que l'original a été donné, en 1872, par M. Epaminondas Baltazzi, à un sculpteur, M. H. Schæffer, et qu'il a passé depuis entre les mains de M. de Cancrin, capitaine en retraite. C'est donc une des premières figurines qui aient été découvertes à Myrina.

Quelques lécythes blancs ont été envoyés d'Athènes par M. Furtwængler : (790) éphèbe assis devant une stèle; (1510) jeune fille agenouillée devant une stèle, dans le haut un εἴδωλον ; (1528) deux jeunes filles faisant des libations sur une stèle, beau travail; (788. 789) offrandes à la stèle.

Le n° F. 1058, acquis en 1879, est une tête de griffon très archaïque formée d'une feuille de bronze repoussée. La provenance indiquée était le Pirée, mais on soupçonne que la provenance véritable est Olympie.

Le n° F. 1059 est un petit bronze archaïque provenant de Clitor (Arcadie); il représente un homme trapu courant, les bras écartés, une main posée sur chaque cuisse (acquis en 1879).

Le n° B. 834 est un curieux groupe en terre cuite de l'île de Nisyros, représentant Eros ou Adonis debout à gauche d'Aphrodite assise. L'éphèbe est nu, Aphrodite est nue jusqu'à mi-corps et écarte du bras droit la draperie qui forme un nimbe derrière elle.

5. Dresde (conservateur : M. Treu). — Deux bonnes statuettes féminines de Tanagre; une danseuse *phénoméride* de Myrina. — Une statuette en plomb haute de 0m,05, sur un socle orné de spirales, représente un cornac sur un éléphant; elle a été acquise par M. Dressel à Rome et mérite d'être signalée à cause de la rareté du motif (cf. *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 1885, t. IX, p. 485).

Œil d'une statue en marbre très fin; la partie antérieure de l'œil est en marbre noir, en marbre rouge et en verre.

6. Berlin (conservateur des terres cuites : M. Furtwængler)[1]. — J'ai revu e groupe de Charon publié par M. de Duhn et ne puis que maintenir l'opinion que j'ai exprimée ici à son endroit (*Revue archéologique*, 1886, I, p. 159). Je ne voudrais pas être aussi affirmatif pour le groupe de la jeune fille enlevée par l'aigle, que M. Curtius a attribué à Myrina, et qui a été depuis publié par M. Furtwængler dans la *Collection Sabouroff*; mais le travail et la terre rappellent singulièrement ceux des groupes dits d'Asie-Mineure dont je ne puis admettre l'antiquité.

1. Je tiens à remercier ici M. Furtwængler des facilités qu'il m'a données pour l'étude de cette belle collection.

Voici quelques-unes des terres cuites les plus remarquables que j'ai notées ; je ne m'occupe, bien entendu, que des pièces peu connues ou inédites.

Quatre danseuses voilées, achetées à Athènes. — Minerve sur un trône brillamment peint et tête peinte de Minerve casquée (Athènes)[1]. — Aphrodite du type de la Vénus genitrix, avec diadème élevé (Athènes). — Acteurs comiques (Athènes). — Petit laraire, boîte rectangulaire ouverte sur un côté, contenant un Hermès et deux déesses. — Homme conduisant un âne chargé de raisins (Tanagre). — Amour sur un dauphin (Capoue). — Nombreuse série de têtes (caricatures) provenant de Pergame, Lesbos, Éphèse (?) et Assos. Les spécimens de Pergame ressemblent beaucoup à ceux de Myrina. — Léda semblant se dérober aux caresses du cygne, terre noirâtre (Smyrne ; travail médiocre). Une figurine semblable a été acquise à Athènes. — Base en terre cuite d'Éphèse ornée d'un relief médiocre, Iphigénie avec Oreste et Pylade. — Beaucoup de têtes et de torses de Smyrne, entre autres un admirable torse d'Eros, haut de 0m,20 environ du cou jusqu'à la naissance des cuisses. — Grand masque de femme en terre cuite rapporté de Délos par Ross. J'ai trouvé à Délos deux petites têtes en terre cuite d'un style plus grossier. — Femme coiffée d'un chapeau tanagréen, assise à droite sur un mulet. — Revers d'une terre cuite avec l'inscription ΝΙΚΩΝΟϹ (7708 *b*). — Buste d'Aphrodite, provenant de Crète, fort semblable à une terre cuite analogue provenant de Cyrène. — Deux bonnes danseuses *phénomérides*, dont l'une tient des crotales (Myrina). — Danseuse voilée, plus grande et meilleure que les spécimens analogues du Louvre (Myrina). — Grotesque de Myrina, genre *pêcheur* ; manquent les bras et la jambe droite. — Femme assise donnant le sein à un enfant, avec couleurs très vives, d'un bon travail (Kirkagatch, acquise en 1879). — Enfant assis avec manteau bordé de fourrures et capuchon (Crète). — (7741) Jeune fille assise, avec couronne bacchique, tenant une pomme, une jambe croisée sur l'autre qui s'appuie sur un *hypopodion*. Signée au revers en graffite ЄΡΜΟΚΡΑΤΟΥϹ. L'étiquette porte *Myrina*, avec un (?) ajouté au crayon. La signature ЄΡΜΟΚΡΑΤΟΥϹ s'est rencontrée à Myrina (*Nécropole*, t. I, p. 117) et le type est fort semblable à celui de la femme assise dans le groupe restauré par M. Chapu (*ibid.*, pl. XL) ; mais le bras avancé qui tient la pomme est suspect et le tout paraît avoir été retouché par un marchand trop habile.

Deux Eros bacchiques (Myrina, 1885). — (7736) Artémis assise à droite sur un coq, peinte de vives couleurs (le Pirée ?) — (7808) Femme pleurant, assise près d'une stèle peinte, le visage appuyé sur le bras. L'étiquette porte *Kleinasien* (?). M. Furtwængler a publié cette curieuse terre cuite, dont la coloration est très vive, dans la *Collection Sabouroff* ; je ne sais trop que penser de sa provenance. — (7652) Eros bacchique debout, dans le style des terres cuites de Myrina ; l'étiquette porte *Kyme*, 1879. — (7966) Femme conduisant un enfant (Myrina. — (7605) Personnage chauve et ventru marchant. Pas de trou d'évent ; au revers, la signature

ΝΟΙΔ
ΥΟΙϽΥ

1. Ce mot indique seulement que l'objet a été acheté à Athènes.

L'étiquette donne comme provenance l'Asie-Mineure; je ne crois pas que l'objet vienne de Myrina. — (7675) Aphrodite au bain, travail très fin (Smyrne ?). — (7946) Femme portant un enfant, type connu (Myrina). — (7963, 7964) Jeunes filles debout, style tanagréen (Myrina, 1885). — (7533) Aphrodite dorée entrant au bain. L'étiquette donne comme provenance Éphèse, suivant l'ancienne terminologie des marchands (Smyrne ?). — (7962) Homme portant un enfant, style grossier (Myrina). — (7956) Eros conduisant un char, motif connu (Myrina, 1885). — Eros bacchant accompagné du lion sur lequel est un chien; bonne réplique du type connu (Myrina, 1885). — (7612) Déméter debout tenant une torche (Nisyros).

(7947) Éphèbe couronné de feuillage, la chlamyde rejetée sur le dos : au revers **ΑΓΑ** (Myrina, 1885). — (7264) Petit groupe de Myrina analogue à celui du Louvre (*Nécropole*, I, pl. LX; cf. *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 1886, t. X, p. 324); il a été rapporté de Myrina par M. Hirschfeld (*Nécropole*, I, p. 7). Sur un lit sont assis deux personnages qui semblent engagés dans un entretien amoureux; à leur droite, une petite servante debout; à gauche, un Eros nu qui paraît s'appuyer sur une torche. — (7959) Eros assis jouant de la lyre, motif connu (Myrina). — (7635). Acteur avec grand ὄγκος (Pergame). — (7695, 7696). Deux très intéressantes figures de Pergame, représentant l'une un guerrier avec casque pointu étendu mort sur son bouclier, l'autre deux guerriers avec grands boucliers ovales combattant; l'un des guerriers tient de la main gauche une courte épée. Le casque et les boucliers rappellent l'armement gaulois.

Esclave; acteur sans masque étendant les bras; acteur masqué; Éros debout; femme debout drapée; deux Sirènes; trois Éros funéraires; vieille femme conduisant une petite fille (Myrina).

Comme la publication des figurines en terre cuite des musées d'Allemagne est réservée aux volumes à venir du *Corpus* de M. Kékulé, elles risquent de rester encore inédites pendant longtemps; c'est ce qui m'a déterminé à signaler ici celles qui m'ont particulièrement frappé, au cours d'un voyage entrepris d'ailleurs en vue des antiquités celtiques et mérovingiennes plutôt que pour l'étude des terres cuites grecques.

L'ARCHÉOLOGIE ET LES JOURNAUX. — L'ancienne *Revue archéologique* racontait parfois à ses lecteurs, *ridendi causa*, les bévues commises par les journalistes quand ils se mêlent d'archéologie. Si nous voulions en faire autant, cette *Chronique* entière n'y suffirait pas. Citons du moins quelques exemples qui ne laissent pas d'être assez divertissants.

Au mois de septembre dernier, M. de Villefosse eut l'excellente idée de remanier la salle archaïque du Louvre. Il donna des places d'honneur à la *Junon* de Samos et à la *Philis* de Thasos, fit transporter ailleurs quelques sculptures archaïsantes, et modifia, pour les éclairer le mieux possible, l'ordonnance des bas-reliefs d'Assos. Nous lûmes alors dans le *Figaro*, et bientôt après dans la *Chronique de l'Art*, la singulière nouvelle que voici : « On a commencé à placer, dans la section des Antiques du Musée du Louvre, des bas-reliefs en pierre provenant du *soubassement des barrières du Parthénon*. Bien qu'usés par le

temps, les sujets gravés sur les pierres, représentant des animaux, des lutteurs et autres sujets empruntés à l'histoire ou à la mythologie, ont pu être reconstitués en leur entier. »

Les Athéniens de Paris et ceux d'Athènes ont bien ri du *soubassement des barrières du Parthénon*. J'ai profité de l'occasion pour présenter les bas-reliefs d'Assos, transportés sur l'Acropole par la fantaisie d'un reporter, aux lecteurs de la *République française*[1]. Il est inutile de transcrire ici cette notice d'archéologie élémentaire. Je dirai seulement que je ne puis me résoudre à accepter l'opinion de M. J. Thatcher Clarke, l'architecte américain qui a dirigé les fouilles d'Assos, d'après lequel les bas-reliefs et le temple lui-même seraient postérieurs aux guerres médiques. M. Clarke compte en donner la démonstration dans la grande publication qu'il prépare sur Assos. J'attends ses preuves, mais je doute fort qu'elles me persuadent. Le temple d'Assos me paraît antérieur au Parthénon de près d'un siècle.

Passons à l'*Intransigeant* du 24 août dernier. Ici l'ignorance se complique de calomnie; mais contentons-nous de regretter l'ignorance : « Ce jeune archéologue (*c'est de moi qu'il s'agit*) s'est fait donner, il y a quelque temps, par le gouvernement, une mission en Grèce et dans le golfe Cymmérien (*sic*) pour y rechercher des antiquités et, notamment, ces délicieuses figurines de Tanagra, si recherchées aujourd'hui et qu'on trouve dans les tombeaux. Or, après avoir dépensé des sommes considérables, il est revenu les mains à peu près vides, les fouilleurs de là-bas ayant pour habitude de tromper et d'égarer sciemment les étrangers. Furieux de son insuccès, il a écrit dans une revue spéciale (*il s'agit de la nôtre*) que la plupart des terres cuites qu'on offrait comme provenant de Tanagra ou de Cymé étaient fausses, et il a notamment signalé comme contenant des figurines toutes modernes l'admirable galerie d'un de nos plus savants collectionneurs... Indigné d'une pareille audace panachée d'une pareille incapacité, M. F..., sur le conseil de ses amis, a pris la résolution d'intenter une action judiciaire au pseudo-archéologue, dont l'ignorance va être ainsi traînée en plein prétoire. »

Cymé sur le golfe *Cymmérien* est une belle trouvaille; mais on n'attend sans doute pas de moi que je réponde à de pareilles billevesées. Bien entendu, je n'ai reçu d'assignation de personne. Si les défenseurs des groupes pseudo-asiatiques n'ont pas d'autres alliés que les érudits de l'*Intransigeant*, je crains fort que leur cause ne soit compromise.

— Je voudrais, pour terminer, appeler l'attention sur un article de M. E. J. Marey dans la *Revue scientifique* du 27 novembre 1886 (p. 679), intitulé *la Locomotion animale*. Bien qu'il n'y soit pas question d'archéologie, il me semble que l'archéologie peut y trouver un curieux enseignement. Grâce au perfectionnement des méthodes de la photographie instantanée, M. Marey a réussi à fixer l'image d'un cheval au galop, d'un sauteur franchissant un obstacle, aux différentes phases de leurs mouvements instinctifs. En jetant les yeux sur la photogravure (fig. 33) qui représente un sauteur franchissant un obstacle, j'ai été vivement frappé de l'analogie qu'offre le second temps, lorsque le sauteur

1. *République française* du 14 octobre 1886.

relève les pieds au moment de franchir l'obstacle, avec certaines figures de l'art archaïque que M. E. Curtius a étudiées dans une dissertation célèbre[1]. L'archéologue allemand a prouvé que ces figures, représentant des personnages appuyés sur un genou fléchi, ont été généralement mal interprétées; loin d'exprimer le repos ou la prière, l'artiste a voulu donner l'idée de la course très rapide qui relève à la fois un genou et le bas de l'autre jambe. Cette attitude est devenue presque classique, dans l'ancien style, pour les Gorgones et les Erinnyes; ainsi s'expliquent les épithètes καμψίπους (Eschyle, *les Sept*, v. 772) et καμπεσίγουνος (Hésychius) données aux Erinnyes, épithètes que l'on a traduit à tort par « qui fait fléchir les genoux des coupables ». En étudiant ces figurines agenouillées, M. Curtius a finement observé que leur type, bien qu'étrange au premier abord, n'était pas en contradiction avec l'entente de la réalité qui caractérise l'art grec.



Les photographies de M. Marey démontrent d'une manière frappante à quel point M. Curtius a eu raison. J'ai juxtaposé, dans le dessin ci-joint, deux silhouettes empruntées à la publication de M. Marey — le sauteur prenant son élan et franchissant l'obstacle — et un Éros sautant sur les vagues, d'après un miroir étrusque gravé dans le recueil de Gerhard (LXX) et reproduit par M. Curtius (fig. 12). L'analogie parfaite entre l'Éros et le sauteur n'a pas besoin d'être signalée. Nous tirerons de là deux conclusions. D'abord, que les *figures agenouillées* de l'ancien art grec représentent moins des personnages courant que des personnages sautant, ce qui est, d'ailleurs, le genre de course attribué aux Erinnyes; en second lieu, que les Grecs, sans connaître les merveilleux résultats de la photographie instantanée, étaient si familiarisés par la pratique du saut, ἅλμα, avec l'attitude que prend le corps humain en franchissant un obstacle, qu'ils ont très exactement représenté cette attitude, quitte à produire des images assez étranges au premier aspect. La photographie instantanée nous en fait connaître de plus singulières encore. C'est ainsi que parmi les différentes attitudes d'un cheval lancé au grand galop, il n'en est pas une seule qui concorde, même approximativement, avec le modèle classique adopté par l'art depuis Géricault pour représenter ce mouvement rapide dont les détails échappent à la vision.

Salomon Reinach.

1. E. Curtius, *Die knienden Figuren der altgriechischen Kunst*, Berlin, 1869.

## BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

### SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1886.

M. Albert des Méloizes, au nom de la Société des antiquaires du Centre, adresse à l'Académie des observations sur une hypothèse présentée par M. Lucien Magne, dans son livre : l'*Œuvre des peintres-verriers français*. M. Magne attribue les vitraux de la chapelle de la Vierge, dans l'église d'Ecouen, à un certain Laurence Fauconnier, qu'il regarde aussi comme l'auteur d'un vitrail de l'église de Saint-Bonnet de Bourges. Il appuie cette opinion sur la présence, dans l'un des vitraux d'Ecouen, des initiales L. F., qui se retrouvent également au bas du vitrail de Saint-Bonnet, accompagnées du nom de Laurence Fauconnier. M. des Méloizes fait remarquer que ce nom et ces initiales, dans le vitrail de Bourges, désignent, non le peintre-verrier, mais la donatrice, Laurence Fauconnier, veuve de Nicolas Ragneau, dont l'épitaphe se voit dans la même église ; le peintre est Jean Lécuyer, comme l'indique une inscription placée dans une autre partie de la verrière. Il est probable que, dans le vitrail d'Ecouen, les initiales L. F. sont également celles du donateur. Celui-ci, en effet, avait pour prénom Louis, car la peinture le montre présenté par le saint roi Louis IX. Ses armes étaient d'argent, au chef de sable chargé à dextre d'un croissant d'argent et à senestre d'une étoile à six rais d'or. Il importait, pense M. des Méloizes, de ne pas laisser s'accréditer, dans l'histoire de l'art français, le nom d'un peintre qui n'a jamais existé.

M. Georges Perrot communique les vues de quelques monuments découverts dans la Syrie septentrionale, en 1881, par une mission allemande sous la direction de M. le Dr Otto Puschstein ; il rapproche ces monuments de ceux qu'il a trouvés lui-même autrefois en Cappadoce et qu'il a décrits dans son *Exploration archéologique de la Galatie*.

M. Léon Heuzey lit un mémoire intitulé : *Un artiste grec au service de la Perse*. Cet artiste est le sculpteur Téléphanès de Phocée, qui au témoignage de Pline l'Ancien, travailla longtemps dans les ateliers de Darius et de Xerxès. M. Heuzey s'attache à recueillir ce qu'on sait de sa vie et de ses œuvres. A ce propos, il insiste particulièrement sur l'importance et le haut intérêt des découvertes faites en Susiane par M. et Mme Dieulafoy, dans leur dernière mission archéologique. Ces découvertes fournissent des lumières toutes nouvelles pour l'étude de l'art ancien de la Perse.

M. P.-Charles Robert rappelle à l'Académie qu'il avait reproduit, en 1873, sous toutes réserves, dans la première partie de l'*Epigraphie de la Moselle*, la copie d'un petit texte trouvé en 1806 au Hiéraple, près de Forbach, et depuis longtemps perdu. Cette copie, la seule que l'on connût alors, avait paru, en 1834, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France* ; elle avait été communiquée à la Société des antiquaires par le baron de Ladoucette, ancien préfet de Metz : MINVRIS | LVCANVS | V·S·L·M· Une autre transcription de ce petit texte, due à un numismate distingué, feu M. Motte, Sarrelouis,

vient d'être communiquée par M. Mowat à M. Robert. La première ligne, au lieu de MINVRIS, portait MINIIRIS, c'est-à-dire MINERIS, les deux I valant un E. D'autre part, comme l'R et le V étaient souvent conjuguées au moyen d'un petit trait partant de la queue de la première de ces lettres, M. Robert pense que ce détail a pu échapper aux précédents éditeurs et qu'il est préférable de lire MINERVIS. Les Gaulois de l'est et du nord-est auraient ainsi, sous l'empire, adoré des Minerves, comme ils adoraient les Mères, les Matrones et les Mars. Les Minerves seraient surtout à rapprocher des Junons, ces poétiques génies des femmes, dont on retrouve les souvenirs dans la Province romaine et dans les Germanies ci-rhénanes.

## SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 19 NOVEMBRE 1886

M. Gaston Paris, président, prononce un discours dans lequel il fait connaître les prix décernés en 1886, les sujets de prix proposés, etc. M. H. Wallon, secrétaire perpétuel, lit une *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Ambroise Firmin-Didot, membre libre de l'Académie*. M. Maspero lit un mémoire sur les *Momies royales d'Égypte récemment mises au jour*.

### JUGEMENT DES CONCOURS

Prix ordinaire. — L'Académie avait prorogé à l'année 1886 le sujet suivant qu'elle avait déjà proposé pour l'année 1883 : « Faire, d'après les textes et les monuments figurés, le tableau de l'éducation et de l'instruction que recevaient les jeunes Athéniens aux v<sup></sup>e et ive siècles avant Jésus-Christ jusqu'à l'âge de dix-huit ans. » Elle décerne le prix à M. Paul Girard.

Antiquités de France. — L'Académie décerne quatre médailles : la 1re à M. Fichot pour sa *Statistique monumentale du département de l'Aube;* la 2e à M. Paul Durrieu, pour son livre sur les *Gascons en Italie;* la 3e à M. l'abbé Albanès, pour ses diverses dissertations sur l'histoire ecclésiastique de Provence (*Jean Huet, évêque de Toulon, ses fonctions à la cour du roi René*). — *Histoire des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux au* xive *siècle*, etc.; la 4e à M. H.-Fr. Delaborde pour son mémoire sur les *Œuvres de Rigord et de Guillaume Le Breton, historiens de Philippe-Auguste*. L'Académie accorde en outre six mentions honorables : 1e à M. H. Moranvillé, pour son mémoire manuscrit sur *Jean Le Mercier;* 2e à MM. le comte Charpin-Feugerolles et M.-C. Guigue, pour leurs trois cartulaires de l'*Abbaye d'Ainay*, des *Francs fiefs du Forez* et du *Prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue* (*Forez*); 3e à M. Prou, pour son livre intitulé : *Hincmar, de ordine palatii*, texte latin traduit et annoté; 4e à M. Hellot, pour sa *Chronique parisienne anonyme du* xive *siècle*, publiée pour la première fois d'après le manuscrit unique de la bibliothèque municipale de Rouen (1884); 5e à M. L. Grignon, pour son livre intitulé : *Description et historique de l'église de Notre-Dame-en-Vaux de Châlons;* 6e à M. Lebègue, pour ses *Fastes de la Narbonnaise*.

Prix de numismatique. — Le prix biennal de numismatique fondé par Mme Vve Duchalais, et destiné au meilleur ouvrage de numismatique ancienne, publié depuis le mois de janvier 1884, est partagé cette année entre M. Gariel,

pour son ouvrage intitulé : *Les monnaies royales de France sous la race carlovingienne*, et M. Aloïs Heiss, pour son ouvrage : *Les médailleurs de la Renaissance.*

Prix fondé par le baron Gobert, pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent. — Le premier prix est décerné à M. du Fresne de Beaucourt, pour son *Histoire de Charles VII*; le second prix est décerné à M. Pfister, pour ses *Études sur le règne de Robert le Pieux.*

Prix fondé par M. Bordin. — L'Académie avait prorogé à l'année 1886 le sujet suivant qu'elle avait déjà proposé pour 1883 : « Étude critique sur les ouvrages en vers et en prose connus sous le nom de Chronique de Normandie. » Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la proroge à l'année 1888. L'Académie avait en outre prorogé à l'année 1886 le sujet suivant, qu'elle avait déjà proposé pour 1883 : « Étudier la numismatique de l'île de Crète. Dresser le catalogue des médailles. Expliquer les titres principaux et les motifs accessoires. Insister sur les rapports de la numismatique crétoise avec les autres monuments trouvés dans le pays, ainsi qu'avec les types de l'art asiatique et de l'industrie primitive de la Grèce. » Le prix n'est pas décerné. Une récompense de 2,500 fr. est accordé à M. Jean N.-A. Svoronos. — L'Académie avait aussi prorogé à l'année 1886 le sujet suivant, qu'elle avait déjà proposé pour 1883 : « Étudier, d'après les documents arabes et persans, les sectes dualistes, Zendiks, Mazdéens, Daïsanites, etc., telles qu'elles se montrent dans l'Orient musulman. Rechercher par quels liens elles se rattachent soit au zoroastrisme, soit au gnosticisme et aux vieilles croyances populaires de l'Iran. » Le prix n'est pas décerné. Un encouragement de 2,000 francs est accordé à M. Clément Huart.

Prix Stanislas Julien, pour le meilleur ouvrage relatif à la Chine. — L'Académie décerne le prix au père Séraphin Couvreur, pour son *Dictionnaire français-chinois.*

Prix Delalande-Guérineau. — Le prix n'ayant pas été décerné en 1884, l'Académie avait décidé qu'elle décernerait deux prix en 1886 : 1° Au meilleur ouvrage dans l'ordre des études du moyen âge; 2° au meilleur ouvrage dans l'ordre des études orientales. Le prix n'a pas été décerné dans l'ordre des études du moyen âge, et l'Académie a prorogé le concours à l'année 1887. Dans l'ordre des études orientales, le prix a été décerné à M. Paul Regnaud, pour son ouvrage intitulé : *La rhétorique sanskrite.*

Prix de La Grange, pour la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France. — L'Académie décerne le prix à M. Chabaneau, chargé du cours à la Faculté des lettres de Montpellier, pour l'ensemble de ses travaux sur la poésie provençale et française, et particulièrement pour son édition du *Roman français de Saint-Fanouel*, pour son travail sur l'*Origine et l'établissement des jeux floraux*, et pour son édition des *Biographies des troubadours en langue provençale.*

ANNONCE DES CONCOURS DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1886, 1887 ET 1888.

Prix ordinaire de l'Académie. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour

1887 les questions suivantes : I. « Étudier d'après les chroniques arabes, et principalement celles de Tabari, Maçoudi, etc., les causes politiques, religieuses et sociales qui ont déterminé la chute de la dynastie des Omeyyades et l'avènement des Abassides. » II. « Étude sur les contributions demandées en France aux gens d'église depuis Philippe-Auguste jusqu'à l'avènement de François Ier. » Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886. — L'Académie rappelle en outre qu'elle a prorogé à l'année 1887 les questions suivantes : I. « Examen historique et critique de la bibliothèque de Photius. » II. « Étude grammaticale et historique de la langue des inscriptions latines, comparée avec celle des écrivains romains, depuis le temps des guerres puniques jusqu'au temps des Antonins. » III. « Étude sur l'instruction des femmes au moyen âge. Constater l'état de cette instruction dans la société religieuse et dans la société civile en ce qui regarde la connaissance des lettres profanes et des genres divers de littérature vulgaire. Apprécier sommairement le caractère et le mérite relatif des écrits composés par les femmes, particulièrement du XIe siècle au XVe siècle. » IV. « Exposer la méthode d'après laquelle doit être étudié, préparé pour l'impression et commenté un ancien obituaire. Appliquer les règles de la critique à l'étude d'un obituaire rédigé en France avant le XIIIe siècle. Montrer le parti qu'on peut tirer de l'obituaire pris comme exemple, pour la chronologie, pour l'histoire des arts et des lettres et pour la biographie des personnages dont le nom appartient à l'histoire civile ou à l'histoire ecclésiastique. » Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886. — L'Académie propose en outre pour l'année 1889 le sujet suivant : « Étude critique sur le théâtre hindou ; en exposer l'histoire, marquer sa place dans l'histoire générale de la littérature de l'Inde, en donnant une attention particulière à la poétique dramatique des Hindous, telle qu'elle est développée dans les traités techniques. » Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1888. — Chacun de ces prix est de la valeur de 2,000 francs.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE. — Trois médailles de la valeur de 500 francs chacune seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1885 et 1886 sur les antiquités de la France, qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1887. Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE. — I. Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné, en 1887, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié depuis le mois de janvier 1885. Le prix est de la valeur de 400 francs. — II. Le prix biennal de numismatique fondé par Mme Vve Duchalais sera décerné, en 1888, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1886. Le prix est de la valeur de 800 francs. — Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut, pour le concours Allier de Hauteroche, le 31 décembre 1886 ; pour le concours Duchalais, le 31 décembre 1887.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT. — Pour l'année 1887, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru de-

puis le 1er janvier 1886, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé : « Que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus : déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux. » — Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours. — Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France. — Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment éclairés ou approfondis par la science. Telle serait une histoire de province où l'on s'attacherait à prendre pour modèle la méthode et l'érudition de dom Vaissète : l'Ile-de-France, la Picardie, etc., attendant encore un travail savant et profond. L'érudition trouverait aussi une mine féconde à exploiter si elle concentrait ses recherches sur un règne important : il n'est pas besoin de proposer ici d'autre exemple que la *Vie de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont. Enfin, un bon dictionnaire historique et critique de l'ancienne langue française serait un ouvrage d'une haute utilité, s'il rappelait le monument élevé par Du Cange dans son *Glossaire de la latinité du moyen âge*. — Tout en donnant ces indications, l'Académie réserve expressément aux concurrents leur pleine et entière liberté. Elle a voulu seulement appeler leur attention sur quelques-uns des sujets qui pourraient être mis en lumière par de sérieuses recherches; elle veut faire de mieux en mieux comprendre que la haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore inexplorées. — Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1887, et ne seront pas rendus.

PRIX BORDIN. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé : 1° Pour l'année 1887 : I. « Relever, à l'aide de documents historiques et littéraires et des dénominations locales, les formes vulgaires des noms des saints en langue d'oui et en langue d'oc; signaler la plus ancienne apparition en France des noms latins auxquels correspondent ces diverses formes. » II. « Examen critique de la géographie de Strabon. Les concurrents sont invités : 1° à résumer l'histoire de la constitution du texte de cet ouvrage; 2° à caractériser la langue de Stra-

bon par comparaison avec celle des écrivains grecs ses contemporains, tels que Diodore de Sicile et Denys d'Halicarnasse; 3° à faire la part des notions recueillies par l'observation directe des lieux, et de celles que le géographe a puisées dans les écrits de ses devanciers; 4° à exprimer des conclusions précises sur la critique dont il a fait preuve dans l'usage de ces divers documents. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886. — 2° Pour l'année 1888 : I. « Exposer méthodiquement la législation politique, civile et religieuse des capitulaires. Les concurrents devront compléter cet exposé au moyen des diplômes et des chartes de la période carlovingienne. Ils devront en outre indiquer, d'une part, ce que la législation des capitulaires a retenu du droit romain et du droit mérovingien, et d'autre part ce qui s'est conservé du droit carlovingien dans les plus anciennes coutumes. » II. « Étudier l'histoire politique, religieuse et littéraire d'Édesse jusqu'à la première croisade. » Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887. — L'Académie rappelle en outre qu'elle a prorogé à l'année 1887 les sujets suivants : I. « Étude sur la langue berbère sous le double point de vue de la grammaire et du dictionnaire de cette langue; — insister particulièrement sur la formation des racines et sur le mécanisme verbal; — s'aider pour cette étude des inscriptions libyques recueillies dans ces dernières années; — indiquer enfin la place du berbère parmi les autres familles de langues. » II. « Étude critique sur les œuvres que nous possédons de l'art étrusque; origines de cet art; influence qu'il a eue sur l'art romain. » Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886. — L'Académie avait proposé pour l'année 1886 le sujet suivant : « Étude critique sur les ouvrages en vers et en prose, connus sous le titre Chronique de Normandie. » Aucun mémoire n'ayant été déposé sur ce sujet, l'Académie le proroge à l'année 1888. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887. — L'Académie propose en outre, pour l'année 1889, le sujet suivant : « Étudier les sources qui ont servi à Tacite pour composer ses Annales et ses Histoires. » Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1888. — Chacun de ces prix est de la valeur de 3,000 francs.

Prix Louis Fould. — Le prix fondé par M. Louis Fould, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès*, sera décerné, s'il y a lieu, en 1887. Par les arts du dessin, il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers. Les concurrents, tout en s'appuyant sans cesse sur les textes, devront apporter le plus grand soin à l'examen des œuvres d'art de toute nature que les peuples de l'ancien monde nous ont laissées, et s'efforcer d'en préciser les caractères et les détails, soit à l'aide de dessins, de calques ou de photographies, soit par une description fidèle qui témoigne d'une étude approfondie du style particulier à chaque nation et à chaque époque. — Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts. Le jugement sera proclamé dans la séance publique an-

nuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'année 1887. A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de 20,000 francs pendant les trois années. Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales. — Tous les savants français et étrangers, excepté les membres régnicoles de l'Institut, sont admis au concours.

Prix la Fons-Mélicocq. — Un prix triennal de 1,800 francs a été fondé par M. de la Fons-Mélicocq, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France (Paris non compris). L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1887; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou imprimés en 1884, 1885 et 1886, qui lui auront été adressés avant le 31 décembre 1886.

Prix Brunet. — M. Brunet, par son testament, a fondé un prix triennal de 3,000 francs pour un ouvrage de bibliographie savante, que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense. — L'Académie reppelle qu'elle a prorogé à l'année 1887 la question suivante qu'elle avait proposée pour l'année 1885 : « Relever sur le grand catalogue de bibliographie arabe intitulé Fihrist toutes les traductions d'ouvrages grecs en arabe; critiquer ces données bibliographiques d'après les documents imprimés et manuscrits. » Les ouvrages qui pourront être imprimés ou manuscrits, devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886. — L'Académie, en 1888, décernera ce prix au meilleur travail bibliographique manuscrit ou publié depuis l'année 1885, portant sur des ouvrages d'histoire ou de littérature du moyen âge. Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887.

Prix Stanislas Julien. — M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de 1,500 francs pour fonder un prix annuel en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine. Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1886.

Prix Delalande-Guérineau. — M^me^ Delalande, veuve Guérineau, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de 10,000 francs, dont les intérêts doivent être donnés en prix tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie. Le prix n'ayant pas été décerné en 1884, l'Académie avait décidé qu'elle décernerait deux prix en 1886 : 1° au meilleur ouvrage dans l'ordre des études du moyen âge; 2° au meilleur ouvrage dans l'ordre des études orientales. Dans l'ordre des études orientales, le prix a été décerné. Dans l'ordre des études du moyen âge, l'Académie n'a pas décerné le prix et elle a prorogé le concours, dans le même ordre d'études, à l'année 1887. Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1886. — L'Académie décide en outre qu'elle décernera en 1888 le prix à un ouvrage manuscrit ou publié depuis le 1er janvier 1886, concernant les études d'antiquité classique. Les ou-

vrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1887.

Prix Jean Reynaud. — Mme veuve Jean Reynaud « voulant honorer la mémoire de son mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de la France », fait donation à l'Institut d'une rente de dix mille francs, destinée à fonder un prix annuel qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies. Ce prix sera décerné pour la troisième fois, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1890.

Prix de La Grange. — M. le marquis de La Grange, membre de l'Académie, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de mille francs destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France ; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un poète déjà publié, mais appartenant aux anciens poètes. Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1887.

Fondation Garnier. — M. Benoît Garnier, par son testament en date du 11 avril 1883, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens, réduits d'un tiers en faveur des héritiers, par décret du 27 septembre 1884, et s'élevant encore, après cette réduction, à environ quatre cent mille francs, dont les intérêts doivent être affectés, chaque année, « aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la haute Asie. » L'Académie exécutera pour la première fois, en 1887, les intentions du testateur.

Conditions générales des concours. — Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir francs de port et brochés, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année où le prix doit être décerné. — Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours ; leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition. — L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen ; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

### DÉLIVRANCE DES BREVETS D'ARCHIVISTES PALÉOGRAPHES

En exécution de l'arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'École des Chartes, qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archiviste paléographe, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui suivra leur promotion, l'Académie déclare que les élèves de l'École des chartes qui ont été nommés archivistes paléographes par décret du 15 février 1886, conformément à la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont : MM. Cadier, Baudon de Mony, Moranvillé, Coudere, Levavasseur, Lefranc, Richard, Delapoix de Fréminville-Nugue, Marlet, André, Gau-

tier, Bellemain. Sont nommés archivistes paléographes, hors rang : MM. Grand, Hugues, Tausserat, Borel.

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1886.

L'Académie décide au scrutin qu'il y a lieu de pourvoir à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Ernest Desjardins. L'examen des titres des candidats est fixé au 21 janvier 1887.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture des lettres des candidats à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Jourdain. Ces candidats sont au nombre de trois : M. Alfred Croiset, professeur à la faculté des lettres de Paris, M. Léon Gautier, professeur à l'École des Chartes, et M. Paul Viollet, bibliothécaire-archiviste de la faculté de droit de Paris.

M. Alexandre Bertrand annonce la découverte d'une nouvelle inscription gauloise. M. Guillemaud, qui a entrepris une étude comparative sur tous les monuments connus de l'épigraphie gauloise, examinait récemment une importante inscription du musée de Nîmes, quand deux lycéens vinrent le prévenir qu'une inscription analogue se trouvait aux environs, à Saint-Cômes (Gard), dans la propriété d'un de leurs oncles, M. Fabre. Le texte était en deux lignes; la seconde partie, seule conservée, se lit ainsi :

..... ΑΔΡΕΣΣΙΚΝΟΣ
..... ΙΒΡΑΤΟΥΔΕΚΑ

M. Alexandre Bertrand ajoute qu'on a quelque espoir de retrouver l'autre moitié du chapiteau et de reconstituer ainsi le texte complet.

M. d'Arbois de Jubainville pense qu'il faut lire, à la première ligne, Δαρεσσι-κνος, c'est-à-dire fils de Daressos. Tout Gaulois était désigné par son nom et celui de son père. Le nom du fils de Daressos devait figurer dans la première moitié de la première ligne de l'inscription. Quant à la seconde ligne, le sens en est obscur. On croit y reconnaître un mot Βρατουδε qu'on lit aussi sur d'autres monuments; mais on n'a encore donné au sujet de ce mot aucune explication pleinement satisfaisante.

M. Guillemaud a, en effet, constaté qu'il s'agissait d'une moitié de chapiteau portant une inscription votive, comme le chapiteau de Nîmes (Garta, *bidilla noniakos*, etc.).

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1886.

L'Académie reçoit l'ampliation d'un testament par lequel feu M. Nobilleau lui a légué une somme de 25,000 francs, pour la fondation d'un prix. Ce prix devra porter le nom du fondateur. Il sera décerné, tous les ans, à la personne qui aura publié le meilleur mémoire historique ou archéologique sur la Touraine, le Maine ou l'Anjou.

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire, en remplacement

de M. Ch. Jourdain, décédé. Trois tours de scrutin ont lieu successivement et donnent les résultats suivants :

| | 1er tour. | 2e tour. | 3e tour. |
|---|---|---|---|
| M. Alfred Croiset | 11 suffrages. | 16 suffrages. | 19 suffrages. |
| M. Léon Gautier | 13 — | 14 — | 14 — |
| M. Paul Viollet | 9 — | 3 — | |
| Votants | 33 | 33 | 33 |

M. Croiset est élu membre de l'Académie. L'élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Siméon Luce est élu membre de la commission des historiens de France, en remplacement de M. Jourdain.

M. Gaston Boissier est élu membre de la commission des inscriptions et médailles, en remplacement de M. Ernest Desjardins.

L'Académie procède à la revision annuelle de la liste de ses correspondants. Elle constate qu'elle a perdu, depuis la dernière revision de la liste, trois correspondants, dont deux étrangers, MM. Edward Thomas et Birch, et un Français, M. Abel Desjardins. Deux commissions sont chargées de proposer à l'Académie des candidats pour ces trois places. Sont élus membres de la première (pour les places de correspondants étrangers), MM. Renan, Barbier de Meynard, Schefer et Maspero, de la seconde (pour la place de correspondant français), MM. Delisle, De Rozière, Georges Perrot et Siméon Luce.

M. Berthelot lit une note sur quelques métaux et minéraux de l'Assyrie et de la Chaldée. Il a étudié, au point de vue chimique, les substances de plusieurs objets de provenance assyrienne ou chaldéenne. Il a été amené ainsi à faire plusieurs constatations curieuses. Une tablette sacrée, de Khorsabad, est entièrement composée de carbonate de magnésie pur, substance rare, même aujourd'hui, et qu'on est surpris de voir connue et employée à une époque aussi ancienne. Parmi les objets trouvés dans les fouilles de M. de Sarzec à Tello, M. Berthelot signale deux spécimens remarquables de l'emploi des métaux sans alliages : un vase d'antimoine pur et une figurine de cuivre sans aucune trace d'étain.

## SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1886.

M. Gaston Paris, président, annonce la mort de M. N. de Wailly, le doyen des membres de l'Académie. M. de Wailly appartenait à la compagnie depuis 1841. D'après sa volonté expresse, aucun discours n'a pu être prononcé à ses obsèques. M. Gaston Paris rappelle les principales circonstances de la vie de M. de Wailly, sa carrière scientifique, ses travaux, qui ont renouvelé sur plusieurs points les méthodes appliquées à la critique des anciens textes français, et insiste sur la perte particulièrement sensible que l'Académie vient de faire en sa personne.

La séance est levée en signe de deuil.

(*Revue Critique*.) JULIEN HAVET.

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

### SÉANCE DU 7 JUILLET

M. Flouest communique les estampages de deux tombes conservées à Montormentier et à Poulain (Haute-Marne); l'une de ces tombes date du XIIIe siècle, l'autre du XIVe siècle.

M. Flouest présente trois cloches en fer forgé; sur l'une d'elles on a cru lire la date 1242 qu'il faut corriger en 1742. Ces cloches sont semblables à celles que l'on pend encore aujourd'hui en Suisse au cou des bestiaux. M. Lecoy de la Marche revenant sur une précédente communication de M. Bruyerre, établit que ni dans Grégoire de Tours ni dans les plus anciens textes il n'est question du don fait part l'empereur Maxime à l'évêque Illidius des colonnes du fameux temple du Puy-de-Dôme. Cette légende est certainement postérieure au Xe siècle.

M. Courajod communique de la part de M. de la Sizeranne le moulage d'un chapiteau du XIIe siècle découvert à Valence et qui peut avoir appartenu à l'ancienne abbaye de Saint-Ruf ou des Saint-Félix.

M. Pol Nicard décrit la chapelle Saint-Aignan dont les restes se voient encore à Paris dans la rue de la Colombe. Certaines parties de cet édifice paraissent remonter à l'époque romane.

### SÉANCE DU 21 JUILLET

M. Courajod communique le moulage d'un buste en marbre du XVe siècle appartenant à M. le comte Bertrand de Blacas. Il y reconnaît le portrait d'un personnage ayant vécu à la cour de Naples et portant l'ordre du vase de lys, ordre aragonnais.

M. Courajod communique ensuite un buste de marbre d'un très beau caractères qui vient d'être acquis par le musée du Louvre; cette œuvre, qui émane également de l'école napolitaine, est supposée, d'après une comparaison avec des monnaies et une miniature de la Bibliothèque nationale, représenter Ferdinand Ier d'Aragon.

M. Homolle lit un mémoire sur l'amphithéâtre de Curion décrit par Pline; il démontre que la restauration proposée par Canina n'est pas acceptable et en propose une nouvelle fort satisfaisante qui lui a été suggérée par M. Nenot.

MM. Mowat et Babelon communiquent de la part de M. Esperandieu l'estampage d'une inscription relevée à Puycerda (Espagne) qui est ainsi conçue « Anno Domini M CCC XI, Corcio Kalendas Roctobriez vigilia Sancti Michaelis septembris fuit sepultus Johannes cerdani filius domius Patri cerdani. »

### SÉANCE DU 28 JUILLET

M. Collignon communique les photographies de deux torses grecs archaïques du musée du Louvre, découverts sur l'emplacement d'un sanctuaire d'Actium par M. Champoiseau. Il reconnaît dans ces statues un type très général, celui

de la figure virile nue; elles supposent des prototypes exécutés suivant la vieille technique du travail du bois et elles en dérivent directement.

M. E. Molinier présente de la part de M. Rupin la photographie d'une tombe en bronze gravé du commencement du XVIe siècle qui se trouve à l'église de Saint-Junien (Haute-Vienne).

M. E. Molinier signale l'importance des œuvres d'orfèvrerie que contient l'exposition de Limoges et soumet à la Société des dessins et des photographies de la châsse de Bellac, œuvre d'émaillerie limousine du commencement du XIIe siècle.

M. l'abbé Duchesne présente une rectification au texte de la vie du pape Léon III relativement à l'onction conférée à Charlemagne le jour de Noël de l'an 800, à Saint-Pierre de Rome. D'après les textes imprimés, Charlemagne aurait reçu cette onction, mais les manuscrits sont muets à cet égard; il fut simplement acclamé empereur. L'onction en cette circonstance est une particularité du rite gallican que n'admet pas la liturgie romaine.

M. l'abbé Thédenat présente de la part de M. de Luigné les dessins de chapiteaux antiques historiés encore inédits qui se trouvent à Pise.

## SÉANCE DU 1er SEPTEMBRE

M. E. Muntz communique les photographies des vitraux du célèbre peintre verrier français Guillaume de Marcillat au dôme d'Arezzo (1518 et années suivantes). Il annonce en même temps qu'il est en mesure d'établir que l'artiste, contrairement à l'opinion reçue, appartient à une famille berrichonne, non à une famille lorraine. Dans son testament, Guillaume déclare que son père est originaire de La Châtre, dans le diocèse de Bourges. Or après une communication de M. de Champeaux, plusieurs membres de la famille Marcillat ont joué un rôle dans l'histoire artistique du Berry. L'un d'eux, Guillaume de Marcillat, évidemment un des ancêtres du peintre-verrier, travaillait en 1407 à la charpenterie des maisons de la Sainte-Chapelle de Bourges; son père, qui portait le même prénom, était maître des œuvres de charpenterie du duc de Berry. La localité de Marcillat, chef-lieu de canton dans l'Allier, faisait autrefois partie du Berry.

M. Flouest présente quelques observations au sujet des musées de province dans lesquels la façon dont on conserve les monuments laisse souvent beaucoup à désirer.

Une lettre de M. de Colleville signale la découverte à Kerfeunteunion en Mellac près Quimperlé, de débris de substructions romaines. Il signale aussi la découverte d'une statue équestre dans le Finistère.

## SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1886.

M. Mowat communique deux lettres de M. Audiat sur une inscription d'un vase du Musée de Poitiers et une autre sur une inscription romaine découverte à Saint-André-de-Sorède.

M. Courajod établit qu'en 1465 il existait des émaux peints en Italie et que la source de cette industrie se retrouve dans les procédés des verres églomisés ou verres peints.

M. Courajod met ensuite sous les yeux de ses collègues quelques émaux français du xv$^e$ siècle conservés au musée de Poitiers ; l'un d'eux représente un personnage du xv$^e$ avec un costume identique à celui de Charles VII et Juvénal des Ursins dans les tableaux de Jean Fouquet au Louvre. M. Germain Baspt insiste sur l'importance du document que M. Courajod vient de mettre en lumière; mais il ne croit pas que l'on puisse voir l'origine de l'émaillerie des peintres dans la verrerie, mais bien au contraire dans l'émaillerie de basse taille.

## SÉANCE DU 10 NOVEMBRE

M. Germain Bapst présente un dessin de collection de M. le Baron Pichon, représentant une coupe émaillée.

M. Courajod expose que cette coupe paraît bourguignonne, qu'elle est exécutée en émail de peinture et qu'elle peut être du milieu du xv$^e$ siècle.

M. Germain Bapst croit au contraire qu'elle est exécutée en émail de basse taille; qu'elle doit être parisienne et de la première partie du xv$^e$ siècle et que la technique en est telle qu'il serait difficile de croire qu'elle n'est pas le résultat de procédés industriels déjà employés longtemps auparavant.

M. Alex. Bertrand fait part de la découverte d'une inscription gauloise.

M. Gaidoz lit deux notes, l'une à l'usage des clochettes à la première époque du moyen âge, et l'autre relative à la publication d'un mémoire de M. de Caix de St-Aymour.

M. le comte de Marsy communique un mémoire de M. le comte Riant sur une pierre tombale et un tableau de l'Église de Vieure (Allier).

M. Mowat annonce que la totalité du trésor de Caubrai (près Toulouse) que l'on croyait perdue est actuellement conservée au musée Britannique. M. Pol Nicard demande que la société intervienne en faveur de l'Église de Saint-Julien-le-Pauvre afin qu'elle soit affectée à la conservation d'objets d'art parisiens.

## SÉANCES DES 17-24 NOVEMBRE 1886

M. de Baye entretient la Société d'une collection d'objets et d'armes de l'époque barbare découverts à Testona, en Lombardie, et qui vient d'être acquise par le musée de Turin.

M. Courajod présente la photographie d'un groupe de Bertoldo, fondu par Adriano Fiorentino et conservé dans la collection d'Ambras à Vienne.

MM. Mowat et Babelon entretiennent la Société de diverses antiquités qui ont été vendues récemment à Londres avec la collection d'Herrisson.

M. de Villefosse communique les photographies de deux mosaïques antiques récemment découvertes à Tebessa. L'une représente le cortège d'Amphitrite, l'autre une sorte de jeu.

## SÉANCES DES 1$^{er}$-8 DÉCEMBRE 1886

M. Courajod lit une note sur une statue du musée de Versailles dans laquelle il a reconnu Renaud de Dormans.

M. Bapst présente les photographies d'une série de vases découverts au Cau-

case et qui rentrent dans la catégorie de ces précieuses antiquités découvertes depuis un certain nombre d'années dans le gouvernement de Perm et dans la Russie méridionale.

M. de Baye communique le moulage d'un bracelet barbare découvert à Testona, en Lombardie.

M. Courajod communique une note du marquis de Fayolle sur un dessin de l'Albertina de Vienne représentant une cheminée composée par Barthélemy Prieur pour le château de Sy. Prieur exécuta ce dessin en 599 pour le marquis de la Vieuville.

M. Mowat présente une romaine trouvée près de Beyrouth et portant une inscription au pointillé.

M. Roman communique une matrice de sceau découverte en Tunisie et ayant appartenu à Raimond de Montauban, chevalier dauphinois qui accompagna saint Louis à la dernière croisade.

## SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1886

M. l'abbé Duchesne communique le dessin d'une coupe chrétienne en verre, gravée, récemment trouvée à Vermand (Aisne). Au centre est figurée la résurrection de Lazare.

M. l'abbé Duchesne entretient ensuite la Société de l'inscription de l'autel de Ham. Aucun des nombreux auteurs qui l'ont publiée n'a remarqué qu'elle est métrique : c'est un petit poème de même rythme que la fameuse hymne *Pange ingua* due à Fortunat.

M. de Baye présente la photographie de deux fibules trouvées aux environs de Chiusi, en Italie, et qui offrent une grande analogie avec celles qu'on trouve en France et sur les bords du Rhin.

M. l'abbé Thédenat communique le texte d'une inscription récemment découverte à Fréjus.

M. Héron de Villefosse lit une lettre de M. Duvernoy sur une découverte de lingots de bronze faite récemment dans les ruines de Mandeure.

M. de Laurière communique le dessin d'une importante mosaïque chrétienne trouvée aux environs de Palma, dans les Baléares. On y voit Adam et Eve et Joseph vendu par ses frères.

M. de Lasteyrie lit une note de M. Castan sur un fort beau vase romain en verre à deux couches représentant une scène priapique. Ce vase a été trouvé à Besançon.

---

# NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

M. Em. Ruelle, bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, vient de terminer la publication de sa *Bibliographie générale des Gaules*, répertoire systématique et alphabétique des ouvrages, mémoires et notices concernant l'histoire, la topographie, la religion, les antiquités et le langage de la Gaule

jusqu'à la fin du v[e] siècle, suivi d'une table alphabétique des matières; 1[re] période : Publications faites depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'en 1870 inclusivement; chez l'auteur, et aux librairies de la Société bibliographique, de Firmin-Didot et de H. Champion. Cet ouvrage, entrepris en 1866, à la demande de la commission de la topographie des Gaules, comme appendice à son *Dictionnaire Archéologique*, a été présenté à l'Institut, en manuscrit, avec 6,500 articles et honoré d'une médaille en 1874. Le volume imprimé renferme plus de 12,000 articles.

---

*A M. ALEXANDRE BERTRAND*

Mon cher Directeur,

Vous savez qu'une nouvelle inscription gauloise a été découverte à Orgon et transportée au musée Calvet d'Avignon. Il serait bien désirable que le musée de Saint-Germain en eût un moulage, car elle est des plus importantes. En voici le texte :

ΟΥΗΒΡΟΥΜΑΡΟϹ
ΔЄΔЄΤΑΡΑΝΟΟΥ
ΒΡΑΤΟΥΔЄΚΑΝΤЄΜ

La lecture est certaine, d'après un estampage très net que j'ai sous les yeux. C'est la première fois que l'épigraphie donne le nom du dieu que Lucain orthographie Taranis, à tort, selon moi, et dont la véritable forme est Taranus, contracte de Tarannus, sur la quatrième déclinaison; ΤΑΡΑΝΟΟΥ me parait ici un datif pour ΤΑΡΑΝΟΟΥ(Ι), exactement avec la même contraction que dans les datifs latins *equitatu*, *magistratu*, pour *equitatu(i)*, *magistratu(i)*.

La forme ΚΑΝΤЄΜ est certaine; il y aura donc lieu de s'assurer si la forme ΚΑΝΤЄΝΑ, qu'on a cru lire dans d'autres inscriptions, ne doit pas, en réalité, être lue de même ΚΑΝΤЄΜ.

L'inscription d'Orgon est donc très intéressante à plusieurs points de vue :

1° Un nouveau nom d'homme, ΟΥΗΒΡΟΥΜΑΡΟϹ = Vebrumarus;

2° Le nom du dieu ΤΑΡΑΝΟΟ(Σ), forme gauloise altérée en Taranis;

3° Nouvel exemple de la formule ΒΡΑΤΟΥΔЄ ΚΑΝΤЄΜ.

Le cippe qui porte ce texte a environ 0m,20 de haut sur 0m,17 de large; le moulage en serait donc très facile à exécuter et à expédier.

Agréez, mon cher Directeur, la nouvelle assurance de mes sentiments les plus dévoués.

R. MOWAT.

— Nous avons le plaisir d'annoncer que le maire de la ville de Nîmes a très gracieusement offert au musée de Saint-Germain le moulage de l'inscription celtique de Saint-Côme. Ce moulage sera très prochainement installé dans la salle XVIII, à côté des autres inscriptions celtiques. Des démarches vont être faites auprès de l'administration du musée Calvet pour que le moulage de l'inscription d'Orgon vienne compléter la série.

— Nous empruntons au journal *Le Temps* du 19 janvier les renseignements suivants sur la nouvelle école que l'Angleterre s'apprête à fonder à Athènes :

« Une tendance marquée à supprimer ou à réduire l'étude du grec dans les écoles secondaires se manifeste à peu près partout en Europe, depuis une vingtaine d'années. Par une conséquence assez imprévue, mais logique à tout prendre, et consolante pour les amis du grec et des bonnes lettres, cette décadence de l'hellénisme élémentaire a pour contre-partie une véritable renaissance des hautes études grecques. Jamais les travaux et les efforts des savants européens n'ont été plus actifs dans cette direction. C'est ainsi que des chaires nouvelles d'archéologie grecque ont été récemment instituées à Oxford et Cambridge; que les ouvrages de haute érudition et de grand luxe sur l'épigraphie grecque se multiplient partout; c'est ainsi enfin que l'Angleterre s'est décidée à fonder à Athènes une école d'archéologie sur le modèle de celle que la France y entretient depuis quarante ans et qui avait déjà déterminé l'Allemagne en 1876, les États-Unis en 1882, à entrer dans la même voie. L'histoire de cette école anglaise d'Athènes, telle que la conte le *Macmillan Magazine*, est intéressante et caractéristique.

« Comme presque toutes choses chez nos voisins, cet établissement d'utilité publique est une création due à l'initiative privée. Un article du professeur Jebb, publié en mai 1883 dans une revue anglaise, en fut l'origine. Cet article frappa vivement quelques lettrés, qui se constituèrent en comité et firent appel au public pour réunir des fonds. Ils insistaient surtout sur les grands résultats produits par les travaux de l'école française et de l'école allemande d'Athènes, sur les fouilles de Delphes et de Délos, sur celles d'Olympie, sur les innombrables problèmes historiques, artistiques, religieux et même économiques dont la solution est due aux recherches des Dumont, des Foucart, des Homolle, des Koehler et de tant d'autres. L'appel du comité de Londres ne resta pas vain. Une centaine de mille francs fut bientôt réunie; divers corps savants et quelques simples particuliers s'engagèrent, pour une première période de trois ans, à constituer un revenu supplémentaire d'une dizaine de mille francs; le gouvernement hellénique offrit généreusement un site à bâtir.

« Bientôt l'école anglaise d'Athènes s'éleva sur ce site et se trouva pourvue — presque exclusivement par des dons volontaires — d'une bibliothèque fort respectable. Un directeur fut choisi en la personne de l'éminent M. Penrose. Il restait à lui envoyer des élèves, et c'est de quoi le comité d'administration qui a succédé au comité fondateur s'occupe présentement.

« Les ressources financières de l'école étant encore insuffisantes, il est probable que les élèves auront à subvenir eux-mêmes à leurs dépenses, et c'est en quoi l'institution britannique pourra paraître établie sur une base bien moins libérale que la nôtre. Mais il faut s'attendre à voir les villes, les Universités et même les souscriptions individuelles arriver bientôt à la rescousse pour fonder des bourses de voyage et d'entretien. C'est ainsi qu'on procède en Grande-Bretagne. L'essentiel est de fournir à la libéralité publique et privée ce qu'on peut appeler un centre de cristallisation, puis d'attendre du temps l'effet voulu. Peu à peu les donations arrivent, les bonnes volontés se groupent, et cet embryon

d'école, d'abord pauvre et nu, se développe, grandit, sans qu'il en coûte rien à l'État.

« L'École anglaise d'Athènes se propose pour but principal, cela va sans dire, de poursuivre et de favoriser l'étude de l'archéologie et de la langue grecque ; mais un article spécial de son programme la désigne en même temps comme appelée à devenir « un centre d'informations et de renseignements pour les touristes anglais voyageant en Grèce » ; à cet effet, des livres, des plans, des cartes et des photographies seront mis à leur disposition dans la bibliothèque. Le professeur Fearon a dit à ce propos qu'il voudrait voir tous les maîtres de grec de l'Angleterre profiter de ces facilités pour aller se familiariser sur place avec les choses qui font l'objet de leur leçons. C'est un voyage qu'on peut réaliser aujourd'hui en cinq ou six semaines de vacances et pour une somme relativement modeste.

« Le professeur Goodwin, directeur de l'École américaine d'Athènes, avait déjà donné à ses compatriotes un conseil analogue.

« Il n'y a pas, disait-il avec raison, de meilleure préparation qu'une excursion en Grèce, fût-elle très courte, à l'enseignement des choses classiques. Supposons un jeune maître en possession de la langue et ayant une connaissance normale des auteurs ; comment pourra-t-il mieux compléter, assurer cette connaissance, qu'en visitant les temples et les autres monuments de l'art grec, en parcourant les sites, les passes, les champs de bataille dont les noms se trouveront presque chaque jour sur ses lèvres? Une simple promenade à cheval dans les plaines de la Béotie lui en apprendra plus que des années passées sur les livres. Quand il aura vu Orchomène, Chéronée, Leuctres, Platée, Thèbes, Sparte, Mantinée, vingt autres lieux illustres, tout cela revivra pour lui et ne sera plus seulement un défilé de noms sonores. Jamais le lettré n'oubliera un tel voyage ; jamais le professeur n'en fera qui soit aussi profitable à ses élèves et à lui-même.

« Ce sont là de sages conseils dont nos jeunes maîtres, comme ceux de l'Angleterre et des États-Unis pourront sans doute faire leur profit. »

— *Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins*, vol. IX. fasc. 1. L. Anderlin, *L'agriculture et l'élevage en Syrie et particulièrement en Palestine.* (Intéressants renseignements statistiques.) — Schick, *Tombeaux creusés dans le roc récemment découverts près de la grotte de Jérémie* (2 planches). — Goldziher, Note sur une figuration symbolique dans laquelle il faut reconnaître non pas le chandelier juif à sept branches, mais l'image de la main ouverte employée pour conjurer le mauvais œil[1].

— *Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins*, vol. IX, fascicule 2. A. Frey, *Observations sur le lac de Genezareth* (copie, malheureusement défectueuse, de

1. Aux rapprochements que M. Goldziher propose avec divers usages musulmans, j'ajouterai ceux que j'ai déjà eu occasion de signaler autrefois : les petites mains d'émail fabriquées dans les verreries d'Hébron concurremment avec les yeux d'Osiris ; les mains d'argent, fabriquées couramment par les orfèvres du bazar, sont fréquemment désignées sous le nom de *Keff Maryam*, « main de Marie. » — C. C.-G.

deux inscriptions grecques de Tibériade ; dans la seconde Σιρίκιος est un nom propre rappelant celui d'un sophiste de Naplouse; les deux inscriptions de Gadara, publiés à la page 135, l'ont déjà été ici même[1], et d'une façon plus complète). — Fritz Noetling, *Voyage à l'est du Jourdain et en Syrie* (entrepris au point de vue géologique). — Schick, signale quelques nouvelles trouvailles en Palestine : tête de taureau et statue barbue à Samarie ; ancienne église avec mosaïques à Ain-ed-Dirwé ; grand tombeau aux environs de Naplouse ; citerne dans le fossé nord de Jérusalem ; tombeau à l'intérieur du Haram, près de la porte Dorée ; ruines d'une ancienne église sur le mont des Oliviers au lieu dit *Viri Galilæi*.

— *Zeitschrift des deutschen Palæstina-Vereins* ; vol. IX, fasci. 3 et 4. — Ce fascicule double est entièrement consacré à la relation de l'exploration du Djaulân, l'antique Gaulônitis, faite par M. Schumacher. Le texte est illustré de nombreux croquis ; le prochain fascicule contiendra une carte de la région explorée. En attendant, l'auteur donne une liste des localités visitées par lui, parmi lesquelles je relève le site de l'antique Hippos (*Sousithra* du Talmud, aujourd'hui *Sousya*) que j'avais déterminé théoriquement en 1875[2]. M. Schumacher a copié quelques inscriptions grecques et une courte inscription hébraïque ; malheureusement ses copies ne sont pas en général suffisantes pour permettre le déchiffrement. MM. Guthe et Socin ont ajouté à la relation de nombreuses notes dont quelques-unes prêtent elles-mêmes à des observations[3]. — C. C.-G.

— *Bulettino della commissione archeologica communale di Roma*, XIV[e] année, fascicule 5 : — L. Cantarelli, *la Légion* I *Liberatrix macriana*. — O. Maracchi, *le Culte des divinités étrangères dans les nouvelles inscriptions des Equites singulares* (pl. V). — R. Lanciani et G. Gatti, *Découvertes relatives à la topographie et à l'épigraphie de Rome*. — C.-L. Visconti, *Découvertes d'objets d'art et d'antiquité figurée. Une statue de Bacchus* (pl. V). — R. Lanciani et Gatté, *toutes dernières découvertes*.

— *Bullettino della commissione archeologica communale di Roma*, XIV[e] année, n° 6 : — G. Gatti, *Inscription grecque du Portus à l'embouchure du Tibre*. — G. Gatti, *Inscription votive en l'honneur de la déesse Trivia*. — R. Lanciani, *Découvertes qui ont été faites dans les fouilles exécutées en vue des fondations de la banque nationale*. — G. Gatti, *Découvertes relatives à la topographie et à l'épigraphie de Rome*. — C.-L. Visconti, *Découvertes d'objets d'art et d'antiquité figurée*.

1. Clermont-Ganneau, *Inscriptions grecques inédites du Hauran et des régions adjacentes*, n[os] 37 et 40.

2. Voir dans la *Revue Archéologique*, de la même année, mon mémoire : *Où était Hippos de la Décapole?* Cf. *Revue Critique* (22 novembre 1886), la note où j'enregistre cette confirmation matérielle d'une conjecture devenue une réalité.

3. P. 170, la prononciation *roudjâl* (des hommes) est parfaitement usitée dans l'arabe vulgaire de Syrie, quoiqu'en dise M. Socin, même observation pour *tôm*, et *tômé* (ail) p. 172; *a'rdq* (p. 173) ne veut pas dire seulement *cavernes*, mais aussi *rochers*, *rochers escarpés*; p. 185, la prononciation dissyllabique *rudjum* (monceau) est couramment employée; p. 192, la vraie prononciation est *serris*, et non *seris*, et le mot s'applique à un arbuste dont je ne saurais définir l'essence botanique, mais, en tout cas, pas à une *Cichorienpflanze* (cf. le nom du lieu *Serris*, aux environs de Jérusalem), etc...

# BIBLIOGRAPHIE

**Die Wandgemaelde der S. Georgskirche zu Oberzell auf der Reichenau**, aufgenommen von F. Baer... herausgegeben von Dr F.-X. Kraus. Fribourg-en-Brisgau; Herder, 1884, un vol. gr. in-folio, accompagné de 16 planches.

M. le professeur Kraus, à qui la science des antiquités chrétiennes et l'archéologie du moyen âge sont redevables de tant d'importants travaux [1], vient de se créer de nouveaux titres à notre gratitude par la publication des fresques de l'église Saint-Georges, à Oberzell, dans l'île de Reichenau, sur le lac de Constance. Cette église, dont la fondation remonte aux dernières années du IXe siècle, nous offre, aujourd'hui encore, une nef construite vers 990, une abside occidentale construite entre 1000 et 1010, et, ce qui est encore plus intéressant, un cycle de peintures qui, par leur antiquité et leur originalité, ne comptent que peu de rivales de ce côté-ci des Alpes.

Dès 1859, M. Adler publiait le *Jugement dernier*, qui venait d'être découvert dans l'abside occidentale, la plus ancienne représentation de ce genre que l'on trouve en dehors de l'Italie. Mais ce fut en 1882 seulement que l'on mit à jour, sous la direction de M. Kraus, les fresques de la nef principale, représentant des *Scènes de la vie du Christ*. (La *Résurrection de Lazare;* la *Guérison de l'hémorroïsse* et la *Résurrection de la fille du prince*; la *Résurrection du fils de la veuve de Naïm*; la *Guérison du lépreux;* l'*Expulsion des démons;* la *Guérison de l'hydropique;* la *Tempête avec la barque de saint Pierre;* la *Guérison de l'aveugle-né*.) Ces diverses compositions sont publiées, soit en couleur, soit en gravures au trait, d'une rigoureuse exactitude, dans l'ouvrage que nous présentons aux lecteurs de la *Revue archéologique*.

M. Kraus, se fondant sur les analogies de style les plus frappantes entre le *codex Egberti*, de Trèves, écrit et enluminé à Reichenau vers la même époque [2], et les fresques d'Oberzell, affirme que celles-ci ne sauraient être postérieures au commencement du XIe siècle. Sans vouloir entrer ici dans la discussion de ce problème, qui ne nous paraît pas encore absolument résolu, nous devons nous borner à constater que les fresques d'Oberzell ne contiennent pas la plus légère trace d'influence byzantine et qu'elles se distinguent par une netteté, une liberté, une ampleur, qui rappellent à tout instant les meilleurs modèles de l'art chrétien primitif. On remarquera entre autres l'importance accordée aux édifices qui encadrent les scènes et qui sont en partie ornés de draperies. A ces très réelles qualités elles joignent un autre mérite : celui d'offrir les éléments les plus précieux pour l'iconographie sacrée. Les représentations du démon, surtout, présentent le plus vif intérêt.

1. Nous sommes heureux, à ce sujet, d'annoncer l'achèvement de la *Real Encyclopædie der Christlichen Alterthümer*, commencée par M. Krauss en 1880 et menée à fin en 1886. C'est le plus utile pendant — avec plus de critique — au *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* de Martigny.

2. Ce manuscrit a également été publié par M. Krans (Fribourg-en-Brisgau, 1884). Les planches XV et XVI de la publication dont nous rendons compte reproduisent celles de ces miniatures qui se rapprochent des fresques d'Oberzell.

On ne peut que remercier M. Kraus d'avoir mis au jour, avec un commentaire si érudit et des reproductions si scrupuleuses, un ensemble de représentations qui a désormais sa place marquée parmi les cycles de peintures les plus importants de la première période du moyen âge.

EUGÈNE MUNTZ.

---

**Nos vieux proverbes**, choisis par LORÉDAN LARCHEY, avec un commentaire plein d'histoires récréatives et 74 gravures nouvelles. Paris, 13, quai Voltaire, novembre 1886.

Les vieux proverbes que M. Lorédan Larchey a pris pour prétexte d'une amusante et spirituelle conversation sont au nombre de 660 environ, et, sauf indication contraire, ils proviennent d'un recueil imprimé en 1578, à Anvers, et mis en vente à Paris en 1582. C'est à cause du grand âge de ces sentences que la *Revue archéologique* se permet de signaler ce livre à ses lecteurs ordinaires; mais elle doit les avertir, et nous ne pensons pas que cet avis soit pour les détourner de faire connaissance avec cet aimable volume, que l'intérêt de l'ouvrage est surtout dans le commentaire, où M. Larchey a répandu à profusion ses souvenirs de Parisien très mêlé aux choses de la presse, d'observateur curieux et pénétrant, très déniaisé et guéri du sot, comme disait Gabriel Naudé. On trouvera dans ces pages bien des anecdotes finement contées, bien des renseignements précieux sur les mœurs d'aujourd'hui, et aussi plus d'un extrait agréable et piquant de toute cette littérature de mémoires que M. Larchey connait si bien, comme il l'a prouvé par plus d'une de ces publications que les vrais amateurs ont appréciées en leurs temps. Les soixante-douze dessins qui illustrent ces pages sont de MM. Paul Sellier et de Hassen; mais, si nous avons bien compris une indication de la préface, ils ont été dessinés par les artistes sur les croquis de l'auteur; ils sont d'ailleurs enlevés d'un leste et vif crayon. Texte et dessins, tout ceci s'adresse aux gens d'esprit; nous espérons que le livre aura quelques lecteurs.

G. P.

---

**Catalogue of the greek coins of Crete and the Ægean islands**, by WARWICK WROTH, edited by Reginald Stuart, Poole, 1886, 8°, 152 pages et XXIX planches.

Avec une activité et une persévérance qui sont d'un excellent exemple, le cabinet des médailles du Musée Britannique continue la publication de son catalogue des monnaies grecques. Toutes conçues sur le même plan et exécutées sous la surveillance du conservateur, M. Reginald Stuart Poole, les différentes parties de cet ensemble ont été rédigées par les savants numismatistes attachés au cabinet. C'est M. Warwick Wroth qui s'est chargé de décrire les monnaies de la Crète et celles des îles de la mer Égée, Cyclades et Sporades. Le volume commence par une substantielle introduction de 50 pages où l'auteur signale toutes les particularités importantes que présentent les monnaies qui forment la matière de son étude et en définit, d'une manière générale, le style et l'intérêt. Vient ensuite le catalogue proprement dit, où les pièces sont classées par villes, par ordre chronologique. Là où une même île, comme en Crète, renferme plusieurs villes ayant frappé monnaie, ces villes sont rangées par ordre

alphabétique. Un index dressé avec soin facilite les recherches. Les planches, exécutées en photogravure sur des empreintes très bien préparées, mettent sous les yeux du lecteur les types qui ont le plus d'intérêt soit par leur singularité, soit par leur valeur artistique. Certains que les autres livraisons du catalogue vaudront celles qui ont déjà paru, nous ne pouvons que souhaiter le prompt achèvement de ce grand et utile travail. G. P.

---

VITTORIO POGGI. **Sullo svolgimento delle forme onomastiche presso i Cisalpini durante il periodo della romanizzazione.** Milan, 1886, 31 pages. (Extrait du *Giornale italiano di filologia e linguistica classica.*)

Ce beau travail est une étude assez détaillée sur les phases diverses qu'a traversées l'onomastique de la Cisalpine, depuis l'époque où les habitants gaulois de ce pays portaient des noms purement celtiques, qu'on trouve inscrits en lettres étrusques sur leurs monuments, jusqu'au moment où les descendants de cette même race avaient fini par latiniser presque complètement leurs appellations. On peut n'être pas toujours de l'avis du major Poggi, par exemple lorsqu'il attribue à la première syllabe de *Lugdunum* le sens de « brillant » (p. 30); mais il faut reconnaître qu'il a su réunir et coordonner habilement un grand nombre de faits intéressants pour l'histoire de l'influence romaine dans ces contrées.

P.-CHARLES ROBERT.

---

**The debased coinage bearing the name of Henry VIII**, by JOHN EVANS, P. S. A.

M. John Evans, à qui le monde savant doit non seulement d'excellents travaux de géologie et des publications sur l'époque dite préhistorique, mais de nombreux ouvrages de numismatique, vient d'aborder un sujet délicat. Il s'agissait d'établir, ce qu'on n'avait pu faire jusqu'ici, le classement chronologique des monnaies frappées à titre affaibli dans les dernières années du règne de Henry VIII. M. Evans a résolu le problème en appelant à son aide l'analyse du métal employé, les documents monétaires conservés dans les archives et la valeur paléographique des légendes.

P.-CHARLES ROBERT.

---

Nous sommes heureux d'annoncer que le *Catalogue sommaire du musée des antiquités nationales au château de Saint-Germain-en-Laye* vient de paraître.

Ce catalogue rédigé par M. Salomon Reinach, ancien membre de l'École d'Athènes, attaché des musées nationaux, sur le modèle de la notice sommaire des monuments égyptiens d'Emmanuel de Rougé, contient, outre la description des salles accompagnée de notices abrégées, une table des matières très complète, appelée à rendre les plus grands services à tous ceux qui s'intéressent aux études archéologiques.

Nous rendrons compte plus en détail de cet excellent travail dans un de nos plus prochains numéros.



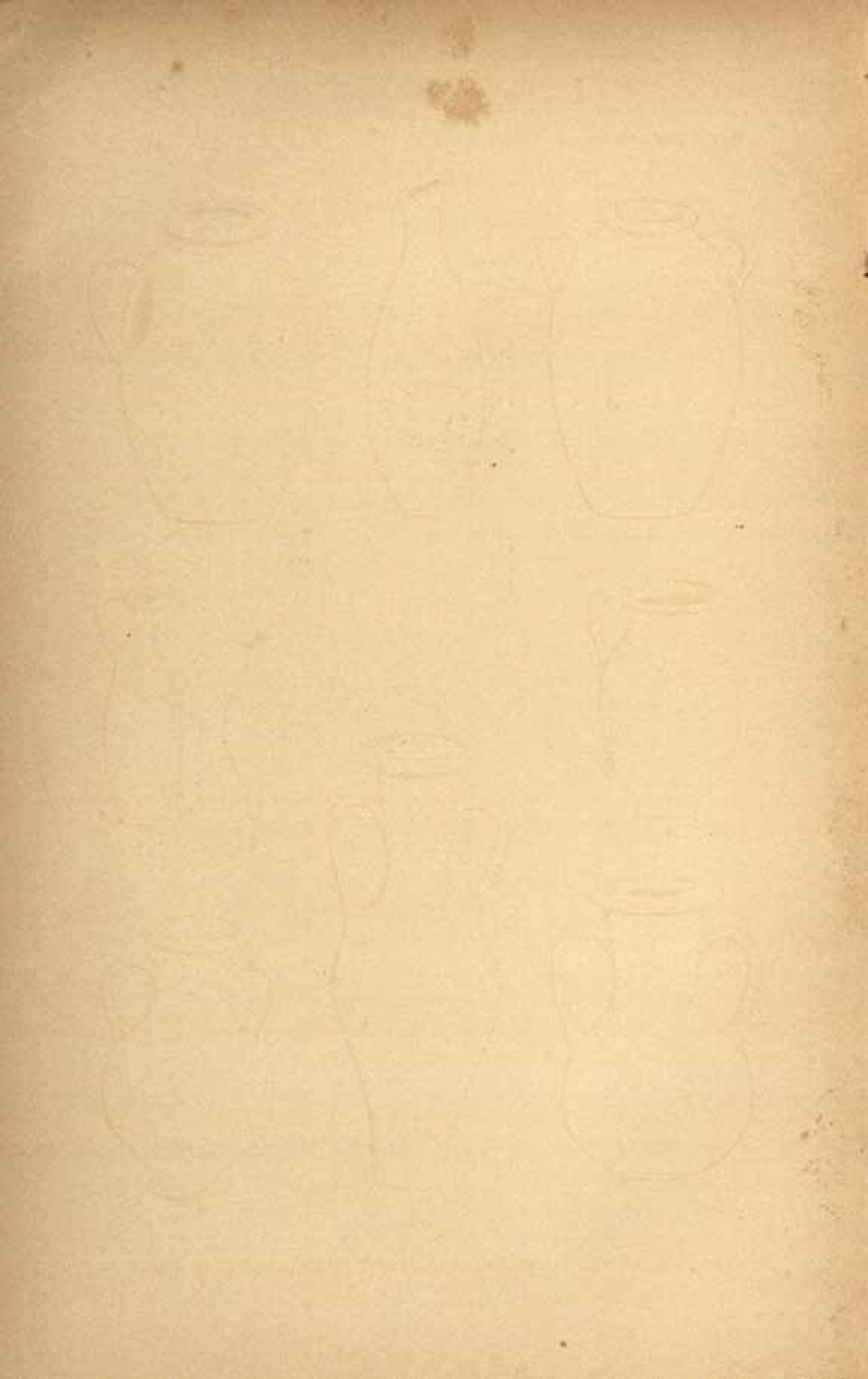
Imp. Monrocq, Paris  Ernest Leroux, Editeur, Paris.  Dombourges, lith.

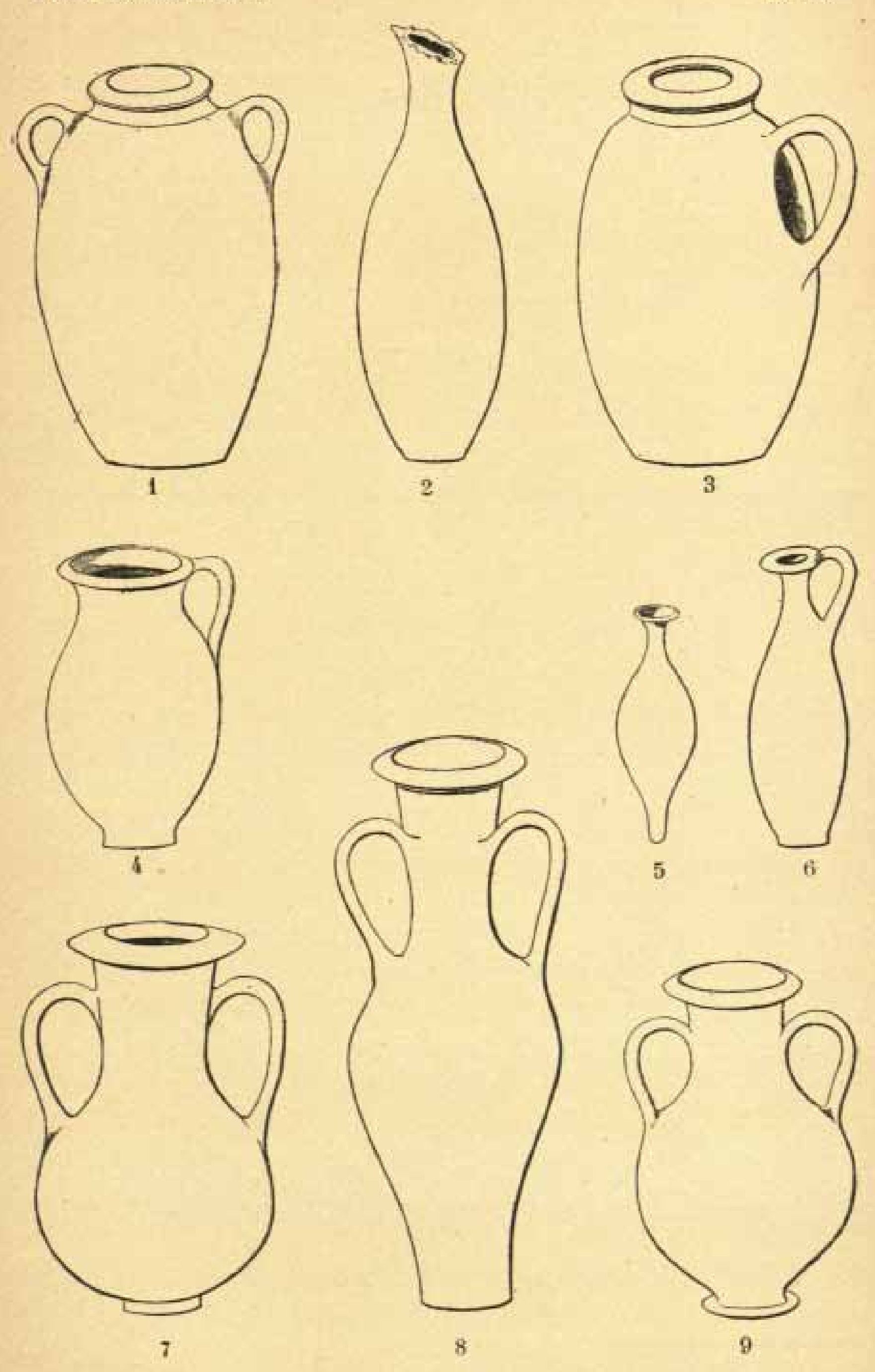
ARCHERS DE LA GARDE ROYALE PROVENANT DU PALAIS DE DARIUS Ier



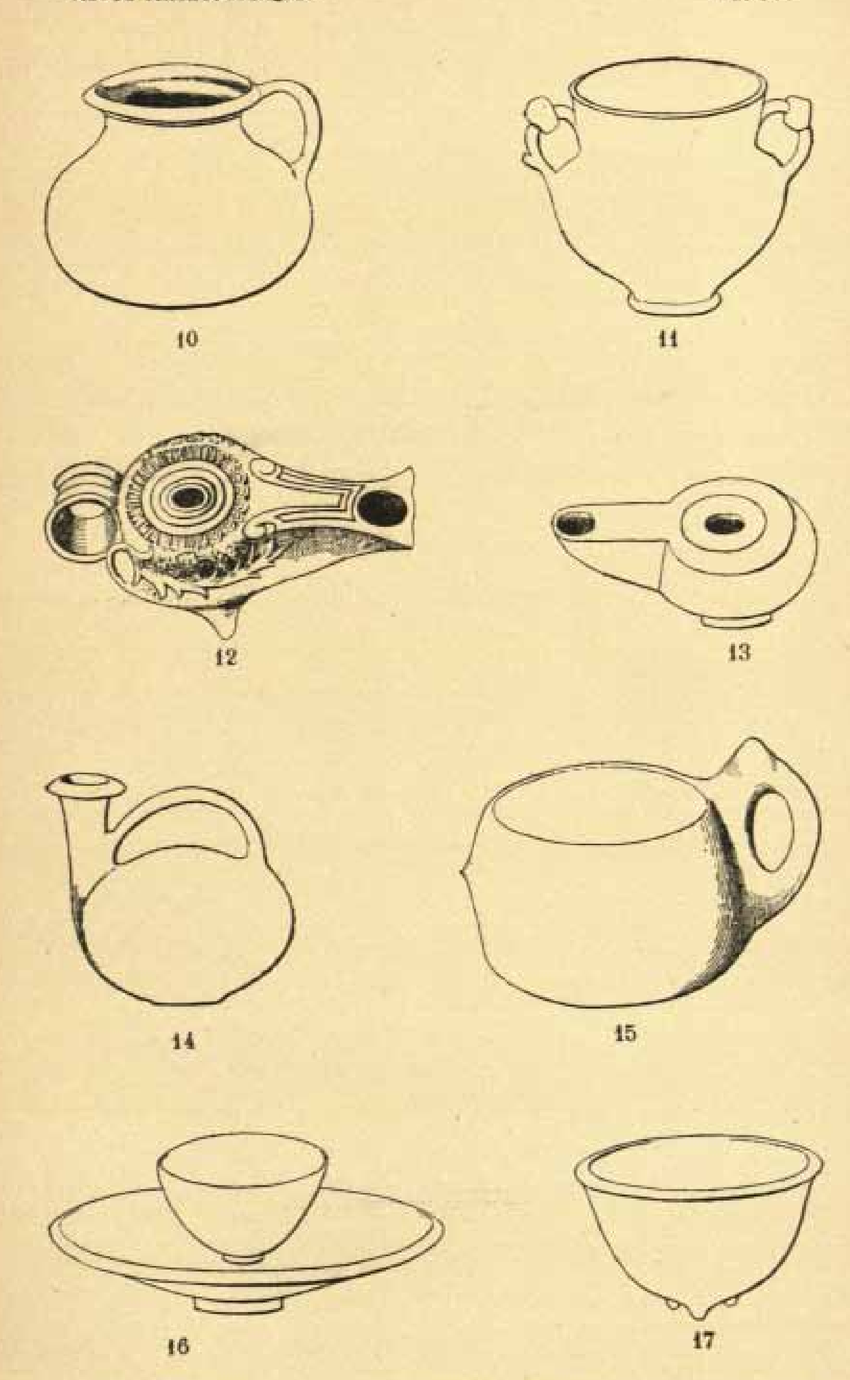
Imp. Monrocq, Paris. Ernest Leroux, Éditeur, Paris. Dambourgès, lith.

ARCHERS DE LA GARDE ROYALE PROVENANT DU PALAIS DE DARIUS I^er.






VASES TROUVÉS DANS LA NÉCROPOLE PHÉNICIENNE DE VAGA



VASES TROUVÉS DANS LA NÉCROPOLE PHÉNICIENNE DE VAGA

LE

# THÉATRE ROMAIN D'ANTIBES

Nous tenons, au début de notre étude, à prévenir le lecteur qu'il ne reste du théâtre romain d'Antibes que des vestiges, et qu'il s'exposerait à une grande désillusion s'il évoquait en ce moment le souvenir des admirables ruines d'Arles et d'Orange. A Antibes, rien de pareil : quelques lambeaux de murs par ci par là, et des substructions qu'il faut rechercher à la pioche ou dans les caves des maisons. Le théâtre de Fréjus, dont il ne subsiste cependant que quelques voûtes, est une merveille de conservation en comparaison de celui d'Antibes. Ce dernier n'eût peut-être jamais attiré notre attention, si nous n'eussions trouvé dans les archives du génie d'Antibes un manuscrit daté de 1708, dû à la plume de Maître Jean Arazi, advocat en la cour, et qui porte pour titre : *Antiquitez historiques d'Antibes*. On y lit ces mots :

« Antibes avait ce théâtre si fort vanté, où les anciens Antibois prenaient leurs divertissements à la danse. Nous nous figurons que leur magnificence, tenant alors de la grandeur romaine, on n'y avait pas oublié les portiques, les degrés, la scène, l'orchestre, le pupistre, les décorations et les machines dans la plus belle perfection, avec tous les agréments convenables... Les restes précieux que nous en avions étaient admirables : l'année 1691 a veü leur entière démolition; les fortifications nouvelles en sont la cause, par la commodité des pierres sur le lieu... J'ay eu la faveur d'avoir le plan et la veü de ces vestiges d'antiquités, que je mets ici pour la satisfaction des curieux. Je ne nomme pas l'ouvrier entrepreneur de sa ruyne, pour ne luy donner la même immortalité que reçut Hérostrate d'avoir brûlé le temple

d'Éphèse. Je dis seulement que ce théâtre d'Antibes n'a jamais vécu plus glorieusement que dans cette occasion qu'il est de quelque utilité pour le roi. »

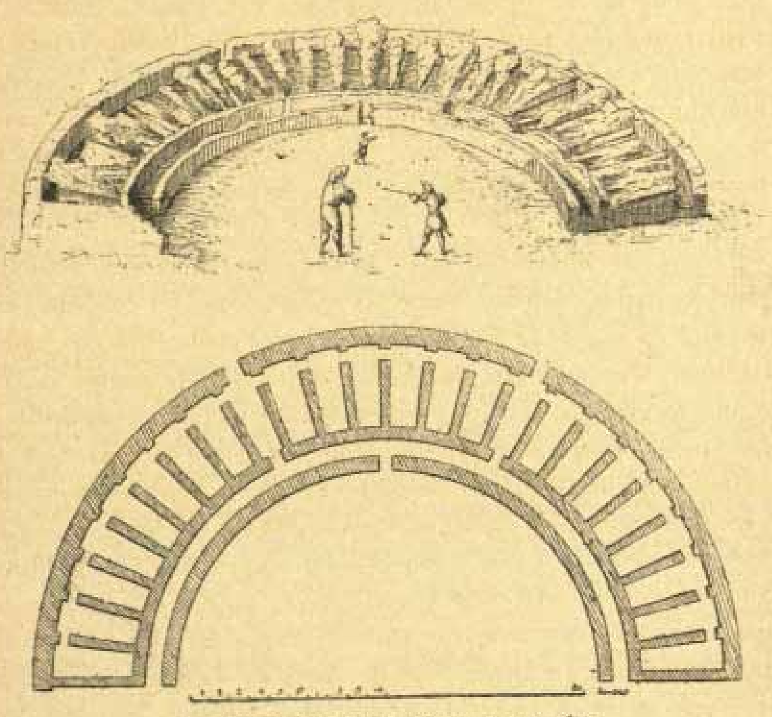
Nous reproduisons, à titre de curiosité, ce plan d'Arazi, bien qu'il renferme des desiderata et des erreurs. Dans la planche V, nous avons déterminé l'emplacement exact du théâtre, rétabli la *cavea* dans son entier et marqué les substructions de la scène, que nous avons eu la bonne fortune de découvrir dans les caves des maisons. Notre étude sera donc complète et nous pourrons nous faire une idée suffisante de l'importance de ce monument.

Le théâtre romain est situé au sud-ouest de la ville actuelle, dans la partie comprise entre les remparts qui en coupent l'extrémité, la rue de la République, la rue Fersen et la rue Saint-Antoine. Un marchand de chiffon, du nom de Cressenti, a, il y a une vingtaine d'années, utilisé deux des anciens pieds-droits et quelques portions de murailles, pour construire sa maison et ses entrepôts. A une trentaine de mètres plus loin, dans les jardins du génie, un autre pied-droit isolé laisse voir encore les points d'attache de la voûte inclinée, sur laquelle s'appuyaient les gradins; au même endroit s'élèvent les bâtiments militaires : ils se composent de plusieurs maisons sans aucun caractère architectural; la construction en forme d'arc de cercle de l'une d'elles étonne d'abord; mais, à voir l'appareil romain sur une étendue de 9 mètres, et des substructions romaines servant de base au mur moderne sur un espace bien plus considérable encore, on comprend qu'un des deux murs qui limitaient la *præcinctio* a ainsi été utilisé. Telle est la cause de la courbure de la façade.

Une autre partie de ce même mur, retrouvé dans la maison Cressenti, nous permet, d'ores et déjà, de déterminer la position de la *cavea* et de constater que, contrairement aux règles données par Vitruve, elle est orientée, non pas au nord, mais à l'est; il résulte de ce fait que son diamètre était exactement parallèle à la petite rue Fourmilière.

Cette particularité nous a donné l'idée de rechercher si on ne

trouverait pas dans cette direction quelques murs appartenant à la scène : notre attente n'a pas été trompée, et nous avons constaté que tout le côté gauche de la rue est établi sur substructions romaines.



LE THÉATRE ROMAIN D'ANTIBES EN 1691

Extrait des *Antiquitez historiques de la ville d'Antibes*, par Jean Arazi, advocat en la cour. Ms. daté de 1708, déposé aux archives du Génie militaire d'Antibes.

Nous allons d'ailleurs pénétrer dans le détail de ces différentes ruines. (Voir planche V.)

Les deux pieds-droits NN′ et RR′ de la maison Cressenti ont une épaisseur de 1m,50 ; leur longueur est de 9 mètres ; en hauteur, ils mesurent 4m,90 à leur partie la plus basse et 7m,50 à leur partie supérieure ; leur écartement minimum est de 6 mètres, mais nous croyons qu'il y avait dans l'intervalle un autre mur de soutènement ; le plan d'Arazi le donnerait à penser. Pour vé-

rifier le fait, nous avons fait pratiquer en JJ', sur une longueur de 12 mètres, une fouille profonde, espérant rencontrer les substructions des pieds-droits. Nous n'en avons pas trouvé trace; ils ont été détruits jusqu'à la base, pour fournir des matériaux aux remparts de Vauban.

La partie inférieure des murs de soutènement était limitée par un mur de même hauteur, soit $4^m,90$, et de $1^m,20$ d'épaisseur, qui faisait tout le tour du théâtre. Un autre mur, haut de $4^m,20$, placé à $2^m,10$ en avant, lui est concentrique sur tout son développement. Il est visible en BE dans la maison Cressenti et se retrouve à 30 mètres plus loin, d'abord en hauteur VV', puis en substruction V'C, sur une longueur de plus de 20 mètres, dans les bâtiments du génie.

Sur le plan d'Arazi, cette muraille figure la limite inférieure de la *cavea*; c'est une erreur. A ce compte, en effet, le premier gradin serait placé à $4^m,20$ au-dessus du sol de l'orchestre, contrairement à tout ce que nous savons sur la configuration des théâtres romains. Cette disposition ne se rencontre jamais que dans les amphithéâtres, où il était nécessaire d'éloigner le spectateur de l'arène et de le protéger par un *podium* élevé contre la dent des bêtes féroces. Nous croyons bien plutôt que le mur BEVC n'est que le point de départ d'une nouvelle série de gradins qui s'abaissaient jusqu'au sol, en formant l'*ima cavea*. Leurs matériaux, que les démolisseurs avaient en quelque sorte sous la main, ont été utilisés les premiers pour d'autres constructions, et on ne les voyait déjà plus en 1691, au moment où fut levé le plan d'Arazi; mais leur existence ne saurait être mise en doute.

En effet, nous avons découvert en BB' les fondations d'un de ces pieds-droits de l'*ima cavea*; elle était séparée de la *summa cavea* par la *præcinctio*, établie soit au moyen d'une voûte, soit à l'aide de larges dalles au-dessus du corridor de $2^m,10$, dont nous avons déjà signalé l'existence entre FF' et BE. Grâce à ce passage, on pouvait circuler tout autour du théâtre, et aborder par les *scalaria* aux différentes places des *cunei*. On se rappelle que BE a une hauteur de $4^m,20$, tandis que FF' mesure

4m,90. Cette différence de niveau était nécessaire pour isoler l'une de l'autre les deux *caveæ* et empêcher qu'on ne passât indûment des places les plus élevées, les moins bonnes, à celles qui se trouvaient le plus rapprochées de la scène.

Si maintenant nous portons nos regards en avant des rangées de gradins, nous trouvons en HH′ une substruction qui semble être une portion du *pulpitum;* les maisons qui couvrent cet espace de terrain ne nous ont pas permis de suivre les traces du mur au delà de H′. Il est vrai qu'une tranchée pratiquée en TT′, jusqu'à 2m,50 au-dessous du sol, n'a pas rencontré son prolongement : du terrain rapporté, quelques grosses pierres et une bombe éclatée, voilà tout ce que l'on a retiré de cette fouille. Mais il faut se souvenir que la tranchée pratiquée en JJ′, et qui aurait dû nous faire rencontrer les pieds-droits, ne nous avait pas fourni de meilleurs résultats. Nous en concluons donc qu'ici comme là les pierres du théâtre ont servi, jusque dans les parties les plus basses des fondations, à la construction des remparts.

Entre HH′ et FB′, se trouvait un corridor qui donnait accès dans l'orchestre et qui était recouvert en FH d'une voûte de 2m,75 d'ouverture, qui est encore dans un parfait état de conservation; c'est au-dessus qu'étaient établis les *tribunalia*, places d'honneur, sortes de loges d'avant-scène, que l'on voit dans un meilleur état de conservation à Pompéi.

A plusieurs mètres en arrière du *pulpitum* on trouve, nous l'avons dit, sur tout le côté gauche de la rue Fourmilière, les substructions d'une muraille épaisse MM′, qui n'est probablement rien autre chose que la *scena*. On sait que chez les Romains, le chœur ne descendait pas dans l'orchestre et le *proscenium* devait être, par conséquent, beaucoup plus large que chez les Grecs.

Ce que présente de remarquable cette ligne de fondations MM′, c'est qu'il existe à sa partie médiane un massif considérable de maçonnerie, dans lequel on a construit récemment une cave de 3m,15 de longueur, tout en laissant au mur, d'un côté, 1m,20, de l'autre, 2m,50 d'épaisseur : le massif mesurait donc près de 8 mètres. Derrière lui, un mur de 1m,50 d'épaisseur s'allonge

perpendiculairement au diamètre du théâtre, et en rencontre un autre, parallèle à la *scena*. Ce dernier limitait probablement le portique extérieur, promenoir couvert où les spectateurs se retiraient en cas de pluie et que l'on retrouve dans d'autres théâtres.

Mais quelle pouvait être la destination de ce massif qui occupait la partie centrale de la *scena*?

A Herculanum, à Pompéï, à Æzani, comme à Orange et à Arles, les théâtres présentaient vers le milieu de la *scena* un renfoncement circulaire, où se trouvait la *porte royale*. L'ouvrage de maçonnerie, que nous avons découvert, correspond précisément à la place qu'occupait l'*aula regia* et a bien pu servir d'établissement à une porte monumentale. Ses dimensions considérables ne surprendront pas ceux qui ont vu la portée d'arc de la gigantesque porte de théâtre de Vienne.

Un peu à gauche de ce massif, on a mis à jour, en pratiquant des travaux de canalisation, une sorte d'aqueduc, où se déversaient sans aucun doute les eaux pluviales qui, recueillies sur une surface aussi grande que celle de la *cavea*, devaient avoir, par les temps d'orage, un énorme volume. On trouve semblable aqueduc sur le côté droit du théâtre d'Orange.

Non loin de là, dans la rue Fourmilière, en face du n° 26, nous avons également découvert, à un mètre de profondeur, une pierre taillée de $0^m,85$ de long, sur $0^m,70$ de large et $0^m,45$ de haut (lettre Z du plan). Elle est de même nature et de mêmes dimensions que celles qui ont été employées au moyen âge à la construction des tours de l'église et du château. On pourrait peut-être en conclure que ces tours, sur lesquelles nous aurons peut-être plus tard l'occasion de revenir, ont été bâties, au moins pour une partie, avec des matériaux empruntés au théâtre.

Celui-ci, d'après le plan d'Arazi, aurait eu une forme exactement semi-circulaire. Toutefois, par les différents points où nous avons rencontré des ruines, il ne nous a pas été possible de faire passer autre chose qu'une ligne elliptique. La figure que nous avons ainsi établie a un grand rayon de 36 mètres et un

petit rayon de 32 mètres, ce qui donne à la façade du théâtre une longueur de 72 mètres, comme au théâtre de Fréjus. Celui d'Orange mesure 103 mètres, celui d'Arles 102, celui d'Herculanum 67, le petit théâtre de Pompéï 60.

Le *proscenium* ne s'étendait pas, on le comprend, sur tout cet espace. Il était flanqué à droite et à gauche des *parascenia*, qui servaient de magasins et de salles de réunion pour les artistes et pour les chœurs.

En l'état actuel des ruines, il ne nous a pas été possible de mesurer la place occupée par ces différents bâtiments. Mais les théâtres romains se trouvant tous construits sur le même plan, nous pouvons, sans trop de témérité, inférer que la scène était ici dans le même rapport au diamètre qu'au théâtre d'Orange; dans ce dernier, le *pulpitum* avait un développement de 61 mètres; il devait être de 42 mètres au théâtre d'Antibes. Il restait donc 15 mètres de chaque côté du *proscenium* pour les *parascenia* : l'un d'eux, celui de gauche, était partagé par la muraille HS.

Quant à la profondeur de la scène, le mur MM' nous permet de la calculer exactement. Or, depuis le nu extérieur de la *scena*, jusqu'au nu extérieur du *pulpitum*, nous mesurons 11 mètres, non compris le renfoncement circulaire où se trouvait l'*aula regia*.

En arrière, le *postcenium*, qui s'étendait en longueur sur toute la façade, avait un peu plus de 10 mètres de largeur.

Quant au diamètre de l'orchestre, il devait, d'après Vitruve, être la moitié moindre que celui de la scène; il mesurait donc environ 21 mètres.

Ceci va nous permettre de calculer l'espace occupé par les gradins et, par suite, le nombre de spectateurs que le théâtre pouvait contenir.

En effet, si des 72 mètres qui forment le grand diamètre nous retranchons les 21 mètres de l'orchestre, il nous restera à droite et à gauche, pour le développement des gradins, un peu plus de 20 mètres. La *summa cavea*, dont la mesure nous est donnée par la longueur des pieds-droits, est de 9 mètres, le corridor,

qui forme la *præcinctio*, est, nous le savons, de 2$^{m}$,10; il reste donc pour l'*ima cavea* environ 9 mètres.

C'est sur cet espace de 18 mètres que s'étageaient les gradins; il n'en reste plus de traces au théâtre d'Antibes; mais nous savons, d'après l'observation de Vitruve, qu'ils avaient en général une mesure correspondant à 0$^{m}$,40 de hauteur et 0$^{m}$,80 de profondeur. Aux théâtres de Taormine, de Syracuse, et au petit théâtre de Pompéï, ils offraient sur la largeur, face horizontale, un renfoncement où les spectateurs posaient leurs pieds; à Sparte, ils étaient creusés pour y placer des coussins. Nous ignorons s'ils avaient à Antibes une disposition analogue.

Ce dont nous sommes assurés, et nous avons dit plus haut pourquoi, c'est qu'ils descendaient jusqu'au niveau de l'orchestre. Ce dernier était généralement en contre-bas : à Orange, il se trouve à 1$^{m}$,75 au-dessous du sol extérieur qui est, au contraire de plain-pied avec le *proscenium*. Nous avons fait des recherches sur l'emplacement du théâtre d'Antibes pour retrouver l'ancien sol; mais on l'a tellement bouleversé pour en extraire les matériaux des remparts de Vauban, qu'il n'y a pas lieu d'être surpris que nous n'ayions pas abouti. Nos fouilles nous ont du moins permis de déterminer l'établissement des fondations, qui, pour les pieds-droits, est à 2$^{m}$,40 au-dessous du sol actuel. Quant à la naissance des pierres de parement, elle varie suivant les endroits; au n° 21 de la rue Fourmilière, elle est à 1$^{m}$,40; elle n'est plus qu'à 0$^{m}$,40 au n° 5 de la même rue.

Si maintenant nous calculons, comme nous nous l'étions proposé, quel était le nombre approximatif des spectateurs que renfermait le théâtre d'Antibes, nous voyons qu'en attribuant à chaque place 0$^{m}$,60 de large sur 0$^{m}$,80 de profondeur, et en tenant compte de la *præcinctio* et des *scalaria*, il devait contenir environ 3,500 personnes. Les théâtres d'Arles et d'Orange en comprenaient 6,800, celui de Marcellus 13,000, le théâtre d'Herculanum 1,650, celui de Pompéï 3,650.

On voit que, sans être des plus importants, le théâtre d'Antibes était d'une assez belle grandeur.

J'aime à me figurer, sous le ciel bleu de Provence, ces 3,500 spectateurs, dans leurs vêtements de fête, l'œil fixé sur le danseur préféré[1]. En face d'eux, le mur de la scène, décoré avec une noble simplicité, s'élève droit à une grande hauteur et la partie supérieure de la *cavea* est entourée d'une attique élégante, qui ajoute à l'effet architectural. De distance en distance, des mâts élevés supportent, à l'aide d'un système ingé-

1. Une inscription nous a conservé le nom d'un de ces danseurs du théâtre d'Antibes, le jeune *Septentrion*. Elle est gravée sur une plaque en calcaire de 1m,11 de haut. sur 0m,72 de large et est ainsi conçue :

DM
PVERISEPTENTRI
ONISANNORXIIQVI
ANTIPOLIINTHEATRO
BIDVOSALTAVITETPLA
CVIT

La lecture et l'explication du texte sont des plus aisées; mais l'interprétation des ornements qui l'accompagnent est difficile. L'épitaphe placée dans un demi-cercle, formé d'une moulure sculptée dans la pierre, est surmontée de *sept* figures, que l'on a considérées tour à tour comme la représentation de plumes, de palmes ou de cyprès. Nous nous rangeons à cette dernière opinion.

Dans la partie inférieure de la tablette, on voit un vase à panse quadrillée, d'où sortent deux branches de feuillage. C'est l'*urna ludorum* ou *discus*, corbeille tressée dans laquelle, au moment des jeux, on plantait les palmes, prix de la victoire, dont la vue excitait l'ardeur des concurrents; on en trouve des figurations nombreuses sur les médailles. (Vaillant, *Numismata æres imperatorum in coloniis municipiis et urbibus jure latino donatis*. Paris, 1695.)

Quant au nom même du personnage, il est peut-être, comme celui de beaucoup d'artistes romains (c'étaient généralement des esclaves), emprunté à son lieu d'origine. Disons toutefois qu'Orelli, (n° 2625), reproduit une inscription où il s'agit d'un autre mime du nom de *Septentrion*, qui avait obtenu l'affranchissement et jouissait à Préneste d'une grande considération : il était parasite d'Apollon, grand-prêtre du synode, sévir augustal, et sa ville natale lui avait élevé une statue. Ce Septentrion n'était pas, on le voit, originaire des pays du nord.

Son homonyme d'Antibes mourut à douze ans. Il n'était pas rare de voir des enfants se donner ainsi en spectacle. MM. Vescher et Foucart, dans leurs *Inscriptions inédites de Delphes*, mentionnent un enfant de Chalcis qui parut dans quatre jeux différents (III, 20; IV, 20; V, 30; VI, 23); un autre d'Athènes (III, 18 ; V, 19), un autre d'Argos (V, 24 ; VI, 22), un autre encore de Béotie (III, 21; IV, 21), qui, comme notre jeune Septentrion, se présentèrent deux fois devant un public charmé de leur bonne grâce. — Le talent des danseurs consistait bien plus dans les attitudes diverses qu'ils savaient prendre, que dans le mouvement de leurs pieds : le *biduo saltavit* ne pourrait donc jamais se traduire, comme on le fait quelquefois, par : « sauta deux jours entiers. »

nieux de câbles et de poulies, le *velum*[1], qui adoucit l'éclat de la lumière et colore de tons variés les colonnes[2] et les statues.

Cette antique splendeur est aujourd'hui évanouie ; il ne reste plus que des ruines. Nous avons cru bien faire de les étudier avant qu'elles aient disparu à leur tour.

HIPPOLYTE BAZIN.

1. On voyait autrefois à Antibes une inscription grecque, aujourd'hui perdue, qui avait peut-être rapport au *velum* du théâtre (Gruter, 173, 10 ; Bouche, p. 289 ; Bœckh, *Corpus inscriptionum græcarum*, n° 6776) :

ΑΝΤΙΠΟΛΙΣΚΑΙΟΙΠΟΛΙΤΑΙΤΟ
ΓΕΝΙΚΟΝΜΟΝΚΑΙΟΥΕΛΑΡΚΑΙ

Elle est trop incomplète pour qu'on ait pu l'expliquer. Toutefois, le mot ΟΥΕΛΑΡ correspond vraisemblablement au latin *velarium*. Était-ce celui du théâtre ? Un *velum* était également déployé, pendant la représentation, au-dessus de l'amphithéâtre. La syllabe ΜΟΝ, abréviation probable de ΜΟΝΟΜΑΧΟΣ, *gladiateur*, ferait croire qu'ici il est plutôt question de l'amphithéâtre d'Antibes.

2. Il faut encore citer à propos du théâtre l'inscription ƆOPVSTHE (*opus theatri*), gravée en grands et beaux caractères sur une marche de l'escalier de la maison Courrin ; il y est probablement question de la construction ou de la réparation du théâtre. Cf. Orelli, t. II, p. 65, n° 3264 : CURATOR OPERIS THERMARUM ; *ibidem*, n° 3279 : OPVS THEATRI PERFECIT ; *corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, n° 1439 : PROC. OPERIS THEATRI. Desjardins, *Gaule romaine*, III, p. 253, signale à Nîmes un EXACTOR OPERIS BASILICAE.

# UN PORTRAIT INÉDIT

DE

# MACHIAVEL

---

Les traits du visage révèlent-ils, comme par une manifestation extérieure et sensible, les tendances de l'esprit? « Hippocrate dit oui et Galien dit non. » Aussi n'est-ce pas nous qui tenterons de dirimer le litige.

Et, pourtant, le portrait inédit de Machiavel, que nous publions aujourd'hui, semble, par son expression complexe, vulgaire et fine, astucieuse et bonasse à la fois, donner raison à ceux qui voient dans l'homme physique une sorte de livre ouvert où se viennent imprimer en une forme aisément déchiffrable à l'observateur attentif, les tendances de la vie intime, même chez ceux qui, par nature ou par progressive habitude, seraient le plus portés à ne rien laisser percer au dehors de leur moi intérieur.

Sans doute, ce n'est pas ici le lieu d'analyser à fond le caractère tant de fois et si diversement apprécié du *gran segretario*, comme l'appellent volontiers les Florentins; mais nous devrons tâcher d'en faire ressortir les plus saillants contrastes, car notre portrait, indubitablement iconique, au sens le plus rigoureux du mot, en est l'expression la plus exacte, selon nous.

Évidemment l'artiste, quel qu'il soit, a scrupuleusement copié son modèle, en maître qu'il était d'ailleurs, comme tous ceux de son temps. Rien de voulu, rien de conventionnel dans cette terre cuite de grandeur naturelle, traitée à larges coups d'ébauchoir et sous l'unique préoccupation de reproduire, par des procédés simples et puissants, les caractéristiques essentielles de la physionomie, sans, pour cela, négliger les détails.

En effet, enluminé d'assez vives couleurs, notre buste, quoiqu'indiquant un homme de trente-cinq à quarante ans, nous montre un crâne couvert de cheveux franchement noirs, mais rares presque partout, sauf vers la nuque où ils sont relativement épais et coupés droits. Particularité curieuse, puisqu'elle montre un grand souci d'exactitude, une scrupuleuse étude du modèle : on reconnaît là le coup de ciseau d'un perruquier maladroit et qui a laissé des traces inégales. Les oreilles sont fortement ourlées, grandes et très détachées du crâne, tandis que le front, légèrement bombé vers le haut, s'élève au-dessus d'une arcade sourcilière vigoureusement indiquée. Quoique de médiocre grandeur, les yeux bruns ont quelque chose de mobile, d'animé et, en même temps, de pénétrant, de scrutateur. Les pommettes sont saillantes, un peu allumées, relativement au teint général plutôt bistré, et le menton, assez accentué, est nettement méplat, tandis que la bouche, longue, aux lèvres serrées, minces et très rouges, est de celles qui indiquent à la fois la finesse et la volonté. Le nez enfin, ce trait si individuel, est absolument vulgaire : même, vu de profil, il forme une protubérance dont l'originalité n'est rien moins que classique.

La tête mesure 24 centimètres en projection, ce qui permet de supposer une taille d'environ cinq pieds et demi, avec larges épaules et un cou assez gros, surmonté d'une tête petite dans son ensemble.

Quant au costume, il est composé d'un justaucorps garance qui apparaît au cou en une ligne fine et plus largement aux manches, car l'espèce de manteau noir, plissé, qui est jeté pardessus, a le collet un peu moins haut que celui du vêtement de dessous et est très ouvert sur les bras.

N'est-ce pas bien là le fidèle portrait de l'homme étrange et disparate, du politique profond, mais sans scrupules, qui écrira les pages naïvement démoralisantes du *Prince*, et, tout à la fois, se complaira dans les obscénités de la *Mandragora*, de cette comédie où sont mises en scène avec tant d'art et de brutalité tout à la fois, dans ce qu'elles ont de plus dépravé, les mœurs

florentines de son temps? Et, surtout, cette vulgarité générale d'expression, ce nez sensuel, ce front mal garni de viveur, ces oreilles en ailerons, ces yeux qui doivent, à certains moments, s'allumer d'un feu rappelant celui de Boccace, tout cela est bien de l'homme qui, vaquant le soir aux grandes affaires de l'État, hantait chaque matin les plus honteux brelans et s'encanaillait à plaisir, ce qui fait dire à l'un de ses biographes : « Chez Machiavel, ce déséquilibre résultant de l'abjection des sens et de la sublimité de l'esprit est chose fréquente, et il sut concilier la bassesse d'une Riccia sans vergogne, les turpitudes d'un Casa et d'un Brancaccio, avec l'intégrité des Fabricius et des Scipions [1]. » Il est acquis, en effet, à l'histoire, que, dans ses fonctions publiques, l'auteur de *Belphégor* et de la *Mandragora* se montra si scrupuleusement intègre, qu'il mourut laissant ses enfants dans la plus extrême misère.

Peut-être on objectera que notre portrait ne ressemble en rien au marbre du musée du *Bargello* qui, *exécuté en* 1495, au dire d'une belle inscription en lettres d'or, offre l'image d'un homme lippu, chevelu et sexagénaire. Justement cette différence constitue, à notre avis, l'intérêt du monument que nous étudions; nous allons essayer d'établir que celui-ci, seul, est authentique.

Si, d'abord, le marbre du *Bargello* date de 1495, Machiavel étant né le 3 mai 1469, il avait alors vingt-six ou vingt-sept ans. Comment se fait-il que, dans cette œuvre, tout indique un homme de soixante ans au moins, lorsque d'ailleurs, l'écrivain mourut à cinquante-sept ans, ainsi que l'atteste, entre autres, la plaque commémorative placée sur la maison qu'il habita via Guicciardini, proche du palais Pitti? — D'autre part, sous les portiques du Palais des Offices, il existe une statue moderne qui, pour le visage, est absolument conforme à notre type. En effet, le sculpteur, remontant aux sources, se sera inspiré, non de l'image du *Bargello*, mais certainement d'une figure très semblable à la nôtre, si ce n'est de celle-ci même [2].

1. Guido Cinelli, Préface du *Principe* (Milan, 1863).
2. Nous ne citerons même pas le médaillon de Spinazzi (1787) figurant sur

De plus, le propriétaire actuel de notre Machiavel est le comte Bentivoglio, ancien consul général de France, qui le tient héréditairement de sa mère, la marquise Piccolellis, épouse en secondes noces d'un Ricci. Or, si l'on se reporte aux mémoires manuscrits de la maison Ricci que leur détenteur actuel, M. Martelli, fils d'une demoiselle Ricci, nous a gracieusement laissé compulser[1], on y voit qu'en mars 1540, un Jean de' Ricci épousa Barthélemie, fille de *Nicolas* Machiavel, lequel portait : *d'argent, à la croix d'azur, cantonnée en ses angles, de quatre clous de passion du même*, armes connues du *gran segretario*.

Enfin, les mêmes mémoires contiennent une fort belle gravure représentant le portrait presque en pied de Machiavel, d'après un original de Santi di Tito, qui était possédé, au XVII[e] siècle, par deux membres de la famille Ricci, le chanoine Corso et le sénateur Robert. Cette gravure reproduit scrupuleusement les traits de notre buste, et il n'est pas jusqu'au costume qui ne soit de tout point identique.

Reste à fixer la date approximative de cette terre cuite. Nous l'avons dit, elle dénote une quarantaine d'années, ce qui nous reporte à l'an 1509 ou 1510, date vraisemblable, puisque notre personnage a une apparence de viveur jovial qu'il ne garda probablement pas après que, en 1512, disgracié par les Médicis, il eut même été soumis à la torture, ce dont il a rappelé le peu agréable souvenir dans une pièce de vers généralement inconnue en France.

Pour nous, notre Machiavel ne sent point la torture, mais tout à la fois la ruse de l'homme dont l'esprit a été affiné par les grandes affaires et la « joyeulseté » brantômesque d'un coureur de mauvais lieux.

En outre, il ne faut pas l'oublier, si les idées les plus puissantes peuplent ce cerveau, elles y sont comme emprisonnées et ne prendront que plus tard une forme écrite ; c'est ce qu'ex-

le tombeau de Machiavel, à Santa-Croce, car ce médaillon n'a aucun mérite, du moins en ce qui touche la ressemblance.

1. *Memorie della famiglia de Ricci*, t. II, p. 507, manuscrit.

priment en quelque sorte ces lèvres serrées, qui semblent vouloir retenir, un temps encore, l'expression de pensées dont la hardiesse étonnera jusqu'à ses contemporains, qui n'étaient pourtant pas difficiles en fait de morale. Nicolini, écrivain tout imprégné de la langue de Tacite, traduit en cette forme concise et saisissante l'effet que produisirent les livres de Machiavel : « Alors il fut abhorré des bons, parce qu'il ne l'était pas, craint des méchants, parce qu'il l'était plus qu'eux ; et l'on trouva qu'il avait enseigné à enlever aux riches la fortune, aux pauvres l'honneur, à tous la liberté. »

L. DE LAIGUE.

Florence, février 1887.

# TOMBEAU ET CHÂSSE

## DE SAINT GERMAIN

---

En dehors des trois tombeaux de saint Martin, de saint Denis et de sainte Geneviève, dont nous avons déjà parlé, saint Éloi, au dire de son historien, aurait construit ou décoré un grand nombre d'autres tombes dans les différentes parties des Gaules; mais les textes ne nous ont désigné, comme ayant été faites par lui, que celles de saint Germain, de sainte Colombe, de saint Séverin, de saint Quentin, de saint Piaton, de saint Chryseuil, des saints Lucien, Maxien et Julien, et des saints Crépin et Crépinien.

De tous ces monuments, celui de saint Germain était le plus célèbre.

Saint Germain avait été évêque de Paris de 555 à 576 [1]. C'est durant son épiscopat que Childebert, vainqueur des Visigoths, rapporta d'Espagne la tunique de saint Vincent « avec une quantité de vases précieux, de croix, de calices, de couvertures évangéliaires et surtout une grande croix d'un très grand prix, tant par son poids que par le nombre et la grosseur des pierreries qui en faisaient l'ornement [2]. »

L'évêque de Paris dut concourir avec le roi à l'exécution d'une église que Childebert fit élever dans sa capitale, sous le vocable de saint Vincent, à l'endroit appelé Locotitia [3].

1. Apud Bolland., *Vita S. Germani*, mai, t. VI, page 774.
2. *Vie de saint Doctrovée*, par Gislemar, moine de Saint-Germain-des-Prés, *Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti*, t. I, p. 252, et dom Bouquet, *Historiens des Gaules*, t. III, p. 436.
3. Dom Bouillart, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés*, page 4.

Cette église était destinée à recevoir les reliques rapportées d'Espagne.

Commencé en 556, ce monument fut terminé en 558 [1]; il était en forme de croix « soutenu par de grandes colonnes de marbre, la voûte ornée de lambris dorés, les murailles embellies de peintures à fond, le tout couvert de cuivre doré, ce qui donna l'occasion au peuple d'appeler cette église Saint-Germain-le-Doré [2]. »

A l'entrée de l'église, au midi, était un oratoire dédié à saint Symphorien. L'évêque de Paris avait indiqué cette chapelle comme devant être le lieu de sa sépulture.

En même temps que Childebert faisait construire l'église, il constituait une abbaye, dont la charte de fondation nous est encore conservée [3].

Saint Germain mourut le 28 mai 576; il fut enterré dans l'oratoire de Saint-Symphorien. Au dire de Du Breul [4], son tombeau était situé du côté droit de l'autel. Il était fort simple et peu élevé au-dessus du sol. Saint Éloi le décora vers 635, si toutefois il n'exécuta pas entièrement le monument qui recouvrait son corps.

Il est impossible d'admettre que le saint évêque ait fait une châsse pour les reliques de saint Germain, car, dans le récit de la translation, écrite d'après un discours de Charlemagne par un moine de Saint-Germain-des-Prés, nous savons que l'on creusa la terre pour retirer le corps du saint, et qu'on trouva son cercueil parfaitement clos [5].

D'après dom Ruinart [6], c'était des ornements d'or, d'argent et de pierres les plus précieuses que se composait l'œuvre de l'évêque de Noyon : « Sancti Germani sepulchrum a sancto Eligio,

1. Dom Bouillart, déjà cité, page 4;
Fortunat, *Vie de saint Germain*, apud Bolland., mai, t. VI, p. 779.

2. *Vie de saint Doctrovée*, dans les *Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti*, page 779.

3. Dom Bouillart, déjà cité, pièces justificatives, n° I, pages I et II.

4. Du Breul, *Le Théâtre des antiquités de Paris*.

5. Apud Bolland. *Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti*, déjà cité, t. VI, page 788.

6. Dom Ruinart, *Dissertation sur Saint-Germain-des-Prés*, dans dom Bouquet, *Historiens des Gaules*, t. II, p. 722.

ut testis est beatus Audoennus ejus vitæ scriptor, auro argentoque ac pretiosissimis gemmis fuit exornatum. »

Pendant près de deux siècles, de 576 à 754, le corps de saint Germain resta près de l'autel de Saint-Symphorien[1].

Mais lorsque Pépin le Bref monta sur le trône, il résolut de reconstruire les différentes églises détruites par les guerres précédentes, et l'un de ses premiers soins fut de s'occuper de mettre les reliques de saint Germain dans un tombeau plus approprié au culte public. Une translation solennelle eut lieu en présence du roi, de ses deux fils et d'un grand nombre d'évêques, en l'an 754.

Le récit de cette translation nous est raconté en ces termes par un moine anonyme de Saint-Germain-des-Prés dans un manuscrit qui a été trouvé dans cette abbaye[2] : « En présence du roi Pépin, de tous les princes de sa cour et de nombreux évêques, on creusa le sol et peu après on découvrit le cercueil dans lequel étaient conservés les restes du saint. On le retira de la terre et on le transporta sur des brancards jusqu'à l'endroit qui lui était destiné. »

Le moine anonyme ajoute à ce récit un grand nombre de faits surnaturels que nous laissons de côté.

1. Dom Bouillart, déjà cité, page 8. (Voir la note suivante.)

2. Au dire des Bollandistes et de dom Mabillon, la chronique que nous reproduisons ci-dessus est l'œuvre d'un moine de Saint-Germain-des-Prés qui vivait du temps de Charlemagne. Ce moine anonyme aurait recueilli de la bouche même de Charlemagne le récit des faits dont ce prince aurait été témoin à l'âge de sept ans. (Voir Bolland., mai, t. VI, page 788 ; dom Mabillon, *Acta sanctorum*, t. IV, page 95.)

D'après ces auteurs on pourrait croire que la translation du corps de saint Germain a eu lieu en 749, Charlemagne étant né en 742 ; mais dans les *Annales ordinis Sancti Benedicti*, t. II, page 168, Mabillon, revenant sur sa première assertion, maintient la date de 754 et reconnait que Charlemagne avait douze ans à cette époque. Cette date, au surplus, est confirmée par tous les auteurs. (Voir *Gallia Christiana*, t. VII, page 417 ; *Patrologie*, vol. LXXII, page 55 ; Baronius, *Annales ecclésiastiques*, t. XII, p. 595 ; Du Breul, *Les Antiquités de Paris*, page 436 ; Dom Bouillart, *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, page 8 ; Pertz, *Archiv der gessellschaft*, t. II, page 256). C'est celle qui a été également adoptée par M. Ulysse Chevalier dans *Les Sources du moyen âge*.

L'œuvre de saint Éloi était déjà détruite à cette époque; les ornements dont il avait entouré le cercueil de saint Germain avaient dû disparaître dans l'une des guerres de la fin de la monarchie mérovingienne.

C'est ce que nous amène à penser ce passage du discours de Charlemagne [1] : « Videtis o Populi condignum decorem hujus ecclesiæ. Reminiscor certe illius temporis quo nihil horum ornamentorum auri scilicet et argenti, excepta hac cruce hic fabricatum erat. Dominus itaque Germanus in illa ad hac crypta quiescebat et parum quidem illud quod ibi habebatur, pro magno computabatur [2]. »

Il ne resta dans la crypte de l'oratoire de Saint-Symphorien que cette inscription : *Hic primo fuit tumulatus beatus Germanus.*

On remarquera que le texte du discours de Charlemagne nous montre que la croix (*excepta hac cruce*) rapportée de Tolède par Childebert existait encore de son temps, et que c'était même le seul objet du tombeau primitif qui subsistait alors.

Ce qu'était ce tombeau, rien ne nous le fait supposer : ce n'est que par les études similaires faites sur les autres œuvres de saint Éloi que l'on pourrait s'en faire une idée : bandes de métal décorées de filigrane, de pierres et de verroterie embâtée, tel est le thème bien vague que nous pouvons appliquer ici.

Existait-il un ciborium? Y avait-il un autel? C'est probable.

Le corps était déposé en terre dans un cercueil, comme nous le dit Charlemagne. Un monument devait certainement recouvrir l'emplacement de la sépulture du saint.

Or, les études précédentes nous ont appris qu'un autel et un ciborium étaient la décoration ordinaire des sépultures des martyrs et des confesseurs.

C'est là tout ce que nous pouvons dire, et nous doutons fort qu'un autre puisse aller plus loin que nous.

Ce qu'il importe encore de remarquer, c'est que la translation

1. Bolland, t. VI, p. 788.
Mabillon, *Acta sanctorum*, t. IV, page 95.
2. Apud Bolland, mai, t. VI, page 788.

qui eut lieu du temps de Pépin ne se rapporte pas à une déposition des restes du saint dans une châsse, mais simplement dans un tombeau.

La première châsse de saint Germain ne fut, comme nous allons le voir, que bien postérieure.

En 846, à l'approche des Normands, les restes de saint Germain furent emportés, et il est plus que vraisemblable que les derniers vestiges de la décoration de saint Éloi disparurent à cette époque, car l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés fut entièrement pillée [1] par les Normands.

Deux fois encore, en 857 et en 858, on dut transporter hors Paris les reliques de saint Germain. En 861 [2], l'église fut de nouveau pillée et saccagée : les reliques, rapportées à Paris en 863, furent conservées dans l'abbaye pendant le célèbre siège de Paris, en 886 [3], et ce n'est qu'en 888 qu'on les replaça définitivement.

Après s'être complètement débarrassé des Normands, le roi Eudes et l'un des seigneurs de la cour appelé Henri, remirent à l'abbé Eble, de Saint-Germain-des-Prés [4], une grande quantité d'or et de pierres précieuses pour faire une châsse magnifique destinée à contenir les reliques du saint évêque.

C'est alors seulement que fut construite la première châsse de saint Germain. Dom Bouillart nous apprend qu'elle était couverte de lames d'or et de pierres précieuses [5].

Les monuments similaires de cette époque sont fort rares aujourd'hui et l'on ne pourrait guère citer comme existant encore que la statue de sainte Foy ou les reliquaires de saint Maurice d'Agaune et de Conques, donnés par le duc Papin d'Aquitaine aux religieux de l'abbaye. Quelque vagues que soient les rapports que l'on peut établir entre ces dernières pièces et la châsse de l'abbé Eble, nous n'hésitons pas à les signaler aux archéologues, et si

1. Aimoin, *De miraculis sancti Germani*, Apud Bolland, t. VI, p. 796.
2. Id., *ibid.*, t. VI, pages 801 et suivantes.
3. *Patrologie*, vol. LXXII, page 55.
4. Dom Bouillart, déjà cité, page 59.
5. Id., *ibid.*, page 166.

quelqu'un est assez hardi pour tenter la restitution de la première châsse de saint Germain, c'est évidemment au moyen des trois objets que nous désignons ci-dessus que l'on pourra y arriver.

Pour notre part, cette tâche nous a paru au-dessus de nos forces, et nous n'avons même pas tenté de l'essayer.

Au moment de la construction de cette première châsse, l'église elle-même n'était plus qu'un monceau de ruines. Morard, abbé de Saint-Germain en 1014[1], entreprit de la reconstruire entièrement. Elle ne fut achevée qu'en 1163, date de sa dédicace par le pape Alexandre III.

En 1408[2], l'abbé Guillaume chargea Jean de Clichy, Gauthier Dufour et Guillaume Boey[3], orfèvres de Paris, de faire une châsse de deux pieds et demi et quatre pouces de long, dont la couverture devait être en or. Les fleurs de lis[4] qui ornaient les écussons de Saint-Germain-des-Prés devaient être appliquées sur cette couverture. Au fur et à mesure de l'exécution de cet important travail, les parties achevées étaient placées dans un grand coffre que l'on fermait au moyen de deux clés, l'une entre les mains des orfèvres, l'autre entre celles des moines.

Les orfèvres reçurent de l'abbé cent un saphirs, cent soixante-quinze émeraudes, cinquante et un grenats, vingt-cinq améthystes, trente calcédoines, deux cent vingt perles, deux cent cinquante marcs d'argent, vingt-six marcs deux onces « d'estrelin » d'or. Le contrat fut passé le 18 février 1408, et les pierres remises aux orfèvres le 20 août 1409[5].

1. Guilhermy, *Description archéologique des monuments de Paris*, p. 127 et 136.
2. Dom Bouillart, déjà cité, page 166.
3. Jehan de Clichy, maître orfèvre en 1354, garde en 1362. A. N.-K. 1033. Tisserand et Le Roux de Lincy, *Paris et ses historiens*, page 481.
Gauthier Dufour, maître orfèvre en 1402.
Texier, *Dictionnaire de l'orfèvrerie*, p. 806.
Tisserand et Le Roux de Lincy, déjà cité, p. 481.
Guillaume Boey, maître orfèvre en 1402.
Texier, *Dictionnaire de l'orfèvrerie*, page 262.
Tisserand et Le Roux de Lincy, déjà cité, page 481.
4. Du Breul, *Des antiquitez de Paris*, page 290.
Et dom Bouillart, chap. CXVII. Marché fait avec les orfèvres.
5. Dom Bouillart, déjà cité, chap. CXVII. Recueil des pièces justificatives.

La châsse avait la forme d'une somptueuse chapelle à six piliers en pyramides. Sur la base, entre chaque pilier, douze niches avec les figures des douze apôtres. A l'une des extrémités, un grand portail au-dessus duquel est la sainte Trinité, à droite, l'abbé Guillaume, et à gauche le roi Eudes[1]. A l'autre extrémité, un portail identique représentant saint Germain assis ayant à ses côtés saint Vincent et saint Étienne.

Le tout était supporté par six figures que nous avons déjà dit être en cuivre doré[2].

Nous en donnons une reproduction d'après le dessin de dom Bouillart, auquel nous avons enlevé son caractère bâtard pour lui restituer son style du xv^e siècle. (Planche VII).

Ces quelques indications suffiront amplement pour bien montrer que les textes qui attribuent à saint Éloi l'exécution de la châsse de saint Germain, sont erronés. Les auteurs qui ont affirmé le fait avaient sous les yeux la châsse de l'abbé Eble ou celle de l'abbé Guillaume, et, la légende aidant, ils ont fait remonter au patron de l'orfèvrerie, l'objet d'art qu'ils voyaient journellement.

En 1658, dans l'inventaire[3] des reliques et reliquaires de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, la châsse est ainsi décrite :

« Les sacrées ossements de nostre B. Patron Sainct Germain, Evesque de Paris, et titulaire de cette abbaye Royalle qui porte son nom, reposent dans une belle et précieuse chasse d'or et d'argent, faicte en forme d'Eglise artistement elabourée, et enrichie de cent quattre vingt cinq perles et deux cents quarante neuf pierres fines; la couverture de cette chasse, qui est en pante en forme de toict, est de pur or, ainsi que le fonds des devants[4] et costés, le tout pesant en or vingt six marcs deux onces. Sur ce

1. Dans l'inventaire de 1658, que nous verrons plus loin, ce n'est plus le roi Eudes qui est indiqué à cette place, mais un personnage du nom d'« Odon notre fondateur ». Nous acceptons purement le nom du roi Eudes sous l'autorité de dom Bouillart.

2. Dom Bouillart, déjà cité, pages 166 et suivantes.

3. Bibliothèque Nationale, ms. F. Fr. 18818, f° 1.

4. Fonds des deux petits côtés.

fonds de lames d'or du circuit, sont dix huict figures, sçavoir a l'un des bouts, une représentation de la Saincte Trinité aux costés de laquelle sont les images du Roy Childebert, Odon, nostre fondateur, et de l'Abbé Guillaume troisiesme du nom, par les soins duquel ladite chasse a été faicte en la manière qu'elle se voit; à l'austre bout opposé sont les figures de Sainct Germain qui tient le milieu, et à ses côtés celles de Sainct Vincent et Sainct Estienne ; aux deux travers du devant et derrière y a douze figures des Apostres, toutes lesquelles figures sont d'argent doré, ainsi qu'est tout le reste de l'architecture de ladicte chasse ; le tout ensemble faisant le poids de deux cents cinquante marcs, y non compris le plat fondu qui est pareillement d'argent, mais non doré ; tout l'ouvrage est soustenu et supporté par six petites figures d'hommes de cuivre doré, iceux posez sur piédestail recemment fait de bois de chesne couvert en toute sa superficie de bois de la Chine orné d'ebeine et d'escailles de tortue. »

Le même manuscrit nous apprend que depuis longtemps la châsse de saint Germain et celles des autres saints conservées dans l'abbaye étaient placées sur des piliers au milieu de l'église, et lorsqu'en 1656 on construisit une nouvelle chaire abbatiale, on dut les retirer ; elles furent alors conservées dans la sacristie.

Dans la même année, nous relevons la mention suivante : « La châsse du glorieux saint Germain, dont l'or et l'argent doré avaient beaucoup perdu de leur lustre, fut nettoyée et remise à neuf. »

La châsse de saint Germain, comme celle de sainte Geneviève, périt dans une fonte faite à la Monnaie pendant la période de la Terreur[1].

En vertu de la loi du 10 septembre 1792, il était prescrit aux conseils généraux des communes de dresser un inventaire des meubles, effets et ustensiles en or et en argent employés au service du culte ; on devait les transporter, dans les vingt-quatre

1. A. N. — $F^7$ $4774^{83}$.

heures, à l'hôtel des monnaies le plus voisin, avec une copie détaillée de l'inventaire qui en devait être fait sous la responsabilité des municipalités, la désignation de l'église d'où ils provenaient, et la nature et le poids de chaque pièce.

C'est ainsi que les procès-verbaux de la section révolutionnaire *l'Unité* font mention de sa destruction :

« De la cy-devant abbaye.

« La châsse du soi-disant saint Germain démontée comme il est dit, en la présence desdits citoyens (Thierry, Poulain et Claude Philippe, membres de la section révolutionnaire de *l'Unité*) a produit en or, avec quelques corps étrangers, vingt-trois marcs.

« En vermeil provenant de ladite châsse et du devant d'autel, cent quatre-vingt-six marcs six gros.

« Et en argent dix marcs, six onces, six gros.

« La garniture en vermeil d'une croix de cristal en neuf morceaux, le pied et la garniture en vermeil d'une autre croix de cristal garnie de deux cent trente-huit tant pierres faibles que petites roses, deux perles moyennes et quatorze petites, une émeraude, trente-sept améthystes dont quatre fausses et dix pierres de cristal, trente-six chatons portant cinquante-trois rubis et grenats, vingt-deux perles moyennes, une rose brune et deux pierres faibles en huit petits éclats, lesdits chatons en or.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Et ledit jour dix-sept germinal, nous avons dressé l'état suivant des quantités, qualités et poids des pierres fines et fausses provenant tant de la châsse que des autres ornemens d'églises retirés de la cy-devant abbaye de Saint-Germain à nous remis le trois de ce mois par les citoyens Thierry, Poulain et Philippe, ainsi qu'il est dit en notre procès-verbal dudit jour sous les nos 4 et 8.

| | | |
|---|---|---|
| « N° 1. — 65 saphirs dont 43 troués pesant . . | 4 onces 5 gros | » |
| « 9 autres dont 3 troués, sur l'un desquels sont gravés des caractères, pesant ensemble | 2 gros 42 grains | |

| | |
|---|---|
| « N° 2. — 12 saphirs bonne couleur, dont 5 de forme quarrée, tous cabochons, pesant . . | 6gros 18grains |
| « N° 3. — 50 prismes d'émeraudes. . . . . . . . | 2onces 1gros et 1/2 |
| « 16 dittes en 4 morceaux d'égrisures, pesant ensemble . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 3gros 18grains |
| « N° 4. — 18 amétistes, dont 1 octogone, pesant ensemble . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 6gros 36grains |
| « 1 belle amétiste, forme ovale mais trouée, une croix gravée d'un côté, pesant . . . . | 4gros » |
| « N° 5. — 21 grenats cabochonnés en six égrisures, pesant ensemble . . . . . . . . . . . | 6gros 36grains |
| « N° 6. — 1 topaze du Brézil, forme ovale en cabochon, pesant. . . . . . . . . . . . . . . | 1gros » |
| « 1 caillou jeaune forme octogone . . . . . . | 2 1/2 fort. » |
| « N° 7. — 5 grenats tous cabochonnés, belle couleur, pesant. . . . . . . . . . . . . . . . . | 1gros 63grains |
| « N° 8. — 23 agathes et sardonie (*sic*) cabochonnés, trois morceaux cassés et 2 cornalines, pesant ensemble. . . . . . . . . . . | 6gros 66grains |
| « N° 9. — 2 croissants, l'un couleur jacinthe, l'autre sardoine verdâtre, deux pierres de cristal et une troisième en croissant, non pesées. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | » » |
| « N° 10. — 174 perles de toutes espèces pesant ensemble. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 3onces 2gros 36grains |
| « N° 11. — 1 amétiste pendeloque, pesant. . . | 1gros 18grains |
| « 13 pierres de cristal brun, 12 blanc, 8 étamées, 20 pierres de différentes couleurs, composition et doubles venant de la couverture de deux livres. . . . . . . . . . . . | 3onces 6gros » |
| « N° 12. — 3 grenats, 2 amétistes, 2 pierres jeaunes toutes forme octogone et 16 petites pierres éclatantes venant de la croix de l'ostensoir, pesant ensemble. . . . . . | 3gros 24grains |

« De tous lesquels objets nous avons fait un paquet cacheté avec indication et le n° 27 *bis* du présent procès-verbal, et nous sommes retirés après avoir signé au présent

« *Signé* : DORIGNY, MONGES, SOLIGNAC.

« Extrait et certiffié conforme par Nous Commissaires généraux des Monnoies.

« Paris, ce 25 floréal, l'an 2e de la République française une et indivisible.

« *Signé* : DORIGNY, BERTHOLLET[1], SOLIGNAC. »

En 1876, M. Paul de Saint-Victor[2], chargé par la Commission de l'Inventaire général des richesses d'art de la France, de faire la description de l'église de Saint-Germain-des-Prés, consacre à cette châsse les lignes suivantes :

« Le chœur a été dépouillé par la Révolution de toutes ses richesses..... Aucun vestige ne subsiste de la splendide châsse de saint Germain, toute en vermeil, en forme de cathédrale, incrustée de pierres précieuses, historiée de dix-huit figures émaillées, et dont l'or qui la revêtait avait été tiré de l'ancienne châsse donnée par Eudes, comte de Paris, devenu roi de France. »

Que sont devenues ces pierres? Il n'existe aucun document établissant leur vente ou leur cession à un titre quelconque. Nous n'en avons trouvé non plus aucune trace dans nos musées nationaux.

Ont-elles été vendues, ont-elles été volées? nous ne pourrions le dire.

1. Berthollet (Claude-Louis), né en 1748, membre de l'Académie des Sciences, membre de l'Institut en 1784, membre de la Commission des monnaies en 1792, fut chargé avec Monge de diriger la fabrication des poudres de guerre pendant la Révolution. Chimiste célèbre, accompagna Bonaparte en Egypte, devint sénateur, pair de France et mourut en 1822.

2. Paul de Saint-Victor, *Histoire et description de l'église de Saint-Germain-des-Prés*. Paris, 1876, page 114.

# TOMBEAU DE SAINTE COLOMBE

Sans nous arrêter aux discussions qui s'élevèrent au moyen âge sur l'identité des reliques de sainte Colombe dont Paris, Sens et Rimini se disputaient la possession [1], nous croyons pouvoir conclure que saint Éloi, avant d'être évêque, construisit ou décora le tombeau [2] de sainte Colombe, à Sens.

Dès 620, Clotaire II avait élevé autour du tombeau un monastère avec une basilique qui recouvrait la sépulture de la sainte. À en croire les auteurs contemporains, saint Éloi aurait exhumé le corps, puisqu'il rapporta à Paris une partie des reliques de sainte Colombe. Fit-il une châsse, décora-t-il le tombeau déjà existant, ou en construisit-il un nouveau? Chacune de ces suppositions reste sans réponse et rien, croyons-nous, ne pourra les résoudre. Cependant, d'après la *Gallia christiana*, le corps de sainte Colombe resta en terre jusqu'en 853, date à laquelle l'archevêque Wenilon, reconstruisant une nouvelle église, fit une translation des corps de sainte Colombe et de saint Loup.

Il n'est pas douteux que la châsse que l'on voit aujourd'hui, en bois recouverte de cuir, est postérieure à saint Éloi, et rien ne s'oppose, croyons-nous, à ce que ce soit le coffre dans lequel l'archevêque de Sens déposa les restes de la sainte en 853.

Mais revenons à l'œuvre de saint Éloi; si l'on en croit Dom Cottron, certaines pièces d'art du tombeau qu'il lui attribue, auraient encore existé au moment où il écrivait. C'était une croix recouverte d'une feuille d'or, ornée de perles et de pierres précieuses; le croisillon contenait une parcelle de la vraie croix. L'abbé Brullée [3] nous dit que cette pièce aurait disparu à l'é-

1. Bolland., 7 février, pages 9 et 13.
*Gallia christiana*, t. IV, page 286.
2. Bolland., octobre, t. IV, page 903.
*Gallia christiana*, t. XII, page 146.
*Surius*, 31 décembre, pages 384 et 722.

poque de la révolution; le même auteur attribue le coffre qui existe encore aujourd'hui à saint Éloi.

Nous avons déjà dit pourquoi nous supposions que ce coffre ne devait pas être de l'époque de saint Éloi. Quant à la croix, quelque hardiesse qu'il y ait à discuter sur un objet que l'on n'a point sous les yeux, nous croyons cependant ne point nous tromper en déclarant qu'elle ne devait pas être antérieure à l'invasion des Normands de 887, car en cette année, la ville de Sens et ses environs furent entièrement pillés et dévastés, rien ne dut subsister des œuvres du VII[e] siècle.

Il est encore permis de supposer que si le coffre ne fut pas construit par Wenilon, il dut son existence à l'invasion des Normands, époque à laquelle il a pu être fabriqué pour servir à transporter les reliques de la sainte que l'on considérait comme plus précieuses que les ornements les plus riches.

Lorsque saint Éloi vint à Paris, il plaça les reliques de sainte Colombe qu'il avait rapportées de Sens dans une chapelle qu'il érigea en son honneur.

Cette chapelle ne conserva pas longtemps le nom de la sainte; elle prit celui de Saint-Bon[1] lorsque les reliques de saint Baldus (solitaire de Sens dont on a fait saint Bon) y furent également déposées. Mais aucun détail ne nous est parvenu, et nous sommes obligé de nous borner à signaler simplement le fait, sans le faire suivre de commentaires.

Comme toutes les chapelles qui dépendaient du prieuré de Saint-Éloi, elle fut érigée en paroisse en 1136 par une bulle du pape Innocent II, commençant par ces mots : « Ecclesiam sancti Boniti ultra magnum pontem. »

En 845, lorsque les Normands pillèrent le monastère de Saint-Germain-des-Prés, les reliques de sainte Colombe, de même que celles d'autres saints en grande vénération dans la capitale, furent transportées de divers côtés afin de les sauver du pillage et de la profanation.

1. L'abbé Lebeuf, *Dissertation sur l'histoire de Paris*. Mémoire adressé à M. Fenel, chanoine de Sens en 1743, t. III, page 44.

La chapelle de Sainte-Colombe, ainsi que les ornements dont saint Éloi l'avait enrichie, ne durent pas résister à la rapacité de ces hordes de pillards. Quant aux reliques, elles furent dispersées un peu partout dans les églises des environs de Paris, à Chevilly, à Saint-Maur-des-Fossés, où nous retrouvons, au XVII[e] siècle [1], dans l'abbaye de ce nom, trois châsses de saints, dont une petite contenant les reliques de sainte Colombe.

Nous n'avons pu retrouver aucun document qui prouve que cette châsse ait été fabriquée par saint Éloi, et, d'autre part, il est certain que tous les objets précieux qui ornaient la chapelle de Sainte-Colombe, à Paris [2], avaient disparu pendant les fréquentes invasions normandes du IX[e] siècle.

---

# TOMBEAU DE SAINT SÉVERIN

Saint Séverin était abbé d'Agaune ou de Saint-Maurice-en-Valais dans les premières années du VI[e] siècle, quand il fut appelé auprès de Clovis. De retour dans son pays, il s'arrêta à Château-Landon, en Gâtinais, où, après une courte maladie, il mourut le 11 février 507 [3].

Childebert, successeur de Clovis, en reconnaissance des soins que saint Séverin avait donnés à son père, lui fit élever un tombeau dans une église qu'il construisit à cet effet, et à laquelle il affecta de nombreux revenus et un clergé particulier [4]. Cette église devint plus tard l'abbaye de Saint-Séverin.

1. Le père Ignace, *Vie de saint Maur*, page 455.
2. *Gallia christiana*, t. XII, page 148.
3. J. Bolland., t. I, fév., page 545 (ms. moine anonyme).
Aimoin, *Hist. Francorum.*, lib. IV, cap. XXIV.
4. *Gallia Christiana*, t. XII, cap. eccl. Senonensis, page 200. — « Childebertus Clodovæi filius ibidem nobilem ecclesiam condidit, et reditibus amplissimis ditavit et clericos ibidem desservientes instituit. »

Au vii[e] siècle, saint Éloi voulut, lui aussi, honorer la mémoire de saint Séverin qui était l'objet d'une grande vénération dans le Gâtinais. A cet effet, il lui érigea un nouveau tombeau qu'il enrichit, comme les précédents, d'ornements d'or, d'argent et de pierres précieuses, ainsi que le rapporte saint Ouen : *Multa sanctorum auro argentoque et gemmis fabricavit sepulcra, id est Germani, Severini,* etc., etc.

Les Bollandistes, qui nous paraissent cependant avoir puisé dans saint Ouen tout ce qui a trait à saint Séverin, prétendent que saint Éloi aurait fait une châsse : *Ejus corpus argentæ thecæ sancto Eligio affabri elaboratæ inclusum fuit.*

Nous persistons dans notre première opinion, la construction d'un nouveau tombeau nous paraissant plus probable que la fabrication d'une châsse et plus en rapport surtout avec l'hommage que le saint évêque a voulu rendre au culte de saint Séverin.

Vers la fin du règne de Charles le Chauve, les Normands brisèrent et pillèrent le tombeau du saint, et bien certainement il ne dut rien rester des riches ornements fabriqués par saint Éloi. Les reliques seules furent sauvées et conservées jusqu'au xvi[e] siècle, époque à laquelle elles disparurent pendant les guerres religieuses qui ensanglantèrent la France.

Germain Bapst.

---

# DÉCOUVERTES RÉCENTES A JÉRUSALEM

## ÉTAT ACTUEL DES FOUILLES

SUR L'EMPLACEMENT DE LA

## PISCINE DE BÉTHESDA

DANS LA PROPRIÉTÉ FRANÇAISE DE SAINTE-ANNE,
A JÉRUSALEM

Si tous les travaux entrepris jusqu'à ce jour pour retrouver la trace des monuments contemporains du Christ ont déjà fourni des résultats d'un extrême intérêt, combien ne doit-on pas désirer de voir achever les fouilles commencées, dès 1865, par M. Mauss, dans la propriété française de Sainte-Anne, et continuées par les missionnaires d'Alger (détenteurs actuels de ce domaine), dans le but de découvrir les restes de la *Béthesda* et de l'ancienne basilique Sainte-Marie. On sait que cette basilique avait été installée dans une des cinq galeries (πέντε στοάς) de la Béthesda, appropriée au culte nouveau, et qu'elle fut visitée par Antonin vers la fin du VI^e^ siècle.

De quelle vénération ne devrait-on pas entourer le lieu précis où Jésus, par une manifestation éclatante de sa puissance divine, guérit un malade sans recourir aux eaux salutaires de la célèbre piscine?

C'est là qu'on aurait dû fonder un hôpital français, pour perpétuer, comme le dit un érudit franciscain [1], « un établissement des temps évangéliques ».

Déjà, dans l'appendice de notre ouvrage sur *la Palestine* [2], nous avons raconté comment notre savant collaborateur et ami, M. C. Mauss, avait découvert la piscine de Béthesda et l'abside du moustier qui la surmontait au temps des croisades. S'il avait

1. Le R. P. Bassi.
2. *La Palestine*, par le Bon Ludovic de Vaux. Paris, Leroux, éditeur, 1883.

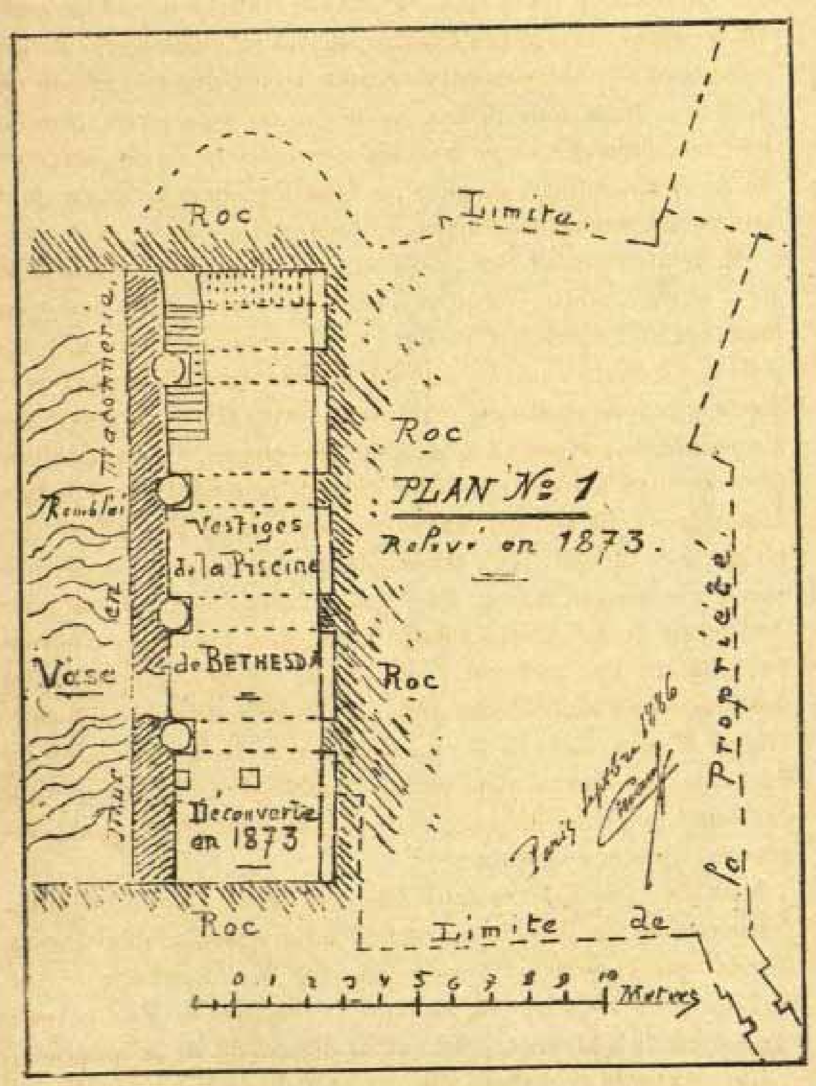
pu alors disposer des fonds nécessaires, il aurait sans nul doute complété sa découverte. Aujourd'hui, les missionnaires d'Alger ont entrepris, à leurs frais, de grands travaux de déblaiement. On ne saurait trop les en féliciter, car les résultats de ces fouilles seront pour l'établissement de Sainte-Anne d'une très grande importance. Dans leur intérêt même, nous nous permettrons de leur recommander de ne rien déplacer de ce qu'ils découvriront, de ne rien modifier, de ne rien démolir, surtout, de ce qu'ils pourraient considérer comme insignifiant.

Malheureusement, les missionnaires d'Alger manquent d'argent pour conduire jusqu'au bout l'entreprise qu'ils ont commencée, et il serait à souhaiter que le gouvernement, ou, à son défaut, l'initiative privée, vînt à leur aide. Que n'avons-nous en France, comme en Russie et en Angleterre, une Société syrienne d'encouragement pour ces sortes de recherches? On parviendrait plus aisément à déchirer le voile qui recouvre encore tant de faits historiques, et à rétablir, dans toute leur vérité, les naïfs et sincères récits de nos vieux chroniqueurs. L'argent employé ainsi serait assurément mieux placé que celui qu'on prodigue pour des achats de collections toutes faites, dont les pièces n'offrent pas toujours une authenticité désirable. On se souvient encore des beaux résultats obtenus jadis par M. Auguste Salzmann dans l'île de Rhodes. Grâce à la munificence d'un Belge richissime, il fut un des premiers à inaugurer cette méthode archéologique qui consiste à ne placer dans une collection que des objets dont l'origine est absolument certaine.

Mais revenons à Jérusalem. Les recherches qui ont été faites dernièrement sur l'emplacement de l'antique piscine de Béthesda ne sont que la continuation de celles qui furent entreprises par M. Mauss, de 1865 à 1876, au nord du domaine de Sainte-Anne et au nord de l'*Akourat*, petit enclos dépendant de la propriété.

Les ruines du moustier, retrouvé en 1875-1876 par M. Mauss, et construit au-dessus de la piscine *a Francis inventa*, sont aujourd'hui presque entièrement déblayées. Une petite porte, qui donne sur un des orifices de la *citerne* et qui est en pierre de

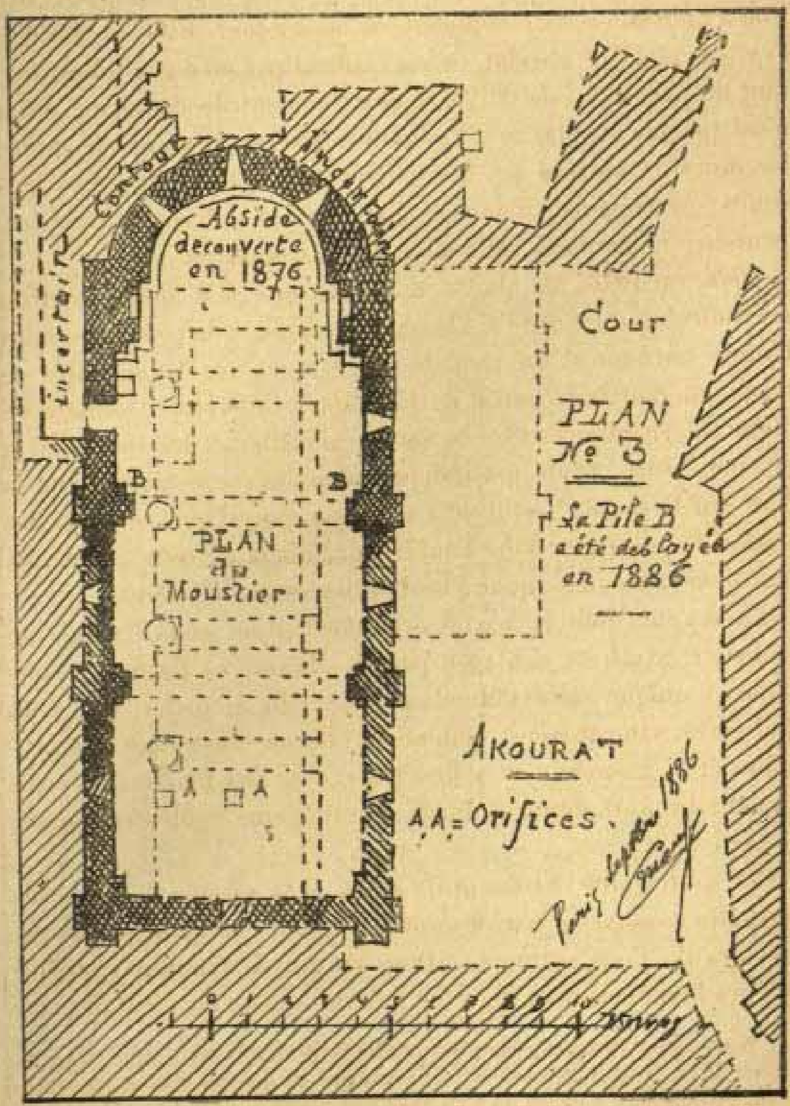
taille d'un appareil au-dessus du moyen, s'ouvre dans l'abside : le dallage se continue au delà, dans un couloir dont il n'a pas été




Plan relevé en 1873, par M. C. Mauss, après qu'il eut découvert les vestiges de la piscine de Béthesda.

possible de voir l'extrémité, à cause de l'eau qui envahissait les

travaux, et qui provenait sans doute d'une citerne voisine atteinte




Plan du moustier établi par les croisés au-dessus de la piscine de Béthesda, tracé par M. C. Mauss.

par la pioche d'un ouvrier. L'abside elle-même est en pierre de taille et repose sur une fondation en *blocage*.

La dernière des trois travées du moustier (celle qui est contiguë à l'abside) a été complètement mise à jour. Elle est limitée à l'est par le pilier absidal, et vers l'ouest par un autre pilier, distant du précédent de $3^m,70$. L'emplacement du deuxième pilier n'est pas encore dégagé. Ces piliers étaient en pierre de taille; les murs de travées qui les reliaient sont en blocage. Ces blocages font supposer d'anciens enduits dont la trace doit exister, peut-être même avec celle d'anciennes peintures.

Déjà, en 1876, M. Mauss avait constaté, à 8 mètres environ en contrebas du sol de l'Akourat, l'existence de peintures, dans l'angle nord-ouest du moustier. Le mur, sur lequel elles se trouvent, doit faire partie de la chapelle inférieure, formant un étage intermédiaire entre le sol du moustier et les voûtes de la piscine. Cette crypte est indiquée dans la *coupe générale* de la Note sur Béthesda [1], et il est à supposer que, si on a retrouvé des traces de peintures dans l'angle nord-ouest de cette crypte, on en trouvera d'autres, quand les fouilles seront achevées.

La crypte, dont la partie orientale, située sous l'abside du moustier, avait été déblayée par M. Mauss, ne formait qu'une seule et unique salle s'étendant sous ledit moustier. Elle était divisée en cinq travées, comme la citerne elle-même : la première et la seconde sont seules dégagées. Des fenêtres, percées du côté du nord, donnent sur des souterrains voûtés et remplis de terre [2].

Ces souterrains existaient-ils jadis, et la piscine de Béthesda était-elle recouverte par des voûtes, comme certains grands réservoirs de Constantinople? Dans ce cas, il faudrait chercher ailleurs l'emplacement des cinq galeries qui ne devaient pas être

1. Nous avons vu nous-mêmes des traces de peintures sur le mur en question, en 1879. Il était impossible de reconnaître ce qu'elles avaient pu représenter. — M. Mauss possède un plan, joint aux voyages de Marino Sanuto, qui indique, *au nord de Sainte-Anne*, une piscine divisée en trois travées, et terminée par une abside demi-circulaire comme le moustier. (Voir l'appendice de *la Palestine*.)

2. Une de ces fenêtres est indiquée dans la coupe générale du terrain de Sainte-Anne, directement en dessous de l'*abside* du moustier. (*La Palestine*, Appendice, p. XXIII.)

au même niveau que la piscine, puisque l'Évangile nous dit qu'on descendait pour y arriver. (S. Jean, v, 7.)

Devons-nous croire, au contraire, que la Béthesda était à ciel ouvert, que toute la hauteur comprise entre les fenêtres de la crypte et le fond actuel de la citerne a été comblée peu à peu pour permettre d'y asseoir des habitations particulières? Il est certain qu'il existe, au delà du mur nord de la piscine, un énorme creux, aujourd'hui plein de décombres, qui semble avoir été autrefois la *Piscine même de Béthesda*.

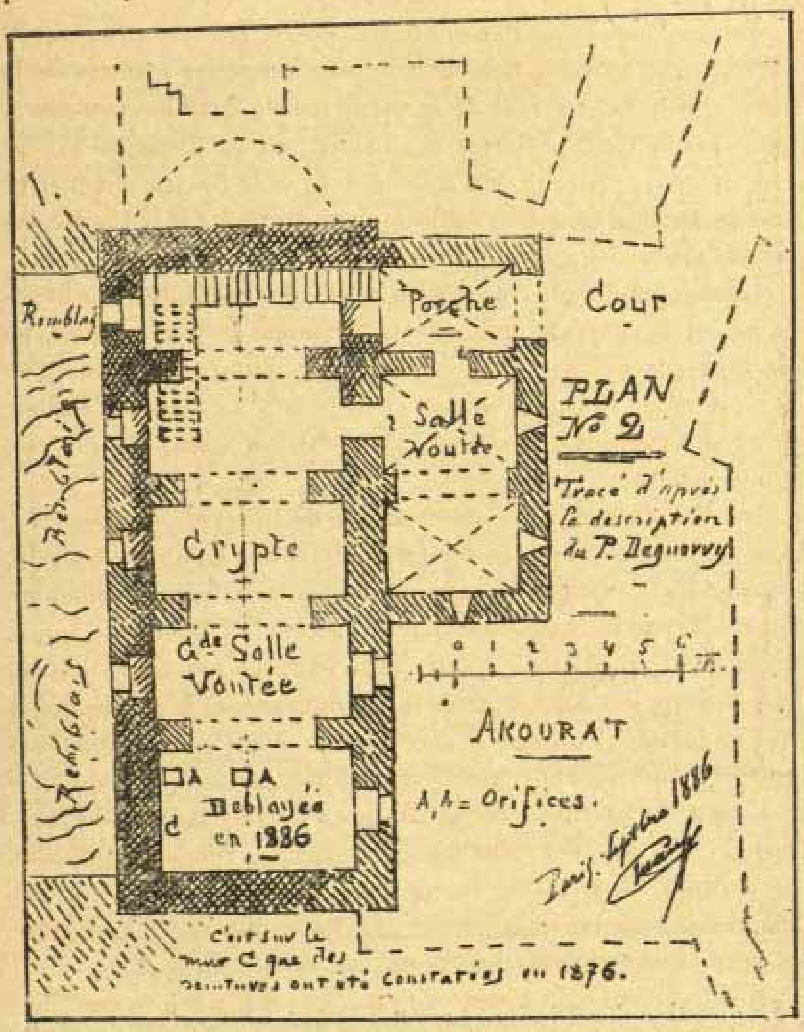
La topographie de cette partie de la ville explique cette hypothèse, et il en résulterait que la Béthesda formait comme un barrage, élevé dans le fond et en travers d'un ravin, ainsi qu'on le voit au lac Germain (Birket es-Sulthân), à l'ouest de Jérusalem; aux vasques de Salomon, près d'Ortas; enfin, aux grandes citernes d'Aden.

Du côté du sud, la première travée de la crypte donne accès, par un beau porche bien conservé, dans une chambre latérale, parallèle à la piscine, mais moins longue qu'elle. Cette chambre est reliée par un vaste arceau avec la cour, et les voûtes qui la recouvrent, ainsi que la partie supérieure de ses murs, doivent être l'œuvre des Arabes; mais le bas des murs et le porche qui la met en communication avec la crypte datent des croisés. Quelques parties même sont antérieures aux croisades.

C'est à l'intérieur de ce porche que s'ouvre l'escalier de la citerne. Sous une des marches, on remarque l'embouchure d'un petit canal, creusé dans le roc, qui n'est autre sans doute que l'aqueduc retrouvé naguère par M. Mauss devant Sainte-Anne, et dont la direction était au nord.

Relativement à la piscine elle-même, on n'a relevé que deux détails nouveaux : au sud, le rocher dans lequel elle est taillée offre, sur une surface d'un mètre environ, un suintement continuel, tandis que les parties environnantes sont parfaitement sèches. Du côté du nord, il a été impossible d'ouvrir une tranchée dans l'ouverture que présente le mur. La pioche n'a rencontré que de la boue, et, bientôt, des exhalaisons méphitiques

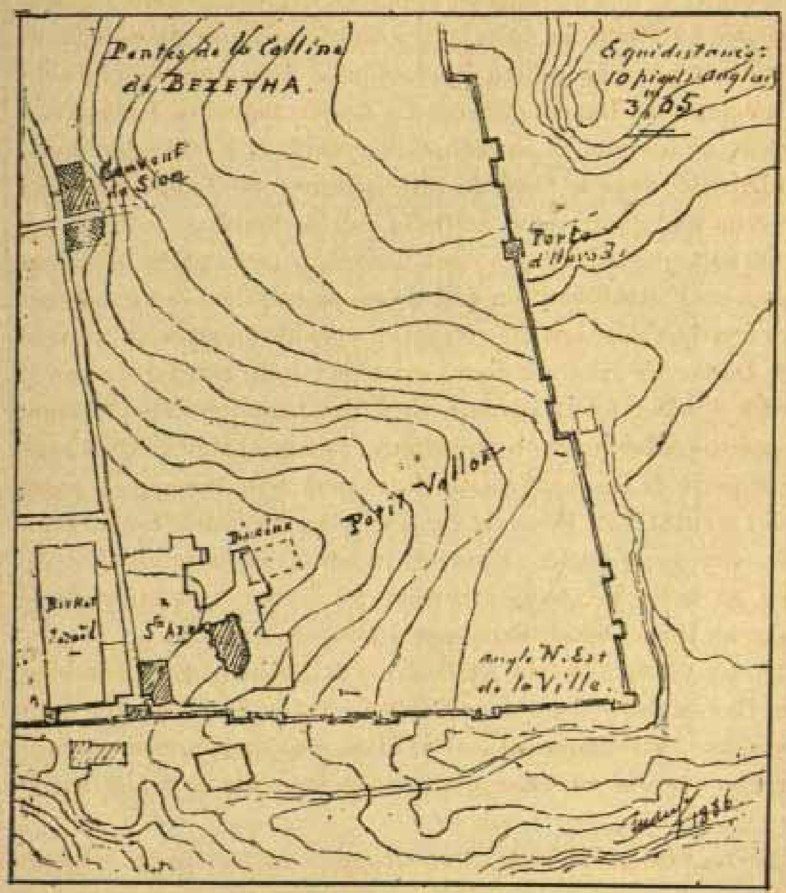
ont forcé l'ouvrier à abandonner ce travail, qui, depuis lors, n'a pas été repris.




Plan des découvertes récentes faites dans la propriété française de Sainte-Anne, à Jérusalem, tracé par M. C. Mauss, d'après les indications fournies par le R. P. Deguerry, supérieur de Sainte-Anne.

Quant aux *cinq galeries* (πέντε στοάς), on n'a rien découvert de concluant à leur endroit. Toutefois, la chambre latérale par

laquelle on descend *maintenant* dans la citerne semble être le portique qui y donnait accès au temps des croisades, d'après le *Gesta Dei per Francos.*



Plan topographique de la partie nord-est de Jérusalem.

La question des Piscines jumelles (*Piscinæ gemellares*), qu'on appelait *Bethsaïda* au temps du pèlerin de Bordeaux (333 ap. J.-C.), reste en suspens pour le moment. Elle pourra se résoudre par une seconde piscine, placée du côté du nord, et qui n'aurait été qu'une partie de la première. Le rocher, qui forme la paroi Est de la citerne actuelle et qui s'élève jusqu'à la naissance des

voûtes, aussi bien que les souterrains dont nous avons parlé plus haut et qui s'étendent du côté du nord, autorisent une semblable supposition.

C'est ici le lieu de rappeler l'opinion, déjà émise dans l'appendice de *La Palestine*, que les *Piscinæ gemellares* du pèlerin de Bordeaux pourraient bien être le double tunnel qui s'étend sous le couvent des Dames de Sion. Ce double tunnel ne formait autrefois qu'un seul et immense réservoir, et c'est, selon toute probabilité, dans le fond de cette piscine que Titus établit ses machines de guerre pour battre la tour Antonia.

On sait qu'Hadrien améliora beaucoup cette partie de Jérusalem en y établissant un dallage en pierre, dont des fragments très considérables ont été retrouvés sous les annexes du couvent des Dames de Sion, et dont l'existence a été constatée sous le jardin des Derviches Indiens. Ce dallage antique s'étend devant la caserne actuelle, et on en retrouve la trace jusqu'aux environs de la porte de Josaphat ou de Marie (*Bab Sitti Miriam*). Il passe *sous* l'arc de l'Ecce Homo et *sur* les voûtes du double tunnel dont nous venons de parler. Il sert de radier à l'égout public qui, du pied du mont Bézétha, transporte les immondices du quartier jusqu'au Birket Israïl, dans lequel elles se déversent.

On peut donc admettre qu'Hadrien fit diviser la piscine antique des Dames de Sion en deux parties, et qu'il les fit voûter pour permettre l'établissement de son dallage et transformer en place publique ce qui n'était auparavant qu'un obstacle à la circulation[1].

De tout ce qui précède, il résulte qu'il est fort possible qu'on retrouve aussi des restes de ce pavage antique (qui n'est pas à moins de 2m,60 en contrebas du seuil de la porterie de Sainte-Anne) aux alentours de la piscine de Béthesda, peut-être même au-dessus des voûtes qui la recouvrent. La disposition de ces dernières où, suivant la méthode romaine on a évité les pénétrations, autoriserait à en reporter la construction aux premiers

1. La ville de Paris n'a pas fait autre chose en voûtant le canal Saint-Martin, dans la partie où s'étend aujourd'hui le boulevard Richard-Lenoir.

temps de notre ère : le même fait s'observe dans les substructions de l'angle sud-est du Haram-es-sherif, où la voûte d'arête a été évitée, comme à la Béthesda; on retrouve également trace du même procédé dans la citerne qui s'étend sous le parvis de Sainte-Anne (devant la porte latérale de la façade méridionale) et aussi dans la partie antérieure de la crypte de Sainte-Anne, avec des arcs surbaissés. Tout ceci pourrait expliquer la présence d'anciens matériaux dans la construction du mur nord de la piscine de Béthesda et permettrait d'admettre qu'avant la construction de ce mur et des voûtes qu'il supporte ladite piscine était à ciel ouvert. D'ailleurs, le système de construction qui consiste à couvrir une salle à l'aide de grandes dalles ou de voûtes supportées par des arcs doubleaux se retrouve dans tous les monuments relevés dans la haute Syrie par M. le marquis de Vogüé, monuments dont la date de construction est comprise entre le IIe et le VIe siècle[1].

Quant au nom de *Bethsaïda*, attribué par le pèlerin de Bordeaux aux *Piscinæ gemellares*, n'y aurait-il pas là une confusion de mots? Les deux tunnels du couvent des Dames de Sion sont situés au pied de Bézétha : on disait peut-être, en 333, *les Piscines de Bézétha*, comme on dit à Paris : les réservoirs de Chaillot ou de Vaugirard. Le pèlerin aura transcrit : *Bethsaïda* au lieu de *Bézétha*, et il n'en faut pas davantage pour qu'une erreur transmise de siècle en siècle fasse le désespoir des chercheurs d'aujourd'hui.

Puisqu'on a rencontré de la boue en creusant par l'ouverture qui existe dans la paroi nord de la piscine de Béthesda, à plus de 16 mètres au-dessous du niveau actuel du sol, il serait important de rechercher d'où peut provenir cette boue à une telle profondeur. Il ne serait pas moins intéressant de vérifier si les

1. Le sol de la cave, qui s'étend sous le petit bâtiment en bois situé dans l'angle rentrant ouest de l'Akourat, est *un sol ancien*. La partie basse des murs est *également ancienne*; le sol doit régner, *à très peu près*, avec le sol du moustier. L'entrée du moustier se trouvait évidemment dans la cour, dont le niveau paraît être le même que celui de la cour de la petite maison de bois dont il est parlé ci-dessus. Resterait à reconnaître comment on accédait à la crypte.

quatre tambours de colonnes, sur lesquels reposent les quatre piles de la paroi nord de la citerne, sont encore à leur place d'origine. Il suffirait, pour pouvoir travailler à l'aise, de trouver un moyen de ventiler la citerne, ce qui n'est pas bien difficile.

Tout à côté de la piscine actuelle, vers l'ouest, et parallèlement à elle, s'étend un vaste souterrain dont les voûtes doivent être au niveau des voûtes de la crypte. Ce souterrain, presqu'entièrement rempli de terre, mesure 5 mètres de large et 20 mètres de long environ. Les voûtes, il est vrai, sont arabes; mais, comme il paraît assez extraordinaire qu'une construction de cette importance ait été faite en cet endroit par les Arabes, on peut se demander s'il n'existe pas, dans les parties cachées aujourd'hui, des substructions ou des matériaux antiques qu'on découvrira dans la suite.

En résumé : les objections qu'on avait élevées contre l'identification de la piscine, retrouvée par M. Mauss devant Sainte-Anne, avec la piscine de Béthesda, tombent une à une, et tout semble concourir de plus en plus à prouver que c'est bien en cet endroit qu'existait, au temps du Christ, la *célèbre fontaine* dont les eaux bienfaisantes, agitées par un ange, guérissaient les malades.

Nous ne terminerons pas cette note sans transmettre tous nos remerciements à l'excellent Supérieur de Sainte-Anne qui nous a si obligeamment communiqué le résultat des fouilles entreprises dans le domaine français de Jérusalem, et pour l'achèvement desquelles nous souhaitons, de tout notre cœur, qu'on lui vienne efficacement en aide le plus promptement possible[1].

Baron LUDOVIC DE VAUX.

1. Plusieurs parties des plans, dus à l'extrême obligeance de M. Mauss et joints à cette note, ont été tracées d'après des renseignements venus de Jérusalem et non *de visu*. Quelques portions en sont incertaines, principalement :

Plan 2. — Porche, salle voûtée, entrée de l'escalier;

Plan 3. — Corridor, contour extérieur de l'abside qui pouvait être polygonale comme à Sainte-Anne.

LES

# MONUMENTS ANTIQUES DE ROME

## A L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE

NOUVELLES RECHERCHES

(*Fin*[1])

## LE CAPITOLE

Jusqu'après le premier tiers du XVIe siècle les travaux entrepris au Capitole furent relativement secondaires. La place ne commença à perdre sa physionomie médiévale que sous le règne de Paul III. La vue dont nous donnons le fac-similé (p. 152) nous montre l'ensemble des monuments tels qu'ils étaient après l'installation de la statue équestre de Marc-Aurèle (1538) et avant le remaniement, d'après les plans de Michel-Ange, du palais des Conservateurs; elle corrobore les données fournies par le plan de Gamucci (1565)[2]. Dans les *Antichità* de Fulvio, éd. de 1588, p. 35 vo, et dans la *Topographia* de Marliano, éd. de 1588, fol. 15 vo, on voit déjà la place flanquée des deux palais latéraux, telle à peu près qu'elle est aujourd'hui. (Le même bois a servi pour les deux ouvrages.) La seconde édition de Gamucci, publiée en 1588, a conservé, au contraire, à la place du Capitole sa forme ancienne (fol. 22).

Le buste colossal, exposé sous les arcades du palais des Conservateurs, est le buste de Commode, trouvé sous Innocent VIII.

1. Voyez la *Revue* de juillet 1884, de juin et juillet-août 1885, de février, mars, avril-mai et juin 1886.
2. *Le Antichità della città di Roma.* Cf. la *Beschreibung der Stadt Rom*, t. III, 1re partie, p. 106.

1423. Décembre. « Duc. diciocto et bol. octo pacammo a Antonio dello Scucto fallename, mastro dello palazzo per spese per esso facte per reparationi de comandamento del presente senatore, come appare la polissa de di XXIIII de dicembre. » — *A. S. V.*, Intr. et Ex. Cam., 1423-1424, fol. 177.

» Décembre. « A Antonio de Angelo dalla Pedacchia fallename per supplemento de uno tavolato ordinato in nella camera delli conservatori, come appare la polissa adi XXIIII de dicembre. It. duc. uno et bol. tre pacammo allo decto Antonio per prezzo di mezzo centinaro de tevole operate in nello tecto sopra lo decto sopracelo, come appare la decta polissa. » — *Ibid.*, fol. 176 v°. Cf. *Les Arts à la cour des Papes,* t. I, p. 16.

1424. 26 octobre. « Duc. quactro pacammo a Meo dell' Arciprete mastro del palazzo di Campidoglio per certe spese per esso facte del d° palazzo et la stantia et cocina delli conservatori. It. per sei opere messe et cose comprate per acconcime del tecto et finestre et tinello et stantia dei conservatori duc. tre, bol. trentaquactro et den. octo. » — *Ibid.*

» Novembre. « Mag° Blaxio carpentario flor. decem octo auri de cam. pro certo laborerio per eum facto in palatio Capitolii Urbis pro quibus debet solvere d. Romanus de Urbeveteri olim locum tenens Dni Senatoris fl. novem auri similes. » — *Ibid.*, fol. 258 v°.

1427. 18 juillet. « Nucio de Ciaffo civi rom° pro expensis per ipsum factis in muris et furchis apud Capitolium de novo factis fl. sexdecim de bon. L. pro quolibet floreno, bon. quindecim et den. tres monete currentis. » — *A. S. V.*, Int. et Ex. Cam., 1426-1430, fol. 26.

1468. 5 décembre. « Magistro Firmo de Carvagio muratori florenos quinquaginta de carlenis X pro floreno pro parte solutionis et satisfactionis certe fabrice quam ipse ex ordinatione camere facit in faciendo certa architecta in salaria Capitolii » — M. 1466-1468, fol. 60.

1489. 17 mars. « Alfonso Salvati de Anania habitatori Urbis florenos quadraginta de k. X pro floreno pro opere per eum facto

in salaro Capitolii dicte Urbis. » — M. 1489-1492, fol. 67. — 23 juin. Fl. 98 b. 15. Même motif : *Ibid.*, fol. 67 v°.

» 23 juin. « Alfonso Salvati de Anania habitatori Urbis florenos nonaginta octo de K. X pro floreno et b. 15 pro opere per eum facto in salaro Capitolii dicte Urbis. » — M. 1489-1492, fol. 67 v°. Dat. Romæ die XXIII junii 1489, fl. 98. En marge : « pro Alfonso Salvati. »

» 19 août. « Magistro Basso lapicide de Florentia florenos quatuordecim de k. X pro floreno pro factura quinque lapidum cum armis sanctissimi domini nostri et commissarii ponendorum supra salariam Capitolii. Item solvatis ducatos duos similes pro ponendis in loco debito et ordinato hujusmodi lapidibus Alfonso de Anania notario dicti salis qui habeat curam faciendi poni dictos lapides in dictis locis ordinatis et de illis satisfaciat muratori qui dictos lapides ponat. » — M. 1489-1492, fol. 67 v°.

1488-1490. « A la dicta Camera di Roma adi XXII novembre a Jubileo de Vulterchlano per la fabrica de Capitolio de li denari del supradicto mastro Petro Philippo de Spoleto per doi mesi e jorni XII per mandato dictorum conservatorum de IIII novembris. D. XIIII b. VII. » — *Reg. deposit. Cam. Capitol.* 1487-1490, fol. 23.

1492. 23 juillet. « De mandato facto primo et XX° novembris 1490 flor. auri de camera centum septuaginta, videlicet flor. 50 heredibus Petri Chiavellutii olim scribe senatus urbis pro restitutione totidem mutuavit camere super dicto officio et flor. 120 s. d. n. pro pretio unius domus in platea Capitolii demolite pro amplificanda dicta platea, que domus erat Jo. Petri de Spiritibus. Ad introitum ab eo supra fol. 121. » — *Arch. secr. vat.*, Intr. et Ex. Cam., 1491-1492, fol. 248.

1537. 23 février. « M^ro Jacobo bononien. muratori scut. auri triginta sex et bol. 93 1/2 de jul. X pro quolibet scuto pro residuo sui laborerii et pro tot operibus factis in reparatione palatii senatus[1] vestri capitolini. » — M. 1534-1537.

1. Ce mandat est adressé au « magnifico domino alme urbis senatori. » Le 20 mars suivant, payement de 36 écus, 93 1/2 bol. « pro residuo sui laboreri et pro tot operibus factis in reparatione palatii senat. capitolini... » (*Ibid.*, fol. 215 v°.)

## MONUMENTS DIVERS

### *L'arc de Constantin.*

La municipalité romaine fit de fort bonne heure de louables efforts pour la conservation des antiquités de la Ville éternelle. Les deux documents ci-après rapportés ajoutent d'intéressants détails à ceux que l'on possédait ; ils nous apprennent qu'en 1498 on remplaça plusieurs des têtes de l'arc de Constantin (sans doute des têtes des prisonniers barbares) et qu'en 1499 on y pratiqua une porte.

On sait que les contemporains ont accusé Lorenzino de Médicis d'avoir mutilé, en 1534, les statues de l'arc de Constantin [1]. Il résulte de nos documents que plusieurs des têtes manquaient dès lors. Nibby a d'ailleurs cherché à justifier Lorenzino de cet attentat odieux [2].

1498. 3 novembre. « Item per uno mandato de di 3 de novembre ducati tre cont. a Christofano Ciotty conestabile delli conservatori per mettere certe teste de marmo all' archo de Constantino et netarlo, come apare per mandato delli signori conservatori. » — *Reg. Cam. govern.*, 1497-1502, fol. 90.

1499. « Item per uno mandato de di 15 de febraro 1499 ducati quatro, b. 60 1/2 cont. per spese facte per una porta in l'archo appresso a Coliseo et spese facte in uno che se brusó per legna et altre cose, come apare per mandato delli signori conservatori. » — *Ibid.*, fol. 92.

### *Arc situé près du palais de Saint-Marc.*

1537. 16 janvier. « Magro Bartholomeo de Brusino muratori et sociis ad bonum computum pro devastatione arcus juxta palatium S[ti] Marci de Urbe permanentis scuta vigintiquinq. de juliis

1. Varchi, liv. XV, p. 588.
2. *Roma nell' anno* 1838, parte antica.

decem pro quolibet scuto et scuta similia quindecim dno Jo. Bap^te^ florentino computiste fabrice S^mi^ D. N. persolven. operariis et caratteriis qui lignamina dicti arcus deferent in munitione Palatii..., in totum scuta quadraginta similia... Barth^o^ muratori pro devastatione arcus. » — M. 1531-1537, fol. 189.

*Le Forum Boarium.*

1536. 11 février. « D. Jacobo et Antonio de Cavaleriis civibus romanis duc. quatringintos et septuaginta auri de camera de juliis X pro ducato pro precio cujusdam ipsorum domus et hospitii in foro Boario prope et adversus ecclesiam Sancti Laurentii, sic extimate, quam prefatus Dominus noster demoliri et solo equari fecit, ad ornamentum dicti fori et antiquitatum ejusdem. » — M. 1535-1537, fol. 108 v°.

*La tour de None.*

1526. 27 février. « Spectabilibus viris d. Philippo de Strotiis et sociis mercatoribus, etc. depositariis, etc. De mandato, etc., ac auctoritate, etc., tenore presentium committimus et mandamus quatenus de dictis pecuniis solvatis magistris Perino florentino et Joanni de Chisiis de Pergamo muratoribus in urbe duc. centum triginta auri in auro largos eisdem debitos per cameram apostolicam ad bonum computum occasione fabrice Turris None per eos facte et fiende quos sic solutos in computis vestris admittemus, etc., prout admittimus, etc. Datum, etc. Die xxvii februarii 1526. Visa. » — M. 1525-1527, fol. 29 v°.

1537. 30 juin. « M^o^ Andreæ de Cumis muratori ducatos decem et septem et bol. 33 auri de camera de jul. X pro ducato occasione amatonati constructi in Curia Turris None, prout apparet, etc. » — M. 1537-1541, fol. 8 v°.

*La fontaine Trevi.*

1485. 20 décembre. « De mandato facto per introitum et exitum die 15 dicti flor. quingentos auri de camera, videlicet flor. tre-

centos heredibus quondam dni Johannis de Buccabellis quos S. D. N. eis donare voluit. Et florenos ducentos pro reparatione fontis Trivii ad introitum a d. Bartolomeo de Camerino in hoc libro fol. 23. » — *Arch. Secr. Vat.*, Intr. et Ex. Cam. 1485, fol. 175 v°. Cf., *les Arts à la Cour des Papes*, t. I, p. 156 ; t. II, p. 96, 329 ; t. III, p. 174-176.

---

## NOTES
## SUR UN RECUEIL DE DESSINS DU XV$^{e}$ SIÈCLE
### REPRÉSENTANT LES PRINCIPAUX MONUMENTS DE ROME

---

Je dois à l'obligeance de M. le professeur Justi, l'éminent biographe de Winckelmann, les notes suivantes sur un précieux recueil de dessins conservé à la Bibliothèque de l'Escurial. L'importance de cette collection, jusqu'ici absolument inconnue des archéologues, n'échappera à personne : les dessins de Madrid, dont j'espère pouvoir reproduire prochainement les principaux, ont désormais leur place marquée à côté des relevés de Giuliano da Sangallo, de Bramantino Suardi et de Heemskerk.

A/C II 7 Libro de dibujos o antiguedades, / de mano / con 75 hojas utiles. / D. Di° (Diego) de M$^{a}$ (Mendoza).

Ce titre a été tracé par quatre mains différentes ; le nom mentionné à la fin est celui d'un des possesseurs du recueil. La plupart des feuillets sont couverts de dessins sur le recto et sur le verso. Les dix premiers feuillets sont paginés en chiffres romains, les quarante-six suivants en chiffres arabes ; quant aux sept derniers, ils ne portent aucune pagination. Ces dessins sont exécutés à la plume ; un assez grand nombre d'entre eux sont accompagnés de notes ou de cotes ; aux indications de provenances une main différente a parfois ajouté des observations spéciales. La date 1491, tracée au fol. 39, sur un bouclier faisant partie de grotesques (armes, dauphins, tête de Méduse, etc.), est peut-être celle à

laquelle le recueil a pris naissance. Cette date est ainsi libellée :

ROMA
MCCCCLXXX
XI

Voici l'indication des principaux dessins, d'après les notes que M. Justi m'a communiquées il y a quelques années :

Fol. III, IV. Indications et mesures pour un orfèvre : « a Luigi di Jachomo gioellieri a la bottega di messer Girolamo Guglio... Similit Pietro d. 7° » Vient ensuite un calice avec les mots « argento » sur le col, « diaspro chon amatista » sur la panse, « argento dorato » sur le pied, et la mention « ducati 100. »

Fol. IV. Dessin de la mosaïque de sainte Constance, sur la Via Nomentana : « tutto musaicho in sancta Ghostanza. »

Fol. V. Vue de « Sinighaglia. » Au verso une frise de dieux marins, reposant sur deux consoles : « In san Francescho in esteveri. »

Fol. VI. Cheval qui se cabre ou qui vole, à côté de lui un jeune homme (Héliodore ?). Au verso, une coupe : « diaspro chon chornuole ».

Fol. VII. Une rotonde, avec des colonnes composites : « Fregio di pietre fine; da qui in su di musaico. »

Fol. VIII. Vue de Rome : « Palazzo papale. » Semble avoir été prise de derrière la porte Sant-Angelo. Au verso, un sarcophage avec le Jugement de Pâris : « A sancta Maria a Montorone in Roma. » Plus loin, un jeune homme sur un bélier, avec un vase, et une auréole autour de la tête : « Volta dorata. »

Fol. 1. Trophées, chapiteaux, bases à « S. Savyna (?) volta delle civette ».

Fol. 2. Ornements en forme de candélabres. Au verso, un plafond : « tutta (?) gialla. »

Fol. 3. Satyre enchaîné. Au-dessus, des trophées : « Grotta gialla. » Au revers, un plafond.

Fol. 4. Grotesques en forme d'arc : « Testa volta nera. » Au verso : Bas-relief avec le Triomphe de Galatée, un joueur de flûte sur un hippocampe : « In sant Appostolo. »

Fol. 5. Bouclier, armes, etc. Au verso, candélabres : « in sancta Agngniesa. »

Fol. 6 Grotesques.

Fol. 7. Trophées. « A l'archo male arrivato. » Au verso, un candélabre.

Fol. 9. Vue du forum, avec les temples de Saturne et de Vespasien (la partie de gauche, quand on regarde du haut du Capitole) : « l'arco Settymeo Severo. » Au revers, une corniche : « Antonin Pio. » C'est ici qu'apparaît pour la première fois une note de la seconde main : « ad hostium curtile (?). »

Fol. 10. Fragment de corniche.

Fol. 11. Chapiteau.

Fol. 12. Bases. Au verso, un plafond.

Fol. 13. Chapiteau. Au verso, vue intérieure du « Chuliseo. »

Fol. 14. Paroi avec pilastre et corniche du « chastello sant' Agnolo ». La main B a ajouté : « Per freso supra le colone... del cortile sulle teste antiq. » Au revers, façade avec deux colonnes et pilastres toscans. Frise avec bucranes : « A chanto a Santo Adriano. »

Fol. 15. Plafond. Au verso : « Veduta di fiume » (un château circulaire).

Fol. 16. L'arc d' « Anchona. » Au revers, le « Ponte giudeo. »

Fol. 17. Bas-relief avec le sacrifice d'un taureau (prototype du sacrifice de Lystra ?). Au verso, vue du Colysée et de l'arc de Constantin.

Fol. 18. « Porta della Ritonda » (Panthéon). Au verso, le temple d' « Antonino e Faustina. »

Fol. 19. L'intérieur du Panthéon. Au verso, le « Chastello Sant' Agnolo. »

Fol. 20. Victoire, traçant sur un bouclier le mot VIHTORIA (*sic*), vue de profil ; belles draperies. Au verso, Marc-Aurèle.

Fol. 21. Peinture. Psyché : « la volta degli stuchi. » Au revers : « A Ttiboli. » Ara, nymphes ; dans les angles, des sphynx avec des griffes.

Fol. 22. « Capo di Bove » (Cecilia Metella). — S. Urbano apresso a via Appia acanto al teatro. » (Le grand Cirque ?)

Fol. 23. Deux bas-reliefs, triton avec nymphe et Cupidon. Même dessin sur le revers. Deux « putti » avec des festons de fruits, autour desquels dansent un triton et des nymphes. Arabesque avec deux hiboux : « Volta delle civette. »

Fol. 24. Paroi décorée, avec la naissance d'un arc. Frise avec des cornes d'abondance : « de musaico nella Turpea (?). » Au verso, chapiteau, divinité fluviale.

Fol. 25. « Ara D. N. S. » Deux centaures avec des putti, jouant de la harpe ou de la flûte : « in Pisa (?) la valle. » Bas-relief, quatre amazones couchées : « Fregio del choperchio de la mazone. » Au revers, deux guirlandes de fruits.

Fol. 26. Statue d'Hercule : « del chardinale di Siena, trovato in monte Chavallo nela chapella d'Erchole. » Au verso, paroi avec quatre piliers corinthiens : « in via Appia fuori di Roma. »

Fol. 27. « Frontone de Santaghiolo. » Pilastre d'angle et chapiteau. Deux « putti » avec une tête de Méduse : « Nella turpea (?). » Au revers, des arcades : « Ghalba chiamato... bari. » Mosaïque « in san Cosimo e Damiano. »

Fol. 28. Divinité fluviale (le Nil) appuyé sur un sphynx. Au verso, Triomphe de Bacchus avec des éléphants.

Fol. 29. La Chute de Phaéton : « Ara celi (?). » Au verso, « Veduta d'Ara celi » (à droite, vue du Colisée, au centre la « Meta sudans »).

Fol. 31. Grotesques. Au verso, vue extérieure du Colisée ; sarcophage : char ; deux femmes agenouillées ; sur le devant Pallas. Fronton : « apresso a san Bastiano. »

Fol. 32. Plafond orné. Rosettes et petites figures : « Choliseo ». Au revers : « Ritonda ».

Fol. 33. Niche d'autel avec un fronton courbe : « di Santa Maria Ritonda. » Revers, deux bas-reliefs provenant de Santa Maria in Trastevere. Festons, char avec chevaux, bas-reliefs analogues provenant de Santa Cecilia.

Fol. 34. « Al archo di Trusi. » Deux statues sans tête. Au verso : « Sepoltura di Remolo a Testaccio. »

Fol. 35. Voûte : « A spoglia Christo. » Au revers, deux victoires : « al archo di Vespasiano. »

Fol. 36. L'arc de Titus. Au verso, statue (sans tête) d'une muse : « Chaferelly. »

Fol. 37. Trois pilastres, frise dorique avec des crânes de béliers : « sepultura apresso a san Marcho d'un consolo romano ». Au verso, statue de femme avec une corne d'abondance dans la main droite; le bras droit est brisé : « Messer Grifonetto. »

Fol. 38. Deux autels (?); coupes. Au verso, un autel, deux chapiteaux, trois bases.

Fol. 39. Grotesques : « Nerva » avec la date de 1491 (voy. ci-dessus).

Fol. 40. Autel avec sa base. Au revers, statue d'une Heure (?), marchant à grand pas, tenant, de la main gauche levée, un vase avec des fruits; la droite étendue; vue de profil : « in sulla piaza di sancto Pietro. »

Fol. 41. Grotesques.

Fol. 42. Apollon du Belvédère, vu de profil. La main gauche manque. La même statue vue de face : « nel orto di sa(n) Pietro in Vinchola. » Au revers, la colonne Antonine.

Fol. 43. « Teatro di Savegli. » Statue de Cérès, avec un flambeau dans la droite, à ses côtés un dauphin; des banderoles dans ses cheveux, le bras gauche est engagé dans les plis du manteau, la main posée sur le dos : « A santo Apostolo. »

Fol. 44. Bas-reliefs représentant un combat d'amazones : « san Gosimo e Damiano. » Bas-relief avec des bucranes et une corne d'abondance. Statue trônant (on ne voit que la partie inférieure, les jambes avec le bras gauche tenant un sceptre) : « Di Janni Cianpolin. » Au verso, vue de l'Aventin.

Fol. 45. Grotesque provenant du Forum de Nerva.

Fol. 46. Volta dele civette. » Au verso, divinité fluviale : « Marfurio (?) di chavagli (?). »

Viennent ensuite des bas-reliefs de la colonne Trajane, des vaisseaux romains, des plans du Colisée, du Panthéon, de Sainte-Constance, etc.

Eugène Muntz.

———————

# ÉTUDES

# SUR QUELQUES CACHETS

ET

## ANNEAUX DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

(*Suite*[1])

---

## XXXIV

### BAGUE SIGILLAIRE DE DIANA





Cette bague inédite fait partie de la belle collection de M. Alfred Danicourt; elle a été acquise, par ce dernier, à la fin de l'année 1885, d'une personne qui en était devenue elle-même propriétaire dans une ville du bassin oriental de la Méditerranée[2]. Elle est en bronze, et, par sa forme, par l'encadrement du chaton dont elle est ornée et les sigles répétés de *Signum* ou *Sigillum* (§), inscrits au-dessus et au-dessous du monogramme, elle nous paraît appartenir à l'époque gallo-franque.

Cet anneau est orné d'un chaton, ménagé à même le métal et de forme ovale, qui a 14 à 15 millimètres dans le plus grand axe, 11 à 12 dans le plus petit. Sur ce chaton est tracé un mono-

1. Voir la *Revue archéolog.*, 3e série, année 1884, t. I, p. 141; t. II, p. 1, 193, 257; année 1885, t. I, p. 168, 305 et 348; t. II, p. 42, 44, 45, 46, 129 et 321; année 1886, t. I, p. 20, 216 et 341; t. II, p. 1, 40 et 137; année 1887, t. I, p. 47.

2. Probablement Smyrne ou Alexandrie, d'après les indications de M. Danicourt.

gramme, au-dessus et au-dessous duquel on voit inscrit, dans le sens rétrograde, le sigle abréviatif de *Signum* ou *Sigillum*. Le tout, encadré dans un grènetis ou pointillé, doublé d'un trait au burin, est gravé en creux.

La baguette de l'anneau est déformée et a été même brisée et maladroitement réparée en deux endroits, de façon à rendre difficile le mesurage exact de son ouverture. Néanmoins, comme elle n'a, dans son plus grand diamètre, que 18 millimètres, et 14 environ dans le plus petit, l'ouverture primitive devait être tout au plus de 16 à 17 millimètres, et ne pouvait donner entrée qu'à un doigt de femme et même à *un petit doigt* de femme ou de jeune fille.

De là découle ce premier fait que la bague qui nous occupe était portée par une femme, et que nous devons chercher dans le monogramme un nom féminin. En second lieu, la présence du sigle de *Signum* ou *Sigillum* implique que ce nom doit être décliné au génitif.

Il se déchiffre d'ailleurs sans trop de difficulté. C'est celui de DIANE. Le D initial, le N et le E sont très apparents; le I est représenté par la dernière barre perpendiculaire, et le A non barré, par le premier jambage perpendiculaire et la barre oblique intérieure du N. Nous avons donc, pour l'ensemble :

SI*gnum* ou SI*gillum* DIANE.

Ce vocable est déjà inscrit, en toutes lettres, avec celui de *Avius*, sur un anneau de mariage ou de fiançailles que nous avons décrit dans une de nos précédentes Études [1]. Nous avons montré que, d'après la nature des objets trouvés dans la sépulture d'où provient cet anneau, il avait dû appartenir à l'époux ou fiancé *Avius*.

Le bijou qui nous occupe a été porté, comme il est dit plus haut, par une femme ou jeune fille appelée *Diana*. Ce vocable ayant été assez usité au moyen âge [2], il n'y a aucune raison de tenter un

1. Notice n° XXIV.
2. Voir la citation faite dans la notice précitée.

rapprochement entre la propriétaire de notre bague et la personne mentionnée sur l'anneau à la légende *Diana* + *Avius*. Ce rapprochement serait même, à priori, d'autant plus inadmissible que, par l'inhabileté de l'exécution et surtout par la grossièreté du dessin de l'effigie gravée sur le chaton, ce dernier objet doit être attribué à la fin du VII^e siècle, peut-être même à la première moitié du VIII^e, tandis que celui dont il s'agit ici remonte probablement au VI^e.

Un détail sur lequel il convient d'insister, c'est la présence du sigle 8 inscrit deux fois sur notre bague.

Dans le cours des présentes Études, j'ai signalé, à plusieurs reprises, la place importante et parfois prépondérante, que les lettres SI, le S barré, ou même le S seul, occupaient dans les inscriptions sigillaires, et j'ai été amené à y voir des abréviations ou les initiales de *Signum* ou de *Sigillum*. Mais je n'avais pas encore rencontré d'exemple certain de leur emploi avec cette valeur. Cet exemple nous l'avons, sous une forme indiscutable, et répété, dans l'anneau de *Diana*, qui acquiert par là un intérêt tout particulier.

## XXXV

### EXPLICATION D'INSCRIPTIONS SIGILLAIRES GRAVÉES SUR DEUX BAGUES PRÉCÉDEMMENT DÉCRITES

Les observations qui terminent notre précédente notice m'engagent à revenir sur deux bagues sigillaires trouvées près de Melle (Deux-Sèvres), et décrites dans le cours des présentes Études.

Le chaton[1] de la première est orné d'un monogramme, où j'ai déchiffré le nom de BENIGNVS ; sur le chaton de la deuxième, on voit seulement un S accosté de trois points ou globules, et j'ai déclaré, dans l'article qui lui est consacré, ne pouvoir définir

1. Voir les notices XIV et XV.

le sens de cette lettre isolée, ni même l'indiquer d'une manière conjecturale.

Les considérations et les faits exposés plus haut, touchant l'emploi fréquent du groupe SI, du S barré et du S seul, avec la valeur, soit de *Signum* ou *Sigillum*, soit de *Signavi* ou *Subscripsi*, m'ont suggéré un léger amendement à la leçon BENIGNVS du premier anneau, et une explication du S pointé du second.

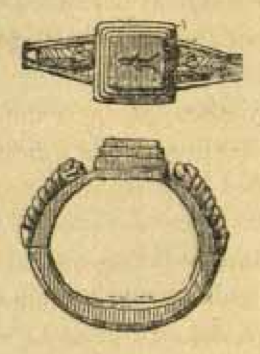
Concurremment avec la lecon BENIGNVS, je pense qu'il convient d'admettre deux hypothèses. Dans la première, le S posé en travers de la barre oblique médiane du grand N, aurait la valeur du S barré, c'est-à-dire de *Signum* ou *Sigillum*, et, dans ce cas, ce nom serait décliné au génitif BENIGNI. Dans la deuxième hypothèse, le nom serait maintenu au nominatif, ainsi que nous l'avions proposé, et le S serait, comme on le voit dans d'autres exemples que nous avons produits, l'initiale de *Signavi* ou *Subscripsi*.

Quant à l'anneau-cachet qui porte seulement le S pointé, je dois tout d'abord signaler une circonstance importante dont il me semble qu'il faut tenir grand compte : il a été trouvé en même temps *et dans la même sépulture* que la bague au monogramme de *Benignus*. Les deux objets ont, à droite et à gauche du chaton, des cabochons ou globules disposés en feuille de trèfle, et, d'après leur forme, ils sont manifestement l'œuvre du même orfèvre : ils devaient appartenir l'un et l'autre au personnage dans la tombe duquel on les a recueillis.

Il est naturel de penser que le propriétaire de ces deux bijoux se bornait, pour signer sa correspondance, à y apposer celui qui portait son nom en monogramme; et que, pour souscrire les actes où il figurait en qualité de partie ou de témoin, il employait le même cachet, mais en faisant précéder ou suivre son nom de l'empreinte du deuxième cachet, c'est-à-dire du sigle usité, soit de *Signum* ou *Sigillum*, soit de *Signavi* ou *Subscripsi*.

## XXXVI

### ANNEAU DU MUSÉE DE MONTPELLIER AU SYMBOLE DU POISSON



Le musée de Montpellier possède un anneau d'or fin, trouvé, en 1851, près du village de Montbazin (Hérault). Cet anneau, qui a 21 millimètres d'ouverture, est orné d'un chaton carré, formé de trois assises en retrait l'une sur l'autre, et d'une hauteur totale de 5 millimètres au-dessus de la baguette. Ce chaton a 11 millimètres de côté à sa base, et 8 seulement à son sommet : il présente, gravé en creux, un poisson nageant de droite à gauche (pour le lecteur), et il est accosté de deux reptiles, difficiles à mieux définir, qui couvrent une partie de la baguette. Nous ne pouvons dire si le chaton et les reptiles figurés à droite et à gauche ont été soudés sur la baguette ou ménagés à même le métal [1].

M. Al. Germain, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Montpellier et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, récemment décédé, sur la proposition duquel la Société archéologique de Montpellier fit l'acquisition de ce précieux bijou, l'a publié en 1855, et en a donné un intéressant commen-

1. Notre regretté confrère, M. Germain, à qui j'avais demandé de vérifier le fait, m'écrivait le 9 janvier dernier : « Voici, l'anneau au poisson sous les yeux, la réponse à votre questionnaire. Je n'oserais affirmer que le chaton ne soit pas soudé à l'anneau; mais la soudure aurait été, dans ce cas, tellement déguisée, qu'elle serait à peine perceptible. Il ne serait pas impossible qu'il en eût été de même des deux reptiles affrontés qui encadrent le poisson. J'ai soumis la question à M. Ad. Ricard et à d'autres juges à l'œil exercé : ils sont perplexes tout comme moi. »

taire[1]. Il a rappelé, quant au poisson, le rôle important qu'il avait eu dans la symbolique chrétienne; Clément d'Alexandrie, à la fin du IIe siècle, le rangeait parmi les emblèmes qu'il recommandait aux chrétiens de son temps de faire graver sur les cachets de leurs anneaux[2].

Quant aux deux reptiles qui accostent le chaton de notre bague, M. Germain s'est demandé s'il fallait y voir des chenilles ou des serpents, symboles de régénération par le baptême et la pénitence.

Relativement à la date de la fabrication, notre savant confrère estimait que, par son style et les emblèmes dont il était orné, ce petit monument appartenait au Ve siècle.

De son côté, M. E. Le Blant a pensé, et avec raison suivant nous, que la forme de notre anneau le reporte aux temps mérovingiens, et qu'il fournit une preuve nouvelle de l'emploi persistant, dans les provinces de l'empire, du poisson symbolique, alors que les chrétiens de Rome avaient depuis longtemps cessé d'en faire usage[3]. La preuve de cette persistance se trouve dans une inscription lapidaire de Trèves, de la fin du VIe siècle ou du commencement du VIIe, autour de laquelle sont gravés deux poissons et deux colombes[4]; la colombe était aussi, comme nous le ferons voir plus loin, un des nombreux emblèmes du Christ[5], et l'un de ceux que les fidèles faisaient fréquemment graver sur leurs anneaux.

1. *Mémoires de la Soc. archéologique de Montpellier*, année 1855, p. 137 et suiv.

2. *Pædagogus*, lib. III, cap. 11. Voici le texte de ce passage, particulièrement intéressant pour l'histoire de la sphragistique :

« Τὸν δακτύλιον οὐκ ἐπ' ἄρθρῳ φορητέον τοῖς ἀνδράσι, γυναικεῖον γὰρ τοῦτο · εἰς δὲ τὸν μικρὸν δάκτυλον ; καὶ τοῦτο εἰς τοὔσχατον καθιέναι · ἔσται γὰρ οὕτως εὐεργὴς ἡ χείρ, ἐν οἷς αὐτῆς δεόμεθα · καὶ οὐ ῥᾷστα ὁ σημαντὴρ ἀποπεσεῖται τῇ μείζονι τοῦ ἄρθρου συνδέσει φυλλατομενος. Αἱ δὲ σφραγῖδες ἡμῖν ἔστων πελειάς, ἢ ἰχθύς, ἢ ναῦς οὐρανοδρομοῦσα, ἢ λύρα μουσική, ᾗ κέχρηται Πολυκρατης, ἢ ἄγκυρα ναυτική ; ἣν Σέλευκος ἐνεχαράττετο τῇ γλυφῇ · κἂν ἁλιεύων τις ᾖ Ἀποστόλου μεμνήσεται, καὶ τῶν ἐξ ὕδατος ἀνασπωμένων παιδίων. Οὐ γὰρ εἰδώλων πρόσωπα ἐναποτυπωτέον, οἷς καὶ προσέχειν ἀπείρηται, οὐδὲ μὲν ξίφος, ἢ τόξον, τοῖς εἰρήνην διώκουσιν, ἢ κύπελλα τοῖς σωφρονοῦσιν. »

3. *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 427, n° 608.

4. *Ibid.*, t. I, p. 370-371, n° 261.

5. Voir notamment R. Garrucci, *Hist. de l'art chrétien*, t. VI, planche 410, fig. 1 et 2, où l'on trouve représentée une série d'emblèmes du Christ.

## XXXVII

### AUTRE BAGUE AU SYMBOLE DU POISSON, ATTRIBUÉE A SAINT ARNOUL, ÉVÊQUE DE METZ



Il existe dans le trésor de la cathédrale de Metz suivant les uns[1], au musée de la ville de Metz suivant d'autres[2], une bague qui, d'après une légende rapportée par Paul Diacre[3], aurait appartenu à saint Arnoul (*Arnulphus*), évêque de la cité messine de 614 à 626[4].

Voici cette légende telle qu'elle nous a été transmise : Arnoul, alors déjà évêque, passant sur un pont, jeta sa bague dans la Moselle et dit : « Je croirai mes péchés effacés lorsque cette bague me sera rendue. » Un de ses serviteurs la trouva quelques années après dans les entrailles d'un poisson. Le bijou fut conservé précieusement, et, ayant échappé en 1793 à la destruction, il devint plus tard la propriété de l'abbé Simon, grand archidiacre de la cathédrale, qui la réintégra dans le trésor.

M. Le Blant, à qui nous empruntons ces détails, a publié le chaton de notre anneau, dans le tome Ier de son ouvrage paru en 1856, au moyen d'une empreinte qui lui avait été fournie par M. Victor Simon, en ce temps conseiller à la cour d'appel de Paris.

1. E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 420, n° 321 A. Ce bijou avait été déjà décrit et figuré dans l'*Hist. de Metz*, par les Bénédictins; Bégin, *Metz depuis dix-huit siècles*, t. II, p. 205 ; le *Spicileg. Solesm.*, t. III, tab. III, n° 4, et p. 578; et l'abbé Chaussier, *De l'origine apostolique de l'Église de Metz*, p. 57. Il est aussi reproduit dans R. Garrucci, *Hist. de l'art chrétien*, t. VI, planche 478, fig. 2.
2. De Marsy, *Bulletin de la Soc. hist. de Compiègne*, t. V, année 1883.
3. Dans D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. I, preuves, col. 58. Cf. *ibid.*, p. 378.
4. Saint Arnoul, élevé au siège épiscopal de Metz en 614, résigna cette dignité en 626, et mourut en 640.

Il y a reconnu une allusion à l'initiation chrétienne, qui a donné lieu aux poètes de nommer le Christ « *Rete*, filet[1] »; appellation que l'un d'eux a nettement expliquée dans ce vers :

« *Retia* cur? Sparsas quod colligat undique gentes[2]. »

Le sujet symbolique représenté sur le bijou qui nous occupe, a été exécuté assez grossièrement pour qu'on doive le faire descendre à une époque fort basse, où les notions et les traditions de l'art romain étaient à peu près perdues. Néanmoins, M. Le Blant l'a jugé antérieur à la fin du IVe siècle, sans doute parce qu'au moment où il composait et publiait la première partie de son livre, il était encore sous l'empire de cette idée que l'emploi de l'emblème du poisson ne s'était pas continué au delà de cette époque. Notre savant confrère a reconnu depuis que si cet usage avait, en effet, disparu de Rome, il avait persisté bien plus longtemps dans les provinces, et il en a lui-même constaté un exemple daus la bague mérovingienne qui a fait l'objet de notre précédente notice; il n'y a plus, dès lors, à ce point de vue, aucune difficulté à admettre l'attribution de notre anneau, soit à l'évêque saint Arnoul de Metz, soit à tout autre personnage de ce temps.

## XXXVIII

### ANNEAU AU SYMBOLE DE LA COLOMBE DE L'ARCHE

La Société des Antiquaires de France, dans sa séance du 9 décembre 1853, reçut de M. Adrien de Longpérier communication « d'un anneau d'or mérovingien », présentant, sur le chaton, une

1. Saint Damase (*Carm.*, VI) : « Verbum, Homo, *Rete*, Lapis, Domus, omnia Christus Jesus. »
Ennodius (*Carm.*, lib. I, cap. IX) : « Hostia, Virgultum, Pastor, Mons, *Rete*, Columba. »
Orientius (dans Martène et Durand, *Thesaur. anecdot.*, t. V, col. 40) : « *Retia*, Sol, Sponsus, Semen, Mons, Stella, Magister. »
2. Orientius, dans Martène, *loc. cit.*, col. 43.

colombe qui portait dans son bec un rameau, et autour de laquelle étaient gravés en creux ces deux mots :

SALBA ME (*Salva me*).

Par malheur, la note insérée à ce sujet par notre éminent et regretté confrère, dans l'*Annuaire* de ladite société[1], n'est accompagnée d'aucune figuration du bijou, et n'indique même pas la collection ou la personne à laquelle il appartenait. Nos efforts pour en découvrir le possesseur actuel étant restés infructueux, nous nous trouvons dans l'impossibilité d'en donner ici une description plus détaillée.

M. de Longpérier, dans la note précitée, a fait observer que la colombe représentée sur notre petit monument, était indubitablement une allusion à celle que Noé fit sortir de l'Arche, et qui y rentra avec une branche d'olivier, annonçant le salut prochain, ce qui répond bien à l'invocation contenue dans la légende : *Salba me* (*Salva me*).

Le savant archéologue rappelait en même temps que cette figure, identique à celle qui décore un denier épiscopal frappé à Chartres au VII^e siècle, est un type emprunté à l'Ancien Testament. « On a cru, ajoute-t-il, reconnaître dans ce denier la colombe de Reims, portant la Sainte Ampoule. Mais la légende de la Sainte Ampoule, insérée pour la première fois, par Hincmar, dans la *Vie de saint Remi*, est postérieure d'environ deux siècles au denier de Chartres[2]. »

## XXXIX

### DE LA COLOMBE, EMBLÈME DU CHRIST. — INTERPRÉTATION DE CE SYMBOLE SUR TROIS BAGUES PRÉCÉDEMMENT DÉCRITES

Une bague sigillaire trouvée près d'Huesca (Espagne) et pu-

1. Année 1853, p. 155. Cette note est reproduite dans les *Œuvres complètes d'Adr. de Longpérier*, publiées par M. G. Schlumberger, t. IV, p. 325.

2. Le célèbre prélat fut élevé, en 845, au siège archiépiscopal de Reims, et mourut en 882.

bliée par nous dans une de nos précédentes Études[1], présente, sur le chaton, un oiseau gravé en creux et entouré de la légende AVITS (*Avitus* ou *Aviti Signum*). Cet oiseau ne tient pas de rameau à son bec ou à sa patte : c'est pourquoi nous n'y avons pas vu et il ne fallait pas y voir, en effet, la colombe de l'Arche. Mais nous avons pensé que c'était le symbole du Saint-Esprit, ou peut-être une allusion au baptême du roi Clovis Ier, à la conversion duquel le saint archevêque de Vienne avait pris une part active.

A ces deux interprétations, il convient d'en ajouter, et peut-être d'en préférer une troisième, basée sur le passage suivant du poète Ennodius Magnus (mort vers 521), qui nous montre, dans la colombe, un des emblèmes et des noms usuels du Christ : « Hostia, Virgultum, Pastor, Mons, Rete, *Columba*[2]. »

Nous voyons aussi la colombe dans une série de symboles chrétiens, figurée sur un monument que le Père R. Garrucci a reproduit dans son grand ouvrage historique sur l'art chrétien[3].

Cet emblème se présente de diverses façons dans les monuments et en particulier sur les monuments funèbres. Tantôt c'est une colombe isolée en tête ou à la suite de l'épitaphe ; tantôt ce sont deux colombes gravées à droite et à gauche de l'inscription dans le sens perpendiculaire ; souvent les deux figures sont affrontées au bas de l'inscription, et séparées par un autre emblème du Christ, tels que le chrisme, le calice surmonté de l'hostie, ou une palme. Parfois enfin, la colombe ou les deux colombes tiennent une palme dans leur bec ou à leur patte. Ajoutons que la palme figure aussi toute seule au bas des épitaphes.

Quand une seule colombe est représentée tenant un rameau semblable à une branche d'olivier, comme sur l'anneau décrit dans notre précédente notice, on est autorisé à y reconnaître une allusion à la colombe de l'Arche. Un monument reproduit par M. l'abbé Montigny[4] et où sont figurés plusieurs des sym-

1. Voir le no III des présentes Etudes.
2. Ennodii Magni *Carmina*, édit. J. Sirmond, 1612, lib. II, cap. IX.
3. *Hist. de l'art chrétien*, t. VI, pl. 410, fig. 1 et 2.
4. *Dictionnaire des antiq. chrét.*, voc. *Symbole*.

boles usités sur les tombes des anciens chrétiens, nous offre, à côté de la colombe avec la branche d'olivier au bec, l'arche de Noé, qui lui donne d'une manière certaine sa véritable signification.

Mais on ne saurait, suivant nous, attribuer le même sens aux autres représentations de la colombe isolée ou des colombes affrontées et séparées par le chrisme ou le calice surmonté de l'hostie, qui est aussi un des emblèmes du Rédempteur. J'estime qu'elles désignent simplement alors le Christ, conformément au témoignage précité d'Ennodius.

J'incline même à croire qu'il convient d'interpréter de la même manière les deux colombes entre lesquelles une palme est gravée, ou qui tiennent chacune une palme, emblème du martyre ou allusion aux palmes que le peuple agitait ou jetait aux pieds de Jésus à son entrée triomphale à Jérusalem.

Et maintenant, en me reportant à l'anneau sigillaire d'Avitus, je conclus que si l'on peut, comme je l'avais indiqué primitivement, voir, dans la colombe gravée sur le chaton, la représentation symbolique du Saint-Esprit, il est préférable d'y reconnaître un exemple de l'emploi, beaucoup plus fréquent à cette époque, d'un des emblèmes du Christ.

Je pense qu'il en est de même de l'oiseau figuré sur deux autres bagues précédemment décrites dans le cours de ces Études : la première porte le nom de *Trasildus*[1] ; la deuxième, en légende circulaire, *Leodenus vivat* (*in*) *Deo*[2]; dans l'une et l'autre, la colombe ne tient pas de rameau : il n'y a donc aucun motif de faire un rapprochement avec la colombe de l'Arche ; et il est tout naturel, au contraire, d'y trouver le symbole le plus usité parmi les anciens chrétiens.

M. Deloche.

1. Voir ci-dessus le n° VI.
2. Voir le n° XXXI.

---

# NOTE

## SUR UN PROCONSUL D'AFRIQUE

# LE POÈTE AVIÉNUS

---

On admettait généralement que le poète Aviénus avait gouverné l'Afrique en 366-367[1]. Or, si l'on ouvre les *Fastes* de Charles Tissot[2], on trouve la place prise par un autre. Le pauvre poète a été congédié, renvoyé à ses chères études, sans qu'on daignât même discuter ses titres. Nous croyons que l'arrêt, s'il est légitime, doit être motivé. Voilà pourquoi nous nous poserons les deux questions suivantes :

1° Ne faut-il pas réintégrer Aviénus dans son proconsulat d'Afrique?

2° A quelle époque peut se placer son gouvernement?

### I

Le poète Rufius Festus Aviénus nous apprend lui-même qu'il a deux fois rempli les fonctions de proconsul. Voici en quelle occasion il nous fait cette confidence. Né en Étrurie, sur les bords du joli lac de Bolséna, il avait conservé pieusement le souvenir d'une divinité locale, la déesse Nortia. Pendant son séjour à Rome, il lui consacra un ex-voto avec une dédicace métrique, dont voici les premiers vers :

*Festus Musoni soboles prolesque Avieni,*
*Unde tui latices traxerunt, Cæsia, nomen,*
*Nortia, te veneror, lari cretus vulsiniensi,*
*Romam habitans,* gemino proconsulis auctus honore,

1. Teuffel, *Geschichte der Röm. Lit.* § 420.
2. *Fastes de la province romaine d'Afrique*, 1885, p. 246.

*Carmina multa serens, vitam insons, integer ævum,*
*Conjugio lætus Placidæ numeroque frequenti*
*Natorum exsultans...* [1].

Aviénus vivait certainement dans la deuxième moitié du IVe siècle; or, à cette époque, dans tout l'empire romain, trois gouverneurs seulement portaient le titre de *proconsul* : c'étaient les gouverneurs de l'Achaïe, de l'Asie et de l'Afrique [2].

Le poète a d'abord gouverné l'Achaïe. Nous en avons pour preuve une inscription athénienne; elle est gravée sur la base d'une statue élevée à « Rufius Festus, proconsul de l'Hellade et aréopagite » par « le sénat de l'Aréopage, le sénat des Trois-Cents et le peuple des Athéniens » [3]. En effet, Aviénus a certainement vu la Grèce. Il raconte dans un de ses poèmes ses excursions à Delphes et aux rochers du Parnasse :

*Illic* sæpe *Deum* conspeximus *adridentem ;*
*Inter turicremas hic Phœbum* vidimus *aras* [4].

Il ne subsiste pas de doute sur le proconsulat d'Aviénus en Achaïe. Restent les deux provinces d'Asie et d'Afrique. Laquelle a gouvernée le poète?

Un certain Festus, connu du rhéteur Libanius et d'Ammien Marcellin [5], fit vers cette époque une brillante carrière dans l'administration des provinces orientales, remplit successivement les fonctions de *consularis Syriæ*, de *magister memoriæ*, et fut nommé enfin *proconsul Asiæ* (environ 380) [6]. Mais les témoignages des auteurs anciens sur le caractère cruel et le mauvais renom de ce Festus, sur ses fonctions d'administrateur en Syrie et de *magister memoriæ*, ne s'accordent pas avec les témoignages certains que nous possédons sur Aviénus. En ce proconsul d'A-

1. *C. I. L.*, VI, 537.
2. C'est ce qui résulte de la *Liste de Vérone* et de la *Notitia dignitatum*. Cf. Bouché-Leclercq, *Manuel des Institutions romaines*, p. 214-217.
3. *C. I. A.*, III, 635.
4. Avien., *Descriptio orbis terræ*, 603-604.
5. Libanius, *de vita sua*, p. 51-52 ; Ammien Marcellin, XXIX, 2.
6. *Cod. Theod.* l. 11 *de cohortal.*; Ammien Marcellin, XXIX, 2.

sie, de bons juges ont reconnu déjà l'auteur du *Breviarium*, Rufus Festus, qu'il est impossible d'identifier avec le poète [1].

Voilà pourquoi nous sommes amené à chercher en Afrique le deuxième proconsulat d'Aviénus. Plusieurs passages des œuvres du poète prouvent qu'il avait visité l'Afrique et l'Espagne. Il connaissait Gades et déclare d'ailleurs qu'à l'exception de la fête d'Hercule il n'y a trouvé rien d'intéressant :

> *Nos hoc locorum, præter Herculaneam*
> *Solennitatem,* vidimus *miri nihil* [2].

Il décrit les paysages et peint les types africains avec une singulière précision et un sens du pittoresque bien rare chez les auteurs anciens qui ont parlé de l'Afrique. Voyez, à propos des nègres du Soudan, ce portrait énergique qui trahit le témoin oculaire :

> *Corpora proceri, nigri cute, viscera sicci,*
> *Et circumvincti nervis extantibus artus* [3].

De plus, Aviénus se plaît à imiter et à citer les auteurs qui sont à la mode dans l'Afrique romaine, Salluste, Juba, le Carthaginois Himilcon [4]. Il apprécie fort les descriptions du Jugurtha de Salluste [5], comme tous les gens qui ont voyagé en Algérie et en Tunisie. Le poète a même souvent les qualités et les défauts ordinaires des Africains, le coloris et le pittoresque du style, le goût de l'antithèse et du mot populaire, le mépris des conventions grammaticales et de la prosodie classique.

De tous ces faits, l'on peut conclure qu'Aviénus connaissait bien l'Afrique et y avait séjourné. Il en avait conservé bon souvenir. Revenu en Italie, il souffrait d'une maladie de foie. Il se rappela les excellentes grenades d'Afrique, qui, paraît-il, avaient autrefois le don de calmer sa bile. Il pria un ami de Carthage de lui expédier une provision de ces fruits, qu'il appelle des

1. Wagener, *Philologus*, XXXVIII, 375; Mommsen ad *C. I. L.* VI, p. 103.
2. Avien., *Ora maritima*, 273-274.
3. Avien., *Descriptio orbis terræ*, 330-331.
4. Avien., *Ora maritima*, 33-40, 277-284, 117, 383, 412.
5. Id., *ibid.* 33-40.

« pommes carthaginoises ». A cette occasion il écrivit un joli billet en vers :

*Si jam forte tuus Libyca rate misit agellus*
Punica mala *tibi, Tyrrhenum vecta per æquor,*
*Quæso aliquid nostris gustatibus inde relaxes*[1].

Il décrit ces grenades avec la précision d'un connaisseur et l'éloquence d'un gourmet :

*Sed forsan quæ sint, quæ poscam mala, requiras :*
*Illa precor mittas, spisso quibus arcta cohæret*
*Granorum fetura situ, castrisque sedentes*
*Ut quædam turmæ, socio latus agmine quadrant*
*Multiplicemque trahunt per mutua vellera pallam*[2].

Il sait par expérience qu'aucun pays ne produit des grenades comparables à celles de l'Afrique :

*Illa autem libycas quæ se sustollit ad auras,*
*Mitescit meliore solo cœlique tepentis*
*Nutrimenta trahens succo se nectaris implet*[3].

Il est curieux d'observer que le poète demande ces grenades à un certain Flavianus Myrmecius, personnage considérable de la province. Deux hommes de ce nom ont rempli vers cette époque d'importantes fonctions en Afrique. L'un est le *proconsul* de 357[4], l'autre est le *vicarius Africæ* de 377. Ce dernier, Nicomachus Flavianus, est probablement le correspondant et l'ami du poète; il était lui-même un historien renommé; il figure parmi les interlocuteurs des *Saturnales* de Macrobe; il est uni à l'orateur Symmaque par des liens d'amitié que resserrent encore deux mariages conclus entre leurs enfants[5]. C'est donc sans doute en 377 qu'Aviénus pria Flavianus de lui expédier son lot de grenades carthaginoises. Ainsi l'histoire anecdotique, comme les œuvres d'Aviénus et les inscriptions, nous paraît prouver que

1. Avien., *Carmina minora*, I, 2-5.
2. Avien., *Carmina minora*, I, 12-16.
3. Id., *ibid.*, 29-31.
4. Tissot, *Fastes*, p. 240.
5. *C. I. L.*, VI, 1782; Macrob, *Saturn.* I, 5, 13; 6, 4; — Symmaque, *Lettres* II, 67.

le poète séjourna en Afrique et y remplit de hautes fonctions. Ses amis se rattachent tous par quelque lien à l'Afrique; Flavianus est le second personnage de la province; Symmaque y fut proconsul en 373-375 et ne se souvint jamais de son séjour à Carthage sans quelque émotion; le fils de Symmaque gouverna l'Afrique à son tour en 415[1]. Ces relations d'amitié avec les administrateurs de l'Afrique et les témoignages tirés des œuvres d'Aviénus, confirment pleinement le fait qui seul explique l'inscription de Rome : le deuxième proconsulat, dont se vante le poète dans sa dédicace à la déesse Nortia, c'est, à notre avis, son proconsulat d'Afrique.

## II

Faut-il, avec Teuffel[2], placer en 366-367 le proconsulat d'Aviénus à Carthage? Nous ne le croyons pas; et c'est ici que se présente la seconde difficulté.

Nous possédons deux rescrits adressés, l'un le 25 mai 366, l'autre le 9 juin 367, par les empereurs Valentinien et Valens, à Festus, proconsul d'Afrique, *ad Festum proconsulem Africæ*[3]. Le poète est régulièrement désigné, dans les manuscrits comme dans les inscriptions de Grèce et de Rome, par les noms de Rufius *Festus* Aviénus; on avait donc, et avec beaucoup de vraisemblance, identifié Aviénus avec le proconsul de 366-367. L'étude comparée d'une série d'inscriptions latines trouvées en Italie et en Afrique nous amène pourtant à déposséder Aviénus et à lui substituer, pour ces années 366-367, un personnage du nom de Julius *Festus* Hymétius.

Voici sur quel fondement repose l'identification d'Hymétius avec le proconsul de 366-367 :

1° Des inscriptions africaines prouvent qu'un certain *Festus*

1. Tissot, *Fastes*, p. 258 et 289; Symmaque, *Lettres*, II, 63; VIII, 5 et 20; X, 1.
2. *Geschichte der Röm. Lit.*, § 420.
3. *Cod. Justin.*, III, 16, 1; *Cod. Theod.*, IX, 19, 3.

fut réellement gouverneur à Carthage sous le règne de Valentinien, c'est-à-dire entre les années 364 et 375 [1].

2° Des inscriptions de Guelma et de Carthage montrent que ce personnage s'appelait *C. Julius Festus* [2].

3° L'assemblée provinciale d'Afrique éleva un peu plus tard à Carthage et à Rome des statues à un certain Hymétius, connu d'ailleurs par un récit d'Ammien Marcellin [3]. Nous possédons encore la dédicace gravée sur la statue de Rome [4]. Le personnage honoré y est appelé *Julius Festus Hymetius*; on lit sur la pierre qu'il a rempli les fonctions de *vicarius urbis Romæ æternæ*, puis de proconsul d'Afrique (*proconsul provinciæ Africæ*).

4° On voit, par un rescrit de l'empereur Julien [5], qu'Hymétius était *vicarius urbis* en 362. Son proconsulat d'Afrique se place certainement plus tard, et sous le règne de Valentinien et Valens (364-375). Or, nous avons la liste complète des proconsuls qui ont commandé à Carthage entre 364 et 375. Un seul porte le nom de *Festus*; c'est celui auquel sont adressés les rescrits impériaux de 366 et 367.

Ces faits sont si convaincants et si nombreux qu'il n'est guère possible de contester les titres d'Hymétius. Mais est-ce une raison pour exclure ceux d'Aviénus? Nous ne le pensons pas. Les témoignages tirés des œuvres et de la biographie du poète peuvent se concilier parfaitement avec la chronologie africaine.

En réalité, nous ne connaissons pas de date précise sur la vie d'Aviénus. Ni son ex-voto de Rome, ni le décret des Athéniens ne portent d'indication chronologique. Tout ce que nous savons par l'étude de ses œuvres et ses relations d'amitié, c'est qu'il vivait dans la deuxième moitié du IV[e] siècle, qu'il était contemporain des Flaviani et des Symmaques. Il est impossible aujourd'hui de fixer la date de son gouvernement d'Afrique; mais on

1. *C. I. L.*, VIII, 10609.
2. *C. I. L.*, VIII, 5336; Tissot, *Fastes*, p. 248.
3. Ammien Marcellin, XXVIII, 1.
4. *C. I., L.* VI, 1736.
5. *Cod. Theod.*, XI, 30, 29.

ne doit pas pour cela le rayer de la liste des proconsuls de Carthage.

1° Ou bien Aviénus est resté très peu de temps en fonctions, et son proconsulat se rapporte à la même année que d'autres proconsulats mentionnés dans les *Fastes*. Le fait n'est pas rare à cette époque : en 380, l'Afrique eut successivement deux proconsuls; en 379, elle en a eu trois[1].

2° Ou bien Aviénus a gouverné l'Afrique pendant une des années où s'interrompt la liste des proconsuls[2]. Nous ne connaissons pas encore les gouverneurs d'Afrique de 384, 387, 388, 391, 392, ni ceux de 355, 356, 358, 362. A notre avis, c'est plutôt entre les années 355 et 362 que le poète pourra redevenir proconsul à Carthage. En effet, le billet à Flavianus paraît avoir été adressé au *vicarius Africæ* de 377, qui fut préfet du prétoire en 382. C'est avant ces dates qu'il faut placer le séjour d'Aviénus en Afrique et ses expériences de gourmet.

Ainsi la question reste ouverte; quelque heureuse trouvaille de voyageur archéologue pourra trancher la question. Nous avons voulu seulement montrer que le poète Aviénus a réellement commandé à Carthage; actuellement, nous ne croyons pas plus légitime de nier son proconsulat d'Afrique qu'il n'est possible d'en déterminer exactement la date.

Paul Monceaux.

1. Tissot, *Fastes*, p. 263-265.
2. Id., *ibid.*, p. 237-270.

# INSCRIPTIONS GRECQUES ET LATINES

RECUEILLIES

## DANS LA VILLE D'ALEXANDRIE ET AUX ENVIRONS

C'est en 1875 et en 1878 que je publiai dans l'Ἀθήναιον et dans le *Bulletin de Correspondance Hellénique* les dernières découvertes, en matière d'inscriptions grecques et latines, qui s'étaient produites, jusqu'à cette époque, à Alexandrie.

Depuis lors, grâce à des fouilles incessantes faites, soit pour creuser les fondations de nouvelles bâtisses, soit pour extraire des matériaux de construction, bon nombre d'inscriptions ont été trouvées sur différents points de la ville et de ses environs. Les unes étaient gravées sur des fragments d'art antique, d'autres gravées ou peintes sur des stèles, d'autres, enfin, simplement peintes sur des urnes funéraires.

J'ai tenu à les enregistrer consciencieusement, afin de les soustraire à l'oubli auquel elles étaient vouées entre les mains de marchands d'antiquités ou de collectionneurs de curiosités, la plupart ignorants de la valeur archéologique de ces reliques.

L'ordre que je suivrai dans la description de ces monuments épigraphiques sera celui des lieux de trouvaille, afin d'en déduire quelques données topographiques. Je commencerai par la nécropole macédonienne de l'ouest, pour arriver, en passant par la ville, à la nécropole de l'est, et à celles des *oppida* d'Éleusis et de Nicopolis. Je toucherai ensuite à *Taposiris parva* et au *Zephyrium*. Autant que faire se pourra, je tiendrai compte de l'époque des inscriptions, pour établir quelques dates historiques.

(*Note de la rédaction.*) — Toutes les inscriptions publiées par le Dr Néroutsos-Bey ne sont pas inédites. Nous tenons pourtant à n'en écarter aucune, pour donner à nos lecteurs une sorte de recueil des inscriptions trouvées dans les dix dernières années à Alexandrie et aux environs.

## I. *Nécropole de l'ouest* (*Meks et Qabbâry*).

1. Stèle en marbre blanc. Hauteur, 0m,24 ; largeur, 0m,17 ; trouvée à Meks, à l'extrémité sud-ouest de la nécropole. Lettres gravées sur quatre lignes, de l'époque des premiers Ptolémées.

ΑΜΜΩΝΙΑ
ΔΩΡΙΩΝΟΣ
ΑΣΤΗ
ΧΑΙΡΕ

Ἀμμωνία Δωρίωνος ἀστὴ χαῖρε.

Remarquons ici l'expression ἀστή, *habitant la ville*, l'ἄστυ, par opposition à προάστειον, faubourg, et à χώρα, campagne.

2. Stèle en calcaire. Hauteur, 0m,32 ; largeur, 0m,15 ; trouvée à Meks. Lettres de l'époque d'Antonin le Pieux, gravées sur quinze lignes :

| | |
|---|---|
| ΓΡΑΜΜΑΤΑΚΑΙCΤΗΛΗΝ | Γράμματα καὶ cτήλην |
| ΚЄΧΑΡΑΓΜЄΝΑCΗCΑΡЄΤΗCΙ | κεχαραγμένα cῆc ἀρετῆcι |
| ΗCЄΛΙΠЄCΜΑΚΑΡѠΝ | ἣc ἔλιπεc μακάρων |
| ΙCΧΘΟΝΑΝЄΡΧΟΜЄΝΗ | ἰc χθόν' ἀνερχομένη. |
| ΑΛΛЄΥΨΥΧΙCЄΡΑΠΙΑC | ἀλλ' εὐψύχι Cεραπιὰc |
| ΑΠΟCѠΝΓЄΤЄΚΝѠΝ | ἀπὸ cῶν γε τέκνων |
| ѠCЄΥΧΟΥΤЄΘЄΙCΑ | ὡc εὔχου τεθεῖcα. |
| CЄΝΓΑΡΑΝΗΡΠΡΟЄΠЄΜΨЄ | cὲν γὰρ ἀνὴρ προέπεμψε |
| ΚΑΙΑΔЄΛΦΟΙCΟΥCΥΝΟΜΑΙΜΟΙ | καὶ ἀδελφοί cου cυνόμαιμοι. |
| CΟΙΧΑΡΙΤΑCΔЄЄΧΟΜЄΝ | cοὶ χάριταc δὲ ἔχομεν |
| ЄΠЄΙΒΙΟΝΗΔΥΝЄΔΙΚΑC | ἐπεὶ βίον ἡδὺν ἔδικαc. |
| ΑΛΛΑΓЄCΥΝΤΗΡЄΙΟΝΠЄΠΛЄΧЄC | ἀλλ' ἄγε cυντήρει ὃν πέπλεχεc |
| CΤЄΦΑΝΟΝ | cτέφανον |
| CΟΙΔЄΟCЄΙΡΙΔΟCΑΓΝΟΝΥΔѠΡ | cοὶ δὲ Ὀcείριδοc ἁγνὸν ὕδωρ |
| ЄΙCΙCΧΑΡΙCΑΙΤΟ ❦ | Εἶcιc χαρίcαιτο. |

Une stèle et une inscription
inspirée par ta vertu,
tel est ce qui nous reste de toi
partie pour la terre des heureux.
Sois contente, Sérapias :

ainsi que tu le souhaitais
tu as été ensevelie par tes enfants,
et ton époux et tes frères
ont fait cortège à tes obsèques.
Nous te sommes reconnaissants;
car tu nous as rendu la vie douce.
Allons, garde la couronne
tressée par tes mains,
et qu'Isis répande sur toi
l'eau purificatrice d'Osiris.

La forme de l'epsilon dans les mots προέπεμψε et πέπλεχες, et le nom de la défunte, Cεραπιάc, au lieu de Cαραπιάc, trahissent l'influence romaine de cette époque.

Outre les fautes d'orthographe, par iotacisme, qui sont très communes dès l'époque des derniers Ptolémées et des premiers empereurs, ἰc χθόνα pour εἰc χθόνα, εὐψύχι pour εὐψύχει, Ὀcείριδος pour Ὀcίριδοc et Εἶcιc pour Ἶcιc, notez encore le N pléonastique dans cέν, pour cὲ γὰρ ἀνήρ, et les formes πέπλεχεc pour πέπλεχαc, et ἔδικας pour ἔδικεc.

La dernière invocation, Cοὶ δὲ Ὀcείριδοc ἁγνὸν ὕδωρ Εἶcιc χαρίcαιτο, nous rappelle l'eau bénite et purificatrice, ὕδωρ ἁγιασμοῦ, ou ὕδωρ καθάρσιον, dont se servaient les chrétiens de l'Église primitive dans leurs maisons, aussi bien que dans les tombeaux, pour la purification du corps et de l'âme.

3. Tablette en calcaire, trouvée à fleur de terre, à l'ouest de Qabbâry, du côté de la mer. Lettres gravées, de l'époque de Gordien le jeune (238-244). Inscription funéraire chrétienne.

ΚΥΡΙΟC ΜΝΗCΘΙΗ
ΤΗC ΚΟΙΜΗCЄΟC
ΘЄΟΔΟΤΗC
ΚΑΙ ΑΝΑΠΑΥCЄѠC
ΜΛΑΜΜѠΝΟC
Α ☧ Ѡ

Κύριοc μνηcθίη τῆc κοιμήcεοc Θεοδότηc καὶ ἀναπαύcεωc. μ. λ. Ἄμμωνοc.

A noter la faute d'orthographe μνηcθίη, pour μνηcθείη, et le sigle du Christ, à la fin, avec l'*Alpha* et l'*Oméga* de chaque côté.

Les lettres **ΜΛ** sont des abréviations des mots μακαρίας λήξεως « *de fin bienheureuse.* »

## II. *Ville ancienne.*

4. Stèle en marbre. Hauteur, 0m,26; largeur, 0m,17; trouvée à Karmoûz, village arabe, derrière la colonne de Dioclétien, entre celui-ci et le canal Mahmoudieh. Figure de jeune homme et lettres gravées à la pointe de l'époque Constantinienne.

| | |
|---|---|
| **ΔΑΚΡΥϹȢΝΕΙϹȢΡȢΩΜΕ** | Δάκρυϲον εἰϲορόων με |
| **ΔΙȢϹΚȢΡΟΝΕΛΛΑΔȢϹΥΙΟΝ** | Διόϲκορον Ἑλλάδοϲ υἱόν. |
| **- ΤΟΝϹΟΦΟΝΕΝΜΟΥϹΑΙϹ-** | — τὸν ϲοφὸν ἐν Μούϲαιϲ — |
| **- ΚΑΙΝΕ ΟΝΗΡΑΚΛΕΑ-** | — καὶ νέον Ἡρακλέα. — |

Pleurez en me voyant, moi
Dioscore, enfant de la Grèce
« Habile à cultiver les Muses, »
« Je fus aussi un autre Hercule. »

5. Stèle en marbre blanc. Hauteur, 0m,40; largeur, 0m,28; trouvée pendant le creusement des fondations de la Bourse de Minet-el-Bassal en novembre 1877.

**ЄΥ ΨΥΧΙ**
**ΓΑΛΑΤΙΑΝЄ**
**L ΚЄ**
**ΔΟΙϹΟΙ**
**Ὸ Ὸ ϹЄΙΡΙϹ**
**ΤΟΨΥΧΡΟΝ**
**ΥΔΩΡ Ϭ**

Εὐψύχι Γαλατιανέ. L κε. Δόι ϲοι ὁ Ὄϲειριϲ τὸ ψυχρὸν ὕδωρ Ϭ.

Les lettres indiquent l'époque d'Antonin le Pieux. Il y a à noter ici plusieurs fautes d'orthographe par iotacisme : εὐψύχι pour εὐψύχει et δόι pour δώῃ. La phrase δώῃ ϲοι ὁ Ὄϲειριϲ τὸ ψυχρὸν ὕδωρ est l'équivalent de la formule chrétienne de la même époque, « *tibi Deus refrigeret,* » ou « *Deus refrigeret spiritum tuum* », καὶ πότισον ἀπὸ ὕδατος ἀναπαύσεως.

6. Tablette en marbre blanc, trouvée en 1879 dans les hypogées du cimetière chrétien qui fut découvert pendant le creusement des fondations de l'usine à pressage mécanique de coton, derrière la Bourse de Minet-el-Bassal, entre celle-ci et les ruines de l'ancienne église de Théonas, mieux connue sous la dénomination arabe de mosquée aux mille colonnes.

ΤΥΒΙ ΚΑ
ЄΚΟΙΜΗΘΗ
ΑΧΙΛΛΑϹ

Τυβὶ κα ἐκοιμήθη Ἀχιλλᾶς.

Lettres gravées de l'époque constantinienne.

Achillas n'est autre que le XVIII^e patriarche d'Alexandrie, qui, ordonné prêtre par Théonas, succéda à saint Pierre, évêque et martyr, après avoir été consacré patriarche le 25 juillet 312, septième année du règne de l'empereur Constantin.

Par l'histoire ecclésiastique, nous savons qu'il n'a siégé sur la chaire de Saint-Marc que six mois, et qu'après sa mort il a eu pour successeur son ami et condisciple Alexandre. Or l'inscription funéraire qui nous occupe dit qu'Achillas mourut, ἐκοιμήθη, le 21 Tybi, c'est-à-dire le 16 janvier ; ce qui nous donne précisément six mois moins quelques jours, à dater de son élévation au siège patriarcal d'Alexandrie.

7. Autre tablette en marbre blanc, trouvée près du même endroit.

ЄΚΟΙΜΗΘΗΟΤΗϹ ς
ΜΑΚΑΡΙΑϹΜΝΗ
ΜΗϹΙѠϹΗΦ ς
ΜΗΝΙΦΑΡΜ ς
ΙΗ͂ . ΙΝΔ Η͂ . †

Ἐκοιμήθη ὁ τῆς μακαρίας μνήμης Ἰωσὴφ μηνὶ Φαρμ. ιη . Ινδ . η . +

L'inscription est de la même époque que la précédente, à en juger par la forme des lettres et surtout par la mention de l'année de l'Indiction, usage introduit pour la première fois sous le règne de l'empereur Constantin le Grand.

8. Stèle en marbre bleuâtre. Hauteur, $0^m$,49 ; largeur, $0^m$,35 ; provenant de l'intérieur de la ville. Lettres du $VI^e$ siècle.

ΝΙΚΑΗΤΥΧΗΕΥ
ΤΟΚΙΟΥ+ΚΑΙ ΒΕ
ΝΕΤΩΝ+ΚΑΙ
ΤΟΥΓΡΑΨΑΝΤΟϹ

Νίκα ἡ τύχη Εὐτοκίου + καὶ Βενέτων + καὶ τοῦ γράψαντος.

Inscription votive chrétienne, en forme de proskynème, comme il était d'usage chez les païens, invoquant l'aide de la fortune en faveur d'Eutokios et de la faction des Bleus contre la faction des Verts, dans les jeux de l'hippodrome, à Constantinople.

Ce proskynème appartenait évidemment au Τυχαῖον, ou *temple de la Fortune*, mentionné par le Pseudo-Callisthène et qui, d'après Libanius, se trouvait au centre de la ville. C'était ici qu'on plaçait les stèles en bronze contenant les lois urbaines. Cet usage continuait encore sous le règne de Théodose, et se maintint jusqu'aux derniers temps de la domination byzantine en Égypte. On voit par un texte du code Théodosien (XIV, 27), qu'une loi impériale de l'année 396, concernant la ville d'Alexandrie, dut être affichée à l'*Eutychéum*, comme était appelé à cette époque l'ancien Τυχαῖον.

L'historien Théophylacte, originaire d'Égypte, cité par Photius, raconte dans son histoire des événements arrivés sous les règnes successifs de Maurice et de Phocas, qu'un jour (c'était en 602), un certain Calligraphos, passant devant le temple de la Fortune, κατὰ τὸ Τυχαῖον, à Alexandrie, y vit les statues se mettre en mouvement, indiquant par là la révolte militaire et la catastrophe qui eurent lieu ce même jour à Constantinople. Les statues des divinités grecques et égyptiennes du temple de la Fortune, à Alexandrie, prenaient, paraît-il, de même que les habitants, une part active aux événements de Byzance.

9. Piédestal en marbre blanc, trouvé en 1880 pendant le creusement des fondations de l'hôpital grec, devant le couvent de Saint-Sabas, sur le terrain situé entre la synagogue israélite et

le théâtre Zizinia. Hauteur, $1^m,54$ ; largeur, en haut et en bas, $0^m,48$, au milieu, $0^m,46$ ; épaisseur égale à la largeur.

La partie antérieure du piédestal portait, en lettres de l'époque Dioclétienne :

ΑΥΡ· CΑΒЄΙΝΙΑΝΟΝ

---

ΤΟΝ ΚΡΑΤΙCΤΟΝ
ΕΠΙΤΩΝ ΚΑΘΟΛΟΥΛΟΓΩΝ
ΑΥΡ· ΝΕΜЄCΙΩΝ
ЄΝΑΡΧ· ΥΠΟΜΝΗΜΑΤοΓΡΑΦΟC

Αὐρ. Cαβεινιανὸν τὸν κράτιστον ἐπὶ τῶν καθ' ὅλου λόγων, Αὐρ. Νεμεσίων ἔναρχ. ὑπομνηματογράφος.

« Aurélius Némésion, ἔναρχος ὑπομνηματογράφος, a érigé cette statue à Aurélius Sabinianus, τὸν κράτιστον ἐπὶ τῶν καθ' ὅλου λόγων ». Strabon dit (*Geogr.*, XVII, 797) que la charge d'ὑπομνηματογράφος était une des quatre de l'administration locale d'Alexandrie instituées jadis par les rois Lagides et ensuite conservées par Auguste. Lucien (*pro merc. cond.* 12) paraît vouloir parler des fonctions de l'hypomnématographe sous les empereurs, quand il dit de quelqu'un qu'il était chargé de diriger les actions judiciaires, de mettre de l'ordre dans les débats, d'enregistrer tout ce qui se disait et se faisait, et ainsi de suite. Sous les Lagides, l'hypomnématographe était chef des audiences du roi, chargé de la conservation et de la notification des actes royaux, celui dont émanaient les ὑπομνήματα publics, cités dans les papyrus et les auteurs anciens.

Le mot ἔναρχος veut dire que Némésion était hypomnématographe en *charge effective* ; d'où l'on peut inférer qu'on gardait à vie le titre honorifique de cette fonction lorsqu'on l'avait une fois exercée.

Mais qu'était donc cet Aurélius Sabinianus à qui Némésion érigea sa statue ? Dans tous les cas, un haut fonctionnaire, d'un rang plus élevé que lui, κράτιστος ἐπὶ τῶν καθ' ὅλου λόγων. Sur une inscription recueillie par Salt dans les syringes de Thèbes et citée par Letronne (*Mém.*, p. 252), il est parlé de cette charge sous

la dénomination suivante : ὁ λαμπρότατος καθολικὸς Αἰγύπτου, *illustrissimus rationalis Aegypti*, ou *procurator fisci*, fonction qu'on ne trouve pas mentionnée avant les Antonins. Il était *contrôleur général des finances* de l'Égypte, pendant que l'ἰδιολόγος, institué par Auguste, était le *contrôleur du domaine privé* et des héritages non réclamés qui devaient revenir à César : ὁ ἰδιολόγος, ὃς τῶν ἀδεσπότων καὶ τῶν εἰς Καίσαρα πίπτειν ὀφειλόντων ἐξεταστής ἐστι. (Strab., *Geogr.*, XVII, 797.)

Le κράτιστος ἐπὶ τῶν καθ' ὅλου λόγων, *potentissimus rationalis*, ou λαμπρότατος καθολικὸς, *illustrissimus rationalis*, sous les empereurs, devait être le même que le διοικητής, surintendant des finances, sous les Ptolémées, et le μέγας λογοθέτης τοῦ γενικοῦ, sous les empereurs gréco-romains de Constantinople.

10. Piédestal en granit rose, de 0m,38 de hauteur sur 0m,59 de largeur et 0m,50 d'épaisseur. La partie supérieure présentait deux creux où s'engageaient autrefois les pieds d'une statue.

Cette pierre fut trouvée en 1879 derrière la butte Kôm-ed-Dik, entre celle-ci et l'enceinte de la ville arabe, du côté est, avant d'arriver à la porte de Rosette ; elle fut ensuite transportée en 1880, dans l'intérieur de la ville turque, chez un teinturier grec du quartier juif.

Les lettres de l'inscription, gravées sur la face antérieure, étaient de l'époque des derniers Ptolémées.

ΛΥΚΑΡΙΩΝΑΝΟΥΜΗΝΙΟΥ
ΑΔΕΛΦΟΝΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ
ΤΟΥΠΑΤΡΟϹΝΟΥΜΗΝΙΟΥ
ΤΟΝϹΥΓΓΕΝΗΚΑΙΚΑΤΑΤΕΙΜΗΝ
ΑΡΧΙΓΕΡΟΝΤΑΚΑΙΔΙΟΙΚΗΤΗΝ
ΚΑΙΕΞΗΓΗΤΗΝΚΑΙΕΠΙΤΗϹ
ΠΟΛΕΩϹΚΑΙΓΥΜΝΑϹΙΑΡΧΟΝ
ΗΠΟΛΙϹ

Λυκαρίωνα Νουμηνίου, ἀδελφὸν Πτολεμαίου, τοῦ πατρὸϲ Νουμηνίου, τὸν ϲυγγενῆ, καὶ κατὰ τειμὴν [ἀ]ρχιγέροντα, καὶ διοικητὴν, καὶ ἐξηγητὴν, καὶ ἐπὶ τῆϲ πόλεωϲ, καὶ γυμναϲίαρχον ἡ πόλιϲ.

La statue fut érigée au nom de la ville, en l'honneur de Lycarion, fils de Nouménios et frère de Ptolémée père d'un autre Nouménios ; ces derniers personnages devaient être de haute importance, à ce qu'il paraît, pour qu'on en fît mention à cette occasion.

Lycarion est qualifié de συγγενὴς καὶ κατὰ τιμὴν ἀρχιγέρων, *parent du roi et doyen honoraire des anciens officiers de la cour*. Le titre de συγγενὴς était héréditaire et se donnait aux familles de la plus haute aristocratie, à la cour des Ptolémées, avec droit de porter l'agrafe d'or, πόρπην χρυσῆν, signe distinctif de leur rang et de leurs privilèges.

Ensuite sont énumérées les charges que Lycarion avait exercées, et dans lesquelles il avait assez bien mérité de la ville pour que celle-ci lui érigeât un monument.

En premier lieu, il avait été διοικητής, *administrateur des finances de l'État*, fonction mentionnée par Cicéron et par plusieurs papyrus de l'époque. Dion Cassius (XLII, 36) appelle l'administrateur des finances de l'Égypte, pendant la guerre de Jules César à Alexandrie, ὁ τὴν διοίκησιν τῶν τοῦ Πτολεμαίου χρημάτων προστεταγμένος.

Lycarion, en outre, remplit la charge religieuse et en même temps administrative de ἐξηγητής, *interpres divûm* ou *antistes caeremoniarum*, comme dit Tacite (*Hist.*, IV, 83) en parlant de l'ἐξηγητής Timothée d'Athènes, le premier appelé à cette fonction par Ptolémée Soter « *quum Alexandriae recens conditae moenia templaque et religiones adderet.* » Suidas dit que l'ἐξηγητής était particulièrement ὁ ἐξηγούμενος τὰ ἱερά, et Strabon raconte (*Geogr.*, XVII, 797) que l'ἐξηγητής portait la pourpre, jouissait d'honneurs héréditaires et avait la surveillance des institutions d'utilité publique, ἐξηγητὴς πορφύραν ἀμπεχόμενος καὶ ἔχων πατρίους τιμὰς καὶ ἐπιμέλειαν τῶν ἐν τῇ πόλει χρησίμων. Cette dernière charge est indiquée dans l'inscription qui nous occupe, par les mots καὶ ἐπὶ τῆς πόλεως, pour dire ἐπιμελητὴς τῆς πόλεως, *curateur de la ville*.

Finalement, Lycarion était γυμνασίαρχος, *recteur du Gymnase*, charge d'honneur exercée d'ordinaire par les plus grandes notabilités de la ville et qui le fut même par Marc-Antoine, l'ami de Cléopâtre. (Dion Cass., L, 5.)

Lycarion, au dire de l'inscription, était frère de Ptolémée père de Nouménios, deux personnages que nous connaissons en partie par Polybe et en partie par les monuments.

Ptolémée, le frère de Lycarion, d'après une inscription publiée par Wescher (*Rev. arch.*, 1866, p. 157), était prêtre éponyme d'Alexandre, sous le règne de Ptolémée Épiphane (205-181 avant notre ère). Nouménios, fils de Ptolémée, par conséquent neveu de Lycarion, portait le titre de « εἷς τῶν φίλων », *un des amis des rois ;* il fut envoyé, jeune encore, en mission à Rome, l'an 168 avant notre ère, par les rois frères, Ptolémée Philométor et Ptolémée Évergète II, pour remercier le Sénat de son intervention en leur faveur, contre leur oncle maternel Antiochus, roi de Syrie. (Polyb., XXX, 11.)

D'une autre inscription (*C. I. Gr.*, 4896) nous savons également que Nouménios, cette fois-ci portant le titre plus élevé de συγγενής, *parent du roi*, fut plus tard lui aussi, prêtre éponyme d'Alexandre, sous le règne de Ptolémée Évergète II (146-117 avant notre ère). Cette circonstance prouve que la prêtrise éponyme qui, d'ailleurs ne durait qu'un an, et dont une personne pouvait être investie plusieurs fois, était conférée par droit héréditaire aux membres de certaines familles de haute noblesse, qui jouissaient exclusivement de ce privilège. D'après le Pseudo-Callisthène (III, 33), le testament d'Alexandre, instituant la prêtrise de sa propre divinité, contenait la disposition suivante : βούλομαι δὲ... καὶ ἐνιαύσιον κατασταῆναι ἐπιμελητὴν τῆς πόλεως· κληθήσεται δὲ ἱερεὺς Ἀλεξάνδρου· καὶ προσελεύσεται μεγίσταις πόλεως δόξαις, κεκοσμημένος χρυσέῳ στεφάνῳ καὶ πορφυρίδι· ...λήψεται δὲ ὁ τοιοῦτος τὴν τάξιν ταύτην ὁ διαφέρων ἐν γένει τῶν ἄλλων πάντων, καὶ μενεῖ αὕτη ἡ δωρεὰ αὐτῷ τε καὶ τοῖς ἐκγόνοις.

Relativement à Nouménios le vieux, père de Lycarion et de Ptolémée, je crois que c'est de lui que parle une autre inscription mentionnée par Letronne, où son nom est suivi du titre de συγγενής, et où sa personne est qualifiée de ἐπιστολογράφος, ou *secrétaire des commandements du roi*, των προσταγμάτων τοῦ βασιλέως, comme disent les papyrus de l'époque. Ce devait être, probablement, sous le règne de Ptolémée Philopator (222-205 avant notre ère).

De ces trois générations de hauts fonctionnaires d'ordre civil et religieux appartenant à une même famille illustre du temps des Ptolémées, les frères Lycarion et Ptolémée vécurent et furent investis des plus hautes dignités, à ce qu'il paraît, sous le règne de Ptolémée Épiphane (205-181 avant notre ère).

11. Tablette votive en marbre blanc, trouvée au mois de décembre 1876, pendant le creusement de la tranchée du nouvel embranchement du chemin de fer du gouvernement, à droite de l'emplacement supposé de la porte de Canope, en face de la mosquée de Khâdra. Hauteur, $0^m,20$ ; largeur, $0^m,37$. Lettres de la belle époque Ptolémaïque.

ΒΑΣΙΛΕΥΣΠΤΟΛΕΜΑΙΟΣ
— ΒΑΣΙΛΕΩΣΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ —
— ΚΑΙΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣΒΕΡΕΝΙΚΗΣ —
ΘΕΩΝΕΥΕΡΓΕΤΩΝ
— ΕΥΟΔΙΑΙ —

Βασιλεὺς Πτολεμαῖος - βασιλέως Πτολεμαίου - καὶ βασιλίσσης Βερενίκης - θεῶν εὐεργετῶν, - εὐοδίᾳ. -

Le roi Ptolémée, auteur de cette tablette, est sans contredit Ptolémée IV Philopator, fils du roi Ptolémée III Évergète et de la reine Bérénice.

Ptolémée Évergète a régné 26 ans, de 247 à 222 avant notre ère. Bérénice, sa femme, était sa sœur utérine et en même temps sa cousine du côté du père, étant fille de Magas, roi de Cyrène et frère de Ptolémée II Philadelphe.

Bérénice fut célébrée par les poètes de son époque, Callimaque et Posidippe, comme « quatrième Grâce, charmante et entre ses compagnes, la plus admirée ; sans laquelle les Grâces mêmes ne seraient pas les Grâces ; » ou comme « le portrait si frappant de Vénus, qu'on hésiterait à dire si l'on avait sous les yeux la reine ou la déesse. » L'astronome Conon nomma de son nom la constellation définie et fixée par lui : « La chevelure de Bérénice. »

Ce fut aussi pendant la neuvième année du règne de Ptolé-

mée III et de Bérénice en l'an 238 avant notre ère, que les prêtres d'Égypte réunis en synode à Canope, décernèrent des honneurs divins au roi et à la reine, sous le titre de *dieux bienfaisants* ou *Évergètes*.

Ptolémée IV Philopator succéda, l'an 222 avant notre ère, à son père, à la mort duquel il ne serait pas tout à fait étranger, surtout si l'on en juge par ce qu'il fit immédiatement après. Aussi lâche que cruel, son premier acte fut d'ordonner la mort de son frère Magas et de sa mère Bérénice ; ce qui ne l'empêcha pas ensuite de rendre publiquement des honneurs divins à son père et à sa mère « *dieux bienfaisants,* » et de prendre le surnom de Philopator, *qui aime son père*.

Ptolémée Philopator eut à soutenir contre Antiochus le Grand, roi de Syrie, une guerre des plus sanglantes. (Polyb., V, 80-86.) Ce fut au printemps de l'année 217 avant notre ère, que Philopator, accompagné de sa sœur et femme, la reine Arsinoé, quitta Alexandrie avec son armée, pour marcher contre Antiochus et lui livrer bataille à Raphia.

L'inscription qui nous occupe doit être rapportée à cette circonstance. En sortant de la ville par la porte de Canope, et après avoir offert les sacrifices d'usage, « le roi Ptolémée, fils du roi Ptolémée et de la reine Bérénice, dieux bienfaisants, les prie pour le succès de ses armes, εὐοδίᾳ. »

D^r^ NÉROUTSOS-BEY.

(*A suivre.*

LES

# INSCRIPTIONS GAULOISES

## NOUVEL ESSAI D'INTERPRÉTATION

Par M. JACQUES GUILLEMAUD

### AVANT-PROPOS

Nous ne croyons pas devoir redire ce qu'a si bien exposé dans cette même revue, il y a quelque vingt ans déjà, M. Adolphe Pictet[1], sur les débuts de l'étude dans laquelle, à la suite du savant linguiste genevois, nous nous engageons. On sait que l'honneur d'avoir, le premier, réuni les inscriptions gauloises connues de son temps, revient à M. Roger de Belloguet[2] qui, le premier aussi, essaya de les expliquer par les langues néo-celtiques. La voie était ouverte, sinon tracée. M. A. Pictet publia son *Essai*[3] qui marque un progrès important; après lui, deux savants celtistes anglais, Siegfrield, mort depuis, et M. Whitley Stokes, toujours à l'œuvre, apportèrent à la nouvelle science le concours d'une connaissance approfondie des langues sœurs de notre vieux gaulois : le sanscrit et le zend, d'une part, les anciens idiomes de l'Irlande, de l'Écosse et du pays de Galles, de l'autre.

En France, malheureusement, on procédait d'une façon moins scientifique.

« Quelques nouveaux essais d'interprétation, dit M. Pictet[4], loin d'éclaircir la question, n'ont guère contribué qu'à l'obscurcir et à l'embarrasser. »

1. *Nouvel essai sur les inscriptions gauloises*, par Ad. Pictet. (*Revue archéologique*, années 1866-1867.)
2. *Ethnogénie gauloise*, 1er vol.: *Glossaire gaulois*, Paris, 1858.
3. *Essai sur quelques inscriptions gauloises.* 1859.
4. *Nouvel essai*, etc., p. 3.

C'est par « conjectures » ne reposant le plus souvent que sur une apparente conformité de mots, qu'on « translate » le gaulois en français ; quelquefois, pour plus de commodité, on dérange les textes, bien qu'il soit avéré, pour le plus grand nombre au moins, qu'ils ont été soigneusement relevés; puis l'imagination, à son tour, s'en mêle, et le lecteur se trouve mis en présence d'un petit roman sorti tout vif de la tête de l'auteur qui ne se donne pas même la peine d'expliquer comment il a été amené à le concevoir.

Le *Nouvel essai sur les inscriptions gauloises* vint, fort à propos, faire justice de ces écarts qui menaçaient de faire tomber dans le discrédit les résultats déjà obtenus par des procédés scientifiques. Si, dans la suite de ce travail, nous sommes amenés à contester certaines des solutions proposées par M. Pictet, du moins, dès à présent, nous nous faisons un devoir de reconnaître qu'il a posé chez nous les véritables principes de la science et que son ouvrage doit être tenu comme l'exposé d'ensemble de la question, le plus consciencieux, le plus étudié, le plus complet qu'il fût possible de faire il y a vingt ans.

Est-ce à dire que l'étude des inscriptions gauloises ait fait depuis beaucoup de progrès?

Le nombre des documents a augmenté; la critique, aussi, en France, a profité des sages avis de M. Pictet ; elle s'est montrée plus réservée, plus discrète, plus respectueuse des textes et moins encline à faire œuvre d'imagination; on doit citer les notes diverses et communications à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et à la Société des Antiquaires de France, de MM. Alex. Bertrand, Héron de Villefosse, d'Arbois de Jubainville, le commandant Mowat, etc. Quelques savants même ont fait d'heureuses découvertes, entre autres M. Durand-Germer, l'infatigable chercheur à qui nous devons la plupart des dernières inscriptions connues.

Mais comme interprétation des textes, il faut bien le reconnaître, on en est resté aux sens indiqués par le *Nouvel essai*. Cela est si vrai que M. Stokes, qui vient de publier un travail

d'ensemble[1], paru quand déjà tous les éléments du nôtre étaient prêts, y maintient la plupart de ses anciennes « solutions » et, pour le reste, s'en remet à l'opinion de M. Pictet.

On peut donc dire que la question n'a pas fait un pas[2]. Si nous tentons nous-même un nouvel effort pour faire avancer cette science nouvelle, si intéressante, si passionnante, comme tout ce qui se recouvre d'un voile mystérieux, ce n'est pas sans avoir conscience des difficultés de la tâche.

Parmi ces difficultés, grâce aux travaux de nos devanciers, quelques-unes ont disparu ou se sont atténuées : nous voulons parler de celles qui pouvaient résulter de transcriptions fautives des textes. Les inscriptions les plus importantes ont été publiées en fac-similés irréprochables par la Commission de topographie des Gaules dans son excellent *Dictionnaire des antiquités des Gaules*, malheureusement inachevé. Pour celles-ci, le texte lu et contrôlé par des savants, est à l'abri de toute critique.

Que n'en est-il ainsi pour les inscriptions d'Italie (inscriptions de Todi, de Novare, etc.), qui, prises d'abord pour des inscriptions osques ou ombriennes, ne nous sont parvenues que de seconde main, les ouvrages originaux dans lesquels elles ont été publiées, n'ayant pas pénétré en France, ou tout au moins à la Bibliothèque Nationale[3].

Pour les textes, si nombreux, découverts tout récemment dans le midi de la France, il y a aussi des réserves à faire, tout en reconnaissant que la plupart d'entre eux ont été relevés aussi soigneusement que possible.

Mais en admettant même la parfaite correction des textes — et nous ne saurions trouver meilleur endroit pour remercier avec

1. *Celtic Declension* by Whitley Stokes. D. C. L. Gœttingen, 1886.

2. Nous ne saurions considérer comme un progrès, les essais d'interprétation de M. Serrure (*Études gauloises*, voir la note plus loin) qui ne rappellent que trop, comme procédés, ceux des écrivains dont M. Pictet a dit que « les écarts, sans aucune importance pour les véritables celtistes qui en reconnaissent de prime-abord l'inanité, ont l'inconvénient de troubler le jugement des simples amateurs. » (*Nouvel essai*, pp. 4 et 5.)

3. Le *Giornale arcadio*, et le *Di un' inscrizione celtica trovata nel Novarese*, de M. G. Flechia (Torino, 1864) entre autres.

effusion M. Alex. Bertrand, l'éminent conservateur du Musée des antiquités nationales, du précieux concours qu'il a bien voulu nous donner en mettant à notre disposition tous les estampages d'inscriptions dont nous pouvions avoir besoin — en admettant, disons-nous, la parfaite correction des textes, l'interprétation ne laisse pas que d'en être ardue en présence de mots dont un seul (*nemeton*), entre tous ceux qui figurent dans les inscriptions, nous a été conservé et transmis comme gaulois par les écrivains latins ou grecs, et parmi lesquels, tout d'abord, on hésite, dans l'ignorance où l'on se trouve des règles de la grammaire de nos aïeux, à distinguer les « diverses parties du discours », c'est-à-dire : le substantif, l'adjectif, le verbe, le pronom, etc.

Et qu'on veuille bien remarquer que les prétendues traditions au sujet de la linguistique gauloise, ne sont qu'un embarras de plus. Un exemple entre plusieurs : il est de tradition que le gaulois possédait, à l'exemple du grec[1], un article défini : *ar*, le. Eh bien, ce prétendu article ne figure dans aucune inscription ; dans tous les textes, au contraire, le gaulois nous apparaît, comme le latin, se servant de la terminaison des cas pour exprimer en même temps que le rôle du substantif dans la phrase, sa valeur au point de vue du genre et du nombre.

Du reste, ignorance complète sur la déclinaison[2] des substantifs et principalement sur la conjugaison des verbes.

Cependant des chercheurs, à l'aide de comparaisons avec les langues contemporaines ou sœurs du gaulois : le grec, le latin, l'osque, l'ombrien, les idiomes gaëliques, le sanscrit, parvenaient à débrouiller ce chaos.

Ils ont analysé la phrase, mais plus par intuition qu'en véritable connaissance de cause, dégagé le verbe, fixé le sujet, déterminé les divers régimes.

1. Et aussi des idiomes néo-celtiques.

2. Nous consacrerons, en son lieu et place, un chapitre à part au nouvel ouvrage de M. Stokes, qui contient précisément tout un chapitre des plus intéressants sur *the relics of the celtic declensional system* (sur ce qui nous reste du système de déclinaison en gaulois). Nous avons dit que la *Celtic Declension* n'avait paru qu'après que nous avions nous-même réuni tous les matériaux de notre travail.

Travail patient, labeur savant, consciencieux, mais qui ne devait pas dépasser l'examen de la contexture matérielle de la phrase ; car, du moment qu'il a tenté de toucher à la signification des mots, il s'est heurté à de telles divergences d'opinions que là même où il aurait dû faire la conviction, il n'a plus laissé que le doute.

Comment, en effet, ne pas se tenir sur la réserve quand, pour ne citer qu'un exemple, on voit deux savants linguistes, comme MM. Withley Stokes et Pictet, arriver par les étymologies néoceltiques à traduire le ETIC GOBEDBI DUGIIONTIIO de l'inscription d'Alise, le premier par : *et placuit opera* = et l'œuvre plut, le second par : *protege a periculis, o monumentum !* = protège de tous périls, ô monument? M. Stokes voit une simple conjonction où M. Pictet trouve un verbe (ETIC), un verbe où M. Pictet reconnaît un substantif (GOBEDBI). Les deux écrivains ne s'entendent que sur la valeur grammaticale du substantif DUGIIONTIIO ; encore pour l'un — M. Stokes — est-ce un nominatif; pour l'autre — M. Pictet — un vocatif!

Nul n'est à l'abri des erreurs d'étymologie; nous aurions nous-même mauvaise grâce à ne pas en convenir au début d'une étude où la recherche des éléments linguistiques joue le principal rôle; mais du moins, comme en pareil terrain la pente est glissante, ne doit-on y avancer qu'avec précaution, disons-le, avec une prudence extrême. C'est ce que nous ferons, en cherchant dans les mots approchant du mot gaulois, rencontrés dans les dialectes congénères, plutôt une confirmation qu'une explication du sens que nous lui attribuerons, sens qui sera le plus souvent, et de préférence, déterminé par une circonstance, soit inhérente à la nature de l'inscription, toujours facile à reconnaître, soit ressortant de la disposition des lieux.

Dans la solution de tout problème dont les données sont mathématiquement insuffisantes, et c'est le cas pour le déchiffrement de nos inscriptions, il y a une grande part à faire, sans parler de la perspicacité naturelle, à cette compréhension intellectuelle des choses qui naît d'une attention soutenue, d'une réflexion

constamment tenue en éveil et qui n'embrasse pas seulement la question en elle-même, mais ne néglige aucun des faits accessoires, même les plus insignifiants en apparence.

C'est pourquoi nous avons pensé, tout d'abord, qu'une étude d'ensemble pouvait seule, à l'aide des comparaisons qu'elle suggérerait, nous amener à saisir le sens caché de textes épars dans des publications diverses et que personne n'avait tenté, avant nous, de réunir d'une façon méthodique[1]. Le classement des inscriptions, d'après leur nature, suivant leur caractère propre et leur objet, s'imposait dès lors.

On comprend, en effet, qu'ainsi rangés par catégories semblables, ces textes qui, isolés, restaient obscurs, rapprochés, pourront s'éclairer mutuellement.

Mais la démonstration ne serait pas complète si, dans cette recherche de la vérité, nous n'avions pour point de départ qu'une conjecture. Avec des suppositions on ne construit que des hypothèses, et la connaissance des inscriptions gauloises ne mériterait pas qu'on s'y arrêtât, si l'on en était réduit à y tout suppléer par l'imagination ou, ce qui ne revient que trop souvent au même, à l'aide de procédés étymologiques toujours discutables.

Les premiers éléments de certitude nous seront fournis par une de ces heureuses rencontres qui ont, pour ainsi dire, providentiellement marqué les débuts de plusieurs sciences. Loin de nous, cependant, la pensée ambitieuse de mettre sur la même ligne, l'inscription de Todi et celle de Rosette qui livra le secret des hiéroglyphes égyptiens. Cette inscription est trop courte pour nous apprendre beaucoup de choses du gaulois; cependant telle qu'elle est, avec sa traduction latine, elle nous en révèle assez pour nous rendre non pas familières, mais abordables, toutes les inscriptions funéraires dont elle est, en quelque sorte, le prototype.

1. Nous ne considérons pas comme remplissant cette condition, l'*Épigraphie* de M. Serrure (première partie de ses *Études gauloises* (Bruxelles, *s. d.*) où se trouvent réunis, il est vrai, tous les textes d'inscriptions connues, mais seulement dans un ordre chronologique. L'auteur, d'ailleurs, pour les besoins de son interprétation, a fait subir à ces textes, sans épargner les mieux contrôlés, des changements qui les dénaturent.

Grâce au latin, en effet, nous nous rendrons compte, non seulement du sens des mots qu'elle renferme, mais de leur valeur et de leur forme suivant le rôle qu'ils jouent dans la phrase, de la contexture de cette dernière, etc.

Et ces premières notions acquises nous aideront à en acquérir de nouvelles peu à peu, progressivement, en allant du connu vers l'inconnu, sans quitter jamais le fil conducteur ni oublier les sages conseils que M. Pictet, si compétent en tout ce qui touche les études linguistiques, faisait entendre, il y a vingt ans déjà, et que tout chercheur passionné du vrai doit se faire un devoir de suivre :

« Ne jamais donner de simples conjectures pour des vérités;

« Ne jamais altérer les textes certains;

« Tenir compte des travaux déjà faits, soit pour en adopter les résultats certains ou seulement probables, soit pour les réfuter en ce qu'ils peuvent offrir encore de douteux ou d'erroné [1]. »

---

# PREMIÈRE PARTIE

## CHAPITRE PREMIER

### LES INSCRIPTIONS DE LA HAUTE-ITALIE

### I

*Inscription bilingue de Todi.*

Cette inscription a été découverte en 1839, à Todi, l'ancien Tuder, ville d'Ombrie citée par Pline; elle appartient au musée Grégorien, de Rome. Elle est tracée sur les deux faces d'une pierre de travertin de $0^m,75$ de hauteur sur $0^m,80$ de large, malheureusement endommagée dans le haut et sur l'un des côtés. Elle est non seulement bilingue, mais double, c'est-à-dire

1. *Nouvel essai*, p. 3.

répétée sur les deux faces de la pierre avec de légères variantes dans les textes. La partie latine est en caractères romains; la traduction gauloise en caractères nord-étrusques.

Publiée pour la première fois par Campanari dans le *Giornale Arcadico* (tome LXXXI), elle fut d'abord donnée comme ombrienne; c'est M. Stokes qui en a démontré la celticité, aujourd'hui reconnue.

Les dégradations de la pierre que nous avons signalées ont fait disparaître presque entièrement les deux premières lignes du texte latin sur les deux faces; cependant, sur la face A, on distingue encore les jambages inférieurs de plusieurs lettres qui laissent deviner, autant que nous pouvons en juger par le facsimilé publié par Fabretti [1], le mot *tumulum* [2]. Pour le sens, le gaulois, comme on le verra, suffit pour restituer ce qui manque au latin.

Quant au texte gaulois, — le seul qui nous intéresse directement, — il nous est heureusement parvenu intact, la face A aidant à restituer les premières lettres de chaque ligne qui manquent à la face B, et celle-ci contenant le dernier mot de l'inscription [tr]*utiknos*, le seul qui soit mutilé dans la face A.

Plusieurs lectures ont été proposées. Nous laissons de côté, comme nous le ferons, du reste, pour toutes les inscriptions de la Haute-Italie, les lectures qui supposent un texte ombrien ou osque. Nous ne nous occupons que d'inscriptions reconnues gauloises ou dont la celticité, acceptée ou non, nous a paru certaine.

La meilleure façon de montrer que la lecture d'une inscription n'a pas été faite arbitrairement, c'est de mettre l'inscription elle-même sous les yeux du lecteur. Ce procédé, si simple, a deux avantages : il empêche les erreurs de transcription auxquelles

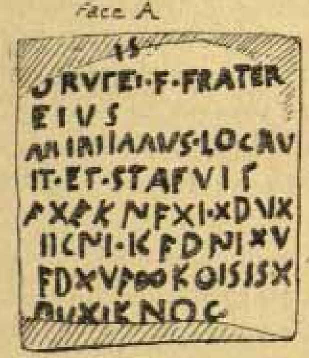
1. *Corpus inscriptionum italicarum.* (Tab. XXI.) Turin, 1867.

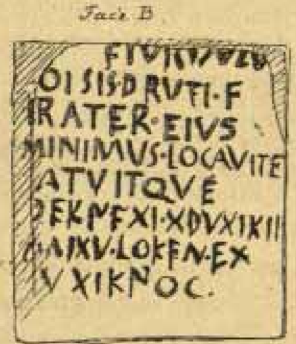
2. *Sepulcrum* était la version la plus accréditée jusqu'à présent. Quelques-uns avaient cru lire : *Ossuarium*, mais ce mot n'a jamais eu la signification de tombeau dans le sens qu'indique l'inscription.

M. Stokes a proposé dernièrement (*Celtic Declension*, loc. cit.), comme nous le dirons plus loin, *urdum*, synonyme de *tumulus*.

ne conduit que trop souvent une idée préconçue ; il évite de longues explications.

Les fac-similés de l'inscription de Todi abondent dans les ouvrages spéciaux consacrés aux antiquités de l'Italie. Nous avons choisi, pour le reproduire, celui que Fabretti a joint à son *Corpus Italicarum inscriptionum*, tabl. XXI, qui s'accorde, du reste, avec la belle reproduction de Ritschelius dans son recueil des *Priscæ latinitatis monumenta epigraphica*, tabl. LXXVI [1].




Les deux textes doivent être lus en les complétant l'un par l'autre :

FACE A : [*Ategnati. Druti f(ilii)*] *tumulum Coisis Druti f(ilius)*,
*Frater ejus minimus, locavit statuit que.*
*Ateknati Trutikni Karnitu lokan Koisis Trutiknos.*

FACE B : [*Ategnati Druti filii tumulum Cois*]*is Drutei filius, frater ejus minimus, locavit et statuit.*
*Ateknati Trutikni Karnitu artuaᐅᐊ Koisis Trutiknos* [2].

1. On remarquera la différence d'exécution matérielle entre les deux inscriptions ; tandis que la face A est gravée avec soin, la face B accuse une main inhabile ; on y relève des fautes grossières : *locavite* pour *locavit ;* E (à l'avant-dernière ligne) à la place de *Koisis*, omis, et peut-être aussi *Lokan* pour *locavi* (N retourné = VI).

2. M. Stokes avait proposé la lecture suivante adoptée par Pictet :

(Face *a*). *AtegnatO Druti filiO MAXIMO sepulcrum Coisis Druti filius frater ejus minimus locavit statuit que.*

*Ategnati Druticni carnidu logan Coisis Druticnos.*

(Face *b*). Le latin comme à la face A avec : *et statuit* au lieu de : *statuit que*. Le gaulois de même, avec *artuas* au lieu de *logan*.

Dans son récent travail déjà cité sur la déclinaison celtique, M. Stokes

Nous n'avons pas à nous occuper du texte latin qui n'a d'importance à nos yeux que comme interprète du gaulois.

On a vu que les deux textes gaulois ne diffèrent que par un mot, *Lokan* de l'inscription face A qui, dans l'inscription face B, est remplacé par *Artua*⋈.

M. Stokes en donne l'essai de traduction suivant :

Face A : *Ategnati Druti filii tumulum congessit Coisis Druti filius;*

Face B : *Ategnati Druti filii lapides sepulchrales congessit Coisis Druti filius.*

Soit en français : « Coisis, fils de Drutos, a amoncelé
le tombeau / les pierres sépulcrales } d'Atégnatos, fils de Drutos. »

Nous, nous traduisons :

*Coisis, fils de Drutos, a* { *posé* / *élevé* } *le tombeau d'Atégnatos, fils de Drutos.*

Par la seule inspection des mots de ces deux traductions, on voit en quoi diffèrent l'opinion de M. Stokes et la nôtre.

M. Stokes a vu des substantifs dans les mots *lokan* et *artua*⋈ (qu'il traduit le premier par *tombeau*, le second par *pierres sépulcrales*), que nous considérons comme des verbes (*poser* et *élever*), et a attribué la valeur du verbe à *karnidu* (qu'il interprète par *amonceler*) qui, suivant nous, est le substantif correspondant au substantif latin *tumulum* (tombeau).

M. Stokes nous semble s'être, tout d'abord, laissé influencer surtout par les terminaisons des mots dans l'attribution de leur

renonce au mot *maximo* qu'il avait introduit un peu arbitrairement, comme nous le démontrerons, dans le texte latin, et remplace *sepulcrum* par *urdum* qu'il nous dit être synonyme de *tumulus*, en sanscrit.

Dans la restitution de la partie manquante au texte latin, nous avons préféré, quoique moins usitée dans le style lapidaire romain, la forme génitive *Ategnati, Druti filii tumulum*, au datif *Ategnato Druti filio*, comme plus conforme au texte gaulois qui emploie le génitif : « Coisis a élevé le tombeau d'Atégnatos. » *Ateknati, eni* sont en effet des génitifs, comme nous le dirons plus loin.

valeur comme éléments verbaux. *U* de *Carnitu* lui a paru être la terminaison en *u* de la troisième personne singulier du passé défini de la conjugaison à laquelle appartient le verbe *ieuru*; *an* de *lokan* lui a semblé indiquer un accusatif féminin singulier, comme *as* de *Artuas*[1] un accusatif féminin pluriel d'une déclinaison en *a*.

Nous ne savons que bien peu de choses encore des déclinaisons et surtout des conjugaisons gauloises, malgré les travaux, très recommandables, du reste, de MM. Pictet, de Jubainville, Stokes, etc. Il est donc plus que téméraire de juger à première vue que telle désinence est verbale, telle autre substantive. Il faut, en attendant que la lumière se fasse, si jamais elle parvient à se faire complètement sur cette difficulté linguistique, chercher ailleurs que dans de simples apparences matérielles, des raisons de se prononcer sur la valeur des mots gaulois.

Nous sommes surpris que MM. Stokes et Pictet n'aient pas été frappés comme nous, de cette double circonstance que le latin, dans les deux inscriptions, se sert de deux verbes, *locavit* et *statuit*, et que, dans le gaulois, il y a deux mots employés à l'exclusion l'un de l'autre dans les deux textes, y occupant la même place, et qui semblent ainsi apporter une modification dans la signification respective de ces textes. *Locavit* et *statuit*, quoique approchants, diffèrent cependant comme sens : *locare monumentum*, c'est littéralement l'*emplacer*; *statuere*, c'est l'*élever*. N'était-il pas possible, vraisemblable même, en raison de la différence des deux textes, que chacune des inscriptions gauloises constatât séparément l'une des deux actions qu'exprimait l'inscription latine? Remarquons qu'aucune autre différence, notamment celle qu'a imaginée M. Stokes en supposant deux synonymes de tombeau, (un tumulus, d'une part, des pierres sépulcrales, de l'autre), ne saurait se prêter à une explication sérieuse. Il n'y a pas d'exemple, du moins n'en connaissons-nous pas, d'une inscrip-

1. On discute encore la valeur du signe ⋈ dont M. Stokes fait un *s* simple, et cela quoique l'inscription nous donne déjà deux caractères pour l'*s* : S et *C*. On ne peut admettre un troisième équivalent.

tion accompagnant un simple cairn (tombeau formé de pierres amoncelées). Nous nous trouvons, d'ailleurs, certainement ici en présence, non pas même d'un tumulus (amoncellement de pierres ou de terre), mais d'un véritable monument funéraire, *locatus et statutus*, comme le dit l'inscription latine, ce qui ne saurait évidemment s'entendre d'un tombeau primitif, comme le supposerait l'interprétation de MM. Stokes et Pictet[1].

La ressemblance même des mots devait, il nous semble, amener leur rapprochement. *Lokan* n'est-il pas, radicalement, identique à *Locavit*? *Artuas* diffère-t-il donc beaucoup de *statuit*?

Et, du moment qu'on était amené, comme par une pente naturelle, à assimiler *lokan* à *locavit*, et *artua*ᐅᐊ à *statuit*, et, par conséquent, à reconnaître leur valeur de verbes, il n'y avait qu'un pas à faire pour dégager le substantif correspondant en gaulois au substantif latin *tumulum*, *karnitu*.

Mais voyons si, au moins, les raisons étymologiques invoquées par MM. Stokes et Pictet pour faire de *karnitu* un verbe = *congerere*, et de *artua*(ᐅᐊ) et *lokan* des substantifs = *lapides sepulcrales*, et *tumulum*, justifiaient leurs hypothèses.

*Karnitu* suppose, suivant eux, un thème *carno* = irl. *cârn*, gall. *carn*, signifiant *congeries lapidum*, amas de pierres, tumulus. « Il doit donc, ajoutent-ils, signifier *congessit* (lapides, sous-entendu). » Le raisonnement est spécieux; qui ne sent qu'un verbe formé d'un substantif composé, ne saurait perdre arbitrairement l'un quelconque des sens de ce substantif, et que, par exemple, si la fantaisie prenait de créer un verbe avec le substantif *murger* qui, dans nos départements de l'Est, a précisément la même signification que *carn*, gallois = amas de pierres, ce verbe — *murgérer* — ne saurait s'entendre que d'« amasser des pierres » et non pas d'« amasser » toute espèce de choses. Il se passerait donc de régime direct, portant ce régime avec lui. Il serait

1. La preuve qu'il s'agit ici d'un véritable tombeau, dans le sens de monument, et non d'un simple amoncellement de pierres, ressort de ce fait que l'endroit où a été trouvée l'inscription porte le nom de lieu-dit : *au Mausolée*.

neutre en un mot. C'est ce qui serait arrivé à *karnitu*, supposé verbe, et verbe formé de *karn* = amas de pierres. *Karnitu*, verbe, exclue donc *Lokan* et *artua*⋈, régimes directs.

Mais admettons un instant comme possible l'hypothèse des deux savants. *Karnitu* est un verbe qui a la signification d'amonceler (*congerere*); il est actif et admet, par conséquent, un régime direct qui sera, sur la face *a* de l'inscription, *Lokan*, sur la face *b*, *artuas*.

Ces deux mots peuvent-ils se prêter au rôle de substantifs?

« Les deux accusatifs qui suivent *Carnitu*, a écrit M. Pictet [1], sont doublement importants au point de vue de la grammaire et du lexique. Il est évident (?) qu'ils doivent correspondre de quelque manière au *sepulcrum* du texte latin complété. Aussi Stokes rapprochait-il avec toute probabilité *logan* [2], accusatif d'un thème féminin *loga*, de l'ancien irlandais *lige*, lectus (Zeuss. 45) et de l'irlandais moderne *Luighim*, recumbo, rac. *log*. Dans le glossaire de Cornac (p. 7), *lecht* est expliqué (?) par *lige mairb*, lectus mortui, sepulcrum. » Et, en note, M. Pictet ajoute : cf. λέχος, λόχος, goth. *ligrs*, anc. slave *loje*, lit, et dans l'acception de tombeau, l'anglo-saxon *lei* et le scand. *leg*.

Nous avons quelques motifs de douter du bien fondé de ce dernier rapprochement; il doit manquer à tous ces mots, pour qu'ils aient la signification qu'on indique, le mot correspondant à *mairb* qui, dans *lige mairb* cité plus haut, donne précisément à *lige*, lit, le sens de « lit de mort » et, par extension, de sépulcre. *Lige* seul, — et tous ses congénères irlandais, gaëlique, scandinave, slave, etc., sont dans le même cas — *lige* seul n'a jamais eu d'autre signification que celle de *lit*. Ce mot a la même origine en français, comme *lectus* en latin qui, employé seul, n'a jamais signifié tombeau. Quant au λέχος grec qui veut dire couche dans le sens d'accouchement, c'est évidemment par distraction que M. Pictet l'a cité.

1. *Nouvel essai*, p. 74.
2. On remarquera que, pour les besoins de la cause, MM. Pictet et Stokes écrivent *logan* au lieu de *lokan*.

Remarquons en passant que λέγω, racine de λέχος, lit, couche nuptiale — nous sommes loin d'un tombeau ! — a précisément, parmi ses nombreuses acceptions, celle de rassembler, ramasser, « congerere », que M. Stokes attribue à *Carnitu*.

M. Pictet reconnaît que pour l'autre accusatif la lecture *artuas* est restée un peu douteuse. Nous l'avions soupçonné : « On n'est pas d'accord, dit-il, sur la dernière lettre du mot que le texte exprime par le caractère ⋈ dans lequel Mommsen incline à voir une sibilante, et dont M. Stokes, pour cette raison, a fait un *s* après y avoir vu un *n* correspondant à l'*n* final de *Logan*. Quant au sens à donner à *artuas*, nous continuons de citer M. Pictet, Stokes rapproche ce mot de l'anc. irl. *art*, pierre, et d'après Cormac plus spécialement *lec*, *lige*, la pierre d'un tombeau. Ainsi *artuas*, accusatif pluriel d'un thème *artua*, signifierait *lapides* ou *lapides sepulchrales* (au choix? Quelle langue commode que le celtique... ainsi entendu!) et *carnitu artuas* (*congessit lapides*) répondrait exactement, sauf le temps du verbe, au gallois *carneddu mein*, lapides congerere, cité plus haut. »

Une dernière raison donnée par M. Pictet, sous forme d'objection adressée à Becker qui persistait à lire *artuan*, lapidem, se retourne contre le système de M. Stokes. « On ne peut *amonceler*, dit-il, une pierre toute seule. » Nous demandons si l'on peut davantage *amonceler un lit*, fût-il mortuaire?

Il suffit cependant, comme nous l'avons déjà indiqué, de comparer, mot pour mot, le gaulois et le latin pour se rendre compte de l'inanité de toute cette laborieuse dissertation philologique.

Que dit le latin? *tumulum locavit et statuit.*

Que trouvons-nous dans le gaulois? *Karnitu lokan* (sur une face) et *carnitu artua⋈* (sur l'autre). Pour nous, *karnitu* est un substantif = *tumulum*, *lokan et artua⋈* des verbes correspondant aux verbes latins *locavit* et *statuit*.

Voyons, à titre de démonstration, si les étymologies nous serviront mieux que nos honorables devanciers.

*Lokan*. Les idiomes néo-celtiques nous offrent comme éléments de comparaison : le bret. *loc*. *leach*, lieu, place ; *leachia*, placer ;

le gaël. écos. et le gaël. irl. *loc*, lieu, place. Le mot *loc*, commun aux trois idiomes, correspond exactement comme forme et comme sens au *locus* latin qui a formé le verbe *locare*. D'où cette conclusion évidente : *lokan* = *locavit*[1].

*Artua*⋈ n'offre guère plus de difficulté. Le cornique et les deux gaëliques nous fournissent *ard*, haut; le gaël. écos. y ajoute *arduich*[2], élever; le gaël. irl. *arduighim*, même signification[3]. *Artua*⋈ est donc ainsi ramené exactement au sens de *statuit* = il éleva.

*Karnitu*, dont la valeur comme substantif est dès ce moment démontrée, se rattache évidemment, ainsi que l'a indiqué, du reste, M. Stokes, au *karn* irlandais et breton, mais non pas comme dérivé, comme équivalent. *Karnidu* = exactement *karn* avec le sens de *amas de pierres : kar*, pierre (d'où notre mot *carrière* et non pas *carnière* comme le voudrait un radical *carn*), et *nid*, racine que nous avons vainement cherchée avec le sens d'amoncellement dans les idiomes néo-celtiques, mais dont l'existence nous est révélée par le νέω grec : entasser, amonceler, élever en monceau. Le *karn* breton ne serait, en conséquence, que l'ancien mot gaulois ayant perdu sa désinence (*carn-id*). Le sens de tombeau résulte de ce que nous savons de la façon des Gaulois d'ensevelir leurs morts. Le mot s'est conservé, non seulement en breton avec ce sens précis, dans *carneillou*[4], *carnac*[5], etc.,

1. *Lokan* : Ce mot est encore en usage dans notre bas-breton, et précisément avec le sens qu'il se trouve avoir dans l'inscription. *Né két c'hoaz LEKEAD enn hé arched*, on ne l'a pas encore mis dans sa bière. (Exemple cité par Le Gonidec, *Dict. franc.-bret.*, au mot *bière*, p. 77.)

2. On remarquera la forme presque identique des deux verbes *artua* ⋈ (avec la prononciation du ⋈ *st.*) et *arduich*.

3. Le même mot se retrouve dans le nom : *Arduenna*, cité par César, Tacite, Strabon (la forêt des Ardennes) : *ardu* (irl. *artu*, glose : *altitudo*, Zeuss 70 S) pour *arddu* = *ardu*, adj. (*ardd*, glose : altus, le même) comp. latin *arduus*.

4. Le dolmen de Carneillon, près d'Auray, était un tombeau, comme l'ont prouvé les fouilles qui y ont été faites.

5. La tradition veut que les célèbres alignements de Carnac aient été élevés sur un champ de bataille; c'est « une armée changée en pierres », dit une vieille légende bretonne.

mais en français sous la forme si répandue, comme nom de lieu: *charnay*, *charnois*, *charnier*, etc.[1].

Aufrecht et Kirchoff[2], et Huschke[3] qui ont cru l'inscription ombrienne, avaient cependant reconnu le sens de tombeau à *karnitu*. Ils le dégageaient de la racine ombrienne *carne* (ƎNDAK), et Fabretti, dans son *Glossaire des inscriptions italiques*, donne expressément au mot *karnitu* la définition: Καρχοφάγιον, *sepulcrum*, *ossuarium*, subst. neutre, chez les Ombriens, rac. *karne*.

Les Ombriens étaient un rameau détaché de la grande famille gauloise, ce qui explique cette rencontre de mots.

La valeur grammaticale et la signification des trois mots : *lokan*, *artua(s?)* et *karnitu* ainsi rétablie, l'inscription gauloise s'explique d'elle-même à l'aide de la traduction latine :

*Face* A :

ATEKNATI TRUTIKNI[4] KARNITU LOKAN KOISIS TRUTIKNOS.
*Ategnati Druti filii tumulum locavit Koisis Druti filius.*

*Face* B :

ATEGNATI TRUTIKNI KARNITU ARTUAÞ◁ KOISIS TRUTIKNOS.
*Ategnati Druti filii tumulum statuit Koisis Druti filius.*

« Coisis, fils de Drutos, a { posé / élevé } le tombeau d'Ategnatos, fils de Drutos. »

On a remarqué que l'inscription gauloise, plus laconique que l'inscription latine, est muette sur certains détails qu'on s'étonne, à première vue, qu'elle ait négligé de mentionner : le *frater ejus minimus*, notamment, se rapportant à *Koisis*. Nous ne parlons pas

1. Charnier a deux significations en français, ou plutôt il y forme deux homonymes. *Charnier*, lieu où l'on conserve la viande, et par suite, où se trouve un amoncellement de corps en putréfaction, vient évidemment du latin *carnarium*; mais *charnier* signifiant tombeau a une autre origine — celle du *karnitu* gaulois. — Ce n'est, en effet, que par une fausse idée que nous nous faisons, que nous attribuons au charnier du moyen âge le sens de lieu de pourriture. Charnier désignait, non pas même un cimetière un tombeau. On disait : les *charniers* des Innocents, et non le *charnier*.

2. *Umbrische Denkmäler*, t. II, 4, p. 393.

3. *In Rhein. Mus.*, nf. XI, 1856, s. 355 et *die Iguv. Taf.*, s. 510.

4. Nous expliquerons plus loin le *cnos* patronymique = *filius*.

du *maximus* que M. Stokes avait ajouté à la qualification de *drutei filius*, d'Ategnatos, ce savant paraissant y avoir renoncé. Est-ce oubli? omission de la part du Gaulois? Ce n'est pas supposable. L'inscription y eut perdu son principal caractère, celui d'un pieux hommage rendu par un frère cadet (*frater minimus*) à son frère aîné.

M. Pictet regrettait[1] que l'inscription ne fût pas bilingue d'une manière plus complète, et que les expressions de *fils aîné* et de *frère cadet* n'eussent pas été rendues en gaulois.

L'accusation de négligence adressée au gaulois, en cette circonstance, est-elle bien fondée? Nous croyons que le gaulois a su rendre intelligible, sans l'exprimer autrement, ce que le latin, sous peine de n'être pas compris, était obligé d'expliquer.

La qualification de *fils aîné* ressort, suivant nous, du nom même d'*Ateknatos* que portait le fils aîné de Drutos.

M. Pictet explique ce nom, qu'on retrouve dans de nombreuses inscriptions latines[2], par *Renatus, regeneratus*, René. *Ate*, suivant l'honorable savant, correspondrait ainsi au préfixe latin *re*. C'était aussi l'opinion de M. Roger de Belloguet[3].

De ce que l'*at* kalédonien et l'*ath* irlandais, cités par ce dernier d'après Zeuss, ont, en composition, un sens réitératif, il ne résulte pas, de toute nécessité, qu'il en ait été de même de l'*ate* celtique qui avait sa signification propre, comme l'*ad* gallois, du reste, lequel n'a cessé d'exprimer la direction : *vers*.

L'*ate* celtique se rattache directement à l'*ante* latin sous sa forme primitive *ate*, que nous a conservée le mot *atavus*, quatrième aïeul, trisaïeul de l'*avus*, dans le sens de *avant tout autre*, c'est-à-dire *le premier de tous*. D'où, pour *ateknatos* (= *ate* et *knatos*[4], litt. le premier de tous né), la signification de *filius maximus* = aîné.

1. *Nouvel essai*, loc. cit.
2. *Gruter*, 758; *Stein.*, 2905, 4018; *Muratori*, 1082. *Ateknatos* avait passé en latin sous la forme adoucie *Ategnatus*. Le nom a pu appartenir à la fois aux deux langues.
3. *Glossaire gaulois*, p. 210.
4. Nous expliquerons plus loin le *gnatos* gaulois.

Le début de l'inscription gauloise, *Ateknati Truticni,* se lisant ainsi : « Du fils aîné de Drutos [1] », dispensait, on le voit, de toute autre explication.

Du reste, *Ategnatus* était compris également des Latins, ce qui rendait superflu le qualificatif *maximus* que MM. Stokes et Pictet avaient jugé à propos d'intercaler dans le texte.

De ce que *ategnatus* et *ateknatos* = aîné étaient également intelligibles dans les deux langues, ne sommes-nous pas en droit de conjecturer que le nom de *Koisis,* sans explicatif de parenté dans le gaulois, tandis que le latin y ajoute celui de *frater ejus minimus,* suppléait par lui-même à cette explication et signifiait, par conséquent, *frère cadet*?

Les éléments étymologiques ici nous font malheureusement défaut. Les seuls mots qui, dans les langues celtiques, paraissent se rapprocher de *Koisis* sont : bret. *kouez,* chute; *kouezu,* tomber; gall. *cwyzwu,* chute.

Il est à remarquer, et c'est une coïncidence curieuse, que l'idée de chute se rattache également à notre mot *cadet,* si, comme nous le pensons, il est plus logique de faire dériver ce mot de *cadere,* tomber, que d'un diminutif de *caput, capitellus,* qui n'a peut-être jamais existé.

## OBSERVATIONS LINGUISTIQUES

N° 1. *Ateknati,* génitif singulier de *Ateknatos,* déclinaison correspondant à la déclinaison en *us* latine. Le mot est formé du préfixe *ate* et du substantif *gnatos,* enfant, litt. né. (Sansc. *ga,* à la fin des composés; *gâta,* enfant de la

1. Il est généralement admis que le mot *aîné* est une forme contractée de *aisné* qui lui-même aurait été composé de la préposition *ains*, avant, et du participe *né*. Cette étymologie peut être vraie, et cela, attendu que *aîns* était antérieurement *ainc* formé lui-même du latin *anté*, ce qui donne exactement le thème primitif *anténatus*, soit en vieux latin *ategnatus* = le gaulois *ateknatos*. *Ateknatos* a donc bien le sens d'*aîné*, et nous serions disposé, quant à nous, plutôt à croire que le mot français *aîné* en descend tout naturellement par la chute de la voyelle atone *e*, la transposition du *c* et du *t* amenant la formation de la voyelle *i* qui, elle-même, s'est alliée à l'*a* initial pour former la diphtongue *ai*, qu'à admettre la combinaison savante que les lexicologues ont évidemment imaginée après coup.

race, *gan*, engendrer, enfanter, naître, = zend *zan*, pers. *zad*, *zadah*, fils; bélout. *gannick*, fille; grec γόνος[1], γενέτης, fils; γέτος à la fin des composés; latin *natus* pour *gnatus*, *progenies*; anc. irl. *ingen*, filia; *gen*, *gau*, à la fin des noms propres, comme *génus* en gaulois; cymr. *gen*, *genith*, fille, etc.)

N° 2. *Trutikni*, génitif singulier de *Trutiknos*, composé du nom d'homme *Trutos* et du substantif *Cnos* indiquant la filiation.

*Drutos*, que le latin traduit par *Drutus* et *Druteus* forme archaïque, qu'il ne faut pas confondre avec *Drusus*, bien que ce nom soit également gaulois[2]. *Drutos* aurait la signification de hardi, brave (anc. irl. *Drutguas*, cité par M. Pictet[3], de *Drut*, hardi, brave, *guas*, serviteur; en armor. *Drutcas*, ami des braves (?).

N° 3. *Karnitu*, subst. neutre, à l'acc. singulier.

N° 4. *Lokan*, verbe actif, à la troisième personne du sing. du prétérit. Si le texte est certain[4], il nous fournit, quelque singulier que paraisse le fait, une terminaison verbale en *an*.

N° 5. *Artua*⋈, verbe actif, à la troisième personne du sing. du prétérit. On n'est pas d'accord sur la valeur exacte du caractère ⋈ que Mommsen a rangé parmi les sibilantes. M. Stokes en fait un *s* simple, dans *artua*⋈, sans considérer que la lettre *s* est déjà représentée par deux caractères différents dans l'inscription S et C. (*Trutiknoc*, à la dernière ligne du texte face A.) Nous y voyons, de préférence, une représentation du son *st*. La terminaison *st* à la troisième personne d'un verbe, existe en latin, dans *est*, 3e pers. de l'ind. du verbe *sum*. La combinaison *st* existe dans la même langue, soit apparente dans les deuxièmes personnes du prétérit: *isti* au sing. et *istis* au pluriel; soit contractée, à la troisième personne sing. de même temps: *it* pour *ist*. En grec, la désinence σθον, σθην ou σθων se trouve à la troisième personne du duel dans tous les temps de la voix moyenne. Nous reverrons le signe ⋈ dans les inscriptions de Novare et de Voltino.

## GLOSSAIRE GAULOIS

ATEGNATOS, aîné.
GNATOS, enfant.
CNOS, fils.
KARNITU, tombeau.
LOKAN, il a posé.
KOISIS, cadet (?).
ARTUAST, il a élevé.

1. Dans le langage populaire de Lyon, on appelle un enfant un *gonne*, répondant au mot parisien *gosse*.

2. Drusus était d'origine gauloise (Suétone, *Tibère*, 3). M. Glück (*Keltsche Namen*) rapproche à tort, suivant nous, ce nom du mot commun aux deux gaëliques écossais et irlandais, *Druis*, amour physique, *libido*; nous y verrions de préférence un congénère du breton *Drug*, gaël., écos. et irl. *Drogh*, dangeeux, méchant = latin *trux*, *trucis*, farouche, cruel.

3. *Nouvel essai*, loc. cit., p. 73.

4. Ne pourrait-on pas supposer ici une erreur du lapicide qui aurait mis le pluriel pour le singulier? La terminaison *an* se retrouve en grec à la troisième personne pluriel de l'aoriste des verbes en ιω et υω : ἔλυσαν.

## BIBLIOGRAPHIE

CAMPANARI, *Giornale arcadico*, tom. LXXXI, p. 96 et 99. — MOMMSEN, *Corpus inscr. latin.*, p. 232, nº 1408; *Nord-Etruskisches Alphabet*, p. 229. — FABRETTI, *Corpus insc. italic.*, tab. XXI; *Glossaire italique*. — AUFRECHT et KIRCHHOFF, *Umbrische Denkmäler*, t. II, p. 393. — HUSCHKE, *In Rhein. Mus.*, n. I, 1856, p. 355, et *die Iguv. Taf.*, s. 510. — SCHLEICHER, comp. p. 548. — STOKES et LOTTNER, *Kuh'ns Beiträge zur vergl. Sprachforschung*, tom. III, 66. — SIEGFRIED *Saturday Review* (5 mars 1859). — ROGER DE BELLOGUET, *Ethnogénie gauloise; Glossaire gaulois* (éd. 1858. 2ᵉ éd., 1872). — PICTET, *Essai sur quelques inscriptions gauloises*. Paris, 1859. — *Nouvel essai sur les inscriptions gauloises*. Paris, 1866. — COMMISSION DE LA TOPOGRAPHIE DES GAULES, *Dictionn. archéol. de la Gaule*, planches. — SERRURE, *Études gauloises, l'Épigraphie*. Bruxelles. — PAULI (Carl), *Die Inschriften des Nordetruskischen Alphabets*, nº 26, pp. 22, 84. — WHITHLEY STOKES, *Celtic Declinsion*, p. 51.— BECKER, *Kuhn's Beitr.*, III, 180. — BUCHELER, *Umbrica*, 1883, p. 175. — BUGGE, *Bezzenberger's Beitr.*, X, 85, 93.

*(A suivre.)*

---

## BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

---

### SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1886

L'Académie reçoit communication d'un décret par lequel M. le Président de la République a approuvé l'élection de M. Alfred Croiset, en qualité d'académicien ordinaire, en remplacement de M. Ch. Jourdain. M. Croiset est introduit et prend place.

M. Gaston Paris, président, annonce à l'Académie la perte qu'elle vient de faire en la personne d'un de ses associés étrangers les plus éminents, M. Madvig. Il rappelle en quelques mots les titres exceptionnels qui assuraient à M. Madvig le respect de tous les lettrés, la sympathie toute particulière des savants français. — L'Académie décide que l'expression de ses regrets sera transmise à l'Académie des sciences de Copenhague et que le texte des paroles de M. Gaston Paris lui sera adressé.

L'Académie se forme en comité secret.

Ouvrages présentés : par M. le secrétaire perpétuel, au nom de M. J. Desnoyers : Émile Cartailhac, *Les âges préhistoriques de l'Espagne et du Portugal ;* — par M. Oppert : Eugène Révillout, *Les obligations du droit égyptien, comparé aux autres droits de l'antiquité* (avec un appendice sur le droit de la Chaldée, par MM. Victor et Eugène Révillout) ; — par M. de Rozière : 1° Dehaisnes, *Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut* ; 2° Jules Finot, *Inventaire des archives communales de la ville d'Hazebrouck* ; 3° François Roaldès, *Discours de la vigne*, publié par Ph. Tamizey de Larroque et R. Dezeimeris ; — par M. Schlumberger : Arthur Engel et Ernest Lehr, *Numismatique de l'Alsace.*

### SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE 1886

L'Académie, sur la proposition de M. Gaston Paris, président, fixe sa prochaine séance au mercredi 29 décembre, au lieu du vendredi 31.

L'Académie, après discussion en comité secret, procède à l'élection de deux correspondants étrangers et d'un correspondant français. Sont élus : MM. de Goeje, Bretschneider et Chabaneau.

M. le Président annonce que la famille de feu M. Ernest Desjardins se propose d'offrir à l'Académie la collection d'estampages d'inscriptions romaines qu'il avait réunie.

M. Heuzey communique le texte grec d'une inscription bilingue, palmyré-

nienne et grecque, gravée sur une pierre sépulcrale provenant de Palmyre. Ce texte est ainsi conçu :

ΜΑΡΚΟϹ
ΙΟΥΛΙΟϹ
ΜΑΧΙΜΟϹ
ΑΡΙϹΤΕΙΔΗϹ
ΚΟΛΩΝ
ΒΗΡΥΤΙΟϹ
ΠΑΤΗΡΛΟΥ
ΚΙΛΛΗϹΓΥ
ΝΑΙΚΟϹΠΕΡ
ΤΙΝΑΚΟϹ

Μάρκος Ἰούλιος Μάξιμος Ἀριστείδης κόλων Βηρύτιος πατὴρ Λουκίλλης γυναικὸς Περτίνακος. Il s'agit d'un citoyen de la colonie romaine de Beyrouth, *colonia Julia Augusta Felix Berytus*. Les habitants de cette cité se déplaçaient volontiers. Une autre inscription, connue depuis longtemps, mentionne des habitants de Beyrouth établis à Pouzzoles, près de Naples. Le texte palmyrénien paraît être une simple réimpression du texte grec. M. Heuzey en dépose un estampage pour la commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*.

Ouvrages présentés : Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, fasc. II ; Philippe Berger, *Rapport sur quelques inscriptions araméennes inédites ou imparfaitement traduites du British Museum ;* Ledrain, *Dictionnaire des noms propres palmyréniens ;* Léon Heuzey, *Le roi Dounghi à Tello* et *La plus ancienne sculpture chaldéenne ;* Homolle, *Les archives de l'intendance sacrée à Délos* et *De antiquissimis Dianae simulacris Deliacis ;* Kondakoff, *Histoire de l'art byzantin considéré principalement dans la miniature.*

## SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1886

M. le Ministre de l'Instruction publique invite par lettre l'Académie à présenter deux candidats pour la chaire de grec moderne qui se trouve vacante, par le décès de M. Emmanuel Miller, à l'École spéciale des langues orientales vivantes. L'assemblée des professeurs de l'École a présenté, en première ligne, M. Émile Legrand, et, en seconde ligne, L. Jean Psichari.

Sont élus membres de la commission du prix Gobert, pour l'année 1887, MM. d'Arbois de Jubainville, de Boislisle, Longnon et Croiset.

M. Bergaigne expose la suite de ses recherches sur l'histoire de la Rig-Véda-Sanhitâ. Dans un premier mémoire, il avait étudié les principes numériques du classement des hymnes et signalé comme suspects les morceaux qui violent ces principes. Il a cherché depuis, par d'autres calculs, à distinguer dans le recueil plusieurs couches d'interpolations. La Sanhitâ, composée déjà sans doute par des additions successives, de dix livres nommés *mandalas*, a été plus tard divisée, pour les besoins de l'étude, et sans aucun égard pour le classement primitif, en 64 *adhyâyas* (leçons), groupés par 8 en *ashtakas* (huitièmes), et qui

n'ont d'autre raison d'être qu'une égalité aussi exacte que possible. M. Bergaigne établit que le principe de cette égalité n'est pas, comme on l'avait cru, le nombre des *vargas*, mais celui des *praçnas*, comptés d'après les indications du Prâtiçâkya. Selon ce calcul, 50 *adhyâyas* sur 64 sont aussi rigoureusment exacts qu'on pouvait les faire en respectant l'intégrité des hymnes. Aucun, dit M. Bergaigne, n'est au-dessous de la moyenne; mais 14 la dépassent notablement, plusieurs d'un chiffre considérable. Tous ceux-là renferment précisément des hymnes déjà suspects, dont quelques-uns au moins ont dû être interpolés postérieurement à la division. D'autre part, les *mandalas* eux-mêmes ont été divisés en parties égales, appelées *anuvakas*, etc.

M. Schlumberger lit un mémoire sur une nouvelle monnaie inédite, à légende grecque, de la dynastie des fils du Danischmend, émirs turkomans de Cappadoce au XII^e^ siècle.

Ouvrages présentés : C. Jullian, *Histoire d'une inscription; Id., Inscriptions de la vallée de l'Huveaunes*; E. Muntz, *Les antiquités de la ville de Rome aux* XIV^e^, XV^e^ *et* XVI^e^ *siècles*.

## SÉANCE DU 7 JANVIER 1887

L'Académie procède à divers scrutins.

Les premiers ont pour objet le renouvellement annuel du bureau. M. Bréal est élu président pour l'année 1887. M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys est élu vice-président.

L'Académie vote ensuite pour la présentation de deux candidats à la chaire de langue grecque moderne à l'École spéciale des langues orientales vivantes, laissée vacante par le décès de M. Miller. M. Émile Legrand est présenté en première ligne, M. Jean Psichari en seconde ligne.

Les commissions annuelles de l'Académie sont ainsi composées pour 1887 :

Commission des travaux littéraires : MM. Ravaisson, Renan, Maury, Delisle, Hauréau, de Rozière, Girard, Barbier de Meynard;

Commission des antiquités de la France : MM. Maury, Delisle, Hauréau, Desnoyers, de Rozière, Gaston Paris, Alexandre Bertrand, Schlumberger;

Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. Delisle, Girard, Heuzey, Perrot, Weil, Paul Meyer, Boissier, Croiset;

Commission du nord de l'Afrique : MM. Renan, Pavet de Courteille, Duruy, Perrot, Barbier de Meynard, Schefer, Maspero, Héron de Villefosse;

Commission administrative : MM. Delisle et Deloche.

Ouvrages présentés : F. de Mély, *Le grand camée de Vienne* (extrait de la *Revue archéologique*); Maurice Vernes, l'*Histoire des religions;* Louis Courajod, *L'imitation et la contrefaçon des œuvres d'art antiques au* XV^e^ *et au* XVI^e^ *siècle*.

## SÉANCE DU 14 JANVIER 1887

L'Académie fixe au 11 février l'examen des titres des candidats à la place de membre ordinaire vacante par la mort de M. de Wailly.

M. Gaston Paris complète une communication faite à une précédente séance : Mme veuve Desjardins, se conformant à une volonté souvent exprimée par son mari, a donné à l'Académie et déposé à la bibliothèque de l'Institut la collection d'estampages d'inscriptions latines qu'il avait formée. Cette collection comprend huit liasses : la première est consacrée aux inscriptions recueillies en diverses villes de France, la seconde à la table alimentaire du musée de Parme, les quatre suivantes aux monuments du musée de Budapest, la septième aux inscriptions de la Roumanie et de la Bulgarie, et la huitième à celles de l'Algérie et de la Tunisie.

M. de Nadaillac présente un bâton de commandant en bois de renne, qui provient de la grotte de Montgaudier (Charente). On y voit des gravures au trait, d'une rare perfection et très supérieures à toutes celles qui ont été découvertes jusqu'à ce jour. Elles représentent des animaux de la faune quaternaire, qui ressemblent, les uns à des phoques, les autres à des anguilles. M. de Nadaillac croit pouvoir affirmer que ce travail remonte à une antiquité des plus reculées. Il met sous les yeux des membres de l'Académie d'autres spécimens d'os gravés, qui témoignent de la grande habileté des artistes, dans ces temps antérieurs à toute histoire.

M. Georges Perrot communique deux lettres qui annoncent des découvertes archéologiques faites en Afrique. Près de Sfax (Tunisie), M. le docteur Vercoutre, chirurgien militaire, a exploré une nécropole punique et y a trouvé un *graffito* punique de plusieurs lignes. A Cherchell (Algérie), M. Victor Waille, professeur à l'école supérieure des lettres d'Alger, a découvert de nouveaux débris de l'époque romaine, qui présentent de l'intérêt pour l'histoire de l'art et pour l'épigraphie.

M. Croiset, au nom de la commission du prix Gobert, énumère les ouvrages déposés pour le concours de cette année. Ce sont les suivants :

1° Guillotin de Corson, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes;*

2° Baron de Ruble, *Le mariage de Jeanne d'Albret*, et *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret;*

3° Noël Valois, *Inventaire des arrêts du conseil d'État;*

4° H. Boudet, *La vraie langue celtique et le Cromlech de Rennes-les-Bains;*

5° Dehaisnes, *Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut, etc.;*

6° Fréd. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française;*

7° Ém. Bourgeois, *Hugues l'Abbé, margrave de Neustrie, etc.*, et *le Capitulaire de Kiersy-sur-Oise;*

8° Delaville le Roulx, *La France en Orient au* XIV*e siècle : expéditions du maréchal Boucicaut;*

9° L. Aguesse, *Histoire de l'établissement du protestantisme en France;*

10° Paul Durrieu, *Les archives angevines de Naples.*

L'Académie procède au scrutin pour l'élection des commissions chargées de juger les divers concours de cette année. Ces commissions sont ainsi composées :

Prix ordinaire (examen de la Bibliothèque de Photius) : MM. Jules Girard, Weil, Schlumberger, Croiset.

*Id.* (langue des inscriptions latines) : MM. P.-Ch. Robert, Weil, Boissier, Héron de Villefosse ;

*Id.* (instruction des femmes au moyen âge) : MM. Delisle, Hauréau, Gaston Paris, Siméon Luce ;

*Id.* (étude sur un ancien obituaire) : MM. Delisle, Hauréau, Siméon Luce, d'Arbois de Jubainville ;

Prix de numismatique Allier de Hauteroche : MM. P.-Ch. Robert, Deloche, Schlumberger, Héron de Villefosse ;

Prix Bordin (noms des saints en langue d'oui et en langue d'oc) : MM. Delisle, Gaston Paris, Paul Meyer, Longnon ;

*Id.* (étude sur l'art étrusque) : MM. Maury, Georges Perrot, Heuzey, Boissier ;

Prix La Fons-Mélicocq : MM. Delisle, Siméon Luce, d'Arbois de Jubainville, Longnon ;

Prix Brunet (bibliographie des traductions d'ouvrages grecs en arabe, d'après le *Fihrist*) : MM. Renan, Derenbourg, Barbier de Meynard, Schefer ;

Prix Stanislas Julien : MM. Maury, Pavet de Courteille, Oppert, Schefer ;

Prix Delalande-Guérineau : MM. Delisle, Hauréau, Paul Meyer, d'Arbois de Jubainville ;

Prix de la Grange : MM. Delisle, Gaston Paris, Paul Meyer, Siméon Luce.

## SÉANCE DU 21 JANVIER 1887

M. le secrétaire perpétuel lit les lettres des candidats à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Desjardins. Ils sont au nombre de trois, MM. Anatole de Barthélemy, Louis Courajod et Paul Viollet.

M. le Ministre de l'instruction publique invite par lettre l'Académie à lui présenter deux candidats pour la chaire d'épigraphie et d'antiquités romaines au Collège de France, vacante par la mort de M. Desjardins. L'assemblée des professeurs du Collège de France a présenté en première ligne M. Cagnat, en seconde ligne M. Jullian.

L'Académie décide qu'elle élira, à sa prochaine séance, une commission de quatre membres, chargée de lui présenter des candidats à la place d'associé étranger, vacante par la mort de M. Madvig.

M. Alexandre Bertrand fait une courte communication sur un coffret de bois, orné de lames de bronze, qui vient d'être découvert dans une tombe de femme de l'époque mérovingienne, à Gondrecourt (Meuse). Les lames de bronze sont finement estampées. On remarque surtout deux tableaux, représentant deux personnages nus. C'est un assez bon travail romain, du IV^e^ ou du V^e^ siècle. Dans l'intérieur du coffret se trouvaient tous les bijoux de la défunte : la plupart sont des objets mérovingiens, qui ne peuvent être plus anciens que le VI^e^ siècle. Il n'est pas très commun de rencontrer ainsi mêlées les œuvres de la civilisation romaine et celles de la civilisation franque.

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des candidats à la place de M. Desjardins.

Ouvrages présentés : Théodore Reinach, *Essai sur la numismatique des*

*rois de Cappadoce*; Edm. Pottier et Salomon Reinach, *La nécropole de Myrina, fouilles exécutées au nom de l'École française d'Athènes par E. Pottier, S. Reinach, A Veyries*; Salomon Reinach, *Catalogue sommaire du musée des antiquités nationales* (à Saint-Germain-en-Laye); C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux; Mémoires publiés par les membres de la mission archéologique française au Caire*, 3e fascicule.

## SÉANCE DU 28 JANVIER 1887

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Ernest Desjardins. Le scrutin donne le résultat suivant :

| | |
|---|---|
| M. Paul Viollet | 19 voix |
| M. Anatole de Barthélemy | 11 — |
| M. Louis Courajod | 3 — |

M. Viollet est élu. L'élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

L'Académie vote ensuite pour la présentation de deux candidats à la chaire d'épigraphie et d'antiquités romaines au Collège de France. M. Cagnat est présenté en première ligne, M. Jullian en seconde ligne.

M. Bréal, président, annonce la mort de M. Germain, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Montpellier, membre libre de l'Académie. La séance est levée en signe de deuil.

## SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1887

M. Bréal, président, prononce un discours dans lequel il rend hommage à la mémoire du membre libre que l'Académie vient de perdre, M. Germain, doyen honoraire de la faculté des lettres de Montpellier.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture d'un décret en date du 2 février, par lequel le Président de la République a approuvé l'élection de M. Paul Viollet à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Desjardins. M. Viollet est introduit et prend place.

M. Le Blant, directeur de l'Ecole française de Rome, envoie la copie de quelques inscriptions latines récemment découvertes à Rome et aux environs.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport semestriel sur les travaux de l'Académie.

L'Académie nomme une commission de quatre membres chargée de présenter des candidats pour la place d'associé étranger, devenue vacante par la mort de M. Madvig. Sont élus membres de cette commission : MM. Renan, Georges Perrot, Gaston Paris et Boissier.

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys met sous les yeux de ses confrères divers objets qui lui ont été envoyés par M. le capitaine Delaunay, de l'artillerie de marine. Ce sont : 1° un morceau d'étoffe de coton ; 2° un écheveau de fils de soie de cinq couleurs ; 3° un petit miroir ; 4° un imprimé bouddhique en langue chinoise. Ces quatre objets étaient renfermés à l'intérieur d'une idole,

dans l'un des temples de Hué (Cochinchine). Le morceau imprimé porte une date qui répond à l'an 1830 de notre ère. Nous avons là un exemple moderne d'une pratique ancienne, décrite dans certains ouvrages chinois. On pensait que l'étoffe représentait la chair; les fils de soie, les nerfs et les veines; le miroir, l'intelligence : le tout devait compléter l'incarnation de la divinité figurée par la statue. C'est sous la dynastie des Han, vers le commencement de notre ère, après l'introduction du bouddhisme, que les Chinois ont commencé à représenter des esprits sous des formes sensibles; mais c'est seulement sous les Tang (du VIIe au IXe siècle) que l'on a imaginé pour la première fois de renfermer les symboles matériels dans l'intérieur des idoles.

M. Alexandre Bertrand présente une collection de bijoux francs, recueillie dans un cimetière mérovingien, exploré par M. Philippe Delamain, à Courbillac, près Jarnac (Charente). C'est le premier cimetière de ce genre qu'on découvre dans la région comprise entre la Loire et la Garonne. Jusqu'ici les antiquités franques de l'époque mérovingienne n'avaient été trouvées que dans le nord-est de la Gaule.

M. Deloche confirme le caractère essentiellement franc des objets présentés par M. Bertrand. Il est disposé à croire que ces bijoux auront été apportés dans l'Aquitaine par les compagnons de Charles Martel.

Ouvrages présentés : Barclay, V. Head, *Historia numorum, a manual of Greek numismatics;* — A. Amiaud et L. Méchineau, *Tableau comparé des écritures babylonienne et assyrienne archaïques et modernes.*

## SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1887

M. le secrétaire perpétuel lit les lettres des candidats à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. de Wailly. Ils sont au nombre de quatre : MM. Clermont-Ganneau, Hartwig Derenbourg, l'abbé L. Duchesne et Léon Gautier. L'Académie se forme en comité secret pour examiner ces candidatures et pour entendre le rapport de la commission qui a été chargée de proposer des candidats pour la place d'associé étranger, vacante par la mort de M. Madvig.

La séance étant redevenue publique, M. Héron de Villefosse fait connaître une découverte faite récemment à Grand (Vosges). Cette localité est déjà connue par le grand nombre d'antiquités romaines qui y ont été trouvées à diverses époques. Les objets que M. Héron de Villefosse met aujourd'hui sous les yeux de ses confrères lui ont été communiqués par M. Maxe-Werly, conservateur du musée de Bar-le-Duc. Ce sont des vases de terre et de bronze, divers ustensiles de fer, une scie à main, *serrula manubriata*, pièce fort rare dans les collections, deux cadenas, et surtout un fragment de disque de bronze servant de calendrier.

Ce dernier objet, le plus curieux de tous, a fait l'objet d'une étude spéciale de M. le colonel G. de la Noë, qui lui a consacré une notice détaillée. Le disque a exactement un pied romain de diamètre. Il est percé, à peu de distance de la circonférence, d'une série de petits trous, qui correspondent chacun à un

jour de l'année. Des inscriptions placées en face de quelques-uns de ces trous, désignent le 8 des calendes, les calendes, les nones et les ides de chaque mois. Il y avait ainsi quarante-huit jours dans l'année dont le nom était expressément inscrit sur le disque; le nom des jours auxquels correspondaient les trous non pourvus d'inscriptions est dès lors facile à suppléer au moyen d'un calcul très simple. L'objet principal de l'instrument était d'indiquer la longueur du jour à chaque époque de l'année. Un point a été marqué dans le disque entre le centre et la partie de la circonférence consacrée aux mois d'hiver. Il a été choisi de telle sorte que sa distance aux trous qui répondent aux différents jours est proportionnelle à la longueur de ces jours, et inversement proportionnelle à celle des nuits de la même époque de l'année. Chez les Romains, la connaissance exacte de la longueur des jours était nécessaire pour régler les horloges ou clepsydres. En effet, on comptait également douze heures, en toute saison, du lever au coucher du soleil; la durée de l'heure augmentait et diminuait donc selon la saison, en proportion de celle du jour. Le calendrier trouvé à Grand paraît avoir été dressé pour la latitude de Rome.

En communiquant la note de M. de la Noë, M. Héron de Villefosse fait observer que, selon toute probabilité, l'instrument devait porter une réglette graduée qui pivotait autour du point d'où se comptaient les distances. La lecture en était ainsi rendue aisée : il suffisait de tourner la réglette sur le jour cherché et de regarder le degré en face duquel se trouvait, soit le trou, soit le bord du disque. — Sur la demande de M. Bréal, M. Héron de Villefosse dit que ce calendrier paraît appartenir aux temps du haut empire, probablement au IIe siècle de notre ère.

M. d'Arbois de Jubainville fait une communication sur la propriété dans la Gaule avant la conquête romaine. Il pense que la propriété, au moins la propriété rurale, celle des fonds de terre, n'existait pas dans la Gaule au temps de l'indépendance. Il en voit la preuve dans certains passages de César, où il est dit que des peuples prirent la résolution de quitter leur pays pour se transporter en masse dans une autre région : ainsi les Helvètes s'expatrient et cherchent à passer dans le territoire actuel du département de la Charente-Inférieure. Pour qu'une telle décision pût être prise par l'assemblée du peuple, sans constituer une spoliation à l'égard des particuliers, il fallait que ceux-ci ne fussent pas propriétaires du sol. De même, quand les *Aedui* cèdent une partie de leur territoire aux *Boii* vaincus, qui y créent une cité nouvelle, cela suppose que le peuple était maître de disposer de ce territoire, sans avoir à tenir compte des droits des individus. L'État, pense M. d'Arbois de Jubainville, était donc, dans chaque peuple gaulois, seul propriétaire de la terre. Il l'affermait, par lots, à ceux des citoyens qui avaient une fortune suffisante pour pouvoir en entreprendre l'exploitation. L'effet de la conquête romaine fut de consolider la propriété de cet *ager publicus* entre les mains de ceux qui en avaient, sous le régime gaulois, la possession. Alors ces propriétaires gaulois, ayant reçu pour la plupart le droit de cité romaine, et avec ce droit un nom de famille romain ou *gentilicium*, donnèrent ce nom aux fonds de terre dont ils étaient devenus les maîtres. De là tous les noms de lieu en *acus*, dérivés de gentilices, tels que

*Clippiacus* (Clichy) de Clippius, *Icciacus* (Issy) d'Iccius, *Antoniacus* (Antony) d'Antonius. On a eu le tort parfois de chercher à ces noms une étymologie celtique. Ils n'ont de celtique que le suffixe. Historiquement, ils sont la marque la plus ancienne, et peut-être l'une des plus durables, de la conquête de la Gaule, non pas seulement par les armes de Rome, mais encore par les idées et les institutions romaines.

(*Revue critique.*) Julien Havet.

---

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

### SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1886

M. de Baye communique des dessins de fibules franques qui montrent la dégénérescence du type du griffon buvant dans un vase.

M. Babelon donne lecture d'une lettre de M. de Laigue sur deux découvertes de statues antiques faites en Italie aux environs d'Orbitello.

M. l'abbé Thédenat complète les renseignements qu'il avait jadis donnés à la Société sur le trésor de Moncornet.

M. de Lasteyrie donne lecture d'une note du père de la Croix sur des fouilles qu'il a faites à Pressac (Vienne) et qui lui ont fait découvrir un petit sanctuaire fort curieux et une pierre ornée d'un chrisme qui lui a semblé provenir d'un autel mérovingien.

### SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1886

M. Courajod communique le moule de deux têtes de marbre conservées au musée du Puy et au musée d'Aix en Provence et qui ressemblent beaucoup aux masques de marbre déjà signalés jadis par lui. Il les rapproche des figures de sainte Marie et de sainte Marthe du retable de saint Lazare dans l'église de la Major à Marseille et il conclut que toutes ces figures proviennent d'un atelier d'artistes italiens qui auraient travaillé en France à la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

M. Maxe Verly communique des morceaux de coffret de bronze de l'époque romaine découverts à Gondrecourt (Meuse).

M. l'abbé Thédenat lit un mémoire sur l'embranchement de la voie aurélienne qui passait par Vence, Castellane et Riez.

M. Flouest lit une note de M. Lafaye sur deux fragments de sarcophages chrétiens inédits.

### SÉANCES DES 5, 12 ET 19 JANVIER 1887

Installation du nouveau bureau pour 1887 : MM. Héron de Villefosse, président ; Longnon, de Rozières, vice-présidents ; Corroyer, secrétaire ; Pol Nicard, archiviste-bibliothécaire ; Ed. Aubert, trésorier.

M. de Laurière présente des photographies d'anciens thermes découverts à

Chamiers, près Périgueux, et donne des explications sur la construction de ces thermes et sur la distribution particulière du conduit de chaleur.

MM. de Laurière et Ch. Ravaisson-Mollien sont élus membres-résidents de la Société, en remplacement de MM. Demay et Ramé, décédés.

M. Mowat communique une inscription gauloise, en caractères grecs, gravée sur un cippe, découverte à Orgon (Vaucluse).

M. Müntz présente la photographie d'une miniature conservée à Milan, exécutée par Simone Martini et destinée à orner le Virgile de Pétrarque.

## SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1887

M. de Baye appuie par quelques citations d'un ouvrage de M. Odobesco, les conclusions de M. G. Bapst sur l'origine scythique des populations germaniques.

M. de Barthélemy présente l'estampage de l'inscription de l'église de Germigny (Loiret) de la part de M. Julliot, associé correspondant. M. de Lasteyrie expose les raisons que l'on a de douter de l'authenticité de cette inscription.

M. Molinier présente le dessin d'un plat du musée de Pesaro, qui représente le revers d'une médaille inconnue, œuvre de Sperandio.

M. Mowat présente un mémoire de M. Stures, qui établit d'après les dimensions des chapiteaux gallo-grecs du musée de Nîmes, que le pied de roi, de 12 pouces, remonte à la plus haute antiquité.

## SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1887

M. Germain Baspt présente divers objets dits mérovingiens, récemment trouvés au nord du Caucase. Ce sont des boucles ou des phalères en or recouvertes de verroteries rouges.

M. Ch. Ravaisson-Mollien ajoute à l'examen de l'état matériel du Jupiter Talleyrand dont il a parlé dans la séance précédente, d'après lequel il a proposé l'époque d'Hadrien celui de la coiffure et la compare à celle du bronze du Louvre, n° 439.

M. Molinier soumet à l'examen de la société un coffret en velours orné de motif en cuivre doré et conservé dans la collection du Louvre et fait connaître que ce coffret a appartenu à Jeanne d'Albret.

M. l'abbé Beurlier communique une inscription de Pompéï sur les courses de taureaux dans l'antiquité ; les courses de taureaux sont originaires de Thessalie ; elle ont été introduites à Rome par César.

M. de Montaiglon donne des explications confirmant la communication faite par M. Molinier relative à l'expression (ouvrage de Semin) ; il fait remarquer que l'explication formelle était déjà dans la table du volume visé (Compte des Bâtiments du Roi).

---

# NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

*A M. ALEXANDRE BERTRAND*

Directeur de la *Revue archéologique*.

Mon cher ami,

Voici une note renfermant quelques faits nouveaux relatifs aux métaux anciens qui complètent ce que j'ai dit sur les origines de l'étain dans le monde antique.

Depuis la publication de mon mémoire sur quelques métaux et minéraux provenant de l'antique Chaldée, j'ai eu connaissance de deux documents, de nature à fixer une origine moins lointaine à l'étain des bronzes de l'Assyrie et de l'Égypte. En effet, d'après une *Note* publiée par M. G. Bapst, un voyageur russe, M. Ogorodnikoff, aurait appris des habitants de Meched qu'il existait à 120 kilomètres de cette ville et dans divers points du Khorassan, des mines d'étain actuellement en exploitation. Ces renseignements sont regardés par l'auteur comme sujets à caution, en raison de l'incertitude de témoignages purement oraux et fournis par des Tatars.

Cependant, circonstance remarquable, ils se trouvent en certain accord avec un passage de Strabon que m'a indiqué M. P. Tannery. Strabon signale en effet (livre XV, chap. II, 10) des mines d'étain dans la Drangiane, région qui répond au sud de notre Khorassan, au-dessous d'Hérat, vers les limites occidentales de notre Afghanistan.

M. R. Virchow m'a également écrit qu'il avait publié dans le *Bulletin de la Société anthropologique de Berlin* une petite note sur des ornements en antimoine pur, trouvés dans une ancienne nécropole transcaucasienne, datant probablement du temps de la première introduction du fer. C'est un exemple à joindre à celui que j'ai cité relativement à l'antique connaissance de l'antimoine.

Votre bien dévoué

M. Berthelot.

*A M. ALEXANDRE BERTRAND*

Directeur de la *Revue archéologique*.

Monsieur le Directeur,

Lorsque je lisais, il y a quelques années, dans Caylus (*Recueil d'antiquités*, III, pl. XXVII, f. 2) l'interprétation erronée d'une statuette de Sardaigne, de la Bibliothèque Nationale (n° 3659), je me disais qu'un tel malentendu était très naturel au temps de Caylus, mais que maintenant personne ne pourrait plus se méprendre sur la vraie signification de cette figurine. Néanmoins, à ma grande surprise, je vois cette vieille erreur se perpétuer sans protestation. Non seulement un article de la *Gazette archéologique* pour l'année 1885, où cette statuette

est représentée (pl. XXIV), ne s'éloigne pas sensiblement de l'interprétation de Caylus, mais je retrouve dans le quatrième volume de l'excellent ouvrage de MM. Perrot et Chipiez la même doctrine exposée sans commentaire. Il me paraît donc nécessaire de mettre fin à cette erreur. Il suffit d'examiner attentivement les détails de la statuette pour que la vraie signification saute aux yeux. L'interprétation que je propose me paraît, d'ailleurs, bien plus intéressante que l'ancienne. Le havresac que porte sur le dos le personnage n'est pas suspendu à un bâton crochu, comme disent tous les interprètes, mais à un manche de hache. Ce ne sont pas non plus « des lapins ni des oiseaux » qui sortent du havresac, mais les têtes des deux autres manches de haches semblables. Il n'y a pas de doute ; on voit bien la fente où devait être insérée l'arme, et les liens enroulés autour de la courbure du manche, pour lui donner plus de résistance. Ces liens sont très visibles. La statuette ne représente donc pas un homme revenant de la chasse, mais un guerrier en route. Le poignard à demi caché sur la poitrine, le manteau plié sur l'épaule le démontrent suffisamment, et si les haches ne sont pas encore emmanchées, c'est qu'on ne les y adaptait probablement qu'en se préparant pour le combat. Elles doivent être renfermées dans l'intérieur du sac. La forme caractéristique des manches nous indique à quelle période archéologique appartient cette figurine, et dans la circonstance singulière que le guerrier porte trois manches, nous voyons une preuve intéressante de votre remarque ingénieuse sur la *cateia* (*Revue archéol.*, 1884, 105). Il n'y aurait pas eu besoin de trois haches, si elles ne devaient pas être employées comme une arme de jet.

Veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'expression de mon respect et de mon dévouement.

Sophus Muller.

Mus. Roy. des Antiquités du Nord, Copenhague, le 6 févr. 1887.

---

A propos de Moritz Alsberg, *DIE ANFÆNGE DER EISENKULTUR* (cf. *Revue archéologique*, 1886, II, p. 117-126.)

M. Alsberg conclut à la suppression de l'âge du bronze, intermédiaire entre l'âge de la pierre et celui du fer ; il affirme que ce dernier métal a été employé bien antérieurement à l'époque qui lui est généralement assignée, et qu'il a, dans l'ordre des temps, précédé le bronze. L'examen de cette question chez les différents peuples de l'Europe dépasse notre compétence ; mais nous l'avons étudiée chez les peuples du bassin de la mer Égée, et nous croyons être arrivé à établir que, chez eux du moins, contrairement à l'affirmation de M. Alsberg, l'âge du fer a été postérieur à celui du bronze. Nous apportons à l'appui de notre thèse des arguments empruntés : 1° aux résultats des fouilles ; 2° à l'étude du texte d'Homère ; 3° à l'interprétation de la théorie d'Hésiode sur la succession des cinq âges.

1. Ni à Santorin, ni à Hissarlik, ni à Spata, on n'a trouvé de fer. M. Alsberg répond à cela que le fer avait une valeur trop inférieure pour être placé à côté du mort dans le tombeau. Il semble oublier qu'à Santorin et Hissarlik ce n'est

pas quelques sépultures qu'on a découvertes, c'est une véritable ville préhistorique. Il allègue encore l'action destructive du temps sur les objets en fer. Elle est réelle; mais, tout rouillé qu'il soit, le fer ne disparaît pas complètement, et M. Alsberg en donne lui-même des preuves en rappelant, dans un autre chapitre, l'énorme quantité de ces lingots trouvés par M. Place à Khorsabad.

2. Dans les poèmes homériques, il est très souvent question du bronze; le fer n'y est, au contraire, mentionné que trente-deux fois. On en concluait jusqu'ici qu'au temps d'Homère ce dernier métal n'était pas d'un usage très répandu. « Erreur, répond M. Alsberg, on n'en parlait pas parce qu'il était très déprécié : en sa qualité de poète et d'Ionien, Homère, dans ses descriptions, s'occupe surtout des métaux qui brillent, l'or, le cuivre et le bronze : rien de plus naturel que son silence relatif à l'égard d'un métal aussi commun que le fer (p. 37). » La raison est ingénieuse, sans être péremptoire. Qui ne sait, en effet, que l'*Iliade* et l'*Odyssée* sont une mine inépuisable pour connaître les mœurs de l'époque homérique et qu'il n'y est pas seulement question de l'armure étincelante des nobles Achéens, mais des usages journaliers de l'ensemble de la société grecque? Mais les conclusions de M. Alsberg sont surtout forcées lorsqu'il interprète, en le tronquant, un passage de l'*Iliade* (XXIII, vers 826 sqq.) très important au point de vue qui nous occupe : il s'agit des jeux funèbres en l'honneur de Patrocle; les exercices se succèdent, et chaque fois le généreux Achille donne au vainqueur, en récompense, un objet de haute valeur, armure incrustée, lingots d'or, etc., etc. A celui dont le bras aura été le plus vigoureux il offre un disque en fer, masse brute et pesante provenant du trésor d'Héétion; le fer est encore le prix de l'adresse : dix haches à deux tranchants seront données à celui dont la flèche aura percé la colombe; dix demi-haches sont destinées à celui qui aura coupé le lien et manqué l'oiseau.— Pour être ainsi offert en prix, fallait-il, je le demande, que le fer fût un métal sans valeur?

M. Alsberg se garde bien de reproduire ce récit, ou seulement de nous en indiquer la substance; il se contente de lui emprunter ce qui, au premier abord, paraît pouvoir confirmer son système, un tout petit passage où Homère laisse entendre que le fer servait alors aux usages agricoles. Est-ce une raison suffisante pour en conclure à la dépréciation de ce métal? Nous ne le croyons pas. Il est à remarquer, en effet, que l'agriculture étant, dans ces temps reculés, la principale source de richesse, il était naturel de mettre à son service ce qui était, je ne dis pas seulement utile, mais nécessaire à son développement. Se figure-t-on en effet, l'état misérable du cultivateur dont la pointe de l'outil n'eût pas été garnie de fer? Le bronze se brise contre les cailloux. Fallait-il que le laboureur soulevât les mottes de son champ avec une branche appointée? On doit donc se garder de tirer trop précipitamment de ce fait des données en faveur de l'une ou de l'autre opinion.

Le point intéressant, ce serait de déterminer les conditions dans lesquelles le fer servait aux usages des champs. Dans ce même passage, Homère nous apprend qu'on en était fort économe. Le disque gagné par Polypète devait « quelle que fût l'étendue de ses vastes domaines, fournir pendant cinq années entières aux besoins de ses bergers et de ses laboureurs. » On voit donc qu'au

temps de l'*Iliade* le fer n'était pas si déprécié que le dit M. Alsberg et que l'argument qu'il invoque se retourne facilement contre lui.

On trouve une autre preuve de la rareté du fer, au siècle qui a suivi Homère, dans ce fait qu'à l'époque de Lycurgue ce métal était encore le moyen de transaction le plus important dans la région minière du Taygète. N'est-ce pas là en effet le motif pour lequel le législateur spartiate aurait établi la monnaie de fer? Les raisons morales apportées par Plutarque sont justement considérées comme sans valeur. Si Lycurgue a adopté le fer pour les échanges, c'est qu'il en était déjà ainsi, avant son arrivée, dans la plaine de Lacédémone : employé sous forme de petites broches (ὀβολοί), dont une poignée (δραχμή) formait la drachme, le fer n'était pas d'abord une monnaie bien lourde ; il le devint à mesure qu'il perdit de sa valeur. Mais les Spartiates, fidèles à la lettre des institutions de l'envoyé de Delphes, conservèrent fort tard, malgré son incommodité, cette monnaie officielle. De ce qui précède, il nous faut retenir qu'au IXe siècle le fer était encore un métal précieux.

3. Sa postériorité relativement au bronze nous est enfin démontrée par la succession des cinq âges d'Hésiode. Il est vrai que M. Alsberg n'attache aucune valeur au passage des *Œuvres et des Jours*, v. 120 sqq. : « Que le poète, dit-il, fasse précéder l'âge du fer par celui du bronze, cela s'explique par la valeur inférieure du fer, qui devait caractériser l'époque la plus récente dans la marche rétrograde de l'humanité exposée par le pessimiste d'Askra. « — Nous ne faisons aucune difficulté à reconnaître qu'au temps d'Hésiode le fer était devenu d'un usage journalier, mais nous prétendons contre M. Alsberg que, dans le récit d'Hésiode, la succession des âges correspond à l'invention des différents métaux.

En effet, si le poète n'eût eu en vue que la valeur relative de l'or, de l'argent, du bronze et du fer de son temps, pourquoi aurait-il représenté la race de bronze, *taillée dans le cœur du frêne*, comme supérieure à la race d'argent, faite d'hommes sans foi ni loi, pleins de dédains pour les dieux immortels, et que Zeus ensevelit sous la terre? D'autre part, comment M. Alsberg explique-t-il l'intercalation de la race des héros après la période du bronze? C'est là pour lui un point embarrassant ; il le passe sous silence. Nous ferons remarquer que c'est au contraire un précieux argument pour démontrer que le classement hésiodique concorde parfaitement avec les périodes successives de l'histoire de la civilisation chez les peuples du bassin de la mer Égée. En tête, la race d'or, celle de Santorin et d'Hissarlik, dont l'art arrive à Mycènes à une perfection voisine de la décadence. Après eux, les Phéniciens vont, dans les contrées lointaines, chercher l'argent qu'ils rapportent sur leurs vaisseaux ; c'est l'âge d'argent. Vient ensuite l'âge du bronze, qui correspond à l'invasion des peuples pélasgiques en Égypte, les guerriers représentés sur les bas-reliefs de Médinet-Abou et de Karnak sont couverts d'airain ; pour les décrire, nous n'avons qu'à emprunter les vers d'Hésiode, *Les Œuvres et les Jours*, 150-151.

τοῖς δ' ἦν χάλκεα μὲν τεύχεα, χάλκεοι δέ τε οἶκοι
χαλκῷ δ' εἰργάζοντο· μέλας δ' οὐκ ἔσκε σίδηρος.

Les maisons d'airain du poète ne font-elles pas songer au trésor d'Atrée de Mycènes?

Après l'âge du bronze, Hésiode place l'âge des héros. C'est la période mythique, où se sont formées les légendes de Troie et de Thèbes, légendes qui, dès leur formation, ont nécessairement été reculées dans un passé lointain. Le fer, trouvé en Crète, d'après les marbres de Paros en 1481 av. J.-C., mais demeuré très longtemps une rareté, était encore assez précieux à l'époque d'Homère et de Lycurgue; il devint d'un usage journalier au temps d'Hésiode, qui appartient, lui et ses contemporains, à l'âge du fer.

Il résulte, croyons-nous, de notre démonstration, que les conclusions de M. Alsberg, relativement à la suppression de l'âge du bronze chez les peuples méditerranéens, ne sont peut-être pas établies avec une solidité inébranlable, et que, dans le bassin de la mer Égée, le fer n'a pas la très haute antiquité qu'il lui attribue.

HIPPOLYTE BAZIN.

— La *Revue* vient de perdre un de ses anciens collaborateurs, un de ceux qui lui avaient fait le plus d'honneur, Olivier Rayet. Nous ne saurions mieux faire, pour rappeler à nos lecteurs ce qu'a été cet homme si distingué, que de reproduire la notice qui lui a été consacrée, dans la *Chronique des arts et de la curiosité*, par un autre de nos collaborateurs, par son camarade et ami, M. Maxime Collignon, aujourd'hui chargé d'un cours d'archéologie à la Faculté des lettres de Paris. (*Réd.*)

« La science française vient de faire une perte cruelle. M. Olivier Rayet, professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale, a succombé à la maladie qui, il y a près de deux ans, l'avait atteint en pleine vigueur d'esprit, en plein talent. O. Rayet n'avait que trente-neuf ans, et sa carrière a été aussi brillante que courte. Au sortir de l'École normale, il partait pour l'Orient, comme membre de l'École française d'Athènes, et il y trouvait bientôt l'occasion de motrer la sagacité de son esprit et l'énergie de son caractère. MM. Ed. et Gust. de Rothschild lui confièrent le soin d'explorer l'emplacement du temple d'Apollon Didyméen à Milet, et ces fouilles, pour lesquelles O. Rayet s'était associé un architecte, M. Thomas, ont contribué à enrichir le Louvre d'une superbe série de fragments d'architecture. Ces heureux débuts attirèrent sur le jeune érudit l'attention du monde savant. A son retour en France, il était choisi par Beulé pour le suppléer dans la chaire d'archéologie de la Bibliothèque nationale et il y exposait le résultat de ses fouilles.

« Il enseigna ensuite à l'École des Hautes-Etudes, au Collège de France et, en dernier lieu dans cette même chaire de la Bibliothèque nationale où il y était remonté comme le successeur désigné à l'avance de François Lenormant. Le succès de son enseignement ne se démentit jamais; il y apportait une science étendue et un sentiment profond des choses de l'art qui donnait à sa parole un énergique accent de conviction ; tous ses élèves savent avec quelle ardeur entraînante et communicative il faisait revivre devant eux cette Grèce antique qu'il aimait avec passion, et dont les souvenirs ont survécu jusqu'au dernier jour dans son intelligence cruellement atteinte par une maladie impitoyable.

« O. Rayet était à la fois un érudit, un archéologue du goût le plus fin et un brillant écrivain. Sa belle publication sur *Milet et le golfe Latmique* reste malheureusement inachevée. Mais il a pu mener à bonne fin un magnifique ouvrage, les *Monuments de l'Art antique*, œuvre capitale, à laquelle la science étrangère a été unanime à rendre hommage. C'est là qu'O. Rayet a donné toute la mesure de ses qualités : une singulière vigueur d'esprit, un sentiment exquis des beautés de l'art antique, un style coloré, original, d'un tour très personnel. Il y a dans ces notices d'admirables pages qu'on ne peut relire sans éprouver le regret profond de tout ce qu'on pouvait encore attendre d'un esprit si fin et si fécond, où la sûreté du savoir s'alliait avec un sens critique si ferme et un goût si délicat.

« Il aimait trop ses études pour ne pas saisir toutes les occasions d'en faire apprécier l'intérêt par le public lettré et ami des arts ; il n'était pas de ceux qui n'admettent dans le sanctuaire que de rares initiés. Collaborateur assidu de la *Gazette des Beaux-Arts*, il a publié une suite d'études très remarquées, où son esprit net et amoureux de la vérité a bien souvent apporté des solutions décisives sur des problèmes d'archéologie controversés. C'est dans ce recueil qu'il a fait connaître, dans un premier travail d'ensemble, les résultats de ses fouilles de Milet. Au moment où les découvertes de Tanagre appelaient l'attention sur les terres cuites grecques, O. Rayet donnait dans la *Gazette* une série d'études où il élucidait, avec un goût parfait et une étonnante justesse de critique, toutes les questions que soulève l'étude de ces charmantes productions de l'art grec. On n'a pas oublié ses articles sur l'art grec au Trocadéro, lors de l'Exposition universelle de 1878, sur les fouilles d'Olympie et de Pergame, sur les antiques au musée de l'Ermitage. Il sentait vivement qu'entretenir le public des progrès incessants des études archéologiques, c'était encore concourir à leur avancement, en y intéressant l'opinion ; son rêve le plus cher, c'était que, sur ce point comme sur le reste, la France n'eût rien à envier à l'étranger.

« Olivier Rayet n'a pas accompli toute la tâche pour laquelle le désignaient les rares qualités d'une nature richement douée. Il meurt en pleine jeunesse, et l'on ne peut songer sans amertume à tant de projets brusquement interrompus. Mais il laisse à tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'une âme vaillante et fière, et l'exemple des beaux travaux qui l'ont, tout jeune, placé au premier rang parmi les plus brillants représentants de l'érudition française.

« MAX. COLLIGNON. »

— *La commission archéologique municipale de Rome* vient de publier, en un cahier de 70 pages qui est à joindre à l'année 1885 du *Bulletin*, un index très soigneusement dressé qui va de janvier 1882 à décembre 1885.

— *Bulletin de la commission archéologique municipale de Rome*, 14e année, n° 7 : G. Gatti, *Découvertes qui regardent la topographie et l'épigraphie de Rome*. — C. L. Visconti, *Découvertes d'objets d'art et d'antiquité figurée* (pl. VIII). — G. B. de Rossi, G. Gatti, *Mélanges de notices bibliographiques et critiques sur la topographie et l'histoire des monuments de Rome*. — G. Gatti, *Les dernières découvertes*.

N° 8. Al. Capannari, des *Vigiles sebaciarii* et des *sebaciaria* dont ils s'acquit-

taient. (Selon l'auteur, ils auraient été chargés, à partir du second siècle de notre ère, de veiller à l'éclairage tout au moins des rues principales de Rome et des corps de garde où se tenaient les détachements de la milice urbaine qui étaient chargés de la garde de nuit.) — G. Gatti, *Le portique de Livie dans la troisième région de Rome.* (Pl. IX, fragment tout récemment retrouvé du fameux plan de marbre.) — G. Gatti, *Renseignements sur les travaux exécutés par l'édilité dans leurs rapports avec l'art et l'archéologie.* — G. Gatti, *Découvertes relatives à la topographie et à l'épigraphie urbaines.* — C. L. Visconti, *découvertes d'objets d'art et d'antiquité figurée.* — G. Gatti, *Les dernières découvertes.*

N° 9. L. Borsari, *De quelques découvertes archéologiques à la montée du Grillo.* — G. Gatti, *Découvertes relatives à la topographie et à l'épigraphie urbaines.* — C. L. Visconti, *Découvertes d'objets d'art et d'antiquité figurée.* (Pl. X, XI et XII, autel cylindrique décoré de quatre amours séparés par des balustres où s'enroulent des draperies. Signatures de sculpteurs d'Aphrodisias qui paraissent avoir beaucoup travaillé à Rome pendant le second siècle de notre ère.)

N° 10. G. Gatti, *Découvertes relatives à la topographie et à l'épigraphie urbaines.* — C. L. Visconti, *Découvertes d'objets d'art et d'antiquité figurée* (Pl. XIII, joli fragment d'un grand vase de marbre, en forme de cratère; un Apollon, jeune ou un Eros sans ailes qui lance des flèches.) — G. B. de Rossi et Gatti, *Mélanges de notices bibliographiques et critiques pour la topographie et l'histoire des monuments de Rome.* — Gatti et Visconti, *Les dernières découvertes.*

N° 11. G. Gatti, *Un nouveau fragment des actes des frères Arvales* (A trait au commencement de l'année 145 de notre ère.) — G. Gatti, *Découvertes relatives à la topographie et à l'épigraphie urbaines.* — C. L. Visconti, *Découvertes d'objets d'art et d'antiquité figurée.* (Pl. XIV-XV. Beau fragment d'une statue de marbre qui paraît à M. V. représenter une jeune fille qui dispute le prix de la course. Pausanias, V, 16.) — G. Gatti, *Les dernières découvertes.* — Sgn. Guidi, *Bibliographie.*

— *Bullettino di archeologia cristiana di Giov. Battista de Rossi*, 4e série, 3e année, n° 4 : — 1. Procès-verbaux des séances des *Cultori della cristiana archeologia in Roma.* — 2. Le *Cimetière de S. Sinerote, martyr à Sirmium.* — 3. Découverte d'une crypte historique dans le cimetière de Maximus *ad Sanctam Felicitatem via Salaria Nova.* — § I. La peinture représentant sainte Félicité avec ses sept fils, qui vient d'être découverte dans son cimetière (pl. IX-X). — § II. Peinture représentant sainte Félicité et ses sept fils dans un oratoire antique près des Thermes de Titus (pl. XI-XII). — § 3. Comparaison des deux peintures et leur date. — § 4. De la crypte, où a été retrouvée la peinture ci-dessus décrite. — § 5. Conclusion.

— *Gazette archéologique*, 12e année, 1886, nos 5 et 6. — L. Heuzey, *La plus ancienne sculpture chaldéenne* (pl. XVII). — A. Cartault, *Femmes groupées avec de petits Eros, terres cuites de l'Asie Mineure* (pl. XVIII et XIX). — H. Bouchot, *Le portrait de Louis II d'Anjou, roi de Sicile, à la Bibliothèque nationale* (suite et fin, pl. XX). — E. Molinier, *Les architectes du château de Fontaine-*

*bleau* (deuxième article). — A. Chabouillet, *Étude sur quelques camées du cabinet des médailles* (troisième article). — *Chronique*. Nouvelles diverses. Bibliographie. Périodiques.

— *Gazette archéologique* publiée par les soins de J. de Witte et Robert de Lasteyrie, 12e année, 1886, nº 7 et 8. A. Chabouillet, *Étude sur quelques camées du cabinet des médailles* (suite et fin). — E. Piot, *Sur un missorium de sa collection* (pl. XXI). — S. Reinach, *le prétendu Inopos, marbre grec du musée du Louvre* (pl. XXII). — P. Durrieu, *Portrait de Charles Ier d'Anjou, roi de Naples* (pl. XXIII). — E. Muntz, *Peintures du palais des papes, à Avignon* (pl. XXIV et XXV). — L. Courajod, *La statue de Philippe de Morvillers, au musée du Louvre* (pl. XXVI). — *Chronique*. Bibliographie. Périodiques.

— *Gazette archéologique*, 12e année, nos 9 et 10 : E. Jeannez, *Le rétable de la passion, de l'église d'Ambierle en Roannais* (pl. XXVII-XXVIII). — Max. Collignon, *Torses archaïques en marbre, du musée du Louvre* (pl. XXIX). — F. de Mély, *Le grand camée de Vienne* (pl. XXXI). — A. Nicaise, *Sur un buste antique en marbre trouvé au Châtelet, Haute-Marne* (pl. XXXII). — E. Muntz, *Peintures du palais des papes, à Avignon, et de la Chartreuse de Villeneuve, la chapelle de Saint-Martial*, 3e article (pl. XXXIII). — H. de Curzon, *L'église de Nogent-les-Vierges, Oise* (pl. XXX). — Chronique. Bibliographie. Politique.

— *Bulletin épigraphique* dirigé par R. Mowat, 6e année, nº 4, juillet-août 1886 : C. de la Berge, *Essai sur l'organisation des flottes romaines* (suite). — C. Jullian, *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune* (appendice). — G. Lafaye, *Inscriptions inédites de la Corse* (suite) . — G. Lafaye, *Note additionnelle sur une inscription d'Aix en Provence*. — A.-L. Delattre, *Inscriptions latines de Carthage* (suite). — R. Mowat, *Sigles et autres abréviations* (suite). — *Correspondance* : M. W. Thompson Watkin (inscriptions découvertes en Angleterre). — R. Mowat, C. Jullian : *Bibliographie*. — R. Mowat, *Revues et journaux périodiques*. — R. Mowat, *Académies et corps savants*. — R. Mowat, *Chronique*.

— *Bulletin épigraphique* dirigé par R. Mowat, 6e année, nº 5, septembre-octobre 1886 : C. de la Berge, *Étude sur l'organisation des flottes romaines* (suite et fin). — R. Cagnat, *Notice d'un recueil d'inscriptions vues et dessinées par le commandant De la Mare*. — R. Mowat, *Deux inscriptions du cabinet de Léon Renier*. — R. Mowat, *Inscription de Kantara mentionnant l'Ala I Thracum Mauretana*. — R. Mowat, *Le trésor de Caubiac au Musée Britannique*. — *Correspondance* : M. S. Reinach (au sujet d'une inscription de la Malga); M. Espérandieu (inscription de Saint-André-de-Sorède et de Narbonne); M. C. Jullian (urne funéraire au musée de Marseille); M. Roach Smith (graffite sur une tuile de Londres); M. Ollier de Marichard (au sujet d'une inscription de Vagnas). — R. Mowat, *Bibliographie*. — R. Mowat, *Revues et journaux périodiques*. — R. Mowat, *Académie et corps savants*. — S. Reinach, Mowat, *Chronique*.

— M. Heydemann, le savant professeur d'archéologie, donne, comme onzième programme de la fête de Winckelmann célébrée par l'université de Halle, une

dissertation sur les monuments, assez rares, qui représentent Jason en Colchide. On y trouve cette connaissance si profonde et si précise des peintures céramiques qui est le trait distinctif de l'auteur du *Catalogue des vases de Naples.* La planche qui accompagne cet intéressant mémoire reproduit trois peintures inédites, dont l'une représente l'arrivée du héros et sa première rencontre avec Médée, la seconde la lutte contre le taureau et la troisième l'enlèvement de la toison d'or. Sur la même feuille est répétée une peinture, déjà publiée par Zannoni, où l'exploit du fils de Pélias est traité en manière de parodie; M. H. a eu raison de reprendre ce tableau, que l'auteur des fouilles de la *Certosa* de Bologne avait présenté sans aucune explication et dans un ouvrage qui est cher et peu répandu.

— *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, t. VIII, 1 et 2. E. Brugsch-bey, détails intéressants sur les fouilles de *Tell-el-Iahoudi* et sur la décoration en terre émaillée qui y a été retrouvée. Cette décoration a été ou exécutée ou tout au moins restaurée sous les Ptolémées; beaucoup des disques qui la composent portent au verso des marques d'ouvriers qui sont des lettres grecques.

E. Amélineau, *Fragments de la version thébaine de l'Ecriture* (Ancien Testament). — Dr A. Wiedemann, *Inscriptions de la période saïte* (en allemand). — Daninos, *La découverte des statues de Meïdoum.* (Détruit la légende d'après laquelle les fellahs auraient voulu mutiler les monuments à peine trouvés et Mariette aurait été obligé de mettre le revolver au poing pour empêcher cette profanation.) — Maspero, *Les Ilims.*

— Le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or)*, 2e série, no 2, année 1885, contient un catalogue, rédigé avec soin par M. Collenot, l'un des conservateurs de la collection archéologique du musée de Semur. Il est seulement à regretter que ce catalogue ne soit pas accompagné de quelques figures reproduisant les objets qui ont le plus d'intérêt, ceux qui offriraient des types particuliers à l'Auxois.

— L'Aphrodite marseillaise du musée de Lyon, statue archaïque grecque orientale du vie siècle avant Jésus-Christ, étudiée par Hippolyte Bazin, avec une héliogravure et plusieurs dessins dans le texte. In-8, Leroux, 1886.

M. Bazin a rendu service à l'archéologie en publiant à nouveau un monument dont l'intérêt, il est vrai, n'avait pas échappé à la curiosité de M. Fr. Lenormant, mais qui n'avait pas encore été mis à sa place et dont l'importance n'avait pas été suffisamment signalée. Son héliogravure, qui montre la statue sous deux aspects différents, vaut mieux que celle qui avait été donnée dans la *Gazette archéologique*, et les dessins insérés dans le texte, dessins qui font connaître l'arrangement de la coiffure et la décoration peinte du bonnet et des manches de la tunique, permettent de se faire du monument une idée plus précise et plus complète. Le commentaire est judicieux et bien informé; peut-être pourrait-il être plus court; on y sent trop que M. B. vient d'apprendre, pour les besoins de son étude, beaucoup des faits qu'il communique au lecteur, faits dont un bon nombre sont familiers aux archéologues de profession. L'auteur a

trop tenu à donner toutes ses notes. Nous accepterons d'ailleurs volontiers sa conclusion et nous verrons avec lui dans cette figure une œuvre de la sculpture ionienne du VI^e siècle, transportée par les Phocéens à Marseille. G. P.

— La *Petite bibliothèque d'art et d'archéologie*, que publie l'éditeur E. Leroux, vient de s'enrichir de deux ouvrages dus à M. Salomon Reinach. Le premier a pour titre : *La colonne Trajane au musée de Saint-Germain, notice et explication*, 59 pages. Sobre et écrite avec goût, la notice contient tout ce qu'il est nécessaire de savoir sur l'histoire de la colonne et des moulages qui vont être exposés aux yeux du public ; vient ensuite une description et explication sommaire à l'aide de laquelle il sera désormais facile d'étudier le monument, soit sur les moulages mêmes exposés dans les fossés du château, soit sur les photographies que renferme le meuble à volets placé sur le palier du premier étage.

Le second volume que nous avons à signaler a pour titre : *Conseils aux voyageurs archéologues en Grèce et dans l'Orient hellénique*. L'auteur cherche à faire profiter les autres de l'expérience qu'il a acquise dans ses voyages de Grèce, d'Asie Mineure et de Tunisie. Après quelques conseils généraux, on trouve quatre chapitres intitulés : I. *Épigraphie*. II. *Beaux-arts*. III. *Numismatique*. IV. *Topographie*. Dans chacun de ces chapitres, M. Reinach indique avec beaucoup de précision les meilleurs moyens à prendre pour qu'un voyage, entrepris par quelqu'un même qui n'est ni savant ni artiste de profession, puisse tourner au profit de la science et des arts. Il y a, au milieu de tous ces renseignements techniques, des pages charmantes ; il nous suffira de rappeler, outre celles qui terminent le volume, celles où l'auteur dit en termes excellents ce qu'apprennent les inscriptions et comment elles nous rapprochent du passé et le font revivre devant nous.

— *Archæologisch-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich-Ungarn*, publiées sous la direction de Otto Benndorf et de E. Bormann, année X, cahier I, avec 6 planches. Vienne, Carl Gerold's Sohn : Th. Mommsen, *Sur la dissertation de Domaszewski au sujet des étendards romains*. — Domaszewski, Hauser, Schneider, *Fouilles à Carnuntum*. — Gomperz, *Sur des épitaphes métriques grecques*. — Jirèček, *Notes archéologiques sur la Bulgarie*. — Schön, Weishaüpl, *Monuments de Brigetio*. — Dürr, *Sur une inscription de Samothrace*. — Von Premerstein, *Pierre votive romaine de Unter-Haidin, près de Peltau*. — Rollet, *Les pierres gravées de ma collection qui portent des inscriptions*. — H. von Rohden, *Terres cuites de Némi*. — P. Stettiner, *Nouvel æs grave*. — F. Cramurrini, *Bataille des Lemniennes sur une stèle de Bologne*. — Procès-verbaux des séances du 2 et du 9 avril, séance solennelle du 16 avril en mémoire de la fondation de Rome.

— *Mittheilungen des Kaiserlich deutschen archæologischen Instituts, Athenische Abtheilung*, t. XI, cahier 2 : F. Duemmler, *Inscriptions d'Amorgos et de Mélos*. — H. G. Lolling, *Communications sur la Thessalie* (suite). — E. Fabricius, *Antiquités en Crète*. IV. Découvertes de l'époque mycénienne à Knossos. V. Fragments d'un *pithos* de Littos (Pl. III et IV ; très important ; montre qu'il y a eu un temps où les formes dites de Mycènes étaient répandues dans tout le monde

grec.) — E. Lœwy, *Bas-relief funéraire de Corinthe* (pl. V). — W. Dœrpfeld, *Les fouilles de l'Acropole*. — F. Duemmler, *Intailles archaïques de Mélos* (pl. VI). — N. Novosadsky, *Inscriptiones Cretenses*. — Fr. Studniczka, *Sur la tête archaïque du musée de l'Acropole* (avec une planche de croquis). — *Mélanges* : B. Latischew, note au tome X, p. 317, nº 5 des *Mittheilungen*. — E. Lœwy, inscription de *Mughla*; inscription de *Tralles*. — Addition à la page 152, note 2. — Th. Schreiber, remarque sur la page 392 du t. X des *Mittheilungen* (sculptures alexandrines). — Bibliographie et découvertes.

— *The journal of Hellenic studies*, vol. VII, nº 1, avril 1886 : — 1. A. J. Evans, *Découvertes récentes de terres cuites à Tarente*, pl. LXIII-IV. — 2. A. S. Murray, *Antiquités provenant de l'île de Lipara*, pl. LXII. — 3. F. Imhoof, Blumner et P. Gardner, *Commentaire numismatique sur Pausanias*. Partie II. Livres III-VIII, planches LXV-LXVIII. — 4. L.-R. Farnell, *Sur quelques ouvrages de l'école de Scopas* (planche ). — 5. W. Wroth, *L'ornementation des cuirasses impériales*; *un torse d'Adrien au Musée britannique*. — 6. J.-T. Bent, *Une visite archéologique à Samos*. — P. Gardner, *Inscriptions de Samos*. — 7. E.-A. Gardner, *Une inscription de Chalcédoine*. — 8. J.-B. Bury, *Ἴυγξ dans la magie grecque*. — 9. J.-H. Middleton, *Restauration proposée pour la grande salle du palais de Tirynthe*. — 10. R.-C. Jebb, *La maison homérique par rapport aux restes de Tirynthe*.

— *Bulletin de l'Institut archéologique allemand, section romaine* (*Mittheilungen*), t. I, cahier 2 : G. Gatti, *Quelques observations sur les horrea Galbiana*. — F. Kœpp, *Sculptures archaïques à Rome*. (Pl. IV; il s'agit d'une tête de jeune homme placée dans la galerie géographique du Vatican; appartient au moment du passage de l'archaïsme à la perfection et rappelle beaucoup certaines têtes des frontons d'Olympie et celles des vases de style sévère). — W. Helbig, *Fouilles de Corneto*. — A. Barbini, *Tombe découverte près de Grosseto*. — F.-M. Nichols, la *Regia*. — H. Jordan, *Les édifices antiques situés entre le temple de Faustine et l'atrium de Vesta* (pl. V, VI, VII). — Benndorf, *Observations sur le musée Torlonia*. — W. Henzen, *Inscription laurentine*. — A.-S. Murray, *Tête de la Junon d'Agrigente*. (Repousse victorieusement les doutes qui ont été élevés sur l'authenticité de ce fragment célèbre.) — Procès-verbaux des séances de l'Institut, 19 et 26 février, 12 et 26 mars. — Cahier 3, W. Helbig, *Fouilles de Vetulonia*. — A. Mau, *Fouilles de Pompéi* (pl. VII *a*). — A. Klitsche de la Grange, *Quelques découvertes archéologiques dans les territoires de Folfa et d'Allumiere*. — G. Wissowa, *Silvain et ses compagnons, bas-relief à Florence*. — F. von Duhn, *Deux bas-reliefs du palais Rondanini*.

— Nous signalons à l'attention de ceux de nos lecteurs qu'intéressent la géographie et l'histoire de l'Asie-Mineure la dissertation que M. Aristide Fontrier, un des plus laborieux travailleurs du groupe de Smyrne, vient de publier aux frais du *Musée et de la bibliothèque de l'école évangélique de Smyrne*. Nous en traduisons le titre du grec : *Étude sur la détermination de sites antiques en Lydie. La plaine hyrcanienne et les sites qui y ont été découverts, ceux d'Attalia Hyrcanis, de Hierocaisaria et d'Apollonis, avec une carte géographique*, Smyrne,

in-8, 1886. On y trouvera, avec une description très minutieuse de ce district et de tous les vestiges de l'antiquité qu'il renferme, de nombreuses inscriptions inédites.

---

# BIBLIOGRAPHIE

Barclay V. Head. **Historia numorum**; a manual of greck numismatics. Oxford, Clarendon press, 1887. In-8, LXXX-808 p. [1].

Je voudrais être des premiers à remercier M. Head du service éminent qu'il vient de rendre aux études de numismatique grecque. La *Doctrina numorum*, l'ouvrage classique d'Eckhel, est vieux déjà d'un siècle, et, malgré l'excellence de la méthode et de la critique, est devenu sur bien des points un guide insuffisant, sinon dangereux. Des séries entières, ignorées d'Eckhel, ont été constituées par d'heureuses découvertes depuis une cinquantaine d'années : satrapes d'Asie-Mineure, statères d'électrum de Cyzique. D'autres, comme les séries de Corinthe et d'Élide, connues mais mal classées, ont reçu leur véritable attribution. Le déchiffrement des alphabets chypriote, lycien, indien, a livré la clef de légendes qui étaient lettre close pour les numismatistes d'autrefois. L'histoire de l'art, la métrologie étaient dans l'enfance à l'époque d'Eckhel; elles sont aujourd'hui fixées dans leurs grandes lignes, sinon parachevées.

Pour toutes ces causes, la composition d'un nouveau *Manuel* de numismatique grecque était devenue nécessaire, on peut dire urgente. François Lenormant l'avait compris et s'était mis à l'œuvre, mais son ouvrage, conçu sur un plan trop vaste, a été arrêté par sa mort prématurée; il n'en est resté qu'une colossale préface en trois volumes qui témoigne à la fois de l'universalité des connaissances de l'auteur et de l'intempérance de son érudition. Le savant conservateur adjoint du Musée britannique s'est proposé un but plus modeste : condenser en un volume d'un format maniable l'ensemble des renseignements utiles à celui qui aborde l'étude de la numismatique grecque, énumérer toutes les séries et les types principaux de chaque série, enfin donner des indications bibliographiques précises qui permettent au lecteur de compléter son information sur un point déterminé. Ce but, on peut le dire en toute conscience après avoir parcouru l'*Historia numorum*, M. H. a su l'atteindre.

La disposition générale du nouveau *Manuel* est conforme à celle d'Eckhel, c'est-à-dire excellente. Une partie introductive, rédigée d'une façon fort concise, résume l'histoire de la monnaie grecque, la métrologie, la classification des types et symboles, les styles, enfin les principales mentions que l'on rencontre sur les légendes : noms de rois, de peuples, de magistrats, fêtes, titres, alliances monétaires, dates, etc. Le corps de l'ouvrage, qui tient le milieu entre un simple aperçu et un catalogue complet, range les monnaies par ordre géographique,

1. Pour annoncer sans retard à nos lecteurs l'excellent livre de M. Barclay Head, nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter à la *Revue critique* (n° du 14 mars) l'article que M. Théodore Reinach a consacré à cet ouvrage. (*Note de la Rédaction.*)

en commençant par l'Espagne pour finir par la Mauritanie, après avoir décrit le tour de la Méditerranée. De nombreuses figures, exécutées suivant un procédé un peu brutal, mais exact, sont insérées dans le texte même, disposition très pratique qu'avait inaugurée François Lenormant dans son charmant petit volume *Monnaies et Médailles*. Enfin l'ouvrage se termine par une série fort utile d'index, de tables de poids et mesures et de tableaux d'alphabets.

L'ouvrage de M. H. est considérable; il paraît avoir été rédigé assez vite; rien d'étonnant, par conséquent, à ce qu'une critique méticuleuse puisse y découvrir des lacunes et des erreurs. Les défauts les plus graves sont des défauts de proportion : certaines séries ont été développées plus ou moins longuement suivant qu'elles étaient plus ou moins représentées au Musée britannique, c'est un procédé qui n'a évidemment rien de bien scientifique, mais qu'on peut reprocher à Eckhel lui-même. D'ailleurs est-ce la faute de M. H. si seul des grands cabinets de l'Europe, le Musée britannique a commencé et poussé assez loin son catalogue de monnaies grecques? Quant aux erreurs, il est évident que chaque spécialiste pourra en signaler dans la province qu'il a particulièrement cultivée; il fera même bien de les relever, soit dans des articles critiques, soit dans des communications particulières, pour que M. H. puisse faire profiter de ces observations la seconde édition, que j'appelle de tous mes vœux; mais il serait puéril de prendre avantage de ces *paucae maculae* pour condamner un ouvrage qui vise à l'utilité, non à la perfection [1]. On ne peut demander à un Manuel d'être en avant de la science du jour; c'est déjà beaucoup qu'il soit à hauteur, et celui-ci l'est presque toujours. Espérons que le tirage n'en a pas été trop considérable et qu'après avoir fait marcher la science, il marchera avec elle.

Un dernier mot. Maintenant que nous avons un nouvel Eckhel, nous faudra-

1. Pour donner le bon exemple, je transcris ici quelques *errata*. P. 423. Amasée n'est pas « *the birth-place of Mithradates* »; c'est Sinope (Strab. XII, 3, 11). — P. 429. Il n'existe pas seulement des tétradrachmes de Mithridate VI, mais encore des drachmes. Pharnace n'est pas mort à la bataille de Zéla et Asandre n'était point son beau-frère. — P. 430. L'usage de réunir sous une même rubrique les rois de Pont et du Bosphore devrait être abandonné; c'est absolument comme si l'on rangeait les Séleucides et les Ptolémées dans la série de Macédoine. — P. 432. L'orthographe *Aboniteichos* est vicieuse; il faudrait choisir entre *Abonuteichos* et *Abonitichus*. — P. 433. Ce n'est pas Pompeiopolis, mais Nicopolis, qui a été fondée sur l'emplacement de la victoire de Pompée. — P. 437, 443, etc. L'identité des ères de Bithynie et de Pont peut se soutenir pour les monnaies royales de Bithynie; mais elle devient absurde pour les monnaies de magistrats romains frappées dans des villes bithyniennes après l'annexion de 74. C'est ainsi que M. Head assigne la date de 62 av. J.-C. à une monnaie de Pansa *portant la tête de Jules César*. César n'était à ce moment qu'un simple préteur. Voy. d'ailleurs le mémoire de Borghesi *Sull'era bitinica*, Œuvres, tome II. — P. 634. Comane de Cappadoce a parfaitement des monnaies : elles portent le nom de Hiérapolis. Voir Imhoof, *Portrætkøpfe*, p. 40 et Babelon, *Revue numismatique*, 1886, 4e trim. — P. 635. La monnaie d'Ariaus appartient à la Cappadoce (Tyane) et non à la Sophène. Le roi Tigrane est mort non en 36 mais vers 56. — Je ne m'occupe pas ici de la classification, souvent erronée, des monnaies royales de Cappadoce, M. Head ayant eu l'obligeance de renvoyer sur ce point à ma monographie qui était sous presse en même temps que son Manuel. — P. 322. La série VI, 3 des monnaies athéniennes ne date certainement pas de l'an 86. La chronologie ne permet pas d'admettre plus de deux séries durant la tyrannie d'Aristion (fin 88 à mars 86) et ces deux séries sont les numéros 4 et 42.

t-il attendre longtemps un nouveau Mionnet? M. H. fait allusion dans sa préface à ce *Corpus numorum* que le xxe siècle élèvera, dit-on, comme pendant au *Corpus inscriptionum* du xixe. Je ne demande pas mieux que d'y croire, mais les assises indispensables d'un pareil *Corpus* sont des catalogues complets des collections de Paris, de Berlin, de Vienne, sans parler de plusieurs collections particulières, bien plus riches pour certaines séries que les musées publics. Ces catalogues, quand se décidera-t-on à les faire? Quand cesserons-nous de rougir chaque fois qu'il paraît un nouveau volume du catalogue de Londres? La critique a le droit de poser ces questions; ce n'est malheureusement pas à elle qu'il appartient de les résoudre.

Théodore Reinach.

---

**Répertoire du théâtre comique en France au moyen âge**, par L. Petit de Julleville, professeur suppléant à la Sorbonne. Paris, E. Cerf. 1 vol. in-8.

**Histoire du théâtre en France**, *la comédie et les mœurs au moyen âge*, par le même. 1 vol. in-16.

Les deux volumes que vient de publier M. Petit de Julleville terminent son *Histoire du théâtre en France au moyen âge*[1]. Voilà une œuvre considérable menée à bonne fin, et il en faut féliciter l'auteur. Il faudrait le féliciter même de l'avoir entreprise. Car il est devenu rare chez nous, depuis quelque temps, d'oser aborder des travaux d'une aussi vaste étendue. Est-ce par excès de conscience que nos érudits s'interdisent à présent tout essai de généralisation et de synthèse? ou bien une timidité moins avouable nous fait-elle reculer devant les travaux de longue haleine? Toujours est-il que ceux-là se comptent qui, au lieu de semer çà et là des études particulières, ont le courage de produire une œuvre d'ensemble. Nos voisins, cependant, après avoir été jadis plus circonspects que nous, se font à présent plus hardis. Pour ne parler ici que de l'histoire de la littérature française, il semble que les savants qui s'en occupent au delà du Rhin ou des Alpes veuillent désormais laisser de côté les recherches d'érudition menue pour s'essayer aux histoires générales. C'est un Italien, M. Pio Rajna, qui aura le mérite d'avoir fait la première histoire complète des origines de l'épopée française; c'est un allemand, M. Körting, qui aura, le premier, esquissé l'histoire du roman en France au xviie siècle. Qu'il nous soit permis de remercier M. Petit de Julleville d'avoir devancé, dans l'ordre d'études qu'il s'était choisi, la concurrence étrangère: grâce à lui, voilà du moins une partie importante de notre histoire littéraire, qu'une plume française aura traitée.

Le *Répertoire du théâtre comique* est destiné presque uniquement aux gens d'étude. Ce répertoire se compose de trois catalogues distincts. Dans le premier, M. Petit de Julleville a dressé la liste, aussi complète que possible, des comédies du moyen âge dont le texte subsiste, imprimé ou manuscrit. Dans le

1. *Les Mystères*. Paris, Hachette, 1880, 2 vol. in-8. — *Les Comédiens en France au moyen âge*. Paris, Cerf, 1885, 1 vol. in-12.

second, il a réuni tout ce que l'on peut savoir présentement des pièces considérées comme perdues. Dans le troisième, il énumère plus de deux cents représentations données en France depuis l'an 1350 environ jusqu'à 1600. Les érudits qui, à Paris ou en province, recherchent les monuments de notre ancienne littérature, avec l'espoir, fort légitime, de découvertes heureuses, apprécieront l'utilité de l'instrument de travail que M. Petit de Julleville leur fournit.

*La Comédie et les Mœurs en France au moyen âge* s'adresse à un public plus nombreux. Comme l'indique le titre, M. Petit de Julleville s'est attaché surtout à mettre en lumière ce que le théâtre comique nous apprend sur la société française, entre le milieu du XIVe siècle et la fin du XVIe. C'est là, en effet, le plus grand intérêt de la plupart de ces innombrables *farces*, *moralités*, *soties*, *sermons joyeux* et *monologues*. M. Petit de Julleville est loin d'avoir rapporté de son long séjour au milieu de cette abondante littérature l'enthousiasme indiscret dont certains critiques se sont épris pour elle. Il avoue de bonne grâce le peu de valeur littéraire de ces productions, souvent fastidieuses, d'un art encore grossier ; il se borne sagement à montrer, par des preuves précises, que dans cette médiocrité habituelle on rencontre pourtant d'heureuses exceptions, et que l'*Avocat Pathelin*, pour être le seul chef-d'œuvre de notre vieux théâtre, n'est point cependant l'unique pièce qui mérite d'être connue et qui ait chance, même aujourd'hui, d'être goûtée.

Mais ce qu'il maintient à bon droit, c'est que ces pièces comiques du moyen âge, lors même que l'agrément de la forme en est tout à fait absent, présentent presque toujours un réel intérêt historique. C'est surtout aux époques où le théâtre reste encore très près du peuple et très loin de l'art, qu'il peut être, suivant l'expression consacrée, « l'image de la société. » Il y a bien des chances pour qu'une farce de la fin du XIVe siècle exprime beaucoup plus sincèrement les mœurs du temps qu'une comédie du XVIIIe. Dans une série de chapitres, très pleins de faits, sur la satire sociale et politique au théâtre, M. Petit de Julleville nous montre, avec beaucoup de méthode et d'agrément tout ensemble, combien nos vieilles comédies peuvent fournir de *textes* instructifs à l'histoire des mœurs privées et publiques dans la France du moyen âge.

A. Rébelliau.

---

L. Heuzey. **Les opérations militaires de Jules César étudiées sur le terrain par la mission de Macédoine.** Paris, Hachette, 1886.

M. Heuzey publie dans ce volume le résultat des recherches qu'il a faites sur place en 1861 pour étudier la campagne de César en Épire, en Illyrie et en Thessalie. L'ouvrage se divise en trois parties consacrées au débarquement sur la côte d'Épire, au blocus de Dyrrachium, à la bataille de Pharsale. Il est accompagné de quatre vues d'après nature et de huit plans qui en facilitent la lecture.

Les questions topographiques sont généralement d'une exposition difficile. M. Heuzey a su rendre son sujet clair et même attrayant. La simplicité du ton, l'élégance du style, la sobriété des développements font de son livre un modèle du genre. Son argumentation est si bien ordonnée, qu'on en suit tous les détails sans la moindre peine, et elle est en même temps si rigoureuse, qu'elle emporte,

presque sur tous les points, la conviction. Les raisons présentées par l'auteur s'insinuent, pour ainsi dire, dans l'esprit avec une sorte de grâce persuasive, et on est doublement heureux de les accepter, d'abord à cause de leur valeur propre, et aussi à cause de leur tournure agréable.

Nous avons ici la démonstration la plus évidente de cette vérité qu'il est malaisé « de faire de la stratégie sur le papier, sans avoir visité le pays » (p. 125). Le débarquement de César en Épire paraît à première vue une entreprise téméraire; mais, comme l'observe M. Heuzey, l'étude des lieux et des conditions de la navigation dans ces parages prouve « qu'il n'exigea pas moins de calcul que de résolution, et qu'il présentait des chances de succès suffisantes pour tenter le génie audacieux d'un grand capitaine » (p. 4). César se contente de dire qu'il aborda sur « le territoire des Germiniens. » (*De b. c.*, III, 6.) M. Heuzey établit que ce fut sur la plage de Megali-Khora, et il marque tous les avantages qu'offrait ce mouillage. Il indique ensuite la route qui, à travers les monts Cérauniens conduisit César jusqu'à Oricum, et il fixe d'une manière définitive l'emplacement exact de cette ville. Les opérations du blocus de Dyrrachium étaient une des parties les plus délicates du sujet. Il s'agissait surtout de déterminer les deux endroits où avaient campé César et Pompée pendant ce siège. Sur le second, nous n'avons d'autres renseignements qu'une ligne des *Commentaires*. C'était « une position élevée, qui s'appelle Petra. » (*De b. c.*, III, 42.) Il n'est plus possible de douter aujourd'hui, après l'étude lumineuse de M. Heuzey, que cette position ne fût le massif de Shkamm. Quant à César, il s'installa sur les hauteurs d'Arapaï, entre Dyrrachium et Pompée. On sait qu'il conçut le dessein, tant blâmé par Napoléon, de bloquer son adversaire, au moins du côté de la terre. M. Heuzey ne cherche pas à le laver tout à fait des reproches qu'on lui a adressés, il se borne à plaider les circonstances atténuantes. « La configuration de la contrée lui prêtait, pour ses fortifications, un appui dont il est juste de lui tenir le plus grand compte. Les nombreuses collines qui la couronnent, avec leurs sommets détachés, leurs pentes de terre glaise, raides et glissantes, devenaient, dès qu'elles étaient occupées par une poignée d'hommes et fortifiées par des redoutes flanquées de tours, des positions inattaquables » (p. 67). Enfin une arête continue réunit toutes les arêtes du massif qui se développait autour de Pompée. « Il suffisait à César de garnir de quelques troupes cette chaîne pour avoir une muraille qui offrait presque partout, vers l'ennemi, une escarpe de deux cents mètres. » Le blocus de Pompée dura plusieurs mois. Son armée eut à souffrir du manque d'eau et de fourrages, tandis que celle de César n'avait pas de pain. Il fallut substituer à la farine de blé celle d'une racine que les *Commentaires* nomment *chara*, et que M. Heuzey identifie avec le kelkass très abondant dans le pays. Finalement Pompée, pressé par le besoin, essaya de se dégager. Il échoua dans une première attaque contre le centre de l'ennemi; mais, ayant porté ses efforts sur sa gauche, il l'obligea à reculer, par suite à étendre ses lignes, si bien que César se vit contraint de renoncer à son projet, désormais impraticable.

De Dyrrachium il passa en Thessalie, et Pompée s'y laissa entraîner après lui. C'est là que devait se livrer la bataille décisive. Les auteurs modernes

sont loin d'être d'accord sur le lieu de l'action. Les seuls textes anciens qui permettent de le connaître sont la relation très sommaire de César, un mot d'Hirtius, un détail fourni par Strabon et quelques lignes de Lucain, de Frontin, de Plutarque et d'Appien. Il faut y joindre les *tumuli* de la plaine de Pharsale. M. Heuzey en a fouillé plusieurs, et il a constaté un fait important. Ces monticules sont de deux sortes. Les uns sont construits avec un certain soin, et renferment des squelettes. D'autres, en plus grand nombre, « sont formés d'un amas considérable de terres rapportées, sans pierres », et ont à leur partie inférieure « une couche de cendres mêlées de charbon et de poussière blanche qui provient des os calcinés. » Ce ne sont pas là « les monuments élevés à loisir par la piété d'une famille ou par la reconnaissance d'une ville. Ils représentent une égale quantité de bûchers où des cadavres ont été brûlés en masse et sommairement. Ce sont des sépultures toutes militaires » (p. 116-117). On ne saurait se méprendre sur la valeur de cet argument.

Le général de Gœler, dans un travail qui date de 1854, a soutenu que la bataille de Pharsale avait eu lieu sur la rive droite de l'Énipée. Sans dissimuler la force des raisons que l'on peut invoquer à l'appui de cette thèse, M. Heuzey la combat victorieusement. La seule objection qu'il soit permis de lui faire, et qu'il s'est faite d'ailleurs à lui-même, est la présence, au lieu présumé de l'action, d'un ruisseau sorti des environs de Pharsale, parallèle à l'Énipée, et qui se serait trouvé au milieu du champ de bataille. Mais « la configuration de son lit et celle du terrain qu'il traverse semblent prouver que ses eaux ne suivent plus aujourd'hui leur cours naturel et primitif; et l'on peut supposer qu'elles se déversaient autrefois directement dans l'Enipée » (p. 134-135). Il n'y a donc aucune difficulté et il n'y a que de bonnes raisons pour placer la bataille sur la rive gauche de cette rivière, près de Palæpharsalos.

En somme le livre de M. Heuzey a le double avantage de nous donner une intelligence plus claire des faits que l'on connaissait déjà, de rectifier plusieurs erreurs, et de résoudre certains problèmes historiques de telle façon qu'on n'aura plus à y revenir. Ce n'est pas un médiocre mérite pour un ouvrage d'érudition que d'offrir un ensemble de solutions définitives sur les matières qu'il traite. Ce mérite, l'ouvrage de M. Heuzey l'a pleinement, et il est fort douteux que les conclusions en soient jamais ébranlées par la critique ou modifiées par de nouvelles recherches.

Je n'y ai, pour ma part, relevé que trois ou quatre taches : Page 4. L'an 107 de Rome est pour l'an 47 av. J.-C. — P. 36, note 1. *De provinc.* Il est une référence incomplète; il faudrait *De provinc. consularibus*, II, 4. — P. 58, note 4. Nipperd est écrit pour Nipperdey. — P. 102. Il est question d'une hauteur de 230 mètres. Il paraîtrait, d'après la carte, que le chiffre véritable serait 530. — P. 136, note 2. Les fastes d'Amiternum et d'Antium sont cités d'après Orelli; il eût été meilleur de les citer d'après le premier volume du *C. I. L.* Il est vrai que le travail de M. Heuzey a été rédigé vers 1861; mais il n'a été publié qu'en 1886.

Paul Guiraud.

# VESTIGES DU THÉÂTRE ROMAIN D'ANTIBES

Etudiés par H. BAZIN

1886.

Bâtiments militaires

Jardins

Nord

Bâtiments militaires

Bureaux du Génie

Cour

Axe du pied droit

Axe du pied droit

Foyer de la Courbe AAA

Foyer de la Courbe AAA

Maison Cressanti

Entrée

Tranchée

Tranchée

Rue Fourmilière

Direction de l'Esplanade

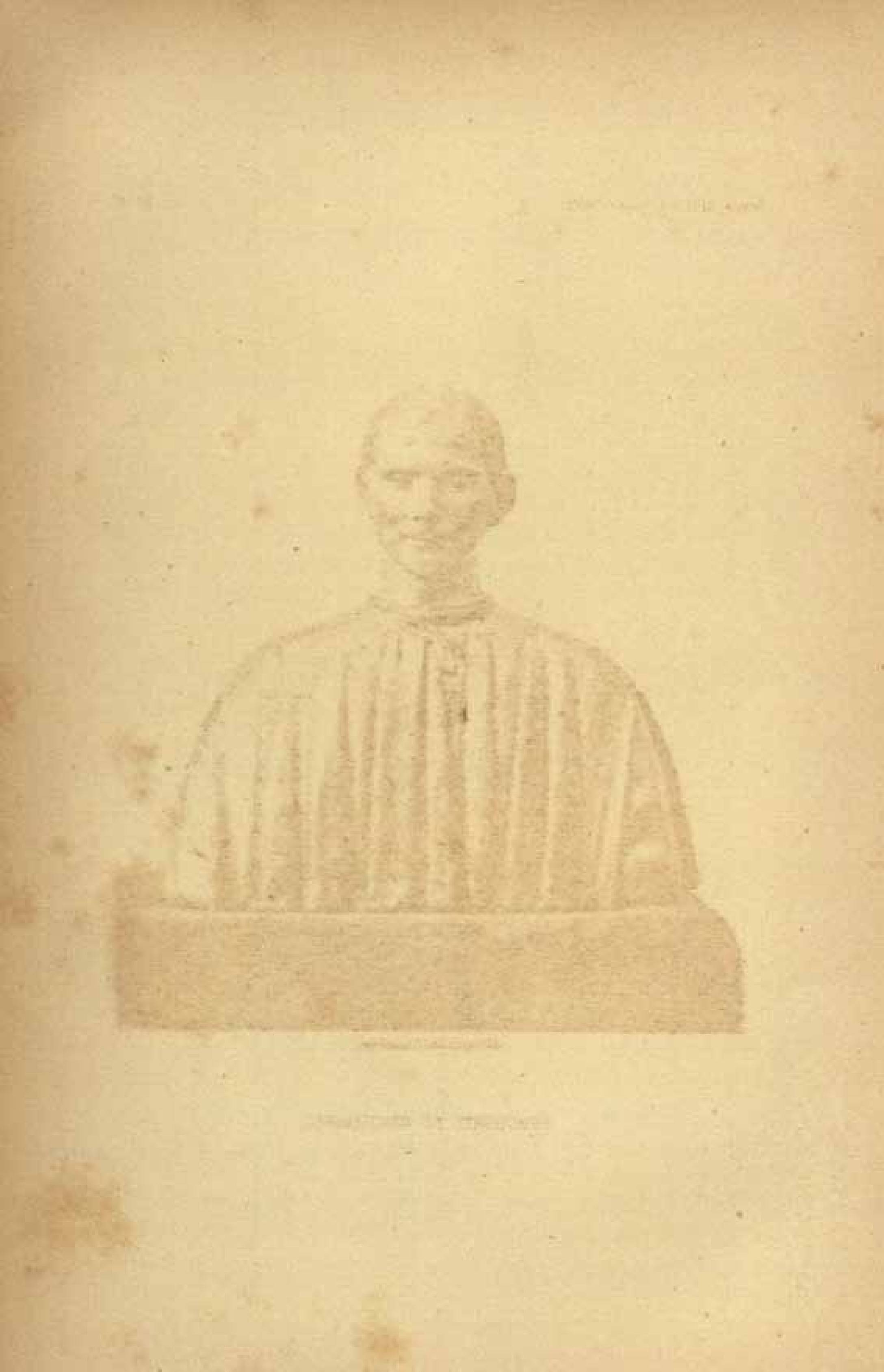
N° 30 N° 28 N° 26 N° 24 N° 22 N° 20 N° 18 N° 16 N° 14 N° 12 N° 10 N° 8 N° 6 N°s 4 et 2

N° 35 N° 33 N° 31 N° 29 N° 27 N° 25 N° 23 N° 21 N° 19 N° 17 N° 15 N° 13 N° 11 N° 9 N° 7 N° 5 N° 3 N° 1

A B B' C D D' E E' F G H H' J J' K K' M M' N N' P P' R R' S T T' V V' X Z

Echelle de 0m,0044 pour 1 mètre (1/234)

Levé et dessiné par René Pellepot, Archte à Antibes, 1886.





Héliog. & Imp. A. Lemercier.

PORTRAIT DE MACHIAVEL



Châsse de saint Germain

# UNE ÉTOFFE CHALDÉENNE

(LE KAUNAKÈS[1])

I

L'histoire de l'industrie antique est encore très imparfaitement connue. Je voudrais cependant essayer d'en reconstituer une page, à l'aide de quelques faits relevés sur des monuments qui appartiennent à la haute antiquité orientale et qui nous reportent à une période antérieure, de beaucoup peut-être, au XXe siècle avant notre ère. Le point de départ de mes observations est dans un fragment de statue de diorite, découvert en Chaldée par M. de Sarzec.

Il faut ranger parmi les figures que le célèbre explorateur a recueillies dans la cour du palais de Tello, la partie inférieure d'une petite statue assise, comprenant le socle, les pieds, une section du siège et du vêtement enveloppant les jambes[2]. Il n'y a malheureusement aucun reste d'inscription. Les pieds sont d'une exécution quelque peu sommaire, avec les doigts séparés par des tailles parallèles et échelonnés sur une même ligne oblique. Quant au siège, un simple cube, il ne rappelle par aucun détail la sellette sculptée des autres statues. L'artiste paraît avoir dépensé le meilleur de son habileté à représenter, dans toute sa richesse, le costume, qui est d'un genre à part et qui s'écarte de ce que nous avons vu jusqu'ici dans les images des deux patési *Our-Baou* et *Goudéa*[3].

1. Lecture faite à l'Institut dans la séance trimestrielle du 7 juillet 1886. Cf. les *Comptes rendus* de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, séance du 16 avril 1886.
2. Voir la planche hors texte VIII, fig. 1.
3. *Découvertes en Chaldée* par Ernest de Sarzec, publiées par les soins de Léon Heuzey, p. 46. Cf. planche IX et suivantes.

La partie qui figurait l'étoffe présente plusieurs séries de languettes, découpées dans la masse, qui se recouvrent les unes les autres et forment quatre rangs superposés. Chaque languette est décorée de traits, qui en suivent intérieurement le contour et dont les demi-ellipses s'allongent en s'enclavant les unes dans les autres. Nous retrouvons évidemment là, reproduit à grande échelle, un costume qui se rencontre très souvent sur les monuments chaldéens et qui, dans des figures de dimension plus petite, prend l'aspect d'une étoffe *striée par étages*. Les statuettes et les bas-reliefs de Tello nous en offrent plus d'un spécimen; mais la représentation en est surtout fréquente dans les scènes gravées des cylindres. Nous donnons pour exemple l'une des figures représentées sur le fameux cylindre d'*Our-Kham*, roi de la ville d'Our [1].



Les archéologues qui ont étudié jusqu'ici les monuments de l'antiquité chaldéo-assyrienne se sont montrés fort embarrassés, toutes les fois qu'ils ont eu à définir ce curieux vêtement. Pour eux, c'est une *robe à côtes étagées* ou bien *un vêtement à plis symétriques* et *comme tuyautés*. Il leur semble que l'emploi du fer chaud a été nécessaire pour produire ce résultat. Encore un peu, et nous apprendrions que la mode des *jupes à volants et à falbalas* remontait à l'époque chaldéenne !

1. Pour la description de ce cylindre, voyez plus loin, page 262, note 3.

L'erreur vient presque toujours, en pareil cas, de ce que l'on ne tient pas assez de compte des procédés de convention auxquels recourent les anciennes écoles d'art, quand elles ont à rendre certains détails minutieux et d'une exécution difficile. Suivant mon opinion, il n'y a, dans le travail de décoration ci-dessus décrit, qu'une façon systématique de représenter les mèches tombantes d'une étoffe à très longs poils. On remarquera que, dans la représentation des animaux, pour figurer, par exemple, la toison d'un bélier ou la crinière d'un lion, les sculpteurs chaldéo-assyriens s'y prennent exactement de la même manière. Comme nous n'avons pas l'usage de cette sorte d'étoffe floconneuse, imitant la fourrure des animaux, nous sommes embarrassés de la nommer. Mais les Orientaux, les Grecs modernes, par exemple, lui trouveraient tout de suite un nom : ils l'appelleraient *phlocata*, comme les tissus de laine blanche fabriqués encore aujourd'hui par les Valaques du Pinde et répandus dans toutes les régions de la Turquie et de la Grèce, sous la forme de manteaux que les voyageurs novices ne manquent jamais de prendre pour des *peaux de mouton*.

## II

Les Chaldéens avaient-ils donc l'usage de porter et de fabriquer de pareilles étoffes? Il n'y a pas à en douter, et ce sont les textes classiques qui viennent ici en aide à l'assyriologie, comme il arrive plus souvent qu'on ne le croit. Dans le *Vocabulaire* de Julius Pollux, qui, sous prétexte de nous donner des leçons de mots, nous donne, sur toute la vie antique, de si précieuses leçons de choses, j'ai trouvé, au milieu d'une série de noms de vêtements barbares, la brève indication suivante, qui a été pour moi un trait de lumière : Βαβυλωνίων δ' ἐστὶν ὁ καυνάκης [1]. Les Babyloniens avaient donc une pièce nationale de leur costume qui s'appelait *kaunakès*. Quelques lignes plus haut, je lis

1. Pollux, *Onomasticon*, VII, 60 et 59.

même que l'usage s'en était conservé chez les Perses : Ἦ που δὲ καὶ καυνάκης Περσῶν.

Pollux cite même à ce propos un passage bien connu des *Guêpes* d'Aristophane, où nous allons trouver sur le vêtement en question des indications plus précises. C'est la scène où Bdélycléon offre à son père Philocléon un luxueux manteau, qu'il a précédemment qualifié de χλαῖνα[1], l'assimilant au châle épais et laineux dont les Grecs se couvraient en hiver. En apercevant l'étoffe dont son fils veut le couvrir, le vieux juge se révolte :

Phil. — Par tous les dieux, quel est ce fléau ?

Bdel. — Les uns l'appellent *persis*, les autres *kaunakès*.

Phil. — Vraiment, je le prenais pour une *sisyra* du bourg de Thymætes. »

Ainsi, il s'agit certainement d'une étoffe orientale tellement velue qu'elle ressemblait à une toison : car la *sisyra* était un vêtement de peau de chèvre ou de mouton, fabriqué en Attique. Toute la plaisanterie est dans une erreur analogue à celle qui fait encore aujourd'hui prendre souvent pour une peau de mouton la *flocata* des pallicares. Poursuivons, dans le texte même du poète comique, la lecture de cette curieuse scène :

Bdel. — Ton erreur n'a rien d'étonnant, car tu n'es jamais allé à Sardes; tu saurais alors ce que c'est, tandis que tu l'ignores absolument. » Et plus loin : « Cela se fabrique à Ecbatane.

Phil. — On fait donc à Ecbatane des *intestins de trame* ?

Bdel. — Que veux-tu dire ? Sais-tu que, chez les barbares, cette étoffe se tisse à grands frais : à lui seul, ce manteau a dévoré largement un talent de laine.

Phil. — On devrait donc l'appeler *mange-laine* plus justement que *kaunakès*. »

La comparaison de la trame de ce tissu avec l'aspect que présenteraient des *intestins* ou des *boudins* de laine est surtout significative :

Ἐν Ἐκβατάνοισι γίγνεται κρόκης χόλιξ ;

1. Aristophane, *Guêpes* ; voir tout le passage, vers 1156 à 1131.

Le scoliaste a parfaitement compris qu'il s'agissait des mèches saillantes et tortiliées, produites par la trame de l'étoffe : τὰς ἐξοχὰς τῶν κρόκων.

Ensuite vient une série de plaisanteries sur la chaleur du vêtement : le vieillard se plaint qu'on *l'habille avec un four* ; il demande que l'on apporte un *croc*, « pour me retirer, dit-il, avant que je ne sois fondu ! » On remarquera aussi que le poète se sert des expressions ἀναβαλοῦ, ἀναβαλοῦ τριβωνικῶς, convenant à un manteau dans lequel on se drape en le rejetant sur l'épaule, comme le manteau grec.

Ainsi, le vêtement appelé *kaunakès*, qui pouvait se draper comme la *chlaina*[1] ou comme le *tribon* des Grecs, était une étoffe d'un grand prix, chaude et très velue, dont la laine tombait en longues mèches frisées. On la fabriquait non seulement en Babylonie, mais encore à Ecbatane ; elle s'était répandue dans l'Asie-Mineure, jusqu'en Lydie et jusqu'à Sardes, et, de là, on l'exportait même en Grèce. Il y a tout cela dans le texte du poète comique.

Il faut ajouter que, chez les Grecs, elle n'était pas employée d'ordinaire comme pièce de costume, ce qui aurait répugné à la simplicité de la vie hellénique, mais surtout comme étoffe de luxe, jetée sur les lits et particulièrement sur les lits de festin ; dans ce cas, elle était parfois magnifiquement teinte en pourpre. C'est encore Pollux qui nous fait connaître ce détail, en l'appuyant d'un texte de Ménandre : Καυνάκας δέ τινας πορφυροῦς ἐπὶ στρωμάτων Μένανδρος ὠνόμασεν[2]. Il y a là une nouvelle preuve que ce n'était pas un manteau façonné, mais une pièce d'étoffe rectangulaire, une sorte de châle, qui pouvait, comme les manteaux grecs, et particulièrement comme la *chlaina*, servir aussi bien à se vêtir le jour qu'à s'envelopper la nuit. Le nom s'appli-

1. Le mot περσίς, dans le vers suivant :

Οἱ μὲν καλοῦσι περσίδ', οἱ δὲ καυνάκην,

est un adjectif féminin, qui s'explique justement en sous-entendant le mot χλαῖνα, précédemment exprimé. (*Guêpes*, vers 1132.)

2. Pollux, *Onomasticon*, VI, 11.

quait au tissu même, plutôt qu'à la forme qu'il pouvait recevoir ou à l'usage que l'on en pouvait faire.

Nous sommes ramenés en Orient par un texte important d'Arrien, où nous voyons, d'après le témoignage d'Aristobule, le lit funéraire aux pieds d'or du roi Cyrus garni de cette étoffe babylonienne, sur laquelle était jetée encore une couverture en tapisserie, également de Babylone : Καὶ τάπητα ἐπίβλημα τῶν Βαβυλωνίων καὶ καυνάκας πορφυροῦς ὑποστρώματα [1].

Enfin, une glose d'Hésychius, tout en confirmant le double emploi de ces étoffes, soit comme couvertures, soit comme garnitures de lit, nous apprend qu'elles appartenaient à la classe des tissus appelés ἑτερομαλλῆ, c'est-à-dire qu'elles n'étaient à longue laine que d'un seul côté : Καυνάκαι, στρώματα ἢ ἐπιβόλαια ἑτερομαλλῆ [2]. Telle est encore la fabrication de la *flocata*, qui, selon la température, se porte tantôt du côté de la partie rase du tissu, tantôt du côté de la face laineuse.

On voit, par ces détails, combien se sont trompés les traducteurs qui considèrent le vêtement appelé *kaunakès* comme une pelisse doublée de fourrure, commettant, pour leur propre compte, la risible méprise du vieux juge athénien ou des voyageurs qui ne savent pas regarder de près.

## III

Je ne doute pas que l'espèce d'étoffe floconneuse, d'origine babylonienne, dont les Grecs transcrivaient le nom oriental par le mot καυνάκης, ne soit justement la prétendue *robe plissée* ou *tuyautée* que nous voyons représentée, dès une antiquité très haute, sur les monuments chaldéens [3] et particulièrement sur le

1. *Anabase*, VI, 29, 5. — Je propose cette leçon au lieu de celle de Dübner : καὶ τάπητα ἐπιβλημάτων Βαβυλωνίων, κ. τ. λ.

2. Hésychius, à ce mot.

3. Sur le cylindre chaldéen du roi Our-Kham, reproduit plus haut (p. 258), on distingue en réalité trois sortes de manteaux ou de châles d'étoffes différentes : d'abord le *châle à franges* ordinaire, porté par l'adorant; puis le châle de *kaunakès*, porté par la déesse qui introduit l'adorant en présence du dieu assis

fragment de statue qui a servi de point de départ à nos observations. Nous donnons aussi hors texte, comme terme de comparaison, une statuette babylonienne du Louvre, que M. de Longpérier a pour la première fois fait connaître [1].

On objectera peut-être que les habitants d'une contrée aussi chaude que la Chaldée ne devaient pas se servir d'un pareil vêtement. Je répondrai d'abord que le climat de Tello, s'il est brûlant et presque tropical en été, devient souvent très froid en hiver : M. de Sarzec a eu plus d'une fois à souffrir de la bise glacée qui souffle alors dans ces immenses plaines. Puis les populations des régions chaudes s'accommodent beaucoup mieux qu'on ne le croit des étoffes de laine d'une certaine épaisseur. Les paysans grecs portent souvent la *flocata* même en été, réservant pour l'hiver les tissus encore plus épais de leurs capes feutrées. De même, dans Pollux, les couvertures de *kaunakès* sont énumérées à côté des étoffes d'hiver, mais non pas précisément parmi elles : Καὶ αἱ παρὰ Μενάνδρῳ καυνάκαι καὶ χειμῶνος σίσυραι καὶ τὸ παρ' Ἀριστοφάνει χείμαστρον [2].

Du reste, les ouvriers chaldéens, qui paraissent avoir fabriqué, comme nous le verrons, plusieurs variétés de ce tissu, savaient le rendre plus léger par la manière dont ils le travaillaient. Ils ne faisaient pas ressortir de longues mèches laineuses sur toute la surface de l'étoffe, mais seulement de distance en distance, par lignes parallèles, de manière à former plusieurs étages qui ne se recouvraient qu'à leurs extrémités. On a remarqué la prédilection des peuples chaldéo-assyriens pour les étoffes frangées, que le goût grec repoussait au contraire : ils étaient arrivés ainsi

sur un trône ; il y a enfin une étoffe *côtelée* ou *plissée* ou *rayée* dans toute sa longueur, dont nous ne connaissons pas encore bien la nature (cf. p. 266, note 3,) et qui forme le manteau de la seconde patronne de l'adorant, de la déesse qui fait le geste de l'intercession. J'explique la scène d'après les principes nouveaux que j'ai posés pour l'interprétation des cylindres, dans mon étude sur la *Stèle des Vautours*.

1. *Musée Napoléon III*, pl. 2. Voir notre planche IX hors texte, où cette importante statuette est pour la première fois reproduite par les procédés héliographiques.

2. Pollux, *Onomasticon*, X, 123.

à se faire un vêtement couvert de plusieurs rangées de franges. C'est là ce que les archéologues ont pris pour des volants tuyautés ou plissés[1].

J'ai consulté, sur la question de fabrication, l'expérience technique de mon ami M. Alfred Darcel, lorsqu'il était encore directeur de la manufacture nationale des Gobelins. Il m'a montré, sur les métiers mêmes, que ces combinaisons devaient se produire assez facilement. L'ouvrier nouait pour cela, sur plusieurs lignes parallèles, les fils de la trame à ceux de la chaîne, et il les laissait retomber sur l'une des faces du tissu, en longues boucles pendantes. L'espèce de nœud qui assujettit ainsi chaque boucle entre deux fils de la chaîne s'appelle encore, dans la tradition des ouvriers des Gobelins, *nœud sarrazin*, ce qui prouve bien l'origine orientale du procédé. La plaisanterie d'Aristophane est donc parfaitement juste : c'était bien à même la trame, κρόκη, qu'était faite la partie floconneuse de l'étoffe, celle qu'il compare à des *boudins* de laine.

C'est par les mêmes procédés que l'on produit encore aujourd'hui certaines étoffes à longs poils et particulièrement les tapis de haute laine. Seulement, dans la fabrication des velours, des peluches, comme aussi dans celle des tapis, on a l'habitude de tondre d'assez près tous ces fils qui dépassent. Pour fabriquer le *kaunakès*, on laissait, au contraire, intactes les boucles tombantes : c'est ainsi que l'on a procédé, à ce qu'il semble, pour l'étoffe figurée sur notre petite statue de diorite. Parfois, dans une autre variété du même tissu, on se contentait de couper ces longues boucles à leur extrémité, de manière à former des étages plus réguliers; souvent, aussi, on les ondulait, afin de leur donner l'aspect de la laine vivante. Sur les figures d'assez grande proportion, les ondulations sont ordinairement visibles : nous donnons ci-dessous, comme exemple de cette disposition, un

1. On remarquera que, sur les figures chaldéennes, ce tissu n'a ordinairement que sept ou huit étages de franges, ce qui suppose aux mèches de laine une grande longueur; mais ce nombre pouvait être adopté conventionnellement par les artistes : cf. p. 266, note 3.

fragment inédit de bas-relief de la collection de M. de Sarzec, remontant à la haute époque chaldéenne. Dans beaucoup d'autres exemples et surtout dans les figures plus petites, les mèches semblent droites; mais ce n'est peut-être, le plus souvent, qu'une simplification qu'il faut attribuer à l'artiste.



La conclusion à tirer de ces indications techniques, c'est que le *kaunakès* appartenait (comme on dirait dans le langage spécial de nos expositions) au même *groupe de tissus* que les tapis. Il est tout à fait logique et naturel qu'une pareille étoffe ait pris naissance au milieu de la grande fabrique de tapisseries dont cette partie de l'Asie a été de tout temps la source féconde, intarissable. C'était là évidemment l'un des produits les plus merveilleux des fameux ateliers de tissage dont la Chaldée et Babylone furent les centres très antiques, ateliers où l'on associait les plus

belles teintures aux laines les plus fines de l'Orient. On parvenait ainsi à transporter dans une étoffe, sous leur aspect presque vivant, les magnifiques toisons qui font encore aujourd'hui la réputation des chèvres d'Angora ou des troupeaux de Kachmyr[1].

Du reste, on a retrouvé en Égypte des débris d'étoffes qui appartiennent à diverses variétés de cette classe de tissus, très probablement importées dans la vallée du Nil. Le Louvre en possède plusieurs échantillons, dont quelques-uns rappellent de très près la *flocata* moderne. M. de Ronchaud en a publié récemment, dans son curieux et savant livre sur la *Tapisserie dans l'antiquité*, des spécimens qui se rapprochent beaucoup de notre description. Ces fragments de tissus provenant de sépultures qui sont généralement, je crois, d'assez basse époque, sont le plus souvent en fil; mais il y en a aussi des morceaux fabriqués avec de la laine, qui représentent tout à fait la tradition du *kaunakès* chaldéen. L'exemple inédit que je donne à l'appui de ma thèse[2] fait partie d'un lot de même provenance, récemment acquis par M. Héron de Villefosse pour le Musée du Louvre. Dans le même lot se trouvent des étoffes évidemment gréco-romaines et gréco-byzantines, décorées dans un goût plutôt oriental et qui n'a rien d'égyptien[3].

## IV

Si les textes nous apprennent que cette étoffe était babylonienne, les monuments nous autorisent à dire qu'elle était d'origine chaldéenne : car c'est le plus souvent sur les anciens monu-

1. Il est certain que des espèces analogues étaient alors élevées dans ces régions : ce sont elles probablement que nous voyons souvent figurées au milieu des scènes de pillage des bas-reliefs chaldéo-assyriens.

2. Voir planche VIII hors texte, figure 2.

3. Ces étoffes viennent des tombeaux coptes d'*Akhmim*. J'en ai vu encore dernièrement un magnifique spécimen, orné de *clavi* de pourpre améthyste, avec des mèches floconneuses qui n'avaient pas moins de sept centimètres et qui étaient disposées par lignes verticales (voy. p. 262, note 3). Comparez les vêtements ecclésiastiques connus au moyen âge sous le nom de *floquets*.

ments de la Chaldée que nous la rencontrons, et cela tout au moins dès l'époque de Goudéa. Elle y est portée surtout par les dieux et par les déesses, mais aussi parfois par certains personnages de distinction, hommes et femmes. Comme c'est une étoffe plutôt qu'un vêtement déterminé, il n'est pas étonnant qu'elle soit employée quelquefois sous la forme d'une tunique ajustée et cousue : tel est le cas de la statuette de femme babylonienne, reproduite avec le présent article, et de plusieurs autres monuments analogues. Cependant le plus grand nombre des exemples, les cylindres, le bas-relief chaldéen ci-dessus publié, montrent la même étoffe drapée transversalement sur l'épaule gauche, comme le châle à franges ou comme le manteau grec (on pourrait parfaitement dire, avec Aristophane, τριβωνικῶς). En effet, dans sa forme naturelle, elle n'est elle-même qu'un châle, qu'une pièce de tissu rectangulaire.

Nous croyons donc être autorisé à demander aux archéologues, lorsqu'ils auront à décrire ces vêtements orientaux, de les appeler dorénavant par leur véritable nom, c'est-à-dire *tunique de kaunakès*, *manteau* ou *châle de kaunakès*.

Sur les bas-reliefs assyriens l'usage du *kaunakès* se montre plus rarement : il ne paraît plus employé dans la vie commune et les rois eux-mêmes le remplacent à cette époque par les étoffes à franges et à ornements brochés. L'étoffe en question a conservé surtout un caractère traditionnel et sacré, et ce sont uniquement les génies ou les dieux qui en paraissent revêtus. Encore les exemples sont-ils très rares[1]; je n'en puis citer que six, et uniquement sur les anciens monuments du règne d'Assour-nazir-habal.

En voici l'énumération : 1° deux génies ailés, imberbes, se tenant debout devant l'arbre sacré ; 2° deux génies barbus, ailés, un genou en terre, devant l'arbre sacré ; 3° un génie barbu à quatre ailes tenant deux lions par les pattes (brodé sur la robe du roi) ; 4° un génie imberbe, à quatre ailes, entouré d'un entrelacs sym-

1. Layard, *Monuments of Nineveh*, vol. I, planches VII, VII *a* et IX ; vol. II, planches V et VI, fig. 1.

bolique et paraissant courir en tenant deux coupes dans ses mains (brodé également sur la tunique royale) ; 5° le dieu à quatre ailes, armé de la foudre, qui chasse un démon, à l'entrée du petit temple de Nimroud ; 6° le dieu ou le génie coiffé de la dépouille d'un poisson. Dans tous ces exemples, les mèches étagées et ondulées de l'étoffe sont indiquées avec le plus grand



soin. Les figures agenouillées n° 2, dont l'une est reproduite ci-dessus, présentent seules le manteau drapé sur une épaule ; l'envers de l'étoffe s'y montre distinctement, et l'on voit parfaitement que le tissu est tout à fait ras de ce côté, ce qui justifie l'épithète ἑτερομάλλης, employée par Hésychius. Dans les cinq autres exemples l'étoffe de *kaunakès* ne forme qu'une sorte d'arrière-jupe, attachée à la ceinture et tombant sur les talons,

comme on peut voir par la figure ci-dessous, empruntée au n° 1 de la précédente liste.



Pour l'époque perse, le témoignage d'Aristophane et l'exemple du lit funéraire de Cyrus suffisent pour nous montrer la persistance de cette fabrication. Ce qui est très curieux, c'est de retrouver la trace de la même mode jusque sur des monuments appartenant à un art qui n'est plus l'art chaldéo-assyrien, mais

qui en dérive et qui paraît avoir fleuri dans les régions de la haute Syrie et de la Cappadoce ou Syrie blanche et s'être étendu jusqu'à la mer Égée : il s'agit des monuments que l'on appelle aujourd'hui, d'un nom peut-être trop spécial, monuments *hétéens* ou *hittites*. Les exemples sont nombreux : nous nous contenterons d'en signaler un seul. Un archéologue français fixé en Orient, M. Sorlin-Dorigny a fait don récemment au musée du Louvre d'un cylindre en hématite, qui provient de la région lydo-carienne d'*Aïdin* et dont la gravure procède visiblement de l'art chaldéo-babylonien, mais avec des détails de décoration et de costume tout à fait particuliers [1]. On y remarque des scènes religieuses, où les divinités et aussi leurs adorateurs sont vêtus le plus souvent d'une étoffe à stries étagées qui est certainement le *kaunakès*. Nous voyons ainsi ce luxueux produit de l'industrie chaldéenne pénétrer en Asie-Mineure et s'avancer d'étape en étape, sur la trace même des monuments appelés *hittites*, vers la Lydie et vers Sardes, d'où nous savons qu'il était exporté en Grèce.

Peut-être même les monuments nous conduisent-ils encore plus loin. Parmi les objets découverts dans les fouilles de Mycènes, il en est un qui a vivement excité l'étonnement des archéologues et qui a donné lieu à des interprétations très diverses : c'est un anneau d'or, dont la gravure représente plusieurs femmes



réunies, comme dans un jardin, à l'ombre d'un grand arbre, et vêtues d'espèces de jupes à volants, qui n'ont aucun rapport avec

1. Nous consacrons à ce monument une étude spéciale dans le prochain nu-

l'ancien costume hellénique[1]. Pour rendre compte de cet ajustement, on a cherché des comparaisons jusque dans l'art hindou, dont le développement, relativement moderne, ne pouvait donner lieu à aucune conclusion historique de quelque valeur[2]. Ce que nous avons dit plus haut sur les prétendues robes à volants des figures chaldéo-babyloniennes me paraît trouver encore ici son application.

En voyant le vêtement chaldéen, avec ses étages de flots de laine, se propager en Asie-Mineure et les artistes de cette région le reproduire, en l'altérant déjà quelque peu, on entrevoit la série des imitations et des déformations successives qui ont pu donner naissance au curieux costume représenté sur le bijou mycénien. Cette origine est d'autant plus vraisemblable que l'on rencontre, parmi les représentations des cylindres chaldéens, plusieurs variantes d'une composition où des femmes, assises ou debout, sont groupées auprès d'un arbre, qui paraît être le plus souvent un palmier chargé de ses fruits[3]. Je la signale comme le véritable prototype oriental, jusqu'ici vainement cherché, de la scène gravée sur la bague de Mycènes.



Ajoutons, comme dernier détail, que, si notre étoffe chaldéenne a été importée par le commerce jusqu'en Grèce, il est bien difficile qu'elle ne soit pas parvenue aussi en Italie, particulière-

méro de la *Gazette des Beaux-Arts*. Cf. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art*, tome IV, p. 771, figures 381 et 382.

1. Henry Schliemann, *Mycènes*, trad. Jules Girardin, fig. 530, p. 437.

2. Voir Milchhœffer, *Die Anfænge der Kunst in Griechenland*, p. 102.

3. L'exemple que nous donnons est gravé sur un cylindre inédit, recueilli par M. de Sarzec dans les fouilles de Tello. Voir une variante du même sujet dans Menant, *Cylindres du Cabinet royal à La Haye*, nº 40, pl. III, 14.

ment chez les Étrusques, si avides de tous les produits du luxe oriental. Or, Pline nous apprend que, sous la domination étrusque à Rome, du temps de Servius Tullius, l'étoffe de laine la plus estimée était celle qu'il appelle *undulata vestis*, dénomination que l'on n'avait guère expliquée jusqu'à ce jour, mais qui s'accorde rigoureusement avec ce que nous savons du *kaunakès*. On en faisait des toges, et Varron vit encore, dans le temple de la Fortune, la toge royale, *togam regiam undulatam*, que Tanaquil, selon la légende, avait fabriquée de ses propres mains pour le roi Servius. Ce vêtement faisait probablement partie des toges prétextes, dont le même roi avait revêtu le simulacre même de la Fortune, et qui furent conservées dans la garde-robe sacrée de la déesse jusqu'à l'époque de la mort de Séjan. C'était probablement aussi une variété des mêmes étoffes velues que la *vestis soriculata* ou *sororiculata*, dont le nom reste douteux et inexpliqué : *Undulata vestis prima e laudatissimis fuit ; inde soriculata defluxit*[1]. On remarquera que l'époque de Servius Tullius, presque fabuleuse pour l'histoire romaine, appartient à une période où l'industrie babylonienne était encore florissante.

Quant au mot καυνάκης, emprunté par les Grecs aux langues asiatiques pour désigner une étoffe d'origine chaldéenne, les orientalistes auront à rechercher s'il est lui-même chaldéen, assyrien ou perse, ou s'il se rattache à quelque autre idiome de l'Asie antérieure. Pour moi, il me suffit d'avoir fait connaître avec quelque précision la chose que ce mot désignait. C'est là, sans doute un fait tout matériel ; mais ces études de détail doivent être résolûment entreprises, si l'on veut diminuer la confusion qui règne encore dans l'interprétation des monuments chaldéo-assyriens. On voit d'ailleurs que de pareils sujets, si matériels qu'ils puissent paraître, touchent souvent à des questions de grave conséquence pour l'histoire des origines de la civilisation.

LÉON HEUZEY.

1. On pourrait proposer diverses corrections, par exemple *vermiculata*. Du reste le mot *soriculata*, de *sorex*, souris, s'explique aussi par le nom d'une étoffe finement velue ou par celui d'un tissu à mèches droites, comme des queues de souris.

# INSCRIPTIONS OSQUES

## ORNÉES D'IMAGES DE MONNAIES

L'attention des savants qui s'occupent des antiquités italiques s'est portée sur un groupe remarquable de petites stèles en terre cuite provenant des environs de Capoue[1]. On en connaît actuellement huit, découvertes pour la plupart dans la propriété Patturelli, *alle Curti,* probablement sur l'emplacement d'un ancien sanctuaire. Ce sont des blocs quadrangulaires, arrondis à une extrémité, presque tous brisés à l'extrémité opposée; le seul qui nous soit parvenu dans un état apparent d'intégrité a 0$^{m}$,53 de long sur 0$^{m}$,14 de large; les dimensions des autres ne devaient pas s'en écarter beaucoup.

Chaque stèle porte une inscription en caractères osques profondément incisés, se lisant de droite à gauche, tantôt sur deux, tantôt sur trois lignes; quelquefois l'inscription est répétée sur la face postérieure avec de légères variantes dans l'orthographe des mots ou dans la coupe des lignes. Ce qui augmente l'intérêt de cette curieuse série archéologique, ce sont les ornements moulés en relief vers l'en-tête des lignes, dans la partie arrondie. On y reconnaît des figures de divinités vues de face; par exemple, Apollon radié, Minerve casquée, Junon. La face postérieure offre la représentation d'un sanglier courant à gauche, peut-être une laie ou une truie, car les pis sont assez reconnaissables; l'image de cet animal ne se rencontre pas moins de six fois. Par une singularité inexpliquée, toutes les figures de divinités ou d'animaux sont disposées de telle sorte que, pour les

1. Zvétaieff, *Sylloge inscriptionum oscarum,* Pétersbourg et Leipzig, 1878, n$^{os}$ 32-39, et pl. VI de l'atlas in-folio. — Idem, *Inscriptiones Italiae inferioris dialecticae,* Moscou et Leipzig, 1886, n$^{os}$ 110-119.

voir suivant leur aplomb naturel, il faut dresser la stèle verticalement; mais alors il en résulte que la lecture des lignes se fait de haut en bas.

La stèle dont je m'occupe en premier lieu (Pl. X) appartient au Musée Britannique [1], où j'ai eu l'occasion de l'examiner; elle porte l'inscription :




*Vireium.... Vesulia.... deivin....*

En avant de ces mots, formant tête de lignes, on voit deux ornements en relief; l'un consiste en un quadrilatère de 0m,07 sur 0m,11, au milieu duquel est figuré une laie courant à gauche; l'autre est un médaillon circulaire montrant la tête de Minerve aux longs cheveux épars [2] s'échappant de dessous le casque à trois aigrettes, τριλοφία, dont elle est coiffée; ce médaillon, de 0m,8 1/2 de diamètre, est cerclé d'une bordure large de 0m,012 et munie de deux oreillettes percées d'un trou qui paraît indiquer un mode de suspension.

L'aspect de ces figures est tellement caractéristique qu'il m'a immédiatement rappelé les types remarquables de deux anciennes monnaies italiques. Le quadrilatère orné du sanglier est la fidèle image d'un de ces lingots de bronze que les numismates regardent comme des spécimens de l'antique *quincussis*, ou pièce de cinq as; celui dont il s'agit [3] montre, au revers, un éléphant, type commémoratif de la capture des éléphants de Pyrrhus à la

1. *British Museum; a Guide to the second vase room in the department of greek and roman antiquities*, part. II, p. 92, n. 12 (vitrine M); in-12, Londres, 1878. — Cfr. Ar. Fabretti, *Corpus inscriptionum italicarum*, 1er suppl., p. 88, n. 496.

2. Le duc de Luynes a publié, dans un mémoire intitulé *Études numismatiques sur quelques types relatifs au culte d'Hécate*, in-4, 1835, de très intéressantes recherches sur une catégorie de divinités vues de face, aux cheveux épars, Minerve, Junon, Cérès, Proserpine, Aréthuse, Pluton.

3. Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, art. *As*, fig. 548. — Cf. Garrucci, *Le monete d'Italia*, pl. XXII, n. 2. — *A catalogue of greek coins in the British Museum*; *Italy*, 1873 p. 62-63.

bataille de Bénévent, en l'an 275 av. J.-C. Tite-Live nous apprend que ces animaux étaient jusqu'alors complètement inconnus aux Romains : *elephantorum maxime inusitata facie territis militibus* (*Epit.*, XIII).

Quant au médaillon orné de la tête de Minerve, je n'hésite pas à y reconnaître le type d'un as libral [1] dont le revers porte l'image d'un bœuf avec l'inscription ROMA en exergue. Le type de Minerve, vue de face, coiffée du casque à triple aigrette, apparaît sur des monnaies de Tarente en Calabre, d'Héraclée, de Laus, de Métaponte et de Vélia en Lucanie [2]; toutes ces villes de l'Italie méridionale semblent l'avoir emprunté au monnayage d'Audoléon, roi de Péonie [3], lequel donna sa fille en mariage à Pyrrhus en l'an 295 avant l'ère chrétienne [4].

Il y a donc là un argument très considérable en faveur de la contemporanéité de l'as libral et du lingot quadrilatère figurés sur la stèle campanienne. Par une coïncidence fort heureuse, il se trouve que le médaillier du British Museum possède précisément des exemplaires de ces rarissimes monnaies italiques. L'obligeant conservateur, M. Barclay Head, a bien voulu, sur ma prière, les apporter auprès de la stèle pour m'en faciliter la confrontation. J'ai reconnu de part et d'autre une similitude complète, qu'il est, du reste, aisé de vérifier sur les moulages en plâtre que, depuis lors, j'ai reçu de son non moins obligeant collègue, M. Murray [5].

Deux conséquences fort importantes découlent des remarques précédentes.

Le lingot au type du sanglier et l'as libral au type de Minerve

1. Babelon, *Descr. hist. et chronol. des monum. de la Rép. rom.*, I, p. 16, 17, fac-similés. — Cf. Garrucci, *Le monete d'Italia*, pl. XXXII, n. 4 et 5. Il s'en trouve des exemplaires au Cabinet de France.

2. Mionnet, *Descr. des méd. ant.*, I, p. 154, 158, 159, 177; *Suppl.* I, p. 292, 297, 304.

3. Barclay V. Head, *Catalogue of greek coins in the British Museum. Macedonia*, p. 4.

4. Plutarque, *Pyrrh.*, 9.

5. Ces moulages ont été soumis à l'examen de l'Académie des Inscriptions pendant la lecture du présent mémoire, dans la séance du 18 mars 1887.

de face, que l'on était parvenu à classer chronologiquement avec assez de précision à l'époque de la guerre de Pyrrhus, étaient restés jusqu'à présent dans l'indétermination, quant à l'attribution géographique.

Les images associées de ces monnaies sur la stèle campanienne prouvent qu'elles ont été fabriquées dans l'atelier de Capoue, au moment de l'occupation romaine.

A leur tour, ces monnaies fournissent le moyen de dater l'inscription osque qui accompagne leurs images; cette inscription, et subséquemment toutes celles des stèles du même groupe, doivent être rapportées très approximativement à l'an 275 avant notre ère.

Par extension, la même donnée chronologique s'applique aux textes osques exprimés au moyen des mêmes caractères alphabétiques que les stèles en terre cuite de Capoue.

On sait que souvent les massives monnaies italiques recevaient une destination votive. On en a trouvé des dépôts considérables en différentes localités, notamment aux sources de l'Arno, au pied du mont Falterona, à Ponte della Badia, près de Vulci, aux Aquae Apollinares de Vicarello, près de Tarquinies; il est visible qu'elles avaient été offertes aux divinités bienfaisantes des sources sacrées dont les vertus médicinales attiraient les malades en grand nombre; les fameux vases d'argent de Vicarello, avec inscriptions itinéraires, sont des gobelets laissés par la piété reconnaissante de quelque riche pèlerin venu du fond de l'Espagne.

Cette observation nous sera d'un grand secours pour expliquer la présence d'images monétaires sur la stèle épigraphique du British Museum. Quoique l'inscription soit réduite, par une cassure, à deux noms propres, *Vireium*, *Vesulia*[1], et au mot *deivin*[2], on entrevoit au moyen de ce dernier que le texte comporte une signification religieuse.

1. Les formes latines correspondantes seraient *Viriorum*, *Vesullia*, noms gentilices dont on trouve des exemples dans *Corp. insc. lat.*, IX, 5812, 2023; X, 3866, 3867, etc.

2. Comparez la forme archaïque latine *deivinam* pour *divinam*, dans *Corp. insc. lat.*, I, n. 603, l. 16.

Si donc on lui cherche un rapport avec les curieux ornements qui l'accompagnent, on arrive sans peine à conjecturer que ceux-ci ont été copiés ou surmoulés sur les objets votifs offerts en nature par le rédacteur du vœu; ces objets, à savoir, un quincussis quadrilatère et un as libral en bronze, ont été ensuite déposés dans le trésor du sanctuaire ou fixés soit à la muraille du temple, soit à l'autel de la divinité, comme l'indique l'appareil de suspension qui entoure l'as libral. Il semble donc qu'à chaque objet votif ayant une certaine valeur métallique, correspondait une inscription sur terre cuite lui servant en quelque sorte d'étiquette avec le nom et le vœu du donateur, et prise en charge contre un reçu sous forme de tessère délivrée par le gardien du sanctuaire. Toutes les stèles devaient être méthodiquement rangées et empilées dans un coin du temple; c'est pour cette raison, sans doute, que la plupart d'entre elles portent l'inscription répétée sur deux faces opposées, de manière que chacun de ces blocs fût reconnu à première vue, de quelque manière qu'il fût posé.

Telle est, par exemple, la plus importante d'entre elles, si l'on considère que c'est la seule qui nous soit parvenue dans un état d'intégrité parfaite; elle est conservée au musée de Capoue [1].



(Roues à trois rais)

FACE ANTÉRIEURE

*Minieís Kaísillieís Minateís Ner.*
*ekas iuvilas Iuveí flagiuí stahínt*

FACE POSTÉRIEURE

(Sanglier)

*ekas iuvilas Iuveí flagiuí stahínt*
*Minnieís Kaísillieís Minateís Ner.*

C'est le même texte répété de part et d'autre avec de légères variantes.

Du sanglier qui décore la face postérieure, je n'ai rien à dire de plus que précédemment. Quant aux ornements de la face

1. Zvétaieff, *Sylloge inscriptionum oscarum*, n. 34 et pl. VI, fig. 2 *a*, 2 *b* de l'Atlas.

opposée, ils ont été pris, à tort, pour des fleurs rosacées par les éditeurs de ce curieux monument ; il suffit de jeter un coup d'œil sur le fac-similé publié par M. Zvétaieff pour y reconnaître des roues à trois rais, du modèle portant la dénomination spéciale de *trirodium*[1]. Cette roue à trois rais apparaît accompagnée de trois globules, signe du quadrans, sur une petite pièce d'argent de Cumes[2] dont le revers montre un dauphin avec la légende VK.

Le *trirodium* constitue aussi le type du droit et du revers d'un quadrans ombrien à la légende IKVVINI, *Ikuvini*, en caractères rétrogrades[3]. Il y a tout lieu de supposer que le système ombrien comportait, en outre, un *triens* aux mêmes types, lequel n'a pas encore été retrouvé ; c'est ce qu'autorise l'analogie d'une série d'Iguvium[4] au musée Kircher, dans laquelle l'as et le semis ont tous deux pour types : au droit, l'étoile à quatorze rayons, au revers, le croissant avec quatre étoiles, le triens et le quadrans ; au droit, les tenailles ; au revers, la corne d'abondance, le sextans et l'once ; sur chaque face, la corne d'abondance. Les trois *trirodium* représenteraient donc non pas trois quadrans, mais plutôt trois triens dont la somme constitue un as, en sorte que l'offrande votive figurée sur la stèle du musée de Capoue aurait consisté en un quincussis quadrilatère signifié par le type du sanglier, plus trois triens (= un as) figurés par les trois roues, c'est-à-dire exactement la même valeur métallique (six as) que l'ex-voto figuré sur la stèle du Musée Britannique. Par là nous constatons entre ces deux monuments, si distincts l'un de l'autre en apparence au premier abord, un rapprochement inattendu du plus grand intérêt. De ce que les offrandes des auteurs des deux monuments votifs sont égales, il faut conclure qu'il y avait entre eux une certaine entente, ou que la valeur de l'offrande était rituellement déterminée. C'est cette coïncidence remar-

1. Le mot *trirodium* ne nous est connu que par une note tironienne ; voir Gruter, *Not. rom. vet.*, p. CLXXXI, col. 3.

2. *A catalogue of greek coins in the British Museum. Italy*, p. 89.

3. Garrucci, *Le monete d'Italia*, pl. VIII, fig. 7. — Cf. Marchi, *L'aes grave del Museo Kircheriano*, cl. II, pl. IV, 4.

4. Mommsen, *Histoire de la monnaie romaine*, trad. Blacas, t. I, p. 398.

quable qui me fait renoncer, provisoirement du moins, à une explication dont je m'étais d'abord contenté, mais que je vais consigner ici pour le cas où de nouvelles découvertes prouveraient qu'elle est préférable.

Les mots *Iuvei flagiui* qui se lisent deux fois dans l'inscription capouane et qui correspondent au latin *Iovi fulguratori*, suivant Buecheler, nous apprennent que le vœu est adressé à Jupiter. Or la roue est un symbole qui se rencontre sur un grand nombre de monuments consacrés à ce dieu[1]; il est répété jusqu'à cinq fois sur son autel découvert à Jublains. Cette roue symbolise le voyage pour la réussite duquel le dédicant le plaçait sous la protection de Jupiter, dispensateur des conditions atmosphériques indispensables à l'accomplissement de cette entreprise; *auctor bonarum tempestatium*, *pro itu et reditu*, disent les inscriptions[2].

Avant de quitter ce sujet, il me reste à présenter quelques remarques sur l'interprétation même du texte osque. Dans les trois premiers mots de la ligne

*Minieis* (var. *Mimmeis*) *Kaisillieis Minateis ner*

on s'est accordé à reconnaître des noms d'homme, au génitif singulier, correspondant aux formes latines connues *Minius*[3], *Caesellius*[4], *Minatius*[5]; mais l'accord cesse dès qu'il s'agit de déterminer les rapports syntactiques qui existent entre ces trois noms; Minervini y a vu l'indication de trois familles (*gentes*) campaniennes; Corrsen celle de trois personnages; Buecheler les *tria nomina* d'un seul personnage. Aucune de ces conjectures n'est à l'abri de la critique. Je croirais plus volontiers que nous avons dans les deux premiers mots le prénom et le gentilice du dédicant, et que le troisième est le nom de son père au génitif.

1. Mowat, *Notice épigraphique de diverses antiquités gallo-romaines*, p. 79; Idem, *Remarques sur les inscriptions antiques de Paris*, p. 13; cfr. *Bulletin épigraphique*, I, 1881, p. 55. — Héron de Villefosse, *Note sur un bronze découvert à Landouzy-la-Ville*. (Extr. de la *Revue archéologique*, XLI, 1881, p. 1.)

2. Orelli, 1256, 1271.

3. *C. I. L.*, X, 6045, etc.

4. *Ibid.*, 2193, 3448, etc.

5. *Ibid.*, 360, 1885, etc.

C'est ainsi que Tite-Live (IX, 7) mentionne un Campanien *Ofillius Calavius, Ovii filius*[1]. Quant au mot *ner*, que l'on a pris pour l'abréviation d'un titre de magistrature, *ner(eis)*, du reste parfaitement inconnu, il me représente plutôt l'abréviation d'un adjectif ethnique, tiré du lieu d'origine du dédicant; dans cette manière de voir qui est tout à fait conforme aux usages de l'épigraphie romaine et grecque et qui consiste à mettre la filiation et la nationalité à la suite des noms du titulaire, on peut songer aux noms des villes de Nerete, en Calabre, de Nerulum[2] en Lucanie, d'où les ethniques *Neretinus*[3], *Nerulinus* ou *Nerulonensis*; il y aurait encore l'ethnique *Nerulanus*, d'un peuple du Latium mentionné par Pline. La première ligne du texte osque pourrait donc être traduite en latin, ainsi :

(*donum*) *Minii Caesellii Minatis, Ner*(*ulini*),

ou bien :

(*donum*) *Minii Caesellii, Minatis filii, Ner*(*etini ?*),

c'est-à-dire, offrande de Minius Caesellius, fils de Minas, originaire de Nerete (ou de Nerulum). On comprend, en effet, qu'un étranger, laissant à Capoue un ex-voto, ait cru utile d'indiquer son lieu d'origine; cette précaution n'eût pas été nécessaire pour un Capouan, dans sa ville natale.

Quant au surplus de l'inscription,

*ekas iuvilas Iuvei flagiui stahint*

Buecheler le traduit par *hae iovilae Iovi Flagio stent*[4].

Les mots *ekas iuvilas* (lat. *hae iovilae*), s'appliquent évidemment aux objets constituant l'ex-voto; l'adjectif démonstratif *ekas* (comparez lat. *ec-ce*) prouve bien, comme nous l'avons supposé, que la stèle remplit l'office d'une sorte d'étiquette indicative. Le mot *iuvilas* me paraît correspondre, au moins pour sa

1. Tite-Live, XXIII, 18, 46, nous fournit deux intéressants exemples de polyonymie chez les Campaniens : *apud Ninnios Celeres Stenium Pacuviumque — Cerrinius Vibellius cognomine Taurea*.
2. *C. I. L.*, IX, 1006; cf. Pline, *H. N.*, III, 11, 105; Ptolémée, III, 1, 76.
3. T.-Live, IX, 20; Suétone, *Aug.*, 4.
4. *Ienär Litterarzeitung*, 1874, p. 609.

formation, au latin *jubila* [1], peut-être au sens de « dons offerts avec joie, avec reconnaissance »; comparez la formule *votum solvit libens laetus merito*. Corrsen rend ce mot par *res juvantes*, et Buecheler par *res ad Iovem pertinentes*, en faisant observer le rapport qui paraît exister, d'une part, entre les formes latines *Iovis* et *Diovis*, et, d'autre part, entre les formes osques *iovilas*, *iuvilas* et *diuvil(as)*. Cette dernière forme est, en effet, donnée par une autre stèle de même provenance [2] qu'il convient de comparer à la précédente :

*ek. diuvil....*
*Upfaleis.*
*Saidiieis.*
*sakruvit*
*pustrei.*

La première ligne doit se lire *ek(ass) diuvil[ass]*, en restituant les désinences de l'accusatif pluriel féminin, dont la première est supprimée par abréviation, la deuxième par une cassure de la pierre. Le nom *Upfaleis* répond à la fois aux deux formes onomastiques *Opellius* et *Ofillius*, entre lesquelles il est intermédiaire en vertu du groupe de consonnes *pf* [3]. De même, le nom *Saidiieis* répond à *Saedius*; *sakruvit* équivaut à *consecrat*. Quant à *pustrei*, c'est un adjectif avec désinence du cas locatif, faisant fonction d'adverbe de temps, comme dans le latin *postri-die*, arch. *postri-duo* chez Plaute.

La signification de ce mot, en lui-même, paraît claire; mais sa présence dans le texte est restée inexpliquée. C'est un point obscur que je vais élucider. Et, d'abord, il faut se rappeler que l'on distinguait deux sortes de vœux, le *votum promissum* [4] ou *susceptum*, vœu anticipé, qui n'était qu'une promesse d'offrande

1. Le verbe *jubilare* était déjà employé au temps de Festus.
2. Zvétaieff, *Inscriptiones Italiae inferioris dialecticae*, p. 40, n. 113. — Cf. Buecheler, dans *Rheinisches Museum*, XXXIX, p. 316.
3. Comparez en français *Lefebvre* à *Fabre* et à *Favre*; de même entre lat. *aprilis* et fr. *avril* se place l'ancienne orthographe *apvril*.
4. Renier, *Inscr. rom. de l'Algérie*, 3581.

en cas d'exaucement, et le *votum solutum*, vœu accompli *après* exaucement. Cette différence est rendue très sensible dans une inscription d'Aquilée[1] où on lit : *voto suscepto pro A. Aquillio Valente ... Phoebus lib(ertus) v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)*. En conséquence, je crois que le texte osque pourrait se rendre en latin de la manière suivante :

*hoc donarium Ofillius Saedius sacravit postero, (scilicet, post votum exauditum, seu voto soluto.)*

La quatrième stèle dont je m'occuperai ici porte une inscription répétée sur chaque face, en deux lignes mutilées[2] :

*pumperias pustm*[....
*Kluvatiium* [......

avec accompagnement d'une tête de Soleil radié, sur une face, et d'un sanglier sur l'autre. Or, si cette dernière figure représente, comme je crois l'avoir démontré, le lingot monétaire que les Romains appelaient *quincussis*, je suis amené à voir l'équivalent de ce mot dans le terme osque *pumperias*; comparez ombrien *pumpe* au latin *quinque*. Le mot suivant, *pust*... a perdu sa désinence par suite d'une cassure; je la lui restitue d'après l'analogie de l'adverbe *posmom*, pour *postmom*, connu d'autre part[3], avec un sens voisin de *pustrei*, soit en latin, *postumum*, plutôt que *postremum*; *Kluvatiium* est le génitif pluriel du nom gentilice *Clovatius*[4]; il s'agit, sans doute, de deux frères. Le sens de l'inscription serait donc :

« Quincussis consacrés en accomplissement du vœu des Clovatius. »

La tête radiée du Soleil, vue de face, est un type qui se montre sur une *uncia* romano-campanienne copiée d'une monnaie de Suessa, sur des pièces campaniennes d'Atella et de Calatia,

1. *C. I. L.*, V, 738.
2. Zvétaieff, *Sylloge inscriptionum oscarum*, p. 22, n. 32. — Idem, *Inscriptiones Italiae inferioris dialecticae*, p. 39, n. 110.
3. Bréal, dans *Mém. de la Soc. de linguist. de Paris*, IV, p. 389, l. 9. — Zvétaieff, *Insc. Ital. inf. dialect.*, n. 231, p. 70, l. 16-17.
4. *C. I. L.*, X, 1065, 7393.

de Métaponte (Lucanie) et de Tarente (Calabre)[1] et qui semble avoir été importé dans l'Italie méridionale en l'an 338 av. J.-C. avec la monnaie d'Alexandre, roi d'Épire, oncle d'Alexandre le Grand de Macédoine[2]. Est-ce simplement ce type divin, ou l'image même d'une des monnaies à ce type, que l'artiste a voulu représenter sur la stèle osque? C'est une question que je laisse indécise.

Voici enfin, pour compléter la série, quatre fragments de moindre importance, sur lesquels il ne reste que des mots mutilés.

1° Au musée de Capoue, fragment opisthographe[3] :

FACE ANTÉRIEURE

(Sanglier) *vesulias* [···
*kluvati* [···

FACE POSTÉRIEURE

(Buste de femme) *ves* [···
*klu* [···

Un voile pend derrière la tête de la divinité; c'est probablement l'image de Cérès, comme elle est représentée sur des monnaies de Métaponte.

2° Au musée de Naples, fragment opisthographe[4] :

FACE ANTÉRIEURE

*kluva* [···
(Sanglier) *diuvi* [···
*damu* [···

FACE POSTÉRIEURE

*kluv* [···
(Buste de femme) *damuse* [···
*diuvia* [···

1. Babelon, *Desc. des monn. de la Rép. rom.*, I, p. 21.
2. Rollin et Feuardent, *Catalogue d'une collection de médailles grecques*, 1862, n[os] 677 (Tarente, en or), 3189 (Alexandre d'Épire, en argent). Pour l'expédition d'Alexandre le Molosse en Italie, voir Mommsen, *Hist. rom.*, trad. Alexandre, II, p. 158, etc. Cfr. T.-Live, VIII, 3.
3. Zvétaieff, *Sylloge inscr. osc.*, n° 33.
4. Id., *ibid.*, n. 36, pl. VI, fig. 3 *a-b*.

L'éditeur décrit le buste de femme comme s'il était casqué, *protome mulieris galea indutae*, mais le dessin montre incontestablement une tête enveloppée d'un voile. J'y reconnais encore le type de Cérès. Cette attribution contrarie le sens de *dea Iovia* que l'on a voulu donner au mot *diuvia*; à la vérité, on connaît une déesse *Iovia* et précisément à Capoue; mais elle est formellement identifiée avec Vénus dans le passage de l'inscription qui la concerne [1] :

HEISCE · MAGISTRATEIS · VENERVS · IOVIAE · MVRV
AEDIFICANDVM · COIRAVERVNT · PED · CCIXX · ET
LOIDOS · FECERVNT · SER · SVLPICIO · M · AVRELIO · COF (l. cos.)

Ces lignes sont précédées des noms des magistrats capouans, au nombre de douze; le consulat de Sulpicius et d'Aurélius est de l'an 646 av. J.-C. Puis donc que la tête féminine voilée ne représente point la déesse Diuvia, à laquelle la stèle est consacrée, il faut y voir l'image du *donarium* qui lui est offert, c'est-à-dire une monnaie à l'effigie de Cérès.

3° Au musée de Naples, fragment de stèle uniface [2] :

*ni*
(Buste de femme) *fiisu* [···
*vesu* [···

La coiffure de la divinité consiste en deux bandeaux avec un chignon ramené au sommet de la tête. L'austère simplicité de ce type convient à une figure de Junon.

4° Au musée de Berlin, fragment uniface [3] :

(Sanglier) *ve* [···

5° Au musée de Berlin, fragment uniface [4] :

*fio* [···
(Trois cercles bombés.) *f* [···
*deiv* [···

1. *C. I. L.*, V, 3776.
2. Zvétaieff, *Syll. insc. osc.*, n. 38, pl. VI, f. 5.
3. Zvétaieff, *Syll. insc. osc.*, n. 35.
4. Id., *ibid.*

Dans les trois cercles, *tre dischi rigonfi nel mezzo somigliano a piatti rovesciati*[1], je reconnais la forme lenticulaire des anciens as libraux, ici en nombre ternaire comme les triens au *trirodium* de la stèle de Minnius Caesellius. Sur ces derniers fragments reparaissent des mots que nous avions précédemment rencontrés, par exemple *deiv*[*in*].., ainsi que les noms des *Clovatii*, des *Vesullii*, fréquents dans l'épigraphie latine de la Campanie.

Sans avoir cherché à tout expliquer, je crois du moins avoir montré, dans cet essai, que l'étude des monuments épigraphiques à figures doit être attaquée à la fois de plusieurs côtés, avec les armes combinées de la philologie, de la numismatique et de l'archéologie.

ROBERT MOWAT.

1. *Bull. de l'Instit. de corresp. arch.*, 1876, p. 184 (art. de Duhn, *Necropoli e santuario di Capua*).

# ÉTUDES
# SUR QUELQUES CACHETS
ET
## ANNEAUX DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

(*Suite*[1])

---

## XL

### ANNEAU SIGILLAIRE DE SAINT-PIERRE (ARDÈCHE)



C'est à l'obligeance de M. Ed. Flouest, ancien magistrat, mon confrère à la Société des antiquaires de France, que je dois la communication de la belle bague figurée en tête de la présente notice. Le savant archéologue, qui était, aussi bien que nul autre, en mesure de publier et commenter cet intéressant monument, encore inédit, m'en a gracieusement laissé le plaisir, et je lui en exprime ici ma cordiale reconnaissance.

En m'adressant les excellents dessins qui ont servi à le reproduire, M. Flouest y a joint les renseignements suivants, relativement à sa provenance. Il a été trouvé récemment dans les substructions d'une localité dite *de Saint-Pierre*, dépendante de la commune de Saint-Montan, canton de Bourg-Saint-Andéol (Ardèche), et que la tradition signale comme ayant été détruite

1. Voir la *Revue archéolog.*, 3e série, année 1884, t. I, p. 141 ; t. II, p. 1, 193, 257 ; année 1885, t. I, p. 168, 305 et 348 ; t. II, p. 42, 44, 45, 46, 129 et 321 ; année 1886, t. I, p. 20, 216 et 341 ; t. II, p. 1, 40 et 137 ; année 1887, t. I, p. 47.

lors de la chute de l'empire d'Occident (476) ou peu de temps après. Ce précieux bijou gisait au milieu d'ossements qui sont tombés en poussière au contact de l'air; d'où l'on peut inférer qu'il provient d'une sépulture.

Il est actuellement la propriété de M. Corroyer, inspecteur général des monuments diocésains, membre de la Société des antiquaires. Il est d'or fin et pèse 11 grammes; il se composé d'une baguette ornée de dessins gravés en creux, dans lesquels M. Corroyer a reconnu et m'a signalé, de chaque côté du chaton, deux crocodiles affrontés [1]. L'ouverture de notre bague, qui est de 16 millimètres seulement, absolument insuffisante pour recevoir un doigt d'homme, prouve que nous avons là un anneau de femme ou de jeune fille.

Entre les branches de la baguette a été engagé et soudé fort habilement un chaton d'une hauteur totale de 17 millimètres. Sur la base de ce chaton, qui est ronde et a 15 millimètres de diamètre, s'élève une partie octogonale, dont les angles ont alternativement 3 millimètres et 1 millimètre 1/2 de hauteur, et supportent, les uns et les autres, des groupes de six globules ou petits cabochons en or.

A la partie supérieure du chaton, une rondelle, également en or, a été adroitement sertie, et porte, gravée en creux, l'effigie d'un personnage, dont le buste est habillé et la tête ceinte d'un double bandeau perlé, terminé par deux bandelettes également formées de perles. Derrière la nuque, une croisette; devant la face, une inscription dont les caractères doivent être lus de bas en haut, et dans laquelle, à première vue, on ne voit que le groupe NON; mais la barre intérieure du troisième caractère a été gravée de manière à former un N et un A non barré, et nous avons ainsi la légende suivante :

+ NONA

Le nom de femme N*ona* ou N*onna* a été fort usité dans le haut

1. Cette partie de l'anneau n'est perceptible qu'à l'aide d'un fort grossissement, et ne se voit pas sur notre dessin.

moyen âge : c'est celui de plusieurs saintes des IV[e], V[e], VI[e] et VII[e] siècles [1]. Il en est de même du vocable *Nonnita*, diminutif de *Nonna*, que nous offrent trois inscriptions chrétiennes, dont deux, conservées à Trèves, remontent à la période gallo-franque [2].

La forme de notre bague, les cabochons groupés par six, qui rappellent les trois globules ou cabochons accostant le chaton sur des anneaux assurément mérovingiens, enfin l'effigie avec le bandeau perlé, si usitée *au droit* des monnaies de la première race, sont autant de certificats d'origine du bijou qui nous occupe.

La présence d'une effigie masculine, d'une effigie royale, sur un cachet à l'usage d'une femme a besoin d'être expliquée. Il me semble difficile de l'expliquer autrement que par des liens étroits qui auraient uni la propriétaire de ce bijou au personnage représenté sur le chaton. Dans ce cas, nous aurions ici l'anneau sigillaire d'une épouse, ou peut-être, mais moins vraisemblablement, d'une fille ou sœur de roi des temps mérovingiens, et dont le nom serait resté jusqu'ici inconnu des historiens.

1. Il y a : 1° une sainte appelée *Nona*, morte vers l'an 700 (Bolland., *Acta SS.*, mens. febr., t. I, p. 377 ; — 2° une sainte appelée *Nonna*, qui vivait au VI[e] siècle : c'est la mère de saint David ou Devy, archevêque de Menevie (pays de Galles, Angleterre). Voir Lobineau, *Les Saints Bretons*, t. I, p. 53 ; — 3° sainte Nonne, *Nonna*, mère de saint Grégoire de Nazianze, morte en 374 (Bolland., *Acta SS.*, mens. aug., t. II, p. 78); — 4° sainte Nonne, martyre de Nicomédie, avec Cyriaca, Victorina et autres. (*Ibid.*, mens. mart., t. II, p. 511.) — Le nom d'homme *Nonus* ou *Nonnus* a été porté par un grand nombre de personnages, notamment : par saint Nonnus, mort évêque d'Héliopolis en 451 (Baronius, *Annal.*, ad ann. 451, n° 126 ; par un abbé du V[e] siècle, commentateur de saint Grégoire de Nazianze (*Patrolog. græca*, t. XXXVI, p. 985) ; par un poète grec de Panopolis (Égypte) qui florissait vers 500. (*Ibid.*, t. XLIII, p. 665) ; et par des monnayers qui ont frappé, au VII[e] siècle, à Chalon-sur-Saône, à Melle et à Thouars (Deux-Sèvres). (Voir An. de Barthélemy, *Liste des noms d'hommes gravés sur les monn. de l'époque mérov.* Lettre à M. d'Arbois de Jubainville, p. 18.)

2. Ces deux inscriptions sont dans le recueil de M. E. Le Blant, t. I, p. 379 et 385, n[os] 273 et 278. La troisième, qui a été découverte à Saint-Acheul, est reproduite dans le même ouvrage, t. I, p. 430, n° 326. On trouve aussi, au moyen âge, le nom de *Nonnia*. Voir dans le *Cartulaire d'Ainay*, des chartes de 980 et de l'an 1000. (Aug. Bernard, *Cartulaires de Savigny et d'Ainay*, t. II, p. 590 et 601.)

## XLI

### BAGUE DONT LE CHATON EST UN SOU D'OR



Voici une bague en or pur, qui est conservée au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, et que je crois inédite[1]. Elle est formée : 1° d'une mince baguette d'égale dimension dans tout son pourtour, et qui a 22 millimètres d'ouverture; 2° du revers d'un sou d'or, imité des monnaies bysantines et qui lui sert de chaton. On y voit représentée, suivant l'usage, une Victoire ailée, de face, tenant de la main droite une couronne et de la gauche un globe crucigère. On voit au-dessous, une petite croix; en légende circulaire,

VICTVRIA AC. ... TORVN

formule corrompue de

VICTORIA AVGVSTORVM

en exergue,

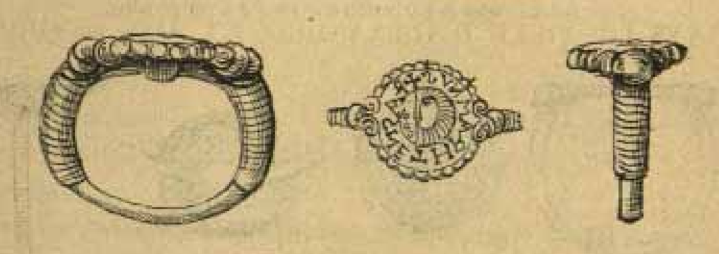
CONOB.

Cette monnaie, dont les marques du droit ont été effacées, a été soudée sur la baguette à l'aide de deux pattes terminées en volutes : elle est accostée, à chacun des deux points de réunion avec la baguette, de trois globules ou cabochons disposés en forme de trèfle, ce qui est, nous l'avons vu, un des signes caractéristiques de la fabrique mérovingienne.

1. Cet objet porte sur le catalogue du Cabinet des médailles les n[os] 2929 et P 2755.

## XLII

### ANNEAU-CACHET DE RAGNETHRAMNUS



Cet anneau, conservé, ainsi que le précédent, au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale[1], est aussi d'or pur; il a été trouvé à Blois, dans les sables de la Loire. Il a 18 millimètres d'ouverture entre le chaton et le côté opposé, et 23 millimètres dans l'autre sens : il est pourvu d'un chaton rond, de 15 millimètres de diamètre, avec bordure de perles ou globules d'or, lequel est accosté, aux points de soudure sur la baguette, d'un gros cabochon. Des fils d'or sont enroulés autour de la baguette dont ils couvrent une grande partie.

Au centre du chaton est grossièrement gravé en creux une tête barbare de profil, tournée à gauche, et dont la chevelure se confond avec une barbe longue et épaisse. Autour, une légende, où les précédents éditeurs ont vu à tort

RACNETHRAMNVS[2]

et qui est en réalité

RAÇNETHRAMNVS (*Ragnethramnus*)

précédé d'une petite croix fourchue aux quatre extrémités.

M. Deloche.

1. Il est catalogué au Cabinet des médailles sous le n° 7593.

2. Voir Chabouillet, *Catalog. raisonné des camées et pierres gravées de la Biblioth. imp.*, p. 389. — L'abbé Cochet, *Tombeau de Childéric Ier*, p. 378. — E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 225, n° 164, pl. XXII, fig. 137. — L'abbé Martigny, *Des Anneaux chez les premiers chrétiens*, p. 38.

# INSCRIPTIONS GRECQUES ET LATINES

RECUEILLIES

## DANS LA VILLE D'ALEXANDRIE ET AUX ENVIRONS

(*Suite*[1])

### III. — *Nécropole de l'est* (*Khâdrah-sur-mer*).

En dehors des murs de l'enceinte macédonienne, au nord-est de la ville, où commence la nécropole de l'est, le terrain s'appelait anciennement ἐπὶ τῇ πρὸς Ἐλευσῖνι θαλάσσῃ, comme on dit aujourd'hui « Khâdrah du côté de la mer. » C'est là qu'on découvrit, l'année dernière, 1885, un hypogée de forme particulière, ressemblant aux chambres souterraines appelées trésors, comme celles d'Orchomène et de Mycènes en Grèce.

L'hypogée en question était creusé dans le roc tendre. Du sol, la paroi s'élevait circulairement, en voûte ellipsoïde, et la chambre recevait le jour par une ouverture verticale pratiquée à sa partie supérieure (*luminare*). L'ouverture était obstruée par des décombres.

La paroi circulaire et conoïde était percée, tout autour, d'une centaine de niches placées sur cinq rangs parallèlement superposés, véritables *columbaria*, de forme cubique. Quelques-unes étaient ouvertes et vides, d'autres fermées avec une dalle en forme de simple tablette ou en forme de stèle peinte.

Dans les niches fermées se trouvait une seule urne (κάλπη) contenant des cendres humaines et bouchée avec du plâtre. Le nom du défunt et quelquefois le nom aussi de celui qui avait pris soin de la sépulture étaient écrits, ou sur l'urne même ou sur la stèle qui fermait la niche.

1. Voyez la *Revue* de mars-avril.

Toutes ces urnes cinéraires, en terre cuite, et d'une pâte fine, avaient une anse plate, allongée, attachée au col du vase, et, de plus, deux autres anses latérales, courtes et cylindriques, de chaque côté de la panse. Elles étaient ornées tout autour de bandes et de festons de fleurs et de feuilles, parfois d'animaux fantastiques, peints en noir ou en rouge orangé sur fond grisâtre. Les inscriptions se trouvaient soit entre les bandes supérieures, soit au-dessous de la bande médiane, sur la panse nue et libre de toute ornementation.

Les inscriptions étaient en lettres du temps des Ptolémées. Les dates, quand elles étaient marquées, désignaient l'an du règne du souverain. Le jour et le mois de la mort ou des funérailles de la personne dont les cendres se trouvaient déposées dans l'urne étaient notés d'après le calendrier macédonien.

Les inscriptions indiquaient des personnes étrangères d'ordre militaire, des mercenaires de la Grèce continentale, des Crétois, des Thraces, des Galates ou Gaulois de l'Asie-Mineure, et aussi des membres de leurs familles.

On peut inférer de là que l'hypogée en question était un lieu affecté à la sépulture d'étrangers appartenant à cette partie de l'armée qui tenait garnison à l'est d'Alexandrie, sur le plateau situé au delà du cap Lochias, entre les palais royaux et le quartier juif.

D'après Polybe (V, 82), l'armée sortie d'Alexandrie sous le commandement suprême de Ptolémée IV Philopator, en 217 avant notre ère, pour marcher contre Antiochus le Grand, roi de Syrie, outre les gardes royales et les deux phalanges, macédonienne et égyptienne, contenait encore deux divisions de cavalerie, l'une crétoise et l'autre thessalienne, ainsi que des troupes légères d'Acarnanie, d'Étolie, de Thrace, de Galatie et de Lybie. Le même auteur, en parlant particulièrement des Galates au service des rois d'Égypte et de Syrie, fait observer que partout ils étaient accompagnés, dans leurs expéditions, par leurs femmes et par leurs enfants. Déjà, sous le règne de Ptolémée II Philadelphe, il y avait 4,000 Galates (Pausan., Att., 18) en Égypte.

12. Urne funéraire. Hauteur, 0m,44 ; peinture noire sur fond ocre jaune clair :

ΔΙΑ ΦΙΛΩΝΟϹ
ЄΤΟΥϹ Є̄ ΞΑΝΔΙΚΟΥ Є̄
ΜЄΝЄΚΛЄΟΥϹ ΚΡΗΤΟϹ
ΗΓЄΜΟΝΟϹ.

Διὰ Φίλωνος, ἔτους ε̄, Ξανδικοῦ ε̄, Μενεκλέους Κρητὸς, ἡγεμόνος.

« Par les soins de Philon, l'an V du roi, le V du mois de Xandicos. [Dépouille] de Ménéklés, Crétois, commandant. »

Le Philon qui prit soin des funérailles de Méneklès est très probablement ce même Philon de Cnosse qui, d'après Polybe (V, 65) était capitaine de cavalerie et commandait, sous les ordres de Cnopias, la nouvelle levée de mille cavaliers qui fit partie de la division de la cavalerie crétoise à la bataille de Raphia.

Dans ce cas, la date des obsèques du commandant Ménéklés le Crétois, c'est-à-dire la cinquième année du roi, serait la cinquième année du règne de Ptolémée IV Philopator, et correspondrait à l'année même de la bataille de Raphia (217 avant notre ère). La mort aurait eu lieu après le retour de l'armée à Alexandrie.

13. Urne funéraire. Hauteur, 0m,44 ; peinture noire sur fond fauve clair.

ΔΙΑ ΦΙΛΩΝΟϹ
ЄΤΟΥϹ Η̄ ΑΥΔΥΝΑΙΟΥ Δ̄
. . . . . . . . . . . ΟΝΟΠ . . .
. . . . . . . . . . .

Διὰ Φίλωνος, ἔτους η̄, Αὐδυναίου δ̄, . . . . . . . . . ονοπ. . . . . .

« Par les soins de Philon, l'an VIII du roi, le IV du mois d'Audynaios........ » Le nom du défunt est illisible ; peut-être appartenait-il au même corps de cavalerie crétoise, à en juger par le fait que les obsèques eurent lieu par les soins du Philon, mentionné dans l'inscription précédente. La date correspond à l'année 214 avant notre ère.

14. Urne funéraire. Hauteur, 0m,44 ; peinture noire sur fond ocre jaune clair, presque gris.

ΔΙΑ ΦΙΛΩΝΟϹ
ЄΤΟΥϹ Η̅ ΞΑΝΔΙΚΟΥ Κ̅Є̅
ΦΙΛΩΤΟΥ ΙΠΠΑΡΧΟΥ
ΤΩΝ ΔΙ ΑΝΤΑΝΔΡΟΥ//////////
ΤΟΥ //// ΑΙΝΗϹΙΔΗΜΟΥ ///////

Διὰ Φίλωνος. ἔτους η̅, Ξανδικοῦ κε̅. Φιλώτου ἱππάρχου τῶν δι' Αντάνδρου. . . . . . τοῦ [καὶ] Αἰνησιδήμου.

« Par les soins de Philon, l'an VIII du roi, le XXV du mois de Xandicos. [Dépouille] de Philotas, capitaine des cavaliers [recrutés] par Antandre, autrement dit Énésidème. » La date correspond à l'année 214 avant notre ère.

15. Urne funéraire. Hauteur, 0m,40, peinture noire sur fond gris sale.

L ϚΛ ΜΗΝΟϹ ΔΑΙϹΙΟΥ ΕΝΝΑΤΗ
ΑΤΤΑΛΟϹ ΑΚΑΡΝΑΝ ΜΕ//ΛΑΚ////

L ϛ̅λ̅, μηνὸς Δαισίου ἐνάτῃ. Ἄτταλος Ἀκαρνὰν, μελλάκιον.

« L'an XXXVI du roi, du mois de Daisios le neuvième jour : Attalos Acarnanien, cadet ». La date L ϛ̅λ̅, c'est-à-dire, ἔτους ἕκτου καὶ τριακοστοῦ, correspond à la dernière année du règne de Ptolémée VI Philométor, qui régna trente-cinq ans et un mois, du 7 octobre 181 au 29 septembre 146 avant notre ère. La trente-cinquième année du règne, d'après le comput alexandrin, finissait le 28 août 146 ; par conséquent, le mois de septembre suivant (Δαίσιος) comptait pour la trente-sixième année. Ce fut dans ce court espace de temps qu'eurent lieu les obsèques d'Attalos, un des cadets, appelés μέλλακες ou μελλάκια, en langue macédonienne. C'étaient de jeunes gentilshommes qui servaient en qualité de pages à la cour du roi (βασιλικοὶ παῖδες, ou παῖδες εἰς θεραπείαν τοῦ βασιλέως) et étaient organisés en compagnies militaires sous Alexandre et les Ptolémées. (Conf. Arrien, IV, 13, 1 ; Letronne, *Recueil*, I, p. 412-415.)

16. Urne funéraire en forme de ὑδρία, avec deux anses. Hauteur, 0m,40 ; peinture noire sur fond jaune clair grisâtre.

ΑΡΧΕΔΗΜΟΥ ΠΑΝΤΟΤΟΥ

Ἀρχεδήμου Παντότου.

Lettres tracées à la pointe, sur une bande noire, autour du vase. « [Dépouille] d'Archédème, fils de Pantotès. »

17. Urne funéraire. Hauteur, 0m,42 ; peinture noire sur fond fauve-clair. Inscription en lettres cursives :

ΤΗΛΕΜΑΧΟΥ ΚΡΗΤΙΚΗϹ///

Τηλεμάχου, Κρητικῆς [ἵππου].

« [Dépouille] de Télémaque, [de la cavalerie] crétoise. »

D'après Polybe (V, 65), l'armée du roi Ptolémée IV Philopator, outre le régiment de la garde à cheval (ἱππεῖς περί τὴν αὐλήν) de sept cents hommes, contenait encore trois corps de cavalerie : celui d'Égypte et de Lybie, fort de trois mille hommes, sous le commandement de Polycarpe l'Argien ; celui de la Grèce et de la Thessalie, fort de deux mille hommes, sous le commandement d'Échérate le Thessalien et celui de la cavalerie crétoise, fort de trois mille cavaliers, sous le commandement de Cnopias Allariote, avec Philon de Cnosse en second.

18. Urne funéraire. Hauteur, 0m,44 ; peinture noire sur fond ocre jaune clair.

ΑΓΛΩΚΛΕΟΥΣ ΘΗ/////////

Ἀγλωκλέους Θη[βαίου].

« [Dépouille] d'Aglociès de Thèbes » en Béotie ; peut-être soldat de l'infanterie légère, πελτασταί, recrutée en Grèce et com mandée par Socrate le Béotien. (Polybe, V, 65.)

19. Urne funéraire. Hauteur, 0m,40 ; peinture noire sur fond jaune clair, presque gris.

ΑΡΙϹΤΑΝΩΡ
ΥϹΙΟϹ

Ἀριστάνωρ Ὕσιος.

« Aristanor de Hysiae. » De la même contrée que le précédent, selon toute probabilité, appartenant au même corps d'infanterie légère commandée par Socrate le Boétien. Ὑσιαί était une bourgade en Béotie dont l'habitant s'appelait Ὑσιεύς et Ὕσιος.

20. Urne funéraire. Hauteur, 0m,42 ; peinture noire sur fond jaune clair, presque gris.

ΣΑΡΑΠΩΝΟΣ
ΛΙΒΑΝΙΣΙΟΥ ////////

Σαράπωνος Λιβανισίου. . . . . .

« [Dépouille] de Sarapon de Libanes... » Σαράπων est une autre forme de Σαραπίων ; Λιβανίσιος est l'habitant de Λιβαναί, Libanes, ville de Syrie.

21. Urne funéraire. Hauteur, 0m,39 ; peinture rose orangé sur fond rose pâle.

ΔΙΑ ΘΕΥΔΙΚΟΥ
ΦΥΚΙΩΝ ΑΙΤΩΛΟΣ
ΑΠΟ ΤΩΝ ΛΥΣΑΝΔΡ///
ΔΙΑΜΕΝ///Α///

Διὰ Θευδίκου. Φυκίων, Αἰτωλός, ἀπὸ τῶν Λυσάνδρου διαμένων ἀ.....

« Par les soins de Theudique, Phykion Étolien, qui restait [encore]... des troupes de Lysandre. »

22. Urne funéraire. Hauteur, 0m,46 ; peinture rouge-brun clair sur fond rose-pâle grisâtre.

ΠΥΘΟΣΤΡΑΤΟΥ ΑΝΑΧ..

Πυθοστράτου Ἀναχ[άρσιδος].

« [Dépouille] de Pythostrate, fils d'Anacharsis. »

23. Stèle funéraire en calcaire brunâtre. Hauteur, 0m,58 ; largeur, 0m,26 ; lettres gravées de l'époque des premiers Ptolémées.

ΚΑΛΛΩΝ
ΚΑΛΛΙΚΡΑΤΟΥΣ

Κάλλων Καλλικράτους.

« Callôn, fils de Callicrate. »

24. Fragment de stèle funéraire, en pierre calcaire, peinte. Hauteur, $0^m,45$ ; largeur, $0^m,24$ ; lettres de l'époque des premiers Ptolémées.

ΦΙΛΩΤΑϹ ΑΡΙΣΤΩΝ
ΑΡΙΣΤΩΝΟϹ ΑΣΣΙΟΣ

Φιλώτας Ἀρίστων, Ἀρίστωνος, Ἄσσιος.

« Philotas Aristôn, fils d'Aristôn, de Assos. » Assos était une ville de la Troade.

25. Stèle funéraire, en pierre calcaire, peinte. Hauteur, $0^m,45$ ; largeur, $0^m,24$ ; lettres de l'époque des premiers Ptolémées.

ΑΝΑΣΣΩΝ
//////ΥΘΟΣ////ΑΤΟΥΘΗΡΑ//////

Ἀνάσσων [Πυ]θοστράτου, Θηρα[ῖος].

« Anassôn, fils de Pythostrate de Théra ; » une des Cyclades.

26. Stèle funéraire en pierre calcaire, peinte. Hauteur, $0^m,68$ ; largeur, $0^m,34$ ; lettres de l'époque des derniers Ptolémées.

ΑΓΝΑϹΗΡΑΚΛЄΟΔΩΡΟΥΘΡΑΙΞ

Ἄγνας Ἡρακλεοδώρου, Θρᾷξ.

« Agnas, fils d'Héracléodore, Thrace. »

27. Stèle funéraire en pierre calcaire, peinte. Hauteur, $0^m,46$ ; largeur, $0^m,23$ ; lettres de l'époque des derniers Ptolémées.

ΦΙΛЄΙϹΤΑ ΓΥΝΗ ϹΙϹΟΝΩΝΟ////
ΑΝΑΞΙΜΟΥΓΑΛΑΤΟΥ

Φιλείστα, γυνὴ Cισόνωνος Ἀναξίμου, Γαλάτου.

« Philista, femme de Sisonon, fils d'Anaxime, le Galate. » Les Thraces et les Gaulois d'Asie-Mineure ou Galates, formaient un corps de mercenaires à part, qui, au temps de Ptolémée IV Philopator, était commandé par Dionysios de Thrace. (Polyb., V, 65, 82.)

28. Stèle funéraire, en pierre calcaire, peinte. Hauteur, $0^m,45$ ; largeur, $0^m,21$ ; lettres de l'époque des derniers Ptolémées.

ΑΙΔΕΑΡΑΤΟϹ
ΑΙΔΟϹΟΤΙΟϹ

Αἰδεάρατος Αἰδοσότιος.

« Édéarate, fils d'Édosotis. » Noms barbares, gallo-grecs.

29. Fragment de tablette funéraire, peinte en ocre rouge et jaune-grisâtre sur fond blanc. Hauteur, 0m,45 ; largeur, 0m,31. Elle fut trouvée devant une sépulture, dans un autre hypogée ordinaire de la même région. Lettres de l'époque des derniers Ptolémées, écrites en ocre rouge.

ΧΑΙΡΕ
ΑΡΧΑΓΑΘΑ
ΕΡΜΙΟΥ
ΠΤΟΛΕΜΑΙ////

Χαῖρε Ἀρχαγάθα Ἑρμίου, Πτολεμαι[εύς].

« Salut à toi, Archagathas, fils d'Hermias, de Ptolémaïde. »

30. Inscription sur le mur d'une chambre funéraire découverte pendant le mois de février 1886. Lettres de l'époque des premiers Ptolémées, écrites en ocre rouge, sur le fond gris de la chambre.

ΜΕΛΑΝΙΓΓΗ
ΧΡΗΣΤΗ

Μελανίππη χρηστή.

31. Inscription sur le mur d'un hypogée chrétien découvert et démoli en même temps que le précédent. Lettres de l'époque Constantinienne écrites, en ocre rouge, sur l'enduit blanc de la chambre.

////////ΣΕΒΟΥΣ
ΜΑΚΑΡΙΟΥ
ΦΙΛΟΤΕΚΝΟΥ
L. ΙΒ. ΘΩΘ ΙΘ
ΜΝΗΑΣ Σ

[Εὐ]σεβοῦς μακαρίου Φιλοτέκνου L. ιβ. Θὼθ ιθ μνῆας.

C'est-à-dire « du pieux, du bienheureux Philoteknos. L'an XII ; du mois de Thôth le XIXe jour. En commémoration. »

L'année, est celle du règne de l'empereur ; le jour, celui de l'anniversaire de la mort de Philoteknos.

Μνῆας est écrit pour μνείας, *memoriae* ; le second c, à la fin de l'inscription, paraît être une répétition par inadvertance du c final du mot μνῆας.

(*A suivre.*)

Néroutsos-Bey.

LES

# INSCRIPTIONS GAULOISES

## NOUVEL ESSAI D'INTERPRÉTATION

Par M. JACQUES GUILLEMAUD

(*Suite*[1])

### II

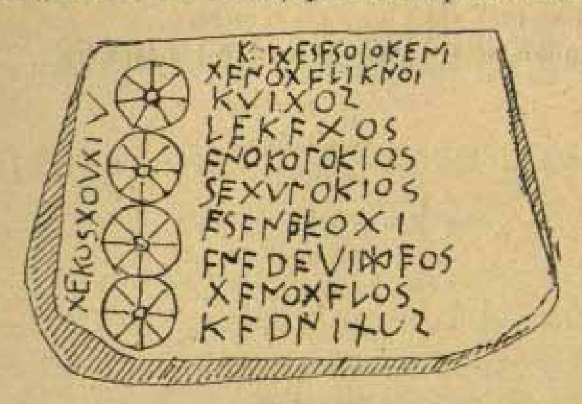
*Inscription de Briona près Novare (Italie).*

Découverte en 1864, dans le comté de San-Bernardino, écart de la commune de Briona (district de Novare), la pierre sur laquelle est gravée cette inscription a été transportée, par les soins de l'abbé Ch. Racca, dans le cloître de la cathédrale de Novare, où elle se trouve actuellement. Elle mesure $0^m,98$ de hauteur sur $1^m,40$ de largeur, affectant, par suite de dégradations qui, fort heureusement, n'ont pas endommagé le texte, la forme d'un trapézoïde aux angles inférieurs arrondis.

Fabretti, le premier, a connu cette inscription par un estampage que lui avait envoyé le comte Tornelli Brusati; il en fit l'objet d'une communication à l'Académie des sciences de Turin, le 20 mars 1864, et la publia, avec explications et commentaires, dans la *Gazette officielle du royaume d'Italie* (même année 1864, nº 80). M. Fléchia, dans un article de la *Revista contemporanea nazionale italiana* (numéro d'août 1864, pp. 231 à 257), établit la celticité du texte que l'on croyait osque ou ombrien, comme celui de l'inscription de Todi avant le travail de M. W. Stokes. Fabretti, dans son *Corpus inscriptionum italicarum*, paru depuis, ne se prononce pas sur la question d'origine, qui, du reste, est

1. Voyez la *Revue* de mars-avril.

tranchée aujourd'hui; il a joint à la mention de l'inscription, un fac-similé (planche V, n° 41 *bis*) que nous reproduisons :



Le texte, comme on le voit, est entier, sauf une lettre à la première ligne, et l'on a ainsi sujet de s'étonner qu'il ait donné lieu à tant de lectures différentes.

L'inscription se complète d'une ligne de texte en manchette, qui, de prime abord, laisse deviner une mention d'ordre public; elle offre, en outre, la particularité remarquable et sans autre exemple, croyons-nous, de quatre cercles, en forme de roues à rayons concentriques au nombre de sept pour la roue supérieure et de huit pour les autres, superposés sur la gauche du texte.

La lecture de l'inscription a soulevé quelques difficultés. Fabretti donnait d'abord comme douteux :

1° La « lettre double » qui termine la première ligne, M, lettre qui pourrait être prise, en effet, pour un M, tandis qu'en réalité c'est un N (n) relié à l'I qui suit, comme, à la septième ligne, cette même lettre N est relié à un E ;

2° Le caractère ⋈ de la huitième ligne, qu'il nomme « mystérieux » et que nous connaissons déjà par l'inscription de Todi;

3° Le V final de la ligne en manchette.

La publication du fac-similé du *Corpus inscript. ital.*, postérieure à l'article de la *Gazette officielle,* prouve que le savant a modifié ses idées : l'N et l'I de *keni* (première ligne) et l'N et l'E de *esanekoti* (septième ligne) n'y sont plus liés, et le V de la

ligne en manchette y est très apparent. M. Fléchia dit avoir très nettement vu ce V sur l'inscription même.

La première lecture, celle de Fabretti, portait :

*Tekos touti pe.*

*.....tesasoio...em*
*tanotaliknoi*
*kvitos*
*lekatos*
*anokopokios*
*setupokios*
*esanekoti*
*anarevis* (ou *x*) *eos*
*tanotalos*
*karnitus.*

M. Fléchia, négligeant la première ligne comme fruste, ce qui n'est pas, s'est contenté de reproduire le reste de l'inscription, comme Fabretti, en ajoutant au mot *esanekoti* une terminaison en *os* qui n'est pas dans le texte.

M. Pictet reproduit la transcription de M. Fléchia.

M. W. Stokes, dans sa *Celtic declension*, s'en tient à la lecture de Fabretti, à laquelle il ajoute, en première ligne :

*K(vi)tesasoioiken.*

En marge, il rétablit exactement le mot *toutiv*, mais sans séparation entre l'*i* et le *v*.

Passons aux interprétations.

Tous les savants qui se sont occupés de l'inscription de Novare, ont reconnu à cette inscription un caractère funéraire [1].

Pour tous, le texte, comme l'a écrit M. Pictet, « se compose presque en entier de noms propres ».

1. « Dans la partie supérieure plusieurs caractères sont indistincts, ce qui est grand dommage, parce que c'est là que se trouvait sans doute le terme qui désignait le monument funéraire. » (Ad. Pictet, *Nouvel Essai*, p. 77.) — La vérité est qu'il ne manque qu'une lettre, entre le K et le P du début, et que M. Pictet a été trompé par le caractère double M (= N + I) donné comme un M douteux par Fabretti, ce qui lui avait fait supposer un accusatif en *em* (= sepulcrum) régime direct de *Kamitus*, resté verbe dans son esprit.

M. Fléchia, laissant de côté la première ligne, a traduit : *Dannotali filii / Quintus / Legatus / Andecombogius / Setubogius / Exandecottius / Andarevisius / Dannotalus / faciendum curaverunt*. En marge : *Decus, magistratus*.

Cette traduction d'un texte gaulois du IIe siècle avant J.-C. à l'aide de noms romanisés et d'une formule religieuse toute latine ne laisse pas que de surprendre. C'est *Karnitus* que M. Fléchia rend par *faciendum curaverunt*. Le *Congessit lapides sepulcrales* de MM. Stokes et Pictet est dépassé.

M. Pictet n'est pas tombé dans cet excès; il a conservé aux mots leur saveur celtique et à *Karnitus*, malheureusement, le sens de *congerere* :

« A ...tesasoios... ce tombeau, les fils de Tanotalos, Quitos, Lekatos, Anokopokios, Setupokios, Esanecotios, Anarevixeos et Tanatalos ont élevé.

« Dekos étant magistrat du peuple. »

M. Stokes, grâce à l'intercalation de deux lettres après le K initial de la première ligne, dans un espace qui n'en peut contenir qu'une, et à l'interversion du mot final *keni* en *iken*, arrive à trouver trois mots dans cette première ligne :

*Kvi(n)tes asoioi ken.*

On remarquera, en outre, qu'il a complètement négligé le troisième caractère de la ligne, un ᚠ (*p*) très visible.

Grâce à ces arrangements dans le texte, M. Stokes arrive à traduire :

« (Ce tombeau) les petits-fils (?) de Quinta, avec les fils de Dannotalos, (nommés) Quintos LE LÉGAT, Andecombogios, Setubogios, (et les fils) de Exandecottios, (nommés) Andarevisseos, Dannotalos, ont élevé. Tecos étant magistrat. »

Cette succession de « fils et de petit-fils », arbitrairement indiquée ici, par un synonyme de *cnos* — *asoios* — dont il serait difficile, croyons-nous, de citer un exemple en gaulois, là par un patronymique sous-entendu, étonne, déroute l'esprit, sans compter que cela vous a l'air d'une lettre de faire part de décès plutôt

que d'une véritable inscription funéraire ; ajoutons qu'on se demande non pas seulement de qui était fils le défunt, mais comment il se nommait. Il n'y manque, en effet, que le nom du mort auquel aurait été élevé le tombeau.

M. Stokes persistant, d'ailleurs, à faire de *karnitu* un verbe équivalent au latin *congessere*, nous n'avons pas à répéter, pour combattre son système, ce que nous avons déjà dit de la valeur substantive de ce mot (voir l'inscription de Todi). A propos du mot *Lekatos*, dont il fait un simple qualificatif = légat, au lieu d'y voir un nom propre, comme M. Pictet notamment en cela bien inspiré, nous ferons remarquer que c'est M. Fléchia qui, le premier, a eu l'idée de faire intervenir un « légat du peuple romain » — à quel titre ? il a omis de le dire, — dans un acte intéressant exclusivement une famille gauloise, et de placer ce légat romain, pour comble d'invraisemblance, parmi les fils de Tanotatos et en tête de la liste. M. Stokes a évité, en partie, le reproche qu'on pouvait lui faire de ce chef, en n'indiquant pas la nationalité du « légat Quintos ». On peut lui objecter néanmoins que légat ou ambassadeur ne se disait pas *Lekatos* en gaulois[1].

1. Le mot français *Ambassadeur* est lui-même d'origine gauloise. Il vient, en effet, d'*Ambactus*, mot qui nous a été transmis comme gaulois par Festus, Philoxène, Diodore, César, Ennius, etc., avec la signification de serviteur. *Ambassia* dans la loi salique et dans la loi gombette a le sens de fonction, service, mission, d'où ambassade. Personne n'ignore, du reste, que les dénominations de fonctions ont été, dans le principe, empruntées aux qualifications des emplois correspondant à ces fonctions dans la domesticité du prince : chambellan = valet de chambre, connétable = chef de l'écurie, maréchal = palefrenier, etc. L'ambassadeur était le serviteur chargé des missions du dehors. (Goth. *Andbaht*, serviteur ; scand. *ambah*, servante ; holl. et flamand, *Ambacht*, corps de métier et seigneurie. Cf. Roger de Belloguet, *Gloss. gaul.* au mot *Ambactus*.) — Nous serions tenté d'expliquer le mot par le rad. *bag*, *bac* = voix, qu'on retrouve dans tous les idiomes néoceltiques (kymr., *baciad*, beuglement ; br. *bouc'h*, voix (franç. bouche) ; gaël. écoss. *bachanta*, crieur ; gaël. irl. *beic*, voix, *beicim*, crier, *buchanta*, crieur ; cf. grec βάζω, parler, dire, βάγμα, discours, parole, voix), précédé du préfixe intensif *an* ; ce qui donnerait à *ambact* le sens de héraut, bien rapproché de celui d'ambassadeur. On sait que les deux fonctions se confondaient souvent dans l'antiquité.

Voici la lecture de l'inscription telle qu'elle ressort du facsimilé de Fabretti :

*K(?*[1]*) ptesasoiokeni / Tanotaliknoi / Quitos / Lekatos / Anokopokios / Setupokios / esanekoti / anareui* ꟷ *eos / Tanotalos / karnidus.*

Et en marge :

*Tekos touti V.*

Suivant la remarque de Fabretti, ce qui frappe tout d'abord dans cette inscription, c'est son air de parenté avec celle de Todi. Toutes les deux, elles sont en caractères dits salasses ; on y trouve le même mot : *Karnitu* et la même expression de filiation gauloise : *Cnos* (*Trutiknos* dans l'une, et *Tanotaliknoi* dans l'autre). Elles appartiennent enfin à la même époque, le IIe siècle avant notre ère ; mais l'inscription de Novare, tant par l'étendue du texte que par la présence des roues qui sont un attribut du commandement, la mention d'ordre qu'elle porte en marge et surtout, comme on le verra, par sa signification et son caractère propre, est de beaucoup la plus importante.

Nous n'y voyons pas, comme nos devanciers, une simple énumération de noms sans intérêt, et contre laquelle proteste, d'une part — ce qu'on aurait dû remarquer — la mention de Tanotalos après celle de ses fils, ce qui ne s'accorderait pas avec le respect de la paternité que professaient les anciens[2] ; de l'autre, l'impossibilité de faire tenir dans la première ligne, comme l'a tenté M. Pictet : 1° le nom du défunt, un certain *K..tesasoios* sans patronymique ni ethnique, ce qui est contraire à l'usage, et 2° un mot équivalent à « tombeau » dans le système qui fait de *karnidus* un verbe.

Une inspection attentive du texte de l'inscription, où les nominatifs sont véritablement prodigués, nous a conduit à y voir deux propositions, dont la première serait subordonnée à la seconde, selon la règle de construction grammaticale dite du « par-

1. Place pour une seule lettre.
2. M. Stokes a évité ce reproche en faisant de Tanotalos un fils d'Exandecottios.

ticipe absolu » qui, chez nous, correspond à « l'ablatif absolu » des Latins.

Le premier membre de phrase embrasserait les sept premières lignes de l'inscription, comprenant :

1° Un qualificatif pour ainsi dire circonstanciel : *K.ptesasoioceni*;

2° Le sujet, subordonné au sujet du deuxième membre de phrase, mais néanmoins au nominatif, composé du patronymique *Tanotalicnoi*, les fils de Tanotalos, et des quatre noms de ces fils : *Quitos, Lekatos, Anokopokios* et *Setupokios;*

3° Un participe passé se rapportant au sujet de cette proposition, en quelque sorte incidente, et comme lui au nominatif masc. pluriel : *esanekoti*.

Le second membre de phrase qui serait, à proprement parler, la phrase principale, trouverait dans les trois dernières lignes :

1° Son sujet, *Tanotalos*, nom prop. masc. sing. ;

2° Son verbe, *Anareviᐅᐊ* ;

3° Son régime direct, *eos*, pronom personnel à l'accusatif masc. pluriel, se rapportant à *Tanotalicnoi*, sujet de la phrase incidente ;

4° Et son régime indirect *karnidus,* ablatif pluriel de *karnidu*.

Cette première opération nous permet d'établir la structure générale de l'inscription, en laissant en blanc les mots dont nous n'avons pas encore appris à connaître la signification. Il va sans dire que les noms propres n'offrent aucune difficulté ; il n'y a qu'à les transcrire :

« K......., les fils de Tanotalos, Quitos, Lekatos Anopokios (et) Setupokios étant....., Tanotalos (leur père) les a.......... par des tombeaux. »

Il ne nous reste donc, en définitive, qu'à dégager le sens des trois mots : *K.ptesasoioceni*, *esanekoti* et *anareuiᐅᐊ*.

Le premier de ces mots est incomplet, mais nous savons qu'il n'y manque qu'une seule lettre — une voyelle forcément — entre le *k* initial et les groupes de consonnes *pt*. Nous avons essayé

successivement les cinq voyelles : *a*, *e*, *i*, *o*, *u*; *a* seul nous a donné un résultat satisfaisant :

*Kaptesasoioceni*,

mot composé de *Kaptesasoio* et de *ceni*.

Le sens de *ceni*, mot qui entre dans la composition du nom de peuple gaulois *Cenomanni*[1], a été dégagé par Zeuss (*Gram. celtica*, 21, 5) de l'irl. *Cian* (gl. *romotus*, éloigné, *ultra*, au delà, et dans les Dict. gaël. *longus*, *vastus*, et aussi *procul*, *longè*), cein = cên (vgl. grec éol. κῆνος = ion. κεῖνος, att. ἐκεῖνος; anc. scand. *hân*, *hôn*, ille, celui-là, pronom s'appliquant au nom « le plus éloigné »). *Ceni* signifie donc éloignés.

*Kaptesasoio* (l'*o* final est l'*o* de liaison) a la même racine qu'en latin *captivatio*, *captivo*, *capio*, *captivitas*, exprimant l'action de prendre ou d'être pris, l'idée de conquête ou d'esclavage. Cette racine, nous la retrouvons dans le gallois *cipiad*, action de ravir; *cipiaw*, arracher; dans le gaël. écos. *coap* et *ceapain*, attraper, retenir; dans le gaël. irl. *gabain* et *gabhaim*, mêmes sens[2]. Quant à la signification propre du mot *Kaptesasoios*, elle est difficile à établir. Faut-il y voir l'équivalent, en gaulois, de *captivatio*, action de prendre, de faire du butin, ce qui était généralement le but des expéditions des peuples barbares, ou celui de *captivitas*, désignant l'esclavage des vaincus? S'il fallait se décider d'après le plus ou moins de conformité des mots, nous n'hésiterions pas à préférer le premier rapprochement, *captivatio* rendant compte presque lettre pour lettre de *captesasoio*; mais, outre qu'il nous paraît douteux que les Gaulois se servissent d'un mot emportant l'idée de « brigandage » pour qualifier eux-mêmes leurs expéditions militaires, le sens de « captivité » nous paraît nettement indiqué, comme on va le voir, par le sens général de l'inscription et, en particulier, par le mot *esanecoti* qui complète l'idée du premier membre de phrase.

1. Ou plutôt *Cenimagni*. (V. Gluck *Keltischen namen*, p. 60 et suiv.)
2. Cf. anc. irl. *Gabal*; camb. *caffel*, arm. *caffout*, sumere; camb. *cavail*, sumtio, *captivatio* (Zeuss, 160.)

Ce mot, avons-nous dit, est un participe passé s'accordant en genre et en nombre avec le sujet de la phrase incidente : *Tanotalicnoi*, et comme celui-ci au nominatif.

Nous en détacherons tout d'abord l'élément principal, celui qui donne au mot sa signification propre, c'est-à-dire le participe du verbe actif, comme en latin, ou l'adjectif verbal, comme en grec, qui, combiné avec l'auxiliaire « être », forme les temps composés de la voie passive : *necoti*. La signification de ce mot nous paraît nettement indiquée par la racine *nec* qui a formé notamment : en grec νέκυς, subst. cadavre, adj. mort, et νεκὰς, monceau de cadavres, d'où νεκρος, même sens, et ses nombreux dérivés, et entre autres, νεκρόω, faire mourir; en latin, *neco*, faire périr, mettre à mort, tuer, d'où *necatus*, mis à mort, tué, *necatio*, meurtre, *necator*, meurtrier. (Cf. gallois : *nyc*, état de douleur, langueur, consomption; *nyçu*, languir, dépérir.)

On remarquera la presque similitude entre *necoti* et *necati*, nominatif pluriel du lat. *necatus*. La racine *nec*, comme on le voit, emporte l'idée de mort violente, de meurtre, d'exécution. *Necoti*, comme son homonyme latin, signifie donc : mis à mort.

*Esa*, peut-être pour *esan*[1], représente l'élément auxiliaire du participe passé, c'est-à-dire le participe passé du verbe « être », ayant été[2].

On comprend maintenant pourquoi le sens d'esclavage est préférable à celui d'expédition guerrière, pour *Kaptesasoio*. Un esclave est « mis à mort », *necotos*; un guerrier « périt » sur un champ de bataille.

1. Avec suppression de l'*n* pour éviter le redoublement.

2. Le rad. ES se retrouve dans le verbe εἰμι, en grec, et dans le verbe *sum*, en latin; il entre aussi dans la composition du verbe substantif, dans les idiomes néoceltiques. (V. Zeuss, *Gram. celt.*, pp. 476 à 489, et 533 à 543). (Cf. irl. *is*, est; camb. *is*, *oes*, *sit* (= *isit*), est; corn. *os*, *ese*, es; *is* est; *esa*, erat; *eseus*, *esons*, erunt, *esen*, *essen*, *ese*, *esa*, esset; arm. *ezof*, *ezedof*, sum: *ezeu*, *ezeo*, *ezedif*, est, etc.) En latin, le participe passif se rend par l'adjectif verbal; l'élément substantif qui, précisément, distingue les temps dans les autres modes : necatus *sum*, necati *estis*, fait défaut au participe. Il a dû, cependant, y exister, sous la forme *esus*, *esa*, *esum*. Il s'est conservé en grec dans la terminaison εις. εῖσα, ἐν de l'aoriste du participe, = l'*esa* gaulois.

Le premier membre de phrase doit donc être traduit :

« Emmenés au loin captifs, les fils de Tanotalos, Quitos, Lekatos, Anekopokios et Setupokios, ayant été mis à mort... »

Il ne nous reste à expliquer dans le second membre de phrase, que la ligne : *Anereui*⊳⊲*eos*, où nous reconnaissons le verbe de la proposition principale, *Anareui*⊳⊲, et son régime direct, *eos*, pron. pers. masc. pl.

Et tout d'abord, pour prévenir le reproche de scinder arbitrairement une suite de syllabes qu'on a considérée jusqu'à présent comme ne formant qu'un seul vocable, voire un nom propre, nous ferons remarquer que pour y reconnaître deux mots distincts : un verbe et son régime direct, nous n'avons pas eu besoin de désunir ce que le lapicide a jugé bon d'amalgamer, c'est-à-dire de séparer deux mots qu'il était d'usage, sans doute, — sinon de règle absolue — d'écrire à la suite l'un de l'autre.

M. Stokes lui-même a trouvé dans l'ancien irlandais et dans le cornique le pronom annexé, tel que nous le constatons en gaulois[1] : *Leics-i*, liquit eum ; *dils-i*, petiit eum (anc. irl.) ; *lath-e*, occidit eum (cornique), etc.[2].

Peut-être nous objectera-t-on que nous aurions pu tout aussi bien opérer la scission du verbe et du pronom dans *Anareui*⊳⊲*eos*, après *anareu* qui nous eut donné une terminaison en *u*, que nous retrouverons, par la suite, notamment dans le verbe *ieuru*, reconnue comme appartenant à la troisième personne sing. du prétérit d'une des conjugaisons gauloises, *i*⊳⊲*eos* = *isteos*, d'autre part, si l'on accorde au caractère ⊳⊲ la valeur de la sibilante *st*, rendant compte, presqu'aussi bien que *eos*, du pronom person. troisième pers. pl. exigé par le verbe.

Nous répondrons d'abord que, procédant, d'après la méthode que nous avons adoptée, du connu à l'inconnu, nous n'avons pas à nous préoccuper, pour le moment, de la terminaison en *u* du

1. Stokes, *Goidil.*, p. 100, cité par M. Pictet.

2. Le pronom annexé existe même en français. Ne disons-nous pas : *Donne-le-moi ?* Le signe - (trait d'*union*) n'est-il pas la preuve évidente que les pronoms sont *unis* aux verbes ?

verbe *ieuru* que nous ne connaissons pas encore ; en second lieu, que nous avons appris par l'inscription de Todi qu'il existait en gaulois une terminaison de la même 3e pers. sing. du prétérit, en ▷◁ (v. le verbe *artua*▷◁), la même, précisément, que nous retrouvons dans *Anareui*▷◁.

Enfin, que *Anareui*▷◁ = *anarevist* (de même que *artua*▷◁ = *artuast*) répond comme terminaison aux prétérits de l'anc. irlandais : *Leics* (linquit) de *Leics-i*, *dils* (petiit) de *dils-i*, *gabs* (cepit) de *gabs-i*, etc., cités par M. Stokes, en se rapprochant même davantage du *sat*, aoriste sanscrit, et du *sit*, parfait latin (grec, σα).

Quant à la signification du verbe *anareuist*, toute indiquée, du reste, par le sens de l'inscription, nous la tirerons d'un mot grec si semblable qu'on serait tenté de croire que le gaulois s'est contenté de l'emprunter au grec, si d'ailleurs on ne le retrouvait, comme nous le dirons plus loin, dans un des idiomes néoceltiques.

Ce mot, c'est ἀνάρρησις dans la double acception de proclamation et d'éloge (rac. ἀναῤῥηθείς, part. aor. 1er passif de ἀναγορεύω, déclarer publiquement, proclamer[1]). *Anareuist* réunit les deux sens de ἀνάρρησις : proclamer avec éloge = honorer publiquement.

Cette étymologie, quoique tirée du grec, trouverait du reste sa confirmation dans l'ancien irlandais *andir*, cité par M. Pictet[2], comme corrélatif de *anare*, et que le glossaire de Cornac (p. 3) explique par *airchetal*, sorte de composition poétique, chant de louange.

Nous nous bornerons, pour *eos* = eux, à dire que le mot, si latin qu'il paraisse, n'en était pas moins gaulois, par la raison que « les racines des pronoms sont presque toutes les mêmes en grec, en latin, et dans les langues celtiques. » (W. S. Edwards, *Recherches sur les langues celtiques*, p. 34. Paris, imp. roy., 1844.)

L'inscription, en son entier, se traduit donc :

« Emmenés en captivité au loin, les fils de Tanotalos, Quitos, Lekatos, Anekopokios et Setupokios, ayant été mis à mort, Ta-

1. On remarquera la similitude des deux verbes, en supposant la syncope de la syllabe γο dans le grec : *anareu-ist*, ἀνα[γο]ρεύ-ω.

2. *Nouvel Essai*, p. 79.

notalos (leur père) les a publiquement honorés (en leur élevant) des tombeaux. »

Nous trouvons une preuve de la « publicité » de l'hommage rendu par Tanotalos à ses fils, dans la formule mise en marge de l'inscription :

*Tekos touti v.*

que nos devanciers ont lue *Tekos toutiu*, sans tenir compte de l'intervalle que le fac-similé accuse entre l'*i* et l'*u* (ou plutôt le V) qui terminent la ligne.

M. Fléchia, le premier, avait fait de *Tekos* un nom d'homme et de *Toutiu* un nom de fonction populaire, traduisant par *Decus magistratus*, sans se soucier ni de la disjonction des deux lettres *i* et *u*, ni du non-accord de *toutiu*, dont la terminaison ferait supposer un datif-ablatif, avec *Tekos* au nominatif. La règle *Ludovicus rex* est cependant de toutes les langues.

M. Pictet s'est rangé entièrement à l'opinion de M. Fléchia [1], ainsi, du reste, que M. Stokes [2], qui affirme nettement que *Tekos toutiu* est un « nominatif absolu. »

Quant à nous, nous lisons *touti v.* et non pas *toutiu*, qui n'aurait aucun sens. C'est à tort, en effet, en raison du non-accord des cas que nous signalons plus haut, que M. Pictet a identifié *Toutiu* avec le τουτιους de l'inscription de Vaison (qui, lui-même, ne signifie pas magistrat, comme nous le verrons plus tard); le mot correspondant à τουτιους qui, dans la susdite inscription, s'accorde avec le sujet Σεγομαρος, serait *toutios*.

*Touti* est le génitif de *toutos*, peuple, tribu, qu'on retrouve en composition dans plusieurs noms d'homme et dans le surnom de *Toutiorix* donné à Apollon [3]. (Comp. anc. irl. *tuath*, populus, Zeuss, 23); irl. mod. *Tuath*, peuple, pays; cymr. et arm. *Tût*, *Tud*, peuple, gens, pays; ombr. *tota*; osque *touto*, territoire d'une

1. *Nouvel Essai*, p. 79.
2. *Celtic declension*, p. 56.
3. Inscription recueillie par Orelli (2059). — Si *toutios* voulait dire magistrat du peuple, comme l'ont pensé MM. Fléchia, Pictet et Stokes, *toutiorix* signifierait « roi des magistrats du peuple », ce qui serait une épithète tout au moins singulière, appliquée à Apollon.

ville, et peut-être, plus anciennement, tribu; goth. *Thiuda*, peuple, d'où *thiudans*, roi, *thiudinassus*, royaume; anc. saxon et franc. *Théod*, peuple (d'où les noms de Théodoric = le *toutio-rix*, gaulois, *Théodebert, Théobald*, où l'on a vu à tort la racine grecque θεός de Théodore); scand. *Théôd, thydi*; anc. all. *Diot, diota*, letton, *tauta*, peuple, pays (Cf. lat. *totus*, un tout, un ensemble [1]).

La signification de peuple ayant été établie pour *touti*, nous devons renoncer à voir dans *Tekos* un nom d'homme. *Tekos*, en effet, régissant *touti*, au génitif (du peuple), ne saurait être, s'il s'applique à un homme — cas peu probable, l'homme eût été nommé — qu'un qualificatif tiré d'une fonction populaire : chef, magistrat, etc.; s'il s'applique à une entité, qu'un vocable exprimant une action ou un état du peuple : *touti*.

En se tenant dans ce second ordre d'idées, on remarque une certaine analogie de forme entre *tekos touti* et la formule épigraphique latine *vota populi*, dont nous venons précisément de retrouver un exemple dans une inscription récemment découverte à *Henchir Batria* (l'ancienne *Batria*), en Tunisie [2].

Cette formule de consécration populaire est inscrite en tête de l'épigraphe, dans un cercle formant cartouche et orné, à gauche, d'une palme, et à droite, d'une chaîne brisée, de façon à être bien en relief, comme l'est, par sa position verticale hors texte, le *Tekos touti* sur la pierre de Novare.

Ne serait-il donc pas possible de ramener *Tekos*, sinon à la signification du *vota* latin, du moins à un sens approchant?

Les idiomes celtiques nous fournissent toute une série de mots dérivés d'une racine commune, *Dec*, primitivement *tec* [3] : gaël. écos. *Deachd*, parole, « ordre », débat; *deachdach*, action

1. C'est le sens que semble avoir *toutios* dans l'épithète *Toutiorix* = Roi de toutes choses, maître suprême, surnom qui convient on ne peut mieux à l'Apollon-Soleil (Phœbus).

2. Cagnat, *Missions en Tunisie*, 2e rapport.

3. Le *d* et le *t* se confondaient primitivement; nous avons vu (insc. de Todi). *Trutiknos* pour *Drutienos*; le *Tanotalos* de l'inscription de Novare deviendra dans l'inscription d'Alise : *Donnotalos*.

« d'ordonner »; *deach dair*, « dictateur »; gall. irl. *deachdagh*, action de « prescrire », « loi »; *deachdainn*, j'enseigne. La même racine se trouve en latin sous la forme *dic*, origine des mots : *dicare*, faire connaître, publier; *dicere*, faire savoir, notifier; *dictator*, qui ordonne souverainement; *dictum*, ordre; *decretum*, décision, décret, etc. Le grec n'est pas moins probant dans δοκέω « décréter[1] »; Démosthène même nous offre l'exemple frappant d'une formule presque identique à *Tekos touti* : [ΔΕ]ΔΟΚΤΑΙ (τῇ βουλῇ καὶ τῷ) ΔΗΜΩ, « Le sénat et le peuple ont décrété. »

*Tekos touti* est donc le « décret du peuple » équivalant au *vota populi* de l'inscription de Batria. Nous expliquerons tout à l'heure la dernière lettre, V; nous devons d'abord insister sur ce fait, qui rend si intéressante l'inscription de Novare, que la consécration populaire vient s'y ajouter à l'hommage solennel rendu par un père, sans doute chef et grand prêtre de la tribu, à ses fils morts prisonniers de guerre. C'est un trait à ajouter au caractère de nos ancêtres, qui n'étaient pas seulement de « grands pourfendeurs d'hommes », comme on le lit avec quelque étonnement dans l'*Histoire des Romains* de M. Duruy; ils avaient la conscience très nette des devoirs du citoyen envers son pays, et savaient honorer dans leurs guerriers, non seulement la bravoure victorieuse, mais aussi le courage malheureux[2].

L'inscription de Novare, en nous montrant un père élevant à ses fils des tombeaux, vides, assurément, puisque les « Tanalicnoi » étaient morts, au loin, captifs de guerre, nous explique ainsi, sans doute, pourquoi l'on ne retrouve pas des restes humains sous tous les tumulus. Ceux de ces monuments qui ne recouvrent aucune sépulture auraient gardé la mémoire de guerriers tombés loin du sol natal. Tous n'en seraient pas moins des tombeaux. On ne saurait non plus manquer de remarquer le

1. D'où τὰ δεδογμένα, les décrets, avec l'augment δε.
2. Ne pourrait-on pas reporter la mort des fils de Tanotalos à l'horrible massacre des prisonniers gaulois, qui eut lieu à Rome, le jour même où Marcellus, vainqueur des « Gésates » et des Insubres réunis, célébrait son triomphe? Notre inscription remonterait ainsi à l'an 221 avant J.-C., ce qui est, à peu d'années près, l'âge que lui assigne M. Fléchia.

culte que les Gaulois avaient pour leurs morts, et quel caractère de solennité ils donnaient à l'expression de ce culte.

Il nous reste à expliquer le V final de la formule : *tekos touti V*.

Ce V, à la suite du mot *touti*, peuple, ne saurait être que la lettre initiale du nom du peuple [1] qui avait approuvé l'hommage rendu par Tanotalos à ses fils.

Ce peuple, c'est Pline qui nous l'apprend [2], était les *Vertacomacori* qui, venus de la Gaule transalpine [3], entraînés dans le grand courant d'émigration gauloise qui eut lieu au VIe siècle avant notre ère, fondèrent la ville de *Novaria* (Novare) et s'y fixèrent. Le nom des *Vertacomicorii* explique d'une façon convaincante, il nous semble, le V, jusqu'ici énigmatique, de notre inscription. Il faut donc lire la ligne verticale :

*Tekos touti V(ertacomicorii)* = Décret du peuple Vertacomicorien.

## OBSERVATIONS LINGUISTIQUES

N° 1. *Tanotaliknoi*, nominatif pluriel de *Tanotaliknos*, formé comme *Trutiknos* de l'insc. de Todi, d'un nom d'homme *Tanotalos* et du terme de filiation *enos*.

N° 2. *Quitos*, nom propre, au nom. masc. sing., appartenant à la même déclinaison que *Drutos*, dont le génitif est en *i*, — ne saurait être confondu avec le *Quintus* latin, comme l'ont cru MM. Fléchia et Pictet. *Quitos* est gaulois et n'a rien de la signification numérique du surnom latin. Quitos, nommé le premier des fils de Tanotalos, était apparemment l'aîné (et non le cinquième) (comp. gaël. écos. *cuite*, gaël. irl. *cuit*, anglais *head*, tête).

N° 3. *Lekatos* (mêmes observations grammaticales que pour *Quitos*). M. Fléchia a eu, nous l'avons dit, l'idée singulière, — adoptée pourtant par MM. Pictet et Stokes, — de faire de *Lekatos* un « légat » romain qui jouerait

1. Comme le B de la formule *Vota P. B.* (insc. de Batria, v. ci-dessus) est la première lettre de *Batriensis* (le peuple de Batria) ; est-il nécessaire de rappeler la formule : P. S. Q. R. (le peuple et le sénat romain.)

2. Liv. III, ch. 17.

3. Les *Vertacomacori* appartenaient à la nation des Voconces qui occupaient la plus grande partie du département actuel de la Drôme. Les *Vertacomicorii* habitaient le district montagneux à l'est de Die auquel ils ont laissé leur nom : le *Vercors* (*Vercorium* dans les titres du Dauphiné), mais le nom français est plus conforme à la règle qui veut que les noms de lieux tirés d'un nom de peuple se terminent par un *s*. Paris (*Parisiorum civitas*), Reims (*Remorum c.*), Amiens. (*Ambianorum c.*), Rennes (*Redonum c.*), Bourges, Saintes, Arras, Metz, Beauvais, etc.

dans l'inscription un rôle inexpliqué. Le nom est gaulois (comp. gaël. écos. *logh*, feu, *logha*, brillant, *lais*, flamme, *laiseeanta*, luisant, *loichead*, splendeur; gaël. irl. *Leosghath*, rayon de lumière, *loisg*, enflammer; gall. *Llug*, foyer, source de lumière, *Llue*, subst. rayon, adj. rayonnant, *Llucedu*, éclairer, luire; bret. *Luc'h*, lumière, clarté, *luc'hedi*, éclairer. Cf. lat. *lux*, *lucere*; grec Λύχνος, lampe, d'où λυχνίς, escarboucle, pierre précieuse qui luit dans les ténèbres, λύκη et λυκία, lumière (dans Λυκηγενής, auteur de la lumière, surnom d'Apollon).

N° 4. *Anokopokios* (mêmes observations grammaticales que pour les précédents). Ce nom est composé de *anoko* et de *pokios*. D'après M. Fléchia, *anokopokios* serait pour *andecombogius*[1] — opinion à laquelle se range M. Stokes — composé des deux préfixes *ande*, à l'opposé, *com*, avec, et de l'adj. *bogius*, divin (d'après le slave, *bogu*, Dieu), ce qui fait un nom assez incompréhensible.

*Pokios* est évidemment l'équivalent archaïque du *bogius* des inscriptions latines (*Adbogius*, Steiner, 342; *Abrextubogius*, Muratori, 22. 5; *Vercumbogius*, Gruter, 758, II; *Bogionius*, Orelli, 5088); et le même mot que *Boios*, *Boii*, nom de peuple.

Quant à *Anoko*, nous ne voyons aucune raison de ne pas lui conserver la valeur d'un mot simple, substantif ou adjectif, rattaché à l'adjectif *Bogios* par la voyelle de liaison *o*, selon la règle ordinaire qui préside à la composition des noms propres gaulois. *Anoko-pokios* correspond, du reste, exactement comme forme à *Setu-pokios*.

*Anokopokios* est formé de deux adjectifs : *anokos* (comp. Kal. *anaws*, exciter, attaquer, *anhap*, mauvaise rencontre, *anhapus*, malheureux; irl. *anabuith*, acerbe, amer (cités par M. Roger de Belloguet)[2]; nous ajouterons : gall, *anghen*, détresse; bret. *anken*, angoisse, *ankoa*, agonie, mort. Cf. lat. *anxio*, tourmenter et ses dérivés, *anxius*, *anxietas*; grec, ἀνήκεστος, implacable (*Iliade* v. 394), ἀνηκέστως impitoyablement; ἀνήκεστα μάχειν, être mis à mort), = impitoyable; et *pokios* (= *bogios*, que M. Stokes rapproche du slave *bogu*, Dieu, rattaché plus vraisemblablement, par M. Roger de Belloguet[3], au Kal. *Bw*, objet menaçant, terrible, *bo*, *bwg*, épouvantail, fantôme, et à l'irl. *bokan*, *Puka* (fantôme, esprit — le Puck de Shakspeare — *bogher*, menace; Cf. irl. *bugha*, crainte, et l'anglais *bug* (dans *bug-bear*, épouvantail) = terrible.

D'où, pour *anokopokios*, la signification de : guerrier terrible qui ne fait pas de quartier.

N° 5. *Setupokios*, comme *anokopokios*, se décompose en deux mots : *setu*, subst. (qu'il ne faut pas confondre avec le *set*, *setu*, vieil irl. (act. *séd.*, *séad*), qui est pour *sent* (Zeuss, 22, s.) et qu'on retrouve en gaulois dans *gabrosentum* (Not. dign. = via caprilis) = *via*, route, chemin, origine de notre

1. Le nom gaulois cité par César (B. G. II, 3) et sur lequel semble s'être guidé M. Fléchia, est *andecumborius* (= *ande*, à l'opposé, *cumborius*, habitant de la vallée) et non *andecumbogius* ou encore — il y a deux versions — *andebrogius*, habitant de la région opposée.

2. GLOSSAIRE GAULOIS, au mot *Anepsa*.

3. *Ibid.*, au mot *Bogi*.

mot : *sente*, *sentier* : kymr. *hint* = sint ; arm. *hent*, *hend* = *sent* (Zeuss, 144. s.) — Comp. à défaut de gloses celt. : grec, Σεύω, chasser, poursuivre, mettre en fuite ; lat. *sequi*, part. *se[cu]tus*, rac. de *persequor*, avec le sens de poursuivre, presser un ennemi, d'où *secutio*, poursuite ; franç. *suite*) = poursuite, et de *Pokios* (comme plus haut) = terrible.

D'où, pour *setupokios*, la signification de : guerrier terrible dans la poursuite des ennemis.

N° 6. *Tanotalos*, n. pr. masc. sg. nom. appartenant à la déclin. en *os*, gén. *i*, formé : 1° de l'adj. *tanos*, qui s'est adouci par la suite et est devenu *dannos* dans les noms d'hommes *Dannorix*, *Dannomarus* (*Rev. celt.*, III, 165), *Dannotalos* (Insc. d'Alise), et dans le nom de femme *Danotala* (Gruter, 746.6) = énergique (Cf. gaël. écos. *deann*, force, *dan*, énergique, *deantas*, activité, *deanachdach*, véhément ; gaël. irl. les mêmes, *deanadh*, action, *deansach*, actif. — Grec τανύω, tendre avec force ; 2° du subst. *talos*, qu'on retrouve dans les noms d'hommes : *Dumnotalos*, *Samotalus* (*Bull. mon.*, 17.307), *Vepotalus* (*Anc. hist. d'Autriche*, I, 36), *Argiotalus* (Steiner, 598), et *Vindotalus*) = front [1]. *Tanotalos* signifie donc « homme au front énergique. »

N° 7. *Vertacomicorii*. Le nom de ce peuple, cité par Pline, est composé des deux mots : *vertaco* (avec l'o de liaison remplaçant la terminaison casuelle *i* du nom. pluriel) et *micorii*, formé lui-même de l'adj. *mic(os)* et du qualificatif *orii* (dérivé du subst. *oros*).

*Vertaco* = irl. *beartach*, élégant, propre, coquet, riche, opulent ; rac. *beartha* (Cf. kymr. *bert*, beau, gracieux, brillant, agréable, riche, opulent ; h. all. *berth* ; goth. *bairth*, clair, et au fig. illustre (d'où le nom de femme *Berthe*) ; gall. *briaw*, élégant, bien habillé ; bret. *brav* et *brao*, beau ; gaël. écos. *breagh*, élégant ; gaël. irl. — le même, *bréo*, *bréadh*, élégant ; franç. *brave* dans le sens de bien habillé.

1. On trouve cependant en gallois, *tal* (= anglais *tall*), avec la signification de : haute stature, (origine peut-être du mot français *taille*, dans le sens précisément de « stature », qui ne saurait venir de tailler (couper), comme l'indique Littré.) Mais *tal*, haute stature, ne saurait s'accorder avec la signification des adjectifs :

1° *Vindo* = blanc (cf. br. *gwend* = *vind*, blanc ; irl. *find*, id.) de *Vindotalus* = (comme en breton *gwendal*) candida fronte præditus.

2° *Vepo* = railleur (cf. br. *goap*, raillerie, *goapaer*, railleur, *gwapauz*, ironique, (d'où notre franç. pop. *gouapeur*, *gouaper*) ; gaël. écoss. *gab*, bouche bavarde, *gabhdach*, trompeur ; anc. franç. *gab*, *gaber*, se moquer, d'où le franç. act. *gabatine*, action d'en faire accroire en se moquant, et *gabegie*, fraude, supercherie ; angl. *gabble*, babiller, *gabbler*, babillard, *gabbery*, conte, bavardage) de *Vepotalus* = jocata fronte præditus.

3° *Dumno* = profond (cf. Corn. *down*, *doun*, profond, élevé ; arm. *donn*, profond = *dumn* ; irl. *domum*, (act. *doimhain*, *doimhin*, profond), *domnu* (gl. profunditas, Zeuss, 272) (act. *doimhne*, profond, profondeur) ; kymr. *dwfn*, même sens)) de *Dumnotalos* = alta fronte præditus.

4° *Samo* = calme (cf. gaël. écos. *saimh*, adj. doux, agréable ; subst. douceur ; gaël. irl. *saimh*, adj. tranquille, calme ; le même, subst. ainsi que *saimhe*, *saimeahd*, tranquillité ; *suamaim* dormir (d'où la signification de rivière dormante, *samara*, donnée à la Somme) de *Samotalos* = tranquilla fronte præditus.

*Micorii* composé de : *micos* = grand, dans le sens de haut, élevé (Cf. grec μῆκος, longueur, et par ext. étendue en tous sens, élévation, hauteur, grandeur; goth. *mikils*, grand) et de *oros* = montagne, sens qu'on retrouve dans le nom du peuple alpestre Orobii, comme *Taurini*, signifiant montagnards (Cf. grec Ὄρος, montagne, mont, colline; gaël. écos. *ord*, montagne, et, sans doute aussi, *or*, côte, bord (commun avec le gaël. irl.).

*Vertacomicorii* s'explique donc par : *Clari altorum montium* : Les illustres des hautes montagnes[1].

## GLOSSAIRE GAULOIS

KAPTESASOIOS[2], captivité.
KENOS, éloigné.
QUITOS, le chef (litt. la tête, le *guide*, d'où le mot en français). ?
LEKATOS, brillant.
ANOKOS, impitoyable.
BOGIOS, terrible.
SETA, poursuite.
NECOTOS, mis à mort.
ESA (?)[3], ayant été.
ANEREUIST, il honora publiquement (litt. il proclama).
EOS (acc. pl.), eux.
TANOS, énergique.
TALOS, front.
TECOS, loi, décret, décision.
TOUTOS, peuple.
ANDE, à l'opposé.
COMBA, vallée.
COMBORIUS, habitant de la vallée.
VINDOS, blanc.
VEPOS, railleur.
DUMNOS, profond.
SAMOS, calme.
VERTACOS, beau.
MICOS, élevé.
OROS[4], montagne.

## BIBLIOGRAPHIE

FABRIETTI, *Gazzetta officialle del Regno d'Italia*, 1864, n° 80. — CANTU (César), *Rendic. del roy. Instit. Lombard, el. di littere*, etc., vol. I, p. 47. — UMPFENBACH, *Bullettino dell. Inst. archeol.*, 1864, p. 94. — CARBDONIUS, *Atti e Mem. delle. déput. di storia patria per le prov. Moden. e Parm.* II, 117 et 267. — FLÉCHIA, *Di una iscrizione celtica trovata nel Novarèse* (*Revista contemp. naz. ital.*, *agosto* 1864, p. 231 et suiv.). — MOMMSEN, *Corpus ins. lat.*, t. V, p. 719. — FABRETTI, *Corpus insc. ital.*, n° 41 *bis*, pl. V, et *Glossaire italique*. — EBEL, *Kuhn's Beiträge*, IV, p. 486. — BECKER, *Kuhn's Beiträge*, IV, 486. — AUFRECHT et KIRCHHOFF, *Umbrische Denkmäler*, II, p. 396. — HUSCHKE, *In Rhein mus.*, n° 1, 1856. — COMMISSION DE LA TOPOGRAPHIE DES GAULES, *Dictionn. archéol. de la Gaule*, planches. — PICTET, *Nouvel essai sur les Inscriptions gauloises* (*Revue archéol.*, 1866-1867). — SERRURE, *Etudes gauloises, l'Epigraphie* (Bruxelles). — PAULI (Carl), *Die inschriften Nordetruskischen alphabets*. — — WITHLEY STOKES, *Celtic declension*.

*(A suivre.)*

1. Voir *de l'origine des dénominations ethniques dans la race aryane*; étude de philologie et de mythologie comparées, par Jules Baissac. Paris, Maisonneuve et Cie, 1837.
2. Terminaison douteuse, *aia* peut-être.
3. La terminaison, pouvant avoir été contractée dans *esanecoti* est douteuse.
4. Terminaison douteuse, *ora*, peut-être.

# LE VOL DES RELIQUES

Les théologiens s'accordent à condamner l'enlèvement fait par fraude ou par violence des reliques des saints et des martyrs; une juste exception, toutefois, existe pour le cas où il se peut agir de les arracher aux mains des infidèles. Ainsi firent de nombreux chrétiens et, comme je l'ai noté ailleurs, des chrétiennes plus nombreuses encore, qui, au temps des grandes persécutions, sauvèrent, en bravant les supplices, les restes de leurs frères martyrisés [1]. D'un pareil dévouement que tous admirent, je n'ai point à parler ici, et je m'occuperai seulement de ceux qui, par dévotion et quelquefois aussi par un esprit cupide, s'emparèrent de reliques vénérées. Si étrange que le fait puisse paraître aux hommes de nos jours, il est constant, et bien souvent nous voyons rappeler au moyen âge, et même plus près de nous, des traits de cette nature.

La première mention qui s'y rapporte se lit dans une constitution promulguée à Constantinople en l'année 386, et par laquelle les empereurs défendent de déplacer et de vendre les ossements des martyrs : *Nemo martyrem distrahat, nemo mercetur* [2]. Telle était, telle demeurait la règle et saint Grégoire le Grand écrit que si, de son temps, les Grecs la violaient en fouillant les tombes sacrées, elle devait du moins prévaloir à Rome et dans toute l'étendue de l'Occident [3]. L'obéissance aux ordres des empereurs n'y était point peut-être toujours entière. Saint Au-

1. *Les Actes des martyrs. Supplément aux Acta sincera de dom Ruinart*. § 89.
2. C. VII, *De sepulchris violatis*. (Cod. Theod., lib. IX, tit. XVII.)
3. *Regesta*, lib. IV, ep. XXX, *Ad Constantinam Augustam*. Cf. S. Gregor. Naz., t. II, p. 1185, n. XLVII, XLVIII.

gustin flétrit des misérables qui, revêtus de l'habit monastique, se livraient à un honteux commerce, colportant et offrant aux acheteurs des reliques réelles ou prétendues, *membra martyrum*[1], car je ne parle pas ici des objets ayant touché ou avoisiné les tombes saintes et auxquels s'attacha tout d'abord la vénération des fidèles[2].

La possession d'ossements sacrés était tenue comme un bien inestimable : les ennemis, les fléaux ne pouvaient atteindre les cités que défendait un tel trésor. Les restes de saint Paulin de Nole sauvèrent sa ville assiégée[3]; ceux d'autres bienheureux protégèrent Clermont contre les attaques de Théodoric[4]; sainte Eulalie délivra Emerita d'un semblable péril[5]. Au temps où saint Nizier était évêque de Trèves, une terrible épidémie vint fondre sur la ville. Au milieu de la nuit, on entendit un bruit retentissant comme un tonnerre ; la cité, semblait-il, allait s'écrouler. Le peuple, s'éveillant plein d'épouvante, attendait la mort quand, tout d'un coup, dans cet effroyable tumulte, une voix fut entendue au milieu d'autres. C'était celle d'un de ces cruels démons qui avaient, comme c'est leur coutume, répandu le fléau : « Compagnons, disait-il, que faisons-nous en ce lieu? A une porte veille saint Euchaire, à l'autre saint Maximin et voici que l'évêque Nizier se tient au milieu de la ville ; il nous faut la laisser à leur garde. » Le mal s'arrêta et ne fit plus de victimes à Trèves[6].

Longue serait la liste des livres, des antiques inscriptions qui rappellent la vertu protectrice des reliques. Aussi bien que les populations, chacun des fidèles en pouvait attendre un secours et la passion d'en posséder poussa parfois, je le répète, à des actes condamnables.

Des voleurs, raconte Grégoire de Tours, vendirent à un abbé

1. *De opere monachorum*, c. XXVIII.
2. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 217.
3. S. August., *De cura pro mortuis gerenda*, c. XVI.
4. Gregor. Turon., *Vitæ Patrum*, c. IV, § 2.
5. Idatius, *Chronic.*, a. 456.
6. Gregor. Turon., *Vitæ Patrum*, c. XVII, § 4.

du pays de Bourges des restes de saint Vincent, qu'ils avaient enlevés à Orbigny; une révélation d'en haut avertit qu'on eût à les rendre [1].

D'autres que de vulgaires larrons cherchaient à s'emparer de tels trésors. Il était, au xi[e] siècle, des reliques célèbres entre les autres : c'étaient celles de saint Sergius. Un roi d'Orient, racontait-on, s'était inséré dans le bras droit un pouce de ce grand martyr. Quand il était contraint de se défendre contre une attaque de l'ennemi, il levait le bras et la multitude des assaillants s'enfuyait, comme anéantie par la vertu du bienheureux. A Bordeaux, une parcelle de ses restes avait fait reculer un incendie. Informé de si grandes merveilles, le patrice Mummol vint, dans cette ville, chez un marchand étranger nommé Euphrone qui possédait le précieux trésor. Il investit la maison ordonnant qu'on le lui présentât. « Cesse, lui dit Euphrone d'inquiéter un vieillard et d'outrager le saint; accepte ces deux cents sous d'or et retire-toi. » Mummol s'y refusa et fit dresser une échelle contre la muraille où les reliques étaient placées à une grande hauteur, vis-à-vis d'un autel. Il y fit monter un diacre qui se trouvait avec lui. Dès que celui-ci eut touché la châsse, il fut pris d'un tremblement tel qu'il ne paraissait pas pouvoir descendre vivant. Il la remit toutefois à Mummol qui l'ouvrit et, trouvant un os du doigt du saint, ne craignit pas de le frapper avec un couteau. Après quelques coups inutiles, l'os se brisa en trois morceaux qui disparurent à l'instant; le martyr ne voulait point que cet homme en eût une part. Euphrone pleura amèrement et tous se prosternèrent priant Dieu de daigner leur rendre ce qui venait d'être soustrait aux regards des hommes. La prière achevée, les fragments se retrouvèrent et Mummol en prit un ; mais cela ne fut pas, je le crois, ajoute l'historien, selon le gré du martyr, ainsi qu'on le vit par la suite [2].

Au temps de Louis le Débonnaire, un moine de l'abbaye de Saint-Médard, Rodoinus, animé d'une grande dévotion, conçoit

1. *De gloria martyrum*, lib. I, c. xc.
2. *Hist. Franc.*, lib. VII, c. xxxi.

l'ardent désir de posséder de saints restes. Il corrompt, à Saint-Pierre de Rome, des gardiens de la basilique et, la nuit venue, il ne craint pas d'enlever le corps de saint Grégoire-le-Grand[1].

Un même sacrilège fut commis par l'empereur Othon, qui, en passant par Tours, séduisit ceux qui gardaient le corps de saint Martin, l'acheta à prix d'or, et l'emporta en secret. Estimant peu convenable de le placer dans son trésor, il le remit à Hérolf, archevêque de Salzbourg, qu'il jugeait très fidèle et le chargea de le conserver pour le lui rapporter dès qu'il le commanderait. Hérolf reçut avec joie le saint dépôt et le porta pieusement dans son église où il le cacha dans une crypte, adjurant ceux qui l'entouraient de taire ce qu'ils avaient vu. Quelque temps après, mandé à la cour, il répondit au prince : « J'ai déposé le corps dans un sanctuaire où il demeurera. » Se voyant joué, l'empereur entra dans une colère violente et l'archevêque tremblant pour ses jours, prit la fuite. Henry, frère d'Othon, le poursuivit, le saisit et lui creva les yeux; mais le corps du saint apôtre ne fut pas rendu à l'empereur[2].

A Fabriano, au XIe siècle, deux moines volent les restes de saint Romuald. On les saisit et l'évêque trop clément leur rend la liberté; mais ils vivent dès lors misérables, errants, et l'on raconte qu'ils ont été dévorés par des bêtes sauvages[3].

En 1204, alors que les Latins prirent d'assaut Constantinople, les choses saintes furent livrées au pillage. On viola les églises; la soldatesque brisa les châsses des saints pour en prendre l'or, l'argent, les pierres précieuses, et jetant ce qu'elles contenaient[4]. La cupidité seule ne guida pas toutefois les mains des vainqueurs. Pendant que l'on dévastait un sanctuaire, un abbé du diocèse de Bâle, nommé Martin, entra dans le réduit où devait se trouver le dépôt des reliques. Là se tenait un vieillard à

1. *Translatio S. Sebastiani martyris*, c. VII, § 31. (Bolland., 20 jan., t. II, p. 284.)
2. *De vita et miraculis S. Hartwici*. (Canisius, *Lectiones antiquæ*, t. III, p. 311.)
3. *Translatio S. Romualdi*, §§ 2 à 8. (Bolland. 7 febr., p. 141.)
4. *Liber de translationibus reliquiarum S. Mamantis in Gallias*, c. V. (Bibliotheca Floriacensis, t. II, p. 234.)

longue barbe blanche et de l'aspect le plus vénérable. Pensant que c'était un séculier, il lui cria d'un air qu'il voulait rendre terrible : « Misérable, si tu ne veux mourir, montre-moi les plus précieuses des reliques confiées à ta garde. » L'homme aimant mieux les remettre à un religieux qu'à des soldats aux mains sanglantes, lui ouvrit un coffre où l'abbé s'empressa de fouiller. Ce qu'il en tira était pour lui plus précieux que tous les trésors des Grecs : du sang de Notre-Seigneur, du bois de la vraie croix, un ossement de saint Jean-Baptiste; et quand, retournant au vaisseau qui l'avait amené, l'abbé Martin, plus excusable à coup sûr que tant d'autres, y emporta sa riche conquête, l'un de ses compagnons vit deux anges veillant près de ces reliques en louant le Très-Haut[1].

L'un des méfaits de cette nature dont on s'émut le plus profondément fut l'enlèvement d'un anneau de calcédoine, l'*annulus pronubus* que l'on disait avoir été donné par saint Joseph à la Vierge Marie. Le couvent des Franciscains de Chiusi le possédait, et la renommée de sa vertu miraculeuse était des plus hautes. Revenu de Rome où il s'était fait couronner empereur, le roi de Bohême, Charles IV, avait voulu se détourner de son chemin pour le voir; par l'entremise du pape Eugène IV et après de longues négociations, un duc de Milan, menacé de cécité, avait obtenu qu'on le lui apportât en grande pompe. Or, en 1473, dans le couvent des Franciscains, se trouvait un frère allemand nommé Vinter qui, soupçonné de vol et jeté en prison par les religieux, conçut le projet de se venger d'eux en leur enlevant l'anneau de la Vierge. Il força des serrures, brisa une porte de fer et s'empara du précieux bijou, en ayant soin d'y joindre des ex-voto d'argent offerts par la piété des fidèles. A Pérouse, où il se réfugia, il remit l'anneau à un certain Luca delle Mine qui, lui-même, et avec la permission de l'évêque, l'offrit à la commune de Pérouse. Dire la joie qu'on en ressentit en ce lieu, la douleur des gens de Chiusi, serait chose trop longue. Tout fut

1. Gunther, *Historia Constantinopolitana* (Canisius, *Lectiones antiquæ*, t. IV, p. XVI à XIX et p. XXI.)

mis en œuvre par ces derniers pour reconquérir leur trésor ; les ambassades se succédèrent ; des deux parts, on recourut au pape ; des fonds furent votés pour une guerre, l'on fut sur le point d'en venir aux armes, et finalement Pérouse resta en possession de l'anneau volé. La conscience en repos, semble-t-il, on y fit présent de deux cents florins d'or à Luca delle Mine, et, chose plus étrange, quand mourut Vinter, les religieux de son ordre et les chanoines de Saint-Laurent se disputant son corps, le conseil des Décemvirs arrêta qu'il serait inhumé à la cathédrale, dans la chapelle même de la Vierge, comme bienfaiteur de Pérouse, en mémoire de son don généreux [1].

Moins heureux dans leur entreprise furent, en 1505, des religieux italiens de l'ordre de Saint-Dominique, lesquels « poussés d'un zèle sacrilège, s'oublièrent jusqu'à que d'enlever, sur les onze ou douze heures du soir, le masque d'or qui couvre la face de sainte Magdeleine et quelques reliques de la même sainte pour les porter en Italie. Mais estant découverts et saisis par le sieur de Mazaugues, ils furent conduits à la ville de Saint-Maximin et de là à Aix où, par arrêt du Parlement de Provence, ils furent condamnés à estre pendus, le 16 juin suivant [2]. »

Vingt ans après, quand Charles-Quint envahit la Provence, les mêmes reliques furent encore menacées, car le vainqueur voulut les prendre. Les religieux les sauvèrent en les cachant au fond d'un puits [3].

1. *Supplemento sesto alla Cronaca di Graziani* (*Archivio storico italiano*, t. XVI, parte 1a, p. 644-646 ; *Cronache e storie inedite della città di Perugia* ; *L'annello sposalizio di Maria Vergine che si venera nella cattedrale di Perugia*, legenda scritta d'All. Ab. Adamo Rossi, p. 24-98. (Perugia, 1857, in-8.)

2. Bouche, *Histoire chronologique de Provence*, t. II, p. 516 ; cf. Rostan, *Notice sur l'église de Saint-Maximin* (Var), 3e édition, p. 58.

3. Bouche, *ibid.*, t. II, p. 583. Cf. le poème macaronique d'Arena : *Meygra entrepriza catoliqui Imperatoris quando de anno Dni mille CCCCCXXXVI veniebat per Provensam bene corrossatus in postam prendere Fransam cum villis de Provensa*. Éd. de M. Bonafoux, p. 36 (Aix, 1860).

« Versus Aquas voluit post demarchare caminum
Sanct Mayssaminum Massiliamque petit,
Et Maudallenam sanctam raubare volebat
Quæ fuit in mundo dulcis amica Dei ».

Une tentative de vol est encore mentionnée en 1636. A Auxerre, raconte Dom Fournier, un maçon fut appelé pour travailler dans les saintes grottes de l'abbaye de Saint-Germain; il s'agissait de fermer une ouverture qui s'était faite dans le tombeau de saint Marien. La réparation achevée, l'ouvrier « voulut le lendemain, secrètement et sans être aperçu, enlever quelque ossement du saint ou quelque partie de ses vêtements, ayant préparé un mouchoir bien blanc pour emporter ces reliques. Il n'eut pas plus tôt porté la main dans l'ouverture du tombeau, qu'il se sentit tout d'un coup saisi d'une frayeur qui lui causa un tremblement extraordinaire et une sueur froide par tout le corps. Sa main fut arrêtée dans l'endroit où il avait osé la porter, et son bras demeura froid, immobile et comme lié par une force inconnue. Le prieur de la maison, nommé Dom Georges Viole, arriva quelque temps après, et, après avoir été témoin du prodige, il se mit en prières avec lui pour demander au saint le pardon et la délivrance du coupable. Il sentit aussitôt après une force du dedans du tombeau qui repoussa sa main au dehors, mais Dieu voulut qu'il portât le reste de sa vie la peine de sa témérité; son bras demeura comme perclus et agité d'un tremblement continuel qui ne cessa qu'à sa mort. Tout Auxerre l'a vu pendant plusieurs années en cet état et l'auteur de ce mémoire l'a vu comme les autres dix ans avant sa mort, arrivée en l'an 1691. Dans le temps même de ce prodige, il en fut dressé un procès-verbal en présence du notaire apostolique et de plusieurs témoins, et on le conserve dans les registres de l'abbaye [1]. »

Treize ans plus tard, en 1649, car la marche des siècles ne devait pas faire naitre plus de scrupules, un vol semblable s'accomplissait à Rome, sur l'ordre d'Olimpia Pamfili. La célèbre favorite souhaitait avec ardeur d'avoir pour l'église de son château de Saint-Martin quelque relique insigne. Or, il se trouva que lé corps de sainte Françoise-Romaine, enseveli dans le sanctuaire de *Sancta Maria Nova* devait être levé et transporté dans

1. Dom Fournier, *Description des saintes grottes de l'ancienne abbaye de Saint-Germain-d'Auxerre*, édition de 1846, p. 19-20.

une tombe plus belle. On pouvait, pendant la translation, en détacher quelque partie; mais il fallait s'y prendre avec prudence, car les religieuses de *Tor de' Specchi* mèneraient grand bruit si on touchait à leur sainte. Appelées à la cérémonie, elles se trouvèrent en retard et arrivèrent seulement alors que la nuit était tombée; tout était fait dès lors, car le prélat chargé de la translation avait été prompt à enlever une épaule du corps saint, et l'on s'était hâté de souder le cercueil. La nouvelle du rapt se répandit et l'émotion fut grande; mais, malgré les plaintes qu'une religieuse, qui était sœur du pape, lui fit entendre, l'épaule de sainte Françoise Romaine demeura la conquête d'Olimpia [1].

Les défenses pourtant, et de plus des exemples de punitions terribles, ne manquaient pas pour protéger les choses saintes contre toute entreprise téméraire. On se redisait, au XVI^e siècle, le châtiment surnaturel dont avait été frappé un évêque de Coïmbre, Jean Suarez qui, en 1561, n'avait pas craint de prendre et d'emporter une brique de la sainte maison de Lorette. Bien qu'un bref spécial de Pie IV lui en eût accordé la licence, il fut frappé d'une maladie terrible, et la santé ne lui fut rendue qu'après que le fragment enlevé eut été rapporté à Lorette, où il demeure encore fixé au mur par des liens de fer. Les historiens du sanctuaire racontent longuement le fait, et Montaigne en parle dans le Journal de son voyage en Italie. La Santa Casa, écrit-il « est pleine d'infinis miracles de quoi je me rapporte aux livres; mais il y en a plusieurs et fort récens de ce qui est mésavenu à ceux qui par dévotion avaient emporté quelque chose de ce bâtiment, voire par permission du pape; et un petit lopin de brique qui en avoit été osté lors du concile de Trente, y a été raporté [2] ».

1. Ciampi, *Innocento X Pamfili e la sua corte*, p. 110 (Rome, 1878, in-8°).

2. *Journal du voyage de Michel de Montaigne en Italie* (Rome, 1774, t. II, p. 103). Cf. Martorelli, *Teatro istorico della Santa Casa Nazarena della Vergine Maria*, t. I, p. 244 et 411 (Rome, 1732, in-folio). Un texte du IX^e siècle nous dit le châtiment d'un personnage qui, par grande dévotion, avait détaché un fragment du tombeau de saint Germain d'Auxerre (Herichus Monachus, *Miracula S. Germani Autissiodorensis*, l. I, c. V, § 41; Bolland. 31 jul., t. VII, p. 263.)

Que l'on me permette, maintenant, de remonter le cours des âges pour mettre sous les yeux du lecteur quelques lignes d'un livre curieux à plus d'un titre, où Éginhard raconte le voyage de son notaire Ratleig envoyé par lui d'un lieu de la Germanie à Rome pour en rapporter des reliques. Il faut lire dans le texte même comment Ratleig, parti avec un serviteur et un diacre romain nommé Deusdona, prit avec lui en route un prêtre que lui associa Hilduin; comment, dans leur pénible voyage fait à dos de mulet, ils furent arrêtés en Italie par la fièvre tierce qui saisit Réginbald, serviteur de Ratleig; comment une vision qu'eut cet homme dans un accès de sa fièvre, lui montra Rome et l'église même où il trouverait les reliques désirées.

Arrivé au bout de son voyage et lassé des fausses promesses dont l'avait leurré Deusdona, Ratleig résolut de suivre les indications que Réginbald avait reçues en songe. Avec le prêtre, son compagnon, il se rendit d'abord près de la ville, à la basilique de Saint-Tiburce, bâtie sur la voie Labicane. Là, examinant avec grand soin le tombeau du martyr, ils regardent s'il est possible de l'ouvrir sans qu'il en reste de trace. Descendant ensuite dans une crypte misérablement abandonnée, comme l'étaient alors ces catacombes romaines d'où les Lombards avaient enlevé tant de corps saints [1], ils y voient le lieu où reposaient les restes des bienheureux Marcellin et Pierre, et, après avoir étudié la construction du tombeau, ils se retirent.

Une nuit, pieusement préparés par un long jeûne, ils s'acheminent sans être vus vers la basilique de Saint-Tiburce. Ils cherchent tout d'abord à ouvrir l'autel sous lequel ils croyaient trouver le corps du martyr; mais ils ne peuvent venir à bout de cette première entreprise. Laissant donc le tombeau, ils descendent vers celui des bienheureux Marcellin et Pierre; puis, après avoir invoqué le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ et

1. Eginhard, *Historia translationis beatorum Christi martyrum Marcellini et Petri*, c. I, § 2. (Édit. de la Société de l'histoire de France, t. II, p. 180.) « Neglectis martyrum sepulcris »; cf. De Rossi, *Roma sotterranea cristiana*, t. I, p. 215 et 220.

adoré les saints martyrs, ils essayent de déplacer la pierre qui recouvrait le sépulcre. Cette pierre enlevée, ils voient le corps très sacré de saint Marcellin reposant dans la partie supérieure du tombeau et, près de la tête, une tablette de marbre portant le nom du martyr. Ils le soulèvent respectueusement, l'enveloppent dans un riche linceul et, remettant la pierre en sa place pour ne laisser aucune marque de ce qu'ils viennent de faire, ils regagnent leur logis.

Ne rapporter qu'un seul corps saint d'une expédition longue et périlleuse, c'était peu de chose et Ratleig tint à honneur de conquérir d'autres reliques. Pour lui, c'était, déclara-t-il, un acte condamnable que de ramener les restes de saint Marcellin en abandonnant ceux de saint Pierre, son compagnon de martyre, qui, depuis plus de cinq cents ans, reposait dans le même sépulcre. Encouragé par les conseils d'un moine grec qui habitait sur le Palatin avec quatre de ses disciples, il conçut le projet de tenter au plus tôt l'aventure, bien que, d'après la loi romaine sur les violateurs de tombeaux, il y risquât sa tête. Ayant donc appelé le prêtre envoyé par Hilduin, il résolut avec lui de se rendre, comme ils l'avaient fait d'abord, à la basilique de Saint-Tiburce, pour essayer une seconde fois d'ouvrir le sépulcre dans lequel se trouvait, pensait-on, le corps du martyr. Accompagnés de quelques serviteurs, ils partirent secrètement et de nuit; arrivés devant l'église, ils s'y mirent à genoux pour demander à Dieu de favoriser leur entreprise. Le prêtre demeura dans le sanctuaire pour chercher le corps de saint Tiburce; Ratleig descendit à la crypte et enleva, sans rencontrer d'obstacles, les ossements qu'il renferma dans un sac de soie. Après de longs efforts, son compagnon, voyant qu'il ne pouvait réussir, le rejoignit pour lui demander conseil. Ratleig lui dit qu'il croyait avoir trouvé les reliques de saint Tiburce, car il venait, ajoutait-il, de découvrir dans le sépulcre de Pierre et de Marcellin, une cavité de forme ronde, longue d'environ trois pieds sur un pied de large et contenant une grande quantité de poussière très fine. Tous deux tombèrent d'accord que cette poussière pouvait pro-

venir du corps de saint Tiburce dont on avait enlevé les ossements et qu'afin de mieux cacher ses restes, on les avait placés dans le sarcophage des deux saints.

Une grande tristesse attendait au retour l'envoyé d'Éginhard. Quelques-unes des reliques conquises avec tant de peine et de fatigues lui avaient été volées à Rome même, sur l'instigation de son compagnon désolé de n'avoir pu se procurer les restes de saint Tiburce, et il fallut racheter à grand prix la portion dérobée [1].

De ces enlèvements qui nous étonnent, une marque matérielle a été récemment signalée : « En 1860, à Vienne, en France, lorsque des fouilles furent entreprises dans l'antique église de Saint-Pierre, on découvrit, dit M. Allmer, à l'entrée du chœur, sous un arceau rempli de maçonnerie, un tombeau qu'une épitaphe fixée au mur et remontant tout au plus au xe siècle indiquait être celui de saint Mamert, évêque de Vienne, mort en 475. Le dessous du couvercle, qu'on aperçoit par une brèche pratiquée sur le devant de l'auge, est concave et une croix en relief occupe toute la longueur de cette espèce de ciel. On ne sait comment s'expliquer la brèche faite à l'auge si ce n'est par une extraction, peut-être frauduleuse, des reliques qu'elle contenait. Cette extraction a été accomplie avec tant de précipitation qu'une partie des ossements qui étaient hors de la portée du bras, tant du côté de la tête que des pieds, a été laissée dans le tombeau et vient seulement d'y être trouvée [2]. »

Je m'arrête dans la citation de faits dont il serait facile de réunir un plus grand nombre. De ceux que je viens de rappeler, et dont plusieurs nous montrent les saints irrités de ces enlèvements sacrilèges, il résulte que, pour les esprits éclairés, le vol des reliques était un acte condamnable. Plusieurs, dans leur simplicité, ne le comprenaient pas ainsi, et la multiplication de

1. *Ibid.*, c. III, §§ 32-27.

2. *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1860, p. 159. M. de Terrebasse, qui a consacré à ce monument une notice spéciale, est de beaucoup plus explicite en ce qui touche l'enlèvement frauduleux des reliques de saint Mamert. (*Inscriptions de Vienne*, t. V, p. 36.)

ces larcins, pour le succès desquels on ne craignait pas d'invoquer le Seigneur, suffirait à en donner la preuve. Une conception singulière faisait voir dans les saintes reliques un phylactère semblable à ce talisman d'un conte arabe qui, changeant tour à tour de possesseur, protège toujours celui-là qui le détient. L'indulgence d'un grand nombre était d'ailleurs acquise aux auteurs de semblables méfaits. Dans le long récit d'Éginhard, il n'est pas un seul mot de blâme contre ceux qui ont violé une église et une catacombe pour s'emparer de deux corps saints ; on n'y flétrit que le voleur de seconde main, ce misérable vaurien, dit-on, ce *nequissimus nebulo* qui en a soustrait une part au premier [1]. On parle non sans quelque bienveillance du religieux qui a corrompu des gardiens pour s'emparer du corps de saint Grégoire le Grand : « Une pieuse dévotion, est-il dit, l'animait de la soif d'acquérir les restes du saint [2]. » Des religieux et des chanoines se disputent, pour l'honorer, la dépouille mortelle d'un homme qui, en enlevant l'anneau légendaire de Chiusi, a, de plus, fait main basse sur les riches offrandes dont l'avaient entouré les fidèles [3]. Quant à l'abbé Martin, qui menaça de mort un prêtre de Constantinople pour se saisir de grandes reliques, c'est un voleur, nous dit Gunther qui rapporte le fait, mais c'est « un vénérable voleur » *prædo sanctus* [4].

EDMOND LE BLANT.

1. Cap. III, § 25.
2. Bolland. t. II, jan., p. 284 : « Quem vis amoris et desiderium impatiens pro adipiscendis sanctorum pignoribus affectus piæ devotionis animarat. »
3. Adamo Rossi, *loc. cit.*, p. 98.
4. Canisius, *Lectiones antiquæ*, t. IV, p. XIX.

LES

# ANCIENS SARCOPHAGES CHRÉTIENS

## DE LA GAULE

**Par M. Aug. PROST**

Membre de la Société des Antiquaires de France.

---

SOMMAIRE

I. Les sarcophages chrétiens de la Gaule. — II. Forme et décoration de ces monuments. — III. Interprétation des sujets traités dans la décoration des sarcophages. — IV. Particularités de la décoration des sarcophages. — V. Travaux et publications de M. Edm. Le Blant sur ce sujet.

### I

### *Les sarcophages chrétiens de la Gaule.*

Plusieurs églises en France et certains musées, dans les villes du Midi surtout, possèdent des sarcophages appartenant aux premiers siècles du christianisme dans les Gaules. On trouve des monuments du même genre en Italie, en Espagne, en Afrique et dans quelques autres contrées. Les anciens sarcophages chrétiens de l'Italie, ceux de Rome surtout, ont été étudiés et décrits dans des livres qui les ont fait connaître de bonne heure. Ceux qui existent en France ont été aussi, pour un bon nombre, signalés individuellement dans divers ouvrages et recueils à différentes époques, mais beaucoup étaient restés inédits, et dans leur ensemble ils n'avaient été l'objet d'aucun travail général jusqu'à nos jours. Leur étude s'offrait naturellement à M. Edmond Le Blant ; on peut dire qu'elle s'imposait à lui, et qu'elle lui appartenait en quelque sorte, après celle qu'il avait consacrée avec tant de succès aux inscriptions chrétiennes de la Gaule [1]. Il annonçait, du reste, son travail sur ce nouveau sujet dès l'an-

1. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au* VIII*e siècle*, t. I, 1856 ; t. II avec la préface et les tables, 1865.

née 1865, dans la préface du premier ouvrage[1] publiée alors seulement avec le deuxième volume.

On voit que la préparation des publications de M. Edmond Le Blant sur les sarcophages date de loin[2]. Celle qu'il avait consacrée aux inscriptions en était d'ailleurs le préliminaire indispensable. Certaines questions qui concernent l'étude des sarcophages, les questions par exemple de chronologie historique, fondement de la chronologie des types iconographiques, avaient été traitées dans le premier ouvrage. Le savant auteur y avait établi notamment que l'apparition du christianisme dans les Gaules avait été tardive, contrairement à certaines opinions[3]. Il y avait constaté de plus l'origine orientale des chrétientés de la vallée du Rhône : particularité qui a laissé des traces de différentes natures dans les inscriptions de cette contrée. On n'a pas assez remarqué cette importante notion formulée par M. Edm. Le Blant dans son premier ouvrage[4], notion à laquelle nous étions amené presque en même temps, de notre côté, par des considérations d'un autre ordre empruntées à l'étude des légendes relatives aux origines de l'église de Metz[5].

M. Edm. Le Blant, dans son écrit de 1865, avait formellement reconnu que les plus anciennes inscriptions chrétiennes de la Gaule n'étaient vraisemblablement pas antérieures au IVe siècle, celles qui portent une date certaine étant de cette époque[6], et que ces inscriptions ne devenaient nombreuses qu'à partir du

1. Préface, 1865, p. CXXXVI.

2. La composition d'un ouvrage sur les anciens sarcophages chrétiens nous avait tenté à un certain moment, et nous avions commencé notre enquête sur ce vaste sujet, quand la connaissance que nous avons eue de l'œuvre de publication entreprise par M. Edm. Le Blant nous a naturellement arrêté. Il nous reste de nos travaux préparatoires sur ce sujet une collection de dessins exécutés, d'après les monuments originaux, au cours de deux voyages accomplis en 1862 et 1863 dans le midi et l'ouest de la France et en Italie ; des travaux particuliers, comme une notice sur un petit sarcophage du musée Campana, et une autre sur le tombeau de Louis le Débonnaire ; des notes enfin qui nous ont servi pour ces notices, pour nos deux voyages et pour le présent mémoire.

3. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, préface, 1865, p. XL, XLI.

4. *Idem*, p. II, LXXV, CXV.

5. *Études sur l'histoire de Metz; les légendes*, 1865, ch. IV.

6. Sous les dates de 334, 347, 377, 405, 409. — *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, préface, 1865, p. IV.

milieu du vᵉ siècle seulement. Les données fournies par l'étude des sarcophages de la Gaule sont d'accord, à cet égard, avec celles-là. Les plus anciens de ces monuments signalés par M. Edm. Le Blant ne remontent pas plus haut, à la seule exception du sarcophage de La Gayolle qui pourrait être, suivant lui, du IIᵉ ou du IIIᵉ siècle, mais dont l'origine n'est pas certaine[1]. Il y a, en effet, des réserves à faire sur les conclusions que semble permettre sa date probable; car ce sarcophage pourrait bien provenir de quelqu'autre pays que le nôtre, de l'Italie notamment, et ne nous appartenir que par l'usage qui en aurait été fait tardivement chez nous. On a de nombreux exemples de transports de ce genre et de l'application de sarcophages anciens à des sépultures plus modernes pour lesquelles ils n'avaient pas été faits originairement. Le sarcophage de La Gayolle est, en tout cas, le seul de son espèce parmi ceux de la Gaule; il est notablement antérieur, d'après son style, à tous les autres et s'en distingue essentiellement à tous les points de vue.

Comme les inscriptions elles-mêmes, les sarcophages fournissent une abondante moisson de renseignements sur les mœurs et les usages, sur les idées, sur les croyances même qui régnaient au sein de la société chrétienne, à l'époque à laquelle ces monuments appartiennent. Comme les inscriptions, ils justifient les vues éminemment philosophiques recommandées par des considérations de tout genre sur les rapports étroits qui rattachent aux sociétés antérieures cette société nouvelle, et certaines pratiques suivies dans celle-ci aux pratiques usitées dans les autres : preuves évidentes de la transmission au christianisme naissant d'une partie de l'héritage du paganisme qui disparaissait devant lui. Cette communication, dans la plupart des cas, était toute spontanée et imposée par la nature des choses; mais quelquefois aussi — on en a fait la remarque — elle a pu être raisonnée et voulue, comme un moyen de faciliter dans les milieux peu éclairés la diffusion des doctrines nouvelles, en les

1. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, 1865, p. 497. — *Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, 1878, introd., p. IV. — *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886, p. 157.

associant à des usages antérieurement accrédités auxquels tenait surtout le populaire, et qui leur devenaient ainsi un support au lieu de leur faire obstacle. Certains préjugés du polythéisme, la multiplicité toute païenne des personnages divins, si bien d'accord avec les exigences d'esprits peu cultivés et souvent peu susceptibles de l'être, ont trouvé, par exemple, leur compte dans le développement donné au culte des saints, pratique toute populaire, qui a si efficacement favorisé les progrès du christianisme.

Pour revenir au sujet tout spécial des sarcophages chrétiens appartenant aux premiers siècles, leurs formes, le système des images qui les décorent, appréciées non seulement dans les traits généraux de leur conception, mais encore dans le caractère de quelques-uns de leurs éléments essentiels, toutes ces particularités rattachent immédiatement les sarcophages chrétiens aux sarcophages païens dont ils continuent en quelque sorte la série; et les rapports des uns avec les autres sur ces différents points méritent d'être signalés et étudiés. A d'autres égards, l'examen des images qui décorent ces monuments ouvre des perspectives intéressantes sur l'histoire de la religion, sur quelques-unes de ses doctrines, sur les théories notamment du symbolisme, qui ont occupé une si grande place dans la constitution première du christianisme, dans son système de justification, dans sa propagande, et qui doivent en tenir une, par conséquent, dans l'exégèse de ses pratiques et de ses croyances.

Bon nombre des observations qui peuvent être faites sur ces particularités se sont déjà présentées à l'esprit de ceux qui ont, en différents temps et en diverses circonstances, porté leur attention sur les monuments que nous avons en vue. Mais quelques-unes sont nouvelles et tout à fait originales dans l'œuvre de M. Edm. Le Blant; nous ne négligerons pas de les signaler à ce titre, en les rappelant avec les autres. Les premières que nous présenterons sont celles qui concernent la forme et le système décoratif des sarcophages.

## II

*Forme et décoration de ces monuments.*

La forme de nos sarcophages chrétiens les plus anciens est celle même des sarcophages païens des temps les plus voisins de notre ère. Ces sarcophages consistent en une cuve carrée, rectangulaire dans tous les sens, avec un couvercle composé d'une plaque passablement épaisse, à la partie antérieure de laquelle se dresse à angle droit une sorte de frise, décorée de sculptures qui servent de couronnement à celles de la face antérieure de la cuve, sans préjudice d'ornements du même genre, d'une exécution plus ou moins soignée, qui occupent parfois les côtés latéraux de la cuve et du couvercle. La face postérieure de l'un et de l'autre est généralement dénuée de tout ornement. Ajoutons qu'on a trouvé sur quelques-uns de ces monuments des traces de peinture et de dorure.

Outre ces sarcophages rectangulaires qui appartiennent chronologiquement aux temps les plus anciens et topographiquement à la région sud-est de la France, à la vallée du Rhône notamment jusqu'à la Méditerranée, on en trouve chez nous d'autres encore de forme plus ou moins évasée dont la coupe en largeur comme en longueur donne, non un rectangle, mais un trapèze. Ceux-ci sont moins anciens que les premiers et d'une date qui n'est pas, croit-on, antérieure au VI$^e$ siècle [1]. Ils appartiennent généralement au sud-ouest de la Gaule, à la région qui confine à l'Océan. Une autre particularité qui les distingue des sarcophages rectangulaires, c'est la forme du couvercle qui, chez eux, affecte généralement la disposition d'un toit à deux ou à quatre pans. Ajoutons de suite, pour ce qui est de la décoration des uns et des autres, de ceux de forme carrée et de ceux de forme évasée, qu'elle consiste surtout en bas-reliefs sculptés représentant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Mais outre ces tableaux qu'on trouve, à l'exclusion à peu près de tout autre motif de décoration, sur les sarcophages carrés, et qu'on rencontre également, mais d'une manière moins constante, sur les

1. *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886, p. 66, 130, 138.

sarcophages à cuve évasée, ceux-ci ont, à une certaine époque de date inférieure et dans la région qui leur est propre, une décoration formée de rinceaux et d'entrelacs composés de feuillages et de galons comme ceux qui caractérisent l'ornementation mérovingienne. Les plus beaux types de ce dernier genre sont au musée de Toulouse et dans la crypte de l'église de Saint-Seurin à Bordeaux. M. Edm. Le Blant, qui avait surtout en vue l'imagerie symbolique des sarcophages à figures, s'est peu occupé de ceux qui appartiennent à cette dernière catégorie. Il en cite cependant quelques-uns des plus importants dont il donne l'image comme spécimens du genre[1].

Voilà ce qu'on peut dire succinctement des sarcophages chrétiens de la Gaule, pour en donner une première idée, sous le double rapport de leur forme et de leur décoration. Avant de parler en détail de celle-ci et des sujets qui s'y trouvent traités, objet principal du présent travail, disons quelques mots de ce qu'est la décoration analogue des sarcophages païens appartenant aux temps les plus rapprochés de nous, dont les sarcophages chrétiens, nous venons de le rappeler, adoptent les dispositions constitutives pour ce qui est de la structure. Ils font aussi, on le verra, des emprunts à leur ornementation.

Les sarcophages païens étaient enrichis de sculptures, tant sur la cuve que sur la frise antérieure du couvercle, et souvent, en outre, sur les petits côtés de l'un et de l'autre. Les sujets de ces sculptures étaient, les uns, purement décoratifs, à ce qu'il semble, les autres, allégoriques et symboliques, empruntés aux mythes religieux et héroïques de l'antiquité. Sur la cuve de ces sarcophages étaient traitées en bas-relief des histoires comme celles de Proserpine, d'Icare, de Médée, de Méléagre, de Persée; on y représentait aussi des chasses, des combats, ceux des Amazones, par exemple, ceux des Centaures et des Lapithes, etc. Ces sujets, susceptibles d'un certain développement, convenaient tout particulièrement à cette destination pour les tombeaux richement décorés. Des sujets moins considérables fournissaient les éléments

1. *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886, planches IV, XXVIII, XXXIII, XXXVI, XXXVIII, XLVI.

d'une décoration plus simple, adoptée de préférence dans d'autres cas : telles les fables de Psyché, d'Orphée, de Prométhée, les figures des Dioscures auxquelles on reconnaît un caractère funéraire. Des sujets de moindre importance encore étaient généralement réservés aux frises antérieures des couvercles; ainsi, des scènes pastorales avec la figure du bon pasteur, des tableaux de vendange, des jeux d'enfants, des repas, des combats de coqs; des figures isolées, comme les génies, par exemple, tenant la torche renversée, image funèbre usitée encore aujourd'hui; des Victoires, des Renommées, figures ailées; des griffons gardiens des tombeaux; des divinités de la mer, les tritons; des personnages allégoriques représentant les fleuves, les contrées, le ciel, l'océan; des monstres; des animaux, les colombes, les lapins; de grandes têtes, comme les masques de théâtre, les figures de dieux, de héros, la tête de Méduse et autres, spécialement placées aux angles du couvercle.

Il faut en outre mentionner, dans l'ornementation des sarcophages antiques, deux pièces qui ont de l'importance, quoiqu'elles y fassent quelquefois défaut, savoir un cartouche, ordinairement carré, pour l'inscription funéraire du mort, et un médaillon circulaire pour son portrait, l'*imago clypeata*, où il est ordinairement représenté en buste, de face, et, quand c'est un homme, tenant souvent un *volumen* à la main. Ce cartouche et ce médaillon sont généralement accostés par les Génies funéraires, les Victoires, les Renommées dont nous venons de parler. Une particularité à noter est que parfois le cartouche, resté vide, n'a pas été rempli par l'inscription à laquelle il était destiné, et que, dans le médaillon, la figure du mort, à peine dégrossie, n'a pas reçu le complément d'exécution qui lui aurait donné la ressemblance; comme si ces marbres, préparés provisoirement pour une destination non déterminée, avaient été employés ensuite sans qu'on prît le soin de les approprier spécialement à celle qui leur avait été finalement donnée.

Les images qui décoraient les sarcophages païens étaient quelquefois, avons-nous dit, conçues dans un esprit de symbolisme analogue à celui qui caractérise, le plus souvent, nous le

montrerons tout à l'heure, les figures sculptées sur les sarcophages chrétiens. Beaucoup de ces images n'étaient sans doute que des tableaux d'histoire religieuse; mais quelques-unes, au moins, pouvaient être des allégories en rapport, on a lieu de le croire, avec les idées notamment de la mort, qui met fin à la vie terrestre, et, dans une certaine mesure, avec des croyances touchant une vie ultra-terrestre, qui n'étaient pas étrangères aux religions et aux théories philosophiques de l'antiquité. Il devait assurément exister un accord très admissible entre ces croyances et certaines particularités de la mythologie antique, comme la descente des morts aux enfers, c'est-à-dire aux lieux inférieurs d'où Orphée avait pu, grâce à Hercule, ramener Eurydice, ainsi que de vagues notions sur la migration des âmes aux îles fortunées et sur l'existence heureuse qu'elles pouvaient mener dans les Champs Élysées. Quelques-unes des images dues à ces inspirations ont pu être acceptées par les chrétiens comme correspondant aux idées analogues qui leur étaient propres.

On s'explique comment les dispositions générales qui président à la décoration des sarcophages païens et même quelques-uns des sujets particuliers qu'on y voit figurer se rencontrent sur les plus anciens sarcophages chrétiens. L'espèce de confusion qui résulte de cette promiscuité des éléments décoratifs chez les uns et les autres va jusqu'à ce point qu'on ne peut reconnaître, parfois, aux monuments chrétiens le caractère spécial qui leur appartient que grâce à la présence accidentelle de quelque signe accessoire d'une signification incontestable, comme l'ancre, le chrisme ☧, la croix, le poisson, la colombe, ou quelque autre emblème du même genre particulièrement propre au christianisme.

M. Edm. Le Blant avait relevé des faits analogues concernant les inscriptions dans lesquelles, avant que soit fixé le formulaire épigraphique chrétien, les formes païennes subsistent encore, en partie du moins. De là la persistance de dispositions matérielles qui étaient de tradition chez les hommes du métier, habitués à reproduire certains types usités dans la composition des monuments funéraires. Ainsi s'explique notamment la présence sur

des tombes chrétiennes des sigles D. M. du *Dis manibus* païen, dont on a des exemples, peu nombreux il est vrai, mais parfaitement authentiques. M. Edm. Le Blant, qui n'en avait pas vu beaucoup, en cite plusieurs d'après divers auteurs [1], et en reproduit deux spécimens, l'un trouvé en 1840 à Augst, en Suisse, l'autre à Grenoble, où le caractère chrétien de la sépulture est affirmé par une petite croix jointe aux sigles initiales D. M. [2]. Depuis lors il est entré au musée du Louvre, dans la collection des antiquités chrétiennes, une inscription de ce genre dont le caractère chrétien est attesté par le raisin, le vase et la colombe avec la formule IN BONO; formule qui s'explique par l'incertitude des premières croyances touchant la vie future, et sur laquelle M. Edm. Le Blant a publié, dans son premier ouvrage, d'intéressantes observations [3], en mentionnant un des rares monuments où on la trouve [4].

La reproduction des sigles D. M. sur les monuments chrétiens n'est pas douteuse. On a tenté de l'expliquer par l'interprétation DEO MAXIMO ou DEO MAGNO. M. Edm. Le Blant repousse formellement cette explication fondée sur l'admission hypothétique d'une locution qui est, dit-il, tout à fait étrangère à l'épi-

1. *Les inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 489-491; t. II, pp. 60, 307, 373.

2. *Idem*, t. I, p. 488; t. II, p. 171; fig. 243, 381.

3. *Idem*, t. I, p. 117; t. II, p. 405.

4. Cette considération nous engage à publier l'inscription du Louvre. Elle est gravée sur un fragment de sarcophage, dans un cartouche circulaire accompagné de cannelures en strigile, et ainsi conçue :

D.M.
AVRELIVS
VITALIO ET AELIA
SOFIAS MELISSO
FILIO DVLCISSIMO
QVI VIXIT ANNO VNO
MENSIBVS VII DIE VNO
MELISSE DVLCIS
SPIRITVS TVVS
IN BONO

Au-dessous de l'inscription sont figurées une grappe de raisin et une colombe, entre lesquelles se dresse un vase ou flacon de forme allongée, analogue à ceux qu'on voit aux n^os 34 et 36 des planches de M. Edm. Le Blant, *Inscr. chrét.*

graphie chrétienne des premiers temps[1], et il acquiesce franchement à l'idée d'une introduction vraisemblablement inconsciente des sigles D. M. de la formule païenne, *Dis manibus* sur les monuments chrétiens. C'est là un des exemples les plus remarquables qu'on puisse citer de la persistance de certaines pratiques du paganisme transmises, à son déclin, par lui à la société nouvelle qui allait le remplacer.

D'après ce qui vient d'être dit, la conservation des formes antérieures de l'art païen dans les ouvrages nouveaux exécutés au sein de la société chrétienne à ses débuts résultait, on le voit, de la persistance inconsciente et toute naturelle des pratiques, des modèles même d'atelier chez les hommes du métier, c'est-à-dire de leur reproduction d'une manière irréfléchie par l'ouvrier.

Des ressemblances d'un ordre plus relevé existent également dans le système de composition adopté par l'artiste, avec les modifications seulement que commandaient, touchant le choix des sujets, les changements survenus dans les idées et dans les doctrines religieuses. Ces ressemblances étaient dues, pour une part, à l'influence des traditions d'école, sans parler de certaines convenances qui, en fait de sépulture, ressortaient de la nature des choses, laquelle était, au fond, toujours la même.

Nous venons de dire que les emprunts de l'art nouveau à l'art ancien allaient jusqu'à la reproduction de quelques-unes des images appartenant à celui-ci. Il convient de préciser. L'iconographie chrétienne non encore fixée pouvait accepter, et a en effet accepté plusieurs de ces images, soit comme ornements purement décoratifs — les masques d'angle des couvercles, les Victoires, les Renommées, les jeux d'enfants, les combats de coqs, les tritons et certains animaux — ; soit comme expression traditionnelle de divers sujets — le personnage en buste au-dessus duquel s'arrondit un voile représentant le ciel, les figures allégoriques de la mer, des fleuves, des contrées — ; soit encore à titre de symboles d'une signification convenue qui ne compromettaient rien des croyances nouvelles ou qui s'y adaptaient — les génies funéraires avec leur torche renversée

1. *Les inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, 1856, p. 489, note 5.

n'exprimant pas autre chose que l'idée de la mort, les Dioscures dans une acception analogue, les griffons gardiens des tombeaux, Psyché image de l'âme [1], les divinités et les monstres de l'océan, symboles antiques du voyage des âmes aux îles fortunées, c'est-à-dire, suivant les idées nouvelles, de leur entrée dans le paradis —; soit enfin en leur accordant une signification allégorique spéciale conforme aux doctrines mêmes de la nouvelle religion — Prométhée modelant la figure humaine pour exprimer l'idée du Dieu créateur, Icare représentant avant sa catastrophe l'âme montant au ciel, Orphée qui rappelait la descente des morts aux enfers, les scènes pastorales, image du pur et parfait bonheur du paradis, le bon pasteur identifié avec la personne même du Christ —; toutes choses répondant aux convenances de la jeune société chrétienne.

L'influence de l'art ancien sur l'art nouveau, en ce qui concerne les sarcophages, n'a pas consisté seulement dans la transmission, effectuée du premier au second, de certains types introduits par l'un et adoptés, d'après lui, par l'autre, comme nous venons de le montrer. Cette influence a pu exercer en outre une certaine action, nous l'avons fait remarquer aussi, sur le système général de la composition dans la décoration des monuments chrétiens. Le principe de cette décoration sur les sarcophages païens consistait le plus souvent dans la représentation de scènes empruntées aux mythes religieux et héroïques des anciens cultes. Les sarcophages chrétiens prennent de même pour sujets décoratifs des tableaux fournis par l'histoire de la nouvelle religion. L'exemple des monuments antiques a pu être une indication à cet égard. Cette indication toutefois était, on doit le reconnaître, à peine nécessaire, tant l'idée de cette adaptation était naturelle et forcée en quelque sorte.

Nous en avons dit assez sur le passage de l'art ancien à l'art nouveau dans la structure et dans la décoration des sarcophages. Nous avons suffisamment montré ainsi quels rapports

1. M. Edm. Le Blant fait remarquer que les images de Psyché et d'Orphée relevées sur les sarcophages chrétiens de l'Italie ne se sont pas encore rencontrées sur ceux de la Gaule. — *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886. Introduction, p. XIV.

étroits existent, à ces deux points de vue, entre les monuments du paganisme expirant et ceux du christianisme naissant. Il convient maintenant de considérer ceux-ci en eux-mêmes, et, après avoir expliqué ce qui leur vient de la tradition et des emprunts, de dire ce qui leur est originairement propre.

En supprimant sur leurs monuments funéraires l'imagerie païenne, non sans en conserver bien des éléments, nous l'avons montré, les chrétiens y substituent une imagerie analogue dont les sujets sont fournis par leur propre histoire. Ainsi se produisent les tableaux représentant les scènes appartenant à l'Ancien et au Nouveau Testament, à celui-ci surtout, à l'histoire de Jésus-Christ et tout particulièrement à celle de ses miracles. Ces sujets sont rarement traités avec ampleur dans des compositions susceptibles d'occuper à elles seules le devant tout entier d'un monument, comme on l'a fait de quelques-uns seulement, du passage de la mer Rouge, par exemple. Ils sont plutôt réduits ordinairement à leurs éléments essentiels, dans des arrangements intentionnellement resserrés et constitués avec peu de personnages, auxquels sont associés des accessoires simplifiés. Ces petites compositions sont d'ailleurs enchevêtrées parfois les unes dans les autres, de manière à donner à l'ensemble l'aspect d'un grand tableau; mais cette disposition n'est pas constante, et à la diversité des scènes correspond souvent une combinaison dans laquelle une série de petits tableaux sont rapprochés et en même temps séparés les uns des autres par des colonnes ou par des arbres. Les espaces réservés entre ces colonnes sont même quelquefois assez resserrés pour ne laisser que la place nécessaire à un seul personnage. Ainsi sont représentés, dans certains cas, les apôtres ou bien les patriarches et les prophètes accompagnant à droite et à gauche la figure centrale du Christ.

Les sujets des sculptures qui décorent les sarcophages sont indifféremment tirés, avons-nous dit, de l'Ancien et du Nouveau Testament. Les scènes de l'Ancien Testament sont généralement empruntées, soit à l'histoire d'Adam et d'Ève et de leurs enfants, telle l'offrande de Caïn et d'Abel, par exemple; soit à celle de Noé, l'arche portée sur les eaux; à celle d'Abraham, l'immola-

tion restée en suspens de son fils; à celle de Moïse, le passage de la mer Rouge, le frappement du rocher d'où jaillit la source, les cailles du désert; à celle d'Élie, son enlèvement au ciel et le don de son manteau à Élisée; à celle de Jérémie, sa réclusion dans la citerne; à celle de David, sa victoire sur le géant Goliath; à celle de Jonas, les scènes où on le voit dévoré, puis rejeté par la baleine, ou bien couché sous la cucurbite; à celle de Daniel, le jugement de Suzanne, la fosse aux lions, les trois jeunes Hébreux dans la fournaise, etc.

Les scènes du Nouveau Testament représentées concurremment avec les précédentes sont, outre les miracles du Sauveur, sa naissance; son adoration par les mages et par les bergers; son entrée, monté sur l'ânesse, à Jérusalem; le lavement des pieds des apôtres; la remise des clefs à saint Pierre; la comparution de Jésus devant Pilate; le renoncement de saint Pierre. Là s'arrêtent dans l'imagerie chrétienne primitive, on l'a remarqué, les représentations relatives au drame de la Passion que les premiers chrétiens évitaient de montrer ainsi. On a cependant quelques exemples du portement de la croix à la montée du Calvaire, mais la croix y est tenue, à côté de Jésus, par Simon. On ne voulait pas faire voir le Seigneur soumis aux ignominies du supplice. Il n'y a pas d'exemple d'une représentation de la crucifixion sur les anciens sarcophages. Les premiers crucifix que l'on rencontre dans l'imagerie chrétienne ne sont en effet pas antérieurs à la fin du VI<sup>e</sup> siècle. Quant aux miracles ordinairement figurés sur les sarcophages, ce sont ceux des noces de Cana; de la multiplication des pains et des poissons; de la guérison de l'hémorroïsse, de l'aveugle, du paralytique; de la résurrection de Lazare et de celle de la fille de Jaïr; de la piscine probatique; du rappel à la vie de Tabitha par saint Pierre.

Dans l'exécution de ces tableaux on remarque un mélange de liberté en ce qui concerne, d'une manière générale, la composition, et d'asservissement à des formes convenues ou prescrites pour ce qui est des éléments constitutifs de l'image. Cette liberté relative, quant à la composition, se manifeste dans l'agencement de certaines scènes, par l'introduction dans celles-ci, de person-

nages et d'objets accessoires souvent inutiles au sujet ou même en contradiction avec la situation, mais plus ou moins nécessaires à la mise en œuvre. La liberté de l'artiste est surtout notable dans la disposition générale de la décoration au point de vue de l'ensemble, dans le choix et le rapprochement des sujets souvent enchevêtrés arbitrairement les uns dans les autres afin d'obtenir, comme nous l'avons dit, l'effet d'un tableau continu. L'artiste s'y préoccupe d'une manière évidente de la symétrie et du balancement des masses. Pour arriver à ce résultat, il place parfois aux deux extrémités de la composition des formes équivalentes ; par exemple, des personnages assis que comportent certaines scènes choisies par lui à cette intention, ou bien des accessoires importants, soit des rochers, soit des édicules qui entrent dans leur constitution.

Quant à l'asservissement aux formes convenues, on le reconnaît dans la constante reproduction de certains types élémentaires servant aux agencements du tableau : ainsi, le rocher frappé par Moïse, du sommet duquel l'eau descend à flots ; l'édicule du tombeau de Lazare, avec le mort enveloppé de bandelettes comme une momie égyptienne, etc. ; ces figures sont partout constituées de même. Citons encore le costume uniformément reproduit des jeunes Hébreux dans la fournaise, qu'une tradition ancienne recueillie par saint Jérôme dit avoir été trois eunuques, costume dont M. Edm. Le Blant fait ingénieusement ressortir la ressemblance avec celui donné aux eunuques dans divers monuments de l'antiquité, notamment dans une miniature du célèbre manuscrit de Térence du Vatican. Telles sont les principales observations auxquelles donne lieu l'espèce d'asservissement à certaines formes convenues, qu'on observe dans les compositions consacrées à la décoration des sarcophages.

A ce propos nous rappellerons qu'on voit à Ravenne, dans la basilique de Saint-Apollinaire *in città*, de petites mosaïques qui, à l'intérieur, décorent en haut des murailles les intervalles compris entre les points de pénétration des poutres transversales du plafond et où sont représentées des scènes du Nouveau Testament, avec les mêmes types que ceux employés pour les

mêmes images dans les sculptures de nos sarcophages des IVe et Ve siècles. Ces mosaïques ne sont que du VIe à peu près. Nous sommes loin de penser qu'elles aient été faites d'après les sculptures du IVe. Les ressemblances qu'on relève entre les unes et les autres montrent seulement, et c'est là tout ce que nous voulons retenir de ce rapprochement, que l'imagerie chrétienne primitive s'alimentait à un fonds commun auquel ont également puisé les artistes d'ordre divers qui sont les auteurs de ces œuvres de nature si différente.

Malgré la liberté laissée à l'artiste dans la composition de l'image destinée à la décoration du sarcophage, les éléments dont il pouvait disposer pour cela lui étaient, tout tend à le prouver, imposés par l'usage au moins et par la tradition, non seulement quant aux types de détail qu'il lui était permis d'employer, mais même quant aux sujets entre lesquels il pouvait choisir pour les mettre en œuvre. Le nombre de ces sujets est assez limité, et leur admission, leur détermination antérieure pour cet objet est peut-être moins arbitraire qu'on ne pourrait le croire à première vue. M. Edm. Le Blant a émis sur cette question, pour ce qui est notamment des scènes de l'Ancien Testament, une opinion nouvelle qui fait honneur à la sagacité bien connue de son esprit. Bon nombre de ces images ne seraient autres, suivant lui, que celles indiquées par les commémorations qu'on trouve dans les plus anciennes liturgies funéraires de l'Église, ce qui les rendait très propres à décorer des tombeaux. L'ingénieux archéologue reproduit comme preuve les textes de ces liturgies. Nous nous bornerons à en donner, comme exemple, un bref spécimen. On y lit notamment :

« *Suscipe, Domine, servum tuum in locum sperandæ sibi salvationis a misericordia tua. Libera, Domine, animam ejus sicut liberasti Danielem in lacu leonum; sicut liberasti Jonam in ventre ceti; sicut liberasti Isaac de hostia et de manu patris; sicut liberasti Moysem de manu Pharaonis; sicut liberasti David de manu Goliath; sicut liberasti Suzannam de falso crimine; sicut liberasti tres liberos de igne camini;* » etc.

On voit comment se présentent successivement, en raison de

ces rappels, les figures de Daniel dans la fosse aux lions, de Jonas sortant du ventre de la baleine, d'Isaac sous le couteau d'Abraham, des Hébreux poursuivis par Pharaon, de David triomphant de Goliath, de Suzanne accusée faussement, des jeunes Hébreux dans la fournaise. L'imagerie décorative des sarcophages était, en ce qui touche ces divers sujets, la mise en action, la réalisation pour les yeux des idées présentées dans les textes de la liturgie funéraire. Rien de plus naturel que l'adaptation de ces tableaux à la décoration des tombeaux.

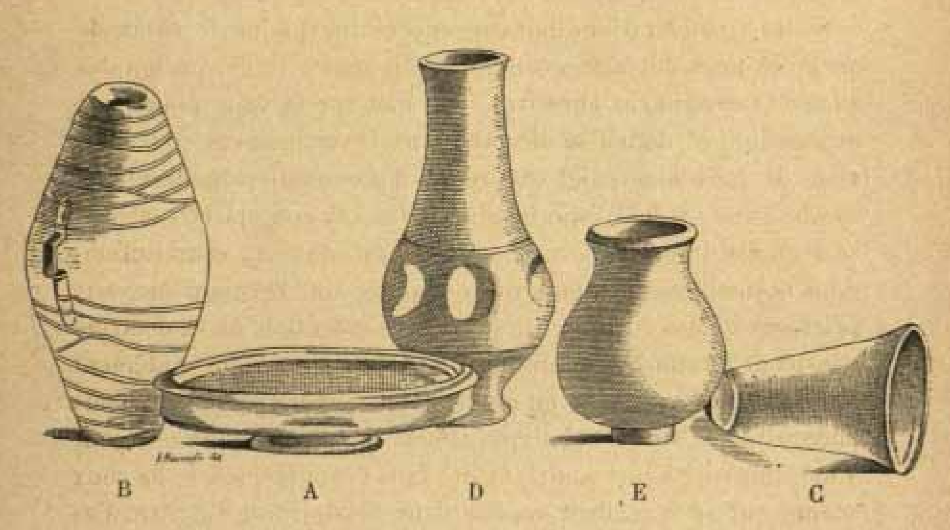
Si ces considérations laissent encore inexpliqué le choix de quelques-unes des compositions appliquées à la décoration des anciens sarcophages chrétiens, elle met sur la voie, pour cette explication, et donne la direction aux investigations qu'il convient de faire à ce sujet. Au reste, d'une manière générale, le symbolisme est la loi qui inspire toutes ces conceptions, et l'on sait quelle importance a le symbolisme dans la constitution, dans la justification même des croyances du christianisme, aux premiers siècles surtout. Un des points essentiels de sa doctrine consistait à rattacher la loi nouvelle à l'ancienne, non seulement par les prédictions plus ou moins explicites des prophètes, mais encore par le sens symbolique attaché aux faits bibliques, pour y montrer une figure anticipée des faits évangéliques, et de ceux même qui se succèdent ensuite dans l'histoire de l'Église. Ces idées sur le sens figuré des traits fournis par l'Ancien Testament, en vue de relier la loi nouvelle à la loi ancienne, le christianisme au judaïsme, sont absolument orthodoxes. On ne saurait s'étonner de trouver dans la décoration figurée des sarcophages dès les premiers siècles, l'expression plastique de cette théorie qui a fourni, de notre temps, à l'un de nos peintres les plus éminents, à H. Flandrin, le thème constitutif des compositions parallèles exécutées par lui d'une manière si remarquable à l'église de Saint-Germain-des-Prés.

Ceci dit sur le choix des images adoptées pour la décoration des sarcophages chrétiens, reste à parler de l'explication de ces images, dans les conditions où on les trouve ainsi employées.

(*A suivre.*)

# FOUILLES DE M. VIROT

## A MANTOCHE




M. Virot, notaire à Mantoche (Haute-Saône), a trouvé, en faisant pratiquer, il y a quelques mois, des fouilles sur le territoire de ce village situé sur la Saône, à sept kilomètres en aval de Gray, différents objets très intéressants, d'origine gallo-romaine. Le lieu de sa découverte est un champ qui borde le chemin vicinal allant de Mantoche à Apremont, village voisin signalé ces années dernières aux archéologues par l'ouverture d'un tumulus où l'on a trouvé des débris de char, un collier d'or, etc.

Le champ en question, distant de la Saône de deux ou trois cents mètres, et dont l'altitude, relativement à cette rivière, est d'une cinquantaine de mètres, formait avec ceux qui l'entourent une nécropole gallo-romaine, comme l'atteste la mise au jour,

à différentes époques, de sépultures antiques et tout particulièrement d'un tombeau en pierre calcaire qui a été transporté, il y a une trentaine d'années, à l'hôtel de ville de Gray, sous le vestibule duquel les visiteurs peuvent encore le voir. Toute la région voisine de la Saône est, du reste, parsemée de débris de villas; la charrue y relève de temps en temps des fragments de mosaïques, et de nombreuses médailles à l'effigie de Constantin et des empereurs de la même période y ont été découvertes. La tradition locale attribue ces restes, ainsi que ceux d'un château-fort voisin, à une ville d'Ancloche qui n'est pas autrement connue.

Les objets trouvés par M. Virot et dont nous allons donner une description succincte accompagnaient des squelettes enterrés à environ un mètre de profondeur, les pieds orientés au nord-est et reposant dans une couche de terre différente, en apparence du moins, du sol naturel et contenant des ossements incinérés, des débris de poteries, de cornes de cerfs et de défenses de sangliers.

Ils se composent principalement :

1° D'une coupe en verre (A) de 15 centimètres de diamètre, reposant sur un pied d'un centimètre de hauteur sur 6 1/2 de diamètre.

2° D'un flacon ou tonnelet (B) en forme de fût de 16 cent. de long sur 24 de diamètre au milieu et 13 aux extrémités, dont l'une est percée d'un trou de 1 cent. A chaque extrémité sont huit filets en verre comme l'objet lui-même, simulant des cercles.

3° D'un verre (C) ayant la forme d'un cône tronqué de 11 cent. de long sur 2 1/2 de diamètre au petit bout, et au gros bout, 8 dans un sens et 7 dans l'autre.

Les figures D et E représentent des vases de terre cuite découverts au même endroit, mais en morceaux, et que M. Virot a reconstitués le mieux qu'il a pu.

---

# INSCRIPTION DE CONSTANTINOPLE

L'église des saints martyrs Serge et Bacchus (auj. *Kutchuk-Aya-Sophia Djamissi*) à Constantinople[1] est située au bord de la mer de Marmara, à quelques pas à l'intérieur des murailles de la ville et tout près de l'ancienne *Porta ferrea*, appelée de nos jours *Tchatladi-Kapoussou* (porte crevée).

A cet endroit, les murs de Byzance se dirigent de l'ouest à l'est, parallèlement à peu près à l'axe de l'église. Juste en face de la porte sud de l'exonarthex, on voit, dans la muraille de la ville, une petite porte[2] à moitié comblée par la terre et les débris de toutes sortes qu'on y dépose. Il est impossible de dire par qui, quand et pourquoi cette petite porte a été percée, on ne peut même pas savoir au juste si c'est là une des petites portes de la ville, ou bien si elle appartient à quelque construction située à cet endroit. Ce qui semble donner un certain poids à cette dernière hypothèse, ce sont les nombreuses fenêtres percées ici dans la muraille du temps même des Byzantins.

Feu le docteur Déthier, directeur du Musée Impérial ottoman, connaissait cet endroit; voici comment il en parle[3] : « Dans le mur, une espèce de petite porte murée maintenant, est formée des deux côtés d'un marbre brisé, dont l'inscription nous annonce qu'elle était sous la statue d'un empereur à cheval. Cette inscription, sans nommer le prince, est une mosaïque de pas-

1. Voy. la *Constantinople chrétienne* de Du Cange, éd. de Paris, 1680, p. 135. Cf. Paspati, *Études byzantines* (en grec), 1877.

2. Cette petite porte et le sol de l'église étaient de plain-pied; le remblai considérable effectué ici lors de l'établissement du chemin de fer (ligne de Constantinople-Andrinople) a créé, entre la porte et l'église, une petite colline artificielle, dont il faut bien se garder de tenir compte.

3. Dr P.-A. Déthier, *Le Bosphore et Constantinople*, Vienne, 1873, p. 46 de l'édition en langue française.

sages bibliques arrangés d'une manière assez décousue, mais qui traitent d'une entrée triomphale à cheval. »

L'inscription dont il est ici question m'a été signalée, il y a quelques mois, par le Rév. chanoine C. G. Curtis et M. Alexander van Millingen. Dès que j'en eus connaissance, je m'empressai de me rendre à Tchatladi-Kapoussou et d'en prendre un estampage et un calque. J'ai déjà fait remarquer que cette porte n'est pas en ce moment murée, comme au temps du docteur Déthier, mais comblée : il ne m'a pas été possible d'apprendre quand et pourquoi on l'a réouverte; au contraire, les habitants du quartier m'ont assuré qu'elle était toujours dans cet état.

Il faut ajouter, pour compléter les indications du docteur Déthier, que l'inscription se trouve sur les deux bandes en marbre (largeur : $0^{m},14$; long. $2^{m};24$) formant les montants (*ab*, *cd*) de la porte. Le petit croquis ci-dessous en fera saisir la disposition :




La bande *ab* est cassée en *a*; la bande *cd* est cassée en *c* et en *d*; elles ne portent aucun ornement intéressant. Sur la bande *ab*, les mots de l'inscription se lisent de *b* à *a*; sur la bande *cd* de *c* à *d*. Voici en caractères minuscules l'inscription de chaque bande séparément.

1° Bande *ab*.

Ligne sup. [ Ἐπ]ιβ[ήσ]η ἐ[π]ὶ τοὺς ἵππο[υ]ς σου, κ(αὶ) ἡ ἱ[π]πασία σου σω[τ]ηρία. Ὅτι ὁ
Ligne inf. ἐκ τῶν ἐχθρῶν αὐτοῦ σωθήσετε. Ἐξουδένωτε ἐνώπιον
Ligne sup. βασιλεὺς ἡμῶν ἐλπίζι ἐπὶ Κ(ύριο)ν · κ(αὶ) ἐν τῷ ἐλέ[ε]ι...
Ligne inf. αὐτοῦ πονηρευόμενος τοὺς δὲ φοβου...

2° Bande *cd*.

Ligne sup. ... [ε]αλευθῇ. Οὐκ ὀφελήσι ἐχθρὸς ἐν α[ὐτ]ῷ, κ(αὶ) [υ]ἱὸς ἀνομίας οὐ
Ligne inf. ... δοξάζι.
Ligne sup. προσθήσι τοῦ κακῶσε αὐ[τ]όν. Αἰνῶν ἐπικαλέσ[ετ]ε...

De la disposition de l'inscription, et aussi parce que les bandes de marbre sont cassées en *a*, en *c* et en *d*, nous pouvons conclure que ces deux bandes à l'origine n'en formaient qu'une, sur laquelle l'inscription se lisait sans interruption, d'abord sur toute la longueur de la ligne supérieure, puis sur la ligne inférieure beaucoup moins longue. Lorsqu'on voulut utiliser ce marbre pour en former les deux montants de la petite porte, on dut le casser au milieu et, de plus, enlever un morceau d'inscription qu'il est très facile de restituer. Ce morceau devait avoir environ 0m,35 de longueur :

Ligne sup. ... ἐλέ[ε]ι) τοῦ Ὑψίστου οὐ μὴ ([σ]αλευθῇ...
Ligne inf. ... φοβου)μένους Κύριον (δοξάζι.

Au point *d*, la bande *cd* est, nous l'avons dit, cassée ; il y manque environ vingt-cinq centimètres et l'on devait y lire : ἐπικαλί[ε]το) Κύριον καὶ.

Dès lors, l'inscription se lit sans difficulté aucune : *1re ligne.* Ἐπιβήση ἐπι τοὺς ἵππους σου, καὶ ἡ ἱππασία σου σωτηρία. Ὅτι ὁ βασιλεὺς ἡμῶν ἐλπίζι ἐπὶ Κύριον · καὶ ἐν τῷ ἐλέει τοῦ Ὑψίστου οὐ μὴ σαλευθῇ. Οὐκ ὠφελήσι ἐχθρὸς ἐν αὐτῷ, καὶ υἱὸς ἀνομίας οὐ προσθήσι τοῦ κακῶσε αὐτόν. Αἰνῶν ἐπικαλίτετο Κύριον καὶ *2e ligne.* ἐκ τῶν ἐχθρῶν αὐτοῦ σωθήσετε. Ἐξουδένωτε ἐνώπιον αὐτοῦ πονηρευόμενος · τοὺς δὲ φοβουμένους Κύριον δοξάζι.

Comme le fait remarquer le docteur Déthier, cette inscription est bien une mosaïque de passages bibliques légèrement retouchés. Qu'on en juge plutôt. Nous avons en premier lieu un passage du prophète Habbakum (III, 8) : Ἐπιβήσῃ ἐπὶ τοὺς ἵππους σου καὶ ἡ ἱππασία σου σωτηρία ; puis un verset de psaume (XX, 8) : Ὅτι ὁ βασιλεὺς ἐλπίζει ἐπὶ Κύριον · καὶ ἐν τῷ ἐλέει τοῦ Ὑψίστου οὐ μὴ σαλευθῇ ; suit un autre verset de psaume (LXXXVIII, 23) : Οὐκ ὠφελήσει ἐχθρὸς ἐν αὐτῷ, καὶ υἱὸς ἀνομίας οὐ προσθήσει τοῦ κακῶσαι αὐτόν ; un autre vient après (XVII, 4) : Αἰνῶν ἐπικαλέσομαι Κύριον καὶ ἐκ τῶν ἐχθρῶν μου σωθήσομαι ; la dernière partie est encore un passage de psaume (XIV, 4) : Ἐξουδένωται ἐνώπιον αὐτοῦ πονηρευόμενος · τοὺς δὲ φοβουμένους Κύριον δοξάζει.

On a déjà remarqué les petites retouches dont nous avons parlé ; elles consistent dans le changement de personne : ὁ βασιλεὺς ἡμῶν = ὁ βασιλεὺς (Ps. XX, 8), ἐπικαλίτετο = ἐπικαλέσομαι (Ps. XVII, 4),

ἐκ τῶν ἐκθρῶν αὐτοῦ = ἐκ τῶν ἐχθρῶν μου (Ps. xvii, 4), σωθήσετε = σωθήσομαι (Ps. xvii, 4).

Pour ce qui est de l'orthographe, nous avons : ἐλπίζι = ἐλπίζει, ὀφελήσι = ὠφελήσει, ἐκθρὸς = ἐχθρὸς, προσθήσι = προσθήσει, κακῶσε = κακῶσαι, ἐκθρῶν = ἐχθρῶν, σωθήσετε = σωθήσεται, δοξάζι = δοξάζει. Il y a donc changement de l'ει en ι, de l'αι en ε, un ο pour un ω et deux fois κ pour χ.

Voici la traduction en français de cette inscription : « Tu monteras sur tes chevaux et ta chevauchée sera une délivrance. Parce que notre roi espère dans le Seigneur et dans la miséricorde du Très-Haut, il ne sera point ébranlé. L'ennemi n'aura aucun droit sur lui, et l'enfant d'iniquité ne pourra lui faire aucun mal. Il louera et invoquera le Seigneur et il sera délivré de ses ennemis. Le méchant est à ses yeux digne de mépris, mais il loue ceux qui craignent le Seigneur. »

M. Déthier pense, on l'a vu, que cette inscription « était sous la statue d'un empereur à cheval. » Nous ne voyons pas du tout comment une bande de marbre d'environ cinq mètres de longueur a pu se trouver « *sous* la statue d'un empereur à cheval. » Il est bien plus possible que cette bande ait orné la façade ou l'intérieur de quelque édifice religieux ou autre, tombé de bonne heure en ruines. La petite porte, dont l'inscription forme les montants, a l'air d'y avoir été ouverte par les empereurs byzantins, qui, comme de nos jours les sultans, avaient coutume d'employer pour matériaux de construction tout ce qui leur tombait sous la main.

De la forme des caractères, on peut, croyons-nous, conclure que cette inscription remonte au haut moyen âge : elle doit être du vi[e] siècle. Quoique M. Déthier fasse observer qu'il y est question « d'une entrée triomphale à cheval », nous y voyons simplement une épigraphe en l'honneur de quelque *basileus*. Ne pourrait-on pas la rapprocher de l'inscription (*Corpus Inscriptionum Græcarum*, n° 8639) en l'honneur de Justinien et de Théodora dans l'église des saints Serge et Bacchus ?

1[er] mai 1887.

André Leval.

## BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

### SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1887

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. de Wailly. M. l'abbé Duchesne ayant retiré sa candidature, les candidats restent au nombre de trois. Deux tours de scrutin ont lieu et donnent le résultat suivant :

| | 1er tour. | 2e tour. |
|---|---|---|
| M. Léon Gautier . . . . . . . . . . . | 14 voix. | 26 voix. |
| M. Clermont-Ganneau . . . . . . . . . | 10 — | 5 — |
| M. Hartwig Derenbourg . . . . . . . | 7 — | 1 — |
| Bulletin blanc. . . . . . . . . . . . . . | 1 — | |

M. Léon Gautier est élu. L'élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. d'Arbois de Jubainville termine sa communication sur la propriété foncière et les noms de lieu en Gaule. Les plus anciens noms de domaines ruraux, de fonds de terre, que l'on trouve en France, sont pour la plupart, dit M. d'Arbois de Jubainville, des dérivés en *-acus* de gentilices romains. Les autres sont des dérivés en *-acus* de *cognomina*, ou bien des composés dont *magus*, « champ », est le second terme et dont un *cognomen* est le premier terme. Tous paraissent avoir été formés aux premiers temps de l'empire romain. Les seuls noms de lieux habités qui remontent à l'époque de l'indépendance gauloise sont des noms de forteresses, de *vici* ou d'*urbes*. Les terres n'avaient pu recevoir des noms d'hommes au temps de la Gaule indépendante, car alors la propriété privée du sol n'existait pas sur notre territoire. Polybe nous apprend que les Gaulois établis par la conquête dans l'Italie septentrionale, au IVe siècle avant notre ère, ne connaissaient pas la propriété foncière ; chez eux, la fortune de chacun consistait exclusivement en objets mobiliers, surtout en or et en troupeaux. Le régime des biens entre époux, tel que César nous le montre en Gaule trois siècles plus tard, ne peut se comprendre si l'on n'admet pas que de son temps encore les fortunes privées étaient mobilières et que les troupeaux en faisaient l'élément principal. Alors le sol non bâti était partout en Gaule la propriété du peuple, ce que les Romains appelaient *ager publicus*. M. d'Arbois de Jubainville a donné d'autres preuves de ce fait dans sa dernière lecture. Ce sont les Romains qui ont constitué dans la Gaule la propriété foncière telle que nous la concevons.

M. Deloche demande quelques explications complémentaires. A l'époque ou, par la conquête, Rome devint nominalement propriétaire du sol entier de la Gaule, à qui appartenait ce sol ? A la Gaule entière représentée par l'assemblée des druides, ou aux divers peuples gaulois ? Qui en avait de fait, sous les Gaulois, puis sous les Romains, la possession et l'exploitation ? — Au temps de l'indépendance, répond M. d'Arbois de Jubainville, chacun des trois cents peuples gaulois était propriétaire de son territoire. Le sol était exploité par les

citoyens les plus riches, à qui le peuple en affermait la possession à titre essentiellement précaire. Par le fait de la conquête, toute la terre fut réunie en droit à l'*ager publicus* de Rome, mais les particuliers qui l'exploitaient en conservèrent la possession. Cette possession fut consolidée entre leurs mains par la création du cens et devint bientôt un droit tout à fait équivalent à la propriété.

M. Deloche rappelle ensuite qu'en Algérie les Français ont trouvé, parmi la population arabe, deux régimes de propriété des terres existant simultanément. La plus grande partie du sol était exploitée en commun par chaque tribu; le cheikh de la tribu désignait chaque année les terres à cultiver et celles qu'on devait laisser reposer. D'autre part, il existait des fermes, composées d'un bâtiment entouré d'un domaine, qui appartenaient à des particuliers. Ne pouvait-il y avoir de même, chez les Gaulois, à la fois une propriété commune et des propriétés privées? — M. d'Arbois de Jubainville ne le pense pas. Une ferme entourée d'un domaine rural s'appelle en latin une *villa*. César ne parle jamais de *villae*, mais seulement d'*aedificia*, et il témoigne que ces *aedificia* étaient généralement placés au milieu des bois.

M. Schlumberger présente, de la part de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, les photographies de plusieurs fragments de mosaïques anciennes, découvertes à Lescar (Basses-Pyrénées).

Ouvrages présentés : L. Courajod, *Alexandre Lenoir, son journal et le musée des monuments français*, t. III; — P. Pierling, *Bathory et Possevino, documents inédits sur les rapports du saint-siège avec les Slaves*.

## SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1887.

M. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, adresse une lettre dans laquelle il communique diverses nouvelles archéologiques. La plus curieuse est celle de la découverte d'un fragment de marbre antique, qui portait, sculptés en bas-relief, deux squelettes, l'un dansant, l'autre jouant de la double flûte. Le premier a été maladroitement détruit. L'autre a pu être reproduit par la photogravure ; une épreuve de la reproduction est jointe à la lettre.

Sir Henry Rawlinson est élu associé étranger de l'Académie, en remplacement de M. Madvig.

M. Homolle communique une note intitulée : *Iomilcos et Iéchomélekh*. Les inventaires des temples de Délos mentionnent fréquemment un certain *Iomilcos*, qui, au IVe siècle, avait consacré deux couronnes d'or, l'une à Apollon, l'autre à Artémis. On a reconnu depuis longtemps que ce nom grec représente un nom phénicien *Iéchomélekh*. M. Six a proposé d'identifier l'auteur de ces dédicaces avec un roi de Byblos, de ce nom, mentionné dans une inscription insérée au *Corpus inscriptionum Semiticarum* (I, 8, planche 1), quoique les éditeurs de ce texte eussent indiqué des raisons graves de le rapporter à l'époque des Achéménides. M. Homolle, au contraire, avait pensé que le Iomilcos de Délos n'était autre qu'un ambassadeur carthaginois, nommé dans une inscription d'Athènes, de la fin du IVe siècle, où son nom, incomplet du commencement, est écrit ...ΟΔΜΙΛΚΑΣ. Cette dernière supposition vient de recevoir une confir-

mation presque certaine par la découverte d'une nouvelle inscription de Délos, où le Iomilcos des premiers textes est qualifié de Carthaginois : Ιωμίλκου Καρχηδονίου. Ceci ruine définitivement le rapprochement tenté par M. Six entre le Iomilcos de Délos et le Iéchomélekh de Byblos, et permet de s'en tenir, sur le temps où vivait ce dernier, à l'opinion de la commission des inscriptions sémitiques.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. de Lasteyrie présente des observations sur une inscription de l'ancien monastère de Correns (Var). L'original de cette inscription est perdu; le texte en a été publié par Mabillon dans les *Annales ordinis sancti Benedicti*. Dans cette édition, il est divisé en deux parties qui semblent former deux épitaphes distinctes, celles d'un personnage nommé *Domnus*, en vers hexamètres, et celle d'un autre personnage du nom d'*Humbertus*, toute en pentamètres. Cette dernière particularité est par elle-même fort étrange. De plus, le texte de Mabillon présente, dans le détail, de nombreuses difficultés. En compulsant un volume des papiers de Peiresc, conservés à Paris, M. de Lasteyrie y a rencontré des estampages de ces deux morceaux : il a reconnu alors que c'étaient les deux moitiés d'une seule épitaphe, écrite en distiques et disposée sur deux colonnes, les vers hexamètres d'un côté et les pentamètres de l'autre. En lisant alternativement les vers des deux textes, on rétablit les distiques et on obtient un bien meilleur sens. Le prétendu nom propre *Domnus* disparaît alors et redevient un nom commun appliqué à *Humbertus*. Cette épitaphe paraît être de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle.

## SÉANCE DU 4 MARS 1887

M. Heuzey fait une communication sur quelques monuments de l'Asie-Mineure qui ont été ajoutés récemment aux collections du musée du Louvre. La conservation des antiquités orientales, dit-il, s'est occupée de constituer une série nouvelle, formée des monuments de l'Asie-Mineure, provenant de populations antiques qu'il est de mode de grouper aujourd'hui sous le nom, bien ou mal trouvé, de Hittites. Les objets les plus précieux de cette série sont dus à la libéralité d'un savant amateur français, M. Dorigny, qui les a recueillis en Orient et en a généreusement fait don aux musées nationaux. M. Heuzey signale surtout plusieurs cylindres et cachets en hématite, trouvés aux environs d'Aïdin, sur les anciennes frontières de la Carie et de la Lydie. Le dessin des figures gravées rappelle celui des produits de l'art chaldéen et babylonien. Mais ce qui caractérise tout particulièrement la glyptique de l'Asie-Mineure et la distingue de celle de l'Assyrie et de la Chaldée, c'est le développement exceptionnel de la partie purement décorative, bordures, encadrements, zones de séparation. On y remarque, entre autres, un système d'enroulements superposés qui se rencontre aussi à profusion sur les monuments de Mycènes. L'examen des objets recueillis par M. Dorigny a permis de compléter la série, en rattachant à l'art de l'Asie-Mineure plusieurs cylindres qu'on avait regardés jusqu'ici comme des ouvrages babyloniens, assyriens, ou même perses.

M. Georges Perrot, à l'occasion de la communication de M. Heuzey, attire

l'attention de ses confrères sur un mémoire que vient de publier M. Gust. Hirschfeld, professeur à Kœnigsberg : *die Felsenreliefs in Kleinasien und das Volk der Hittiter* (extrait des *Abhandlungen* de l'Académie de Berlin). Il signale en même temps une nouvelle qui a été donnée dans un des derniers numéros du *Times*. Selon le journal anglais, le capitaine Conder, du *Palestine Exploration Fund*, a trouvé la clé du déchiffrement des inscriptions hittites et se propose de publier prochainement le résultat de ses recherches.

M. d'Arbois de Jubainville communique une remarque due à un philologue espagnol, M. Sanchez Moguel, professeur à l'université de Madrid. La plus ancienne grammaire qui ait eu pour objet une langue néo-latine, depuis la grande rénovation des études provoquée par l'invention de l'imprimerie, est la grammaire espagnole du célèbre humaniste Lebrija. M. Sanchez Moguel a reconnu que le grammairien espagnol du XV[e] siècle a le premier découvert et expliqué le mode de formation du futur et du conditionnel des langues néo-latines, composés, comme on sait, à l'aide de l'infinitif et d'un temps du verbe *avoir*, le présent de l'indicatif pour le futur, l'imparfait pour le conditionnel.

Ouvrages présentés : M. Ch. Daremberg et Edm. Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, II[e] fascicule (Cup-Del); Ernest de Sarzec, *Découvertes en Chaldée*, publiées par les soins de M. Léon Heuzey, 2[e] livraison, 1[er] fascicule.

## SÉANCE DU 11 MARS 1887

M. Georges Perrot communique une note de M. de la Blanchère, qui rend compte de plusieurs travaux exécutés en Tunisie, par le service beylical des antiquités et des arts, jusqu'au mois de décembre 1886. Ces travaux ont eu principalement pour objet l'exploration des antiquités chrétiennes du pays. A Lamta, l'ancienne Leptis, on a continué les fouilles sur l'emplacement d'un cimetière chrétien découvert en 1882, par MM. Cagnat et Saladin; on a recueilli deux épitaphes nouvelles. A Sullecthum, aujourd'hui Arch Zara, on a mis au jour toute une catacombe, dont la disposition rappelle celle des catacombes de Rome. Enfin à Sfax, l'antique Taphrura, on a découvert les restes d'une importante nécropole chrétienne, comprenant une église, un baptistère, des mosaïques, etc. La note de M. de la Blanchère est accompagnée d'un plan de la catacombe d'Arch Zara et d'un croquis des édifices découverts à Sfax.

M. J. Delaville Le Roulx lit un mémoire sur les statuts de l'ordre de l'Hôpital. L'ordre militaire de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem (connu aux temps modernes sous les noms d'ordre de Rhodes et d'ordre de Malte) fut peut-être à l'origine soumis à la règle de Saint-Benoît; mais, de très bonne heure, il eut sa règle propre, qui ne lui était commune avec aucun autre ordre. Cette règle, en 19 chapitres, fut édictée par Raymond du Puy, avant le milieu du XII[e] siècle. Elle fut complétée, dans le cours des siècles suivants, par une série de décisions additionnelles, délibérées par les chapitres généraux de l'ordre. En 1185, le pape Lucius III confirma la règle, sans faire aucune mention des résolutions complémentaires qui avaient déjà été arrêtées à cette date. A la fin du XIII[e] siècle, un recueil des dispositions additionnelles fut formé par un chevalier italien,

Guillaume de San Stefano. En 1489, le recueil subit un nouveau remaniement; un classement méthodique des dispositions fut substitué au classement chronologique qui avait été suivi jusqu'alors.

M. Julien Havet communique des recherches sur l'écriture secrète de Gerbert, pape sous le nom de Sylvestre II (999-1003). Le recueil de la correspondance de ce personnage célèbre comprend des pièces importantes pour l'histoire du xe siècle, principalement les lettres politiques qu'il écrivit, en son nom et au nom de diverses autres personnes, au moment de la chute de la dynastie carolingienne et pendant les premières années de Hugues Capet; il était alors secrétaire de l'archevêque de Reims Adalbéron. La dernière édition de ses œuvres, donnée par M. Olleris, a révélé dans ces lettres l'existence d'un certain nombre de passages en écriture chiffrée ou secrète. Les signes de cette écriture ressemblent à première vue à ceux de la tachygraphie antique, à laquelle les paléographes donnent aujourd'hui le nom de notes tironiennes; mais les savants les plus versés dans la connaissance de cette tachygraphie ont reconnu qu'elle ne fournissait pas la clef de la cryptographie de Gerbert. M. Julien Havet a trouvé cette clef ailleurs.

Plusieurs érudits avaient remarqué, depuis quelques années, deux ou trois bulles de Silvestre II, au bas desquelles se trouvent des signatures qui semblent écrites en notes tironiennes. Un paléographe allemand, M. W. Schmitz, directeur du gymnase de l'empereur Guillaume à Cologne, a étudié ces signatures et en a donné le déchiffrement. En examinant les résultats de son travail, on constate que l'écriture de Silvestre II dérive des notes tironiennes, auxquelles il en avait emprunté en majeure partie les éléments, mais aussi que cette écriture constitue un système à part, qui a ses lois et ses principes propres. M. Julien Havet, après avoir constaté ces lois et ces principes, a essayé de les appliquer au déchiffrement des passages secrets des lettres de Gerbert. Cette tentative a réussi; plus de la moitié des passages en question ont pu être déchiffrés, et il ne faut pas abandonner l'espoir de déchiffrer également les autres.

Cette cryptographie, commune aux lettres de Gerbert avant son pontificat et aux bulles qu'il rendit sous le nom de Silvestre II, lui était personnelle; les souscriptions ainsi écrites, dans ses bulles originales, peuvent donc être considérées comme autographes. Il était probablement seul à connaître le secret de cette écriture. En ce qui concerne ses lettres, en effet, on a des raisons de croire qu'il ne s'en servait que dans les brouillons, d'où elle aura passé dans les manuscrits de la correspondance; les originaux devaient toujours être entièrement rédigés en écriture ordinaire.

## SÉANCE DU 18 MARS 1887

L'Académie procède à l'élection des membres de la commission du prix Fould. Sont élus MM. Ravaisson, Maury, Heuzey et Georges Perrot.

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des candidats à la place de membre libre, laissée vacante par la mort de M. Germain.

La séance étant redevenue publique, M. R. Mowat fait une communication sur une *Inscription osque accompagnée de types monétaires*. Les archéologues

ont remarqué depuis quelque temps un certain nombre de stèles de terre cuite trouvées aux environs de Capoue. On en possède environ une dizaine. Ce sont des blocs quadrangulaires, qui portent chacun une inscription osque de deux ou trois lignes (quelquefois répétée sur les deux faces), et des ornements divers moulés en relief dans la marge du texte : Apollon casqué, Minerve, Junon, et souvent un sanglier ou une laie courant vers la gauche. Ces ornements sont toujours tournés de telle façon que pour les voir suivant leur aplomb naturel, il faut dresser la stèle debout sur l'un des petits côtés; l'inscription, au contraire, se lit en largeur, en posant le bloc sur l'un des grands côtés. On ignore le motif de cette disposition singulière.

M. Mowat met sous les yeux des membres de l'Académie le moulage d'une de ces stèles, qui appartient au Musée britannique. L'inscription, en trois lignes, est incomplète; on lit seulement :

*Vircium...*
*Vesulia...*
*deivin...*

A côté de ces mots, on voit deux ornements en relief : 1° une laie courant à gauche, dans un encadrement rectangulaire; 2° une tête de Minerve, de face, coiffée du casque à trois aigrettes, dans un médaillon circulaire, avec une large bordure munie de deux oreillettes de suspension. On reconnaît dans ces figures les types de deux anciennes monnaies italiques. L'une est un *quincussis*, lingot rectangulaire, de la valeur de cinq as, qui porte d'un côté l'image de la laie, de l'autre celle d'un éléphant (sans doute en mémoire de la capture des éléphants de Pyrrhus, à la bataille de Bénévent, en l'an 275 avant notre ère). L'autre est un as libral, dont la face porte la Minerve casquée, le revers l'image d'un bœuf avec le mot *Roma*. On peut conclure de ce rapprochement que ces deux pièces, ainsi que la stèle en question et les autres stèles analogues, appartiennent toutes à une même époque et à une même région. On est donc autorisé, d'une part à classer parmi les monnaies de Capoue le *quincussis* à l'éléphant et l'as libral à la Minerve; d'autre part, à assigner aux stèles de Capoue et à l'as libral, comme au *quincussis*, la date de 275 avant notre ère ou environ.

Il est probable que l'inscription de la stèle du Musée britannique est un texte votif. L'auteur de la dédicace, pense M. Mowat, avait offert à une divinité locale un *quincussis* et un as libral, ce dernier enchâssé dans un cadre rond à oreillettes, et on aura surmoulé ces deux objets pour en joindre l'image en relief à l'inscription qui relatait l'offrande.

## SÉANCE DU 25 MARS 1887

L'Académie procède à l'élection d'un membre libre en remplacement de M. Germain. Deux tours de scrutin ont lieu.

M. Saglio est élu, contre 14 voix données à M. Célestin Port et 8 à M. J. Menant.

M. Heuzey lit un mémoire intitulé : *La colonne en briques inventée par les architectes chaldéens.*

Ce qui semblait manquer, dit M. Heuzey, aux massives constructions de l'antique Chaldée, c'était la connaissance et l'emploi des supports. Une découverte faite en 1881 par M. de Sarzec, non dans le palais de Tello, mais dans une autre partie des ruines, a révélé sur ce point des faits d'une grande nouveauté pour l'histoire de l'architecture. M. Heuzey met sous les yeux des membres de l'Académie le plan d'un remarquable pilier chaldéen, composé en réalité de quatre colonnes circulaires assemblées. Il est construit avec des briques rondes, triangulaires ou échancrées, dont l'appareil est une véritable œuvre de maîtrise.

En comparant les inscriptions de ces briques multiformes, M. Heuzey y a relevé un fait important : c'est qu'elles contiennent deux lignes de plus que les inscriptions ordinaires de Goudéa; et ces deux lignes supplémentaires mentionnent une construction nouvelle du célèbre *patési*. D'après les lectures proposées par plusieurs assyriologues, il s'agirait d'un lieu où se prononçaient des arrêts, ou, pour mieux dire, des oracles. En effet, la construction est désignée comme faisant partie du sanctuaire du grand dieu local *Nin-Ghirsou*, qu'on identifie avec le *Ninip* assyrien. Ajoutons qu'elle est décrite comme faite en bois de cèdre, détail qui se trouve précisément confirmé par un certain nombre de fragments de ce bois, recueillis dans les fouilles.

M. de Sarzec a encore découvert deux piliers semblables, précédés par un large perron de deux marches, ce qui semble bien indiquer une entrée monumentale. M. Heuzey fait divers rapprochements entre cette entrée et certains détails de l'architecture hébraïque, tels que les deux colonnes placées à l'entrée du temple de Jérusalem, le portique du Jugement, lambrissé de cèdre, au palais de Salomon, etc. Au sujet de la forme même des piliers de Tello, il rappelle les colonnes égyptiennes figurant une quadruple tige de lotus et les piliers à faisceau de nos cathédrales. Ces comparaisons donnent une idée beaucoup plus avancée qu'on ne pouvait le supposer du développement de la science architecturale dans l'ancienne Chaldée.

M. de Lasteyrie communique le texte d'une inscription du moyen âge trouvée en 1878, à Arnac-Pompadour (Corrèze) et conservée aujourd'hui au musée de Brive-la-Gaillarde. C'est l'épitaphe d'un prévôt de l'église d'Arnac, nommé, en latin, *Gerardus Piscis*. Elle paraît être du temps de Philippe-Auguste; l'église d'Arnac a dû être bâtie à peu près à la même époque. Au-dessous du texte, on remarque un petit bas-relief qui représente la cérémonie des funérailles : un prêtre encense le corps, d'autres clercs tiennent le goupillon, le livre, la croix, etc.

(*Revue Critique*.) JULIEN HAVET.

---

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

### SÉANCE DU 26 JANVIER 1887

M. Molinier donne à la Société l'explication de l'expression « ouvrage de semin » que l'on rencontre dans un compte du temps de François Ier; il établit

que ce terme est calqué sur le mot italien « azzemina » qui désigne un travail particulier d'incrustation d'or sur un autre métal.

M. Guiffrey communique un document découvert par M. Tuetey, concernant Pierre Bontemps, sculpteur employé aux ouvrages de stuc faits en 1536 au château de Fontainebleau.

M. Ch. Ravaisson-Mollien fait une observation sur le buste du Jupiter dit de Talleyrand conservé au musée du Louvre, salle du Plafond de Diane.

## SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1887

M. A. Bertrand présente une hache en pierre polie trouvée à Tréflaouénan (Finistère); c'est le plus beau spécimen de cette catégorie d'objets antiques.

M. Roman communique le dessin d'un sceau du XIVe siècle, ayant appartenu à Pierre, évêque latin de Karditza, en Thessalie.

M. Molinier donne le catalogue des faïences italiennes du XVe siècle et présente, à l'appui de son classement chronologique, toute une série de dessins coloriés. Se fondant sur les dates acquises d'un grand nombre de monuments, il écarte l'authenticité de certaines faïences que l'on avait récemment attribuées au XVe siècle.

M. Schlumberger présente des photographies des mosaïques découvertes à Lescar, avec le plan des fouilles exécutées dans cette localité.

M. Courajod communique les photographies de plusieurs sculptures italiennes récemment acquises par M. André. Il démontre qu'elles sont de la main de Verocchio et caractérise, à ce propos, le génie spécial de cet artiste.

## SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1887

M. le Président annonce la mort de M. Olivier Rayet, membre résident; il fait l'éloge du savant et exprime ses regrets de sa fin prématurée, regrets auxquels s'associe la Société des Antiquaires.

M. Maxe Verly communique à la Société les fragments d'une plaque en bronze provenant d'un calendrier romain, trouvés sur le territoire de Grand (Vosges).

M. Maillet du Boulay, conservateur du musée de Rouen, soumet à l'examen de la compagnie un scarabée, en terre cuite émaillée, du temps de Ramsès III.

M. Roman présente les dessins de sceaux des gouverneurs du Dauphiné aux XIVe et XVe siècles.

M. de Lasteyrie communique diverses inscriptions découvertes en Algérie par les soins de la Commission des monuments historiques.

M. Mowat présente une inscription romaine trouvée par lui dans les papiers de Dom Houpeau et trouvée par ce dernier, à Saumur, au XVIIIe siècle.

## SÉANCE DU 2 MARS 1887

M. d'Arbois de Jubainville donne lecture d'un mémoire expliquant quels sont les pays auxquels les anciens donnaient le nom de *Celtique*.

Le mot *Celte*, en gaulois et en latin *Celta*, en grec Κέλτος, a eu jusqu'ici trois

sens qui s'étendent à son dérivé *celtique*, le moins étendu de ces trois sens fait son apparition chez César dans le premier livre des *Commentaires*. L'auteur romain nous apprend qu'à cette date les peuples libres, établis au nord de la province romaine entre la Garonne, au sud-ouest, et la Seine et la Marne au nord-ouest, s'appellent dans leur langue *Celtae* dont le synonyme latin est, suivant lui, *Galli*. *Celta* est le nom gaulois d'un groupe de peuples qui, au temps de César, occupaient une partie de la région appelée Gaule dans la géographie de l'empire romain.

M. le Président présente à la Société M. Odobesco connu par ses savants travaux sur les antiquités de la Roumanie et qui donne lecture d'un chapitre d'un de ses ouvrages ayant pour objet « les anneaux ».

M. de Rougé présente un fragment d'une stèle égyptienne trouvée à Tell-el-Maskhutah, près d'Ismaïlia.

## SÉANCE DU 9 MARS 1887

M. Alexandre Bertrand présente un glaive romain trouvé près de Saintes. Il prélude par quelques observations à la communication qu'il se propose de faire sur la question des Celtes et des Galates.

M. de Baye communique les photographies d'objets en bronze de l'époque gauloise trouvés aux environs de Novare. M. A. Bertrand insiste sur l'intérêt de cette découverte.

M. Guiffrey fait l'histoire des réparations exécutées pendant le XVII^e siècle au tombeau du roi Childebert, à Saint-Germain-des-Prés.

M. Cournault communique divers objets de bronze trouvés aux environs de Nancy, notamment une statuette.

M. Ravaisson-Mollien présente quelques observations sur la coiffure de Jupiter Trophonius, dans un buste du musée du Louvre.

## SÉANCE DU 16 MARS 1887

M. Petit communique à la Société copie d'une charte du XIII^e siècle trouvée dans les archives de Saône-et-Loire relative à la fondation de l'abbaye de Saint-Serge en Syrie.

M. de Baye soumet les dessins de croix en or trouvées dans un groupe de sépultures aux environs de Milan et conservées aux musées de Nuremberg et de Cividale.

M. Courajod présente un moulage qui reproduit la tête de la statue en marbre de Charles d'Anjou, comte du Maine, dont le tombeau se trouve dans la cathédrale du Mans. Cette statue attribuée à Laurana offre cependant cette particularité que la tête ne ressemble pas à celle de la médaille de Charles d'Anjou dont Laurana est certainement l'auteur et qui est conservée au Cabinet de France.

M. Charles Ravaisson fait une communication relative à une lettre de Léonard de Vinci à Louis Le More et aux feuillets de la collection His de la Salle attribués à Verocchio; certains de ces feuillets appartiennent, selon M. Ravaisson, à Léonard de Vinci.

M. Mowat attire l'attention de la Société sur l'ornementation des guerriers

de Darius, notamment sur la partie inférieure de la lance, et rappelle à ce sujet la communication qu'il a faite précédemment sur la bouterolle à ailettes des Gaulois.

M. Héron de Villefosse communique le dessin d'un bas-relief en pierre récemment découvert à Rom (Deux-Sèvres) et les dessins de quelques fragments de terre cuite découverts à Carthage, qui paraissent être les débris de petites stèles votives et appartiennent à un culte d'origine orientale.

## SÉANCE DU 23 MARS 1887

M. le comte de Rougé attire l'attention de la Société sur un scarabé égyptien présenté dans une des dernières séances ; à son avis, cet objet serait faux, ou tout au moins l'inscription aurait été ajoutée récemment.

M. Ch. Ravaisson communique des observations relatives à l'écriture de François Melzi et émet l'hypothèse que la lettre de Léonard de Vinci à Ludovic le More en 1483, celle de Modène du 18 septembre 1507 et quelques textes de l'Atlantique sont de Léonard de Vinci.

M. Nicard signale un ouvrage de Bertolotti, publié à Mantoue, indiquant la présence à Rome, du XVe au XVIIe siècle, d'un grand nombre d'artistes français et qui donne des renseignements précieux sur leurs travaux et notamment sur ceux du Poussin.

## SÉANCE DU 30 MARS 1887

M. d'Arbois de Jubainville entretient la Société des noms géographiques de la France, de l'intérêt qu'ils présentent au point de vue de l'étude des langues des diverses populations qui ont habité notre pays.

M. Flouest communique à la Société un anneau sigillaire mérovingien, en or, trouvé aux environs de Vivier, dans l'Ardèche.

M. Mowat soumet à la Société un projet de proposition ayant pour objet d'empêcher l'Hôtel des monnaies de jeter à la fonte les monnaies et bijoux antiques avant d'avoir été examinés par une commission compétente pour statuer sur leur conservation.

## SÉANCE DU 6 AVRIL 1887

M. Rey communique deux chartes relatives à l'abbaye du mont Sion et à son transfert de Jérusalem à Acre, puis en Sicile, et enfin à Saint-Samson d'Orléans.

M. Frossard, associé correspondant, présente une pierre sculptée du XVe siècle, provenant de l'église des Jacobins de Bagnères-de-Bigorre.

M. Molinier présente une agrafe en émail cloisonné à jour, qui fait partie de la collection de M. Piet-Lataudrie ; il rappelle que Benvenuto Cellini a décrit le procédé employé pour fabriquer les émaux à jour; parlant ensuite des émaux vénitiens, il exprime l'opinion que ces émaux ont été fabriqués par les ouvriers de Murano.

M. Germain Bapst entretient la Société des diamants de la couronne au XVIe siècle; à ce propos, il entre dans des développements sur le rôle de la joaillerie dans l'habillement des femmes et dans la vie privée à cette époque.

M. Rupin, correspondant à Brives, envoie la photographie d'un objet en corne de renne, en forme de double phallus.

# NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

## A M. ALEXANDRE BERTRAND

Directeur de la *Revue archéologique*.

Paris, 22 avril 1887.

Monsieur le Directeur,

Dans la *Revue* de juin 1886, p. 369, M. S. Reinach a écrit, à propos de la *Collection Lecuyer*, cette phrase étonnante : « Tous les groupes qu'a publiés M. Cartault sont rapiécés ou faux. » Je ne l'ai pas relevée sur-le-champ; M. Reinach était tenu de fournir des preuves à l'appui de son assertion. Ces preuves, je les ai attendues — et je les attends encore. Je n'apprendrai rien aux lecteurs de la *Revue* en constatant combien celles qu'il a données [1] sont insuffisantes; j'ai réuni dans un mémoire *Sur l'authenticité des groupes en terre-cuite d'Asie-Mineure* [2] les raisons décisives, qui démontrent la parfaite authenticité des groupes. Je n'insisterai ici que sur quelques points.

1° Les groupes Lecuyer sont rapiécés. Si M. Reinach veut dire qu'ils ne sont pas entiers, il a parfaitement raison. S'il entend qu'ils contiennent des morceaux qui ne sont pas antiques ou qui ne leur appartiennent pas, il se trompe. Je ne puis qu'opposer mon affirmation à la sienne. Vos lecteurs décideront. Il est utile qu'ils sachent que j'ai examiné ces objets de plus près et plus longuement que M. Reinach.

2° La saisie faite l'an dernier sur un bateau Fraissinet de deux groupes représentant, l'un Aphrodite sur un lit avec des amours, l'autre une Nikè conduisant un taureau et précédée d'un amour qui porte une torche, le rapport de M. Cavvadias, inséré à l'*Officiel* grec et déclarant ces objets apocryphes, lui paraissent trancher la question. Il est bon de connaître la suite de l'histoire qui est fort instructive.

Aussitôt le rapport de M. Cavvadias paru, les destinataires s'empressèrent de réclamer les groupes, en faisant valoir cette raison que la douane n'avait aucun droit à détenir des objets modernes. On les renvoya au Ministre de l'Instruction publique et celui-ci fit répondre à toutes les démarches que la fausseté des objets n'était pas suffisamment établie (après le rapport de M. Cavvadias !). — Jusqu'à ce jour ils n'ont rien pu obtenir. Voici du reste à ce sujet le compte-rendu sommaire de la séance du 20 décembre 1886 de la Société *Le Parnasse* (section archéologique et philologique [3]) :

« M. Th. Sophoulis présente deux groupes provenant d'Asie-Mineure et composés de plusieurs figures, appartenant à la catégorie des œuvres dont M. Reinach a suspecté l'authenticité. Il prend de là prétexte pour donner

1. Livr. de juillet-août 1886, p. 92 et suiv.
2. Mâcon, Protat frères, 1887, 30 p. in-4, 7 pl. — Je n'ai pas répondu à cette objection « que le style de ces groupes rappelle Canova plutôt que l'antique. » Elle est purement subjective et M. Reinach oublie de dire qu'elle a été formulée à propos des terres cuites de Myrina, dont jusqu'à présent il n'a pas nié l'authenticité. — Quant à ce fait qu'on ne trouverait en Orient ni têtes ni fragments de torses du même style, on m'affirme d'Orient qu'il y en a des paniers pleins. J'ai vu de ces têtes à Paris même.
3. Journal l'Αἰὼν du 24 décembre 1886.

quelques renseignements sur la question. Tout en se réservant de la traiter avec plus d'extension et, s'il est possible, de l'étudier sur les lieux mêmes, il déclare que les raisons de ceux qui contestent l'authenticité sont faibles. L'examen des groupes qu'il soumet à la réunion et de ceux qu'il a vus dans des collections privées d'Athènes le convainc que ces œuvres, qui sont d'une facture nouvelle et particulière, SONT AUTHENTIQUES, ce que permet de constater la patine des fragments présentés.

« M. Jac. Dragatsis est du même avis que M. Sophoulis en ce qui concerne les groupes présentés. Il déclare qu'à son avis, SONT ÉGALEMENT AUTHENTIQUES LES DEUX GROUPES QUI SE TROUVENT AU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DONT L'UN REPRÉSENTE UNE APHRODITE COUCHÉE, L'AUTRE UNE NIKÉ GUIDANT UN TAUREAU. »

La preuve que croyait tenir M. Reinach lui échappe donc. C'est, avec celle que je vais examiner, la seule qui eût quelque vraisemblance.

3° M. D. Baltazzi a adressé à Hamdi-bey, à propos d'un groupe d'une collection particulière de Constantinople, un rapport défavorable à l'authenticité.

Ce groupe — dont j'ai la photographie — offre des preuves intrinsèques d'authenticité qui me paraissent concluantes. Il représente un bacchant conduisant un taureau et précédé d'un Éros portant une torche. Le bacchant, comme on le voit à la position des mains, devait tenir primitivement un licou métallique s'attachant à un joug posé sur le front du taureau. Ces accessoires ont naturellement disparu, mais on aperçoit sur le front de l'animal les petits trous qui ont servi à assujettir le joug. Si malin que M. Reinach suppose le faussaire, aurait-il songé à imprimer sur la terre des traces d'un accessoire qui — si on admet l'hypothèse de l'inauthenticité — n'a jamais existé? En outre, le propriétaire du groupe m'affirme que M. D. Baltazzi ne l'a jamais vu et que la patine est excellente. Il est couvert d'un dépôt calcaire qui atteste une longue présence dans la terre humide. Je sais qu'on imite ce dépôt avec de la boue; mais la boue s'en va au lavage; ici le dépôt est absolument résistant.

Arrivons à la question du rapport. Hamdi-bey, qui a la haute main sur la surveillance des antiquités en Turquie, possède une collection qui a la prétention d'être la plus belle de Constantinople. Il fut fort étonné d'apercevoir un jour le groupe dont il s'agit chez un particulier; ayant appris qu'il venait d'Asie-Mineure, il s'adressa à M. D. Baltazzi, surveillant des antiquités en Anatolie, pour savoir comment il se faisait qu'il n'eût pas été prévenu de l'existence de semblables objets. A cette question indiscrète, M. D. Baltazzi répondit simplement qu'on n'avait point trouvé de groupes pareils en Asie-Mineure et que ceux qui existaient étaient faux. Comme preuve, M. Lawson montra à Hamdi-bey quelques groupes réellement faux, qu'il avait depuis longtemps en magasin, et lui assura que tous l'étaient également. — Toute cette manœuvre n'a eu pour but que d'endormir la vigilance des autorités turques de Constantinople. Elle n'a aucune valeur scientifique.

Conclusion : les raisons apportées par M. Reinach n'ont entamé en rien l'authenticité des groupes que j'ai publiés et qui sont très bons; quant à la *Revue*, elle fera peut-être bien de ne plus accueillir des *racontars* qui ne

brillent pas par l'exactitude, et qui ne sont que l'écho de rivalités entre des collectionneurs ou des marchands.

En vertu de mon droit de réponse, je vous prie, Monsieur le Directeur, d'insérer cette lettre dans le plus prochain numéro de la *Revue*.

Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments très distingués,

A. CARTAULT.

---

## A M. ALEXANDRE BERTRAND

Directeur de la *Revue archéologique*.

Paris, 19 mai 1887.

Monsieur le directeur,

J'attends avec curiosité le mémoire de M. Cartault sur l'authenticité des terres cuites dites d'Asie Mineure. J'espère qu'il l'établira par des preuves solides et qu'il nous donnera aussi quelques renseignements sur la provenance. Pour le moment, je persévère dans mon scepticisme et ne vois encore aucun motif de m'en départir.

Je professe beaucoup d'estime pour la société *le Parnasse*, dont j'ai l'honneur d'être membre depuis six ans. Mais j'avoue que le savoir archéologique de MM. Frœhner et Cartault me paraît supérieur à celui de MM. Sophoulis et Dragatsis. Or, comme l'autorité de MM. Frœhner et Cartault ne me convainc pas de l'authenticité des groupes, on conçoit que je reste rebelle aux avis de MM. Sophoulis et Dragatsis. M. Cavvadias m'écrivait il y a quelque temps : « Quant aux terres-cuites que j'ai saisies au Pirée, je suis convaincu qu'elles sont fausses. En voici les raisons : 1° la disposition des groupes et de diverses figures, qui est bien moderne. En voyant les Amours autour de la Vénus, on croit reconnaître de petits anges autour de la Madone ; 2° la terre qui est extrêmement molle ; 3° la manière ridicule et pour ainsi dire enfantine avec laquelle la terre adhère aux figures : elle est encore attachée en grande quantité ; 4° les figures sont toutes brisées en petits morceaux ; cependant il n'en manque rien. »

Si le ministère grec ne rend pas les groupes faux, c'est qu'ils doivent enrichir la collection de terres cuites apocryphes commencée en 1876 par M. Eustratiades, qui appelait cette série « les pièces de conviction » ; elles mériteraient d'être reproduites par l'héliogravure.

M. Cartault a peut-être tort de citer des autorités ; le suffrage des connaisseurs ne lui est pas favorable. Les groupes d'Asie Mineure sont en quarantaine presque partout. Aucun grand musée n'en veut acquérir ; aucun archéologue ne les cite. L'abstention des conservateurs est la leçon des faussaires. On m'objectera le musée de Berlin, mais voici ce que m'écrivait M. Furtwængler à la date du 18 janvier dernier : « En ce qui concerne les groupes d'Asie Mineure dont il a été question, j'en suis arrivé moi aussi maintenant à la conviction que la plupart doivent être faux. Mais il faut qu'il y en ait dans le nombre d'authentiques qui furent le point de départ des faux : ce sont ceux-là qu'il importe de distinguer. » Je profite de l'occasion pour transcrire quelques lignes d'une lettre d'Olivier Rayet, datée du 25 juin 1885 : « La lettre que vous me

communiquez ne fait que confirmer, avec quelques détails plus précis, ce qui avait toujours été ma conviction. Cela m'a brouillé avec tous les amateurs que je connaissais. Je n'en suis que plus enchanté d'avoir un récit aussi probant en faveur de ce que j'ai toujours dit. »

Mais qu'importent les autorités quand les pièces sont là sous nos yeux? Or, l'authenticité des groupes d'Asie Mineure a contre elle des raisons bien fortes que je vais rappeler une fois de plus sous quatre chefs :

1° Provenance. — Indications d'abord mensongères (Éphèse, Cymé, Myrina), puis vagues (Asie Mineure). On dit maintenant que le lieu de leur provenance est infesté de brigands; ce mot est un peu dur pour des faussaires.

2° Exportation. — Complètement ignorées des archéologues de Smyrne, par exemple de M. Dennis, consul général de Grande-Bretagne, et de M. Humann, l'auteur des fouilles de Pergame, qui habitent Smyrne depuis plus de quinze ans. Inconnues des membres de l'École française d'Athènes, de M. Ramsay, de l'École évangélique de Smyrne. C'est d'ailleurs à Athènes et non à Smyrne qu'elles sont embarquées à l'état de fragments. On concevrait qu'on les envoyât d'abord à Athènes, mais ce serait alors pour les restaurer.

3° Caractères généraux. — Uniformité de style qui se dissimule mal sous la variété des sujets. Ce style ne ressemble pas à ce que nous connaissons de l'antiquité. Sujets mythologiques ou héroïques d'une transparence singulière, empruntés à l'Iliade et à l'Odyssée. Sujets funéraires imités des lécythes attiques, alors que la longueur exagérée des figures (8 ou 9 têtes) trahit une basse époque. Sujets conçus et traités à la moderne, par exemple la femme au bain épiée par un satyre. Facture molle, draperies modelées sans parti-pris, avec de petites ondulations capricieuses, quelquefois entremêlées de morceaux où se révèle une imitation du style archaïque. En somme, tous les caractères de faux, dus probablement à des artistes italiens.

4° Caractères particuliers. — Intégrité absolue de l'ensemble, malgré la multiplicité des fragments; intégrité inadmissible des têtes et des plus petits attributs; cassures nettes et franches, qui se rejoignent exactement, sans trace d'usure comme dans les cassures vraiment anciennes: absence de dendrites et de radicelles; boue jaunâtre entremêlée de cailloux à l'intérieur, distribuée d'une manière suspecte à la surface. Cassures portant sur les parties secondaires; toujours la même cassure à la base.

Si l'on peut éprouver des scrupules en présence des groupes réduits à l'état de fragments, il n'en peut être de même lorsqu'on les voit recollés. Au cas où l'on démontrerait, par impossible, que ces choses-là sont antiques, il faudrait en conclure que l'archéologie et l'histoire de l'art sont des vanités. Il y a des nouveautés qui étonnent la science, mais dont elle s'éclaire : celles-ci la scandalisent, et elle les rejette.

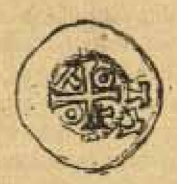
Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments respectueusement dévoués.

Salomon Reinach.

*Post-Scriptum.* — J'ai lu la brochure de M. Cartault. Elle ne m'a ni offensé ni convaincu. Je me dispenserai d'y répondre. S. R.

## UNE TROUVAILLE DE MONNAIES DU Xe ET DU XIe SIÈCLE

On a découvert, au mois d'août 1886, à Thionville, dans l'ancien département de la Moselle, un nombre très considérable de deniers et d'oboles appartenant au monnayage fait à Metz au xe siècle et au xie, par les empereurs, en participation avec les évêques de cette ville. M. L. Quintard a donné la description de celles qui étaient venues à sa connaissance; malheureusement ses dessins ont été mal rendus [1]. Je crois donc être agréable aux lecteurs de la *Revue* en mettant sous leurs yeux une bonne copie des deux principaux types dont nous devons la connaissance à M. Paul Tissot.





On voit sur cette pièce, mal conservée, d'un côté les lettres du nom **OTTO** disposées dans les contours d'une croix, et les lettres **AT** qui font partie de la légende **IMPERATOR** ; de l'autre un temple et le commencement du nom de l'évêque. Les deniers de ce type sont connus depuis longtemps, grâce à la publication de Saulcy et à celle de M. Dannenberg.

Le spécimen précédent présente cette particularité que la croisette du fronton est remplacée par trois globes. Saulcy, M. Dannenberg et tous les numismates avaient jusqu'ici attribué cette monnaie à l'empereur Otton Ier et à Adalbéron Ier. Nous savons que M. P.-Charles Robert la donne à Otton III (996-1002) et à Adalbéron II (984-1004), dans un travail d'ensemble qu'il prépare sur la série épiscopale messine.




La seconde médaille, que n'avait pas connue Saulcy, avait été publiée deux ou trois fois depuis quelques années; elle porte, d'un côté, **+ HINRICVS REX MET**, et de l'autre, **+ DEODERICVS PRESVL** ; seulement, avant la trouvaille, au lieu de **REX MET**, on lisait, avec M. Gariel, qui en possédait un exemplaire dans sa riche collection, **REX LOT**; mais Henri ne s'intitulait pas roi de Lorraine et se bornait à faire mettre le nom de l'atelier **MET[TIS]** sur ses monnaies, comme l'avait fait Otton Ier sur ses deniers messins frappés en participation avec l'évêque Thierri Ier [2].

Alexandre Bertrand.

1. *Journal de la Société d'archéol. lorraine*, trente-cinquième année, 1886, p. 225 et suiv.
2. Cf. P.-Charles Robert, *Num. du Nord-Est*, p. 232, pl. XVIII, fig. 5.

— *Un faux dieu.* — Le dernier cahier du *Bulletin de Correspondance Hellénique* (1887, p. 275) contient une inscription de Myconos qui débute ainsi :

ΙΔΙ ΜΕΡΑΝΩ ΚΑΙ ΘΕΑΙΣ ΝΥΝΦΑ
ΛΟΥΜΕΝΟΣ, etc.

L'éditeur de ce texte restitue et lit :

Τῶ]ι Διὶ Μερανῶι καὶ θεαῖς Νύνφαις
Φι]λουμενὸς Μενεκράτους κ. τ. λ.

Il ajoute : « L'épithète de Μερανὸς appliquée à Zeus se rencontre ici pour la première fois. »

Cette épithète ne doit point pénétrer dans les dictionnaires de mythologie. Nous sommes en présence d'une curieuse erreur du lapicide. Ayant sous les yeux une copie manuscrite, il a transporté à la première ligne les lettres ME de [Φι]λουμενὸς dans la seconde ligne. La première ligne doit évidemment se restituer :

Ἴσ]ιδι [κοι]ράνῳ καὶ θεαῖς Νύμφαις κ. τ. λ.

Κοίρανος au féminin se trouve dans les poèmes orphiques et dans Lucien. Isis, dans les inscriptions, est qualifiée de ἄνασσα, βασίλισσα, δέσποινα, et l'épithète même de κοίρανος est donnée à *Osiris* dans une inscription grecque du Louvre (*Corpus inscr. graec.*, nº 3724) : κοίρανος ἀθανάτων.

Salomon Reinach.

— Le mardi et le samedi de chaque semaine à 1 heure, M. de Rochemonteix, égyptologue, fait, au petit amphithéâtre Gerson de la Sorbonne, une leçon publique digne d'intéresser les amis des arts et de l'archéologie. Il a choisi en effet, pour sujet, l'*époque Saïte* qui fut une ère de renaissance pour les arts de l'Égypte. En étudiant particulièrement le règne de Psammétik, le professeur parlera des premiers rapports de la Grèce avec l'Égypte et des enseignements qu'elle y a pu puiser. Dans sa leçon d'ouverture qui sera publiée, M. de Rochemonteix a, d'une manière très neuve et très complète, traité de la nature du *Temple égyptien*, de sa genèse, de sa structure, des motifs de sa décoration et des rites secrets de son culte, tous sujets auxquels l'avait depuis longtemps préparé sa mission prolongée au temple d'Edfou ou d'Apollinopolis d'Égypte.

— *La chaire d'archéologie à l'Université d'Athènes.* — Le monde savant avait appris avec plaisir, il y a quelques mois, que le gouvernement grec s'était décidé à donner un successeur à M. Rhousopoulos, l'ancien professeur d'archéologie à l'Université d'Athènes. Le conseil de l'Université fut donc invité à présenter un candidat. Nous pensions tous, en France comme en Allemagne, qu'il éprouverait peu d'embarras à trouver un nom, ou même à dresser une liste sur laquelle auraient figuré deux noms : ceux de MM. Mylonas et Kavvadias, déjà maîtres de conférences (ὑφηγηταί) à l'Université d'Athènes. Ces deux savants sont connus de tous les archéologues. M. Kavvadias a dirigé avec succès les importantes fouilles d'Épidaure et remplacé M. Stamatakis comme éphore général des antiquités : ce sont là des titres sérieux. Nous ne parlons pas de son livre, une *Histoire de l'art grec* (Athènes, 1884, en grec) trop rapidement faite et, le plus souvent, d'après des ouvrages de seconde main : c'est

un premier ouvrage et il fait moins d'honneur à M. Kavvadias que ses campagnes d'Épidaure. Aussi bien, M. Kavvadias est-il plutôt fait pour la vie active de l'éphore général des antiquités que pour le professorat et les études de longue haleine. C'est à M. Mylonas que revenait de droit la chaire d'archéologie à l'Université d'Athènes.

Déjà, dans cette *Revue* même, en 1885, à l'occasion d'un nouveau fascicule de l'Ἐφημερὶς Ἀρχαιολογική, j'ai vanté les services rendus par M. Mylonas et son dévouement à la science. Je n'étais que l'interprète de tous ceux qui s'intéressent à l'archéologie grecque et dont le premier soin est de se tenir au courant des découvertes nouvelles. Or, nous devons à M. Mylonas, plus qu'à aucun autre savant grec, quantité d'informations précises sur des monuments d'archéologie figurée, mal publiés ou inédits. Ces informations, M. Mylonas les disperse dans des revues grecques, dans le *Bulletin* de notre école française, dans les *Mittheilungen* de l'Institut allemand, dans le *Journal archéologique* de Berlin, sans compter, sans faire de jaloux. Elles sont d'autant plus précieuses que ces monuments, si sûrement décrits, sont souvent cachés dans des collections particulières et risquent ainsi d'échapper aux savants étrangers. M. Mylonas a d'autres titres à l'estime des archéologues : tous ses articles ne sont pas de simples notices ; il en est qui sont de véritables mémoires et nous avons déjà dit les qualités qui les distinguaient. Enfin, M. Mylonas est, depuis plus de dix ans, maître de conférences à l'Université d'Athènes, et je sais, par plusieurs de mes élèves qui ont entendu quelques-unes de ses conférences, avec quel soin sont préparées ses leçons et combien son enseignement est utile.

La présentation de M. Mylonas par le conseil de l'Université n'aurait donc surpris personne : elle aurait vivement réjoui tous les amis de la science et tous ceux qui s'intéressent vivement au développement et aux progrès si rapides de la Grèce.

Le conseil en a jugé autrement, et son choix s'est porté sur M. A. Oikonomos. C'est bien la première fois que ce nom est cité dans la *Revue archéologique*, où reviennent si souvent ceux de MM. Mylonas et Kavvadias : la faute en est à M. Oikonomos qui n'a pas encore attiré l'attention du monde savant.

M. Oikonomos a, paraît-il, enseigné plusieurs années dans un gymnase à Salonique, et ce n'est que tout dernièrement, pour justifier une candidature inattendue, qu'il a, sous le titre modeste de *Deux dissertations archéologiques* (60 p., Athènes, 1887), publié un premier travail. L'une de ces dissertations, écrite en grec, est consacrée à Myron ; l'autre, en allemand, à l'Antigone d'Euripide. La première est une compilation faite à la hâte avec les ouvrages de Brunn et d'Overbeck ; la seconde doit beaucoup au mémoire de Heydemann (*Ueber eine nacheuripideische Antigone*, Berlin, 1868). Il est vrai qu'elle se termine par une liste fort utile de peintures de vases dont le sujet est emprunté aux tragédies d'Euripide, mais M. Oikonomos oublie de nous avertir qu'il l'a copiée dans l'intéressante dissertation de J. Vogel (*Scenen Euripideischer Tragœdien in Griechischen Vasengemælden*, Leipzig, 1886)! Tels sont les titres du candidat présenté par le conseil de l'Université.

Qu'il nous soit permis, à nous qui sommes au-dessus de toutes questions de

personnes, d'exprimer nos regrets : les encouragements et les éloges que nous n'avons jamais ménagés aux savants athéniens nous donnent peut-être le droit d'être écoutés, et nous voulons espérer que le gouvernement grec saura résoudre cette difficulté, au mieux des intérêts de la science et de l'Université même.

G. Perrot.

— *Zeitschrift des deutschen Palaestina-Vereins*, vol. X, fasc. 1 : Rœhricht, *Syria sacra*. (Liste très soigneusement dressée, d'après les documents, des personnes appartenant aux divers établissements religieux des croisés en Terre-Sainte.) — Zangemeister, *Inscription romaine de Jérusalem*. (Monument de la X<sup>e</sup> legio Fretensis découvert en décembre 1885 [1]; à ajouter à ceux que j'ai fait connaître, pour la première fois, il y a une douzaine d'années.) — Gatt, *Une visite à Abou Souweirih*. (Il n'y a pas, comme on le croyait, de localité de ce nom ; celui-ci appartient en réalité à un cheikh résidant entre Jabné et Esdoud.) — Bibliographie. — C. C.-G.

— *Zeitschrift der deutschen morgenlaendischen Gesellschaft*, vol. XL, fasc. IV. — Carl Lang, *El-Mo'tadhid*. (Éloge historique en vers de ce calife par Ibn el-Mo'tazz ; texte, traduction et commentaire.) — Klamroth, *Sur les extraits d'auteurs grecs donnés par El-Ya'qoubi*. — Filippi, *La prononciation des consonnes sémitiques* waw *et* yod. — Von Bradke, *Contribution à l'histoire religieuse et philologique de l'Inde ancienne*. — Bühler, *Remarques sur les articles de Bœthlingk relatifs au Vasishtha*. — Bartholomae, *Sur la transcription des sifflantes indo-iraniennes*. — Hillebrandt, *Sur le rituel védique*. — Ludwig, *Trois passages du Rigvéda*. — Bibliographie : articles de Noeldeke sur les Prolégomènes d'un nouveau dictionnaire hébreu-araméen de l'ancien Testament par Delitzsch, et de Baer sur la Massore éditée par le D<sup>r</sup> Ginsburg ; de Liebrecht sur le *Reisebuch* de Hans Schiltberger [2].

— *The journal of Hellenic studies*, vol. VII, n° 2, octobre 1886. — E. J. Poynter, *Sur une jambe de bronze qui provient d'Italie* (pl. LXIX, LXIX A). C'est la première fois qu'est publié ce beau morceau, qui a longtemps fait partie de la collection de M. E. Piot et a été acquis, en 1886, par le Musée britannique). — Jane E. Harrison, *Le jugement de Pâris, deux vases inédits du musée gréco-étrusque de Florence* (pl. LXX). — E. A. Gardner, *L'alphabet ionique primitif* (montre qu'avec les inscriptions de Naucratis, on peut remonter dans l'histoire de cet alphabet bien plus haut qu'avec les fameuses inscriptions d'Ipsamboul). — C. Waldstein, *Notes sur une collection de marbres antiques qui est en la possession de Sir Ch. Nicholson* (pl. LXXI et C). — L. R. Farnell, *Les œuvres de l'école de Pergame et leur influence*. — Cecil Smith, *Niké sacrifiant un*

1. En voici le texte : *M. Iunio Maximo leg(ato) Augg. leg(ionis) X Fr(etensis) Antoni[ni]ana[e], C. Dom(itius) Sergi(anus?) (et Iu(lius) Honoratus, str(atores) [eius]*.

2. Curieuse relation d'un aventurier allemand qui avait servi dans les armées de Tamerlan et de ses successeurs : ce pays (landt) appelé *Schärchäs*, où M. Baer cherche à tort une ville qu'il ne peut identifier, doit être tout simplement la Circassie, le pays des *Tcherkès*, qui répondent bien au signalement (*pey dem Schwartzen mer... pös leut... verchauffen ire aigne chindt... und stelen andern leutten ire chindt... raüber auff der strassen... haben ein besundere sprach*). — C. C.-G.

*taureau* (pl. D et E). — G. Hirschfeld, *C. Julius Theopompus de Cnide.* — F. B. Jevons, *La part des rhapsodes dans la formation de l'Iliade.* — J.-B. Bury, *Les Lombards et les Vénitiens dans l'Eubée* (1205-1303). — H. F. Tozer, *Un réformateur byzantin, Gemistos Plethon.*

On trouvera aussi des indications intéressantes dans la partie du volume qui est consacrée aux règlements et aux actes de la Société pour l'encouragement des études grecques; nous citerons notamment (p. LIII-LXI) le résumé de la discussion qui s'est engagée devant la Société, au sujet des découvertes de M. Schliemann à Tyrinthe, entre MM. Penrose et Pelham, d'une part, MM. Schliemann et Dœrpfeld, de l'autre.

— *Bulletin de correspondance hellénique*, décembre 1886 : Th. Homolle, *Inventaires des temples déliens en l'année* 364. — E. Pottier et S. Reinach, *Fouilles dans la nécropole de Myrina.* — G. Cousin et G. Deschamps, *Inscriptions de Moughla en Carie.* — S. Reinach, *Deux terres cuites de Cymé* (pl. XIII). — Radet et P. Paris, *Inscriptions de Pisidie, de Lycaonie et d'Isaurie.* — Κοντολέων, ἐπιγραφαὶ Κλάρου, Φωκαίας, Τράλλεων, Νύσης καὶ Θυατείρων. — Tables alphabétique, analytique et des planches.

— *Bulletin de correspondance hellénique*, janvier-février 1887. — M. Holleaux, *Tête de femme trouvée dans les ruines du sanctuaire d'Apollon Ptoos* (pl. VII. Le type rappelle celui des statues découvertes dans l'acropole d'Athènes en février 1886). — Ch. Diehl et G. Cousin, *Inscriptions de Lagina* (ensemble intéressant qu'a permis de compléter une obligeante communication de M. Benndorf). — P. Paris, *Fouilles à Elatée, le temple d'Athéna Cranaia* (pl. I, II, III, détails curieux sur un petit temple dorique provincial, où manquaient les sculptures, mais où la décoration, en terre cuite, restait d'un grand goût; curieux fragments de chêneaux et de tuiles de faîtage). — G. Radet et P. Paris, *Inscriptions de Pisidie, de Lycaonie et d'Isaurie.* — S. C. Pantelidès, *Inscriptions de l'île de Cos.* — P. Foucart, *Exploration de la plaine de l'Hermus, par M. Aristide Fontrier* (la planche XIV donne une carte de la plaine au nord de l'Hermus, d'un triangle qui aurait pour base le cours de ce fleuve depuis Magnésie du Sipyle jusqu'à Sardes et pour sommet Thyatire. M. Radet l'a faite d'après celle que M. Weber a dressée sur les indications de M. Fontrier et il y a ajouté le district au nord de Thyatire pour y placer les deux villes dont l'emplacement a été fixé par les inscriptions qu'il a découvertes en 1886, Stratonicée-Hadrianopolis et Attalea). — Radet, *Lettre de l'empereur Hadrien à la ville de Stratonicée-Hadrianopolis.* — P. Foucart, *Les fortifications du Pirée en* 394-395 (important pour l'histoire d'Athènes et pour la restitution de la configuration du Pirée).

— *Gazette archéologique*, 1886, n° 11-12 : R. de Lasteyrie, *Étude archéologique sur l'église de Saint-Pierre d'Aulnay* (pl. XXXIV-XXXVI). — A. Cartault, *Terres cuites grecques. Pan et Nymphe. Ajax et Cassandre* (pl. XXXVII-XXXVIII). — Al. Sorlin-Dorigny, *Buste d'Hadrien au Musée britannique.* — E. Babelon, *Satyre dansant, statuette de bronze du cabinet des médailles* (pl. XXXIX-XL). — L. Courajod, *La porte du Tabernacle de la cuve baptismale du baptistère de Sienne* (pl. XLI). — E. Piot, *Sur un missorium de la collection de M. E. Piot* (suite et fin). — *Chronique.* Bibliographie. Périodiques. Table générale.

— *Archæologisch-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich-Ungarn*, publiés par O. Benndorf et E. Bormann, Xe année, cahier 2, avec deux planches. Vienne, Carld Gerold's Sohn, 1886 : Jirecèk, *Fragments d'un voyage archéologique en Bulgarie* (suite, pl. VII, une carte). — Studniczka, *Notes sur la Serbie*. — Lœvy, *Inscriptions de Rhodes*. — Masner, *Miroir avec sujet en relief, provenant de Cæré* (pl. VIII). — Bormann, *La tribu Pollia*. — Gomperz, *Les inscriptions funéraires nouvellement découvertes dans les catacombes juives de la Via Appia*. — K. Hauser, *Textes épigraphiques de la Carinthie*. — Von Premerstein, *Inscriptions romaines récemment découvertes à Pœtovio*. — Von Domaszewski, *Inscriptions grecques de Mésie et de Thrace*. — *Corrections à deux inscriptions grecques*.

— *Bulletin de l'Institut impérial archéologique germanique, section romaine*, t. I, fasc. 4 et dernier : Borsari, *Fouilles d'Ostie*. — Koepp, *Sculptures archaïques à Rome*, II, pl. XII (il s'agit d'une jolie tête de femme, en marbre grec, qui a fait partie d'une statue et se trouve à Rome, dans le musée Chiaramonti. Elle rappelle, par le type et l'exécution, les sculptures d'Olympie et particulièrement la tête de Stérope dans la métope d'Atlas, ainsi que celle de la femme dans la métope de Cerbère. Elle offre aussi une certaine parenté avec maintes têtes du fronton oriental, ainsi avec celle de la Déidamie). — A. Mau, *Fouilles de Pompéi*, pl. XII. — W. Helbig, *Voyage en Étrurie et en Ombrie. Appendice sur le Kottabos*, pl. XII *a* et XII *b*. (Renseignements intéressants sur un sarcophage peint, trouvé à Chiusi, qui ressemble beaucoup à celui qui est aujourd'hui exposé au Musée de Florence. Il appartient à une femme de la même famille, Seianti Thaunia. Détails curieux sur le jeu du Kottabos et sur l'appareil qu'il supposait ; M. H. l'a reconnu pour la première fois dans les tiges, disques et figurines de bronze que renferment plusieurs collections et en a recomposé deux exemplaires complets.) — Isidoro Falchi, *Fouilles de Vetulonia*. — Fr. Marx, *Un bas-relief de la villa Albani* (moitié d'une plaque qui représentait un des travaux de Thésée et qui appartenait sans doute à un ensemble décoratif). — Mommsen, *Mélanges d'épigraphie*.

— *Bulletin de la commission archéologique communale de Rome*, XIVe année, fascicule 12 : G. Gatti, *Renseignements sur les travaux exécutés en ville, dans leur rapport avec l'art et l'archéologie*. — G. Gatti, *Documents relatifs à la topographie et à l'épigraphie de Rome*. — L. Visconti, *Dénombrement des objets d'art antiques, découverts par les soins de la commission archéologique communale*, du 1er janvier au 30 décembre 1886. — *Actes de la commission et dons reçus*.

— *École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire*, VIIe année, fascicules I et II, mars 1887. — P. de Nolhac, *Fac-similés de l'écriture de Pétrarque et appendices au Canzoniere autographe* (pl. I-IV). — Ch. Robert, *Formes et caractères des médaillons antiques de bronze relatifs aux jeux* (pl. V). — M. Faucon, *Note sur la détention de Rienzi à Avignon*. — J. Delaville Le Roulx, *Des sceaux des prieurs anglais de l'ordre de l'Hôpital aux* XIIe *et* XIIIe *siècle. Note complémentaire*. — L.-G. Pélissier, *Les amis d'Holstenius*. II. *Les frères Dupuy*. — P. Fabre, *Un registre caméral du cardinal Albornoz en 1364*. — E. Le Blant, *Le christianisme aux yeux des païens*. — A.-M. Desrousseaux, *Note sur le fragment crypto-tachygraphique du Palatinus græcus*. 73.

# BIBLIOGRAPHIE

**Les pierres gravées de la Haute-Asie. Recherches sur la glyptique orientale,** par M. JOACHIM MENANT. Seconde partie : *Cylindres de l'Assyrie* (Asie-Mineure, Médie, Perse, Égypte et Phénicie). Paris, 1886. Maisonneuve et Cie, éditeurs.

La seconde partie du travail de M. Menant sur les pierres gravées de la Haute-Asie complète ses études sur la glyptique orientale. Ce volume est consacré à l'Assyrie et aux diverses contrées qui ont subi tour à tour son influence plus ou moins directe. On se souvient de la vive lumière que la production de certaines intailles avait jetée sur l'état des arts dans la Basse-Chaldée. Leur beauté et leur parfaite authenticité dénonçaient le haut degré de culture artistique que l'on avait atteint dans ces régions dès l'époque la plus reculée. Ce fait était si positif que les résultats obtenus par les fouilles nouvelles (Tello) n'avaient pas besoin d'être produits pour qu'on ne pût le mettre en doute. N'était-ce pas de la Basse-Chaldée que la civilisation s'était implantée en Assyrie avec tous les développements qu'elle comporte? Si la connaissance de la manière dont s'est opérée cette transmission nous échappe, les témoignages historiques dévoilent les rapports intimes qui existaient entre les deux pays, alors que l'Assyrie était gouvernée par des princes-pontifes ou *patesi* paraissant relever des suzerains de certaines localités de la Basse-Chaldée. A Mougâyir sur l'Euphrate, à Kala'at-Schergat sur le Tigre, on a recueilli des briques portant les noms de souverains qui *semblent* avoir exercé un double pouvoir (xxe siècle av. J.-C.). Les fouilles de Loftus avaient permis à certains esprits d'entretenir une conviction très arrêtée sur la culture des arts en Basse-Chaldée dès la plus haute antiquité. Ouarka, Mougâyir n'étaient pas isolés; d'autres *tumuli*, jusqu'alors perdus dans le désert, promettaient des trésors archéologiques aux futurs explorateurs. Il était impossible d'admettre que ces temples, ces palais de briques eussent été dénués des décorations et des élégances que les hautes classes recherchent en tous temps et en tous pays. Les fragments recueillis par Loftus constituaient, il est vrai, un chétif apport pour permettre de restituer un ensemble; mais, au moins, ils autorisaient à attendre patiemment de nouveaux matériaux.

L'Assyrie s'était révélée sur plusieurs points avec une abondance et une richesse qui contrastaient avec la pénurie dans laquelle nous nous trouvions au sujet des antiquités chaldéennes; si bien que, pendant longtemps, les pierres gravées se trouvèrent, par le fait, les seuls représentants de cette longue période comprise depuis le premier roi de Ur dont nous avons le nom sur les briques de Ouarka (xxxe siècle av. J.-C.), jusqu'à Nabonid, le dernier prince chaldéen qui régna à Babylone (vie siècle).

Les scènes burinées, tantôt avec un soin extrême, tantôt avec une négligence et une maladresse évidentes, offraient un champ d'observation qui n'était pas à mépriser, lorsque surtout, à côté du sujet déjà intéressant par lui-même, se développait une inscription suffisamment intelligible pour permettre d'y lire la mention d'un nom royal. Ce simple bijou prenait alors la consistance d'un document historique. L'inscription donnant la date du travail de l'artiste, on était fondé à établir des rapprochements; de sorte qu'en procédant par exclusion ou par analogie, on arrivait à établir une véritable classification. C'est ainsi que M. Menant a réussi à mettre un ordre relativement satisfaisant dans ces milliers de pierres gravées. Si certaines de ses attributions tombent un jour devant le témoignage de découvertes heureuses, l'auteur doit avoir au moins la satisfaction de croire qu'un bon nombre subsistera.

Les cylindres avaient toujours attiré l'attention ; au début des recherches, à cette époque de syncrétisme où la grande découverte de Grotefend donnait à penser que toute hypothèse hardie pouvait être reconnue comme une vérité, on s'ingéniait à trouver, sans grand effort, l'explication de ces pe-

tites scènes hiératiques. On cherchait un acte d'adoration à Ormuzd dans une cérémonie du panthéon assyro-chaldéen, gravée sur le cachet d'un préfet de Calach! mais, au surplus, n'insistons pas. Nous sommes parfois tout aussi pressés, tout aussi excessifs. Tenons-nous compte de l'âge, de la provenance, de la matière du document, du travail de l'artiste? Nous méconnaissons souvent ces précieuses données, emportés par le désir de justifier une théorie, d'appliquer la traduction d'un texte à une représentation figurée; et, en cela, nous sommes plus coupables que nos devanciers, car le champ d'observation dont nous disposons est plus vaste, nos points de comparaison sont plus nombreux, et nous avons, en plus, pour nous éclairer, l'exemple de ces tentatives malheureuses.

Le véritable rôle du cylindre n'a été prouvé que par la connaissance de son emploi. Amulette ou ornement, on lui appliquait indifféremment ces deux appellations. Layard découvrit à Koyoundjik des tablettes d'argile sur lesquelles l'empreinte de sceaux se laissait voir facilement. Il définit leur signification et expliqua leur présence. C'était le résultat de l'apposition du cylindre déroulé sur l'argile encore tendre, et figurant comme signature des parties contractantes. Plus tard, Loftus trouvait à Tell-Sifr et à Ouarka des gâteaux d'argile recouverts d'une écriture fine et serrée, portant sur les tranches les empreinte laissées par le cylindre. Une première lecture permit, dès cette époque, de déchiffrer sur certaines le mot *kunuk*, « cachet ». Quelques-uns de ces documents remontaient aux premiers souverains de la Chaldée, *Hammourabi* et *Samsi-Iluna*, ce qui donna l'âge des tablettes, et par cela même celui des types fournis par les empreintes; d'autres reportaient à la période grecque des Séleucides. On sait que l'usage d'écrire sur la brique pour la rédaction des actes de la vie privée subsista longtemps. Il nous est parvenu des contrats du temps de Domitien, alors que la puissance assyro-babylonienne avait perdu depuis longtemps toute influence politique.

Il résulta de l'étude sérieuse de ces documents de nouveaux indices. En comparant les types, M. Menant pût établir un classement dans le progrès de l'art des graveurs, d'après la facture, le choix de la légende ou de la cérémonie qui illustrait la surface du cylindre.

La première partie de la *Glyptique orientale* avait mis en lumière d'admirables échantillons, le cylindre de *Bingani-Sarluh*, du musée de New-York et celui de *Sargani-Sarluh* provenant de la Collection de M. de Clercq. Nous ne possédons encore rien dans la statuaire chaldéenne correspondant à ce style et fournissant, par conséquent, un point de comparaison. Ces héros, ces monstres aux formes bizarres, mais d'un modelé si moelleux, si voulu, laissent fort loin en arrière les rigides statues de *Tello*; la glyptique fournit précisément l'œuvre d'un graveur contemporain de Goudéa. Un cylindre de la collection de M. de Clercq (1re *Partie*, fig. 140) offre le précieux et rare avantage d'établir un rapprochement. Le cylindre dévoile un archaïsme complet, en tout semblable à celui des statues; les cachets de *Bingani-Sarluh* et de *Sargani-Sarluh* accusent un progrès tellement considérable qu'en poursuivant la comparaison que nous avons commencée et en opérant, pour ainsi dire, sur des *inconnues* et par hypothèse, nous pouvons nous tenir assurés que les sculptures ou les statues qui seront mises au jour et qui se rapporteront à l'âge des cylindres de *Sargani-Sarluh* et de *Bingani-Sarluh*, donneront des œuvres supérieures à celles de Tello. Nous verrons peut-être apparaître un jour les bas-reliefs en terre ou en brique émaillée qui ont inspiré les graveurs des légendes d'*Isdubar* et de *Héabani*?

Le classement des cylindres assyriens n'a pas présenté à M. Menant les mêmes difficultés que celui des cylindres chaldéens; il s'effectuait tout naturellement par la comparaison des scènes avec les monuments de la sculpture. Ceux-ci comptent à peine trois siècles, période restreinte, mais qui donne des points de repère assurés. Les types sur les cylindres assyriens sont peu variés. Les belles intailles de l'époque des Sargonides se recommandent par leur tra-

vail soigné, la recherche du détail, la beauté de la matière ; en revanche, elles n'offrent pas le même attrait que les cylindres de la Basse-Chaldée. Les scènes d'adoration se répètent, dépourvues de cette variété que les légendes avaient provoquée; il en est de même des sacrifices et des sujets militaires qui ne se distinguent parfois que par les accessoires répandus dans le champ et par des détails insignifiants.

La partie la plus intéressante, c'est incontestablement celle où l'auteur recherche le rayonnement de l'art assyrien, indiqué par la présence même du cachet que les peuples voisins avaient été amenés à adopter. C'est ainsi que nous voyons figurer des Juifs, des Égyptiens, des Phéniciens, des Hétéens dans les contrats d'intérêt privé où les empreintes de leurs sceaux se mêlent sur les tranches des tablettes. Quel sera alors le système de décoration de ces cylindres de provenance étrangère? Les uns garderont le caractère de l'art national du possesseur; certains seront, au contraire, parfaitement assyriens de facture et d'origine; l'étranger se sera contenté d'y faire graver son nom. Sur d'autres, les éléments les plus divers s'y trouveront mélangés; le type pur assyro-chaldéen s'altérera et la fabrication n'offrira que des produits d'un sentiment vulgaire et d'un travail maladroit.

Nous sommes autorisés à attribuer aux Phéniciens la confection de bon nombre de ces cylindres qui ne se recommandent ni par le style ni par la facture. Ces œuvres ont été répandues avec une profusion désolante. Cypre semble avoir été le centre d'une fabrication active; ses artistes ont laissé des créations impuissantes; plus encore que les Phéniciens, ils ont dénaturé les types, confondu les symboles; de grossiers pastiches sont sortis de leurs mains. En un mot, c'est à Cypre qu'est venu expirer l'art oriental.

Quant aux cylindres appelés « hittites » par M. Menant, ils mériteraient un plus long examen. Les quelques spécimens que nous trouvons dans le chapitre qui leur est consacré sont très curieux et un peu perdus dans un travail d'ensemble. Citons, entre autres, le n° 113 (p. 119) sur lequel figure un caractère hittite, le hiéroglyphe bizarre qui correspond à l'élément *Tarku* de l'inscription bilingue du roi *Tarku-dimme*. Voilà assurément un renseignement qui accuse l'influence étrangère; mais quant au travail de la pierre, au choix du sujet, quelle est la part qui doit revenir à l'ouvrier hittite? Cette question est très délicate. Nous sommes si peu renseignés sur ces *Hittites*, *Hétéens*, *Khatti*, *Khétas*, qu'il est impossible de se prononcer. Il est évident que les *Khatti* ne devaient pas être inférieurs aux Assyriens sous le rapport de l'architecture et de l'art en général. Si les monuments figurés font défaut pour donner raison au fait que nous avançons, nous avons les textes. Non seulement leurs productions ne devaient pas être inférieures à celles des Assyriens, elles devaient même flatter les goûts de leurs terribles adversaires. Tuklat-pal-Asar II (*W. A. I.*, II, pl. LXVII, l. 68) se vante d'avoir construit dans la ville de Calach un *bit-hilani* pareil aux palais du pays de Khatti. Sargon se glorifie d'avoir fait bâtir un monument semblable au grand temple du pays de Khatti « que l'on nomme dans la langue du pays d'Akhari un *bit-hilani* » (*Fastes*, XIV, 152, 3). Cette mention est répétée à satiété sur les murs de Dour-Sarkin. L'abaissement de la puissance des « Khatti » ne diminua pas cette influence.

L'Arménie n'a fourni qu'un cylindre d'un travail très contestable, celui d'Urzana, roi de Muzazir, qui n'a peut-être pas été gravé en Arménie. L'inscription *assyrienne* permet de supposer qu'il a été confectionné à Ninive à une époque où la rupture n'avait pas eu lieu entre Sargon et le roi de Muzazir. Cependant les bas-reliefs qui nous font assister à la prise de cette ville nous révèlent un art très avancé (Botta, *Mon. de Nin.*, salle XIII, t. II, pl. 140-141) et le récit des *Annales* énumère les trésors d'art, statues, vases, etc., tombés au pouvoir des Assyriens. Il devait y avoir dans la contrée des ouvriers assez habiles pour qu'on n'eût pas besoin de s'adresser à Ninive pour la confection d'un cachet; néanmoins il n'y a jusqu'ici aucune pierre gravée qu'on soit en droit d'attribuer légitimement à l'Arménie.

M. Menant s'aventure ensuite à la recherche des cylindres de la Médie et de la Susiane. Les rares spécimens qu'il met en évidence ne sauraient donner une idée de l'art mède et de l'art élamite. Les inscriptions ne suffisent pas pour accuser nettement la provenance de l'intaille et sa date, quand il s'agit de civilisations au sujet desquelles aucun grand monument ne peut être consulté.

Quant aux cylindres d'origine perse, le travail de l'artiste se rapporte exactement aux sculptures de l'époque achéménide, en tenant compte des défaillances ou des hardiesses du graveur; le classement était facile. Avec ces derniers, nous touchons à la décadence; à partir du VIIIe siècle av. J.-C., l'usage des cônes, sphéroïdes, etc., se substituait peu à peu à celui des cylindres. — Le premier emploi de cachets plats est révélé par une empreinte apposée sur un contrat daté de Bin-nirari, deuxième du nom, qui occupait le trône d'Assyrie vers l'an 809 av. J.-C. Ce contrat consacre à un établissement religieux, par un édit royal, la concession d'un terrain d'une certaine étendue, afin de se rendre les dieux propices. — La Chaldée primitive ne connut pas l'emploi du cachet plat; sous le Second-Empire (VIIe siècle) apparaissent des cylindres d'un goût très particulier et qui n'ont aucun rapport avec les intailles du Premier-Empire (XXe siècle). On y voit tous les symptômes de la décadence; on s'étonne d'y trouver parfois un goût d'archaïsme bien fait pour dérouter l'archéologue. Chose digne de remarque, les conquêtes temporaires de l'Assyrie et de la Perse semblent n'avoir eu aucune influence sur l'art chaldéen; du moins, les pierres gravées ne nous l'indiquent pas. C'est sous Darius que l'usage du cachet plat apparaît en Chaldée. L'empreinte la plus ancienne figure sur un contrat daté à Babylone du 24e jour du mois *Abu* de la 14e année du règne de Darius. Sous les Séleucides, les cylindres sont mis de côté; il ne subsiste sur les contrats de cette période que des empreintes provenant de cônes, de sphéroïdes, de bagues, etc. La simplicité des sujets ne permet d'asseoir aucune conjecture et leur enlève toute importance historique. La domination grecque s'affirmait dans la Mésopotamie; dès lors le cylindre antique disparaît, l'intaille diminue d'importance, la scène s'amoindrit; bientôt l'artiste, gêné dans son champ d'action, restreint son œuvre, et arrive à concentrer son travail dans l'accentuation des traits du visage. L'art assyro-chaldéen avait cessé d'exister.

* * *

---

Durrieu (Paul), archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome. **Les Archives angevines de Naples, études sur les registres du roi Charles Ier** (1265-1285). Paris, Thorin, 1886-87, in-8, 2 vol., pl.

Les *Archives angevines de Naples* sont une mine de documents précieux, où chacun, qu'il s'occupe de diplomatique, de paléographie, d'archéologie ou d'histoire, trouvera ample moisson à faire. De quelque côté, en effet, que nous tournions nos recherches, nous rencontrons de quoi satisfaire notre curiosité : l'historien y trouve les itinéraires de Charles Ier, dates exactes qui rendent de si grands services aux travaux précis que demande aujourd'hui l'érudition; nous ne parlerons pas des chartes, si intéressantes dans leur texte en vieux français, qu'on a tant de plaisir à lire loin de la France : nous indiquerons par contre quelques-uns des documents qu'y liront ceux qui s'occupent de la vie du moyen âge. Est-il beaucoup d'inventaires du XIIIe siècle, en effet, qui puissent rivaliser avec cette pièce si curieuse du 5 février 1277, par laquelle Charles Ier, roi de Sicile, mande à Jehan de Vilemaroi, son clerc et son familier, d'acheter pour lui et pour la reine « sa compaigne » les objets de toilette dont suit la description.

Si cette pièce est aujourd'hui [1] le plus ancien document en français des

1. M. Durrieu signale une autre pièce du même genre, antérieure même de cinq ans, publiée en 1869 par Del Giudice (*Codice diplomat.*, II, p. 275), qui a malheureusement disparu.

Archives de Naples, nous ne pensons pas qu'il y ait en France, rédigés en français, beaucoup d'inventaires de cette époque plus complets.

Les comptes de *l'Hôtel* fournissent des détails sur la vie intérieure de la *maison du prince*; et si M. Durrieu ne les publie pas, du moins il nous apprend où nous n'aurions qu'à chercher pour découvrir peut-être les plus intéressants documents au point de vue des rapports artistiques entre les deux pays. Si le livre de M. le chanoine Dehaisne vient de nous montrer quels renseignements imprévus pouvaient fournir les archives du nord de la France, pour les rapprochements à faire entre l'art flamand et l'art français, des travaux de détail dans les *Archives angevines de Naples,* travaux poussés uniquement au point de vue des noms d'artistes et des dates de construction des monuments, mettraient certainement en lumière les faits les plus inattendus. Le *Voyage en Pouille et en Apulie* de M. Lenormant semble nous y préparer. Le nom de Pierre d'Agincourt, que nous trouvons dans les comptes de San-Lorenzo Maggiore et de San-Eligio et la quittance qui atteste que le manuscrit des *Chroniques d'Anjou* (Bibl. Nat., lat. 5005 A) a été écrit à Naples en 1282, sont la meilleure preuve des découvertes importantes auxquelles nous pourrions légitimement nous attendre.

L'installation à Lucera, le 9 janvier 1275, de quelques familiers du roi dans une ville sarrazine où l'art arabe a laissé tant de traces ne fut certainement pas sans avoir une grande influence sur le mouvement artistique de cette époque, et la liste des noms de Français venus à la suite des princes de la maison d'Anjou, en Italie, liste relevée si exactement par M. Durrieu, peut donner lieu à plus d'une remarque utile, à plus d'une conjecture vraisemblable. Et nous en avons là de toutes les parties de la France, du Midi comme du Centre, comme du Nord leurs noms nous disent leur pays, et d'un échange continuel d'idées, de voyages répétés, de rapports intellectuels fréquents, naît une modification de sentiments artistiques; c'est la thèse que nous soutenions il y a quelques années au point de vue des *Origines de la céramique française.*

L'organisation intérieure de l'hôtel nous amène naturellement à étudier la vie intime de la Cour; les services de la Chambre, de la Paneterie, de l'Échansonnerie, de la Cuisine, de l'Écurie, de la Fruiterie, des Clercs, des Musiciens et des Médecins, soigneusement délimités, y occupent chacun une place que M. Durrieu a soigneusement mise en lumière.

Nous ne ferons que dire un mot de la diplomatique en parlant des sceaux et des bulles d'or; là encore l'art a une grande part et nous n'avons pas voulu omettre de la signaler.

C'est à peine si nous avons passé en revue le premier volume; la place que M. Durrieu a prise dans la science saura, mieux que le peu que nous venons d'en dire, engager les érudits à parcourir attentivement les deux volumes, dont la Bibliothèque des Écoles de Rome et d'Athènes vient encore une fois d'enrichir la science.

F. de Mély.

---

**Schliemann, Ilios, ville et pays des Troyens**, traduit de l'anglais par Mme E. Egger. Paris, Firmin Didot, 1885.

Le lecteur résolu à se rendre un compte exact des découvertes de M. Schliemann en Troade ne devra pas se laisser effrayer par l'aspect compact de ce gros volume. Unique d'apparence, ce livre est double, en réalité. Deux des publications précédentes de l'auteur s'y trouvent réunies et fondues. L'*Ilios* français n'est pas seulement — on pourrait s'y tromper — la traduction de l'ouvrage du même titre, publié en 1881 à Londres, à New-York et à Leipzig; il est, en outre, la traduction de l'ouvrage complémentaire qui a paru, en 1883, sous le titre de *Troja.* Ajoutons qu'il n'est la traduction absolument exacte ni de l'un, ni de l'autre; car l'auteur, par l'effet de scrupules qu'on ne saurait trop louer, a profité de l'occasion pour retrancher, ajouter et corriger. L'*Ilios* français, dû à l'interprétation habile et patiente de Mme Egger, dispense donc

de lire tout ce que M. Schliemann a écrit précédemment au sujet de Troie et de la Troade. Il nous donne le dernier mot de l'auteur sur ses découvertes et sur leurs résultats.

Ces résultats, considérés dans leur ensemble et tels que l'auteur les définit lui-même à l'appendice XII de son livre (p. 985) sont les suivants.

Sur la colline d'Hissarlik, à une époque très reculée, s'élevait l'acropole d'une grande cité, cité riche et puissante, détruite un jour par une catastrophe terrible. Les objets exhumés des ruines de cette cité, le site qu'elle occupait permettent de l'identifier à l'Ilion homérique. Cette grande ville avait été précédée par une cité beaucoup plus ancienne; elle a été remplacée « par trois villes préhistoriques et par une quatrième ville, probablement lydienne, qui se sont succédé dans le cours des temps, mais dont aucune ne s'est étendue au delà du sommet de la colline. » C'est à Hissarlik également qu'a été fondé l'Ilion éolien, « dont l'acropole s'élevait sur l'ancienne Pergame et dont la ville basse s'étendait au même lieu que la partie semblable de l'antique Troie ». Dans les ruines des cinq villes préhistoriques, particulièrement dans celles de la deuxième cité, a été recueillie une collection considérable d'antiquités; dans l'Ilion éolien, ont été découverts des chefs-d'œuvre de l'art grec. En outre, treize *tumuli* de la Troade ont été explorés. Celui que la tradition désigne comme le tombeau de Protésilas semble appartenir à l'époque de la deuxième ville d'Hissarlik.

Nous ne voulons point reprendre une question cent fois débattue, ni raviver une querelle déjà vieille. Il nous semble cependant que le problème topographique de Troie est aujourd'hui résolu en faveur de M. Schliemann, et le témoignage des savants désintéressés, tels que le docteur Virchow, qui ont visité Hissarlik et séjourné en Troade, ne laisse guère de doutes sur l'identité de la « cité brûlée » avec la sainte Ilion. Mais en dehors de ces conclusions très générales, il y aurait beaucoup de réserves à faire. Ce serait d'ailleurs une critique longue et difficile que celle d'un ouvrage dénué d'ordre et de méthode, encombré de redites et de digressions. Un index analytique permet, il est vrai, de s'orienter dans ce dédale; mais il faut être armé de courage pour faire autre chose que parcourir *Ilios*, pour le lire jusqu'au bout.

A côté des défauts d'exposition, il y a dans *Ilios* de grandes témérités d'interprétation. M. Schliemann confond d'autres choses encore que la tête de la chouette avec la figure humaine. Qui n'a dit que chez lui l'imagination domine la critique? Ne nous plaignons cependant pas trop de l'imagination de M. Schliemann. N'est-ce pas elle qui a ouvert les tranchées d'Hissarlik? Si M. Schliemann n'avait eu la volonté et la puissance de réaliser son rêve de jeunesse, où seraient aujourd'hui, sinon sous l'épaisse couche de terre qui les recouvrait il y a quinze ans, tant de monuments intéressants? Les documents de tout genre découverts et recueillis par M. Schliemann pourront être interprétés par d'autres d'une façon plus claire et plus sûre : ils ne cesseront de rappeler le nom de l'heureux et intrépide explorateur, et les services considérables rendus par lui à la science. De même son livre, *Ilios*, tout imparfait qu'il est, aura cette fortune d'être longtemps consulté, aussi longtemps qu'on étudiera l'*Iliade*. C'est là un honneur à rendre jaloux plus d'un savant.

Quant à la traduction, elle a ce mérite rare de nous faire souvent oublier que l'ouvrage, sous sa forme première, n'a pas été écrit en langue française. On ne saurait être trop reconnaissant à Mme Egger d'avoir entrepris cette tâche laborieuse et de l'avoir si bien exécutée. Pourquoi faut-il que celui qui avait été le confident et le témoin journalier de ce grand travail ne soit plus là? La traduction d'*Ilios* contribuera à renouveler le souvenir du savant éminent, dont la perte a été si sensible aux amis de l'antiquité grecque qu'elle leur semble être d'hier.

P. Decharme.

---

# TABLES

## DU TOME IX DE LA TROISIÈME SÉRIE

---

## I. — TABLE DES MATIÈRES

---

## II. — TABLE ALPHABÉTIQUE

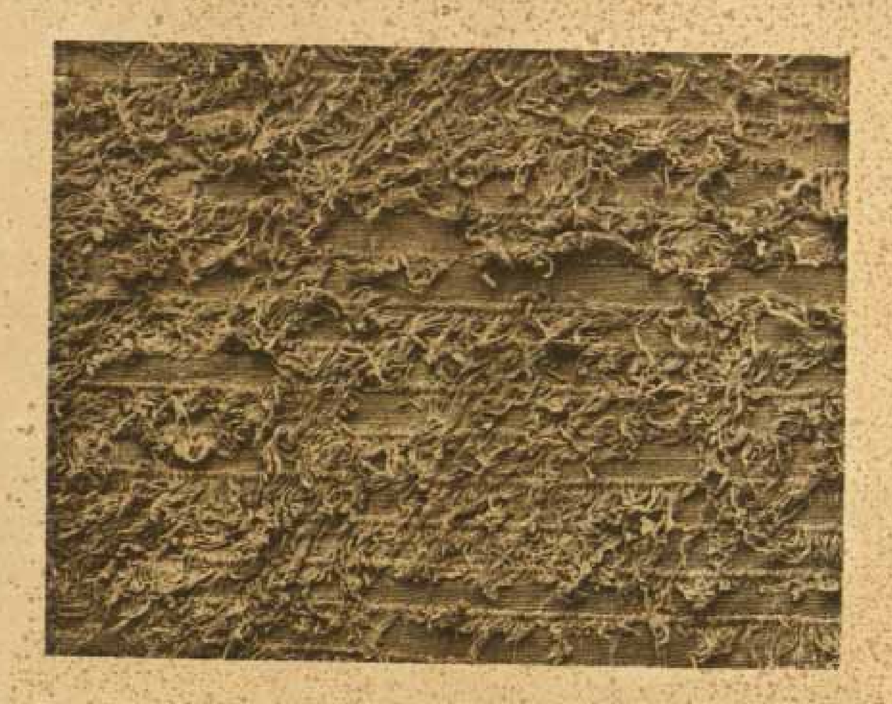
### PAR NOMS D'AUTEURS

---

# TABLE DES PLANCHES



ANGERS, IMP. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER 4.





...din Lang... Imp. Eudes

1. FRAGMENT DE STATUE CHALDÉENNE
2. Étoffe antique





h. 0,19



STATUETTE CHALDÉO-BABYLONIENNE

(Vêtue de la tunique de Kaunakès)

Héliog. Dujardin. Imp. Eudes.







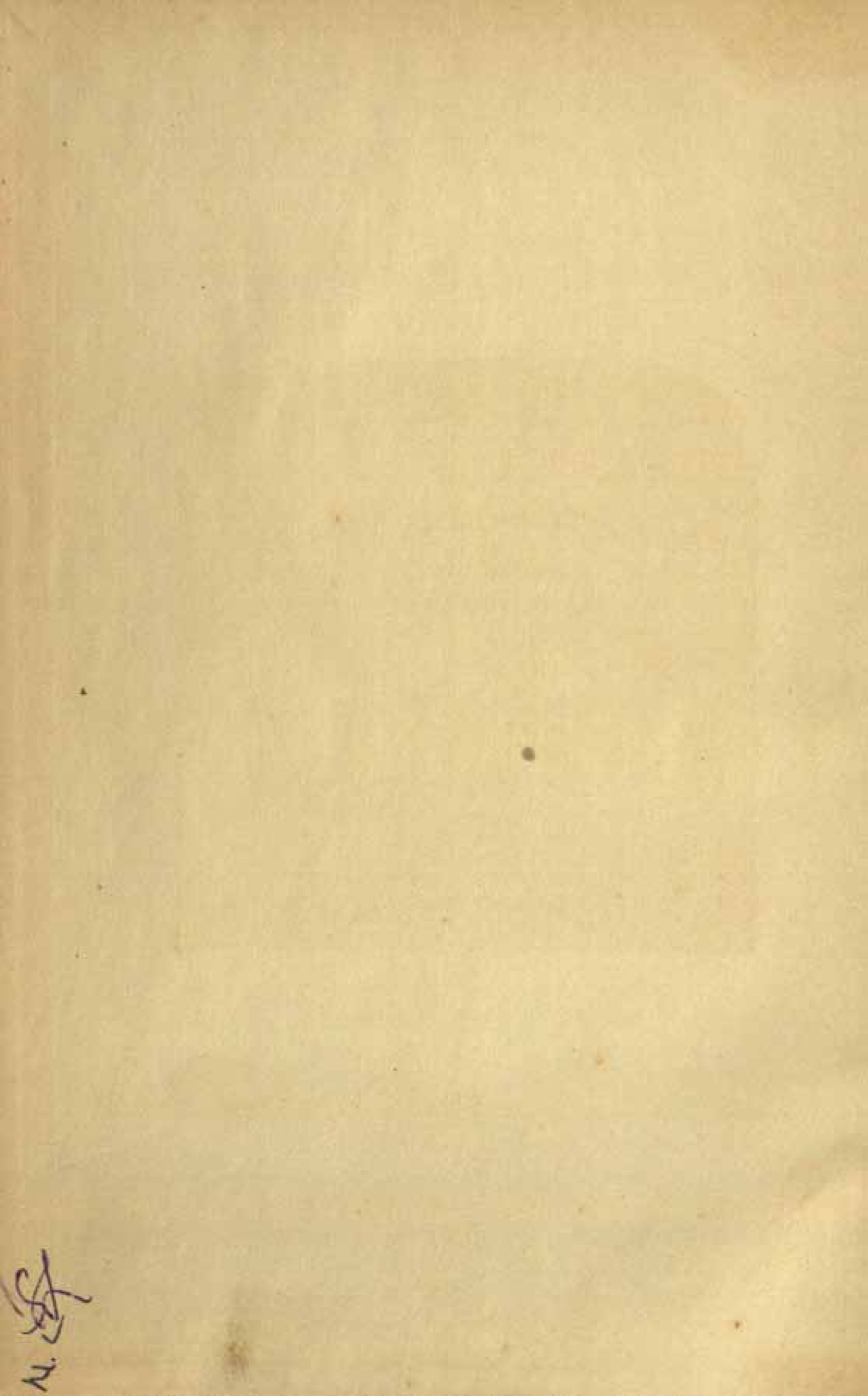




Phototypie Berthaud, Paris

STÈLE OSQUE | AS LIBRAL ET QUINCUSSIS





"A book that is shut is but a block"

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY

GOVT. OF INDIA
Department of Archaeology
NEW DELHI.

Please help us to keep the book clean and moving.

S. B., 148. N. DELHI.